
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01795698 8



Ex Libris
PROFESSOR J. S. WILL






1200

HISTOIRE

DE

CHARLES IX

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CH. HÉRISSEY.

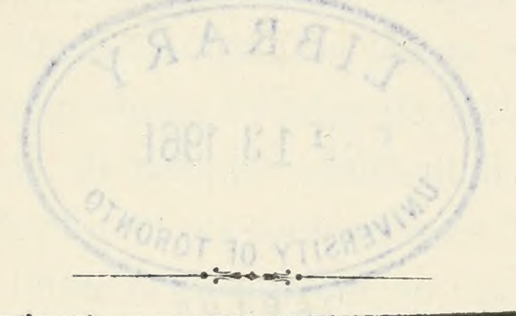
HISTOIRE

DE

CHARLES IX

PAR

ÉD. DE LA BARRE DUPARCQ



PARIS

AUX FRAIS DE L'AUTEUR

1875


LIBRARY
SEP 13 1961
UNIVERSITY OF TORONTO
768135

PRÉFACE

Un événement, la Saint-Barthélemy, prime, sous Charles IX, tous les autres ; le mieux semble d'y rapporter chaque chose, d'étudier de quelle manière il a été amené, de raconter comment il se passa, de voir quelles furent ses conséquences. Nous diviserons donc l'histoire de ce règne en trois livres : le premier embrassera les faits avant la Saint-Barthélemy, le deuxième livre s'occupera de cette terrible exécution, le troisième livre développera les fruits ou les difficultés qu'elle apporta dans la vie politique et sociale de la France. Ce sera traiter l'histoire de Charles IX avec le même fractionnement que l'histoire de l'art de la guerre, car nous avons exposé celle-ci d'abord pour les temps antérieurs à l'invention de la poudre de guerre, puis pour la période écoulée depuis cette invention.

Nous aborderons ce malheureux règne, le second de la postérité de Henri II, nous l'aborderons avec l'intention de démêler la vérité et de la dire, c'est-à-dire de ne rien cacher, de montrer même les fautes des pères dans le passé, afin d'éviter les fautes aux fils dans l'avenir. En agissant ainsi, nous remplirons le devoir de tout historien, l'impartialité, et si nos précédents travaux nous ont suffisamment préparé à la tâche ardue d'écrire avec détail un règne dont nul, — sauf Varillas[1], — n'a entrepris le tableau complet, nous ne regretterons ni le temps qu'ils nous ont pris, ni la peine qu'ils nous ont donnée.

Mai 1868.

P. S. Depuis que ce livre est composé, il a été maintes fois corrigé, complété ; chaque jour apportait sa pierre à l'édifice. Aujourd'hui le voilà presque à l'âge d'homme fait, capable d'entrer dans le monde ; que l'éclat de la publicité lui soit propice.

[1] De même pour François II, dont une femme seule avait retracé le règne avant nous. C'est dire que ces travaux restaient à faire ; nous les essayons.

HISTOIRE DE CHARLES IX

LIVRE PREMIER

AVANT LA SAINT-BARTHÉLEMY

CHAPITRE PREMIER

INSTALLATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

La mort de François II, non-seulement déplaça le pouvoir et le fit passer des ultra-catholiques, représentés par les Guises, à un parti mixte et de fusion représenté par Michel de l'Hôpital, et que la reine régente adopta, mais au moment même elle supprima le vent des rigueurs, et procura à la population une ère de soulagement et d'apaisement.

Ainsi le prince de Condé vit sa prison s'adoucir et, au bout de dix jours, fut envoyé dans une des maisons du roi de Navarre son frère, ce qui n'était plus qu'un éloignement; il se rendit à Ham, puis à la Fère, accompagné par ses propres gardiens qui se dirent dès lors ses serviteurs.

Ainsi le connétable mandé par Catherine de Médicis, et venu sans délai d'Étampes, renvoya, dès son entrée à Orléans, les soldats placés aux portes, signala de la sorte qu'il rentrait

en fonctions, et notifia publiquement que le système de compression cessait, car son acte voulait dire : le roi n'a pas besoin d'être gardé au milieu de son royaume.

Ainsi les états assemblés, jusque-là craintifs, prirent confiance et se préparèrent à exprimer ouvertement leur opinion ; suivant eux, le décès du feu roi était un acte providentiel, en ce sens qu'il allait les relever, eux qu'on avait appelés dans Orléans avec l'intention de les abaisser. Ils manifestèrent *d'un commun accord* leur désir de voir le roi de Navarre devenir gouverneur, et les *princes du sang* conseillers légitimes du nouveau roi ; c'était d'un seul coup écarter les Guises. Catherine de Médicis, parfaitement renseignée, avait par avance réalisé leurs espérances en promettant à Antoine de Bourbon l'emploi de lieutenant général de son second fils [1]. De la sorte, la direction du pays se trouvait entre des mains françaises, et les *Lorrains* — ce nom indique leur origine étrangère — étaient relégués au second plan, tout en conservant par leurs charges une grande et notable position.

Il faut en convenir, cette solution fut due en partie au bon sens de Catherine de Médicis qui, une fois avertie, ne s'entêta pas suivant la coutume des princes, et démêla de quel côté il lui fallait pencher. Non qu'elle entrevît dans cet arrangement un allégement complet aux difficultés qui obscurcissaient l'horizon, mais elle aperçut en ce changement de régime effectué suivant le courant des sentiments publics, une sauvegarde, et ce fut là du coup d'œil politique. Hélas ! elle aura plus d'une fois encore à se protéger elle-même, durant les règnes de ses deux fils, Charles IX et Henri III, et souvent contre des adversaires aussi redoutables que les

[1] Reportez-vous au chapitre XIV de notre *Histoire de François II*.

Guises. Mais en écrivant le titre royal que prendra plus tard en France le duc d'Anjou, nous anticipons, car nul alors ne pouvait prévoir que la reine régente aurait le malheur de perdre, et sans qu'il eût d'enfant légitime, son second fils, son second pupille royal.

Antoine de Navarre [1] n'est pas pour nous un homme nouveau ; nous l'avons étudié et dépeint en traitant de l'histoire de François II. Tel il fut alors, nul et indécis, il le sera encore sous Charles IX, et pourtant sa nullité ou sa modération produisit un bien au début du règne du jeune monarque, en ce sens qu'il n'éleva aucune prétention et laissa la prééminence à la reine mère, ce qui, suivant Pierre de la Place, préserva le royaume de toute sédition et inconvénient. Le roi, sur lequel on fondait des espérances, n'avait pas encore assez vécu pour qu'on pût réellement asseoir une opinion sur son compte. Le nouveau chancelier nous offre une figure digne d'attention ; c'est lui qui a conseillé de ne pas mettre à mort le roi de Navarre et son frère le prince de Condé, proclamant le danger pour un pouvoir de condamner, d'exécuter surtout un monarque. Cette résistance aux Guises, cet adoucissement dans l'exercice de la souveraineté, ce ménagement habile envers un parti déjà rudement puni après la conjuration d'Amboise, annoncent un homme réfléchi et loyal, qui ne cédera ni à la colère ni à d'autres passions, qui ne voudra plus par exemple que la royauté manque de parole comme au moment où les princes avaient été mandés à Orléans sous promesse de leur liberté [2]. Le règne nouveau

[1] Père du jeune comte de Viane, alors âgé de sept ans, et qui sera depuis Henri IV.

[2] Voy. *Histoire de François II*, p. 102. On manquera encore de parole à la Saint-Barthélemy ; reportez-vous ci-après à notre livre IIe. Agir ainsi, c'est oublier que les fautes acquièrent en gravité plus celui qui les commet se trouve haut placé, et qu'un gouvernement perd en autorité ce qu'il abandonne en moralité.

s'inaugure donc ainsi : Catherine de Médicis pour gouverner, c'est-à-dire pour prendre un parti sur l'avis de son conseil; le roi de Navarre pour jouer un rôle de représentation, puisqu'il devait faire rapport à la régente de tout ce qui lui était demandé de vive voix ou par écrit; Michel de l'Hôpital pour diriger.

Celui-ci devient fort et prend de l'influence parce qu'il appartient à un parti politique nouveau, dont sa haute position le rend le chef et le représentant, et qui l'appuie à son tour : nous voulons parler du parti des *politiques*, gens d'opinion moyenne, qui veulent l'accord de la royauté avec l'esprit d'examen et la liberté individuelle. Tel était ce parti sous le règne précédent, tel il allait se montrer sous un nouveau monarque dont l'avénement amenait, nous venons de le dire, une modification dans la situation générale. L'Hôpital lui-même, confirmé dans son emploi de chancelier par Charles IX, se trouvera plus à l'aise, les princes de Guise, ses premiers protecteurs, étant écartés du pouvoir, d'autant qu'il s'était déjà séparé d'eux en conseillant à Catherine des mesures de modération pendant les derniers jours de François II.

Quelles sont les vues du chancelier? On peut le conclure de la première notification officielle faite par le gouvernement le 21 décembre 1560, et dont voici un extrait : « Le contrôleur des postes remettra les paquets qu'il recevra entre les mains des secrétaires d'État, *chacun en sa charge;* ceux-ci, *sans auculnement les ouvrir*, les présenteront tous fermés incontinent à la reine mère, qui les verra à part, puis les fera lire en pleine compagnie du conseil des affaires, où se prendra la résolution de la réponse, qui devra estre faicte par le roy, accompagnée d'une lettre de la dicte dame sa mère... Suivant la délibération du conseil, les despeches

seront faites par le secrétaire d'État et scellées par monsieur le chancelier. » Ainsi tout devait se passer d'après une marche prévue et réglementée, qui diminuait les influences étrangères aux membres du gouvernement, permettait un examen plus pesé, et pouvait garantir des mesures adoptées legèrement ou *ab irato*. Chacun d'ailleurs devait rentrer dans les prérogatives de sa charge. « Afin que toutes choses soient hors de dispute, veult et entend aussi Sa Majesté que chacun de messieurs les connestables, grands maistres, mareschaux et admiral de France fassent et desservent leurs offices *doresnavant*[1] avec le pouvoir, authorité et puissance qui leur est attribuée par l'érection et institution d'iceux. » Quant à la justice, les requêtes des parties devaient être entendues deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, et les *supplians* pourvus « en toute bonne et briesve expédition de justice et equité ». Le conseil royal siégeait le jeudi, pour s'occuper de toutes *les affaires d'estat du royaume, principalement du faict des finances et de la police.*

La mort du vidame de Chartres et le départ de Marie Stuart contribuèrent à l'installation du nouveau règne en le débarrassant de deux situations difficiles.

Le vidame mourut le 24 décembre, à l'âge de trente-huit ans. Cette mort, due à une rigueur précédente de la cour, eût pu raviver le mécontentement, mais on l'oublia vite en raison du changement de régime; ses seuls amis firent en sa faveur un acte d'affectueuse souvenance en suspendant, au lieu le plus apparent de leur cabinet, un tableau revêtu

[1] Ce mot seul constate que les Guises avaient enlevé à chacun sa part de pouvoir pour concentrer la suprématie entre leurs mains; quand un gouvernement accapare ainsi toute autorité, il se croit parfois très-fort, tandis qu'il dispose en réalité d'un simple expédient sans chance de durée.

de cette inscription : « François de Vendosme, prince de Chabanois, d'aussi ancienne noblesse que gentilhomme de la chretienté, aussi grand terrien *sans nul bienfaict du roi* que seigneur qui fut en France mourut avec un extrême regret de toute la noblesse françoise. *Dieu pardoint* (pardonne) *à celuy qui en fut cause*, *car les hommes ne luy pardonneront ni à sa postérité.* » Quel est le coupable ainsi vaguement désigné ? Ce ne peut être que François de Guise, à moins que, sous la forme masculine de l'imprécation, on ait voulu cacher le nom de la reine mère. De toute façon la malédiction semble avoir produit son effet, car la postérité de Catherine de Médicis, comme celle du duc de Guise, finit misérablement[1].

Marie Stuart fut promptement obligée de quitter Paris. La haine de sa belle-mère ne lui avait pas pardonné et avait fait commettre à la France une de ces fautes politiques comme elle en fait parfois, et dont elle ne se relève qu'à la puissance de son épée et de son épargne ; cette faute gisait précisément dans ce départ privant notre pays de l'alliance écossaise et notre race royale du trône d'Écosse ; mais il suffit ici de signaler cet écart de notre véritable ligne politique. La jeune veuve de François II gagna Reims pour se mettre à l'abri dans le diocèse de son oncle le cardinal de Lorraine. Elle y resta sept mois durant lesquels ses oncles ouvrirent des négociations pour son mariage avec don Carlos, fils de Philippe II. Catherine de Médicis, pour ne pas voir son ex-belle-fille (elle considérait tout lien rompu entre elles, ce qui était peu chrétien[2]) plus puissante que

[1] Le dernier Valois succomba sous le poignard de Jacques Clément ; le dernier des Guises faillit périr en 1648 dans la révolution de Naples.

[2] Henri III agit plus tard de même, car c'est une honte pour sa mémoire d'avoir laissé périr sur l'échafaud une *reine de France*, dont il était le beau-frère.

par le passé; Elisabeth, afin que la reine d'Écosse sa voisine, et aussi l'héritière de son trône, restât abandonnée aux seules forces de son royaume, combattirent ce projet, et le roi d'Espagne, n'y trouvant que de maigres avantages, y renonça. Marie Stuart qui aimait tant la France où son souvenir est resté populaire, en raison sans doute de sa jeunesse, de sa beauté, de ses malheurs, s'embarqua pour sa triste Écosse le 14 août 1561.

Malgré les réclamations présentées par les députés d'une cinquantaine de bailliages [1], on résolut de tenir les états d'Orléans. Ces réclamations consistaient à dire que le pouvoir des députés venait de se terminer par le décès du roi qui avait mandé l'assemblée des états généraux [2], mais à cela il fut répondu que le pouvoir royal ne mourait point, et que le nouveau monarque succédait aux volontés et aux actes de son prédécesseur comme en sa dignité, qu'en conséquence les députés élus pour comparaître devant François II pouvaient sans scrupule se présenter devant Charles IX. Aussitôt les états se préparèrent à tenir séance et refusèrent au cardinal de Lorraine de le choisir pour orateur malgré l'avis du clergé, le tiers état arguant qu'il ne voulait prendre pour porter la parole celui dont ils allaient se plaindre. Les harangueurs nommés furent :

Pour le clergé : Jean Quintin d'Autun, docteur en droit canon de Paris;

Pour la noblesse : Jacques de Silly, baron de Rochefort;

Pour le tiers état : Jean l'Ange, avocat au parlement de Bordeaux.

[1] Appartenant principalement à l'Aquitaine.

[2] Cette objection sera présentée aux *états* mêmes; voy. le chapitre suivant.

CHAPITRE II

ÉTATS D'ORLÉANS

Le jeune roi Charles IX, accompagné de la reine mère, des princes du sang, du connétable, du duc de Guise et du chancelier, vint en grand deuil ouvrir les états généraux. Lui et la régente occupèrent les deux trônes, ayant à leur droite *Monsieur*, frère du roi, et le roi de Navarre; ayant à leur gauche *Madame*, sœur du roi, et la duchesse de Ferrare; en avant d'eux, au centre, le duc de Guise comme grand chambellan, à droite le connétable portant l'épée nue en signe de commandement, puis le banc des cardinaux, à gauche le chancelier et le banc des princes. En avant du grand chambellan le banc des maréchaux et amiraux, puis le banc des ministres. A droite et à gauche de ce dernier banc les députés. De l'autre côté des députés, derrière le trône, s'étendaient quelques bancs pour les spectateurs.

On était à la date du vendredi 13 décembre 1560. Le chancelier prononça un long et imposant discours dont nous essayerons de reproduire les principales idées [1]. « Dieu,

[1] D'après Pierre de la Place, *Commentaires de l'estat de la religion et république*, livre IV.

dit-il, avait donné au feu roi François la pensée d'assembler les états de son royaume ; il a continué cette pensée au roi Charles son frère notre souverain seigneur et à la reine, mère des deux rois. Le visage de notre jeune roi a percé jusqu'au fond des cœurs des princes du sang, a chassé et osté tous soupeçons, les a pacifiés, liés et unis, a ramené la concorde, inspiré l'obéissance à celui dont la personne et vertu croît à la diligence de la très vertueuse et très sage princesse sa mère, mais qui manque encore de prudence et de l'expérience des choses ; qu'il devienne suffisant et capable de régir et gouverne un tel et si grand royaume que cestui-cy. » Le chancelier fit alors l'historique des états tenus précédemment en France, rappela ceux convoqués par Charles VIII, et indiqua le but de la réunion des états présents, délibérée et résolue à Fontainebleau. Puis il ajouta : « Reste à délibérer par quels moyens nous pourrons apaiser les séditions qui désolent la France et pourveoir qu'elles cessent à l'advenir. Toute sédition est mauvaise et pernicieuse ès royaumes et républiques, encores que elle eut bonne et honneste cause, car il vault mieux à celuy qui est auteur de sédition, de souffrir toutes pertes et injures qu'estre cause d'un si grand mal que donner guerre civile en son pays. » La proclamation de ce sage principe était excellente et venait à point ; c'était rappeler que l'on devait sacrifier son propre intérêt à l'intérêt général du pays ; mais que dire de l'aveu suivant : « Si les séditieux se plaignent d'injure ou préjudice en leurs biens, car pour sevice envers la personne ou dommage à l'honneur il n'y a eu, c'est-à-dire s'ils ne sont payés de leurs gaiges, estats et pensions, c'est raison *qu'ils prennent patience et qu'ils attendent la commodité du roy*, comme ils feroyent d'un debteur leur voisin qui n'auroit argent en main ; la pauvreté des

finances en est cause, laquelle est venue des longues guerres de douze années durant le règne du feu roy Henri. » En ces paroles la condamnation d'une guerre appauvrissant le pays est certes à sa place, car une guerre qui ne rapporte rien s'excuse seulement en cas de légitime défense, et encore doit-on alors réduire les dépenses de telle sorte que le déficit se trouve comblé en un nombre restreint d'années ; dans ce cas, le contrôle de la gestion des finances de l'État par une assemblée, comme celle des états d'Orléans, est d'une prudente mesure, puisqu'elle couvre le pouvoir contre toute malversation, et remet à ceux qui payent l'impôt le soin de remplir la caisse commune qui se trouve vide et dépourvue. Michel de l'Hôpital n'exprime pas nettement cette idée; il se borne à donner de mâles conseils à chacun. Il recommande aux monarques de renoncer à l'ambition qui leur fait désirer d'autres royaumes, et rappelle à ce sujet la réponse de Cinéas à Pyrrhus : « Je voudrois, dit-il également, que les rois se contentassent de leur revenu, chargeassent le peuple le moins qu'ils pourroyent, estimassent que les biens de leurs subjects leur appartiennent *imperio*, *non domino et proprietate.* » Aux nobles il remémore le mot de Platon : « Tous rois et princes sont venus et descendus des serfs, et tous serfs de rois ; et d'autant qu'il a plus de force et plus de puissance, d'autant un noble doibt estre plus humain et plus gracieux, user de l'espée contre l'ennemy et à la conservation des amis et pauvres subjects du roy. » Du peuple il parle en termes sensés, ingénieux, et certes fort avancés dans la bouche d'un chancelier du XVIe siècle : « Le peuple se doibt contenter de sa fortune *qui n'est petite s'il est laboureur de terre, car c'est le plus noble estat qui soit.* La marchandise fait les grandes richesses qui font vivre les hommes à leur aise. Et ne doit le dict tiers estat estre

marri si les autres sont plus honorés que luy. Car comme en un corps il y a des membres plus honnestes les uns que les autres, et les moins honnestes toutefois plus nécessaires, ainsi est des hommes, desquels aucuns non nobles sont plus nécessaires et utiles; aussi nulle porte d'honneur est close au dict tiers estat. Il peult venir aux premiers estats de l'Église et de la justice, et par faicts d'armes peult acquérir noblesse et autres honneurs [1]. » De cette partie de son discours, le chancelier conclut : « Si chascun estat se contente de sa fortune et biens, s'abstient du bien d'autruy et de faire injures à autres, pense plus à bien faire son estat qu'à reprendre les autres, se soubsmet à l'obéissance de son prince et de ses lois et ordonnances, nous vivrons en paix et repos. »

Passant à un second point : « L'on dit, continue-t-il, que l'autre et principale cause de la sédition est la religion, chose estrange, car la sédition est un mal, et comment la religion, si elle est bonne, engendreroit-elle le mal? Si la sédition est guerre civile, pire que celle de dehors, comment advient-il qu'elle soit causée par la religion chrétienne et évangélique, qui nous commande surtout la paix et amitié entre les hommes?.... La vérité est que si les hommes estoient bons et parfaicts, ils ne viendroyent jamais aux armes pour la religion; mais aussi nous ne pouvons nier que la religion bonne ou mauvaise ne donne une telle passion aux hommes, que plus grande ne peult estre. C'est folie d'espérer paix, repos et amitié entre les personnes qui sont de diverses

[1] La proclamation de ce principe devant les représentants du pays entier constate que *les grades militaires étaient accessibles à tous ceux qui se distinguaient par une action d'éclat.* Déjà, sous François Ier, un soldat pouvait ainsi devenir lieutenant, et un lieutenant pouvait être anobli. Voy. notre *Histoire de l'art de la guerre*, t. II, p. 19 et aussi p. 192. Nous avons déjà présenté ce point de vue en plusieurs de nos écrits; peut-être un jour le reprendrons-nous dans un mémoire spécial.

religions. A ceste cause est besoin oster la cause du mal et y donner quelque bon ordre par un sainct concile. Cependant ne muons rien légèrement, ne mettons la guerre en nostre royaume par sédition, ne brouillons et confondons toutes choses. Je vous promets et assure que les roy et reine n'oublieront rien pour avancer le concile, et où ce remède fauldroit, useront de toutes autres provisions, dont ses prédécesseurs rois ont usé. » Ce passage ne pouvait certes plaire aux protestants, car il leur rappelait les persécutions des trois rois précédents ; l'Hôpital insiste cependant, prononce un mot mal sonnant dans ces circonstances, celui d'*hérétiques*, mais ajoute aussitôt : « Prions Dieu incessamment pour eux, et faisons tout ce que possible nous sera tant qu'il ait espérance de les réduire et convertir. *La douceur profitera plus que la rigueur.* Ostons ces noms diaboliques, noms de partis, factions et séditions, lutheriens, huguenauds, papistes ; ne changeons le nom de chrétiens. » Cette distinction faite et la douceur promise à ceux qui se sépareront seulement au point de vue religieux, le chancelier condamne nettement les fauteurs de troubles, ces gens « lesquels l'on ne peult contenter et qui ne demandent que troubles, tumultes et confusions, qui ne croyent vraisemblablement en Dieu, sont ennemis de paix et repos public, qui plus ont besoin d'être chastiés que admonnestés ». Le roi, ajoute-t-il, a été contraint d'envoyer ses forces contre eux ; il le fera encore, mais pour cela il faut de deux choses l'une, ou que notre souverain *tienne tousjours sus une armée* pour les contenir, ou que les villes prennent le soin et la charge de punir quiconque se soulèvera. « Advisez, messieurs, s'il vous plaît, dit le chancelier dans sa péroraison, de prendre cette charge sur vous, et les corps de villes de garder que telles séditions n'adviennent plus, les admortir et appaiser. Le roy

vous mettra à cette fin les armes en main ; considérez combien vous serez plus à l'aise que d'avoir les garnisons en vos maisons pour empêcher les troubles. Quand chascun fera devoir pour sa part, quand Dieu sera servy et honoré, le roy obey, vous jouirez de vos biens en paix et repos. Relativement au *mesnage du souverain*, qui est si pauvre et piteux estat que je ne pourrois le dire, le roy vous demande conseil, advis et moyen de sortir de ses affaires, étant bien délibéré de faire garder et entretenir le règlement perpétuel qui sera donné pour la maison de France. La dernière partie de nostre propos sera que les roy et reine entendent qu'avec toute seureté et liberté vous lui proposiez vos plainctes, doléances et autres requestes qu'ils recevront benignement et gracieusement, et pourvoiront en telle sorte que vous cognoistrez qu'ils auront plus d'esgard à vostre profict que au leur propre, qui est l'office d'un bon roy. »

Sauf que la royauté, malgré les inconvénients d'une minorité et son état réel d'affaissement, s'y montre un peu humble, ce discours est habile et ne manque pas d'une certaine fermeté. On y reconnaît un sage, un érudit même, car il est semé de traits historiques dont nous avons fait grâce à notre lecteur. Il peut plaire à tous, comme les choquer tous, car il cherche à répondre aux divers côtés de la situation; mais il manque de ce souffle passionné qui animait tant alors les partis en présence, et sous ce rapport ne peut produire aucun enthousiasme. Quoique l'on ignorât encore l'art de préparer l'esprit public et d'y exciter un de ces chocs électriques qui font à merveille de nos jours dans un compte rendu officiel, les chroniqueurs nous diraient bien si le cri public avait applaudi ce morceau d'éloquence : or, aucun à notre connaissance ne parle dans ce sens. L'Hôpital, par sa modération et sa tolérance, devançait évidemment

son époque, mais, avouons-le, un tel caractère convenait éminemment au rôle de chancelier.

Le lendemain, 14 décembre, sur l'ordre qui leur en fut donné, les états s'assemblèrent pour la vérification de leurs pouvoirs, procurations et mémoires. Le clergé tint séance au couvent des Cordeliers, la noblesse au couvent des Jacobins, le tiers état aux Carmes. Dans cette première séance où ils étaient livrés à eux-mêmes, la majorité (une *bonne partie*, dit la Place) des députés de la noblesse et du tiers état opina que la mort du dernier roi semblait avoir éteint leur mandat, et que si l'on voulait qu'ils fissent convenablement leur fonction, il était urgent de renouveler leur commission. En conséquence, les états demandèrent un délai, et leurs remontrances écrites à ce sujet furent présentées au roi de Navarre; mais, le 20 décembre, un arrêt du conseil leur ordonna de passer outre, et de faire leurs doléances et remontrances le plus tôt possible, en les présentant séparément pour chacun des ordres, ce qui n'avait pas eu lieu aux états précédents.

A cet effet, et afin d'arrêter lesdites doléances, il fallut que chacun des états fît entendre sa voix : deux séances furent consacrées à cet objet; elles eurent lieu en présence du roi et après que distribution eût été faite aux députés d'un *Abrégé du rôle des recettes et dépenses* des deniers royaux, durant l'année 1560. A la date du 2 janvier (deuxième séance des états d'Orléans), l'orateur du tiers état prit la parole.

Il reprocha aux ecclésiastiques leur ignorance, leur avarice, aux prélats leur luxe et leurs dépenses inutiles. L'ignorance des prêtres, dit-il, était notoire; tous nourrissaient le dédain de prêcher et d'enseigner, ou se débarrassaient de ce soin sur des « prêtres indignes, lesquels disant les messes parro-

chiales, ne remonstroyent qu'une même chose, faisant servir un sermon en toutes saisons ». Les prélats croyaient, en étalant leurs richesses, donner au monde une idée de la grandeur de Dieu, tandis qu'ils eussent dû imposer aux populations par leur foi et l'intégrité de leur vie, et, à ce propos, il rappela la vie dure et pauvre recommandée aux évêques par le concile de Carthage.

Ce discours de l'orateur du tiers met sur la voie pour bien juger le milieu religieux du début de ce règne. Le clergé catholique laissait alors beaucoup à désirer, et son manque de tenue, ses mœurs reprochables [1], les prodigalités de ses chefs [2], appelaient une réforme radicale. De là un certain dégoût vis-à-vis des prêtres et la tendance chez beaucoup de gens à embrasser le protestantisme, tendance mal combattue à cause de l'ignorance générale du clergé. Il fallait que ce fût, en effet, une situation constatée, pour que l'orateur de l'un des ordres s'en fît ainsi l'accusateur public, en présence du clergé lui-même.

Le sieur de Rochefort parla en ces termes, au nom de la noblesse : « Sire, puisque vos jeunes ans ne peuvent permettre que seul entrepreniez la charge de tant d'affaires qui vous pourront survenir, nous approuvons de tout nostre pouvoir, qu'à l'exemple d'Alexandre, si grand empereur, ayez employé vostre très illustre et très vertueuse mère la reine, non-seulement à vostre garde, mais aussi au gouvernement de

[1] Lisez cet opuscule peu connu : *Henrici Cvyckii Rvrimvndensis ecclesiæ episcopi de ecclesiarum Rectoribvs an recte dicant, præstare Concubinarios quam nullos haberi Pastores, exegetica tractatio*, in-12 de 8 pages. Lovanii, typis Ioannis Masii, 1601.

[2] Déjà, sous François I[er], on rappelait le clergé à l'oubli du luxe. Consultez *Definitio eius qvod hodie a plerisque in quæstionem uocatur, utrum oporteat ecclesiasticos pauperes esse, quemadmodum Apostoli erat tempore nascentis Ecclesiæ*, per Gerardum Moringum, sacræ Theologiæ Licentiatum. Louanij, Antuerpiæ Michel Hillenius Hoochstratanus excudebat, anno MDXXX, mense Ianuario.

vos affaires. Pareillement approuvons et louons que à vostre conseil ayez appelés le roy de Navarre et autres princes de vostre sang [1]. » Puis il manifesta l'espoir d'une tranquillité universelle, et pronostiqua au jeune roi la grandeur de Charles VIII, de saint Louis et de Salomon. « Sire, continua-t-il, je vous ferai entendre les doléances de nostre estat. Au ciel le soleil et la lune nous représentent le roy et la noblesse [2], tellement que quand advient ecclipse d'entre eux toute la terre en demeure obscure. Si le roy ne s'accorde avec ses nobles, ce ne sont que troubles et séditions; et quand il les maintient, ils le défendent, conservent, et sont tousjours les premiers à son secours. » L'orateur argue alors des inconvénients survenus par l'usurpation de la noblesse dont plusieurs se sont rendus coupables, notamment de la perte de revenu que le roi en a soufferte. Il cite l'abus revenant des grandes donations faites à l'Eglise par les nobles, principalement du droit de justice que beaucoup ont abandonné aux prêtres. « Ceux-ci, s'écrie-t-il, doivent faire leur devoir pour la charge qu'ils ont prise de prier Dieu, prescher, enseigner et administrer les autres, comme lumière et sel de la terre; quand il feroit au contraire et oublieroit sa charge, le roy y doibt employer la main de sa justice et y faire pourveoir. Le règlement des prebstres, Sire, se peult faire, quand les contraindrez tous, *sans nul exempter*, *de résider sur leurs bénéfices*. Vous ne devez d'ailleurs présenter ces bénéfices qu'à personnes capables, et vous en pourriez estre devant Dieu responsable. » Après ce procès intenté au clergé, et, fait singulier, ce sont à peu près les

[1] En vain les députés du Dauphiné et de la Bourgogne avaient demandé qu'il fût ici mention des princes de la maison de Guise, mais beaucoup de nobles, ceux surtout de la religion protestante, s'y opposèrent.

[2] Comparaison d'un goût douteux.

reproches déjà formulés par le tiers état, le sieur de Rochefort rappela qu'un peuple met la cause de ses malheurs sur ses gouverneurs, et croit qu'ils arrivent par la faute du prince : « Véritablement, le peuple quelquefois porte la pénitence que Dieu luy baille pour le pêché de son prince. Voilà comme Dieu avertit les rois à bien vivre. Sans justice, sans prudence et diligence des ministres du prince, la république ne peult jamais se maintenir, ny plus, ny moins que le navire sur la mer estre conduict à bord sans pilote. » Certes, ce sont là sages et fermes paroles convenablement placées dans la bouche du représentant de la noblesse, et qui font entendre à la France que l'autorité se perd le plus souvent par ses fautes, présage assurément à l'aurore du règne qui précédera celui de Henri III. Jacques de Silly continue dans ce sens : « Le roy doit eslire les personnes qui craignent Dieu, pour les pourveoir des estats de judicature gratuitement; car autrement seroit vilainement acquérir par argent ce qui se doit obtenir par vertu ; et le roy mesme peult estre la cause de la corruption qui s'en pourroit faire, s'il leur vendoit leurs estats, pour ce qu'il fault que celuy vende qui a achepté ou qu'il se récompense. » Puis il aborde, mais brièvement, les intérêts de son ordre : « L'on vivroit en plus grande tranquillité, et la France seroit en plus grand repos, et à vous, Sire, plus grand plaisir, si vous donniez le moyen au gentilhomme d'y estre employé. » Il traite ensuite des intérêts généraux : « Le remède aussi plus promptement se trouveroit par arbitres, et que les loix de Dieu et les loix municipales en chascune ville fussent bien gardées et qu'il n'y eust que peu de procès. Il fauldroit aussi, suyvant vos ordonnances, que les confiscations ne fussent données avant la condemnation, et celles des condamnés fussent converties à œuvres pitoyables. C'est le vray moyen de rachepter la

paix publique, union et concorde entre tous estats. Ainsi, nous et nostre postérité nous ressentirions de vostre justice et bénignité. O bonté de Dieu! ce seroit la lumière esclairante à toutes les créatures; ce seroit le plaisir et profict que vos estats, Sire, nous doivent apporter. » La péroraison de cet orateur se trouve également animée d'un souffle ému : « La paix et le repos public sont les fortes murailles du monde, sont les nerfs du prince; c'est l'animal immortel. Vous estes, Sire, ordonné de Dieu pour servir à vostre peuple de pere et vray pasteur; nous vous devons obéissance et fidélité. Dieu nous a appelés et réservés pour la défense de vostre prospérité, pour la tuition (protection) de vos pays et augmentation de vostre royaume; ce que nous tous ensemble désirons [1]. Et afin qu'ayons le moyen de vous secourir de nos forces et puissances, Sire, il vous fault maintenir la noblesse en ses priviléges, franchises et libertés, aussi antiques que l'institution des rois. Plaise vous donc, Sire, de nous les continuer et maintenir; si vous supplions que ne laissez eschapper une si bonne et louable occasion que ceste si honorable compagnie ne soit en vaine assemblée. »

Ainsi l'orateur noble a parlé de Dieu et invoqué son nom; il a réclamé l'application des lois municipales; et en ce faisant, il ne s'est pas séparé des deux autres ordres, puisqu'il a su donner son appui à une préoccupation naturelle au clergé et à un vœu du tiers état. Son discours porte l'empreinte d'une louable modération. Que va dire actuellement l'orateur du clergé? Peut-être, en présence des vérités dures exprimées sur son ordre par les deux autres orateurs, se

[1] Nous reverrons cette idée plusieurs fois reproduite sous ce règne, et le désir de la guerre extérieure reparaître, pour détourner du pays les malheurs de la guerre civile.

laissera-t-il aller à trop de véhémence? Suivons-le à son tour dans ses développements.

« Roy très chrétien, cet excellent tiltre, dont vous avez hérité de vos prédécesseurs, donne au clergé l'indubitable assurance d'obtenir ce qu'il va demander par ses requêtes et remonstrances très chrétiennes et très nécessaires au salut d'un chascun. » Puis, suivant l'usage des prêtres interpellant un puissant [1], il adressa un éloge à la reine mère : « Vous, Madame nostre singulière princesse, reine et dominatrice, qui estes cause de ceste noble et tant insigne assemblée, l'expérience que nous avons de vos excellentes vertus nous assure que par vostre douceur et bénignité vous prendrez nos très humbles remonstrances, non-seulement de bonne part, ains leur donnerez bonne fin. » La maison de Bourbon reçut également son éloge, et elle fut proclamée *sainte* en raison de ce qu'elle tirait son origine de saint Louis, mention curieuse à coup sûr, puisque son chef, le roi de Navarre, professait la religion protestante; mais l'orateur semble ici voiler sa mémoire, et quand il se félicite également de la présence non-seulement des cardinaux, mais encore des ducs et princes, il les déclare « tous catholiques, serviteurs de Dieu et propugnateurs de son église romaine». François II lui-même n'est pas oublié, et ce fait est louable, car personne autre dans les états ne songeait à ce pauvre monarque que l'orateur du clergé qualifie ainsi : « Nostre feu bon et innocent roy (dont Dieu ayt l'âme). » Après avoir loué les autres, ledit orateur parle de lui avec modestie : « Il est le moins habile, le plus rude, le moins expérimenté pour se présenter devant Sa Majesté; l'honneur dont il jouit lui a été déféré au préjudice des révérends évêques et de

[1] Reportez-vous aux allocutions prononcées par les évêques à la réception d'un souverain dans une basilique.

l'université de Paris, la fille aisnée du roi, dont il a été l'élève et dont il est demeuré *semper infans.* »

« Les états, continua l'orateur du clergé, ont été assemblés en vue de la religion, pour écouter les plaintes des sujets, et pour communiquer à tous les actions du gouvernement royal. Cette dernière communication est un remerciement indirect des sacrifices supportés par le peuple ; sur elle je me tairai. Je viens à la première, catholique et saincte cause d'une tant notable congrégation qui concerne la singulière conservation de l'honneur, révérence et vénération de Dieu, avec une pleine et entière restauration de son divin service, duquel (nous, dis-je en douleur, qui nous appelons ecclésiastiques) sommes les premiers par trop indignement et scandaleusement esloignés. Ce que tous d'une voix à notre grande confusion nous confessons et recognoissons devant Votre Majesté, et la supplions très humblement, puisque de nous-mêmes ne nous y remettons, de nous y vouloir de son authorité réduire. Sire, c'est l'endroict seul qu'il fault en l'Eglise réparer, restituer et réformer, et non pas réformer l'Eglise, car l'Eglise n'a ride en soy, macule ny difformité qu'il faille réformer, n'a corruption qu'il faille desraciner, n'eut oncques ny jamais n'aura. A l'Eglise ny à sa hiérarchie ne fault toucher, *quia Corpus Christi est.* Pensez que Charles Ier n'eut point accreu son nom, faisant de Carolus un *Carolus Magnus*, son fils n'eut point obtenu le surnom de Ludovicus Pius, ny Philippus Secundus celui d'Augustus; ny Louys neufviesme n'eut acquit le nom de sainct, que en faisant ce dont nous voulons très humblement supplier Votre Majesté, Sire. Vous avez eu cinquante-cinq prédécesseurs rois très chrestiens. Ce n'a esté pour souffrir qu'en ce royaume on innovât les saints sacrements, on abattît les autels, on foulât les vœux aux pieds, se

soustrayant de l'obéissance ecclésiastique, taschans faire le même (et le feront s'ils peuvent) occultement de la civile. » Cet argument ne manquait pas d'adresse, car il s'appliquait au temps présent plus qu'il ne contenait un présage, les luttes religieuses, nous l'avons déjà indiqué dans l'*Histoire de François II*, ayant la politique et ses rivalités pour premiers mobiles.

« Sire, poursuivit Jean Quintin, voilà le sommaire de la faulsement et malicieusement dicte Evangile, que nuict et jour on s'efforce par toutes voyes publiques et cachées introduire et prescher en vostre royaume. Nous vous supplions de contrevenir à ces sataniques et cauteleuses embuscades. Nul ne peut nier que l'hérésie ne soit un mal et crime capital, et que l'hérétique ne soit mauvais capitalement (sainct Paul l'a dict), *ergo* punissable capitalement et subject au glaive du magistrat... Tout le clergé de vostre royaume, Sire, à deux genoils, de cueur et de corps humblement fléchis devant Votre Majesté, vous prie d'être son protecteur et défenseur, vous supplie de tenir la main que la religion depuis le temps susdict jusqu'à présent observée en vostre royaume soit entretenue perpétuellement, sans donner lieu à secte quelconque qui soit contraire : Vostre clergé, Sire, proteste cy devant vous en toute humilité que par la prétendue réformation de l'Eglise (des ecclésiastiques, fallait-il dire), ils n'entendent que rien soit imminué ou changé ès articles de la foy, ès saincts sacrements et usage d'iceux, ès traditions ecclésiastiques, ordonnances et constitutions des saincts pères, et cérémonies de tout temps religieusement gardées en l'Eglise romaine, catholique et universelle, de laquelle ils n'entendent aucunement se départir, ains veulent en icelle vivre et mourir.

« Ce propos cy nous incite à vous demander aucunes

choses grandement nécessaires et requises à l'union, paix et tranquillité, concorde et conservation de notre ancienne religion. Premièrement qu'il soit procédé contre tout hérétique selon la rigueur des constitutions canoniques et civiles, ut auferatur *malum de medio nostri.* Secondement prenez cure et soin que nous vivions et gouvernions tous et par la reigle, discipline et institution des saincts Pères anciens et canons de l'Eglise. Ne laissez appeler ces bons pères resveurs, et les conciles par eux ordonnés belles rêveries; considérez comme hérétiques ceux qui ont osé et osent dire que l'Evangile de nostre seigneur et sauveur Jésus-Christ n'a esté jusqu'à présent entendue. Sont passés quatorze cens ans ou environ que Tertullien respondoit pour nous aux hérétiques de son temps [1], pleins de telle vanterie qui a duré et dure encores maintenant. Depuis les cinq conciles de Charlemagne et toutes les assemblées catholiques qui les suivirent, ont prouvé que la France depuis l'Evangile reçeue, ne l'a jamais ignorée. Sire, ce sont des raisons par lesquelles nous supplions très humblement Vostre Majesté de ne recevoir les propos de ces libertins; plus proprement les pourrions-nous dire licentins, pour la desmesurée licence qu'ils preschent en toute chose, ne pensant qu'à une anarchie qui veult dire estre sans prince et sans roy, car si ces rebelles machinateurs d'insolites et exécrables sacrements se soustrayent de la puissance et communion ecclésiastique, *nul autre potentat ne doibt estre asseuré.* » On le voit, non-seulement l'orateur intéresse à plusieurs reprises le pouvoir civil à sa cause, en lui montrant la menace qui plane sur sa tête, en raison de l'audace des novateurs, mais il déclare l'Eglise une puissance, et toutes

[1] Il s'agit des *montanistes*, ainsi nommés de leur chef Montanus.

les puissances forment le point de mire de l'attaque; son raisonnement revient donc à dire que la société marche à l'anarchie. Voyons si les moyens qu'il propose sont propres à conjurer le mal.

« Le clergé de vostre royaume, continue-t-il, vous supplie instamment, Sire, de ne vouloir admettre les non chrestiens en la conversation et congrégation de vos très humbles et très obéissans subjects chrestiens. Ne souffrez que la porte soit ouverte à ceux qui sont, en mespris et dérision de l'habitation, de leur bon gré sortis hors la maison, qui s'en sont exilés et bannis. Ne les fault endurer dire que leur religion est bonne, ny souffrir qu'ils la comparent à la nostre, *ou qu'ils disputent contre la nostre*[1]. C'est à nous qu'ils doivent croire, sans attendre concile, pour estre fondés en traditions apostoliques. Non pas nous croire à eux qui sont sans aucuns viels fondemens, ny approbation de l'antiquité, interprétant l'Escripture selon leurs songes, nouvelles et fantastiques affections. Même, Sire, je vous découvrirai ce qui oultrageusement nous blesse, en attendant remède. Nous demandons instamment comme chose plus que nécessaire à l'intégrité, à la pure et sincère fidélité de vostre royaume, que désormais tout commerce de quelconque marchandise (livres ou autres) soit interdit, nié et défendu à tous hérétiques, sectateurs, rénovateurs, fauteurs de doctrine jà condamnée, *eo ipso* qu'ils sentent mal de la foy, ou qu'ils en doubtent, *eo ipso* qu'ils ne suyvent droictement la reigle de croire et de vivre, qui nous a esté dressée et baillée par l'église romaine et catholique. *Ils sont excommuniés ; donc ne fault hanter, converser, parler, marchander plus avec eux.* » Et ici Jean Quintin se livre à une comparaison empruntée à la guerre; il cite le droit de tout interdire et

[1] Quintin prévoyait déjà le colloque de Poissy : nous dirons dans le chap. IV comment ce colloque fut amené.

intercepter à son ennemi. Sur cette voie, il va trop loin; il rappelle que la loi de Dieu prescrit de ne faire amitié ni mariage avec les hérétiques, même de les battre et de les frapper, jusqu'à ce que mort s'ensuive. « Les remontrances que je viens d'exprimer au nom du clergé, ajoute-t-il, sont déduites et couchées en un cayer, duquel attendons response. Pour l'exécution de ces œuvres héroïques, l'excuse du tendre et faible age de vostre royale personne n'a, Sire, aucun lieu et ne sera receue, car Dieu vous respondroit comme à Hieremias : *Noli dicere quia puer ego sum.* Et vous, Madame, nous espérons tout ainsi que la Grèce a eu et se vante à bon droict de sa Catherine confutatrice de l'impiété arienne, la France pareillement aura et a desjà sa Catherine en vous, à la confusion et totale perdition de ces nouveaux ariens. Deux points restent encore [à traiter] que si de vostre grace le permettez, Sire, je réciteray briesvement et succinctement ; l'un concerne nos personnes ecclésiastiques, l'autre les biens qui nous sont à cause de l'Eglise recommandés pour administrer.

« Quant au premier, je diray pour nous tous, combien que nous soyons pescheurs, toutefois ne voulons nous pas suyvre cette obstination judaïque ; mais dès à présent, en toute unité, sans division, protestons vouloir obéir à Dieu, à son Eglise, et à vous nostre roy souverain, selon nostre devoir et pouvoir, nous offrons de combattre jusques à la mort, et batailler pour la gloire et prospérité de vous, des vostres, de tout vostre peuple et royaume ; batailler, dis-je, de nos armes etqui sont larmes, pleurs, jeusnes, oraisons et prières à Dieu. Nous vous requérons, Sire, de nous conserver en nos priviléges, prérogatives [1] et immunités que Vostre Majesté entendra particulièrement et bien au long par

[1] La noblesse en a déjà dit autant ; chacun parle en second lieu de l'intérêt général.

nostre dict cayer. Nos personnes sont consacrées à Dieu seul; nous réclamons que cette franchise et exemption divine nous soit entièrement gardée entre les hommes.

« Pour nos biens il vous plaira d'avoir esgard à deux humbles requêtes.

« Premièrement, Sire, nous requérons que la saincte liberté canonique d'eslection aux prélatures ecclésiastiques soit désormais permise à l'Eglise, et que chascune prenne, choisisse et eslise franchement et librement son prélat, ainsi le veult et détermine le droict divin. Vostre puissance est souveraine et sans contradiction, telle nous la révérons et recognoissons; toutesfois nous espérons que la voulez modérer de sorte que direz la parolle plus que nulle autre digne d'un souverain seigneur et prince. Ce sont les détestables et damnées sectes, les exécrables et maudictes hérésies du jourd'hui qui ont soudainement fait desplacer la saincte et sacrée loi de eslection. Je veux conclure que si ceste loy revient à l'Eglise, tout incontinent hérésie s'enfuira de l'Eglise. L'esleu après son eslection, sera derechef examiné et confirmé en France *par son supérieur qui le cognoit, non pas à Rome où il est incogneu*, et où l'argent de France va en vacquans, annates, courses, bulles, dispenses et autres expéditions.

« Secondement, Sire, nous déclarerons à vostre clémence et bonté royale un mal qui nous est fort grief, et quasi du tout nous assomme et met à bas. C'est que ordinairement quatre, cinq et six fois l'an, voire jusques à la neufviesme, on prend et nous fait-on payer décimes du peu de temporel que pouvons percevoir de nos églises, voire jusques aux offrandes, qui ne sont du temporel; et qui pis est ne sont imposées pour une année seulement, mais sont mises sur tous les ans, de sorte qu'une chose extraordinaire a esté

faict un ordinaire, jusques à ériger la recepte desdictes décimes en estat gaigé et salarié par le mesme clergé. L'exécution trop dure de cette debte a fait fuir des curés craignant la prison, par défault de paiement, supprimé maintes messes parrochiales, et privé diverses églises d'ornements. A cette cause nous vous requérons de vous abstenir de prendre sur le clergé, soubs quelque nom, tiltre et prétexte que soit, don gratuit, decimes, clochers, emprunts, subsides, imposts, amortissements, confirmation de priviléges, francs fiefs et nouveaux acquests ; à deux, trois, quatre fois et tous les jours amortis, payés et dont on a fait finance. Certainement semble (comme est la vérité) que le prince ne peult, saine et sauve sa conscience, les demander, ny les ecclésiastiques, la leur aussi saulve, les accorder. » Cette dernière phrase, accompagnée de plusieurs exemples historiques, indique une tendance au refus d'obéissance ; là, le clergé résiste, et le fait est que l'énumération seule des motifs d'impôts à lui infligés démontre un terrible système de fiscalité.

Dans sa péroraison, l'orateur se montre attentif pour ceux qui siégent à côté de lui, et rentre ainsi dans les voies excellentes de la véritable tendresse chrétienne : « Sire, l'Eglise ne peult oublier de vous prier aussi pour ceux qui procèdent et viennent d'elle, pour les vertueux nobles de vostre royaume, vous requérant que vous les ayez à supporter, avancer et honorer devant tous autres, autant que peuvent mériter ceux qui, d'un franc et volontaire courage, ne craignent de s'exposer à tous dangers et périls évidens pour l'honneur et exaulsement de Vostre Majesté. Vous devez aimer et soigner les trois estats, Sire, sur lesquels, comme sur trois colonnes, est assis et posé vostre throne royal. Encore, vous supplierons-nous très humblement pour ce tant bon et tant

obéissant peuple françois, duquel Dieu vous a faict seigneur et roy; prenez en pitié et soublevez un peu les charges que dès longtemps, ils portent patiemment pour Dieu. Sire, ne permettez pas que ce tiers pied de vostre throne soit aucunement foulé, meurtry, ny brisé. Enfin demandons que desormais les offices de judicature soient baillés gratuitement à gens de sçavoir et d'équité. Quand vous aurez de bons juges en vos cours et siéges, les vices seront purgés et ne croîtront en obstination; vostre royaume par exaltation de la foy et reigle de justice demeurera très chrétien. Et quant vous serez obéissant à Dieu, à son Eglise, tous vos subjects obéiront à Dieu, à son Eglise et à vous; de manière que ce ne sera qu'un cœur, une âme, un vouloir, un même esprit et savoir. Et en ceste façon vivans, commencerons paradis en ce monde; pour lequel entièrement et perpétuellement obtenir, avons très asseurées arres au très précieux sacrement et sacrifice de l'autel. »

Tel fut le discours de l'orateur du clergé, et, si nous l'avons reproduit assez en détail, c'est moins parce qu'il fut en effet fort long que parce qu'il retrace à merveille les idées et la ligne de conduite du clergé sous les derniers Valois. Ce qui semble probant à ce sujet, c'est qu'il lut ce discours, au lieu de le débiter, ce dont il était fort capable; ainsi le clergé avait fait son thème en commun, après mûre délibération, l'imposait à son représentant, le surveillait même dans son acte oratoire, puisqu'il était présent. De plus, ledit Quintin, ayant été anciennement soupçonné de pencher vers la religion nouvelle et obligé de quitter Poitiers, pour une harangue peu orthodoxe, n'eût pas, de son propre mouvement, incriminé ceux qui présentaient au roi des pétitions en faveur des protestants, l'amiral étant là, lui qui avait agi de la sorte au su et connu de tous.

Coligny se plaignit en effet de ce passage du discours de l'orateur du clergé, disant qu'il avait été autorisé à présenter à Fontainebleau les doléances de ses coreligionnaires. On manda Quintin ; il s'excusa[1] sur les mémoires à lui confiés et promit de déclarer en son dernier discours devant les états qu'il n'avait aucunement eu l'intention de désigner l'amiral[2].

Ce ne fut pas la seule réclamation. Les députés protestants s'alarmèrent de l'appellation de séditieux qui leur avait été appliquée, et vinrent au conseil en parler à la reine mère. Le vidame de Châlons prit la parole en leur nom ; il rappela que les impétrants avaient toujours espéré l'appui de la reine et, par suite, désiraient le maintien et l'augmentation de son autorité ; que leurs accusateurs étaient plutôt les perturbateurs du royaume, tandis qu'eux prétendaient uniquement *à la conservation de l'honneur de Dieu* et de la puissance royale, avec le repos et la tranquillité de tous les sujets. Catherine de Médicis répondit qu'elle estimait les seigneurs présents pour bons et loyaux sujets et serviteurs du roi et d'elle ; que ceux qui les avaient appelés séditieux l'avaient uniquement fait par supposition et conditionnellement, au cas qu'ils voulussent entreprendre quelque chose contre la royauté. La réponse ne manquait pas d'inspiration politique, car elle rappelait que déjà les protestants avaient levé l'étendard de la rébellion, et toutefois leur donnait satisfaction.

Sur ces entrefaites, un bruit courut : le duc de Nemours cachait des soldats, apostés dans les faubourgs d'Orléans,

[1] Ces *excuses* publiques furent fâcheuses pour le parti catholique, et il eût mieux valu ne pas faire l'attaque ; on perd toujours à dépasser la mesure.

[2] Quintin mourut peu après.

pour tenter une entreprise contre le roi de Navarre; ce dernier s'en plaignit à la reine et se fit mieux garder[1]. Un soir le connétable crut devoir l'accompagner, de la chambre de Catherine de Médicis à son logis, et le lendemain il le suivit avec une foule de nobles jusqu'à la demeure du roi, qui se trouvait pourtant éloignée de deux cents pas seulement. Cette démonstration et les recherches faites dans la ville, par ordre de la reine, afin de découvrir les gens apostés, portèrent sans doute le duc de Nemours à démentir l'intention qu'on lui prêtait : en compagnie du duc de Guise, il parut devant le roi et se justifia. Le roi de Navarre se conduisit bien en ne voulant profiter, comme représailles, des dispositions hostiles de la population d'Orléans contre ses adversaires. Cette affaire, quoique étouffée, dénote, n'importe le côté par lequel on l'envisage, combien la tranquillité publique était peu assise, combien les rivalités et les haines subsistaient vivaces, prêtes à éclater au premier moment.

Une commission avait pour charge spéciale d'examiner les cahiers des états. Le cahier du clergé contenait 147 articles; la noblesse présenta successivement trois cahiers divers, et encore les articles particuliers envoyés par les nobles de diverses provinces ne s'y trouvaient pas; le cahier du tiers état offrait 350 articles. Le résumé des demandes formulées dans ces cahiers peut se dresser comme il suit :

Relativement à la religion. Réforme urgente des vices du clergé. Désir presque général de la suppression de l'hérésie et de la convocation d'un concile. Election aux prélatures.

[1] En novembre 1561, le duc de Nemours avait déjà dû *se justifier* d'avoir voulu entraîner le *duc* d'Orléans, depuis Henri III, à se réfugier en Lorraine, afin de se mettre à la tête des catholiques que la reine mère semblait abandonner. C'était un caractère prompt, mais un prince de talent. Voy. *Troisième lettre de Prosper de Sainte-Croix au cardinal Borromée.*

Suppression des tributs payés à Rome. Administration gratuite des sacrements. Fondations d'hôpitaux et d'écoles, prélevées sur une partie des biens du clergé [1].

Relativement au gouvernement. Convocation des états généraux tous les cinq ou dix ans. Uniformité des poids et mesures. Institution de nombreux pédagogues, tous de bonnes vie et mœurs, exemptés d'impôts et chargés d'instruire le peuple. Protestation contre l'abus des tailles. Suppression des douanes de province à province. Alignement des rues et édifices publics.

Relativement au vote du subside. Refus net par les trois ordres. Nouvelle convocation d'états provinciaux.

Quand la commission eut terminé son rapport au conseil du roi sur lesdits cahiers, le roi de Navarre et le chancelier se rendirent aux Cordeliers pour une dernière séance (31 janvier 1561) qui eut lieu en présence du roi. Le premier expliqua, une fois encore, en quoi consistaient les dettes royales, pria les états de s'entendre pour les éteindre ou alléger, et offrit d'entrer à ce sujet dans de plus grands détails si on le voulait ; il ajouta, ce dont il faut le louer, que si, dans la vérification, on trouvait à lui faits des dons considérables, il offrait de les restituer, mais qu'il était persuadé qu'on n'en rencontrerait pas de tels. Cette dernière partie de sa harangue ne fit point plaisir aux personnages qui pouvaient se trouver sous le coup d'une restitution, par exemple aux princes de Lorraine et surtout au maréchal de Saint-André, principalement en ce qui concernait la succession de la duchesse de Valentinois : on sait en effet que l'intention de la régente était de contraindre ces seigneurs

[1] La question de séculariser une portion des biens du clergé, qui se présente en chaque pays à chaque révolution, n'est donc pas nouvelle.

à rendre compte de leur administration[1], et l'offre du roi de Navarre reflétait sans doute des projets officiels.

Alors il fut convenu que le règlement des dettes du roi se ferait par trois députés seulement[2] de chacun des treize gouvernements du royaume, lesquels s'assembleraient quand les états particuliers de chaque province auraient examiné les moyens les plus propices pour tirer dans ce but de l'argent du peuple ; cette mesure avait pour but d'éviter un second déplacement à un grand nombre de députés du tiers état. Le chancelier, placé sur une chaise à côté du roi, ayant fait à son tour requérir le silence des députés, annonça que la nouvelle assemblée se tiendrait le 1er mai de cette année 1561 à Melun, et indiqua que les subsides à voter étaient demandés *pour six années au plus*, que même, si les dettes se trouvaient acquittées plus tôt, Charles IX s'engageait à remettre les finances du pays *à l'ancienne forme et estat* qu'elles étaient du temps du roi Louis XII[3]; en même temps Michel de l'Hôpital répondit à toutes les demandes des états qui ne touchaient ni la religion, ni la politique, et promit de convertir en lois du royaume celles qui avaient été consenties, ce qui fut fait par l'ordonnance dite de janvier 1560[4].

Laissons de côté les discours d'adieu prononcés en présence du roi par les trois orateurs officiels, où chacun rappela aux princes leurs promesses, en y joignant des éloges,

[1] Outre les chroniqueurs français, nous possédons sur ce fait le témoignage de Jacques de Melvil, qui devint plus tard secrétaire d'Etat en Ecosse, sous Marie Stuart, et qui se trouvait alors à Orléans, où il suivait les intrigues et les cabales, tout en faisant sa cour au roi de Navarre. Voy. ses *Mémoires*, édition de 1745, Edimbourg, t. I, p. 93.

[2] *Trois* suivant une lettre missive du roi, *deux* suivant la Place.

[3] Pareille promesse ne fut jamais tenue.

[4] En réalité de janvier 1561, puisque François II était mort en 1560. On semble d'une année en retard.

au point que le docteur Quintin qualifia le roi de Navarre de l'épithète de très-vertueux, et certifia sa volonté puissante de maintenir l'état ecclésiastique en son ancienne splendeur; laissons ce point pour aborder immédiatement l'ordonnance du 31 janvier 1560.

Cette ordonnance réglemente le clergé, la justice et la police, les universités, les seigneurs, les aides et les tailles; elle contient aussi des dispositions diverses. Examinons par extraits succincts ses prescriptions successives, qui nous dévoileront au mieux les réclamations ou *doléances et remontrances* soulevées dans les cahiers remis par les députés des trois ordres, cahiers dont on ne possède pas la collection complète.

a. PRESCRIPTIONS CONCERNANT LE CLERGÉ [1]

Les archevêques et évêques seront dès la première vacance *élus*, les premiers par les évêques de la province et le chapitre de l'église archiépiscopale, les seconds par les archevêques, évêques de la province, chanoine de l'église épiscopale, 12 gentilhommes et 12 notables bourgeois : 3 candidats âgés de trente ans au moins seront présentés au roi, qui choisira.

Les paiements sous couleur d'annates, vaquant ou autrement, sont suspendus jusqu'à nouveau traité pour lequel on s'entendra plus amplement avec les députés de nostre sainct père le pape.

Les abbesses et prieures seront dorénavant élues *pour trois ans.*

Enjoignons de ne bailler aucuns dévolus (remplacement pour un bénéfice ecclésiastique) *plustôt et auparavant que le pourvu par l'ordinaire ait esté déclaré incapable.*

Resideront tous archevèques ou évêques, abbés et curez, et fera chacun d'eux en personne son devoir et charge, à peine de saisie du temporel de leurs bénéfices. Et par ce qu'aucuns tiennent à présent plusieurs bénéfices par dispense; ordonnons, par provision, qu'en

[1] Articles 1 à 29.

résidant en l'un de leurs bénéfices, seront excusez de la résidence en leurs autres bénéfices; à la charge toutefois qu'ils commettront vicaires, personnes de suffisance, bonnes vie et mœurs; à chacun des quels ils assigneront telle portion du revenu du bénéfice qui puisse servir à son entretenement. — Le revenu des bénéfices non desservis nous fera retour[1].

Ainsi voilà le plus gros et le plus juste reproche vidé et enlevé aux ecclésiastiques; les juges et procureurs devaient tenir la main à l'exécution de cet article. Quant aux mœurs, on ne pouvait, au milieu d'une ordonnance, en toucher mot; le roi recommandait ce point à ses gouverneurs de provinces dans sa correspondance officielle. Cet appel à l'autorité laïque contre la mauvaise gestion des prêtres est caractéristique du temps, et nous en sommes très-éloignés aujourd'hui, car qui de nous oserait proposer la disposition suivante : « A faute par les prélats malades ou âgés de prendre coadjuteur et vicaires, et de leur bailler pension raisonnable, nos officiers des lieux nous en avertiront sans dissimulation pour y pourvoir[2] » ?

Les deniers et revenus de toutes confréries (après la déduction de la charge du service divin) seront appliquez à l'entretenement des écoles et aumônes dans les plus prochaines villes et bourgades.

Défendons à tous prélats, gens d'église et curés, permettre estre exigé aucune chose pour l'administration des saints sacrements, et toutes autres choses spirituelles, nonobstant les prétendues louables coutumes et commune usance, laissant toutefois à la discrétion et volonté d'un chacun de donner ce que bon lui semblera[3].

Ne pourront les prélats, gens d'église et officiaux, decerner des avertissements et user de censures ecclesiastiques, sinon pour crime et scandale public.

Ainsi on limitait l'exercice abusif de la puissance ecclé-

[1] Articles 5 et 21.

[2] Article 7.

[3] Cela existe encore; c'est le produit de l'étole blanche pour les vicaires, et par exemple la vente des cierges aux enterrements, ainsi que le montant de l'offrande pour les curés.

siastique, donnant ainsi raison aux remontrances des états; cette dernière défense corrobore la précédente, car sans elle plus d'un mauvais prêtre pouvait excommunier un chrétien qui se refusait à lui donner une somme d'argent en échange de l'administration d'un sacrement. Toutefois l'interdiction des censures ecclésiastiques ne fut pas poussée au-delà des cas permis par les saints décrets et conciles, comme l'explique l'article 18 de la déclaration de Charles IX en date du 16 avril 1571.

Defendons aux peres et meres, tuteurs et parents, de permettre à leurs enfants ou pupilles, faire profession de religieux ou religieuses, qu'ils n'aient les jeunes gens vingt-cinq ans et les filles vingt ans.

Et pour compenser le tort fait aux individus engagés ainsi dans les ordres et couvents avant l'âge légal, l'ordonnance dont nous étudions le texte leur concède le droit de disposer de leur portion héréditaire *échue ou à échoir*, même en ligne collatérale, non pas au profit du monastère, mais *au profit de celui de leurs parents que bon leur semblera*, c'est-à-dire au profit de celui pour lequel ils auront de la préférence ou qui les aura défendus contre les vues intéressées d'autres parents. Notre jurisprudence[1] actuelle défend-elle autant les mineurs entraînés par le penchant d'une vocation religieuse prématurée, sous le rapport de la conservation de leurs biens patrimoniaux? Certains procès sembleraient indiquer le contraire.

Ordonnons et enjoignons aux supérieurs et chefs d'ordre de procéder diligemment à l'entière réformation des monastères selon la première institution, fondation et règle.

Semblable prescription répondait à un vœu public souvent énoncé, nous l'avons dit ci-dessus en parlant des

[1] Nous disons à dessein *jurisprudence*, car là, pour la législation, elle le fait.

séances des états de 1560, et assurément très-justifié. Le même article ajoute :

En chascun des monastères sera entretenu et stipendié, aux dépens de l'abbé, un bon et notable personnage, pour y enseigner les bonnes et saintes lettres, et former les novices en mœurs et discipline monastique.

L'article 25 de l'édit de Blois (mai 1579) confirmera plus tard cette disposition ; ainsi les moines et religieux avaient besoin d'un précepteur, au lieu d'être eux-mêmes aptes à l'enseignement et habiles dans les travaux d'érudition. Quelle différence avec ces moines des XIe et XIIe siècles! Cette situation constate une fois de plus que l'influence et l'autorité s'affaissent et disparaissent souvent par les fautes mêmes de ceux qui en disposent, et dont une conduite plus digne et plus exemplaire conserverait ce qu'ils compromettent.

Les articles suivants défendent le blasphème, la tenue des foires et marchés le dimanche et les jours de fête; interdisent aux joueurs de farces et bateleurs de jouer les dimanches et fêtes aux heures du service divin, de se vêtir d'habits ecclésiastiques, de jouer des choses dissolues[1]. Interdire dans les comédies l'usage du costume religieux devenait une mesure indispensable en un temps de troubles, où chaque parti pouvait avoir intérêt à ridiculiser ses adversaires; et justement parce que l'on obligeait le clergé catholique à supprimer les abus qui le déparaient, il fallait en même temps le protéger contre les empiétements et les moqueries, d'autant qu'en toute société bien organisée on ne doit souffrir de plaisanteries publiques contre la religion.

[1] Un écrivain de ce temps a bien traité des histrions anciens et des jeux de l'antiquité : c'est Alexander ab Alexandro. Voy. son ouvrage *Genialum dierum libri sex*, Parisiis, 1579, livre V, chap. VIII, surtout les feuillets 261 et 262.

L'article 25 défend aux cabaretiers de donner à boire pendant les heures du service divin, et l'article 26 n'autorise la publication des almanachs et *pronostications* (prédictions) que sous l'approbation de l'évêque ou de son délégué.

Citons en entier l'article 27 :

Ne pourront les curez, vicaires, ou autres gens d'église, recevoir les testamens et dispositions de dernière volonté, esquels aucune chose leur soit leguée ou donnée.

Notre législation actuelle se montre moins sévère ; elle n'interdit les dispositions entre vifs ou testamentaires vis-à-vis des ministres du culte, comme vis-à-vis de médecins, que relativement au malade qui meurt de la maladie pendant laquelle le prêtre, ou médecin, l'a assisté ou soigné, et encore elle admet les dispositions rémunératoires faites à titre particulier, eu égard aux facultés du disposant et aux services rendus [1].

Enfin, ne dirait-on pas une prescription datée d'hier et qu'il s'agît d'individus ayant joué à la Bourse de Paris :

Toutes personnes ecclesiastiques pourront être indifferemment *executées* [2] en leurs meubles, sauf es ornemens servans et destinés à l'eglise, leurs livres, vestemens ordinaires et nécessaires.

Notre code de procédure civile limite à la somme de 300 fr., au choix du saisi, le prix des livres relatifs à sa profession qui ne peuvent être saisis et compris dans la vente mobilière effectuée à la suite de la saisie-exécution [3] ; dans l'ordonnance de 1560 il n'existe à ce sujet aucune fixation.

[1] Code civil, article 909.

[2] C'est-à-dire qu'on vendra ce qui leur appartient pour payer leurs dettes.

[3] Code de procédure civile, article 592.

b. PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA JUSTICE ET LA POLICE[1]

Les premiers articles concernant la justice sont formels; nulle vacance dans les offices de judicature et de finances ne sera remplie jusqu'à ce que le nombre de ces offices soit revenu à ce qu'il était au moment du décès du roi Louis XII; — nul, malgré sa qualité, ne pourra obtenir plus d'un office; — le père et le fils, deux frères, l'oncle et le neveu ne pourront être reçus en un même parlement; — tous offices de maîtres des requêtes extraordinaires disparaissent également, et les maîtres des requêtes ordinaires reçoivent l'injonction de faire leur estat et charge, même au besoin par chevauchées. Ainsi, on cherche à réduire le nombre exagéré des fonctionnaires, dont l'existence grève démesurément le budget, et dont la création successive et intempestive a eu lieu parce que l'on vendait leurs charges et que le besoin incessant d'argent activait cette vente.

L'ordonnance se préoccupe de faire rendre prompte justice, non loin du domicile des plaidants, à tous les sujets du royaume; non-seulement elle diminue le nombre des maîtres des requêtes, comme nous venons de l'indiquer, mais elle défend aux juges de sortir de leur juridiction et prescrit que les cas de *nullités et contrariétés* des arrêts des cours souveraines seront jugés où les arrêts auront été donnés[2].

Ensuite l'élection est rendue pour les vacances à survenir lorsque la réduction à l'ancien nombre et état sera opérée; trois candidats doivent être soumis au choix du roi, qui

[1] Articles 30 à 104.
[2] Articles 34, 37, 38.

seul nomme, nul ne pouvant, *de quelque qualité qu'il soit*, vendre un office de judicature ou le promettre.

Revenons au texte de l'ordonnance.

Pour faire garder égalité en l'administration de justice, dit ce texte[1], ordonnons et enjoignons a nos amez et feaux president faire appeler les causes des appellations verbales selon l'ordre et tour des rolles ordinaires et des provinces, sans continuer et interposer aucune cause par placets ou requestes, pour quelques personnes que ce soit. Pourront toutefois, pour l'expédition des causes privilegiées et autres qu'ils aviseront, faire un rôle extraordinaire, duquel l'on plaidera les eudis seulement. Ordonnons aussi les procès par écrit estre jugez à tour de rolles.

Défendons à tous nos juges, avocats et procureurs, tant en nos cours souveraines, que sieges subalternes et inférieurs, ne prendre ou permettre estre pris des parties plaidantes, directement aucun don ou présent, à peine de crime de concussion.

Defendons aussi à nos juges d'accepter gages ou pensions.

Resideront nos baillifs et senechaux en personne, déclarans les offices de ceux qui ne resideront vaquans et impetrables.

Seront tenus les dits baillifs et senechaux visiter les provinces quatre fois l'année.

Enjoignons à tous hauts justiciers salarier leurs officiers de gages honnestes : faire administrer justice en lieu certain, et avoir prisons sûres ; les quelles d'autant qu'elles ne doivent servir que pour la garde des prisonniers, nous deffendons estre faites plus basses que le rez de chaussée.

Ainsi l'ordonnance s'occupe des prisonniers et de leur santé, tout en prescrivant plus loin de *bailler au rabais* leur conduite d'un lieu sur un autre, mais elle manifeste encore plus le souci de voir les procès durer peu de temps.

Enjoignons très etroitement à tous nos juges de garder les ordonnances de nos prédecesseurs, sur les délais et abréviations des procès, à peine des dépens, dommages et intérêts des parties.

Et pour le soulagement de nos sujets, avons permis aux avocats de faire l'une et l'autre charge d'avocat ou procureur ; leur enjoignant

[1] Nous l'abrégeons.

conseiller fidellement leurs parties, et ne soutenir ou defendre mauvaise cause.

Après ces stipulations relatives à l'administration de la justice, l'ordonnance passe à la police et montre les efforts alors tentés pour la défense de la société contre les criminels, non que ces efforts fussent nouveaux, mais ils sont d'autant plus intéressants que l'ordre social se trouvait alors plus menacé.

Avant tout, la poursuite des infractions aux exigences légales.

Nos juges doivent informer en personne promptement, sans divertir à autres actes, les crimes et delits qui seront venus à leur connaissance, vaquer, procéder à la confection des procès, sans attendre la plainte des parties civiles et interessées, ni les contraindre à se rendre parties.

Les juges ne sont pas astreints à communiquer les procès criminels pendant l'instruction aux procureurs; mais s'il s'agit d'élargir le prisonnier, il faut que le procureur fiscal en connaisse et donne ses conclusions.

Une bonne mesure de ce temps, c'est que chacun devait intervenir dans une dispute; seulement s'exécutait-elle, surtout dans le cas d'une lutte avec des armes? Voici cependant l'article :

Enjoignons à tous habitants des villes, bourgades et villages, faire tout devoir de séparer ceux qu'ils verront s'entrebattre avec epées, dagues ou autres batons offensifs, appréhender et arrester les delinquans, et les delivrer ès mains de la justice, à peine d'amende arbitraire.

Les articles suivants concernent les prévosts, soit du connétable, soit des maréchaux de France; ils ne peuvent avoir qu'un office, à l'exercice duquel ils doivent s'employer continuellement; ils accompagnent les compagnies de gens de guerre, gardent les laboureurs d'oppression et de

violences, font vivre les gens de guerre selon les ordonnances, répondent des dommages soufferts par les sujets du roi. Ils ne doivent *séjourner en un lieu plus d'un jour*, dressent des procès-verbaux et les envoient tous les trois mois au conseil privé. Les prévosts provinciaux, institués pour purger la province des gens mal vivants, agissent de même. En outre :

Seront tenus les dits prevosts monter à cheval, sitost qu'ils seront avertis de quelque volerie, meurtre ou autre délit commis en la province où ils seront. Et neanmoins pourront nos juges ordinaires prendre connaissance *par prévention* sur les mal-faicteurs, qui sont du pouvoir des dits prevosts.

La réunion, par les soins du chancelier, d'une commission destinée à pourvoir au règlement et à la réformation des taxes des chartes et autres expéditions des chancelleries, était promise.

Les greffiers devaient résider, exercer leurs offices en personne, et, comme les procureurs et avocats, avoir peu de clercs ou substituts, et contraindre ces derniers à ne rien prendre des parties que leur droit strictement légal. Les écritures judiciaires (car il a fallu de tout temps régler ce point) devaient contenir 25 lignes à la page et 15 syllabes à la ligne.

Les offices de notaire sont réduits à un nombre certain et légitime, et l'âge de vingt-cinq ans, pour en remplir un, se trouve dorénavant réellement exigé. Les fonctions du notaire sont réglementées ; tout, dans l'exercice de sa charge, jusqu'à son style, est soumis au contrôle des juges, lesquels dressent aussi l'inventaire des registres et protocoles d'un notaire décédé[1]. Les *tabellions*, établis en novembre 1542

[1] Henri III créera pour ce but spécial des *gardes-notes*. Les fonctions des tabellions et gardes-notes se trouvent aujourd'hui fondues dans celles du notaire, resté le seul officier public de cette espèce.

par François Ier, et qui formaient une superfétation, puisqu'ils devaient grossoyer (copier) et sceller les actes des notaires, sont et demeurent supprimés *pour la décharge du peuple.*

L'ordonnance réglemente également la situation et la manière d'agir des huissiers ou sergents.

Elle songe à l'embellissement des villes et prescrit l'alignement de leurs rues ; ce fait mérite attention, car à voir encore trois siècles plus tard certaines de nos vieilles cités de France, on ne croirait jamais que la question de la rectification des voies publiques soit depuis si longtemps à l'ordre du jour. Voici les articles :

Tous propriétaires des maisons et bâtiments ès villes de nostre royaume, seront tenus et contraints par les juges des lieux, abattre et retrancher à leurs dépens les saillies des dites maisons aboutissant sur rue, et ce *dedans deux ans pour tout délai*, sans espérance de prolongation. Et ne pourront estre refaites ni basties, ni pareillement les murs des maisons qui sont sur rue publique, d'autres matières que de pierre de taille, briques, ou maconnerie de moillon ou pierre. Et en cas de négligence de la part des dits propriétaires, leurs maisons seront saisies, pour des deniers qui proviendront des louages ou ventes [1] d'icelle, estre réedifiées et basties. Enjoignons tres expressement à tous juges et aux maires, eschevins et conseillers des villes, de tenir la main à cette décoration et bien public de nos villes, à peine de s'en prendre à eux, en cas de dissimulation ou négligence.

Les dernières injonctions relatives à la police s'appliquent aux marchands et artisans qui reçoivent l'autorisation de faire imprimer leurs statuts et ordonnances ; aux logeurs qui ne doivent recevoir plus d'une nuit les gens sans aveu ; aux commandants de place, sur les frontières, qui ne peuvent exiger des habitants de faire le guet ou de le payer que dans les cas d'une nécessité absolue, à peine de priva-

[1] C'est-à-dire qu'elles seraient vendues à charge d'être rebâties.

tion de leur état; enfin à ceux qui se disent bohémiens ou égyptiens, *de vider la France dedans deux mois.*

c. PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES UNIVERSITÉS

L'article est unique et promet la réunion, sous six mois, d'une commission ayant pour destination de

Voir et visiter tous les privileges octroyez par nos predecesseurs roys, les fondations des colleges, la réformation du feu cardinal de Touteville; et ce fait, proceder à l'entière réformation des universités et colleges, nonobstant oppositions ou appellations quelconques.

d. PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES SEIGNEURS ET LES GENS DE GUERRE

Que reprochait-on à plusieurs seigneurs? Leur dureté, leur avarice, leur abus de la chasse, leur séquestration de filles en vue de les épouser, enfin leur paresse. L'ordonnance répond à ces doléances :

Sur la remontrance et plainte faite par les députés du tiers état, nous ordonnons très expressement à nos juges d'administrer la justice à tous nos sujets; sans exception de personnes, de quelque autorité et qualité qu'ils soient, et ne permettre que nos pauvres sujets soient travaillez et *opprimez par la puissance de leurs seigneurs féodaux.*

Ceux à qui les droits de peages appartiennent seront tenus entretenir en bonne et due réparation les ponts, chemins et passages.

Défendons aux gentilshommes et à tous autres *de chasser,* soit à pied ou à cheval, avec chiens et oiseaux, *sur les terres ensemencées* depuis que le bled est en tuyau, et *aux vignes* depuis le premier jour de mars jusques à la dépouille. Entendons toutefois maintenir les gentilshommes en leurs droits de chasses à grosses bêtes ès terres où ils ont droit, *pourvu que ce soit sans dommage d'autrui, même du laboureur.*

Defendons à tous gentilshommes et officiers de justice le fait et trafic de marchandise.

Cette dernière défense paraît faite moins en vue de maintenir la noblesse et de l'empêcher de déroger, que pour protéger le tiers état et lui ménager plus de gain en restreignant le nombre des personnes admises à commercer, et en étouffant ainsi la concurrence : il faudra Colbert, et Colbert appuyé de Louis XIV, pour concevoir des gentilshommes verriers, et d'autres gentilshommes utilement occupés à l'industrie et à certaines branches de commerce.

Citons en entier l'article 3 relatif à un usage abusif des lettres de cachet, et où les gouvernants se mettent en garde contre eux-mêmes :

Et parce qu'aucuns abusans de la faveur de nos prédécesseurs par importunité, ou plutost subrepticement, ont obtenu des lettres de cachet et closes ou patentes, en vertu desquelles ils ont fait sequestrer des filles, et icelles epousé ou fait épouser, contre le gré et vouloir des peres, meres et parents, tuteurs ou curateurs, chose digne de punition exemplaire; enjoignons à tous juges proceder extraordinairement et comme en crime de rapt, contre les impetrans et ceux qui s'aideront de telles lettres, *sans avoir égard à icelles.*

Le roi, ou plutôt son conseil, veut que les jeunes gentilshommes occupent leur temps et puisent les éléments d'une saine instruction classique, intention louable, très-propre à ramener le calme dans une société ébranlée par les passions que déchaîne surtout l'ignorance; la mesure prescrite à ce sujet avait été soulevée au sein des états, et montre que déjà l'on songeait à la nécessité d'une éducation spéciale, et cependant convenablement ordonnée, pour les gens de guerre :

Ayant en cet endroit, comme en tous autres, bien reçu la remontrance des dits états, nous ordonnons que nos pages avec leurs escuyers (qui ont le soin et charge de les dresser au maniement des armes) auront un ou deux precepteurs qui les instruiront ès bonnes et saintes lettres, sans permettre qu'ils employent le temps à autres que vertueux et honnestes exercices. Exhortant les princes de nostre

sang et seigneurs qui ont pages à leur suite, de faire le semblable à nostre exemple et imitation.

Abordons les articles qui s'appliquent spécialement aux gens de guerre. Dans l'armée, comme dans les autres fonctions, nul ne pourra d'abord tenir *deux* capitaines ou *deux* offices de la maison du roi. Nul ne sera admis aux compagnies d'hommes d'armes s'il ne réunit les qualités requises par les règles imposées aux commissaires des guerres. Les capitaines et chefs de bande de gens de pied et des ordonnances (c'est-à-dire des gens à cheval) sont responsables des fautes, abus et extorsions commis par leurs compagnies. Quant aux serviteurs du roi et des seigneurs qui exigent deniers des habitants pour les exempter des logements à fournir, les prévôts de l'hôtel du roi et les juges ordinaires doivent procéder sommairement contre leurs exactions.

Les articles 117 et 118 concordent par leur texte avec le genre d'interdiction que nous venons de signaler :

Défendons à tous capitaines de charrois, tant de nos munitions de guerre ou artillerie, qu'autres nos officiers, et de ceux de nostre suite, prendre les chevaux des fermiers et laboureurs, si ce n'est de leur vouloir, de gré à gré, en en payant les journées, à peine de la hart.

Défendons aussi à tous pourvoyeurs et sommelliers d'arrester ou marquer plus grande quantité qu'il ne faut, ni de prendre des bourgeois des villes, laboureurs et autres personnes, vin, bled, foin, avoine ou autre provision, sans payer ou faire incontinent arrester le prix aux bureaux des maistres d'hostels, ni autrement abuser en leurs charges, à peine d'estre à l'instant cassez, et de plus grande punition s'il y echet ; auxquels maistres d'hostels enjoignons payer ou faire payer huit jours après le prix arresté.

e. PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES AIDES ET LES TAILLES

Ici les promesses étaient grandes, aussi grandes que le mal :

Nous entendons et désirons réduire et remettre nos tailles et aydes

au plus gracieux terme et estat qu'elles ont esté du vivant de nos prédecesseurs roys, même du temps du feu roi Louis XII, nostre bysaieul, et ce sitost que la necescité de nos affaires le pourra porter.

On le voit, ce n'étaient que des promesses, et leur ajournement paraissait sans limite, comme il le fut en effet. Dès lors la réglementation qui suit cet article intéressait moins les contribuables; indiquons pourtant ses points principaux.

Les officiers, assesseurs et collecteurs doivent soulager les sujets tant en la forme de lever la taille et crues d'icelle qu'au payement. Toutefois les contribuables doivent être *cottisez le fort portant le faible*, c'est-à-dire que les payants doivent supporter la totalité de la taille, même la part dont les pauvres se trouvent exemptés. Et de peur des fraudes tendant à soustraire à la taille, nul capitaine ne doit enrôler frauduleusement dans ce but en l'une des compagnies d'ordonnance; les officiers ou domestiques du roi et des princes ne sont exempts que s'ils sont actuellement à leur service; les régents et écoliers des universités, les monnayeurs, les officiers de l'artillerie, que s'ils n'exercent aucun trafic. En outre, les fermiers payent la taille pour les terres à eux affermées.

La suite du texte même de l'ordonnance renseignera mieux sur ce qu'elle prescrit encore :

Sur la plainte des deputez du tiers estat, avons ordonné qu'il sera informé à la requeste de ceux qui le requereront, contre toutes personnes, qui, sans commission valable, ont levé ou fait lever deniers sur nos sujets, soit par forme d'emprunt, cottisations particulières ou autrement, sans avoir baillé quittances et d'iceux rendu bon compte.

Defendons à tous nos officiers de nos tailles et aydes prendre et exiger de nos sujets aucun don.

Enjoignons à nos eslus ouïr sommairement les parties en personne et vuider sans ministère d'avocat ou procureur toutes oppositions formées pour les tailles des paroisses.

En toutes assemblées d'estats generaux ou particuliers des provinces

où se fera octroy de deniers, les trois estats s'accorderont de la cotte part et portion que chacun des dits estats portera. Et ne le porteront le clergé et la noblesse seuls, comme faisant la plus grande partie.

Quant au droit de chasse, il demeure intégralement aux nobles; les autres Français peuvent à peine se défendre, ou plutôt défendre les terres qu'ils cultivent, mais *sans l'emploi d'armes*, l'article est formel :

Permettons à nos sujets de chasser de leurs terres et dangers, *à cris et jets de pierre*, toutes bestes rousses et noires qu'ils trouveront en dommage, sans toutefois les offenser.

Le droit de chasse vivra ainsi, l'un des plus exclusifs, jusqu'à la révolution française, et aujourd'hui encore nos compagnies de chasseurs, organisées pour louer et exploiter des chasses, tendent à le faire revivre. C'est donc bien une de ces tyrannies inhérentes au cœur de l'homme, toujours prêt à imposer à autrui ce qui lui plaît, car, sauf en ce qui concerne la destruction des bêtes nuisibles, la chasse, avouons-le, n'est pas plus indispensable que l'usage de fumer à l'intérieur des habitations.

Les dernières prescriptions de l'ordonnance rappellent aux trésoriers, receveurs et payeurs, qu'ils ne doivent bailler des marchandises pour argent comptant, ni exiger *le sol pour livre* des personnes assignées.

Mentionnons enfin un article qui se rapporte aux interdictions relatives au luxe, et doit compter parmi les mesures restrictives qui ont peu réussi, mais dont ce n'est pas le lieu d'examiner ici la portée; nous citons surtout cet article parce que, joint à celui précité sur la chasse, il marque au mieux les distances séparant alors les classes de la société française :

Défendons à tous manans et habitans de nos villes, toutes sortes de dorures sur plomb, fer ou bois; et l'usage des parfums apportés des païs etrangers et hors de nostre royaume, à peine d'amende et de confiscation de la marchandise.

L'ordonnance se termine par la promesse de statuer prochainement sur les articles des cayers (cahiers) des estats non encore résolus *par ces présentes*, puis par le mandement habituel à tous les officiers de judicature et autres de faire garder, observer et entretenir inviolablement de point en point les dispositions y énoncées, et à cet effet de les faire lire, publier et enregistrer incontinent et sans délay.

Cette analyse de l'ordonnance de janvier 1560 aura paru longue à plus d'un lecteur ; ne la regrettons pourtant pas, car elle nous a initiés à plus d'un détail qui dépeint et fait mieux comprendre l'état de la France au milieu du XVI[e] siècle.

C'était, on le voit, une ordonnance importante. Elle cherchait à calmer les plaintes et à éteindre tous les griefs. Sa rédaction indique de loyales intentions, un large esprit de conciliation, une heureuse tentative de gouverner et d'administrer d'après l'opinion de tous, émise et discutée au grand jour. Certes, à la prendre à la lettre, il y avait progrès dans la sphère gouvernementale, et peut-être pourrait-on, après sa publication, espérer encore, en présence de tels efforts et d'une pareille modération, que notre malheureux pays se remettrait de ses récentes secousses et des dangers qui menaçaient sa tranquillité.

CHAPITRE III

ÉTATS DE PONTOISE

Chronologiquement, l'ordonnance d'Orléans ne fut pas acceptée, promulguée, enregistrée aussitôt la tenue des états d'Orléans; avant même son entérinement il se passa divers événements dont l'exposé servira d'introduction à ce chapitre.

Pendant les séances de ces états, le marquis de Beaupréau, fils unique du prince de la Roche-sur-Yon, alors âgé de douze ans, et donnant des espérances, mourut à la suite d'un accident de cheval; il succombait moins de six semaines après François II, et réduisait ainsi à treize le nombre des princes du sang. Charles IX, durant son règne, en verra encore d'autres quitter cette terre et le précéder dans l'autre monde.

La compagnie écossaise, servant à la garde de la personne du roi, fut supprimée [1] à ce moment, et les gages des gentilshommes domestiques de la maison royale réduits de moitié, le tout par mesure d'économie.

[1] Reportez-vous à notre chapitre sur l'armée.

Charles IX se rendit à Fontainebleau le 5 février 1561, et là manda par devers lui le prince de Condé. Celui-ci se trouvait à la Fère. Il partit en poste pour Paris, puis quitta cette capitale accompagné de cent chevaux et plus. Nous avons déjà vu que c'était l'usage de ce temps, pour donner une idée de son importance politique et du nombre de ses partisans, car le connétable en a usé également quand il est venu auprès de Charles IX, dès la mort de François II; usage fâcheux et qui se ressent assurément de cette époque troublée et disposée à la rébellion vis-à-vis de l'autorité royale. On voyageait alors lentement, surtout avec un cortége; Condé n'arriva que vers le milieu de mars à Fontainebleau, en compagnie des seigneurs de la Rochefoucauld et de Sénarpont. Dès le lendemain (13 mars), il assista à une séance du conseil royal. Là il émit plusieurs observations, puis il interpella Michel de l'Hôpital, à l'effet de lui faire déclarer si des informations avaient été faites contre lui; le chancelier répondit qu'il n'en connaissait pas. Aussitôt le conseil opina unanimement que l'ancienne accusation était suffisamment détruite, et le prince vint prendre en cette réunion sa place accoutumée et le rang auquel sa naissance lui donnait droit. Le roi, en présence de la reine mère, dit ensuite que le prince lui avait fourni des preuves de son innocence, et qu'il se trouvait à cet égard suffisamment informé; il ordonna à la cour du Parlement de le recevoir, et permit à l'intéressé de poursuivre une plus ample déclaration de sa non-culpabilité. Le conseil décida en outre que ce jugement royal serait publié, enregistré et notifié à nos ambassadeurs auprès des puissances étrangères. Quatre ou cinq jours après le prononcé de cette sentence, le prince de Condé partit pour Paris.

Ici une réflexion se présente. Il siégeait dans le conseil du

roi des membres qui avaient eu des preuves de sa participation à la conjuration d'Amboise, Catherine de Médicis et les Guises par exemple ; il y en avait un qui était son complice, le roi de Navarre; le chancelier Michel de l'Hôpital savait, à n'en pas douter, ce que les protestants avaient alors tramé. Comment se fait-il qu'on prononçât cette absolution envers Condé, et à qui une pareille tromperie en imposait-elle? Que l'oubli du passé fût déclaré, une bonne politique le voulait; mais certifier publiquement une *innocence* à laquelle personne n'ajoutait foi, c'était aller trop loin. On voulait contenter les princes du sang et les rallier à l'autorité royale, on sacrifiait tout à cette idée, on donnait déjà des gages au parti protestant; la reine mère et le chancelier ne s'en cachaient pas.

Profitant de cette disposition, le roi de Navarre se plaignit de la prépondérance du duc de Guise, « lequel avoit la garde des clefs du chasteau, et en toutes choses luy estoit préféré ». Il rappela que voir son ancien adversaire (car leur inimitié datait du règne de Henri II) plus élevé que lui le blessait au cœur; que s'il avait dissimulé jusque-là, c'était par affection pour la reine, mais que si les choses duraient ainsi, il se retirerait. Catherine de Médicis répondit qu'il était impossible de *chasser sans occasion* le duc de Guise, mais qu'à l'avenir elle ferait porter les clefs du château dans sa chambre par le capitaine des gardes. Cette demi-mesure ne satisfit pas Antoine de Bourbon, qui ordonna de préparer son départ; les princes du sang et le connétable se disposèrent à l'accompagner. La reine mère, menacée de demeurer ainsi seule avec les Guises, manda le connétable et lui déclara qu'étant le premier officier de la couronne, le roi avait besoin qu'il fût près de sa personne, et qu'il lui commandait de ne pas l'abandonner dans la conjoncture présente. Ce

motif arrêta le connétable qui n'osa partir, malgré les trois invitations successives du roi de Navarre ; sur ce refus, ce dernier renonça à son projet et rappela ses équipages de mulets qui se trouvaient déjà vers Melun, chargés de bagages.

Le bruit de ce différend produisit un mouvement d'opinion dans Paris, où l'on crut à nouveau que la reine préférait les Guises aux princes du sang ; or, la population était favorable à ces derniers, et de fait leur race était plus française[1]. Aussitôt les députés nommés pour faire l'assemblée particulière des états dans cette ville se réunirent sans délai et s'occupèrent du gouvernement du royaume. Non-seulement ils discutèrent du renvoi et de la nomination de plusieurs grands aux différentes charges du royaume, mais ils reprirent la question de faire rendre compte aux Guises de l'administration des finances de la France sous François II, et en outre de revenir sur les malversations et dons immenses faits sous ou par le roi Henri, posant avant tout le principe que, durant ces recherches, les personnes incriminées ne siégeraient au conseil privé. Or, l'assemblée centrale d'Orléans avait nettement interdit aux réunions provinciales de s'occuper de la gestion du gouvernement, mais les Parisiens le faisaient avec ardeur, espérant entraîner toutes les autres provinces, au moins les villes. C'était une nouveauté grave, car des députés à peine autorisés prenaient sur eux, en l'absence de toute présidence officielle, de traiter entre eux des affaires publiques et d'examiner les abus commis par le pouvoir; ainsi commencent les révolutions, et les états généraux réunis par Louis XVI ne procéderont pas autre-

[1] Sous Henri III ce sera l'inverse, et les Parisiens seront pour les Guises : mais ceux-ci auront été plus adroits et sous Charles IX et sous Henri III, en sorte qu'un revirement se sera opéré en leur faveur.

ment. La reine mère avertie fut émue, et ne vit d'autre remède à la situation que dans un accommodement plus complet avec le roi de Navarre. Le connétable se chargea de la négociation. Antoine de Bourbon fut déclaré, en sa qualité de lieutenant général du royaume, le représentant de Charles IX dans tous les pays de son obéissance, et la reine promit de ne rien faire sans son avis et consentement : d'autres promesses verbales furent échangées, un accord fut rédigé et signé, tous les membres du conseil contre-signèrent, et de ce moment, remarque un contemporain, le duc de Guise se montra plus humble vis-à-vis du roi de Navarre.

Cette humilité encouragea-t-elle Antoine de Bourbon, jadis si timide? Toujours est-il qu'il exprima à peu près à Georges Gluck, envoyé du roi de Danemark, l'espoir de convertir promptement la France au protestantisme et de faire prêcher l'Évangile par tout le royaume *devant que l'an fust révolu*. Ce propos, quand même il serait exagéré, indique une faible portée politique, car ce n'était pas à l'un des chefs du gouvernement à se prononcer ainsi en un tel moment entre les deux religions[1]. Ce qui peut l'excuser, c'est que la reine mère flottait indécise de l'une à l'autre, et en ce moment penchait plus vers le parti protestant, croyant qu'il fallait donner satisfaction à l'esprit de nouveauté, et que la majorité de la population, restée catholique, laisserait faire par inertie, comme toutes les majorités ; il est vrai qu'en revanche, et sans doute dans une idée de contre-poids, elle voulait maintenir la séparation entre les calvinistes et les protestants de la confession d'Augsbourg, tandis que Antoine de Navarre espérait les

[1] C'était plutôt le jeu de l'amiral de Coligny, qui n'occupait pas alors une position officielle aussi en évidence ; on le signale en effet comme tenant les mêmes propos.

réunir un jour et les fondre en un seul parti, et cela malgré l'avis de Gluck, qui l'avait averti de l'hostilité des calvinistes contre la royauté. Nous reviendrons sur ces points. Le connétable s'aperçut de ces dispositions[1], s'en froissa et se rapprocha des Guises. Sans son fils, le maréchal de Montmorency, il abandonnait immédiatement le pouvoir royal, mais celui-ci lui fit comprendre que se séparer du prince de Condé, de ses neveux de Châtillon et du comte de la Rochefoucauld, tous protestants, c'était priver sa maison de solides appuis, sans plaire à la reine mère et au roi de Navarre; qu'il fallait laisser passer au-dessus de sa tête la lutte entre les maisons de Guise et de Châtillon, *tout en gardant ses gages*. Il se rendit fort peu, assura qu'un changement de religion amènerait un changement de gouvernement, fit ses pâques à Fontainebleau avec le duc de Guise, reçut ce dernier à dîner et se retira dans ses domaines. Cette rupture, quoique mitigée, n'améliora pas la situation.

Comme c'est l'ordinaire, en voyant leurs chefs et seigneurs brouillés, les individus des rangs inférieurs de la société s'agitèrent; on se traita de *huguenots* et de *papistes*, on voulut établir de nouveaux prêches, et il s'éleva des troubles dans plusieurs villes, notamment à Beauvais, Amiens et Pontoise. Après leur apaisement, des lettres patentes, adressées en juillet 1561 à tous les juges royaux, défendirent de s'injurier, mais la rédaction de ces lettres, soit trop prompte, soit dictée dans un esprit qui ne convenait pas à l'opinion publique, prêta le flanc aux remontrances du Parlement; et cependant son préambule semble indiquer une réunion préparatoire du conseil privé et du Parlement, pour aviser à son contenu. Faut-il croire que cette espèce

[1] Il fut surtout frappé de voir chacun faire gras, à sa volonté, durant le carême.

d'assemblée eut lieu pour la forme seulement, ou que la rédaction qui en sortit fut à peine suivie par le chancelier pour le texte définitif? Quoi qu'il en soit, les lettres en question enjoignaient :

1° De vivre en union et amitié, de ne s'agresser de fait ou de parole, *sous quelque prétexte ou couleur que ce soit de religion ou autre,* et ce sur peine de la hart;

2° De n'user en sermons ou ailleurs de paroles scandaleuses, ou tendantes à exciter le peuple à esmotion.

Elles défendaient *tous conventicules et assemblées publiques, avec ou sans armes,* s'en remettaient à l'édit de Romorantin *pour le regard de la simple hérésie,* c'est-à-dire abandonnaient aux gens d'église la connaissance *dudit crime d'hérésie,* et promettaient *pardon et abolition* (nous dirions aujourd'hui amnistie), sans excepter personne, *de toutes les fautes passées, procédant du fait de la religion, ou sédition provenue à cause d'icelle,* depuis le décret de Henri II. Enfin elles répétaient l'interdiction du port des épées, dagues, grands cousteaux et autres armes offensives, à tous autres qu'aux gentilshommes.

Nous y avons cherché vainement[1] le terme de *papistes* vivement reproché par le Parlement, comme voulant faire une secte des catholiques, qui ne sont nullement une fraction, mais la totalité des chrétiens, moins les protestants, qui se sont séparés de leur plein gré de la majorité : peut-être, sans y être effectivement, cette expression apparaissait-elle entre les lignes pour tous les contemporains.

Le Parlement envoya d'autres remontrances au roi. La première concernait le mode de publication desdites lettres,

[1] Nous nous servons du texte reproduit par MM. Jourdan, Decousy et Isambert, dans leur *Recueil général des anciennes lois françaises,* t. XIV, p. 109.

qui n'avaient été ni adressées au Parlement, ni publiées à Paris[1], mais expédiées directement aux baillis et sénéchaux, lesquels, en prêtant leur serment d'installation, promettaient de garder les ordonnances *lues et enregistrées en icelle cour.* La deuxième remontrance disait que ces lettres *royaux*[2] semblaient *approuver* la diversité de religion dans le royaume, ce que nul souverain n'avait encore fait depuis Clovis, et ce qui pouvait pousser chacun à vivre suivant son libre arbitre, à ne plus suivre l'impulsion commune, à moins obéir à l'autorité centrale. La troisième remontrance attaquait l'autorisation de pouvoir vendre ses biens et les emporter hors du royaume, donnée à ceux qui vivraient dorénavant *catholiquement*, arguant du sens variable qui pouvait être donné à ce mot et surtout des précédentes défenses d'emporter de l'argent hors de France. Cette dernière observation nous paraît aujourd'hui de peu de valeur, vu le progrès des idées économiques; mais, comme les autres, elle reflète assez bien l'opinion publique du temps, celle de la partie éclairée de la population, dont le Parlement était l'écho.

Peu après la cour se rendit à Reims, où eut lieu le sacre du nouveau roi. Dans cette cérémonie Charles IX fut assisté de treize pairs, dont son frère, le duc d'Orléans, quoique enfant, prit la tête; quant au duc de Guise, il parvint à se placer immédiatement après le roi de Navarre, comme au dernier sacre, et à passer ainsi avant Monsieur de Montpensier, prince du sang. Ces deux tentatives montrent au mieux la situation politique du moment. Catherine de Médicis cherche à mettre plus en évidence la race royale, que les

[1] Voy. les *Commentaires* de Pierre de la Place.
[2] On écrivait alors *ordonnances* et *lettres* royaux (*sic*); les manuscrits et les imprimés du temps en font foi.

événements semblent vouloir effacer, et les Guises, récemment évincés du pouvoir, essayent d'en saisir encore des lambeaux.

A cette occasion le cardinal de Lorraine se plaignit à la reine que les assemblées de la religion nouvelle se faisaient plus ouvertement que par le passé, les juges pensant qu'on les voulait tolérer ; or, qu'il importait de ne rien innover pendant le colloque annoncé pour régler les dissentiments en ce qui concernait la religion, et que le mieux consistait à réunir une assemblée à Paris, pour arrêter à ce sujet des prescriptions inviolables. Ce point de vue admis, les présidents de Thou et Séguier reçurent l'ordre de présider à la réunion des états de la prévosté et vicomté de Paris, d'y adjoindre plusieurs présidents de chambre et conseillers, afin de maintenir lesdits états dans les limites convenables. Cette assemblée, la quatrième depuis le nouveau règne, puisque, après la session des états à Fontainebleau, les états parisiens s'étaient rassemblés une fois d'eux-mêmes, sur le bruit de la discussion survenue entre le roi de Navarre et le duc de Guise, et que les lettres patentes de juillet 1561 avaient été préparées par une réunion spéciale de seigneurs et de jurisconsultes; cette quatrième assemblée, disons-nous, dont le chiffre seul témoigne combien le gouvernement de la régente recourait au moyen de consulter le pays[1], n'aboutit pas, la noblesse y ayant protesté, par l'organe d'un avocat, pour insinuer qu'elle était contraire à la liberté accoutumée, puisque l'ordre de la justice devait y présider, ce qui ne s'était jamais vu. Ainsi tomba une réunion dont le cardinal de Lorraine espérait une solution plus

[1] Moyen *constitutionnel*, suivant l'expression actuelle, mais qui le fut toujours, car la convocation des états généraux paraît constamment avoir été de principe.

certaine qu'au prochain colloque, et dont la cour désirait un règlement pour les dettes du roi; chacun se borna à exclamer que le clergé devait payer lesdites dettes. En mettant un grand seigneur à la tête de cette assemblée peut-être eût-on mieux réussi, mais il eût fallu qu'il se fût en partie laissé guider par de Thou et Séguier.

Le Parlement réussit mieux relativement à une déclaration d'innocence demandée par le prince de Condé, pour corroborer celle à lui accordée par le conseil privé; il rendit à ce sujet, et après examen de l'affaire, un arrêt définitif complet le 13 juin 1561, qui proclamait le prince *pur et innocent des cas à lui imposés.* Cet arrêt fut prononcé avec toute la solennité possible, les chambres réunies en robes rouges, et fut ensuite lu et enregistré en les diverses cours souveraines du royaume. Des arrêts semblables accordèrent la même justification aux coaccusés du prince.

Le Parlement eut également la satisfaction de voir le roi, la reine mère, le conseil privé se joindre à lui dans le but d'aviser aux mesures à prendre relativement aux différends soulevés par la question religieuse, et ce fut évidemment par l'intention gracieuse du gouvernement de répondre à ses précédentes remontrances et de mieux agir suivant les règles ordinaires. Michel de l'Hôpital, en ouvrant la séance, écarta de la discussion le fait même de la religion, et le plus ou moins de mérite de telle ou telle croyance, cet examen, dans l'esprit de la reine mère et dans le sien, devant être soumis prochainement à une assemblée spéciale, concile ou colloque, déjà publiquement demandée, sinon annoncée; il pria chacun d'être bref dans son opinion. Tous les conseillers opinèrent. Trois avis se produisirent : le plus extrême demandait la mort comme punition contre la nouvelle religion; l'autre voulait le renvoi à la juridiction ecclé-

siastique, avec défense d'assemblées religieuses autres que catholiques, sous peine de la *confiscation de corps et de biens;* le troisième demandait l'ajournement des punitions jusqu'à la décision qui serait rendue par le prochain concile. Le deuxième avis passa à la majorité de trois voix, non toutefois sans grandes réclamations de la part des assistants. En conséquence, un édit fut rendu au mois de juillet, et il statua presque de la même manière que les lettres royales dont nous avons parlé. Il semblerait donc que cette assemblée, la troisième tenue depuis le nouvel avénement, n'ait pas avancé la question; toutefois, il y fut décidé à la fin que les prélats du royaume se réuniraient à Poissy (près Saint-Germain en Laye), à l'effet d'essayer de convaincre les ministres protestants par la parole de Dieu. La totalité des opinants adopta ce point de vue comme un excellent remède aux sollicitations de laisser ouvrir des temples, à cause de la promesse du cardinal de Lorraine de vaincre lesdits ministres par ce moyen, sans vouloir recourir à d'autres armes; illusion assurément, mais qui ne manque pas d'un certain cachet de grandeur et de générosité.

Avant la réunion du colloque de Poissy, les états généraux, longtemps retardés, se tinrent à Pontoise, comme il avait été annoncé à Fontainebleau. Ils ouvrirent à la date du 1er août 1561. En même temps se passaient deux faits secondaires, mais que la politique ne peut perdre de vue.

Le premier, c'est le départ de la reine douairière Marie Stuart pour l'Ecosse. Revenue de Champagne, où elle avait passé le carême, elle accompagna Charles IX à Saint-Germain, puis alla, sous la conduite de son oncle François de Guise, s'embarquer à Calais; le sieur de Damville l'accompagna jusque dans son royaume, ce qui déplut au roi de Navarre, parce que celui-ci ne comprit pas qu'il fallait non-

seulement continuer les relations de la France avec l'Ecosse, mais qu'il eût été utile de retenir Marie Stuart, quitte à ménager son mariage avec Charles IX. Outre son douaire, on accorda 20,000 livres de pension à cette princesse; quoique le trésor fût pauvre, ce fut assurément bien peu.

Le second fait concerne encore le prince de Condé. Non content d'être absous, comme nous l'avons relaté, il se réconcilia avec le duc de Guise; on a dit que l'initiative appartint à ce sujet à ce dernier, ou même au roi; ce fut même en présence de Charles IX, de la reine mère, des princes du sang, de plusieurs membres du conseil privé, que l'accord eut lieu. Sur l'invitation royale, François de Guise dit au prince : « Monsieur, je n'ay ni ne voudrois avoir mis en avant aucune chose qui fust contre votre honneur, et n'ay esthé autheur, motif, ne instigateur de vostre prison. — Monsieur, riposta Condé, je tiens pour meschans et malheureux celuy et ceux qui en ont esté cause. » Guise reprit : « Je le crois ainsi; cela ne me touche en rien. » Puis ils s'embrassèrent et promirent de rester bons amis, ce dont procès-verbal fut dressé. Malgré ces protestations, l'historien, après le narré de cette scène, est en droit de demander : Qui trompait-on en agissant ainsi? On voulait donner le change à l'opinion publique, mais elle ne le prit pas; Condé et Guise, les événements surtout, y aidèrent d'ailleurs puissamment et promptement.

Les états de Pontoise semblent avoir eu leur séance d'ouverture dans la grand'salle du château de Saint-Germain, d'où les députés du clergé se rendirent à Poissy, et ceux de la noblesse et du tiers état à Pontoise[1]. Cette première séance ne se passa pas sans contestation. Le roi, la reine

[1] C'est l'opinion à laquelle s'arrête un écrivain compétent, M. Rathery, dans son *Histoire des états genéraux*.

mère, les princes du sang, tous ceux qui remplissaient de grandes charges à la cour ou dans le conseil privé, se trouvaient là. On critiqua d'abord le duc de Guise qui, en sa qualité de grand chambellan, n'avait pas de siége spécial, mais se plaçait sur le marchepied du roi; on le critiqua de ce qu'il tenait son bâton de commandement entre ses jambes, au lieu de le porter droit et haut comme il convenait pour un pareil insigne. Ensuite les princes du sang ne voulurent souffrir les cardinaux au-dessus d'eux, à moins qu'ils n'appartinssent à la maison royale, comme le cardinal de Bourbon : au lieu de céder à cette exigence, les cardinaux de Tournon, de Lorraine et de Guise se retirèrent.

Le chancelier rappela que la nouvelle assemblée continuait la précédente, et proclama que chaque personne présente se trouvait autorisée à librement proposer ce que bon lui semblerait. Diverses harangues furent prononcées; analysons celle dite, au nom du tiers état, par M. Bretaigne, représentant d'Autun; analysons-la d'après le texte qui nous en a été donné par Pierre de la Place.

Après une invocation à l'Esprit-Saint, des vœux pour la prospérité du roi, et l'expression du désir que l'union de la reine mère, du roi de Navarre et des princes du sang continue pour le bien et la conservation du repos public, l'orateur s'exprima en ces termes :

« Telle entreprinse de discourir et ramener devant vous les abus qui règnent en vostre royaume ne peult estre que saincte et louable, combien qu'elle soit de difficile exécution : je rapporterai succinctement ce que nous, vos très humbles subjects du tiers estat, en avons appris par longue habitude.

« L'histoire nous apprend que les Estats ont péri parce que les monarques ont substitué leur volonté aux lois. En France, les estats se composent de trois ordres, dont l'union

ne sera personnelle que si chascun membre fait aussi l'office et devoir auquel il est appelé. »

Cet appel à l'accomplissement du devoir, l'orateur le développe en ces termes :

« Premièrement, l'estat qui se vendique[1] et attribue le nom d'ecclésiastique doit estre de bonnes vie et mœurs, aux sainctes lettres bien versé, entendu et érudit, et non affectionné aux biens et possessions. La sincérité de conscience et doctrine est plus que nécessaire. Les prestres doivent fuir et éviter le vice d'ignorance comme une peste, mère nourrice d'erreurs, car ils sont obligés non-seulement d'enseigner la parole de Dieu, mais de réfuter ceux qui se trompent. Voilà les lois, Sire, qui font reluire en toute splendeur l'estat ecclésiastique. Venant au poinct et chef principal concernant les possessions et chevances, il leur conviendra se contenter d'un seul bénéfice ou dignité. Ils seront convaincus de faulte dans l'administration des dicts biens, dont les deux tiers doivent estre convertis à œuvres pitoyables et bonnes, car à telle faveur les biens y affectés ont esté donnés et départis, non pour que les ministres de l'Église en jouyssent comme à eux appartenans. Sire, vous sentirez sans doute raisonnable, pour vous soulager et subvenir en vos affaires, de remonter à l'origine de cet amas de biens ecclésiastiques, qui ne s'aliènent jamais, comme ceux des deux autres ordres.

« Le second estat, compris soubs le nom de noblesse, doit sçavoir et sentir ses forces, et selon icelles vous offrir. Ne peuvent vos très humbles subjects du tiers estat remonstrer autre chose pour leur regard, sinon qu'ils désirent les voir vivre en la craincte de Dieu, amour de leur prochain, et

[1] Cette forme existe encore dans *revendiquer*.

suyvre la vertu qui est vray lustre, ornement et source de noblesse. »

Ainsi le tiers état frappait sans merci sur la puissance ecclésiastique, tandis qu'il ménageait encore la noblesse; c'est que l'esprit d'examen et de liberté s'attaquait d'abord à l'autorité la plus ancienne, la plus absolue, au moins pendant une certaine période du moyen âge ; c'est surtout que cette autorité possédait des richesses sur lesquelles on pouvait prélever des ressources. Triste expérience assurément qui se produisait à trois siècles déjà de nous, et qui eût dû éclairer les ordres religieux et les porter à employer dans le présent, au profit des malheureux, plutôt qu'à conserver pour l'avenir; à moins d'une prescience les avertissant en secret que leurs accumulations deviendraient un jour utiles à la royauté et sauveraient la patrie.

L'orateur du tiers état entame ensuite le chapitre de la magistrature, à laquelle il lance aussi les reproches populaires.

« Quant à la justice, s'écrie-t-il, plusieurs plainctes et remonstrances ont esté faictes à Vostre Majesté aux estats tenus en vostre ville d'Orléans, et surtout vous a esté remonstré et faict cognoistre comme ignorance, ambition et amour de deniers y sont entrés, chose réprouvée et prohibée de droict divin et humain. » D'un mot l'orateur montre pourquoi la magistrature *vend* ses arrêts : c'est qu'elle *achète* ses charges : « Les premières et principales faultes de telle ambition et avarice proviennent du faict de ceux qui indifféremment reçoivent toutes personnes moyennant finances, laquelle seule domine, maistrise et ouvre la porte aux estats et offices. »

Puis il ajoute :

« Vostre peuple et subjects du tiers estat se ressentent

grandement de l'injure du temps et calamité des années passées, ayant été affligés d'infinis subsides, tant ordinaires que extraordinaires. Au moyen des dictes charges insupportables, se trouvent vos pauvres subjects tant languides, exténués et affaiblis, qu'à présent, Sire, ne leur reste autre chose à vous offrir et présenter, qu'une bonne et loyale volonté. » Était-ce un cri de détresse? C'était un cri de refus, qui indique combien on se trouvait à bout : « Se sont vos subjects à diverses fois examinés et fondés tous leurs pouvoirs aux affaires de Vostre Majesté, mais à grand regret se trouvent desnués du moyen de vous aider et secourir. Attendez pour cela une circonstance plus favorable ; nous serons d'ici là sobres, industrieux, et le bon traitement que nous recevrons de vostre gouvernement nous mettra sans doute à même de faire plus tard quelque chose pour vous. » Ainsi finissait d'une façon peu rassurante cette portion du discours, car l'assistance populaire ne semblait promise qu'en échange d'une conduite paternelle du pouvoir, ce qui sans doute est de droit, mais aussi dépend d'une satisfaction générale, résultat qui était alors et restera constamment difficile vis-à-vis des hommes.

La discussion à laquelle se livra ensuite l'orateur soulevait nombre de doutes gros d'orages. « Vos subjects, disait-il en substance, ne se peuvent persuader que vous soyez resté redevable d'une si forte somme ; jamais monarque n'a été grevé par ses luttes armées autant que vostre père. Tout l'or possédé par les particuliers de vostre royaume auroit peine à solder une pareille somme. Nous ne croyons pas que cette somme soit entrée dans vos coffres ; vos prédécesseurs ne l'ont pas touchée. Pour empêcher le retour d'une semblable situation, ordonnez à vos financiers de rendre compte de leur administration devant les députés de vos estats. »

Quant au fait de la religion, le tiers état réclamait la cessation des persécutions et la convocation d'un concile national : il semblait pencher vers une tolérance partielle et se prononçait nettement en faveur de la permission pour les protestants de s'assembler dans nos temples, permission qui devait, suivant lui, éteindre toute sédition populaire.

Et la conclusion du discours fut celle-ci :

« Je conclueray, prince souverain, que toute réformation sera bien et deuement faicte si les ministres de l'Église se contiennent en leurs offices, exécutent leurs charges et functions, preschent et annoncent la parolle de Dieu en sa pureté, sans y substituer mercenaires... Pareillement commanderez que tous gentilshommes se comportent en toute modestie et douceur avec vos autres subjects. Que tous magistrats et juges ne se laissent vaincre et corrompre d'ambition, vaine gloire et présens. Ferez aussi rejetter et débouter tous poursuyvans estats et offices par moyens indeus, ne souffrant qu'ils soient venaulx, et principalement de judicature, ny conferez à ignorans de mauvais nom et conscience, en cela confirmant la voye d'eslection jà par vous accordée à vos derniers estats. »

Le cahier présenté par le tiers état complétait le précédent discours, principalement en ce qui concernait les dettes du roi. Le moyen recommandé, M. Bretaigne vient de nous le dire, consistait à *faire rendre compte* à tous les comptables et ordonnateurs, si élevés qu'ils fussent, quitte à les éloigner momentanément du conseil privé du roi, s'ils en faisaient partie. On devait surtout éclaircir le rendement des deniers levés extraordinairement sur le peuple, savoir les emprunts dits de 8, 6, 4 et 2 écus et 20 livres pour clocher, du taux de leur émission, ou les impôts exigés pour munitions, vivres et fournitures quelconques d'étape, ou encore

les deniers levés *sur les villes closes*. On devait répéter les deniers des pensions excessives et donations immenses, *sans excepter personne*, *fors la reine mère*. On devait diminuer le nombre des serviteurs de la maison du roi. Il fallait prendre le *revenu entier* de tous les offices, bénéfices et dignités ecclésiastiques non desservis actuellement et en personne par les titulaires, sauf ce qui était nécessaire pour l'entretien des bâtiments et des aumônes, suivant les fondations. Il fallait prendre aussi le *quart* du revenu des bénéfices de 500 à 1,000 livres dont les bénéficiers résidaient, le *tiers* des mêmes bénéfices de 1,000 à 3,000 livres, la *moitié* sur ceux de 3,000 à 6,000 livres, les *deux tiers* sur ceux de 6,000 à 12,000 livres[1], et laisser 4,000 livres seulement à ceux qui dépassaient 12,000 livres. Quant aux moines, qu'on leur enlevât tout, à la réserve de l'indispensable pour leur entretien et pour leurs aumônes, puisque leur règle leur défendait le surplus. Si cela ne suffisait pas, qu'on vendît les maisons et terrains sis dans les villes et appartenant aux ecclésiastiques. Enfin, que toutes les rentes foncières, ou autres redevances dues aux gens d'église sur maisons de villes ou faubourgs, fussent déclarées rachetables.

A ces divers moyens proposés au roi par le cahier du tiers pour qu'il eût à choisir, on ajoutait des moyens extrêmes :

1° Vente des vases, pierreries et ornements précieux d'or et d'argent, déposés dans les églises du royaume.

2° Bailler les bénéfices à ferme, *au plus offrant et dernier enchérisseur*, en préférant lesdits bénéficiers et autres du

[1] Ainsi le revenu de 5,800 se réduisait à 2,900, et celui de 6,300 à 2,100 ; voilà où conduisent les règles absolues.

clergé, à condition qu'ils payassent semblable prix à celui du plus haut et dernier enchérisseur.

3° Vendre le temporel des gens d'église, en admettant la même préférence, lequel temporel pouvait monter à un revenu annuel de 4 millions de livres, soit 120 millions de capital[1]. Afin de ne rien faire perdre au clergé, 48 millions seraient prélevés sur ces 120, et placés au denier 12, de façon à produire à leur profit les 4 millions susdits de revenu, et de la sorte, par une diminution des intérêts payés aux banques (c'était là l'illusion, car en temps de troubles surtout il est dans la nature des choses que ces intérêts augmentent), on obtiendrait encore pour le roi un total de 72 millions de livres. De ces 72 on pourrait en employer 42 pour éteindre les dettes du domaine, les 30 restant étant placés en rente chez les sujets du roi, pour les 500,000 livres de revenu annuel être employées aux fortifications des places frontières et à la solde de la gendarmerie.

4° Tout en exprimant le désir que les tailles revinssent au taux qu'elles avaient sous le roi Louis XII, le cahier demandait la suppression des *bureaux de la foraine*, et l'entrée et la sortie *libres* pour *toutes* les marchandises, par rapport aux frontières du royaume.

5° On réclamait la promesse qu'aucune guerre offensive ne fût entreprise sans le consentement des états.

Au résumé, le tiers état prenait soigneusement ses garanties; notre analyse montre l'attention avec laquelle il avait étudié ses propres intérêts et ceux du pays. Il semble même qu'il ait remontré beaucoup afin d'obtenir un peu; c'est là en général le caractère de ces assemblées. Les députés, ceux surtout qui les ont éclairées et ont préparé les cahiers

[1] A 3 fr. 33 0/0, ce que l'on appelait *au denier 30*.

provinciaux, possèdent le degré de culture nécessaire pour une vie politique plus avancée (on le voyait déjà sous François II et même antérieurement); le pouvoir résiste modérément, mais il se trouve entouré de tant de difficultés, il a si peu d'énergie et d'intuition qu'il est hors d'état de diriger le mouvement en le maîtrisant; pour cela il faudra un grand homme. Ces efforts de la vie publique au milieu du XVIe siècle sont néanmoins très-curieux.

Les cahiers des trois ordres furent déposés, pour y être conservés, au chef-lieu de chacun des treize gouvernements qui partageaient alors la France, avec les réponses faites par le conseil du roi; en même temps il fut sursis à la publication desdites réponses; Pierre de la Place nous l'apprend. Mais déjà il avait été tenu compte de plusieurs des observations *nouvelles* des états, lesquelles se trouvaient d'ailleurs en petit nombre, dans l'ordonnance de janvier 1560, dont nous avons donné l'analyse au précédent chapitre, et qui s'élaborait alors, car elle ne fut publiée qu'après les états de Pontoise, tout en étant avant tout l'expression des opinions émises aux états d'Orléans, qu'elle représente spécialement.

La principale conséquence de l'assemblée de Pontoise fut la continuation offerte par le clergé du payement de 4 décimes employés à l'acquittement des dettes du roi, les autres disent un don de 15 millions de francs, fait par ce même clergé; et aussi un impôt de 5 sols par muid de vin entrant dans toute ville fermée, impôt établi *pour six ans et non plus*. Ce furent donc le clergé et le peuple qui vidèrent pour le moment leur bourse. Quant à la noblesse, un pareil sacrifice lui était inconnu, faute grave, aussi grave pour elle que de n'avoir voulu, dès le XIIe siècle, introduire de ses membres parmi les légistes du roi. La véritable ré-

forme en ce moment, réforme efficace si elle eût été librement consentie, était l'égalité de tous devant l'impôt, car alors les revenus de l'État augmentaient, même en dégrevant en partie le tiers état; les dettes royales se payaient, la solde des troupes était alignée, et tout rentrait dans l'ordre. Mais cette égalité, on n'y songeait pas encore, ou l'on n'osait la proposer; les cahiers les plus avancés du troisième ordre n'en parlent pas.

Il y eut peu d'événements dignes de l'histoire entre les états de Pontoise et le colloque de Poissy.

La reine mère, qui songeait *à fomenter les divisions des grands, afin de s'élever sur leurs ruines*, suivant un témoignage contemporain[1], agit peu, durant cet intervalle, dans le sens indiqué par cette appréciation de son caractère et de ses tendances. Les états venaient de s'occuper de la composition du conseil de régence, d'approuver l'union et l'accord des princes du sang avec le roi, en un mot, de donner leur approbation à la conduite de la reine mère; ce n'était donc guère le moment de varier à cet égard et d'essayer l'emploi d'autres tempéraments, d'autres négociations. Toutefois, un événement survint qui enleva un lien entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre; nous voulons parler de la mort (28 août) de la duchesse de Montpensier[2], femme entendue, perspicace, s'entendant aux affaires d'État, aimée et écoutée de la reine, et dont le roi de Navarre était l'obligé[3].

[1] *Mémoires* de Melvil, t. I, p. 109.

[2] Jacqueline de Longwy.

[3] Reportez-vous à l'*Histoire de François II*, p. 214, 215.

CHAPITRE IV

COLLOQUE DE POISSY ET DÉCLARATION DE JANVIER

Occupons-nous de la situation religieuse de la France au moment où le colloque de Poissy va tenir sa place dans l'histoire de ce beau pays, certes alors malheureux et éprouvé.

Il est certain qu'au point de vue strict, et pour le clergé catholique, les protestants étaient des hérétiques. D'eux les prêtres pouvaient dire comme François Balduin à un de ses amis : *Non temere est, quod desidero, te intueri in hanc effigiem humanæ non infirmitatis, sed insaniæ* [1]; ils le pouvaient surtout quand, de leur part, Luther se trouvait attaquable sur quarante chefs d'hérésie [2]. Pourtant les catho-

[1] Optati Afri Milevitani episcopi (il s'agit de saint Optat) libri sex *de schismate Donatistarum adversus Parmenianum*, cum præfatione Fr. Balduini. Parisiis, apud Claudium Fremy, via Iacobœa, sub insigni Divi Martini, 1563, in-16, cum privilegio, p. 57. Cette édition de la seule œuvre conservée de saint Optat est peu connue.

[2] Fratris Alfonsi de Castro Zamorensis ordinis minorum regularis observantiæ. Almæ provinciæ sancti Iacobi *adversus omnes hæreses* libri quatuordecim. Lugduni, apud Antonium Vincentium, in-12, 1555, 6e page de l'*Index hæreticorum*. En traitant du premier chef d'hérésie qu'il reproche au grand réformateur, l'auteur de cet ouvrage s'exprime ainsi : « Hujus erroris dux atque magister factus est nostro tempore quidam Martinus Luther. » Plus loin, Alphonse de Castro réfute habilement l'hérésie par laquelle Luther prétend que le sacerdoce peut être confié aux femmes.

liques eux-mêmes se voyaient obligés à des concessions, parce que les troubles avaient déjà éclaté à la suite de querelles religieuses, et que le pays avait besoin de la paix et la désirait, au moins aussi ardemment[1] qu'avant le traité de Câteau-Cambrésis, antérieur de peu à la mort de Henri II.

On était d'ailleurs las des rigueurs; les orateurs du tiers état venaient de se prononcer, et leur témoignage prouvait combien la majorité du pays répugnait à de nouvelles punitions. L'espoir de ramener par la douceur n'était pas perdu; l'opinion publique, qui voulait maintenir la France catholique et rétablir la tranquillité, se faisait encore illusion, au moins quant à la disparition du protestantisme et au retour des dissidents sous la bannière papale. Cette disposition de l'opinion se retrouve dans la préface de l'*Histoire* de Jacques de Thou : «L'expérience nous apprend assez que le fer, les flammes, l'exil et les proscriptions sont plus capables d'irriter que de guérir un mal qui, ayant sa source dans l'esprit, ne se peut soulager par des remèdes qui n'agissent que sur le corps. Il n'en est point pour cela de plus utiles qu'une saine doctrine et une instruction assidue qui s'impriment aisément dans l'âme, quand elles y sont versées par la douceur.» Mais où l'opinion n'errait pas, c'est quand elle voulait améliorer les mœurs et les sentiments d'une grande partie du clergé; le mal, sous ce rapport, était grand et avait été maintes fois signalé.

Du côté des protestants, on n'était ni plus fort, ni plus faible; le nombre des religionnaires n'avait pas augmenté, que l'on sache, et l'on *tolérait* les assemblées, rien de plus.

Catherine de Médicis hésitait, flottait comme Charles-

[1] Reportez-vous à l'opuscule *Ad principes christianos cohortatio pacificatoria*. Lyon, 1555, in-4°. C'est une allocution en faveur de la paix, adressée à Henri II et à Charles-Quint.

Quint à Augsbourg en 1530, alors que l'on en vint à la singulière transaction de prêcher sur l'Évangile sans commentaires et faits, par des prédicateurs qui n'étaient ni catholiques, ni protestants, assure-t-on ; je me demande à quelle opinion ils appartenaient. D'une part, la reine mère savait les calvinistes hostiles à la royauté ; d'autre part, elle voyait la mollesse et l'inaction de la majorité qui désirait rester catholique, mais sans rien risquer de son bien-être pour atteindre ce but. Ses tendances du moment la porteraient plutôt vers les protestants qu'elle trouve plus enthousiastes de leur religion, plus actifs, se soutenant mieux ; mais elle n'ose et « ne se lasse pas de faire bonne mine à tout le monde[1] ». Ici une explication devient nécessaire. La cour, par mode, par faiblesse, ou parce que le parti protestant se remuait davantage, ou encore par la commodité extrême, pour des gens aussi corrompus, d'une religion sans confession ; la cour se trouvait bien près de devenir hérétique. Une page du début des *Mémoires* de Marguerite de Valois fait ressortir ce fait d'une façon saisissante : « La résistance que je feis pour conserver ma religion du temps du sinode de Poissi, où toute la cour estoint infectée d'hérésie, aux persuasions impérieuses de plusieurs dames et seigneurs de la cour, et mesme de mon frère d'Anjou, depuis roi de France, de qui l'enfance n'avait pu éviter l'impression de la malheureuse huguenoterie [2], qui sans cesse me crioit de changer de religion, jettant souvent mes heures dans le feu, et au lieu me donnant des psalmes et prières huguenotes, me contraingnant les porter, lesquelles, soudain que je les avois, je les baillois à madame de Curton, ma gouvernante, que Dieu

[1] Début du pamphlet *Vie, actions et déportements de Catherine de Médicis.*

[2] Il en revint dans son âge mûr.

m'avoit fait la grâce de conserver catholique, laquelle me menoit souvent chez le bonhomme [1], monsieur le cardinal de Tournon, qui me conseilloit et fortifioit à souffrir toutes choses pour maintenir ma religion, et me redonnoit des heures et des chappelets au lieu de ceux que l'on m'avoit bruslés. Mon frère d'Anjou et ces autres particulieres âmes qui avoient entrepris de perdre la mienne, me les retrouvant, animez de courroux, m'injurioient, disants que c'estoit enfance [2] et sottise qui me les faisoit faire ; qu'il paroissoit bien que je n'avois point d'entendement ; que tous ceux qui avoient de l'esprit, de quelque aage et sexe qu'ils fussent, oyants prescher la vérité s'estoient retirez de l'abus de cette bigoterie ; mais que je serois aussi sotte que ma gouvernante. Et mon frère d'Anjou, y adjouttant les menaces, disoit que la royne ma mère me feroit fouetter, ce qu'il disoit de luy mesme, car la royne ma mère ne scavoit point l'erreur où il estoit tombé ; et soudain qu'elle le sceut, tansa fort luy et ses gouverneurs, et le faisant instruire le contraignist de reprendre la vraye, saincte et ancienne religion de nos pères, *de laquelle elle ne s'estoit jamais departie*. » Combien les protestants étaient audacieux (les novateurs le sont toujours) de venir ainsi chercher à répandre leurs idées religieuses jusque dans la famille royale et à l'insu de la reine ! et que cette mère se trouvait à plaindre et dans une situation difficile ! car le fait est certain : on agissait au-dessous d'elle dans ce but, depuis longtemps même, puisqu'elle avait surpris une fois les psaumes de la traduction de Marot que l'on avait glissés dans une des poches du roi Henri II et s'en était fâchée fort.

En dépit de ces témoignages, peut-on admettre ainsi, sans

[1] Expression prise alors en bonne part.
[2] Elle avait (en septembre 1561) huit ans.

autres preuves, qu'elle persévéra constamment en l'intention formelle de maintenir la France dans la voie catholique? Non, car plus d'une apparence se dresse contre elle. Ne la vit-on pas assister à des prêches, s'appuyer sur Coligny, le cajoler, principalement après les états de Pontoise où il avait contribué à lui faire obtenir la majorité, suivant Varillas? Je parle ici de l'année 1561 seulement et des environs du colloque de Poissy. Précédemment, en effet, sa liaison avec la duchesse de Montpensier, soupçonnée d'avoir embrassé le calvinisme, donnerait du poids à nos doutes, à moins d'admettre que la reine mère varia souvent et chercha à contre-balancer un parti par l'autre, ce qui est peut-être le fond de sa conduite, puisqu'à prendre les faits, elle fit massacrer Coligny à la Saint-Barthélemy, après l'avoir soutenu et s'être appuyée sur lui; puisqu'après avoir haï et contrecarré les Guises sous François II, elle les conserva puissants à la cour sous Charles IX.

Alors elle incline vers cette idée d'un colloque où les deux religions seront en présence et discuteront; elle l'accepte en se rappelant une promesse du cardinal de Lorraine qui s'était fait fort, à lui seul, avons-nous dit, de convaincre tous les dissidents. Dès lors le colloque de Poissy est décidé, convoqué : la reine n'attend même pas l'ouverture de la dernière session du concile de Trente [1], réuni bientôt à la voix du pape [2], mais que les électeurs princes

[1] Ce concile, dont nous traiterons ci-après, dura jusqu'en 1563. Il fut violemment poursuivi par les dissidents, mais les catholiques répondirent aux attaques; lisez, entre autres, *Defensio tridentinæ fidei catholicæ et integerrimæ quinque libris comprehensa*, adversus calumnias Martini Kemnitii Germani, autore Rº Dre Diegno Payva Dandrada. Ingolstadii, apud Sartorium, in-12, 1580.

[2] Le 4 août 1561, la reine écrivit au chef de la catholicité que le mal était trop pressant en France pour attendre aussi longtemps, et elle lui proposait diverses concessions, notamment la communion sous les deux

du saint-empire, et les autres seigneurs de la confession d'Augsbourg, n'acceptent pas par des raisons qu'ils livrent à la publicité [1].

Au commencement de septembre, les ministres protestants français et étrangers, munis de sauf-conduits, affluèrent dans Poissy. Théodore de Bèze, le plus célèbre d'entre eux [2], déjà désigné par Calvin comme son successeur, et envoyé par ce dernier, malade depuis trois ans, comme son représentant, se rendit aussitôt chez le roi de Navarre, et celui-ci le mena chez la reine *pour faire sa révérence.* Catherine de Médicis lui parla de ses livres, et le cardinal de Lorraine entreprit de le questionner par anticipation sur les questions à vider dans les séances du colloque. Le fameux pasteur se montra, dans ses réponses, courtois et conciliant; son interlocuteur se déclara même satisfait. « Il faut obliger le cardinal à signer son dire, observa en riant la nouvelle confidente de la reine, M[me] de Crussol, sinon demain il ne se souviendra plus de ses paroles. » Ces explications à pointes émoussées n'étaient qu'un prélude. Les protestants demandèrent l'engagement formel que, dans le colloque, les prélats catholiques ne fussent pas leurs juges, afin que ces derniers ne restassent pas arbitres en leur cause, et que l'on pût s'expliquer plus librement. Les princes du sang auxquels ils s'adressèrent ne leur donnèrent aucune

espèces, et les prières en langue vulgaire au moins à la messe. L'évêque de Valence fut, dit-on, le secrétaire de Catherine pour cette missive.

[1] *Causæ cur electores principes, aliique augustanæ confessioni conjuncti status, ad impium Concilium* a Pontifice Pio III tridenti indictum, *non accedant*, in-12. Vitebergæ, 1564. La page 70 de cet opuscule contient ce passage : « Cardinales, episcopi, abbates, monachi et id genus alia monstra, solum præsunt »; on n'en était pas encore aux compliments.

[2] Un *Théodose* de Bèze se maria le 8 mai 1611 à l'église Saint-Eustache de Paris; il était catholique et possédait une lettre d'absolution signée du cardinal de Sourdis. M. Jal nous apprend ce détail, sans assurer que le converti fût un petit-fils de *Théodore*.

réponse favorable ; alors ils allèrent à la reine, qui fit droit à leurs supplications et leur accorda les points suivants :

1° Les prélats catholiques ne seraient point juges et ils auraient un *secrétaire d'État pour notaire et greffier*, eux-mêmes pouvant d'ailleurs recueillir par écrit tout ce qui serait dit au colloque.

2° Le roi et les princes du sang assisteraient à la conférence.

Ces concessions se faisaient à condition que les dissidents se comporteraient *modestement* au colloque et n'y chercheraient *que la gloire de Dieu.*

A peine faites, les docteurs de Sorbonne vinrent demander qu'on dispensât le roi, vu son bas âge, d'assister à cette longue dispute sur la religion ; l'idée était juste [1], mais Catherine de Médicis, déjà engagée, répondit évasivement qu'elle n'agirait pas sans conseil, et qu'il ne fallait nullement croire que tout s'y passerait *à l'opinion* de ceux de la nouvelle religion.

Le colloque s'ouvrit le 9 septembre 1561, « au grand reffectoir des nonains ».

Charles IX y parla avec un ton sérieux au-dessus de son âge, énonçant qu'il était venu pour prendre l'avis de tous, prélats et docteurs, sur les remèdes nécessaires aux maux dont l'État était menacé. Sous les yeux mêmes de l'As-

[1] Il ne convient pas de discuter par exemple sur le mystère de l'Incarnation devant des enfants, et d'expliquer à leurs oreilles le *genitum, non factum*, du *Credo*. Les paroles prononcées par Th. de Bèze sur ce mystère, au colloque même, le prouvent surabondamment. En janvier 1869, on a repris, à Neufchâtel, en Suisse, la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'expurger l'Ancien Testament pour l'enseignement populaire ; en dépit de certains passages (reportez-vous, entre autres, au verset 14 du chapitre III du IIe livre de *Samuel*), les pasteurs calvinistes ont répondu négativement. — Varillas va plus loin : il assure (*Histoire de Charles IX*, in-4°, t. I, p. 115) qu'il est *malséant* de traiter de religion devant les dames et les *gens de guerre*.

semblée, un fait indiquait à tous la réalité de ces menaces : les douze ministres et les vingt délégués des Églises protestantes entraient dans la salle sous la conduite des gardes du roi, tant on craignait encore que le peuple ne se jetât sur eux.

Charles IX commanda ensuite au chancelier d'expliquer *plus au long son intention à la compagnie.*

Michel de l'Hôpital rappela que les précédents monarques avaient essayé de réunir la population de la France en un seul avis, mais que, nonobstant leurs efforts, la diversité d'opinions continuait, et que l'inimitié entre certaines catégories des sujets du roi en était arrivée à un point tel que « si Dieu n'y donnoit quelque prompt et brief remède, l'on ne pouvoit attendre qu'entiere ruine et subversion de cest estat ». Pour cette cause, ajouta-t-il, le roi vous a fait appeler afin de vous communiquer le besoin qu'il a d'être en cette affaire *conseillé* et *secouru*, et vous prie d'aviser, d'examiner surtout comment on pourrait sans délai apaiser Dieu, qui certainement était irrité, en réformant les abus introduits parmi ceux qui ont charge de le particulièrement servir. Citons maintenant la péroraison de ce discours [1] : « D'autant que la diversité des opinions est le principal fondement des troubles et séditions, le roy a, suyvant ce qui a déjà été arresté par les deux assemblées, accordé un sauf conduict aux ministres de la dicte secte, espérant qu'une conférence avecques eux amiable et gracieuse pourroit grandement proficter. Et pour ceste cause, il prie toute la compagnie de les recevoir, comme le père fait ses enfants, et prendre la peine de les endoctriner et instruire. Et s'il advenoit le contraire de ce qu'il espère, et qu'il n'y

[1] Nous l'empruntons à un protestant, PIERRE DE LA PLACE ; son sens catholique ne peut donc être nié.

eust moyen de les réduire, ny de nous réunir, pour le moins ne pouroit on dire cy après, comme par le passé, qu'ils ont été condamnés sans les ouyr. Et de cette dispute bien et fidèlement recueillie d'une part et d'autre, la faisant publier par tout le royaume telle qu'elle aura été faite, le peuple comprendra que cette doctrine a été reprouvée et condamnée par bonnes raisons, non par force ny authorité. Promet Sa Majesté que, comme ses prédécesseurs rois l'ont été, il sera en tout et partout protecteur et défenseur de son Église. »

Si le discours du chancelier n'avait contenu que ces paroles, personne n'aurait eu à y reprendre, mais il paraît que Michel de l'Hôpital s'étendit (inutilement du reste) sur la nécessité de prendre l'Écriture sainte pour mesure et règle des sentiments chrétiens, corroborant son dire par l'urgence de ne pas se laisser prévenir contre les calvinistes au point de ne pas examiner *s'ils avaient raison*, qu'après tout leurs faux raisonnements ne les empêchaient pas d'être nos frères et de croire en Jésus-Christ. Il paraît que ce passage des paroles prononcées par le chancelier, et d'autres sans doute, froissèrent le cardinal de Tournon, qui néanmoins se contint, loua la doctrine et le zèle du chef de notre magistrature [1], mais demanda une copie de son discours pour la communiquer aux prélats absents et mieux y répondre. Le chancelier refusa, et l'on donne à son refus deux motifs, de prudence tous deux : 1° pour ne pas faire dégénérer le colloque, où tout devait se traiter de vive voix, en une conférence dans laquelle on lirait des factums ; 2° pour

[1] Un autre prélat, Prosper de Sainte-Croix, évêque d'Albe, dit dans sa septième lettre au cardinal Borromée : « Le chancelier a proposé son sentiment avec tant de retenue et de modération, qu'on l'auroit facilement pris pour un autre homme. » Ne peut-on soupçonner en ce passage une pointe d'ironie ?

ne pas se faire une querelle avec la cour de Rome, à cause des erreurs qu'il aurait pu commettre au point de vue théologique. A ce dernier point de vue surtout il eut raison, car il se trouvait en mauvaise réputation dans la ville de saint Pierre, et son discours y fut mal pris : on y savait pourtant qu'il voulait autant rejeter les nouveautés que réformer ce qui était vicieux dans les anciennes institutions, mais on n'ignorait pas ses tendances à trouver exagérée l'autorité du pape sur les souverains et les États voisins [1].

Après ce débat, la parole fut donnée aux ministres protestants. Théodore de Bèze, élu par tous, prit la parole en leur nom, après une invocation à Dieu et un *Pater* récité à genoux.

C'était un homme de quarante-deux ans, bien fait, de belle taille, doué d'un beau visage, ayant l'air fin et délicat, employant des manières distinguées, agréables, plaisant aux grands et surtout aux dames. Son esprit était vif, enjoué ; familier avec les belles-lettres, la philosophie et le droit, il devenait poëte à ses heures, soit en français, soit en latin. Son ton railleur, ses tendances à la domination, des mœurs dissolues, et, assure-t-on, plusieurs pièces de vers de très-mauvais goût, lui avaient fait une nécessité de vendre les bénéfices dont il était titulaire en France, puis de se retirer à Genève où il avait réussi, par son air insinuant, par ses flatteries et par ses talents, à capter la confiance de Calvin [2].

[1] *Histoire du concile de Trente,* par Fra Paolo SARPI, traduction LE COURAYER. Londres, 1736, in-f°, t. II, p. 110.

[2] L'attaque contre les mœurs de Calvin et de Théodore de Bèze est ainsi renouvelée par CUYCK : « Quelle pureté en Calvin et de Bèze, qui ont porté les premiers une main sacrilége sur les lieux saints de France ? Quoi, la religion de Calvin et de Théodore de Bèze, qui invite les hommes à l'adultère et à l'acte vénérien, serait pure ! La vie de Calvin est-elle pure ?... » *Henrici Cvyckii Rvrimondensis Ecclesiæ Episcopi ad Mavritivm comitem Nassavium secunda Parænetica epistola,* in-12. Lovanii, apud Ioannem Masium, anno 1600, p. 26.

Tel est le portrait, telle était la situation très-connue de l'orateur qui se levait.

Il se plaça debout, tête nue, contre la clôture qui séparait la salle en deux, ayant à ses côtés les douze ministres qui l'assistaient[1], et là, comme un général au milieu de ses troupes, ayant en face de lui et assis le roi, la reine mère, Monsieur, Madame, le roi et la reine de Navarre, il parla en ces termes, s'adressant pour la forme au roi, pour le fond au cardinal de Lorraine, lequel occupait un siége en évidence en avant du banc des cardinaux et des prélats, tous assis et la tête couverte. Lui et le cardinal, comme talents, personnifiaient en cette réunion les partis.

« Sire, dit l'orateur protestant[2], c'est un grand bonheur pour un fidèle et affectionné sujet de voir son prince face à face. Il y a longtemps que nous en étions privés. Puisse Votre Majesté avoir pour agréable notre service d'aujourd'hui. A notre éloignement, on peut attribuer plusieurs causes, par exemple une persuasion enracinée que nous sommes gens turbulents, ennemis de toute concorde et tranquillité. Il existait d'autres empêchements; je ne veux point les rappeler maintenant que nous sommes sur le point de chercher les plus prompts remèdes. Qui vous donne une telle assurance? Notre bonne conscience et la justice de notre cause. Nous ne sommes point venus pour maintenir l'erreur, mais pour découvrir et amender tout ce qui se trouvera en défaut, ou de votre côté ou du nôtre. S'il plaît à Votre Majesté, nous déclarerons les principaux points de cette conférence. Il y a des gens qui croient que nous différons seulement de choses indifférentes; il y en a qui présument que nous ne sommes d'accord en aucun point, non plus que juifs ou

[1] Il y avait également vingt-deux députés des églises protestantes.

[2] Nous traduisons ses paroles en langage actuel.

mahométans. L'opinion des premiers est louable, la seconde regrettable ; mais ni les uns ni les autres ne nous manifestent des sentiments de concorde.

« Nous confessons que nous différons en des points principaux, et c'est avec regret, presque avec des larmes. Nous différons par l'interprétation et surtout en ce qui concerne les articles successivement ajoutés, lesquels rendent l'édifice de la religion difforme plutôt qu'ils ne l'ornent. Entrons dans les détails.

« Pour savoir à quel titre nous avons le paradis, il faut s'arrêter à la mort et passion de Jésus-Christ, notre Sauveur et rédempteur. Il est le seul chef et roi spirituel de nos consciences, il est notre sacrificateur éternel ; nous sommes complets en lui seul, et il faut se contenter de sa seule parole fidèlement prêchée.

« Nous ne sommes d'accord eu égard aux bonnes œuvres. Premièrement nous en attribuons tout l'honneur à Dieu, en reportant le commencement, le milieu et la fin à sa seule grâce et miséricorde. Secondement nous reconnaissons, quant à ce que sont ces œuvres, uniquement la règle de justice et d'obéissance comprise aux commandements de Dieu. Troisièmement nous disons qu'elles sont bonnes quand elles procèdent de l'esprit divin, quoique Dieu y trouverait trop à redire s'il les voulait examiner rigoureusement.

« Nous ne recevons pour parole de Dieu que la doctrine écrite ès livres des prophètes et apôtres, appelés le Vieux et le Nouveau Testament. Les écrits des anciens docteurs et conciles ne peuvent être admis sans contradiction, non que nous ayons l'outrecuidance d'avoir les premiers découvert la vérité, mais parce qu'il y a eu conciles et conciles, docteurs et docteurs. Saint Augustin dit à saint Jérôme : « Ne nous

fondons ni moi sur le concile de Nicée, ni vous sur le concile de Rimini, mais arrêtons-nous aux saintes Écritures. » Et au chapitre VI du II[e] livre de la *Doctrine chrétienne*, il ajoute : « S'il surgit quelque difficulté en l'interprétation d'un passage, le Saint-Esprit a tellement tempéré les saintes Écritures, que ce qui est dit plus obscurément en un endroit est dit ailleurs plus clairement. »

« La matière des sacrements mériterait d'être traitée au long, mais j'en parlerai sommairement. Nous accordons qu'il faut, dans les sacrements, une intervention céleste et surnaturelle, par laquelle l'eau du baptême, le pain et le vin de la Cène deviennent un sacrement; mais cette transformation s'opère non par la vertu de certaines paroles prononcées, ni par l'intention de celui qui les dit ; elle se fait par la seule puissance de celui qui a ordonné toute cette action divine, dont la volonté doit être récitée haut et clair, en langage entendu et clairement exposée, afin qu'elle soit entendue et reçue par ceux qui y assistent. »

Se laissant entraîner au-delà des limites qu'il s'était tracées, Théodore de Bèze, animé par le feu de son discours et l'occasion unique qui lui était offerte, continua en ces termes :

« Si quelqu'un nous demande si nous rendons Jésus-Christ absent de la sainte Cène, nous répondons que non. Mais si nous considérons la distance des lieux (il le faut faire quand il est question de sa présence corporelle et de son humanité envisagée séparément), nous disons que *son corps se trouve éloigné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre,* attendu que, quant à nous, nous sommes sur la terre, et les sacrements aussi ; et quant à lui, sa chair est au ciel tellement glorifiée que la gloire, comme dit saint Augustin, ne lui a point ôté la nature d'un vrai corps, mais uniquement l'infirmité corporelle. »

A ces mots, l'opinion parut tellement nouvelle et étrange que les prélats s'agitèrent, murmurèrent, firent un grand bruit. Néanmoins, l'orateur passa outre, et, domptant l'orage, termina de la sorte :

« Notre foi ne violente ni les paroles du Christ, ni le dire de saint Paul; elle ne détruit ni la nature humaine du Sauveur, ni le fait de son ascension, ni l'institution des sacrements. Finalement elle fait plus d'honneur à la puissance du Fils de Dieu que la croyance en l'indispensabilité de la conjonction de son corps avec les signes, afin que nous en soyons faits les participants.

« Pour l'ordre et la police extérieure de l'état ecclésiastique, il est aujourd'hui perverti, confus et ruiné; mais ces choses sont connues et valent mieux tues que dites. Nous concluons donc que l'organisation de l'Eglise soit ramenée à sa naïve pureté et beauté.

« En terminant, je répéterai que, s'il s'en trouve encore qui pensent que notre doctrine détourne les hommes de leur subordination à leur roi et à leurs supérieurs, nous avons de quoi leur répondre et protestons. Que Dieu vous donne, Sire, les inspirations du petit roi Josias, il y a maintenant deux mille deux cent deux ans. Que la mémoire et la renommée de la reine Clotilde se rajeunissent, et que nous voyions tous le vrai siècle d'or, auquel notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ soit servi d'un commun accord, ainsi que tout honneur et gloire lui appartiennent à jamais. Amen. »

Ici de Bèze et ses compagnons mirent un genou en terre ; puis, relevé, l'orateur énonça cette courte péroraison :

« Sire, qu'il plaise à Votre Majesté avoir moins égard à notre rude langage qu'à notre affection. Notre doctrine est plus longuement exposée dans cette confession de notre foi que nous vous supplions de recevoir de nos mains, espérant,

moyennant la grâce de Dieu, que, après en avoir conféré, nous nous en trouverons d'accord. Si au contraire nos iniquités empêchent un tel bien, nous ne doutons que Votre Majesté, avec son bon conseil, ne sache pourvoir à tout sans préjudicier ni à l'une, ni à l'autre des parties. »

Théodore de Bèze avait un son de voix remarquable et disait avec grâce; on l'écouta donc volontiers, et, la curiosité aidant, il aurait eu un demi-succès sans sa fougue qu'il ne sut modérer[1] et qui motiva la bouillante interruption dont nous avons parlé. Dès qu'il eut terminé son discours, le cardinal de Tournon[2], président de cette assemblée religieuse, en sa qualité du plus ancien des cardinaux, s'adressa au roi avec une certaine émotion et déclara que, sans le respect dû à la majesté royale, il se serait retiré et aurait rompu l'Assemblée, tant les assertions des nouveaux évangélistes avaient violenté sa conscience; il ajouta, comme représentant de tous les prélats, qu'on le suppliait de n'accorder aucune confiance aux paroles récemment prononcées, et de persévérer dans la foi de ses pères, puis il demanda un jour pour répondre, sans cacher qu'il vaudrait mieux rompre le colloque que de continuer de pareils blasphèmes, car, à son sens, c'était trop d'avoir laissé se produire de pareilles opinions sur un théâtre aussi fameux. La reine mère, prenant pour elle cette sévère admonition, que la situation du reste explique, mais qui semblait compromettre la manière dont elle gouvernait comme régente les affaires de l'Etat, répondit que l'on avait agi suivant une délibération du conseil du roi, suivant un avis du parlement de Paris; que la réunion n'avait pas pour but d'innover, mais d'apaiser les troubles

[1] Cela était déjà arrivé à Quintin, aux états d'Orléans; voyez ci-dessus notre chapitre II de ce livre, page 31.

[2] Rabelais lui a dédié des vers latins.

provenant de la diversité d'opinion, et de réintégrer les égarés dans le droit chemin. C'était rappeler assez adroitement que le cardinal de Lorraine se flattait d'obtenir la victoire dans cette lutte oratoire, et même rendre l'espoir aux catholiques, puisqu'il n'avait pas encore parlé.

Et cependant Catherine de Médicis avait été choquée des paroles de Théodore de Bèze ; ce qui semblerait le confirmer, c'est une lettre adressée par elle cinq jours après à M. de Rennes, notre ambassadeur auprès de l'empereur, et où elle dit que l'orateur *s'oublia* « en une comparaison si absurde et tant offensive que peu s'en fallut qu'elle ne lui imposât silence, mais qu'elle s'en abstint de peur qu'on ne s'en retournât imbu de sa doctrine sans avoir ouï ce qui lui serait répondu [1] ». Ce passage se trouve corroboré par une lettre que de Bèze adressa à la reine le lendemain de la séance et où il cherchait à se disculper, et dont voici le début : « Madame, comme ainsi soit que vostre très humble serviteur Théodore de Bèze ait occasion de craindre que Vostre Majesté ne soit demeurée *peu satisfaite d'une parole qu'hier il prononça sur la matière du sacrement*, laquelle à son grand regret fut trouvée fort estrange, il supplie Vostre Majesté de l'entendre plus amplement. » Dans cette longue lettre il expliquait ainsi la parole susdite : « Tant s'en fault que nous voulions dire que Jésus-Christ soit absent de la saincte Cène, qu'au contraire nous scaurions aussi peu porter un tel sacrilége, que personnes qui soient au monde. Mais il y a grande différence de dire que Jésus-Christ est présent en la saincte Cène, en tant qu'il nous y donne véritablement son corps et son sang, et de dire que son corps et son sang sont conjoints avec le pain et le vin. J'ay confessé

[1] *Histoire du calvinisme*, par MAIMBOURG, livre III.

le premier qui est aussi le principal; j'ay nié le dernier, pour ce que je l'estime directement contraire à la vérité de la nature humaine du corps de Jésus-Christ, et à l'article de l'ascension, comme il est couché en l'Escripture saincte et déclaré par tous les anciens docteurs de l'Eglise [1]. »

Malgré cette explication, qui, d'ailleurs, ne fut pas immédiatement communiquée à toutes les personnes ayant entendu le premier discours, le but du colloque se trouvait manqué, la divergence sur un point capital s'étant produite avec trop d'éclat dès la première séance. Ce résultat montre aux orateurs combien il faut de réserve et de tenue, lorsqu'on traite en public de matières aussi épineuses, aussi délicates. Si de Bèze avait corrigé séance tenante l'effet de ses malencontreuses expressions, l'incident eût mieux tourné au point de vue de la conciliation; mais on prétend qu'il prit l'émotion des catholiques pour un signe de défiance en la bonté de leur cause : illusion, assurément; il y en avait des deux côtés.

Les prélats s'assemblèrent et résolurent de ne répondre qu'à deux points [2] du discours de leur adversaire, celui qui concernait la discipline de l'Eglise et celui relatif à la sainte Cène. Plusieurs proposèrent également de rédiger à leur tour une profession de foi (de Bèze en avait remis une au roi) contenant leur réponse, et de solennellement condamner les ministres s'ils ne voulaient l'approuver; mais un tel avis ne prévalut pas.

Les ministres rappelèrent au chancelier qu'on leur avait

[1] Elle fut communiquée aux cardinaux.

[2] Si l'on eût abordé les mystères, sur celui de la sainte Trinité, le cardinal de Lorraine eût sans doute parlé conformément à un livre qui lui fut dédié; et qui me semble résumer la doctrine catholique telle que le XVIe siècle l'entendait : *De sanctâ Trinitate libri tres contra hujus ævi trinitarios, antitrinitarios et autotheatos.* GENEBRARDO, theologo parisiensi, AUTORE. Parisiis, 1569, apud Ioannem Bene-Natum.

promis que les prélats ne pourraient prendre sur eux l'autorité et le pouvoir de juger, et demandèrent la continuation du colloque.

Une deuxième séance eut lieu le 16 septembre.

Le cardinal de Lorraine y prit la parole.

Connu par sa vaste érudition, son éloquence persuasive, sa longue expérience des hommes, car il était archevêque depuis vingt ans, l'orateur catholique excita une grande attention; il s'exprima en ces termes[1] :

« Sire, nous vous reconnaissons pour notre souverain; nous sommes vos très-humbles et très-obéissants sujets et serviteurs; nous ne contreviendrons jamais à la fidélité que nous vous avons saintement promise. L'apôtre saint Pierre a dit : Craignez Dieu et honorez le roi, ce qui signifie : honorez le roi parce qu'il faut craindre Dieu. C'est par lui, en effet, que les rois règnent. Et souvenez-vous que vous êtes non-seulement ministre de Dieu, mais aussi de son Église. Vous en êtes le fils et non le seigneur; vous en êtes membre et non chef. Le souverain est dans l'Église et non au dessus[2]. »

C'était habilement effacer l'effet de la présidence du colloque dévolue au roi, et détruire la citation du chancelier disant que Constantin avait présidé le concile de Nicée; c'était ôter à la reine mère toute velléité de faire de son fils un Henri VIII et de l'instituer chef de la religion en France, situation qui pouvait tenter et que les réformés n'eussent sans doute pas rejetée.

Le cardinal continua :

« Le grand empereur Constantin permit, sans aucune res-

[1] Nous abrégeons, mais de manière à n'effacer aucun trait principal.

[2] Reportez-vous au livre II, chap. XVII, *Reges vasalli sunt incarnati Regis Christi*, et chap. XIX, *Reges vicarii sunt Christi regis omnium*, du *Mars Gallicus*, in-32, 1637, p. 298 et 303.

triction, aux ecclésiastiques le libre jugement en matière de foi, et jamais ne voulut personnellement juger des plaintes apportées par plusieurs évêques au concile de Nicée. Grégoire de Nazianze disait à l'empereur Valens : « Vous n'êtes pas seul à commander ; nous agissons sur un plus grand et plus parfait empire, si l'esprit reste indépendant de la chair et les choses célestes séparées des choses terrestres. »

« Or, entendez, Sire, le sommaire de ma légation. Il y a maintenant huit jours que par votre ordre furent introduites en ce lieu des personnes depuis longtemps séparées de nous, à notre très-grand regret, faisant une autre profession de foi. Nous ne leur voulons rien reprocher, mais compatir à leur infirmité ; nous sommes très-aises qu'ils reconnaissent les articles du symbole, commun à tous les chrétiens, et souhaitons de bon cœur qu'ils s'accordent avec nous quant au sens et à l'interprétation. »

Relativement à la constitution de l'Église, l'orateur montre ensuite qu'elle n'est point simplement une communauté d'élus, mais une grange où le bon grain se trouve mélangé de paille, suivant la comparaison de l'Écriture. Prise en général, l'Église est infaillible, mais des particuliers peuvent s'y tromper, et c'est aux conciles à les redresser. Elle est dépositaire fidèle du sens de l'Écriture sainte et de l'autorité des traditions. Pour avoir secoué cette règle, les ariens se sont engagés dans d'inextricables labyrinthes, dont Eusèbe de Césarée et Eusèbe de Nicomédie n'ont pu les tirer. Le même piége attend les novateurs en matière de religion, qui veulent aujourd'hui voir un fétu dans les yeux de leurs frères, sans apercevoir la poutre qui encombre les leurs.

Au sujet de l'Eucharistie, leur aveuglement est plus grand encore, continue le cardinal ; ils se sont ingéniés à trouver

quatre-vingt-deux sens différents dans les textes des évangélistes, lesquels sens, même à leur dire, forment au moins *huit opinions*[1] toutes diverses ; qu'il valait mieux s'en tenir aux paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang », surtout avec le commentaire de saint Luc, qui ne laisse aucune ambiguïté : « Ceci est mon corps, lequel est livré pour vous » ; c'est-à-dire, non point un corps mystique, mais le corps vrai de Jésus-Christ, conçu, par l'ouvrage du Saint-Esprit, du très-pur sang de la très-sacrée et perpétuellement vierge Marie.

« En ces paroles, dit encore le cardinal de Lorraine, se trouve l'histoire écrite, le commandement clair, le testament confirmé par la mort du testateur et par ce valable, lequel n'a dû être si obscur qu'il laissât ses héritiers en dispute. Tel l'accepte l'univers et le consentement des Pères assemblés aux conciles généraux, qui disent : Dans la communion il se donne et reçoit, de la main du prêtre, non-seulement ce qui s'y voit, qui est sanctifié par celui qui le donne, mais aussi ce qui s'y entend, la sanctification sanctifiant le recevant. Nous nous abstenons des manières de parler de si grande chose, et pensons qu'il était meilleur de les modestement interpréter que de les prendre en mauvaise part. « Qui mange ma chair, il demeure en moi et moi en lui », a dit le Sauveur. Nous confessons cette union plus supernaturelle, supersubstantielle, spirituelle, invisible, ineffable, spéciale et propre à ce sacrement. Vous êtes les premiers, que je sache, de mémoire d'homme, à opposer et à faire combattre la présence de Notre-Seigneur en la Cène.

[1] C'est le chiffre fixé par Pierre de la Place. Cet auteur emploie à tort l'expression *Eglise nouvelle* pour la religion réformée, dans sa reproduction du discours du cardinal de Lorraine ; un orateur catholique n'a pu se servir de ce terme.

Pas si subtiles n'étoient les saints Pères; ils preschoient le Fils de Dieu ensemblement avoir eu sa chair quand il monta au ciel, et nous l'avoir laissée en ses sacrés mystères. Ils s'écrioient : « D'où vient, adorable Jésus, que de petits vers nous rendant sur terre pourriture et cendre, nous t'ayons devant les mains et les yeux? et cependant tout entier tu es assis à la dextre du Père, qui en un même moment d'heure, depuis l'Orient jusques à l'Occident, du Nord au Midi, tu es présent, et à tous assistant, un en plusieurs, toi-même en divers lieux. D'où vient ceci? Certes, non de notre devoir ou mérite, mais de ta volonté et bon plaisir, et de ta douceur. »

« Nos adversaires veulent rallier à eux saint Augustin et son discours *ad Dardanum;* mais, dans cette épître entière, il n'est parlé de ce saint sacrement.

« Je viens actuellement à ce que vous avez dit et écrit. Si vous n'estimez Jésus-Christ être en ce monde, quant à sa chair, depuis son ascension, plus que devant son incarnation, nous, au contraire, enseignons que la Cène se célèbre en ce monde et non au ciel, et ne sommes pas assez ingénieux que nous pensions une chose vraiment et en substance absente de ladite Cène y être nonobstant substantiellement exhibée et reçue, bref, y être et n'y être pas ; *nous sommes donc aussi loin de votre opinion, dans ce cas, que le plus haut ciel de l'endroit le plus profond de la terre.* »

L'argumentation était serrée et digne du grand talent oratoire qui l'employait : en outre, le prélat catholique rendait à propos au ministre calviniste, comme on le voit, son hyperbole et, avec elle, semblable déclaration de dissidence, car la mesure employée dans l'image de l'éloignement, de la séparation, restait absolument la même.

Après avoir insisté sur ce qu'il fallait apprécier les choses

religieuses *par théologie et non par philosophie,* le cardinal reprit en ces termes :

« Il me semble vous avoir ennuyés par la longueur de mon discours, mais non persuadés autant que je le désirais. Si, sans cause, nous vous sommes odieux et que vous vous sépariez réellement de nous, à tout le moins ne refusez l'Église grecque pour juge, si tant vous abhorrez la latine, c'est-à-dire romaine, recourant à une particulière, puisque l'universelle vous déplaît. Si vous ne vous entendez avec eux, quel espoir que nous tombions d'accord? Et si vous aimez votre opinion ainsi seule, devenez en effet solitaires, ne troublez plus, par votre intervention, les troupeaux dont vous n'avez nulle charge, nulle légitime administration. »

Après avoir supplié le roi et la reine mère de demeurer dans la sainte profession de foi de l'Église catholique et romaine, après avoir manifesté à haute voix l'assurance que le roi de Navarre et les princes du sang les aideraient dans cette résolution salutaire, le cardinal de Lorraine conclut par ces mots :

« Nous tous, Sire, d'un seul cœur et d'une seule voix, et pour tous l'Église gallicane, vouons à Dieu et vous promettons solennellement de ne jamais nous départir de cette sainte et vraie doctrine, laquelle nous prenons la peine d'annoncer dans nos églises, et pour la soutenir nous n'épargnerons ni notre sang, ni notre vie, comme nous serons également toujours prêts à ne rien oublier de ce qui concerne votre service et le bien de votre couronne. »

Aussitôt ce discours terminé, les prélats se levèrent et allèrent trouver le roi, ou plutôt la reine mère, et se grouper à ses côtés. En leur nom le cardinal de Tournon déclara que l'exposition du cardinal de Lorraine était la leur, qu'ils la scelleraient au besoin de leur sang, qu'ils

voulaient vivre et mourir en cette croyance, qu'ils suppliaient Sa Majesté le roi d'y ajouter foi et de persévérer dans la religion catholique, au sein de laquelle ses prédécesseurs avaient vécu. Que si les dissidents souscrivaient à l'exposition de dogmes du cardinal de Lorraine, ils seraient bien accueillis et entendus sur les autres points; sinon, toute audience leur devait être déniée, et obligation à eux imposée de quitter le royaume, afin qu'il n'y eût « dans le royaume très chrestien qu'*une foy, une loy, un roy* ».

Théodore de Bèze présenta instamment, et sans délai, une requête à l'effet de pouvoir immédiatement répondre, énonçant qu'il possédait alors les arguments de l'orateur catholique tous frais en sa mémoire, et que lui, et les ministres qui l'assistaient, craignaient ne plus pouvoir le faire par l'intention des prélats de vouloir dorénavant se retirer du colloque. La reine mère en délibéra avec son conseil et fit dire aux ministres de se retirer, qu'un autre jour serait assigné pour leur réponse. Sarpi prétend que cette remise fut principalement basée sur ce qu'il ne paraissait « pas juste de faire aller un simple ministre de pair avec un cardinal prince ». Cette raison semble superficielle, quoique le calvinisme date des environs de 1540 et que le cardinal de Lorraine fût revêtu de la pourpre depuis 1555; aussi beaucoup d'auteurs contemporains ne la reproduisent pas.

En dépit de la promesse royale, les catholiques voulaient qu'il n'y eût plus de séances; l'évêque de Valence, Montluc, frère de Blaise de Montluc, depuis maréchal, s'opposa à ce vouloir, et voici ses principaux motifs; nous les déduirons sans chercher à sonder son cœur paternel, sans nous inquiéter de savoir si, en songeant à plus obtenir pour les calvinistes, il ne désirait pas qu'on en vînt à un compromis, que l'on fît des concessions, entre autres celle du mariage des

prêtres, qui lui eût permis de légitimer son bâtard[1]. « La conférence, dit-il à la reine mère, forme une entreprise hardie, sur laquelle il serait dangereux de reculer. Théodore de Bèze a donné un sujet de scandale en parlant de l'Eucharistie comme il l'a fait, mais il n'a pas été compris des trois quarts de l'assemblée, à la portée de laquelle le cardinal de Lorraine s'est mieux placé. La rupture de la conférence ne contenterait personne, ni les catholiques, trop indignés déjà de la liberté accordée à leurs adversaires, ni les protestants, en leur ôtant l'unique moyen de publicité qu'ils puissent employer en faveur de leur croyance; tandis que la continuation du colloque contenterait au moins les protestants, qui la devraient uniquement à la reine. » Catherine de Médicis se rendit à cet appel, mais en usant d'un biais qui devait plaire aux catholiques et les empêcher de se séparer du gouvernement : elle rouvrit le colloque, en le laissant secret et privé, et en ne laissant plus son fils y assister.

Pareille décision ne fut pas reçue sans conteste, car l'absence de la cour ôtait pour chaque parti le principal attrait à la réunion, les catholiques voulant que cette cour demeurât catholique, les protestants désirant la frapper de leurs idées et de leurs vues. Toutefois ces derniers acceptèrent les premiers de continuer la lutte, comprenant qu'ils avaient tout avantage à parler encore de leur manière de voir pour y habituer, et que d'ailleurs ils effaceraient ainsi la rudesse de leur première opinion sur l'Eucharistie; quant aux premiers, il fallut les instances de la reine mère et la promesse du cardinal de Lorraine que, cette fois, leurs prélats paraî-

[1] Il fut en effet légitimé plus tard ; c'est Balagny-Montluc, maréchal de France et prince de Cambrai sous Henri IV.

traient plutôt en juges qu'en simples auditeurs pour les y décider[1].

Le 25 octobre 1561 le colloque de Poissy recommença, non plus comme auparavant, dans le grand réfectoire, mais dans une simple chambre du monastère, en présence de la reine mère, du roi et de la reine de Navarre, des princes et du conseil royal, des prélats et docteurs catholiques, des douze ministres[2] et d'un très-petit nombre de personnes. « Cette séance, expliqua le cardinal de Lorraine, a lieu pour entendre ce que les ministres voudraient dire sur les propositions par lui faites dans la dernière assemblée. » Aussitôt de Bèze se leva, au nom de ses compagnons, et dit :

« Madame, après avoir invoqué le nom de notre Dieu et son assistance spéciale, nous parlerons sur les deux points de notre confession, *par trois fois présentés à Votre Majesté*, examinés par M. le cardinal de Lorraine. »

Sur le premier point, concernant l'État et l'autorité de l'Église, l'orateur s'étendit longuement et discuta au point de vue des textes, s'en référant principalement à ce qu'était la société chrétienne au temps des apôtres, par rapport aux coutumes introduites depuis et qui avaient chargé les consciences, telle que la rémission des péchés. Il termina ainsi cette partie de son discours : « L'Église est-elle par-dessus l'Écriture ? question qui me semble aussi impertinente que si l'on demandait si l'enfant est par-dessus son père, la femme par-dessus son mari, voire l'homme par-dessus Dieu... Jésus-Christ lui-même a tant honoré la doctrine des prophètes qu'il avait envoyés, qu'il a prouvé sa doctrine par leur témoi-

[1] C'est VARILLAS qui le prétend.

[2] Les délégués protestants furent exclus.

gnage. Saint Paul a souffert que ceux de Thessalonique fissent le semblable; saint Pierre loue cette manière de faire. Saint Jérôme, saint Chrysostôme, saint Basile recommandent l'autorité des Écritures; le dernier même a dit : « Tout ce qui est hors l'Écriture divinement inspirée est péché. Il ne faut donc point que ceux qui se disent vicaires de Jésus-Christ et successeurs de saint Pierre et de saint Paul refusent pareille condition. »

Relativement au second point, l'orateur du calvinisme se récusa, voici en quels termes : « Jusques ici, Madame, j'ai répondu amplement, et selon la mesure de mes connaissances, au premier point de la harangue dernière de messieurs les prélats, concernant l'état et autorité de l'Église de Notre-Seigneur; sur quoi nous sommes encore tous prêts à entendre tout ce qui nous sera montré pour la pure parole de Dieu. Il reste l'article de la Cène, duquel je me départirai, s'il plaît à Votre Majesté, tant pour vous avoir trop retenue, avec toute l'illustre compagnie, que par notre désir de voir cette conférence mieux commencée et mieux suivie. J'ajouterai qu'en parlant sommairement d'une matière qui a été jusqu'à ce jour obscure et enveloppée, il est malaisé que beaucoup de paroles n'échappent, quelque véritables qu'elles soient, qui offensent les cœurs de ceux qui les oyent. Toutefois, s'il plaît à Votre Majesté que nous passions plus oultre, nous sommes prêts à en dire ce que le Seigneur nous a donné à connaître, nous soumettant toujours à ce qui nous sera montré par les saintes Écritures, et suppliant très-humblement Votre Majesté d'être persuadée qu'après la gloire de Dieu, auquel nous servons, il n'y a chose que nous pourchassions de plus grand désir que le repos de Vos Majestés et de tout ce royaume. »

C'était adroitement calmer les esprits sur la tempête sou-

levée par ses précédentes explications, et ne pas raviver de lui-même une discussion capitale. La reine mère ne releva pas sa proposition, et le cardinal de Lorraine fit immédiatement signe à un théologien de Sorbonne, Claude d'Espense, de prendre la parole.

Celui-ci débuta en se félicitant de l'occasion à lui offerte pour conférer avec les protestants, car il avait été contraire aux supplices subis par leurs coreligionnaires ; puis il reconnut comme véritable ce qui avait été dit de l'Église et de sa succession, déclarant que si, dès le commencement, on eût ainsi parlé, la controverse *n'eût esté telle qu'elle estoit advenue.* Mais il ajouta : « Par qui appelés, êtes-vous entrés dans l'Église ? Vous ne procédez pas de succession ordinaire, ou par quelque témoignage de l'Écriture, comme saint Jean; donc il s'ensuit que votre ministère n'est pas légitime. Et, quant aux traditions de l'Église et à l'interprétation des Écritures saintes, il est certain que si quelque dispute en survient, il faut recourir aux successeurs ordinaires, comme à ceux auxquels le Saint-Esprit est promis. Nous avons plusieurs choses par tradition que nul ne révoque en doute, à savoir : le Père n'a pas été engendré, le Fils est consubstantiel, la vierge Marie demeura vierge après l'enfantement, et plusieurs autres semblables. Tout ce qui a été ordonné par les conciles universels est certain et arrêté. »

Claude d'Espense en vint ensuite à parler de la Cène. Après son dernier discours, diverses répliques eurent lieu, des disputes s'élevèrent. Théodore de Bèze voulut déduire entre autres choses que les ministres protestants avaient aussi la vocation, que les miracles n'étaient pas nécessaires pour la prouver, qu'il suffisait de l'inquisition des mœurs [1],

[1] Il disait cela pour les autres ministres, car pour lui c'était notoriété que ses premières mœurs avaient été mauvaises et reprochables.

de la doctrine et de l'élection. « Faites-moi apparaître, répliqua d'Espense, un seul exemple qui depuis quinze cents ans soit semblable au vôtre. — Ce n'est pas un inconvénient, dit de Bèze, que Dieu fasse aujourd'hui quelque chose qu'il n'ait fait précédemment. »

La conférence menaçait de dégénérer en querelle quand le cardinal de Lorraine réclama le silence et déclara que l'on devait premièrement s'accorder sur l'article de l'Eucharistie, les évêques étant décidés à ne pas aller plus loin si on ne le faisait, parce que l'Europe entière se trouvait troublée par cet article, l'opinion calviniste émise à la première séance du colloque ayant été imprimée et répandue partout; puis il conclut en demandant catégoriquement aux ministres s'ils admettaient à ce sujet l'interprétation de la confession d'Augsbourg. C'est ce que l'on appelait, dans le langage du temps, mettre les calvinistes en combat avec les *Allemands;* les protestants *luthériens* se rapprochaient beaucoup plus en effet de la doctrine catholique. De Bèze répliqua en demandant au cardinal s'il approuvait entièrement cette confession, ce à quoi il ne reçut pas de réponse, chacun voulant rester sur la défensive. Alors les ministres, craignant que, si le colloque se trouvait interrompu, on ne les en accusât, prirent un biais et demandèrent qu'on leur délivrât par écrit ce que l'on voulait qu'ils signassent, afin de pouvoir en délibérer ensemble; puis ils remirent une copie de l'article concernant la Cène dans la confession d'Augsbourg, ainsi que plusieurs professions de foi datant de 1559 et appartenant à des ministres de Wittenberg [1].

Cette séance finie, les ministres, nous apprend un auteur protestant, Pierre de la Place, résolurent de recevoir les

[1] Ville où s'élève le monument de Luther et où il afficha, en 1517, ses fameuses thèses.

conditions à eux offertes, même iniques, plutôt que de donner occasion de laisser croire que le colloque s'était rompu par leur faute. Sur ces entrefaites ils surent que la reine venait de remettre la nouvelle séance du colloque au surlendemain, et en même temps ils connurent que des ministres de Wittenberg devaient prochainement arriver, à la demande du roi de Navarre, afin de discuter contre Théodore de Bèze.

Le principal de ces ministres allemands, nommé Baudoin, se présenta seul; il apportait un livre dans lequel il avait tracé la ligne de conduite à tenir par le chrétien durant les différends religieux qui agitaient alors la France, et espérait que cet ouvrage le ferait appeler au colloque; mais il n'en fut rien, chaque partie se défiant d'un homme aussi léger et dont une trahison n'était pas impossible; son dépit fut grand.

A la nouvelle réunion du colloque, Théodore de Bèze lut une déclaration rédigée de concert avec ses compagnons. Retournant la question à lui précédemment adressée, il dit aux prélats : « Avez-vous été élus par les anciens de votre Église? avez-vous été demandés par le peuple? Y a-t-il eu information sur votre vie, vos mœurs, votre doctrine? Vous direz oui, mais chacun sait le contraire, et je m'en remets à votre conscience. Donc vous n'êtes pas véritablement évêques, puisque l'on a omis en votre institution les points essentiels. » Et par ce langage, tout en déclarant *ne les vouloir offenser*, il les émut et froissa. Il revint ensuite sur la Cène et conclut en demandant qu'on lui démontrât ses erreurs; cependant il fit à ce sujet une déclaration plus explicite, sollicitant, si l'on ne s'en contentait, *une bonne forme de conférence* où l'on disputerait avec les Écritures saintes en main, des secrétaires recueillant

le tout en forme authentique, afin que l'on vît qu'ils n'étaient point venus pour troubler le monde, mais *pour accorder une saine doctrine.*

Le cardinal de Lorraine, prenant la parole, argua que de Bèze avait blâmé à la fois la dignité épiscopale et l'autorité royale, puisque l'élection des évêques par le peuple s'était transformée, par un usage que confirmait le concordat, en une désignation royale[1] ; il ajouta que l'installation des prélats avait d'ailleurs lieu publiquement et solennellement. « En cette forme solennelle, reprit son interlocuteur, chacun sait assez *quelle farce l'on y joue.* » L'expression employée ne portait sans doute pas entièrement son sens actuel; pourtant elle blessa, et le cardinal continua : « Le commencement d'injurier est venu de vous, jusques à vous ruer sur nos rois. Nous n'entreprenons point sur ce qui est du vôtre, mais vous sur nous. » Il semblait qu'avec cette vivacité de paroles, la controverse dût cesser; on y persista encore. Le cardinal reprit ce qui concernait la confession d'Augsbourg, mais des deux côtés personne ne voulait l'admettre le premier. Dans ce renouvellement de discussion deux nouveaux interlocuteurs apparurent : Pierre Martyr, docteur italien, qui parla peu de temps dans sa langue maternelle, et un jésuite espagnol, nommé *Lainez*, qui malmena les ministres[2] et reprocha vertement à la reine la tenue du colloque, affirmant que telles matières n'appartenaient ni à sa juridiction ni à son autorité. Théodore de Bèze, en se défendant, dit quelques mots en faveur de la conduite tenue en ces cir-

[1] C'est en effet par une désignation royale que le cardinal de Lorraine avait été pourvu d'un archevêché dès l'âge de *quinze ans.*

[2] Des historiens prétendent qu'il leur donna des épithètes malsonnantes, les appelant *renards*, *singes* et *serpents;* il est plus exact de dire qu'il compara, avec l'Ecriture, les hérétiques *aux renards et aux loups revêtus de peaux de brebis.*

constances par Catherine de Médicis, ce qui était adroit et dans les convenances, puis il se moqua d'une explication de la Cène assez singulière émise par le même jésuite[1]. Ensuite il discuta avec d'Espense sur les mots du Christ *Hoc est corpus meum*, et conclut que *la manière de parler ne peut être sacramentale sans figure.* « S'il en est ainsi, répondit l'orateur catholique, si la figure est avec nos sacrements du Vieil Testament, lesquels étaient figuratifs, car nous disons qu'ils étaient figures et ombre de la vérité, laquelle nous a été manifestée en Jésus-Christ; autrement il faudra dire qu'ils étaient *figure de la figure*, ce qui serait très-absurde. » Les ministres nièrent cette conséquence, et la discussion continua; deux autres docteurs de Sorbonne y remplacèrent d'Espense. Après plusieurs pourparlers on préféra continuer à huis clos, et cinq catholiques furent chargés de s'entendre avec cinq protestants : les premiers étaient Jean de Montluc et du Val, évêques; de Salignac et Bouteiller, abbés; d'Espense, docteur; les seconds s'appelaient Pierre Martyr, Théodore de Bèze, Marlorat, des Gallards et de l'Espine. Une rédaction fut acceptée qui contenta les dix membres de cette commission spéciale; mais les prélats, consultés ensuite, rejetèrent cette rédaction, et le colloque prit fin; il fut encore mieux terminé le 25 novembre par le départ des prélats pour le concile, après avoir duré trois mois environ.

Quelles furent les suites de cette réunion? Elles étaient faciles à prévoir. Si l'on avait réussi à convenir d'un compromis, c'eût été une grande victoire pour les réformés; même dans le doute où l'on était resté, ces discussions publi-

[1] Pierre de la Place assure qu'il s'exprima ainsi : « Le dict jésuite a faict de la Cène une farce, de laquelle il vouloit que Jésus-Christ fût le principal basteleur. » On était alors plus libre en expressions qu'aujourd'hui, car nul actuellement, quel que soit son point de départ, ne voudrait ainsi parler.

ques devaient les enhardir. Elles le firent en effet, et beaucoup. Les actes suivirent, et cela dès le colloque même; les catholiques entrevirent donc promptement la grandeur de la faute commise, contre leur gré sans doute, mais à leur détriment, et entrèrent en suspicion de la royauté. Le contentement et la paix furent loin, on le voit, de sortir de cette œuvre entreprise au début comme devant mener à la conciliation.

Afin de ne pas scinder le côté religieux qui caractérise les événements du règne de Charles IX, surtout en ce moment de discussion officielle que l'on appelle le colloque de Poissy, car il est évident que la discussion ne se borna pas à s'implanter dans Poissy, elle se répandit et se développa en même temps sur le sol de la France entière; dans ce but, disons-nous, étudions les conséquences de ce colloque par rapport à la cour de Rome; nous viendrons en second lieu à ses suites par rapport à la France.

Le jésuite Lainez, dont il vient d'être question, assistait au colloque de Poissy en qualité de théologien du cardinal de Ferrare, lequel arrivait à Paris afin d'y remplir les fonctions de légat du pape, et auquel il pouvait en effet servir parce qu'il parlait très-bien l'italien. La mission du nouvel ambassadeur avait trait aux états d'Orléans et à certains articles de l'ordonnance qui en fut le résultat plus encore qu'aux discussions pendantes, lesquelles pourtant devaient préoccuper la cour de Rome; il devait réclamer contre les articles de cette ordonnance concernant la distribution des bénéfices et le payement des annates. Or une des libertés de ce temps, et il y en avait assurément, nous l'avons remarqué dans l'histoire du règne précédent, il y en avait qui ont été supprimées depuis, une de ces libertés consistait dans le droit, ou tout au moins l'usage, grâce auquel un légat pon-

tifical ne pouvait exercer son office en France que si ses pouvoirs avaient été réglés et modérés par un arrêt du Parlement, confirmé ensuite par des lettres patentes du roi. Cette fois, dès que le but de l'arrivée du cardinal de Ferrare transpira, le Parlement fit publier les articles menacés, puis, relativement à la bulle de légation, s'opposa à sa vérification et fut appuyé par le chancelier. A ces dispositions le légat répondit en faisant bonne mine aux protestants, en assistant même à un de leurs prêches, ce qui lui évita de leur part mille brocards semblables à ceux dont la population de Paris ne se faisait faute sur sa mère *Lucrèce Borgia.*

Bientôt il se produisit un revirement. Afin de concéder quelque chose aux réformés, la cour de France résolut de solliciter de Rome la *communion du calice*, c'est-à-dire sous les deux espèces, comme aux premiers temps de l'Église ; cette concession semblait devoir arrêter les progrès de la réforme en jetant la désunion entre les calvinistes et les protestants de la confession d'Augsbourg, mais pour l'obtenir il fallait bien disposer le saint-père. On en vint donc à examiner ses demandes, à contraindre le chancelier à signer la bulle de légation du cardinal de Ferrare, et à délivrer à ce dernier un brevet de suspension des statuts insérés dans l'ordonnance d'Orléans en ce qui concerne les matières bénéficiales, suspension qui entraînait le droit pour le pape d'exercer ses précédentes facultés, mais sous la promesse *écrite* de n'en faire aucun usage, et de réformer les abus commis à Rome dans la collation des bénéfices. Singulier arrangement, qui donne et retire à la fois, mais dont les annales de la politique offrent plus d'un exemple dans les époques difficiles ! La reine mère, le roi de Navarre et les principaux officiers de la couronne signèrent cet arrangement, afin de compenser l'absence de la signature de Michel

de l'Hôpital qui la refusa : le légat satisfait, car on l'accusait à Rome de ses ménagements envers les protestants et aussi de songer déjà à se créer des partisans pour pouvoir s'élever plus tard jusqu'à la papauté, promit d'écrire à Rome et en faveur de la communion sous les deux expèces, et aussi pour que le clergé fût autorisé, suivant le vote émis à la fin du colloque, à procéder à l'aliénation de cent mille écus de biens ecclésiastiques au profit du roi, ou plutôt du gouvernement.

Pendant ce temps l'ambassadeur de France à Rome entamait déjà les négociations en vue de l'administration au peuple de France de la communion sous les deux espèces. Le pape répondit, à ce qu'il paraît, de lui-même que la chose ne lui paraissait pas impossible, toutefois qu'il consulterait le consistoire qui, jusqu'à présent, avait repoussé les demandes semblables. Le consistoire tenu par Pie IV, le 10 décembre 1561, s'opposa encore à la nouvelle demande, malgré la lettre du légat et la mise en discussion formulée par le saint-père lui-même ; les principales raisons furent 1° que la même manière de communier établie dans tous les pays permettait aux voyageurs de fréquenter les églises des contrées qu'ils traversaient comme les leurs propres; 2° que la concession du calice pouvait être une chose peu importante en elle-même, pourvu que la foi demeurât en son entier, mais qu'elle ouvrirait la porte à la demande de la suppression de la plupart des institutions de l'Église. Par ces motifs Pie IV prit le parti de refuser[1] ; il engagea d'abord notre ambassadeur à se désister, et, comme celui-ci ne le voulut faire, renvoya l'examen de la question au prochain concile [2], con-

[1] Il mit à côté de sa signature *me non consentiente*.

[2] *Histoire du concile de Trente*, par Sarpi, traduction *Le Courayer*, Londres, 1736, tome II, p. 119.

voqué cette fois sans remise [1]. Le représentant de la France insistant encore, le pape montra mieux sa pensée, énonça que peu de personnes désiraient cette réforme, et encore n'émettaient ce vœu qu'à l'instigation d'autrui; il voulait désigner par là Catherine de Médicis, dont une lettre récente l'avait mécontenté [2]; et en effet l'envoyé français n'eût pas aussi fermement répété sa réclamation, si la demande n'eût intéressé directement la reine. Cependant la reine mère fit dire ensuite au pape qu'elle empêcherait la convocation d'un concile national français s'il réunissait un concile général, ce qu'il venait de faire; cette promesse royale n'engageait à rien, car après la rupture du colloque de Poissy, et les passions que ce colloque avait soulevées, un concile français n'était plus possible.

Ainsi la régence continuait à se maintenir du côté des protestants, mais bientôt elle allait se trouver trop engagée dans leur dépendance et vouloir revenir aux catholiques. Il n'était que temps, comme nous allons le voir, en considérant les suites du colloque de Poissy, par rapport à la situation intérieure de la France.

Leur doctrine ayant été publiquement exposée et soutenue, les réformés français, l'illusion était permise, se crurent presque à la veille de voir leur culte reconnu; aussi leurs tentatives devinrent plus osées; ils se réunirent, ils prêchèrent en public, au lieu de rester dans des maisons particulières, par groupe de vingt-cinq à trente personnes, conformément à ce qu'exigeait l'édit de juillet. On les rencontrait s'associant et priant dans les jardins, sur les places publi-

[1] Le saint-père hésitait depuis deux ans à faire cette convocation déjà vivement sollicitée par les princes catholiques; ce fut la dernière réunion du concile de Trente, et le cardinal de Lorraine y assista; voyez ci-après notre chapitre IX.

[2] Nous en avons parlé dans une note de la page 77 de ce chapitre.

ques. A cette audace les catholiques s'étaient émus, car cet enthousiasme calviniste choquait, blessait le sentiment religieux des masses, ce qui se comprend, puisque même en nos temps de tolérance (lisez *d'indifférence*) on n'ose pratiquer en public un système religieux nouveau. De là deux séditions qui éclatèrent à Paris, l'une non loin de l'église Saint-Médard, au faubourg Saint-Marcel, laquelle fut pillée. Dans certaines provinces on avait essayé de s'emparer de plusieurs églises pour les consacrer au culte réformé. Et cela venait en partie de l'opinion générale qui laissait croire au désir de la reine mère et du chancelier de concéder une plus grande latitude aux luthériens et aux calvinistes.

Tout d'un coup, en effet, le chancelier prit un parti, celui de faire une concession, mais en se mettant à couvert derrière l'avis d'une assemblée, et convoqua, par ordre de la régente, les princes, les ducs et pairs, les maréchaux de France, les officiers de la couronne, pour le 15 janvier 1562, à Saint-Germain en Laye. Il croyait qu'un édit peut corriger les mœurs, ce qui est d'un jurisconsulte plus que d'un politique. Dans cette idée, il posa, par-devant cette réunion improvisée, divers principes certes intempestifs : « La religion et l'ordre politique sont deux choses toutes différentes ; on peut être bon citoyen et bon sujet du roi, sans être catholique ; les lois du royaume autorisant les mariages entre personnes de religion différente, elles peuvent se relâcher pour amener une bonne entente entre les catholiques et les calvinistes, ce qui serait un bien. » Malgré une certaine opposition, la majorité, craignant l'explosion d'une guerre civile, admit l'urgence d'adoucir l'édit de juillet. Celui-ci fut donc proclamé provisionnel et remplacé par une déclaration datée du 17 janvier 1562. L'analyse de

cette pièce officielle fera comprendre au mieux son but et ses tendances. Parcourons donc ses seize articles.

Article 1er. Ceux de la nouvelle religion, ou autres, qui se sont emparés des temples, sont tenus de s'en départir ainsi que des maisons, biens et revenus appartenant aux ecclésiastiques. Ils rendront les reliquaires et ornements; ne pourront édifier de temples, et observeront, *sur peine de la vie,* la défense de démolir croix et images.

Article 2. Ils ne pourront s'assembler dans les villes pour y faire prêches ou prédications, soit en public, soit en privé, ou de jour ou de nuit.

Article 3. Néanmoins pour entretenir nos sujets en paix et concorde, en attendant que nous puissions les réunir *en une même bergerie,* avons, jusqu'à la détermination du concile général, suspendu les défenses et peines résultant de l'édit de juillet et autres, en ce qui concerne les assemblées qui se feront de jour hors des villes, pour faire les prêches et autres exercices de la religion réformée.

Article 4. Défendons à nos juges, magistrats ou autres personnes que lorsque ceux de ladite religion nouvelle iront, viendront et s'assembleront hors desdites villes, ils n'ayent à les y empêcher, inquiéter ou molester; mais qu'ils fassent sévèrement punir tous séditieux, de quelque religion qu'ils soient.

Article 5. Enjoignons de nouveau à tous nos sujets de ne faire aucune assemblée en armes, de ne s'injurier ni provoquer pour le fait de la religion, de ne favoriser aucune sédition, mais de vivre et de se comporter les uns avec les autres doucement et gracieusement.

Article 6. Défendons aux ministres et principaux de la religion nouvelle de ne recevoir en leurs assemblées aucune personne poursuivie ou condamnée en justice, et, quand un de nos officiers voudra assister à leurs prêches pour connaître la doctrine qu'on y annonce, ils devront le recevoir et le respecter selon sa dignité.

Article 7. Nul consistoire, nulle élection de magistrats ne peut avoir lieu entre eux; mais s'ils ont besoin d'établir divers règlements pour leur religion, ils en demanderont l'autorisation qui leur sera accordée par nos officiers ou par nous, suivant le cas.

Article 8. Les réformés ne pourront faire d'enrôlement, ni lever aucun impôt parmi eux. Quant à leurs charités et aumônes, elles devront être isolées et volontaires.

Article 9. Seront, ceux de la nouvelle religion, tenus de garder nos lois politiques, même celles qui sont reçues en notre Église catho-

lique en fait de fêtes et de jours chômables, et de mariage pour degré de consanguinité et affinité.

Article 10. Les ministres jureront l'observation des présentes entre les mains de nos officiers, et s'engageront à ne prêcher aucune doctrine qui contrevienne à la pure parole de Dieu, selon qu'elle est contenue au symbole du concile de Nicée et ès livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament; afin de ne remplir nos sujets de nouvelles hérésies. Nous défendons expressément de procéder dans les prêches contre la messe et les cérémonies de notre Église catholique; n'y d'aller en un lieu pour y prêcher de force, sans le consentement des seigneurs, curés, vicaires et marguilliers de paroisses.

Article 11. Tout prêcheur ne devra user d'injures ni d'invectives contre les ministres et leurs sectateurs, chose qui a plus provoqué le peuple à la sédition qu'à la dévotion.

Article 12. Il est interdit de receler aucun accusé poursuivi ou condamné pour sédition, sous peine de mille écus d'amende payables aux pauvres, et, à défaut, sous peine du fouet et du bannissement.

Article 13. Voulons que tout imprimeur, distributeur ou vendeur de placard ou libelle diffamatoire soit fouetté la première fois, et mis à mort la seconde.

Article 14. Les édits par nous faits sur les résidences seront gardés inviolablement, et les offices de ceux qui n'y satisfont déclarés vacants.

Article 15. Nos officiers iront promptement et d'eux-mêmes là où quelque maléfice aura été commis, faire le procès aux coupables, et, s'il est question de sédition, puniront *sans déférer à l'appel.*

Article 16. Notre très-cher et féal chancelier, nos maîtres des requêtes ne délivreront dans ce cas, vu le besoin d'une punition prompte et exemplaire, aucun relief d'appel; nos cours du Parlement tiendront les séditieux pour bien relevés.

Il résulte de ce résumé que la déclaration du 17 janvier 1562 accepte l'état présent de la réforme en France *comme un fait accompli,* mais sans vouloir que cette réforme aille au delà et continue ses progrès; ainsi elle tolère l'exercice de la nouvelle religion *hors des villes,* avec la triple restriction de ne faire aucune propagande, de ne prononcer aucune injure, de tourner en ridicule les usages de

l'Église catholique. En outre, elle sévit contre les séditions et n'en veut aucune, de quelque part qu'elle vienne; c'est à coup sûr nettement apprécier la situation, et, quand Blaise de Montluc dira : « Si tout le monde eust voulu faire, *sans se partialiser d'un costé ny d'autre*, et rendu la justice à qui la méritoit, nous n'eussions pas veut tant de troubles[1] », il ne dira pas autre chose.

Pourra-t-on, par exemple, en demeurer à ce *desideratum* du gouvernement? Le temps des tempéraments, car cette déclaration, quoique fortement accusée, en est un, ce temps n'est-il point passé, surtout quand, par le colloque de Poissy, on a divulgué les dissentiments au lieu de les cacher, ce qui est toujours une faute en politique? Le lecteur saura à quoi s'en tenir à se sujet dès le prochain chapitre.

[1] *Commentaires* de Montluc, fin du livre V.

CHAPITRE V

LE MASSACRE DE VASSY

La déclaration du 17 janvier 1562 défendait aux protestants d'injurier les catholiques, et, précédemment, nous avons vu la recommandation de ne pas s'invectiver faite aux deux partis, défense et recommandation nécessaires, car on était irrité de part et d'autre, car on ne se ménageait ni les épithètes, ni les allusions, et cela dura longtemps encore, témoin ce passage de l'épître dédicatoire d'un livre catholique publié à la fin du XVIe siècle : « Le calvinisme est un esgout des sedimens et fondrilles de toute impiété et un verpot ou tous les pourceaux heretiques qui furent onc, se sont sallement embourbez[1]. »

Ce sont précisément des injures semblables qui vont amener un événement regrettable, le massacre de Vassy.

L'édit de janvier n'avait été enregistré au Parlement qu'après une résistance et des *lettres de jussion* formelles,

[1] *Le Tombeav des heretiqves*, par GEORGE L'APOSTRE, où le faux masque des Huguenots est descouuert : Et les 150 heresies du ministre la Bansserie sont refutées, par le texte de la Bible, des Conciles et des Pères, 2e édition, Caen, 1599, in-16. Un anagramme placé à la fin de l'avant-propos interprète le nom de *Gilles le Gaultier* par *De rag' il tu' l'Eglise.*

répétées; encore les conseillers accolèrent-ils à l'enregistrement la restriction que leur complaisance n'emportait point approbation. De cette résistance, qui se reproduisit en province, malgré l'envoi de commissaires spéciaux[1], la maison de Guise tira une conclusion : la trêve résultant de l'édit ne serait longue et la guerre civile recommencerait. Persuadée que le parti catholique serait le plus fort, car il était le plus nombreux, elle voulut néanmoins ménager une nouvelle chance en sa faveur, et, dans une conférence tenue à Saverne, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine obtinrent du duc de Wurtemberg, et de deux ministres luthériens[2] qui l'accompagnaient, qu'il s'opposerait à l'augmentation du calvinisme en France, par la raison que les catholiques et les luthériens pouvaient mieux s'entendre; c'était, on le voit, une politique semblable à celle déjà suivie par le cardinal de Lorraine au colloque de Poissy.

Revenus de Saverne à Joinville, les princes lorrains y trouvèrent des lettres du roi de Navarre qui les rappelaient à la cour. Inquiets, et prévoyant une rupture avec les réformés, ils montèrent aussitôt à cheval et se mirent en route.

Or, à peu de distance de Joinville s'élevait en Champagne une petite ville du nom de Vassy, dont les habitants étaient presque tous calvinistes. La mère du duc de Guise désirait que des bornes fussent mises dans cette cité au nouveau culte, qui attirait une grande affluence; en avait-on le droit, aux termes de l'édit? Un écrivain moderne répond : « Ce bourg n'étant point une ville fermée, le prêche y était léga-

[1] Lisez : Commission expediée par le Roy pour envoyer par les Provinces de ce Royaume certains commissaires pour faire entretenir l'Edict et traicté sur la pacification des troubles advenus en iceluy. En laquelle sont plus à plein declarez et exposez les articles contenus audict traité de pacification. A Paris, par Robert Estienne, imprimeur du Roy, 1563, de 14 pages.

[2] Jean Brente et Jacques André.

lement ouvert[1]. » L'appréciation est inexacte : pour que l'exercice de la religion réformée fût toléré, il devait se faire *hors des villes*, aux termes des articles 2 et 3 de la déclaration de janvier précitée. Or, le lieu de réunion paraît avoir été *à l'intérieur de Vassy*, puisqu'il contenait 1,200 personnes. De plus, le ministre calviniste installé à Vassy, en donnant du retentissement à sa parole, semblait avoir fait de la propagande, contre le vœu formel de la même déclaration. Il y avait donc certainement à dire contre ce nouveau prêche. Le duc de Guise vint-il avec l'intention de faire fermer ce temple improvisé et de disperser ses adhérents, ou bien se présentait-il dans l'espérance qu'on n'oserait résister au désir d'un grand personnage, escorté d'un nombreux entourage? Toujours est-il que le dimanche 29 mars il atteignit Vassy et s'y fit dire la messe. A ce moment les calvinistes chantaient leurs psaumes ; suivant Varillas, le duc leur envoya demander un quart d'heure de silence afin d'entendre sa messe. Les chants des réformés, au lieu de cesser, augmentèrent et furent, dit-on, mêlés d'injures. Le prince lorrain prit son mal en patience ; mais, pendant la fin de l'office, les siens, mécontents, le quittèrent, coururent au prêche et à leur tour injurièrent les calvinistes. Ces derniers fermèrent les portes de la grange : une lutte s'engagea. Le duc parut à son tour, dans l'intention d'être défenseur et non agresseur, et de garder les huguenots d'offense et d'outrage, comme il l'a dit à son lit de mort. Des pierres furent malheureusement lancées contre sa personne ; il fut blessé, ainsi qu'un de ses officiers. A la vue de son sang qui coulait, ses soldats indignés firent feu et sabrèrent ; il y eut 60 morts et 200 blessés. Suivant Davila, le

[1] *Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois et le Sénonais*, par M. Challes. Auxerre, 1863, t. I[er], p. 46.

chef de la maison de Guise aurait dit alors : « Patience, mon épée fera bientôt raison de cet édit. » C'est là, s'il est authentique, un mot prononcé dans la colère. Un homme atteint d'une blessure, et froissé que l'on tînt si peu de compte de sa présence et de sa qualité, peut avoir ainsi un moment d'irritation et d'oubli, pendant lequel il découvre le fond de sa pensée ; ce fond était connu, c'était l'opinion même de tous les catholiques, mécontents de la tolérance officiellement accordée par l'édit. Je n'irai pas jusqu'à désigner ce regrettable événement par l'épithète de *malentendu,* comme Varillas, mais je ferai appel à des souvenirs plus récents [1] et je dirai : tout le malheur provient de cette pierre lancée par un calviniste contre le duc de Guise. Certes, ce dernier eût mieux fait de se contenir et d'arrêter la fougue de ses soldats irrités ; mais que les hommes capables d'agir ainsi, dans de pareilles circonstances, l'accusent seuls.

La conséquence politique du massacre de Vassy fut grave, et cela montre qu'un gouvernement doit éviter, par ses actes, de se mettre en opposition avec l'opinion générale. Charles IX, par la déclaration de janvier, comme par le colloque de Poissy, avait forcé la main aux catholiques, en sorte que sa douceur envers les protestants lui appartient, ou plutôt est l'œuvre de son chancelier, mais elle ne représente pas les tendances de la majorité du pays. Aussi, à la première occasion, dès qu'un conflit surgit, dès qu'une méchanceté individuelle fait commettre, dans une dispute entre catholiques et réformés, un acte agressif contre des gens déjà mal disposés, il en résulte un massacre, et de ce massacre sort une tentative nouvelle de rébellion : les protestants se saisissent d'une ville, Orléans, et s'en font un centre ;

[1] Le coup de fusil tiré, en février 1848, du ministère des affaires étrangères, et dont le républicain Lagrange a depuis été reconnu l'auteur.

c'est ce qu'ils appellent *une place de sûreté*, un gage pris contre le pouvoir, ou mieux contre les catholiques, jusqu'à ce que le pouvoir royal ait la force de faire respecter ses édits. A partir de ce moment la royauté cesse d'être maîtresse du pays, et la tolérance ne lui réussit pas plus que naguère les rigueurs; c'est que les passions religieuses et politiques sont trop fortes pour que l'on songe à l'utilité d'un pouvoir central et modérateur; cela ne viendra qu'après des siècles d'agitation, pendant lesquels la société française aura subi tour à tour l'anarchie de l'émeute et la compression de l'absolutisme.

Le jour même du massacre de Vassy, le 29 mars 1562, un temple protestant était inauguré à l'extérieur de Sens, malgré l'opposition du maire de cette ville, qui déclarait aux religionnaires ne pas connaître l'édit, ou du moins leur enjoignait d'attendre et de suspendre l'exécution de l'ouverture du prêche, dont ils sollicitaient de lui l'autorisation, « jusqu'à ce qu'ils entendent certainement de nous aussi ce qu'il aura plu au roy par edict qui sera publié en la cour de Parlement, arrêté et ordonné sur le différend de la religion et repos public ». Le nouveau prêche contenait 600 personnes. A la sortie, 25 protestants, appartenant à la ville de Courtenay, furent attaqués par des mariniers du faubourg d'Yonne, et portèrent plainte, mais sans être écoutés. Les jours suivants il se produisit encore des attaques contre les huguenots; enfin, le dimanche 12 avril, à la suite d'une procession et d'un sermon prononcé à l'église de Saint-Savinien, la foule se porta sur le temple, le démolit, s'anima dans cet acte et ne tarda pas à se porter aux plus extrêmes violences. Cent personnes furent égorgées, et leurs cadavres traînés à la rivière, qui en charria plusieurs jusqu'à Paris; une cinquantaine de

maisons furent pillées et des actes de brutalité révoltante accomplis.

Les relations de ces atroces journées prenaient, en passant de bouche en bouche, des proportions effrayantes. Le parti protestant s'émut ; à la date du 19 avril, le prince de Condé écrivit à la reine mère une lettre souvent citée, et dans laquelle on lit : « Madame, la conesance que jé de vostre bon naturel me donne assurance que, sy estes en liberté comme il plaist à Vostre Majesté de nous le faire entendre, que ne léserez impuni le fait si hunumain qui s'ait essequté à Sans. Il est besoin de faire connaître à tous vos seugès la faulte qu'ils ont faict de journelement tué vos seugès et rompre vos esditz. » Afin de donner satisfaction à cette plainte, la reine transmit l'ordre de commettre deux conseillers du Parlement pour aller dresser à Sens une information sur les actes commis, mais pareille mission n'aboutit pas, le Parlement devenant de plus en plus hostile à l'hérésie, et celle du fonctionnaire nommé en second lieu pour aller se renseigner ne réussit pas davantage. Pendant ce temps, Théodore de Bèze, et d'autres délégués, allaient porter leurs plaintes auprès de Catherine de Médicis et du roi de Navarre, et leur promettaient 50,000 hommes, fournis par les 2,150 églises réformées, pour les soustraire à la domination des Guises. La reine mère hésitait, mais Antoine de Bourbon se rangeait déjà du côté des catholiques en voyant son frère devenir le chef avoué et reconnu des protestants, et en espérant un peu par cette conduite se faire restituer la Navarre. A ce moment de graves nouvelles survinrent de Paris et forcèrent la reine à s'appuyer de nouveau sur les princes lorrains. Le duc de Guise, de retour dans la capitale (20 mars 1562), après le massacre de Vassy, y avait été acclamé. On s'était soulevé contre les huguenots;

il suffisait d'en désigner un ostensiblement à la foule pour qu'il fût tué, et déjà le projet d'un massacre général de la totalité des réformés français se laissait entrevoir. Et notez que François de Guise s'était dirigé sur Paris malgré une lettre de la reine qui le rappelait! C'est que le *triumvirat*, c'est-à-dire l'alliance entre le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André, était formé, alliance exclusivement catholique, et décidée à montrer autant d'audace et d'initiative que les protestants. Un fait le prouve : le 5 avril 1562, le connétable s'était rendu aux faubourgs Saint-Jacques et Popincourt, afin d'y abattre les bancs et la chaire qui servaient au prêche.

Catherine de Médicis eut un moment cruel d'hésitation, et se livra trop au prince de Condé, lui écrivant secrètement pour implorer son secours, et ouvertement pour qu'il s'éloignât de la cour. Ce double jeu recélait ses dangers, car, après de telles avances, comment abandonner un allié sans l'irriter davantage? Et cependant c'est ce qu'elle fit. Elle se laissa entraîner à Paris par les Guises, en compagnie du roi de Navarre, et se remit ainsi entre les mains du triumvirat. Exalté par ce succès (c'en était un dans les circonstances, puisque cela mettait la légalité de son côté), le parti catholique se porta à de nouvelles extrémités, et, sous la conduite du connétable, brûla les autres prêches établis dans les faubourgs de Paris[1]; bientôt même un incendie ayant éclaté à l'Arsenal, l'opinion publique en accusa les huguenots, et 800 succombèrent sous le courroux trop prompt et trop vindicatif de la populace. Cette quasi-justice s'exerça même si rapidement que, dans la confusion, cinq ou six catho-

[1] On n'avait pas encore ajouté à l'édit de janvier la clause portant que les prêches ne pourraient s'établir *à moins d'une lieue de Paris*.

liques furent pris pour des protestants et massacrés également, comme le rapporte Claude Haton.

Le prince de Condé, aidé des deux frères Coligny[1], appela son parti aux armes; des soulèvements eurent lieu; une foule de villes telles que Rouen, Tours, Blois, Angers, Poitiers, Bourges, Valence, Lyon, Autun, furent prises, et de cruelles représailles exercées. Des prêtres, des magistrats, des femmes subirent d'atroces traitements. De part et d'autre on semblait hors de son caractère, la guerre civile était commencée, et, pis encore, la haine portée à un point qu'il semblait difficile d'éteindre. Dans leur fureur, les huguenots avaient saccagé les églises, détruit les œuvres d'art, et même à Orléans, où se concentrait leur armée, jeté bas le monument de Jeanne d'Arc.

Etait-il temps encore d'arrêter les mains fratricides prêtes à commettre tant de meurtres? Les préparatifs terminés de part et d'autre, les chefs semblèrent songer à cette possibilité, une tentative fut faite dans ce sens. Une entrevue eut lieu au début de juin à Thoury, en Beauce, entre la reine mère, assistée du roi de Navarre, et entre Condé, accompagné de Coligny : là, les chefs du gouvernement déclarèrent que les deux religions ne pouvaient vivre côte à côte, tous les catholiques s'étant soulevés et ayant pris les armes en haine de l'édit de janvier. Cette déclaration mettait la vérité au grand jour : il n'y avait plus d'arrangement possible que par la soumission des huguenots, trop forts maintenant pour se soumettre. La guerre civile ressortait donc de la situation; elle éclatait comme un moyen de décider la question, et ce triste remède semblait ne pas effrayer les acteurs; il est vrai que les combattants devaient recueillir

[1] L'amiral et d'Andelot.

pour eux les profits, surtout en cette série de petites actions et de coups de main qui composent la guerre locale et de représailles, profits prélevés sur les populations qui étaient destinées, et pour longtemps, au rôle de victimes. A ce jeu, des catégories d'habitants disparaîtront du sol, notamment celles qui occupent des bâtiments isolés, la catégorie des petits nobles, par exemple : c'est par ces condamnés sans jugement que va commencer cette Saint-Barthélemy de vingt-six ans qui dépose sur l'histoire de France une trace de deuil si longue et si profonde.

CHAPITRE VI

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES DEPUIS LES TROUBLES DU MIDI JUSQU'A L'ÉDIT D'AMBOISE

1562-1563

On allait se battre faute d'avoir pu s'entendre; après s'être battu s'entendra-t-on mieux? Nous présentons cette réflexion au lecteur, non pour appuyer sur le système philosophique d'après lequel on peut rire de tout et principalement des accoûts avec lesquels les affaires humaines sont conduites, mais pour préparer au peu de fixité que prendra la politique à la trêve. Il en sera de cette politique comme des conditions imposées aux villes conquises, celle d'abattre le tiers de leurs murailles; mais où prendre ce tiers? Si c'est au bas, au fond des fossés, les murailles tomberont dans leur entier. La condition demeure donc ambiguë et prête à l'amphibologie. Il en sera de même de la volonté gouvernementale; l'indécision l'affaiblira, et, quand on aura la paix, lui soufflera le désir de la guerre, et *vice versâ*. Pour l'instant la France subit la guerre; examinons les événements qui signalèrent cette lutte.

Parmi les premières mesures adoptées par les catholiques, nous citerons des changements de gouverneur, le maréchal

de Brissac remplaçant dans le commandement de Paris le cardinal de Bourbon, les ducs d'Aumale, de Montpensier et Blaise de Montluc envoyés à la tête des provinces; ce dernier, préposé au gouvernement de la Gascogne, dont il tirait origine, était déjà, opine Davila[1], « un homme illustre pour l'excellence de son esprit et de son courage, mais encore plus pour sa grande expérience de la guerre ». Une armée catholique, forte de 4,000 chevaux, 6,000 fantassins, et pourvue de canons à suffisance, marcha vers Orléans, sous l'autorité du roi de Navarre, lieutenant général, et qui venait de se prononcer en faveur du maintien de l'autorité royale contre ses propres coreligionnaires; le connétable et le duc de Guise l'assistaient, faisant chacun office de leur charge. La reine mère rejoignit l'armée à Montlhéry; la marche continua, et les catholiques approchèrent à 6 lieues d'Orléans, puis à 5 lieues de Châteaudun, à Talsi.

Catherine de Médicis s'inquiétait du renouvellement de la guerre civile; elle renoua avec le prince de Condé. Celui-ci semblait, depuis la conjuration d'Amboise, destiné aux situations les plus singulières. Il consentit à se trouver, pour une entrevue, dans la localité de Tourny, distante d'Orléans de 40 kilomètres environ; là, il conversa seul avec la reine mère, au milieu de la campagne et assez longtemps, puis il émit peu après des propositions exagérées, allant jusqu'à réclamer *la garantie de six puissances européennes* pour l'éloignement du duc de Guise et du connétable jusqu'à ce que le roi Charles IX eût atteint vingt-deux ans. Aussitôt le gouvernement l'envoya sommer par héraut de poser les armes sous dix jours, ce à quoi les protestants répondirent par la formation d'une ligue dont Condé devint le chef.

[1] *Histoire des guerres civiles de France*, traduction Baudoin, 1657, livre III, p. 96 du tome Ier.

Néanmoins, la reine reprit ses projets de conciliation, et eut assez d'adresse pour porter le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André à offrir d'eux-mêmes leur retraite volontaire de la cour, leur disant : c'est pour faire la paix, et, une fois la paix obtenue, le pouvoir de mon fils rétabli, nous vous serons favorables en retour de votre concession. Par compensation, elle arracha au prince de Condé une promesse écrite de s'en aller de l'armée protestante et de quitter la France jusqu'à ce qu'il fût appelé par le roi. C'était déjà beaucoup. Les catholiques accomplirent leur dire, mais le prince de Condé, sur l'opposition des siens, prétend-on, n'en fit rien, ou plutôt joua la comédie de se faire presque enlever par une députation des principaux protestants au milieu du camp de Catherine de Médicis (27 juin 1562). Devant un acte pareil la guerre seule pouvait dénouer la situation et amener une solution.

Du reste, le prince de Condé, mécontent de ce qu'on l'avait forcé de faire, car la reine lui avait dit à son départ : « Votre foi reste pour gage », se décida à frapper un grand coup afin de détourner l'attention des esprits, et vint, le soir même du 27 juin, attaquer le camp catholique. S'il est vrai qu'en cette circonstance il aurait calculé sur l'absence du connétable et du duc de Guise, ainsi que sur le bruit général de la paix qui devait en ce moment endormir ses adversaires dans une fausse sécurité, comme Davila le dit, cela prouverait combien son manque de parole était prémédité, et cela l'aggraverait singulièrement ; mais un auteur[1] remet à la soirée du 2 juillet la camisade donnée par le prince au

[1] La vraye et entiere histoire des trovbles et gverres civiles aduenues de nostre temps, par M. Iean Le Frere de Laval, Paris, 1584, feuillet 166, au verso. — Ce livre, à partir de la conjuration d'Amboise, n'est autre chose que l'Histoire de France enrichie des plus notables occurances, publiée en 1581, en deux volumes in-f°, et attribuée à La Popelinière.

camp royal de Talsi, et à quatre jours de distance les émigrés volontaires pouvaient être revenus et les catholiques préparés à la lutte, d'autant plus que le 28 juin Condé avait notifié la rupture définitive des négociations à un dernier émissaire de Catherine de Médicis.

Dans ce but, il partit de la Ferté-Alais en trois corps : un de cavalerie, en avant-garde, aux ordres de l'amiral ; un deuxième d'infanterie commandé par d'Andelot ; un troisième mixte, arrière-garde à la tête de laquelle il se trouvait lui-même. Si nous en croyons les protestants, ils firent le double de chemin au travers des blés à peu près mûrs de la Beauce, et le matin, malgré le grand nombre d'espions rencontrés, se trouvaient encore trop loin des catholiques pour attaquer ; ils n'offrirent donc la bataille que dans l'après-dînée, après avoir logé à Lorges.

Peut-être faut-il voir là deux engagements : l'un à la date du 27 juin au soir, simple escarmouche ; l'autre, plus grave, le 2 juillet.

Le premier serait celui raconté par Davila et dont les circonstances paraissent précises. Damville, placé à l'avant-garde de l'armée royale, fit tirer deux salves d'artillerie afin d'avertir le reste de l'armée ; en peu d'instants les royalistes furent sur pied, l'escarmouche commença et dura jusqu'à ce que l'on fût prêt de chaque côté. Il était alors environ midi, et, comme de part et d'autre on escarmouchait encore sans en venir à rien de plus sérieux, il était évident que chacun se retirait, les protestants parce que leur retard les empêchait de profiter, comme ils l'auraient voulu, de leur surprise éventée ; les royalistes parce qu'ils sentaient la nécessité de se mieux garder à l'avenir. Et de fait un grand ordre ayant été introduit parmi ces derniers par le connétable et le duc de Guise, arrachés à leur exil volontaire par la tour-

nure même des événements, le prince de Condé renonça à toute tentative nouvelle et dédommagea les siens en leur abandonnant la bourgade de Beaugency, sur laquelle il les jeta et dont ils se rendirent facilement maîtres en une journée.

Le second engagement serait une camisade donnée exprès le 2 juillet (jour fixé par Davila pour la prise susmentionnée de Beaugency) par les protestants au camp des catholiques, toujours situé à Talsi. Afin de fournir cette camisade, l'infanterie huguenote (10,500 hommes) aurait pris la tête et aurait été suivie par la cavalerie, différence essentielle avec l'ordre de marche précédent ; mais cette fois encore les soldats de Condé s'égarèrent, arrivèrent trop tard, offrirent deux fois le combat et deux fois virent leur offre refusée. A la suite de cet insuccès, ou tout au moins de cette tentative inutile, Condé se rabattit sur Beaugency, comme dans le récit précédent, et s'en empara.

La différence entre ces deux versions est peu importante, mais ce qui ressort jusqu'à l'évidence, c'est la réserve sur laquelle se tient l'armée royale. Elle refuse un engagement précipité, partiel ; la force réside de son côté, elle le sait, car l'État est pour elle, pourvu qu'elle patiente, gagne du temps, laisse s'user dans l'inaction un parti qui dispose de ressources restreintes et dont les chefs peuvent être gagnés. Ainsi, tandis que Condé abandonne Beaugency, à peine pris, pillé, démantelé [1], pour se retirer à Orléans, son refuge principal, les royalistes résolvent de réduire les places de la Loire occupées par leurs ennemis et de ramener le Poitou à l'obéissance : Montpensier reçoit la première mission, et le maréchal de Saint-André la seconde.

[1] Cette petite ville était alors entourée de murailles ; sa garnison se composait de deux compagnies d'infanterie et de quarante cavaliers.

L'armée royale pouvait d'autant mieux opérer ces détachements qu'elle venait de recevoir un renfort de troupes étrangères, à savoir 6,000 Suisses et 10 cornettes de reîtres : elle se trouvait même assez forte pour entreprendre en même temps le siége d'Orléans et priver ainsi ses adversaires de leur arsenal. Auparavant, les chefs catholiques jugèrent à propos de se saisir des places d'alentour, et commencèrent leurs opérations le 11 juillet. Blois fut la première attaquée, et cela se comprend, puisque cette ville offrait le premier pont, en descendant la Loire [1], à partir de Beaugency, alors *place ouverte*. L'intérêt évident de posséder ainsi une tête de pont protégée par un château, si ce n'est par des fortifications réelles, fut promptement satisfait, car, aussitôt le canon pointé, la garnison gagna rapidement la ligne de retraite que lui ménageait le pont et s'enfuit, et il suffit ensuite d'une attaque effectuée par la brèche causée à la muraille par le canon pour amener les habitants à composition. Beaugency ayant été abandonné aux besoins des huguenots, Blois fut laissé à la convoitise des catholiques, qui marchèrent aussitôt vers Tours, ville populeuse, possédant des ponts sur la Loire et le Cher, et n'ayant qu'Amboise comme point de passage entre elle et Blois. Les défenseurs montrèrent une contenance fière; il fallut ouvrir des tranchées, poster fortement l'artillerie, et promettre que l'on ne toucherait ni aux biens, ni aux personnes des vaincus. Tours pris, Poitiers se trouva assailli et canonné durant deux jours entiers par le maréchal de Saint-André, qui eut en cette action de guerre un singulier bonheur [2].

[1] Voyez la *Carte du Blaisois*, par MERCATOR, laquelle date, comme l'atlas de cet auteur, de 1595.

[2] L'auteur aurait donc pu citer ce guerrier dans son mémoire sur *le Bonheur à la guerre* (1865).

Il ordonnait de donner l'assaut, et ses soldats couraient aux brèches garnies de défenseurs, quand le gouverneur protestant du château, quittant inopinément son parti, sans doute afin d'obtenir de rentrer en grâce moyennant un service aussi signalé, trahit les siens et fit tirer l'artillerie du château sur les derrières des soldats garnissant leurs murailles. On conçoit que, pris entre deux feux, ceux-ci abandonnèrent la brèche, par laquelle les royalistes pénétrèrent en un clin d'œil, sans plus ménager les habitants, parce que leur exploit avait ainsi fini facilement.

Ces diverses opérations interceptaient pour Orléans les secours arrivant par la Loire et provenant soit du Maine, soit de la Guyenne, soit de la Gascogne. Restait encore Bourges, par où les vivres, les munitions, les soldats pouvaient passer, que l'Auvergne, le Lyonnais ou le Dauphiné fût leur point de départ : les efforts se tournèrent contre elle (18 août). Bourges était fort peuplée : les protestants avaient augmenté ses fortifications et y entretenaient 2,000 fantassins et 4 compagnies d'ordonnance (cavalerie), c'est-à-dire une force très-suffisante pour garder ses 4 milles de circuit et ses sept portes. L'amiral eut beau effectuer un notable coup de main et enlever par surprise aux faubourgs de Châteaudun un grand convoi d'artillerie et de munitions amené de Paris à l'armée royaliste, cette perte réelle n'empêcha pas le duc de Guise de presser le siége de Bourges et d'abîmer cette place sous les coups réitérés de ses canons et de ses mines. Plusieurs bastions ayant été ainsi démolis, on entra en pourparlers avec le gouverneur ; le duc de Nemours s'aboucha même avec lui, et le 31 août la place fut rendue sous la promesse pour la garnison de l'oubli du passé, de l'autorisation de se retirer où elle voudrait, pourvu qu'elle s'engageât à ne plus combattre contre le roi, et,

pour les habitants, sous la promesse de ne pas être pillés et de rester libres de vivre avec la liberté de conscience.

La reine mère avait assisté à ce siége de Bourges et y avait conduit le roi son fils; tous deux avaient montré un courage viril et animé les troupes, et si la régente s'était avancée de la sorte, car jusqu'alors on la croyait plutôt disposée à incliner du côté des protestants, c'est que les conditions auxquelles ils espéraient des secours de l'Angleterre [1], conditions contraires au patriotisme, car ils livraient le Havre à Elisabeth, et admettaient garnison anglaise dans les villes de Dieppe et de Rouen, c'est que ces conditions révoltaient en cet instant son bon sens et lui faisaient envisager les huguenots comme des ennemis de la France.

Catherine de Médicis opina également pour assiéger Rouen avant Orléans, toujours entraînée par l'idée qu'il fallait empêcher les Anglais de s'acclimater sur notre territoire et d'y occuper une ville aussi importante. Une lettre de reproches fut adressée à Condé pour compromettre à ce point les intérêts français. D'autres dépêches parvinrent à des chefs protestants [2], afin d'essayer de les détacher de leur parti, en leur promettant grâce entière et même augmentation de leur situation s'ils se soumettaient à l'autorité royale, triste moyen assurément, capitulation véritable, car

[1] Elle avait essayé d'entraver la négociation relative à ce secours, écrivant de Fontainebleau, le 6 juillet 1562, à M. de Vieilleville : « Ce porteur vous dira le remuement qui s'est fait à Paris et par quelles gens : occasion que toutes nos affaires sont en grand trouble et combustion; qui nous fait desirer aupres de nous vostre présence, pour, par vostre bon conseil, nous y apporter quelque remède. Et fault necessairement que vous passiez la mer, affin que, par vostre dexterité accoustumée, vous destourniez les forces qui pourroient venir en ce royaume de ce costé là : car nous sommes bien advertys que du costé d'Allemaigne vous y avez donné si bon ordre qu'il ne nous adviendra aulcun inconvénient. » *Mémoires de Vieilleville*, VIII, 31. Le futur maréchal réussit dans son ambassade auprès de la reine Elisabeth.

[2] Genlis et Grammont.

dès lors l'avantage de se révolter devient évident. En quittant les environs d'Orléans, on laissa cette ville entourée de garnisons placées à Beaugency, Châteaudun, Bonneval, Pluvières, Etampes, Chartres et Janville, cités qui constituent une espèce de cercle autour de la capitale de l'Orléanais. Le marquis d'Elbeuf, frère du duc de Guise, qui commandait la garnison de Beaugency, ayant marché sur le bourg de Cléry, sis en amont sur la rive gauche de la Loire, y surprit une compagnie protestante et la contraignit à se renfermer dans le cloître. Condé accourut au secours des siens avec de grandes forces, mais les catholiques s'étaient retirés. Toutefois, afin de parer à une éventualité dangereuse, toutes les garnisons dont nous venons de parler furent groupées en un petit camp, qui réunit 4,000 hommes tant français qu'étrangers, et mit son assiette au village de Cravant, sur la rive droite, à 6 ou 7 kilomètres de Beaugency et de Meun. Une fois ce camp formé, il parut imposant, et le fait ordinaire se produisit : le roi l'appela vers lui afin de renforcer son armée sous les murs de Rouen, et les plaines de la Beauce se trouvèrent dépourvues d'appui et de soutien. Et pourtant on aurait pu s'inquiéter de la sécurité, car le 14 août le légat de Ferrare, de retour du concile, faillit être capturé, aux approches d'Orléans, par un guidon de l'amiral sorti de cette place avec 50 chevaux, lequel guidon se saisit seulement du bagage du prélat.

Pendant que Condé transformait en artillerie les cloches d'Orléans, le parlement de Paris ordonnait aux personnes suspectes pour le fait de la religion de vider Paris jusqu'à la pacification du royaume. Ce n'étaient là que des événements accessoires; l'attention du pays se concentrait déjà sur la ville de Rouen.

Le duc d'Aumale venait de concentrer des forces impor-

tantes, de se jeter avec elles sur Pont-de-l'Arche, point essentiel, car il permettait de se diriger sur Rouen par le raccourci, au lieu de suivre le long coude de la Seine dont Elbeuf occupe presque le sommet. Se rapprochant de la grande cité normande, il l'avait assiégée, avait battu le fort de Sainte-Catherine qui domine la ville presque à pic, mais sans succès, et, devant une résistance désespérée, avait été dans l'obligation de lever le siége. Le second siége de Rouen par les catholiques commença le 25 septembre 1562, jour où les forces royales, victorieuses de Bourges, apparurent au bourg de Darnetal, à 8 kilomètres de distance, et y prirent position en seize *quartiers*, suivant l'ordre adopté pour la marche. Cette fois encore il parut nécessaire, comme opération préliminaire et indispensable, de s'emparer de l'ancien monastère de Sainte-Catherine, lequel, fortifié *à la moderne* [1], voyait et battait de toutes parts les avenues de la ville. A cet effet, le seigneur de Martigues [2], nouveau colonel général de l'infanterie, prit son emplacement, dans la nuit du 27 septembre, sous le mont Sainte-Catherine en s'embusquant dans le grand chemin de Paris, lequel offrait un creux où l'on se trouvait à couvert des coups de la forteresse. La garnison, non compris la cavalerie et les bourgeois, comptait 3,200 combattants. Persuadé que les assaillants devraient avant tout conquérir les dehors, le comte de Montgommery, gouverneur, celui-là même qui avait involontairement porté le coup mortel à Henri II, avait aggravé le danger de monter au fort Sainte-Catherine par la construction à mi-pente d'un boulevard spécial de forme circulaire, lequel prenait encore des vues sur le chemin ascen-

[1] C'est-à-dire avec des remparts en terre ; il s'agit de *tracés* antérieurs à celui d'Errard.

[2] Sébastien de Luxembourg.

dant. En vain Martigues, sagement dirigé par ses ingénieurs, chemina obliquement sur le flanc de la montagne ; il eut beau *saper*, c'est-à-dire marcher au moyen de tranchées couvertes par des gabionnades, il perdit beaucoup de monde; cela s'explique au point de vue de l'art de l'ingénieur militaire, car alors on ne *défilait* pas les fortifications permanentes [1], *à fortiori* les abris improvisés d'un siége. Aussi les assiégeants recevant boulets, balles et matières incendiaires, et en recevant en plus grand nombre plus ils montaient, se trouvaient incommodés, et à la longue la situation eût pu devenir critique, sans un incident. Le beau-frère de l'historien Davila, étant de tranchée, s'aperçut de la faiblesse du feu des assiégés à un certain moment de la journée, questionna un prisonnier à ce sujet, et apprit un fait auquel ce dernier n'attachait aucune importance, à savoir que les assiégés, sûrs de résister, ne se faisaient aucune faute d'émigrer chaque jour, vers midi, et de se rendre à Rouen pour s'y approvisionner. Le seigneur de Villers, comprenant la merveilleuse facilité que cette circonstance offrait pour une surprise, en avertit le connétable et le duc de Guise. Une attaque fut organisée en deux parties : une colonne fut dirigée contre le fort, une autre contre la demi-lune. L'opération fut secrètement menée; à un signal donné, midi sonnant, les catholiques s'élancèrent contre le fort et plantèrent si vivement et si adroitement leurs échelles, qu'ils furent en un clin d'œil de l'autre côté des murailles, évitant ainsi les décharges de l'artillerie et de la mousqueterie ; une mêlée

[1] Je l'ai remarqué à la page 103 du tome II de mon *Histoire de l'art de la guerre*, citant qu'à la date de 1557 on trouve à peine trace de l'art de se défiler. — On dit qu'une tranchée, ou fortification quelconque, se trouve *défilée*, quand elle est à l'abri des coups *plongeants* venant, *dans sa propre direction*, des hauteurs voisines; c'est une expression technique du langage de l'ingénieur militaire.

s'engagea dans le fort, mais le dessus demeura aux assaillants promptement secourus, surtout quand on aperçut l'enseigne royale flotter sur le haut des murailles. La demi-lune tomba de même. Il y eut dans cette journée plusieurs blessés ; le colonel général de l'infanterie reçut deux blessures, un coup de pique au visage, un coup de mousquet au côté, mais il combattit jusqu'à la fin, et on lui attribue l'honneur d'avoir fixé lui-même le drapeau au point culminant.

Le faubourg Saint-Hilaire avait reçu un renfort d'ouvrages qui en faisaient un centre redoutable ; on essaya d'abord contre lui d'un assaut, mais la besogne était trop rude. On dressa une batterie de 12 pièces au sommet du mont Sainte-Catherine, et de là on tira de façon à démolir les maisons du faubourg et à refouler ses défenseurs dans la place.

Ces deux actions avaient affaibli la garnison. Montgommery appela les Anglais du Havre de Grâce à son secours. Il semblait extrêmement difficile de ravitailler Rouen. Harfleur, puis Quillebeuf, sur la Seine, occupaient les rives et interdisaient tout passage par eau, grâce au tir des pièces d'artillerie dont elles se trouvaient pourvues. Les barques ne pouvaient donc passer impunément : cependant plusieurs parvinrent à franchir. Alors on enfonça au travers de la rivière des bateaux, en les reliant avec de fortes chaînes, de façon à ne plus laisser franchir que de frêles embarcations. Mais, à force de persévérance, les Anglais rompirent la chaîne et jetèrent ainsi dans Rouen 4 navires, 700 combattants et de nombreuses munitions.

Les pluies d'automne incommodèrent les assiégeants ; on résolut d'en finir le plus tôt possible. Une batterie fut installée entre la porte Saint-Hilaire et la porte de Martainville. On

abattit une grande muraille ; quand la brèche fut faite, il fallut organiser des colonnes d'assaut. Trois régiments furents commandés dans ce but. Les dispositifs se firent au complet; Catherine de Médicis se rendit au point menacé, fit étendre la batterie, tirer jusqu'à deux mille coups, élargir ainsi la brèche. Une première tentative d'assaut échoua malgré la grande vigueur déployée. Le 26 octobre, nouvel assaut ; les assiégés étaient épuisés ; néanmoins ils résistèrent vaillamment, et le colonel Sainte-Colombe paya de sa vie l'honneur de forcer le premier la brèche et de pénétrer dans les rues de la ville. A la suite de ce brave guerrier, deux autres régiments passèrent, et la cité fut saccagée. Montgommery s'était embarqué; parmi les autres chefs pris dans la ville, deux furent pendus et un troisième écartelé. Ce dernier était Jean des Crozes, le malheureux capitaine qui avait introduit les Anglais dans le Havre ; son châtiment, on le voit, était au niveau de son crime et de son manque de cœur.

L'avant-veille de la prise de Rouen, le roi de Navarre, visitant les tranchées, avait eu les os de l'épaule gauche brisés par une arquebusade ; transporté à son logis, il fut pansé avec soin en présence de Charles IX et de Catherine de Médicis, mais la blessure fut déclarée mortelle. Les médecins lui conseillèrent de ne point se faire transporter, mais, ne voulant y consentir, il s'embarqua sur la Seine dans l'espoir d'atteindre le château de Saint-Maur, situé aux portes de Paris, et où il aimait aller vivre à l'abri du bruit des cours ; mais à peine aux Andelys, il fut repris d'un redoublement de fièvre, et succomba entouré de ses frères et de ses amis. Ce prince, dont nous avons esquissé le caractère en tête du volume consacré à François II, mourait à la guerre avec une humeur toute pacifique, et succombait à la

tête du parti catholique, lui protestant de religion autant qu'on le peut supposer. Est-ce simple ironie du sort ou la conséquence d'une irrésolution qu'il n'avait jamais su dominer ? Toujours est-il que, dans un temps prospère, il eût pu, avec ses mœurs douces, fournir une carrière de prince rendant ses sujets heureux, tandis que jeté au milieu de ces luttes armées et de ce désarroi général qui mettait la France à deux doigts de sa perte, il ne sut quel parti adopter, si ce n'est quand il vit son frère le prince de Condé chef définitif du parti protestant, et n'eut plus d'autre ressource, pour rester quelque chose, que de se joindre aux catholiques. S'il ne s'agissait d'un roi, dont la situation flotte en dehors de celle des autres hommes, nous tirerions de son exemple une conclusion : aux époques troublées, adoptez un drapeau, car les modérés, eussent-ils toujours le sens pratique de leur côté, finissent par être broyés par le choc des passions et des vengeances, heureux quand ils ne sont qu'oubliés en leur retraite, philosophant à leur aise et rabelaisant de la singulière façon dont marche ce bas monde.

Les huguenots, en dédommagement de leur perte de Rouen, eurent la satisfaction de voir les renforts promis par les princes d'Allemagne de leur religion arriver sans encombre à Montargis. Il avait fallu pour cela l'habileté de d'Andelot, qui, ayant en tête le maréchal de Saint-André, posté entre Reims et Troyes, et le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, cantonné entre Châlons et Vitry, c'est-à-dire les routes de Champagne et de Lorraine sur Paris fermées toutes deux, trouva moyen de dérober sa route en quittant subitement (10 octobre) la route de Lorraine pour se jeter dans des terrains coupés et de gagner ainsi la basse Bourgogne, puis Troyes, point extrême des lignes occupées par ses adversaires ; ce point ainsi tourné, il traversa la

haute Seine, franchit l'Yonne à Creven, et atteignit Montargis, où le prince de Condé et l'amiral vinrent au-devant de lui. Cette belle marche grossit l'armée protestante de 4,000 fantassins (22 enseignes) et 3,300 chevaux (9 cornettes) groupés le 6 novembre autour d'Orléans.

Trompés dans leurs tentatives, le duc de Nevers et le maréchal de Saint-André se retirèrent, le premier à Troyes, le second à Sens. Les autres forces catholiques occupaient la basse Normandie, car la chute de Rouen avait entraîné celle de Dieppe, Falaise, Caen, Lisieux, Honfleur, Pont-Audemer, et il ne restait plus dans cette contrée aux protestants, ou plutôt aux Anglais, que le Havre de Grâce. C'est en marchant de Rouen vers Pont-Audemer que le duc d'Aumale voulut diriger un secours de 3 lieues de là, sur le prieuré de Saint-Philbert[1], mais il apprit que le prieur, Nicolas du Bosc, s'était vigoureusement défendu, et que l'ennemi lui avait cru 400 arquebusiers quand il disposait seulement de trois hommes aptes aux armes et de quelques domestiques.

Les protestants virent aussi la fortune se déclarer contre eux sur plusieurs points de la France. En Guyenne par exemple, Montluc et Bury gagnèrent sur le baron de Duras la victoire de Ver[2], qui réduisit aux trois cinquièmes un corps de 5,000 hommes, et faillit faire tomber le chef vaincu entre les mains des royalistes. Comment ne pas mettre en tête des deux vainqueurs le bouillant Montluc qui décida Bury, ce dialogue en fournit la preuve : « Je vois que nous sommes engagés à une bataille, dit gaiement la veille au soir le gouverneur de la province; puisqu'il en est ainsi, il

[1] A 9 lieues environ et de Rouen et de Lisieux, sur une petite rivière (la Rille).

[2] Près de Saint-André-de-Cubzac. Nous avons donné une description exacte de ce combat dans notre mémoire sur *l'Art militaire des guerres de religion*, paragraphe consacré aux batailles.

faut boire et combattre. — Monsieur, répondit Montluc en l'embrassant, si nous devions mourir, nous ne pourrions plus honorer notre mort que de mourir en une bataille, faisant service à notre roi. — C'est la moindre peur que j'aie, riposta Bury ; je crains la perte du pays. — Bah ! s'écria Montluc : *Qui asalta vince.* » Sa conduite pendant l'action resta digne de sa résolution et justifia sa confiance.

Attristés d'une si mauvaise fortune, le prince de Condé et l'amiral de Coligny songèrent à relever leur parti par un grand coup. Mais quel coup frapper ? Le prince, homme d'imagination, voulait surprendre Paris : grande entreprise, qui réunissait tous les avantages, celui de soulever la populace de la capitale du royaume, de porter les huguenots indécis à se déclarer comme tels, de s'emparer de l'artillerie royale, de frapper de grosses contributions sur une telle ville, enfin de rapporter une grande gloire. Les ministres du parti appuyaient ce projet, car la grande Babylone moderne s'était montrée peu favorable à leurs fougueuses et austères prédications. L'amiral, plus pratique, et ayant pour lui les capitaines les plus expérimentés du parti, représentait que le maréchal de Brissac faisait bonne garde à Paris ; que les Parisiens vivaient unis et ne se diviseraient pas, surtout en ce qui concernait la religion catholique à laquelle ils étaient véritablement attachés ; que l'armée royale, devenue libre par la chute de Rouen, se porterait au secours de Paris dont 28 lieues de pays ami seulement la séparaient, tandis qu'eux avaient à parcourir 34 lieues de pays ennemi. Il ajoutait : Avons-nous de l'artillerie ? peut-on appeler ainsi *quatre canons*[1] ? Possédons-nous des munitions ? regorgeons-nous d'argent ? L'ennemi est muni de tout cela. Prenons

[1] Deux canons, une couleuvrine et quatre pièces de campagne, suivant une autre relation.

plutôt successivement des villes et rétablissons nos affaires par une série de butins avantageux. Mais Condé fit la sourde oreille, croyant marcher à une victoire; l'événement allait lui donner tort, parce qu'il méconnaissait une maxime utile, celle qu'un parti naissant doit se rendre fort avant de tenter de grandes entreprises. Heureusement Coligny sera là pour tirer son parti d'un mauvais pas, fonction que le sort lui réservera plus d'une fois.

Sur les ordres de son chef, l'armée protestante se mit en marche, après une revue, gagna Pithiviers, Dourdan, Montlhéry, dont elle s'empara, mais voulut traiter de même la petite ville de Corbeil sur la Seine, et en fut empêchée par la résistance de quatre compagnies. Après plusieurs jours inutilement perdus, il fallait continuer la route commencée, quand le prince de Condé s'opiniâtra et résolut d'enlever Corbeil; comme l'apparition du maréchal de Saint-André le contraignit bientôt à déguerpir, il en fut pour un retard préjudiciable et le mauvais effet produit sur les siens.

La reine mère offrit alors à Condé une nouvelle preuve de son désir de la paix, lui envoyant proposer de remplacer son frère récemment mort, et de devenir le lieutenant du roi Charles IX. Une entrevue du prince et du connétable eut lieu; elle ne produisit aucun résultat.

Les protestants parurent sous Paris le 28 novembre, venant de Villejuif. Les habitants avaient travaillé nuit et jour pour retrancher les faubourgs; les canons et les troupes se trouvaient répartis sur tous les points dangereux. Divers ouvrages avancés [1], sis hors la ville, étaient aussi garnis de soldats. L'amiral vint donner contre le faubourg Saint-Victor; les plaines de Montrouge et de Vaugirard furent

[1] Le Frère les appelle des *bastions de terre*

occupées, ainsi que les villages de Gentilly, Arcueil et Cachan.

A la première approche de l'amiral, il y eut un mouvement dans le faubourg Saint-Victor; 600 carabins qui venaient d'en sortir pour aller à l'escarmouche et observer l'ennemi, s'effarouchèrent de le voir ordonné et résolu, et prirent la fuite. En les apercevant courir de la sorte, ceux qui gardaient le rempart se débandèrent à leur tour et rentrèrent en ville. Leurs cris effrayèrent les habitants, qui, alarmés, demandèrent la fermeture des portes et l'abandon des faubourgs.

Au fond de ces alarmes il n'y avait rien de fondé ; le duc de Guise, survenant de ce côté, rétablit l'ordre, rassura chacun, montra qu'il n'y avait rien à craindre pour ce jour-là. Toutefois la résistance d'un détachement resté au dehors et confiné dans les masures d'un moulin à vent continua vigoureusement toute la journée et amena encore une ou deux insultes au faubourg, mais sans résultat ; cette résistance fait honneur au chef catholique, Philippe Strozzi.

A la suite de ce combat, les protestants, rétablis dans leurs quartiers, allumèrent de grands feux et tirèrent leurs canons dans l'intention d'effrayer la population et de causer un soulèvement. Ce but ne fut pas atteint ; pourtant Paris contenait alors, dit-on, jusqu'à 800,000 âmes.

Pendant que cette grande ville conservait une attitude calme et résolue, pendant que l'armée catholique ne répondait pas davantage aux provocations du prince de Condé qui désirait une bataille, la reine mère, fidèle à son rôle de souveraine et de mère, essayait encore de conclure la paix. Elle assignait pour le 2 décembre une entrevue aux chefs protestants dans un moulin éloigné de 300 mètres du faubourg Saint-Marceau et s'y rendait accompagnée, comme

Condé, de quatre seigneurs, ce qui semblait vouloir le traiter sur un pied d'égalité d'autant plus flatteur qu'en somme, et quel que soit le point de vue où l'on se place, c'était assurément Condé qui était le rebelle. Là le prince, après plus d'un pourparler, proposa cinq articles qui furent mis par écrit; la rédaction faite par le secrétaire d'État de l'Aubespine fut emportée, et le lendemain la reine, ayant pris avis, y fit réponse et notamment maintint qu'il n'y aurait aucune extension à l'édit de janvier, relativement au nombre des localités où les prêches et l'exercice de la religion protestante seraient permis. A son tour, Condé renvoya une rédaction nouvelle. Le 4, on se réunit encore au moulin, et chacun y parut d'accord; mais, le 5, la réponse définitive de la cour ne satisfit pas les huguenots, et toute espérance de pacification disparut.

Aussitôt les hostilités recommencèrent, car il y avait eu suspension d'armes. Déjà, la veille, l'erreur de soldats ivres avait occasionné une escarmouche. Le 6, les protestants, vers les 2 heures de la nuit, tentèrent une attaque générale, les avenues et les tranchées ayant été mesurées à l'avance; mais la direction imprimée à cette attaque fut tellement mauvaise que le matin il fallut s'en retourner sans avoir avancé en rien. Le 7, nouvelle trêve, et nouvelle tentative de l'Aubespine auprès du prince, sans plus de résultat. Le 8, les protestants combinent un dernier assaut; mais au moment suprême, Genlis les abandonne et rentre dans Paris, arguant qu'ils avaient tort de refuser la paix. Alors, calculant que sans doute le séparatiste divulguera leurs projets aux catholiques, ils y renoncent.

Les Parisiens continuaient à demeurer tranquilles, et, loin de désespérer, encourageaient les gens de guerre à plus d'audace, sans suspendre les leçons des colléges et les juge-

ments des tribunaux, sans cesser de trafiquer entre eux et de fabriquer des objets nouveaux. Ils demandèrent à ce que l'on allât reveiller les assiégeants en avant du faubourg Saint-Jacques. Cela fut exécuté du côté de Gentilly et réussit. Les protestants subirent deux autres échecs, l'un au faubourg Saint-Germain, l'autre au faubourg Saint-Marceau, principalement à cause de la vigilance du duc de Guise. Le prince de Condé, voyant de plus en plus avorter son dessein d'aborder les retranchements des défenseurs et de les enlever, sentant qu'il lui fallait retourner au Havre pour recevoir les secours de toute espèce que l'Angleterre lui envoyait, et aligner ainsi la solde de ses Allemands, prit le parti de lever le siége. Il décampa secrètement le 10 décembre, durant la nuit, les assiégés songeant à le combattre au jour; en quittant leurs quartiers, les siens mirent le feu à Montrouge, Arcueil et Cachan, et ces beaux pays de l'Ile de France brûlèrent avec beaucoup d'autres, car l'imitation est contagieuse quand il s'agit de dévaster. Le 12, les protestants occupaient Limours.

L'armée royale, devenue très-forte, les suivait. Elle comptait en corps nouveaux des Gascons et 3,000 Espagnols. Le conseil royal ne fut pas fâché de la tirer d'une oisiveté dangereuse, en lui confiant la poursuite du prince de Condé. Cette armée, talonnant l'ennemi, gagna Etampes et fit mine de l'assiéger : le prince y envoya un renfort de deux enseignes, espérant retarder la poursuite par ce siége et obtenir ainsi le temps de se joindre à ses forces de Normandie. Un conseil fut alors réuni chez les protestants à l'effet de régler la marche des opérations. Les uns voulurent marcher sur Chartres et l'assiéger; on objecta que Chartres ayant une bonne garnison, les huguenots se trouveraient alors entre deux armées royales. Le prince de Condé pro-

posa de laisser subitement l'armée du roi et de regagner Paris qui serait surpris et sans résistance préparée, parce que, une fois installé dans les quartiers de la rive gauche, il contraindrait ses adversaires à faire un long détour afin de rentrer par les quartiers de la rive droite. Ce projet séduisant allait l'emporter ; l'amiral fit valoir que la grande armée royale placée entre les protestants et Orléans couperait les vivres à ceux-ci et pourrait ou s'emparer d'Orléans, ou mieux encore revenir promptement enfermer ses téméraires ennemis entre elle et la population parisienne. Nous citons cette discussion parce qu'elle montre au mieux l'esprit stratégique du temps. Comme il fallait en outre satisfaire sans délai les reîtres et les lansquenets auxquels on devait leur solde, et qui se contentaient peu de la vue des lettres annonçant un convoi d'argent anglais comme reçu au Havre, on adopta l'avis de l'amiral et l'on se dirigea sans plus tarder vers la Normandie.

Ce fut une sage résolution, car les royalistes furent ainsi écartés d'Orléans. Les protestants campèrent le 15 dans Ably, le 16 à Gallardon près Chartres, et le 17 à Ivoy au-delà du château de Maintenon ; leurs adversaires les suivaient de près, se trouvant alors à 2 lieues d'eux, du côté de Dreux et au-delà de l'Eure qu'ils venaient de passer. Dès lors Condé, voyant plus juste que l'amiral, jugea une bataille imminente, et décida que l'on se préparerait le lendemain à toute éventualité.

En effet, durant la nuit, les catholiques achevèrent de passer l'eau et se cantonnèrent avantageusement dans les villages, sans que le prince dont les reconnaissances étaient insuffisantes, et qui possédait de piètres moyens d'information, en fût averti à temps. 2 lieues cependant entre deux armées ne sont pas une distance extraordinaire, même pour

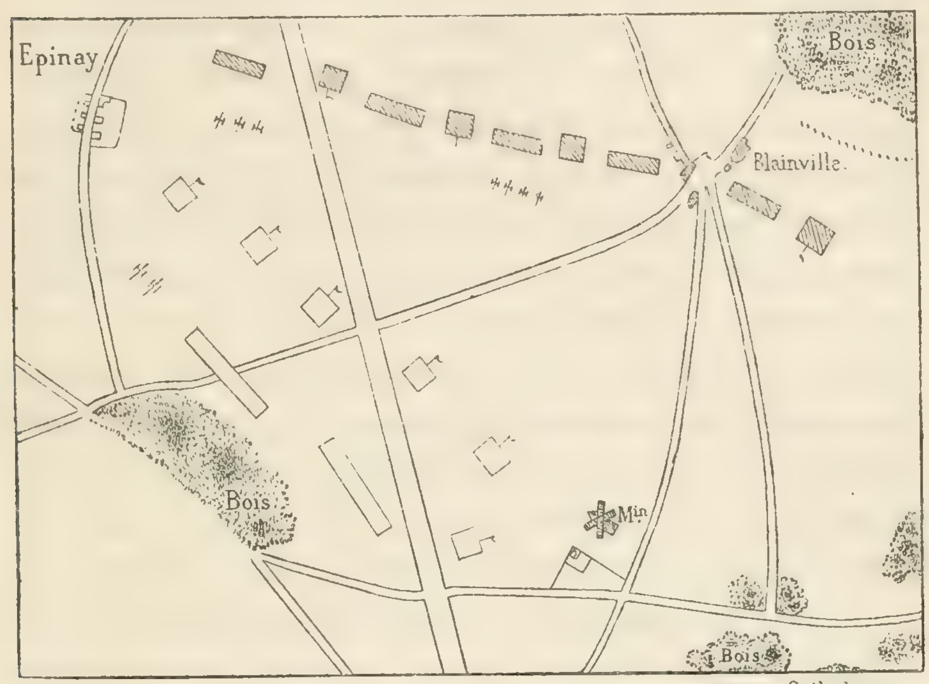
cette époque, au moment de livrer une bataille décisive, car en raison des longs pourparlers en faveur de la paix, il était évident que le vaincu dans la prochaine rencontre se verrait obligé de consentir à un traité d'apaisement et de conciliation.

Deux heures avant le jour le prince de Condé était sur pied, signant des dépêches pour l'Allemagne dont il espérait de nouveaux secours et envoyant plusieurs gentilshommes hâter l'arrivée de son avant-garde sur le champ de bataille. Quand celle-ci parut, il était grand jour, et les siens, n'ayant pas été prévenus de la probabilité d'une action, n'étaient pas tous armés en vue d'une bataille et de charges à supporter [1]. Son armée formait deux corps, l'avant-garde et la bataille : la première, aux ordres de l'amiral, comptait 350 chevaux français, 4 cornettes de reîtres, 6 enseignes d'Allemands, 6 enseignes de Français ; la seconde, dirigée par le prince lui-même, se composait de 450 lances françaises, de 6 cornettes de reîtres, de 6 enseignes d'Allemands, de 12 enseignes françaises et de 6 cornettes d'argoulets servant de chevau-légers.

Avertis bientôt de la proximité et de la situation des catholiques, jusqu'alors répartis sur une grande étendue, le prince de Condé et l'amiral se décidèrent à prendre logement à Treon, de façon à gagner un champ de bataille plus favorable. En tournant la tête vers ce point objectif, ils offrirent leur flanc droit à leurs ennemis, lesquels tirèrent sur les argoulets une telle volée d'artillerie, que ceux-ci, « n'ayant pas les oreilles accoustumées au son de telles flûtes », se mirent en déroute. C'était une occasion sans pareille. Anne de Montmorency en profita pour charger avec l'aile gauche,

[1] C'est-à-dire, n'avaient ni armure, ni casque.

qui touchait Blainville, espérant rompre l'armée protestante tout entière. Celle-ci reçut donc la bataille, et assez à l'improviste ; mais voilà que tout d'un coup la fortune lui sourit.



Bataille de Dreux (19 décembre 1562). — Premier mouvement, d'après Perrissim.

Catholiques.
Protestants.

Condé et Coligny, en s'avançant avec leur cavalerie pour défendre leurs argoulets, culbutent les troupes du connétable et le font prisonnier ; vainqueurs, ils tournent l'armée royale et pillent ses bagages. L'aile droite des catholiques, appuyée contre Epinay, et les Suisses à leur aile gauche, ne sont pas, il est vrai, entamés ; en outre, le duc de Guise attend, attend encore, quoique sur le point d'être entouré ; puis, l'instant lui paraissant propice, il reforme l'ordre de bataille et assaille vigoureusement l'adversaire. Les soldats dispersés se rallient à sa cornette; il forme une masse imposante, rétablit l'action, s'empare de Condé. La victoire n'est plus douteuse; seulement, au dernier moment, elle coûte aux

catholiques le maréchal de Saint-André, devenu le captif de l'amiral.

Singulière action où chacun rencontre son moment de succès, où chaque parti perd ses chefs. En définitive, la victoire demeure au plus habile, car les catholiques avaient su trouver, en suivant l'armée protestante, un chemin plus court, plus commode que leurs adversaires; car, au milieu de la bataille, ils avaient su encore (c'est la gloire du duc de Guise) faire de leurs réserves l'emploi le plus tardif [1], et par cela même, dans la circonstance, le plus judicieux. Leur ordre de bataille paraît également mieux organisé, l'infanterie ne s'y trouvant pas masquée par la cavalerie, surtout au centre, comme chez les protestants, si nous en croyons la gravure de Perrissim, ou les reports qui ont été faits des indications de cette gravure sur la feuille de la carte de Cassini. Cette triple habileté décide en leur faveur plus que la supériorité numérique en hommes et en canons [2].

Le duc de Guise, resté maître du champ de bataille et seul chef de l'armée royale, dignité, ou commandement si l'on veut, promptement ratifiée, traita gracieusement le prince de Condé, qui ne se laissa pas vaincre en politesse; en sorte que tous deux, dans la bonne ou mauvaise fortune, semblèrent conserver l'égalité d'âme si désirable et si estimée des sages. Mais durant la nuit, car les deux chefs soupèrent et couchèrent ensemble, le duc de Guise fut le plus confiant et

[1] On l'en blâma fort. « Ceux qui ne favorisent pas la réputation de M. de Guise, écrit MONTAIGNE (*Essais*, I, 45), mettent volontiers en avant qu'il ne se peult excuser d'avoir faict alte et temporisé avecques les forces qu'il commandoit, cependant qu'on enfonçoit monsieur le connestable, chef de l'armée, avecques l'artillerie, et qu'il valoit mieux se hasarder, prenant l'ennemy par flanc. L'issue en tesmoigna. » Ainsi, François de Guise, en recourant à l'emploi d'une réserve au dernier moment de l'action, devançait l'opinion générale de son temps, et n'était guère approuvé que des gens au-dessus de la routine, comme Montaigne.

[2] 17,000 combattants contre 11,500, et 22 canons contre 5.

le plus intrépide, dormant tranquillement vis-à-vis d'un ennemi qui avait jadis résolu sa mort [1], tandis que cet ennemi, repentant sans doute, ne put fermer l'œil.

Le lendemain François de Guise assembla les siens par une salve d'artillerie, ordonna d'enterrer les morts, réunit les blessés dans Dreux, montra les enseignes enlevées aux protestants et les envoya jusqu'à Paris.

Quant à l'amiral, il se retira vers Gallardon, puis gagna le village d'Auneau, où il fut élu chef de l'armée protestante en l'absence du prince. Il vint ensuite à Beaugency, où il prit avec son frère la résolution de se retirer en Normandie et de laisser Orléans sans secours. En effet, le 5 février 1563, le duc de Guise s'approcha de cette place après s'être emparé de Pithiviers, d'Étampes et d'autres postes environnants : il se fixa entre le faubourg d'Olivet et Saint-Aubin et ne tarda pas à s'emparer des Tourelles. D'Andelot avait pris le commandement de la ville ; son frère, une fois son armée refaite et ses soldats étrangers payés, devait venir à son aide. Arrivait-il à temps? Un événement inattendu résolut ce doute en faveur des protestants. Le 24 février, dans la soirée, l'un des leurs, Poltrot de Meré, embusqué à dessein [2], tira sur le duc de Guise, comme il revenait de ses préparatifs de l'attaque du pont d'Orléans, et lui traversa l'épaule droite d'une arquebusade à trois balles. Le duc tomba de cheval et fut incontinent ramené à son logis. Dès la pose du premier

[1] Après la conjuration d'Amboise, si nous ajoutons foi au témoignage de Varillas.

[2] La gravure de Tortorel et Perrissim, sur cet assassinat, montre le meurtrier dans trois situations différentes : *avant le meurtre*, à genoux, près de son cheval, et implorant la protection du Ciel ; *commettant le meurtre* et tirant un coup de pistolet entre les deux épaules du duc de Guise, ce qui lui est facile, car il est à cheval comme lui ; *après le meurtre*, se sauvant de toute la vitesse de son cheval. Les artistes du xvie siècle ne tenaient donc pas lieu de l'unité de temps : il est vrai qu'il s'agit d'un dessin populaire, et même, à la rigueur, de trois dessins différents.

appareil, on désespéra de ses jours; en effet, il succomba trois jours après, résigné et ferme en ses propos, après avoir reçu la visite du roi et de la reine mère. Ce fut une grande perte; car, capitaine consommé et esprit sensé et pratique, il pouvait encore rendre d'excellents services et peut-être empêcher bien des fautes[1]. L'assassin, après avoir erré dans les bois, tomba entre les mains des Suisses, confessa son crime et fut écartelé [2]. L'opinion publique accusa l'amiral et Théodore de Bèze d'avoir poussé ce malheureux à commettre le crime qu'il expia de la sorte, et les deux inculpés semèrent divers écrits pour se justifier d'un pareil acte ; mais, disons-le [3], leur justification fut maladroite et passionnée [4].

La nouvelle de la bataille de Dreux avait été apportée à la reine mère de deux façons : une première fois aussitôt la prise du connétable, alors que les catholiques paraissaient battus ; une seconde fois après le retour victorieux du duc de Guise et sa victoire entière. Sur la première nouvelle la reine avait assemblé son conseil, où tous furent d'avis qu'il fallait se retirer dans une province éloignée : Catherine de Médicis songea même à la Guyenne, dans laquelle combattait un homme énergique et dévoué, Blaise de Montluc; le

[1] S'il avait vécu, un grave grief contre l'amiral disparaissait.

[2] Il avait une telle force dans l'attache de ses membres, qu'il fallut les séparer du tronc avec un instrument tranchant pour faciliter l'écartèlement; a tête fut coupée, et le tronc brûlé, puis réduit en cendres, suivant l'arrêt du Parlement.

[3] Immédiatement, car nous serons obligé de revenir sur l'enquête soulevée par cette triste affaire.

[4] Parmi les protestants, les exaltés considérèrent le trépas de François de Guise comme un grand bien. « J'ai connu en ma jeunesse, raconte Louis Aubery du Maurier, la femme du sieur Alard, capitaine dans les Trouppes Françoises de Hollande, tellement aveuglée du faux zèle de la religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judit, ayant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la ruelle de son lit, comme un grand martyr, et qu'elle regardoit comme le libérateur du petit trouppeau. » *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces-Unies*, Paris, 1680, p. 160.

fait est raconté par ce dernier en tête du livre VI de ses *Commentaires*. La fortune en avait décidé autrement; elle avait conservé au catholicisme la France et son roi, car ce dernier était encore trop jeune pour ne pas subir la volonté des protestants, s'ils eussent été les vainqueurs. Toutefois le trépas du duc de Guise assombrissait à nouveau l'horizon royal qui manquait dorénavant d'un bon chef d'armée, le connétable étant prisonnier et d'ailleurs vieux et discrédité comme général, le maréchal de Brissac n'étant pas assez autorisé, malgré ses talents et son expérience, pour commander aux princes. La reine mère songea de nouveau à faire la paix : ni le duc de Navarre, ni François de Guise ne pouvaient plus s'y opposer; en revanche, il est vrai, la veuve de ce dernier n'en voulait pas, craignant qu'on pût dire que la continuation de la guerre tenait exclusivement à la volonté de son mari [1]. Néanmoins les négociations marchèrent. D'une part les catholiques manquant d'argent et désirant reprendre le Havre, d'autre part Condé espérant devenir, de prisonnier, lieutenant général du royaume comme l'avait été son frère le roi de Navarre [2], comme venait de l'être le duc de Guise, et d'Andelot préférant être compris dans un accommodement qu'obligé de rendre Orléans et de mettre son nom dans une capitulation, l'emportèrent sur les répugnances de l'amiral à se fier à une réconciliation et aussi à croire son parti abattu par une seule défaite, car déjà il excellait à tirer parti d'une situation mauvaise et à savoir l'améliorer, on ne saurait trop le redire. La paix fut conclue à Orléans, le 18 mars 1572. Le traité portait :

1° Sauf ceux qui possédaient un plein pouvoir sur des

[1] *Mémoires de Melvil*, t. I, p. 107.

[2] L'adroite Catherine de Médicis l'avait promis à la princesse de Condé.

villes, tous les seigneurs, même les feudataires, ne pourront exercer la religion prétendue réformée que dans leurs châteaux à la campagne.

2° Dans plusieurs villes l'exercice de ladite religion sera toléré aux faubourgs.

3° Dans aucun des lieux où se trouvera la cour, il ne se fera exercice d'autre religion que de la religion catholique et romaine; toutefois chacun y sera libre en sa conscience.

4° Les ministres observeront les fêtes ordonnées par le calendrier romain, et en leurs mariages suivront les règlements établis par les lois civiles.

5° Tous les crimes commis durant la guerre seront pardonnés, comme faits à bonne fin, sans intention d'offenser le roi.

La réflexion qui termine ce dernier article paraît naïve et inutile, car un *crime* (et même un *délit*) ne saurait avoir été commis *à bonne fin;* mais c'était le style du temps.

Huit parlements, entre autres ceux de Paris, Toulouse et Aix, refusèrent d'enregistrer ce nouveau traité de pacification; mais le roi ayant envoyé un représentant à chacun de ces parlements afin de leur montrer l'utilité de l'édit pour la tranquillité du royaume, ils le firent publier; le gouvernement y mit seulement la restriction que les articles concédés pourraient être revisés ou révoqués, quand le roi le trouverait bon. Evidemment cette restriction déplut aux huguenots. De fait aucune altération ne fut apportée à ce traité que l'on date souvent d'Amboise et du 19 mars, parce que la signature royale y fut apposée à cette date et dans cette localité; en effet, la déclaration émise à Lyon, le 24 juin 1564, pour interdire l'exercice de la religion réformée dans les lieux de résidence royale confirme sim-

plement l'article 3 ci-dessus, et sans doute elle fut faite parce qu'on y avait transgressé [1].

L'édit fut lu au camp de Saint-Mesmin, près Orléans. Le temps consacré aux négociations avait permis à l'amiral de continuer ses opérations ; de là, diverses actions qui appartiennent à la période traitée dans ce chapitre et dont nous devons parler.

A la date du 17 février, les protestants firent une tentative sur Bayeux et la menèrent si vigoureusement au moyen de trois pièces d'artillerie, dont l'arrivée de Caen fut tardive, que la brèche devint praticable et obligea les habitants à capituler ; le vainqueur leur imposa un payement de 10,000 livres et en outre permit à ses soldats de piller la ville, où ils firent *un terrible ménage* (4 mars) : le capitaine et le contrôleur du domaine furent pendus. Sur ces entrefaites, la garnison catholique de Saint-Lô abandonna, par suite d'une fausse peur, cette cité où les protestants avertis entrèrent sans peine ; il en fut de même d'Avranches. Quant à Vire, il fallut un assaut ; la ville le paya cher [2]. Un fait peint la cruauté singulière de ce temps : un des capitaines catholiques de Vire, déjà tué d'un coup de canon, fut néanmoins pendu [3]. Il y eut également une tentative sur Pontorson et une escarmouche

[1] La déclaration de 1564 mentionne la pacification de mars, mais elle dit mars 1562, au moins dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, d'Isambert ; l'usage étant de dater la bataille de Dreux de décembre 1562, nous devons évidemment placer le traité de paix qui suivit en 1563. Et d'ailleurs les livres du temps le publient avec cette formule finale : « Donné à Amboise, le dix-neuvième de mars, l'an de grace mil cinq cens soixante trois et de nostre regne le troisième, signé CHARLES, et au dessous *par le Roy et en son conseil*, Robertet, et scellé en cire iaune à double queue de parchemin pendant. »

[2] Un capitaine anglais, habile dans l'art des mines, et en *matière de sappe*, comme on disait alors, sans peut-être distinguer autant que nous les deux choses, avait été tué lors des premières approches ; nous n'avons pu découvrir son nom.

[3] Ce capitaine s'appelait Pierre l'Aumosnier.

au mont Saint-Michel, puis la nouvelle de la paix parvint officiellement dans ces parages, et cela empêcha Montgommery de se rendre à Cherbourg, et d'y assaillir Matignon.

A l'embouchure de la Seine, Honfleur venait de se rendre à discrétion aux protestants.

Quant à l'amiral, parti de Caen le 14 mars, sur l'avis du prince de Condé, afin de se trouver présent à la conclusion de la paix, il se fit suivre de sa cavalerie belle et nombreuse [1], tellement qu'il en espérait beaucoup au cas d'une bataille. Bernay l'arrêta parce que les habitants ne voulurent loger ses soldats; il fallut mettre pied à terre pour en avoir raison et les chasser de la ville qu'ils avaient déjà fait évacuer par leurs familles. Argentan et l'Aigle subirent aussi le sort des armes. Enfin, le 23, Coligny atteignit Orléans et y connut la conclusion de la paix que les chefs de ses détachements apprirent chacun de leur côté, là même où ils guerroyaient.

Nous ne pouvons considérer ce chapitre comme terminé sans avoir indiqué les événements militaires qui se sont produits durant cette première guerre civile du règne de Charles IX sur des points particuliers du territoire de la France où ne combattaient ni les armées principales, ni les chefs le plus en évidence, par exemple en Auvergne et en Provence.

1° En Auvergne. La ville de Montbrisson, le 13 juillet 1562, avait été attaquée par le farouche baron des Adrets, déjà précédemment apparu dans cette province qu'il épouvantait par son aspect et sa réputation ; cette fois il disposait de 4,000 combattants, soit fantassins, soit cavaliers, et de pièces d'artillerie. La brèche fut prête en vingt-quatre heures, et le

[1] La petite noblesse servant surtout dans ce parti, par esprit d'opposition autant que par religion, fournissait un grand nombre de cavaliers.

lendemain, à 5 heures du soir, il pénétra dans la ville près du cloître Notre-Dame. Vainqueur, il abandonna les siens à la férocité de leurs propres instincts; durant plusieurs jours ce fut pillage et massacre, avec accompagnement de scènes horribles et de mutilations hideuses; à ces atrocités se joignit cette scène bouffonne où le maître de la ville forçait en souriant des capitaines, des prêtres, des soldats, à se précipiter du haut du donjon sur des rochers. L'une de ces dernières victimes se sauva par un bon mot : elle hésitait à s'élancer, des Adrets fronçait les sourcils : « *Saute donc résolûment*, cria ce dernier. — Ah! parbleu, Monseigneur, riposta le condamné, *je vous le donne en cent*. — Vrai! exclama le bourreau presque attendri, alors va-t-en et ne reviens que si le cœur t'en dit. » En France où l'on rit de tout, on connaît, on apprécie le féroce partisan uniquement par cette anecdote.

Ces scènes désolantes étaient destinées à se reproduire des deux côtés. Louis de Brezons, revêtu par les catholiques du titre de lieutenant général, fit le 3 juin 1562 son entrée dans Aurillac; la plupart des protestants abandonnèrent cette ville à son approche; ceux qui y demeurèrent furent pillés et massacrés. La petite ville d'Argentat sur la Dordogne, où des religionnaires s'étaient réfugiés, fut ensuite dévastée pendant trois jours. Sur plusieurs points il y eut des cruautés commises à l'instigation de Brezons, qui alla jusqu'à faire crever les yeux à un catholique [1] plaignant son pays d'avoir à subir tant d'assassinats [2].

En se voyant traités de la sorte, les protestants se soule-

[1] Ce catholique habitait la Roquebrou, près Aurillac et sur la Cère, affluent de la Dordogne.

[2] *Histoire des guerres religieuses en Auvergne pendant les* XVI[e] *et* XVII[e] *siècles*, par IMBERDIS, p. 70.

vèrent afin de faire respecter leur minorité : des détachements se formèrent, et dans plusieurs localités il y eut des collisions. La ville de Mauriac ne fut préservée que par la bonne attitude et les mesures de prudence du capitaine de sa prévôté, le chevalier Antoine de Lavaur : nous citons cette ville comme étant la seule de l'Auvergne qui n'eut pas à souffrir durant cette première phase de la guerre civile. En revanche, le Puy et la Chaise-Dieu tombèrent aux mains des protestants commandés par Blacons.

Ce lieutenant du baron des Adrets remplaça son chef, quand ce dernier fut rappelé dans le Dauphiné par les troubles survenus en cette province. Dès qu'il eut annoncé son intention de se porter sur la capitale du Velay, 8,000 huguenots se groupèrent sous ses ordres, mais quels combattants! armés de fourches, de faux ou même de bâtons, rarement d'arquebuses, sans chaussures, mal vêtus, marchant sans ordre, éparpillés par groupe de vingt ou trente, parlant divers idiomes, pillant tout le long du chemin. Effrayée, la cité menacée envoya 4,000 livres à Blacons comme rançon ; celui qui les portait les garda pour lui et passa du côté des ennemis [1]. Avec un tel guide la marche des assaillants fut plus sûre. Néanmoins les chefs de la ville décidèrent qu'il fallait se défendre ; les citoyens soupçonnés d'hérésie une fois emprisonnés, afin de se garantir d'une nouvelle trahison, on réorganisa la milice, on lui donna deux capitaines, puis on attendit de pied ferme. La Borne était desséchée ; Blacons la franchit facilement et tendit son camp dans la prairie de la Condamine, à une portée d'arquebuse de l'enceinte. La résistance énergique qu'il éprouva le contraignit à se replier ; mais il revint et reprit, cette seconde fois, le dessus. Les

[1] C'était un frère de Christophe d'Allegre, sénéchal du Puy.

habitants se voyaient déjà conquis, quand une troupe de moines franchit une des portes et leur amena un secours tel, surtout par leur courage exemplaire, que les ennemis durent reculer et, peu après, renoncer à leur entreprise.

Afin de racheter cet échec, Blacons se dirigea vers la Chaise-Dieu, aidé par un nouvel auxiliaire, le sire de Chalançon, appartenant à la famille de Polignac. Secondé, en outre, par ceux des habitants qui avaient embrassé le protestantisme, il s'empara facilement de la ville et de la riche abbaye de Saint-Benoît ; les soldats pillèrent ce couvent et y commirent diverses profanations, entre autres celle du corps du pape Clément VI qu'ils tirèrent du cercueil et dont le crâne leur servit de coupe. Pendant ce temps les moines étaient réfugiés dans une véritable citadelle, la tour Clémentine, bâtie en granit et communiquant avec des cachettes inconnues ; le siége de cette tour fut commencé, mais l'arrivée de secours le fit promptement lever. Assiégés à leur tour dans la Chaise-Dieu, non sous les ordres de Blacons parti pour le Lyonnais quêter les secours du baron des Adrets, mais sous la direction du sire de Monjou, les protestants vainqueurs se couvrirent au moyen de défenses improvisées et finirent par succomber. C'est le cas de dire que tout se rétablit comme *avant* les opérations, sauf les hommes tués [1] et les choses détruites. Des ruines, voilà donc le plus clair résultat des disputes humaines ! mais ne le disons pas encore trop haut : nous sommes à peine au début de notre récit.

2° En Provence [2]. M. de Crussol ayant été envoyé avec com-

[1] Nous avons essayé de dresser un inventaire de ce que coûtent les actions de guerre, dans notre mémoire intitulé : *du Nombre des tués dans les batailles* (1870).

[2] D'après le *Discovrs des gverres de la comté de Venayscin et de la*

mandement sur le Lyonnais, le Languedoc, le Dauphiné et la Provence, afin de pacifier ces contrées, atteignit Villeneuve-lez-Avignon en janvier 1562 et y trouva une grande réunion de protestants, composée alors de bannis (on disait alors foruscitz) des villes voisines. Ce rassemblement prit la résolution d'attaquer Avignon, mais cette cité se trouvait suffisamment munie pour se défendre. M. de Crussol s'occupa donc de réunir des forces et de l'artillerie; il atteignit, près d'Aix, la ville de Saint-Maximin, d'où on le pressa d'aller assiéger Barjoulx où se trouvait M. de Flassan. Il n'en fit rien ; cette localité fut donc prise et saccagée le 6 mars par les huguenots, qui en passèrent les habitants au fil de l'épée.

Au mois de mai, après l'entrée des protestants dans Lyon, la cité d'Avignon se mit en défense, renforça les gardes de ses portes, ajouta deux compagnies nouvelles à celle commandée par le capitaine de la ville, le sieur de la Bartelasse, mit dehors les suspects, tout en laissant leur famille dans les maisons qu'elles habitaient, demanda des armures à Milan et à Brescia, villes où elles étaient renommées, et rasa, dans les alentours de la place, les arbres et les obstacles. A la nouvelle de ces précautions, diverses familles nobles des provinces voisines vinrent s'y réfugier.

Sur ces entrefaites, le comte de Sommerive se rendit en Provence comme gouverneur par ordre du roi, et y rassembla des forces. Il voulut franchir la Durance, afin de faire lever le siége de Pertuys, mais il n'y put parvenir faute de ponts. Alors traversant au port d'Orgon, il prit du repos dans le comtat Venaissin, puis se dirigea sur Merindol, où

Provvence: ensemble qvelqves incidentz. Le tout dédié à Fabrice de Serbellon, cousin germain de N. S. P., par Loys de Perussiis, escuyer. Imprimé en Avignon, par Pierre Roux, 1563. Cet écrit est embrouillé.

il livra bientôt une escarmouche à la cavalerie de Mouvans[1].

Les protestants, ayant abandonné le siége de Pertuys, se portèrent vers Sisteron, « une des clefs de la Provence », dont ils firent leur place d'armes. Sommerive voulut les y suivre, mais le « sieur de Serbellon[2] » le pria de se porter sur Orange et de délivrer cette cité de la présence et des irrévérences y commises par les réformés. Le gouverneur français partit le 4 mai de son camp de Cavaillon, conduisant la cavalerie, tandis que M. de Carces menait « la fanterie et l'artillerie ». Lorsqu'ils arrivèrent sous Orange, ils y trouvèrent des compagnies accourues d'Avignon. Aussitôt une batterie fut dressée ; après une sommation inutile, le feu fut ouvert et mené si vivement que brèche s'ensuivit. L'assaut fut donné sans délai et réussit ; il coûta douze tués, tandis que la garnison et la population souffrirent cruellement.

Après ce succès, Sommerive reprit par Vedennes, Chasteauneuf et Commons, et vint camper aux Beaumettes. Ce n'était pas quitter la Provence ; son intention le portait toujours vers Sisteron que ses adversaires fortifiaient, mais il subit beaucoup d'empêchements avant de la réaliser. Enfin, le 10 juillet, les catholiques parurent devant cette place, y pratiquèrent une brèche, par laquelle un assaut fut tenté. La brèche était trop incommode ; il fallut pour le moment renoncer à pénétrer dans Sisteron. Pendant ce temps les troupes du comté Venaissin accomplissaient certaines excursions ; elles se trouvèrent de la sorte coopérantes au combat de Vaureas, à 3 lieues de Vaison, le 25 juillet 1562. Les protestants s'y trouvaient depuis leur retraite d'Orange et

[1] Ce dernier eut son cheval tué d'un coup de pistolet.
[2] Fabricio Serbelloni.

de Piolenc, étant alors venus vers Bolenne et Mornas ; le baron des Adrets les commandait et lutta en cette journée contre le comte de Suze. Ce dernier ne put refuser l'action à ses soldats criant : *Bataille ! bataille !* Il fut vainqueur suivant Perussiis et Nostradamus, vaincu si l'on en croit les autres historiens ; du reste Perussiis avoue que les catholiques perdirent leur artillerie, ce qui à cette époque passait pour un signe de défaite ; mais il assure en même temps que les protestants confessent 1,700 morts, chiffre certainement élevé pour des vainqueurs. Quoi qu'il en soit, les royalistes prirent leur camp au lieu dit les Mées, à une douzaine de kilomètres de Sisteron ; beaucoup de leurs volontaires retournèrent chez eux prendre un peu de repos. Les huguenots pensèrent à Carpentras, et de fait, ayant promis, dit-on, le pillage de cette ville, voire celui d'Avignon, ils virent leurs rangs se remplir, ce qui leur permit de reprendre Caderousse, Orange, Sarrian et Piolenc. Fabricio Serbelloni réconforta les habitants d'Avignon, qui se trouvait menacée par un ennemi ainsi rapproché, et les engagea à se vigoureusement défendre et pour leur souverain direct le saint-père, et pour le roi de France dont ils préservaient ainsi une riche province : il fit tous les préparatifs nécessaires, garnit les murailles, la nuit surtout, mit sur pied jusqu'à 7,000 hommes, prescrivit d'attacher une lampe à chaque maison [1], rasa un hôpital en dehors de la ville. Les protestants, sur le bruit de ces précautions, s'éloignèrent et se portèrent vers Carpentras, espérant, sur le dire habituel des bannis, qu'on leur en ouvrirait les portes ; mais ils y furent mal reçus, et les projectiles atteignirent

[1] Ici se rencontre un rôle tout spécial, usurpé sans doute par la personne même qui le remplissait : « Le bon seigneur Marc Tulle Garganello, gentilhomme bolognois, dit naïvement Perussiis, lequel pour sa courtoisie s'escartoit bien souvent pour aller consoler les dames. »

très-près de la tente du baron des Adrets. En se retirant vers Corteson (2 août), ils furent poursuivis.

A ce moment arrivèrent cinq compagnies italiennes, envoyées par le pape pour contribuer à la garde du comté ; leur *coronnel*, le seigneur de Terry, en conduisit deux au camp de Sisteron pour assister le comte de Sommerive, tandis que deux autres tinrent garnison à Carpentras, et une à Avignon. Le camp de Sisteron s'augmenta bientôt de mille combattants envoyés par Marseille et par Aix et de seize compagnies appartenant au régiment de M. de Suze.

Les réformés se jetèrent alors sur les lieux les plus dégarnis, s'emparèrent du château de Roquemaure où ils mirent garnison, et du village de Saint-Laurent-des-Arbres, dépendance de l'archevêché d'Avignon, qu'ils saccagèrent (26 août). Ils marchèrent ensuite sur le pont de Sorgues, dont 25 soldats italiens défendaient le château, mais l'abandonnèrent rapidement sur l'annonce de l'approche de 500 Avignonnais aux ordres de Serbelloni. Ils échouèrent également dans leur tentative contre la tour du pont de Villeneuve-lez-Avignon. Les Avignonnais ne réussirent pas non plus dans une surprise dirigée contre leurs adversaires, quoiqu'ils y eussent été en ordre, mais peut-être trop en nombre ; Avignon ne courut pas de danger pour cela.

Les protestants finirent par brûler le château du pont de Sorgues, celui de Coumons [1], et par entrer dans la cité de Cavaillon, dont la cathédrale fut saccagée et divers autres monuments endommagés. Les environs de cette ville pâtirent également. Le 2 septembre, un engagement eut lieu à Orgon ; les catholiques y perdirent 200 hommes.

[1] Perussiis disculpe le baron des Adrets de ce dernier brûlement ; cette justice rendue à un adversaire en présence d'intérêts en jeu (les Perussiis étant seigneurs de Coumons) mérite qu'on la cite et qu'on la remarque.

A la date du 4 septembre, les réformés, au nombre de 4,500 fantassins et 900 chevaux, quittèrent Cavaillon et se portèrent sur Apt qu'ils saluèrent de cent cinquante-cinq coups de canon, mais sans pouvoir y entrer. Peu après, Sommerive apprit que Montbrun devait attaquer Sisteron avec 2,200 arquebusiers et 200 chevaux ; préparant sa défense dans son camp même, il envoya 800 arquebusiers contre l'adversaire, et, pendant que ces fantassins chargeaient en front, donna de flanc avec sa cavalerie, culbuta tout, tua près de 900 hommes et refoula si bien Montbrun que celui-ci gagna en toute hâte la ville de Vaupierre. A la suite de cet échec, les protestants groupèrent leurs forces, et battirent en retraite jusqu'à Valence. Profitant de cette retraite, le comte de Sommerive pressa vivement Sisteron ; neuf pièces d'artillerie tonnèrent contre les murailles et y firent brèche. Les catholiques y pénétrèrent et y massacrèrent une centaine d'hommes laissés la veille par Mouvans. « Un régiment de sept compagnies » l'occupa, puis l'enceinte en fut réparée. Gap, Vaupierre et Talard ne tardèrent pas à retomber sous l'obéissance du roi, comme conséquence de la chute de Sisteron. Ces différents succès permirent au comte de Sommerive de visiter Avignon, où une réception splendide lui fut faite, et (14 septembre) de gagner ensuite Arles, considérant la guerre comme terminée par suite de la prise de Bourges et de la soumission de la Champagne, de la Bourgogne et du Poitou.

3° En Picardie. Dans plusieurs provinces la lutte civile dégénéra en excursions comme aux alentours de Dieppe. M. Vitet nous a tracé le tableau de ces dernières. « Nous ne suivrons pas, dit-il, dans toutes leurs excursions ces petites bandes, mi-partie de fanatiques iconoclastes et de voleurs de grand chemin ; il nous faudrait courir avec eux, de vil-

lage en village, de hameau en hameau, et c'est toujours même histoire, toujours la sacristie qu'on dépouille, les peintures qu'on mutile et qu'on brûle, le curé qu'on roue de coups, quand, par bonheur, on ne le pend pas. — A côté de ces expéditions désordonnées..... il y avait des sorties plus régulières dirigées soit contre la ville d'Eu, soit contre le bourg et le château d'Arques. Quand on était à court d'argent, on faisait du pillage et comme une espèce de cueillette à main armée [1]. »

[1] *Histoire de Dieppe*, 1844, p. 80.

CHAPITRE VII

DE L'ÉDIT D'AMBOISE A LA DEUXIÈME GUERRE CIVILE

La paix faite, une action devait primer toutes les autres, celle de se porter sous les murs du Havre de Grâce et de s'emparer de cette place. Catherine de Médicis pensait ainsi; elle n'eut pas de repos que cette idée patriotique ne fût réalisée.

On ne saurait assurer avec Bodin [1] que la *présence de l'Anglais* en France, menaçant l'intégrité du territoire national, ait porté seule les deux partis à la paix et contribué ainsi à la concorde, dans le but *de se ruer sur l'ennemi commun;* il y avait pour cela trop de passions en jeu, et les Anglais pouvaient devenir des alliés pour l'un des deux camps. Mais il est certain que cette reprise d'une ville française dut séduire les esprits élevés, et que sa réalisation incombait au gouvernement comme un devoir, en raison de sa responsabilité vis-à-vis des contemporains et vis-à-vis de la postérité.

Ordre fut transmis au maréchal de Brissac de tenir ses

[1] *De la République*, livre V, chapitre v.

forces prêtes, en sa qualité de plus ancien maréchal ; il s'y conforma et vint sans délai poser les prémices du siége. Le 20 juillet, le connétable parut au camp en compagnie de deux maréchaux et de plusieurs chevaliers de l'ordre, prit le commandement et tint immédiatement conseil.

La place du Havre, sise à l'embouchure de la Seine, ne datait pas de loin, ayant été bâtie par François Ier. Les rues en étaient droites et sans obstacles, la forme générale carrée ; à chaque angle s'élevait un grand bastion doué de défenses intérieures, de façon que les courtines fussent bien battues. A l'entrée du port se trouvait en outre une grosse tour, solidement bâtie, ouverte également dans le pied pour mieux battre les navires voulant pénétrer de force, lesquels restaient aussi en butte aux coups d'une autre tour, sise en face et appelée la tour du Vidame. Des portes, à l'entrée de deux bassins, y maintenaient l'eau à marée basse et permettaient de conserver les bâtiments toujours à flot. Pour empêcher les *cailloux et gravier* (nous dirions aujourd'hui le galet) de *combler la gueule du Havre*, c'est-à-dire l'entrée du port, on avait planté *en biais*, en avant des tours, de gros pilotis formant éperon, et encore fallait-il néanmoins souvent désobstruer le chenal [1].

Le comte de Warwich occupait le Havre avec 6,000 Anglais ; il avait fait partir la population et avait saisi les navires

[1] La carte de Normandie empruntée à l'atlas de Mercator porte Villerville sur la côte opposée, comme point situé vis-à-vis du Havre, et place cette localité à l'embouchure d'un *très-petit cours d'eau* coulant entre Honfleur et la Touque : on sait que Trouville occupe l'embouchure de cette dernière rivière, mais cette ville n'existait pas, croyons-nous, à la fin du XVIe siècle, même à l'état de village. Il s'agit évidemment de Villerville-sur-Mer, et sans doute l'auteur du XVIe siecle écrit *Villeville*, non par une mauvaise orthographe, non par une lettre omise, mais parce que c'était bien la forme première et l'origine du nom de cette localité, ou tout au moins sa prononciation à cette époque. Quoi qu'il en soit, le très-petit cours d'eau en question coule *entre* Villerville et Vasoui.

stationnés sur la côte normande, afin d'empêcher la France de dresser une flotte et de la conduire contre la flotte anglaise destinée à mitrailler cette cité.

Couper la seule source d'eau douce amenant des eaux dans la place fut le premier soin des assiégeants, en sorte que, privés des eaux de Vitenval, les assiégés se virent obligés d'épuiser les provisions de leurs citernes, puis de tout cuire à l'eau de mer ; en outre, leur habitude de boire de la bière ne convenait pas à ce climat, et ils négligèrent de nettoyer les rues; en sorte que bientôt la maladie s'empara d'eux, et la putréfaction des corps, s'ajoutant aux causes délétères existant déjà, la porta à un degré voisin de la peste. Le connétable profita de cette circonstance pour les sommer de se rendre, mais Warwich répondit que la reine d'Angleterre les avait placés là pour garder la ville, et qu'ils ne la rendraient que sur son commandement exprès. Un fait singulier, c'est que le chef de l'armée française avait prescrit à des capitaines de s'avancer avec son héraut, de façon à reconnaître l'état de la palissade et des retranchements, et que, loin de s'en fâcher, les Anglais apportèrent des flacons de vin et des coupes pour faire boire ces officiers [1].

Aussitôt la réponse de Warwich, les Français battirent à outrance la tour du Guet ; le résultat fut tel que les assiégés brûlèrent deux moulins à vent qui s'y trouvaient et commencèrent à rétrograder. Une tour terminait leur palissade ; on s'en empara, on s'y logea, mais non sans peine. En même temps une plate-forme fut adossée à la palissade, et quatre pièces d'artillerie y prirent position. Le feu de ces pièces

[1] Moyen détourné de faire croire à un peu d'abondance chez eux ; c'est une répétition d'un fait fréquent, que l'on retrouve jusque dans l'antiquité. Lisez à ce sujet notre mémoire sur les *Imitations militaires*.

étonna fort l'ennemi, comme le constata le maréchal de Brissac lui-même, accouru au point dangereux malgré une atteinte de goutte. Une vingtaine d'Anglais quitta aussitôt la ville dans une barque et gagna les navires en rade ; ceux-ci cherchèrent à s'approcher de terre, sans doute pour permettre à la garnison de s'échapper, mais ils furent reçus à coups de canon, car la rive avait été armée par les assiégeants. Déjà, en effet, Warwich voyait le fâcheux de sa situation. Un émissaire envoyé par l'ambassadeur de la reine Elisabeth avait été arrêté par les Français; après plusieurs jours de préparatifs, l'artillerie tonnait toujours contre la tour du Guet et le boulevard (bastion) Sainte-Adresse; en quatre jours la tranchée avait avancé de mille pas, sur une jetée n'offrant point assez de terre pour remplir les gabions, et où l'usage des sacs à terre ou des fascines, en un mot d'objets d'un transport difficile, était d'un usage continuel. Aussi le chef anglais, se voyant forcé en moins de six jours, fit-il dire au connétable que l'autorisation de traiter relativement à l'évacuation de la place lui était enfin venue d'Angleterre : le maréchal de Montmorency reçut la mission de s'entendre avec lui et parvint à l'extrémité de notre tranchée, laquelle touchait le fossé des fortifications, au moment où s'effectuait une sortie; notre envoyé prit part à cette escarmouche et contribua, par son exemple, à refouler les ennemis, qui perdirent assez de monde. Ce coup de main terminé, et les signaux faits, les parlementaires anglais arrivèrent à nos premiers postes; une trêve provisoire ayant été conclue jusqu'à leur retour, ils furent amenés auprès du connétable. Les premières paroles de ce dernier portaient sur ce point essentiel et toujours vrai : « Vous avez pu voir en notre camp des seigneurs protestants mêlés aux seigneurs catholiques, et le prince de Condé lui-même ne pas s'épar-

gner dans les tranchées ; tous les Français sont donc unis aujourd'hui pour le service du roi et le bien commun de ce royaume ; vous n'avez plus rien à espérer de la différence de religion, car la France est unie politiquement, et devant sa puissance entière il vous est impossible de résister. Rendez le Havre. » Les envoyés répondirent gracieusement et demandèrent, après les premiers pourparlers, à retourner prendre langue auprès de leur chef, auquel le connétable envoya par leur entremise des provisions et des rafraîchissements. Ils revinrent le lendemain à 7 heures du matin, le feu de nos batteries ayant continué durant la nuit et le fossé ayant été sondé. Le connétable fut au bout de nos tranchées à cette même heure, accompagné d'officiers qui continuaient d'observer et de reconnaître, le point de l'attaque ayant déja été arrêté ; là on convint d'une trêve nouvelle pendant les négociations, et il fallut quelque peine pour obliger de part et d'autre les arquebusiers de la respecter. Le chef de l'armée française se montra, suivant son habitude, rude dans ses conditions, et comme les Anglais priaient alors le maréchal de Brissac d'intercéder pour eux, avant que celui-ci n'eût répondu : « Ne vous adressez pas à d'autres qu'à moi, dit Anne de Montmorency ; seul dans le camp je dispose de la puissance nécessaire pour vous accorder ou vous refuser un article de capitulation. »

La place fut remise aux troupes de France avec toute son artillerie, ses munitions, ses navires, en tant que ces objets étaient d'origine française, ainsi que sa grosse tour ; les vaincus laissèrent quatre otages désignés par le connétable ; les prisonniers faits des deux côtés reçurent leur délivrance sans rançon. La garnison eut six jours francs pour déloger et emporter ses effets, et plus en cas de vent contraire et de mauvais temps ; les navires anglais pouvaient quitter

librement le port. Cette convention fut signée le 28 juillet 1563, et par les otages comme par les parlementaires. L'un d'eux remplissait à la fois les deux conditions; on l'appelait, suivant les chroniqueurs contemporains, le capitaine Pellehan ou Pellan. Le jour même bon nombre d'Anglais quittèrent la ville, et peu après [1], singulière coïncidence, un renfort de 1,800 Anglais arrivait en rade, porté sur 60 vaisseaux; il faut se dire, il est vrai, que jetés dans une place affamée et empestée, ces nouveaux soldats, malgré les approvisionnements qui les accompagnaient, eussent été une gêne autant qu'un secours. Le mestre de camp Sarlabos prit, à la date du 31 juillet, l'évacuation étant alors complète, le commandement de la place, qu'il a conservé longtemps; il disposait comme garnison de six enseignes à pied.

A ce siége du Havre se rattache un grand projet, mis en avant par Catherine de Médicis, et seulement exécuté sous Louis XIV, celui d'un hospice pour les gens de guerre blessés. Le passage des Mémoires de Michel de Castelnau [2] est trop formel pour ne pas le reproduire : « Alors le roy et la reyne sa mère, dit ce consciencieux chroniqueur, après avoir rendu grâces à Dieu de ce bon et heureux succès, prirent résolution avec le connestable de donner divers contentemens aux gens de guerre, tant capitaines que soldats, qui avoient esté blessez, et leur faire donner quelque argent, avec promesses d'autres bienfaits, quand l'occasion s'en offriroit. *Et proposa la reyne*, mère du roy, *de faire un hospital*, fondé de bonnes rentes et revenus, *pour les soldats estropiez*, et ceux qui le seroient dès lors en avant au ser-

[1] Le Frère dit le soir même de la capitulation, Castelnau deux ou trois jours après.

[2] Livre V, chap. IV.

vice du roy. — Et se firent beaucoup de belles délibérations, qui furent bientôt oubliées, après que l'armée fut rompue et séparée, et Leurs Majestés éloignées. »

Avant le siége du Havre, le maréchal de Brissac s'était rendu sous Orléans pour remplacer le duc de Guise pendant qu'on laissait en Normandie le maréchal de Vieilleville ; mais ce dernier, demeuré seul gouverneur de cette province, le rejoignit bientôt pour opiner dans le conseil, puis fut envoyé à Metz. Malgré cette double disparition de deux chefs éminents, il restait encore des forces catholiques dans diverses places normandes ; Castelnau notamment commandait le château de Tancarville. Il demanda qu'on le relevât de cette fonction, afin de licencier 82 chevau-légers ainsi que les gens de pied qui ne lui étaient plus nécessaires et dont l'entretien l'endettait, car, pour la solde sortant des coffres royaux, il n'y fallait plus compter régulièrement. On lui promit de l'indemniser et on le chargea, avec sa cavalerie légère, de se rendre sur le chemin de Rouen afin d'y arrêter l'ambassadeur d'Angleterre Smith, en raison de ce que l'ambassadeur de France à Londres se trouvait gardé à vue; quant au précédent ambassadeur, cause de la rupture de la paix avec la reine Elisabeth et nommé Trokmarton, il était revenu en France sans un sauf-conduit du roi, et il ne pouvait justifier d'aucun motif pour jouir et sans doute mésuser de sa liberté. Castelnau s'expliqua avec ce dernier, et, vu sa violence, le fit immédiatement conduire sous escorte au château de Saint-Germain en Laye. Le véritable ambassadeur Smith prit mieux la chose, avoua qu'il devait porter le poids des fautes de l'autre, et se montra prêt à se rendre où l'on voudrait; en même temps il insinua qu'il savait les moyens d'amener la paix entre deux royaumes si voisins et qui ne pouvaient rester longtemps en

guerre. Aussi ordre fut-il transmis à Castelnau de lui laisser quelque liberté, de l'amener avec lui à Paris et même à Meulan où se trouvait la cour.

Le jeune roi, âgé de quatorze ans, venait d'être déclaré majeur (17 août) par le parlement de Rouen[1], acte précipité, mais politique, dont le parlement de Paris se trouva mécontent surtout parce qu'il fut ainsi frustré de faire lui-même cette déclaration qui compte toujours dans un règne. La reine mère semble avoir voulu par cet acte indiquer sa tendance à ressaisir le pouvoir, car elle se passait ainsi de la coopération du parlement le plus influent; elle semblait en même temps regarder ce parlement comme composé en partie de conseillers hérétiques, dont l'avis n'était plus à prendre. Et de fait, afin de porter les conseillers professant la religion calviniste à se démettre de leur emploi (car on n'osait les révoquer de peur d'une sédition), on aggrava l'obligation de ne pas faire l'exercice de cette religion dans un lieu de résidence royale, en contraignant ceux qui voulaient assister à un prêche, non-seulement de se rendre dans un lieu voisin, où la cour ne demeurait pas, mais de résider à l'avenir dans ce lieu. « On s'imaginait, remarque Varillas, qu'ils ne se pourroient résoudre à professer le calvinisme en secret pendant toute leur vie, et qu'ils aimeroient mieux se défaire de leurs charges, pour aller demeurer aux lieux où il y avoit des prêches, si l'ambition ne les disposoit à changer de religion. » Ce fut un faux calcul, car déjà le parti protestant possédait un moyen plus direct de faire écouter ses plaintes et ses causes de griefs, celui de l'appel aux armes.

D'ailleurs, si Catherine de Médicis avait fait décider la

[1] Charles IX avait atteint sa majorité le 26 juin.

majorité du roi son fils au début, et non à la fin de sa quatorzième année, différence essentielle sur laquelle les jurisconsultes discutaient volontiers, les précédents de notre histoire n'étant pas suffisamment explicites, c'est qu'elle espérait demeurer nonobstant maîtresse du pouvoir, et cependant ôter tout prétexte aux princes du sang de vouloir prendre une trop grande prépondérance fondée sur l'enfance du roi et l'incapacité légale qui en résultait.

Après la tenue du lit de justice de Rouen, le roi visita plusieurs localités voisines de cette ville; il se rendit par exemple à Pont-Audemer; son entrée dans cette cité fut célébrée par une cérémonie pour laquelle un nommé Nicolas Deconteville peignit des armoiries et des génies[1].

Une création nouvelle, celle du régiment des Gardes, peut être rangée parmi les mesures adoptées par Catherine de Médicis pour fortifier l'autorité royale. Elle répondait d'ailleurs assez à l'humeur guerrière de Charles IX, signalée par Davila, ou du moins à ce que l'on pouvait croire tel, car jeune encore il avait été nourri dans les camps, et ses premiers jeux s'étaient écoulés au milieu des péripéties sanglantes de la guerre civile. Elle assurait surtout au roi une garde permanente, alors que les exigences des huguenots avaient contraint la reine mère à réduire l'infanterie de France à ce qu'elle était sous Henri II, savoir les bandes de Picardie, les bandes de Piémont, deux colonels généraux et deux mestres de camp. La cour était à Saint-Romain, venant du Havre, accompagnée des bandes ou régiments (ce mot nouveau commençait à poindre) de Richelieu et de Charry; le pre-

[1] Chaque armoirie fut payée, suivant sa grandeur, de 7 sous 6 deniers à 5 sous, chaque génie 5 sous; ce mémoire, acquitté par Deconteville, se trouve encore dans les archives de Pont-Audemer.

mier se mourait des blessures reçues au siége; le second, brave gentilhomme et bon catholique recommandé par Montluc, son compatriote et son ancien chef dans les guerres du Piémont et dans les guerres civiles de Guyenne, semblait un excellent appui; c'est à lui que Catherine confia le nouveau corps formé de 8 enseignes, dont 4 appartenaient à son régiment et 4 au régiment de Richelieu. Le nom de ce corps fut d'abord *enseignes de la garde du roy;* sous Henri III seulement il se changea en la dénomination plus connue de *gardes françaises*[1]. Le parti protestant manifesta son mécontentement de cette institution, non-seulement par des plaintes et de secrets préparatifs de guerre, mais par un acte répréhensible que les apparences mettent à son passif, l'assassinat du mestre de camp Charry. C'était une perte, car il s'était montré vaillant soldat en maintes occasions, notamment au combat de Ver, à la tête des arquebusiers à cheval du parti catholique, et ses enseignes de fantassins, avant de servir auprès du roi, jouissaient de la plus belle réputation [2].

La politique de Catherine de Médicis commence donc à s'accentuer : par la prise du Havre, elle purge le royaume de France de la présence des Anglais; par la proclamation de la majorité du roi, elle diminue l'influence des princes du sang; par la création des gardes du roi, elle soustrait la personne de Charles IX à la possibilité d'un enlèvement et ne la laisse plus à la merci d'une émeute. Evidemment dans ces actes divers apparaît le conseil sage et avisé du chancelier; il

[1] *Histoire de l'ancienne infanterie française*, par le général SUSANE, t. I, p. 155.

[2] « Il n'y a pas de soldats en France qui surpassent les Gascons s'ils sont bien conduits, *et mesmement les enseignes du capitaine Charry*, lesquelles depuis le roy honora tant, qu'il les print de sa garde, et les retient encores a present que Monsieur de Strozzi en a la charge, apres la mort meschante du capitaine Charry, assassiné à Paris. » *Commentaires* de MONTLUC, livre V, édition du *Panthéon littéraire*, p. 274.

se voit mieux encore dans les efforts tentés par la reine mère pour priver les protestants de leurs chefs, du prince de Condé et des deux frères Coligny, afin de pouvoir le mieux miner et dissoudre quand ce parti n'aurait plus que des bras sans tête, et que diverses citadelles récemment construites par ses ordres, comme celle de Lyon, le tiendraient mieux en bride.

Ces efforts se tramaient au milieu des plaisirs de la cour. La reine mère, suivant le génie italien, savait entremêler la gaieté aux négociations sérieuses, masquer ces dernières sous une joie d'emprunt. Il y eut par exemple, en 1564, de nombreux divertissements à Fontainebleau; le prince de Condé y assista et se montra habile dans les courses et jeux de bagues, toujours gai, toujours prévenant. On cite, comme épisode de ces fêtes, un combat figuré de douze Grecs contre douze Troyens; la lutte avait lieu pour la beauté d'une dame, et Michel de Castelnau comptait parmi les Grecs. Le roi et le duc d'Anjou délivrèrent ensuite de belles prisonnières gardées dans une tour par d'affreux géants. Si l'on joint à ces fêtes divers dîners exquis, on aura une idée du luxe, mêlé de galanterie, que Catherine de Médicis excellait à déployer et dans lequel, mère peu soucieuse à ce sujet, elle lançait ses fils encore jeunes.

C'est qu'elle aimait le pouvoir avant tout, et se plaisait à nouer l'intrigue. Etait-ce chez elle pure sécheresse de cœur, ou sentiment de vengeance contre les hauts personnages qui l'avaient dédaignée sous Henri II et François II? était-ce intuition politique et conviction qu'il fallait sauver avant tout la monarchie, et cela par tous les moyens, comme nous l'avons indiqué dans notre chapitre Ier de l'*Histoire de François II*? Toujours est-il qu'au milieu des préoccupations que lui causait la reconstruction du pouvoir royal dont elle

ne désespérait pas, elle se mit à s'occuper d'une double alliance qui importait à la fois à la politique étrangère et à la politique intérieure de la France; elle entreprit la négociation de deux mariages, celui de Charles IX avec la reine d'Angleterre, celui de sa fille Marguerite avec le jeune fils de la reine de Navarre; le premier intéressait la France en lui assurant un héritier, et le second rapprochait du trône le premier prince du sang.

La reine Elisabeth d'Angleterre comptait trente printemps; le projet d'union semblerait donc bizarre, si l'on ne savait combien chez les princes les mariages sont commandés par les intérêts généraux, si l'on ne se rappelait la haine de Catherine pour Marie Stuart, qui cessait d'être héritière du trône d'Angleterre du moment que la reine Elisabeth devenait mère. Le résultat fut différent de celui rêvé par la veuve de Henri II. Elisabeth répondit (1564) qu'on lui faisait honneur, mais ajouta : « Mon bon frère le roy très chrestien est trop grand et trop petit. » Par *trop grand*, elle voulait dire trop puissant pour quitter son pays et venir habiter l'Angleterre; par *trop petit*, elle entendait trop jeune. C'était une réponse adroite et qui ne la brouillait point avec un monarque auquel elle venait, en signant la paix, d'envoyer l'ordre de la Jarretière. Les seigneurs anglais présents à l'entrevue obtenue par Michel de Castelnau pour porter cette proposition à la reine Elisabeth de la part de la cour de France, confirmèrent à cet ambassadeur les bonnes dispositions de leur pays pour la France, mais l'assurèrent que le duc d'Anjou, étant libre de sa personne, conviendrait mieux pour ce mariage. On eût pu répondre que le duc d'Anjou comptait quinze mois de moins que son frère, mais la négociation en resta là pour le moment, et, si elle fut reprise plus tard dans cette même dernière condition, ce

fut pour la forme et sans espérance de réussir. Toutefois le lecteur s'apercevra que l'espoir d'une couronne luit déjà pour le duc d'Anjou ; deux autres espoirs de même nature surgiront pour lui, et il les réalisera. Nous mettons en dehors celui de devenir roi d'Ecosse, car s'il surgit en ce moment, dans la tête de Michel de Castelnau, l'idée de le donner pour époux à Marie Stuart, cette idée ne pouvait convenir à la reine mère [1].

Le mariage de la princesse Marguerite avec le prince de Béarn ne fut décidé que six ans plus tard, en 1571, mais il paraît que le projet en remonte à 1564, c'est-à-dire au moment où la future comptait douze ans d'âge comme le futur. Au milieu d'une cour corrompue, et avec les dispositions naturelles de Marguerite de Valois, il était sage de s'y prendre de bonne heure ; on fiançait d'ailleurs parfois à cet âge, mais il n'en fut rien cette fois. Ce qui justifie ce projet, c'est l'intention arrêtée de la reine mère d'enlever au parti protestant ses différents chefs ; or, le jeune Henri appartenait à ce parti et semblait destiné à servir de lieutenant à son oncle le prince de Condé.

Catherine de Médicis songea bientôt à un autre mariage, celui de Charles IX avec la princesse Elisabeth, seconde fille de Maximilien, roi des Romains, de Bohême et de Hongrie. Cette union se réalisa en effet, nous le dirons plus loin, lorsque notre récit atteindra la paix conclue en l'année 1570 ; mais nous possédons un témoignage irrécusable d'un pourparler relatif à cet important objet. Dès 1562 M. de Vieilleville, depuis maréchal de France, ambassadeur auprès de l'empereur, propose à ce souverain de marier sa petite-fille Elisabeth avec son maître ; sur la demande naturelle qui lui

[1] *Mémoires de Castelnau*, livre V, chap. IX, X, XI.

est faite, il déclare n'avoir pas mission officielle d'en parler, mais s'attache à démontrer les avantages de ce mariage, et l'empereur les prend en telle considération qu'il fait venir sa petite-fille, et que celle-ci, en signe de remercîment, car elle ne parlait pas français, se laisse embrasser [1]. Deux ans après, Ferdinand Ier quittait cette terre, et le père de la future de Charles IX devenait Maximilien II. Un autre témoignage est celui de Castelnau, qui nous dit, sous la rubrique de 1556 : « La reyne chercha l'alliance de l'une des filles de l'empereur, qu'elle obtint quatre ans après [2]. »

La période pacifique qui nous occupe ne fut pas exempte de troubles et d'émeutes.

Il y en eut à Crevant près Auxerre; entrons à ce sujet dans quelques détails.

Parmi les localités hostiles à l'exécution de l'édit d'Amboise, sans doute par esprit d'opposition contre le gouvernement et pour protester contre le peu de persévérance de la reine mère à combattre des rebelles en armes, la cité d'Auxerre fut une des premières. Pareille résistance devenait illégale depuis l'enregistrement du traité de paix, et peu opportune au moment où Catherine de Médicis cherchait à détruire le parti protestant en lui enlevant son élément politique dans la personne des seigneurs qui le commandaient; mais la passion ne raisonne guère, et il existait alors trop peu de moyens de publicité pour que le système de la régente se répandît et fût approuvé par l'opinion catholique. Quoi qu'il

[1] « M. de Vieilleville fut esbahy que la princesse se presenta pour le baiser. Ce qu'il reffusa de la 1ere offre avec une grande reverence. Mais, elle en faisant instance, il obeist, disant qu'il luy avoit baisé la bouche par honneur, et le plus grand qu'il receust de sa vie, et qu'il luy baisoit semblablement les mains en signe de perpetuelle obeissance et très humble service. » *Mémoires de Vieilleville*, par Vincent Carloix, livre VIII, chap. xxv. En 1562, la princesse Elisabeth comptait huit ans.

[2] VI, 2.

en soit, quand on examina dans quel lieu du bailliage d'Auxerre les protestants pouvaient tenir leurs assemblées religieuses, ni le faubourg de Saint-Amatre, ni le village de Saint-Georges, distant d'une lieue, ni la petite ville de Saint-Bris, éloignée de 2 lieues, ne purent leur être concédés, tant les réclamations des catholiques se produisirent vives. Après un an de débats, on choisit Crevant, sis à 4 lieues ; les réformés réclamèrent à leur tour contre cette désignation et aussi contre les injures dont on les abreuvait journellement. Il se produisait inversement parfois dans la campagne des attaques contre les catholiques. C'était, on le voit, une situation tendue ; il suffisait d'une étincelle pour faire éclater une collision, et, en effet, au début de juin 1564, un engagement eut lieu à l'endroit même du prêche, assez violent pour que des morts restassent de part et d'autre sur le terrain du combat. D'Andelot réclama contre l'attaque dont les réformés avaient été l'objet ; aussitôt une lettre royale, datée du 19 juin, sembla lui donner raison, disant : « Mon intention est que mon édict sur la pacification soit sincèrement gardé et observé. » Néanmoins l'effet produit fut à peu près nul, même après une missive du prince de Condé qui insistait encore et à laquelle il fut gracieusement répondu. Toutefois les protestants d'Auxerre obtinrent une compensation : on toléra dès lors l'exercice de leur culte au faubourg Saint-Amatre.

L'état d'hostilité entre catholiques et protestants, ces derniers étant peu nombreux, mais se soutenant mieux, se continua dans l'Auxerrois, entretenu par la présence de d'Andelot au château de Tanlay [1], de l'amiral de Coligny à Chatillon-sur-Loing, et du prince de Condé à Noyers [2].

[1] A 9 kilomètres de Tonnerre.
[2] A 20 kilomètres de Tonnerre.

L'émeute de Crevant ne fut pas la seule.

En Guyenne et en Périgord des troubles surgirent, suscités par l'animosité des deux partis. Les chefs catholiques, contre lesquels on était aux aguets, furent obligés de s'armer et d'opposer au besoin la force à la violence ; ils le firent avec l'autorisation du gouverneur et prièrent Montluc d'avertir la cour de cette situation. Toutefois cela ne s'aggrava pas, puisque Montluc ne touche pas ce point en tête du livre VI de ses *Commentaires* et se borne à marquer ses pressentiments, nés des démarches secrètes des protestants, et le peu de créance que la cour y donnait. Il est certain que des deux partis on avait des sujets de plainte, et que la pacification rencontrait plus d'un obstacle pour sa mise en pratique. Les catholiques arguaient des obstacles mis par leurs adversaires à laisser les ecclésiastiques jouir de leurs bénéfices et assister leurs ouailles ; les protestants demandaient à ne pas être emprisonnés pour chanter des psaumes hors de leurs assemblées, à ne pas orner leurs maisons pour le passage des processions, à ne contribuer ni pour les confréries, ni pour les pauvres, ce que l'autorité royale concéda, prescrivant même aux commissaires des quartiers des villes de tendre les façades des maisons des réformés en leur lieu et place. De semblables plaintes se produisaient fréquemment, et par leur multiplicité jetaient de l'indécision dans les rouages officiels.

Ces symptômes fâcheux se reproduisirent pendant un voyage que Catherine fit entreprendre à Charles IX et qui attira l'attention : ce voyage dura deux années, servit à l'instruction du jeune roi et le fit voir aux populations. Donnons-en une idée.

La cour prit par Bar-le-Duc, où elle vit la duchesse de Lorraine, la princesse Claudine, sœur de Charles IX. De là

Catherine de Médicis négocia avec le duc de Wittemberg et les autres chefs des troupes allemandes qui avaient secouru les protestants, voulant les attirer au service du roi, mais en vain; ils promirent seulement de ne pas aider le parti protestant, si l'on ne violentait pas les consciences de leurs coreligionnaires. Guillaume de Saxe et Charles de Bade firent exception et acceptèrent les offres royales. De Bar, la cour se rendit à Lyon, puis dans le Dauphiné; à Valence, le roi prescrivit de construire une nouvelle citadelle, suivant en cela l'exemple que sa mère lui avait déjà donné pour Lyon. Au château de Roussillon, Charles IX eut avec le duc de Savoie une entrevue et l'exhorta à se mettre en garde contre les coups des calvinistes. Les Avignonnais firent, par ordre du pape, une belle réception au roi de France; dans cette ville se trouva un vice-légat et un ministre du saint-père avec lequel s'ouvrirent des pourparlers. Si nous en croyons Davila, et il était bien informé, comme l'un des hommes de la reine mère, le gouvernement de France s'y montra merveilleusement disposé en faveur de la papauté et promit l'introduction des stipulations entières du concile de Trente, et même la destruction de l'hérésie, mais en expliquant qu'il fallait en tout cela observer de nombreux tempéraments pour éviter le renouvellement de la guerre civile; qu'on devait avant tout songer à rétablir les finances du royaume, et qu'il fallait choisir l'heure favorable pour chaque mesure.

Charles IX passa ensuite dans la Provence. On était au commencement de 1565. Il traversa par Arles, où les enfants de la famille du Laurens, neveux de son médecin Castellan, lui récitèrent des vers. Dans d'autres villes il prit part aux divertissements du carnaval.

En arrivant à Toulouse le jeune roi trouva grand nombre

de gens venant lui adresser leurs plaintes; pourtant en général, lorsqu'il fallut articuler ses griefs, chacun se montra plus circonspect sur les lieux qu'il ne l'avait été à distance, soit par écrit, soit de vive voix. Parmi ses visiteurs citons Blaise de Montluc, alors âgé de soixante-cinq ans [1], lequel s'exprime ainsi dans ses *Commentaires :* « Je fus baiser les mains à Sa Majesté, laquelle me fist plus honorable accueil que je ne meritois. » Le Frère nous apprend que ce guerrier célèbre avait eu soin de se présenter *bien suivy et accompagné*, et qu'il fut *favorablement recueilly et caressé*, non-seulement par le roi, mais par la reine et les princes. « Aucun s'avança de le blasmer, ajoute cet écrivain [2], non sans quelque estonnement du roy neatmoins à qui on l'auoit estrangement dépeinct : donnant à penser Monluc par ses asseurez portemens à plusieurs : *que l'envie de sa vertu plus que ses fautes, l'avoient faict blasmer* devant Sa Majesté. » L'éloge est direct et ne peut que relever Montluc dans l'opinion des biographes.

De Toulouse, la cour se rendit à Mont-de-Marsan et y séjourna, attendant qu'on lui notifiât l'arrivée de la reine d'Espagne à Bayonne. Il était naturel que, passant aussi près des Pyrénées, la reine mère et le roi désirassent voir leur fille et sœur; cependant les protestants s'inquiétèrent de ce rapprochement avec la cour d'Espagne, exclusivement catholique et fort rude, sous la main de Philippe II, dans l'emploi de ses moyens. Leur inquiétude surgit-elle de ce qu'on venait de leur faire signer une adhésion à une ligue, nommée confédération du roi, par laquelle on s'engageait sous serment à défendre la royauté? Cette mesure avait été prise afin de faire avorter la formation qui se tramait d'une ligue

[1] On peut le supposer né avec le siècle.
[2] 1584, t. I, p. 217.

secrète, projet dont Montluc venait d'avertir la reine mère[1].

En quittant Mont-de-Marsan, la cour se rendit à Bordeaux (9 avril) et visita cette ville, d'où elle s'achemina vers Bayonne, après une station assez prolongée. Pendant cette station, signalée par des fêtes, *avec sauvages*[2], un livre, *l'Antiquité de Bovrdeavs et de Bovrg*, avait été présenté au monarque par le principal (*sic*) du collége et aussitôt publié; il ne renfermait aucun plan[3]. La dédicace finissait ainsi : « Que Diev face vostre France tant heureuze, Sire, qu'elle puisse voir vn iour, qu'auecque ce beau titre de sage, qu'elle bailla iadis à cellui de vos predecesseurs rois, qui a esté compté le cinquiesme de vostre nom, vous aiés atteint et outre passé la grandevr du premier Charles. »

Le roi envoya au-devant de la reine d'Espagne son frère Henri[4] et une foule de seigneurs du plus haut rang; cette suite se rendit par Saint-Jean-de-Luz (9 juin), sur le territoire espagnol, du côté d'Irun, puis amena la reine catholique à la frontière de France, où Charles IX et sa cour l'attendaient.

[1] Début du livre VI des *Commentaires*.

[2] C'était la mode alors. L'Amérique venant d'être découverte, on exhibait des sauvages, des Brésiliens surtout amenés en France à la suite de l'expédition de Villegagnon. (Voy. un chapitre de la 2e édition de notre *Histoire de François II*.)

[3] L'édition parue neuf ans plus tard est préférable; voici son titre exact : *l'Antiquité de Bovrdeavs et de Bovrg*, présentée au roi Charles neufiesme, le treiziesme iour du mois d'auril, l'an mille cinq cens soixante et cinq à Bovrdeavs, et l'hors premièrement publiée, mais depuis reueuë et augmentée, et a ceste autre impression enrichie de plusieurs figures, par son aucteur Elie Vinet, in-4°, à Bovrdeavs, par Simon Millanges, rue Saint-Iamme, près la maison de la ville, 1574. Dix ans plus tard, l'*Antiquité de Saintes et Barbezievs* a paru chez le même éditeur et par le même auteur.

[4] Les chroniqueurs du temps disent Henri *duc d'Orléans;* il l'était en effet, après avoir été duc d'Angoulême, son frère Charles IX lui ayant successivement abandonné ces titres, le second en devenant héritier du trône, le premier en prenant la couronne. Ce prince était né *duc d'Anjou*, et est plus connu sous ce titre, tant qu'on ne peut l'appeler ni le roi de Pologne, ni le roi de France Henri III.

Le séjour des deux cours à Bayonne fut marqué par un festin magnifique, donné dans l'île d'Aiguemau, sur l'Adour, par Catherine de Médicis, en une salle de verdure ovale, pourvue le long de son pourtour d'une série d'enfoncements gracieux, contenant chacun une table ronde pour douze personnes; des troupes de bergères, habillées or et satin, les unes à la poitevine, les autres à la champenoise, celles-ci en Bretonnes, celles-là en Provençales, servirent le repas, et, quand le service fut terminé, une bande joyeuse de satyres et de nymphes dansa un prodigieux ballet, que malheureusement une abondante pluie d'orage vint clore promptement[1].

De Bayonne, la cour alla visiter la reine de Navarre ; obligation fut imposée à celle-ci de rétablir la religion catholique dans les lieux de son obéissance comme religion légale, conformément aux divers édits.

Au retour, Charles IX prit par Nérac, Angoulême[2] et la Rochelle ; Blaise de Montluc l'accompagna jusque dans cette ville, d'où il fut congédié avec recommandation de faire observer l'édit de pacification. A peine revenu dans son gouvernement, Montluc reconnut combien les huguenots étaient déjà avancés dans leurs préparatifs de guerre, amassaient des armes et se groupaient ; il en avertit plusieurs fois la reine mère, qui ne le voulait croire ; enfin il lui envoya un contrôleur des guerres, nommé Martineau, puis un de ses secrétaires, appelé Boery, et, d'après la déclaration de ces deux émissaires, la cour se dirigea hâtivement de la Saintonge sur Angers (8 novembre) et Moulins.

[1] *Mémoires de Marguerite de Valois*, édition de M. GUESSARD, p. 9.

[2] On commençait alors ce nom de ville par un E, témoin ce petit factum : *Engovlesme*, à Poitiers, par ENGUILBERT DE MARNEF, 1567, in-4° de 15 feuillets non numérotés.

En effectuant son retour, principalement dans l'Aquitaine, le jeune roi de France aperçut tant d'églises pillées, de monastères ruinés, d'objets religieux brisés et épars sur les routes, tant de tombes profanées qu'il éprouva un profond dégoût et en conçut probablement de l'animosité contre les protestants : Davila nous rapporte cette impression. On a beaucoup reproché ce mouvement à Charles IX, mais mettons-nous à sa place. Qu'étaient les huguenots pour lui? une secte dont l'existence en France n'était pas nécessaire, et qui pourtant voulait posséder la même puissance[1] que les catholiques; qui traquait depuis six ans l'autorité royale, afin de grandir ses chefs à ses dépens; qui avait été cause des malheurs du règne de son frère François II, qui récemment avait essayé de l'enlever lui-même et de lui inculquer de force sa religion. Pareille menace, dont il avait failli devenir victime, soulevait son âme, lorsqu'elle lui revenait en mémoire, et la vue de ces ruines amoncelées la lui rappelait, car elle lui dévoilait une inconséquence, celle de l'intolérance à son égard chez des hommes réclamant pour eux la liberté de conscience. Nous insistons sur cette impression; elle a été relevée, il est vrai, mais à un autre point de vue; pour nous, elle explique comment Charles IX, sous le coup d'une pareille constatation, a pu se montrer plus accessible aux propositions de la grande exécution nommée la Saint-Barthélemy.

Au commencement de 1566, s'étant arrêté dans la ville de Moulins, ce monarque tint une assemblée pour le règlement de ses affaires. Les plus grands seigneurs, les présidents et les principaux conseillers des parlements de France

[1] C'est le mot de Charles IX à Condé en 1567, avant la deuxième guerre civile : « Hier vous étiez à peine soufferts, aujourd'hui vous voulez être égaux, demain vous nous chasserez pour être seuls. »

y assistèrent. Le roi prononça un discours pour expliquer comment, à la suite d'un long voyage dans les diverses provinces de France, il avait recueilli des demandes et des plaintes dont il était utile de tenir compte pour l'apaisement des passions et des mécontentements. L'assemblée examina ces diverses requêtes, et il en résulta l'ordonnance de Moulins; elle a trait à la réforme de la justice.

Ce fut également à Moulins que la reine mère s'efforça de réconcilier les deux maisons de Guise et de Chastillon; il y avait certes en cela une idée politique, mais elle fut assez mal prise des deux côtés, et Henri de Guise notamment, ne pouvant sans doute chasser de sa pensée l'idée que son père avait succombé à l'instigation peut-être de Coligny, ne se rendit aux réunions, dans lesquelles l'entente fut officiellement conclue, que pour ne pas déplaire à ses tuteurs. Une telle paix ne pouvait être de longue durée; elle ne le fut pas plus, en effet, que la paix publique.

Mais revenons à l'ordonnance de Moulins, datée de février 1566, quoique enregistrée le 23 juillet suivant, et donnons-en un aperçu sommaire :

Pour obvier à la mauvaise observation des ordonnances, les infractions aux anciennes seront signalées par les juges dans un rapport spécial adressé au Parlement, et ce dernier fera lecture publique des nouvelles tous les six mois. Suivant la gravité des faits signalés par les juges et les maîtres des requêtes *en chevauchée* [1], le roi ordonnera les séances des *grands jours* qu'il jugera convenable. — Nulle nomination de conseiller au Parlement ne se fera sans un examen qui constate la *qualité et prudhomie* du candidat. — Afin de réduire le nombre des juges et leur assigner *de bons gages*, il n'y aura qu'un siége présidial, composé de six juges, en la ville capitale de chaque bailliage et sénéchaussée. — Nos siéges présidiaux ne feront plus deux jugements sur une cause, mais la jugeront *ensemblement*, qu'elle soit *du cas de l'édit en dernier ressort*, ou sujette à ressort en un parle-

[1] Nous dirions aujourd'hui en tournée.

ment. — Il est défendu à tout juge de rien prendre des parties, sinon ce qui leur est permis par nos ordonnances. — Nos prévôts de Paris, baillis et sénéchaux de nos provinces seront de robe courte, gentils-hommes, et iront résider sous trois mois dans leur province, sinon nous déclarons leurs offices vacants. — Les pouvoirs de tous gouverneurs de nos pays, comparés à ceux de nos baillis et sénéchaux, seront réglés par les ordonnances du feu roi Louis XII et de notre très-honoré seigneur et père le roi Henri ; nos gouverneurs ne pourront accorder aucune lettre de grâce, rémission et pardon, ni lever aucun denier en nos pays. — Défendons à nos sujets de recéler aucun accusé, sous peine d'encourir la même punition que cet accusé. — Enjoignons à nos officiers de faire étroitement garder les édits de pacification. — Ceux qui résisteront en leurs maisons et châteaux contre notre justice et refuseront obéissance, auront leurs maisons et châteaux démolis, et perdront tout droit de justice sur lesdits lieux. — Le haut justicier qui ne punira pas une violence sera privé de sa justice et ses juges déchus de leur état. — Il est défendu, sous peine de la vie, d'outrager un officier faisant acte de judicature, et nous entendons qu'il ne soit expédié de lettres de grâce d'un tel outrage. « Et si par impétuosité aucune estoit accordée, ne voulons y avoir aucun égard[1]. » — Le juge du domicile sera tenu de renvoyer le délinquant au lieu du délit, s'il en est requis. — Les causes et procès criminels des gens d'église, nobles et officiers, introduits en première instance en nos cours, seront instruits et jugés en la grand'chambre. — Nos juges instruiront et jugeront en tous cas les délits privilégiés contre les personnes ecclésiastiques, et nul ne pourra jouir du privilége de cléricature s'il n'est constitué es ordres sacrés, et pour le moins sous-diacre ou clerc actuellement résidant. — Afin de réprimer les excès et voies de fait qui se commettent en ce royaume, nous voulons que les prévôts des maréchaux, vice-baillis et vice-sénéchaux, ou leurs lieutenants, connaissent des cas à eux attribués en dernier ressort par nos édits, contre toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient. — Lesdits officiers feront leurs chevauchées par les champs et y vaqueront continuellement, sans séjourner aux villes, sinon pour occupations légitimes et nécessaires. — En raison de la fréquence des troubles publics, nos juges présidiaux instruiront et jugeront *sans appel* au nombre de sept, *pour cette année seulement*, « toutes matières d'excès commis avec force, port d'armes, assemblées

[1] Singulière disposition que d'entraver par avance le droit de grâce inhérent à la souveraineté, son plus bel apanage, et de l'entraver pour des cas inconnus ; ici l'exagération se trahit elle-même.

illicites, contre toutes personnes de leur province, et ce *jusqu'à sentence de mort exclusivement*, auquel cas voulons estre déféré à l'appel qui sera interjetté par le condamné ».

Cette prescription, contenue dans l'article 47 de l'ordonnance, est la seule qui soit transitoire et exceptionnelle.

Une disposition particulière complète ce que l'ordonnance d'Orléans avait fixé relativement aux substitutions, et les restreint *au 4e degré*.

Continuons notre extrait de l'ordonnance de février 1566.

Les deniers et biens perdus par les mineurs dans les jeux de hasard pourront être *répétés* par lesdits mineurs, leurs pères, mères, tuteurs et curateurs ou proches parents, et voulons leurs biens leur être rendus et employés à leur profit, afin d'éviter leur ruine et destruction. — Les maires, échevins, consuls et administrateurs des villes n'auront plus l'exercice des causes civiles, attribuées à nos juges ordinaires ou à ceux des hauts justiciers, mais continueront l'exercice du criminel et de la police, ce à quoi ils vaqueront incessamment et diligemment. — Dans les villes où les corps et communautés n'ont pas la police, les habitants éliront par quartier un ou deux d'entre eux, qui auront la charge d'administrer la police et tout ce qui en dépend, et qui auront pouvoir d'ordonner et de faire exécuter jusqu'à la valeur de 60 sols *en une fois*; en ce qui excédera la puissance susdite, dont les titulaires seront renouvelés par année ou par semestre, les juges habituels conserveront la police des localités dont il s'agit. — Les pauvres de chaque ville, bourg ou village seront nourris et entretenus par ceux de la ville, bourg ou village dont ils sont natifs, sans qu'ils puissent vaguer et demander l'aumône ailleurs qu'au lieu duquel ils sont.

La mendicité n'était donc pas interdite comme aujourd'hui, mais circonscrite par la localité et renfermée dans son cercle naturel; c'était déjà beaucoup, car au moins on connaissait mieux les pauvres que l'on devait assister, ainsi que leurs bons et leurs mauvais penchants; on savait donc mieux comment leur venir en aide, s'ils se trouvaient véritablement hors d'état de travailler. D'ailleurs ces pauvres sont

astreints, par l'article 73 de l'ordonnance qui nous occupe, à produire un certificat du maire, échevin, consul ou marguillier de leur paroisse, pour être admis dans un Hôtel-Dieu ou une maladrerie.

L'article 76 rappelle que pour obtenir et exercer un bénéfice il faut être domicilié et compétent; c'est une répétition d'un point sur lequel ont déjà porté les précédentes ordonnances, soit de ce règne, soit du précédent.

« Sur la remonstrance à nous faite de la part d'aucuns de nos parlements, admonestons et néanmoins enjoignons à tous archevêques et métropolitains, bailler leurs vicariats à personnes constituées en dignités ecclésiastiques, résidant dans le ressort de nos parlements, pour y avoir recours quand besoin sera, et sous peine de saisie de leur temporel. »

Les deux articles suivants réglementent ce que nous appelons aujourd'hui le régime de la presse; ils sont plus explicites et autrement formels que l'article 26 de l'ordonnance d'Orléans, lequel concerne uniquement l'impression des almanachs.

Article 77. Défendons très étroitement à tous nos sujets d'écrire, imprimer et exposer en vente aucuns livres, libelles ou écrits diffamatoires et convicieux contre l'honneur et renommée des personnes, sous quelque prétexte et occasion que ce soit. Et déclarons dès à présent tels scripteurs, imprimeurs et vendeurs, et chacun d'eux, infracteurs de paix et perturbateurs du repos public, et comme tels voulons estre punis des peines contenues en nos édits. Enjoignons à nos sujets qui ont tels livres ou écrits, de les brusler dedans trois mois, sur les peines de nos dits édits.

Article 78. Défendons aussi à toutes personnes que ce soit, d'imprimer ou faire imprimer aucuns livres ou traitez sans nostre congé et permission, et lettre de privilége expédiée sous nostre grand scel; auquel cas nous enjoignons à l'imprimeur d'y mettre et insérer son nom et le lieu de sa demeurance, ensemble ledit congé et privilége, et ce sur peine de perdition de biens, et punition corporelle.

L'un des derniers articles prescrit aux hôteliers de tenir à

la porte principale de leur hôtellerie un tableau spécial avec inscription des ordonnances relatives à leur état, et du prix des vivres[1], et, s'ils ne s'y conforment, les amène à une amende de 50 livres pour chaque infraction; et, à cet effet, les juges et officiers doivent visiter ou faire visiter souvent, chaque jour même, les hôtelleries « pour estre informez et ouir les plaintes et contraventions aux ordonnances, afin d'y pourvoir promptement ».

Enfin, il est rappelé par l'ordonnance de Moulins que la réception de nouveaux procureurs est interdite, que les parents ne peuvent siéger dans la même cour, que les blasphèmes sont défendus.

Cette ordonnance[2] donna lieu à plus d'une observation, et il fallut avoir égard à celle du parlement de Paris, pour en obtenir l'enregistrement et la publication, aux termes mêmes de son article 2; on le fit dans une *déclaration,* datée du 15 juillet 1566, laquelle fit droit en même temps aux remontrances dirigées contre l'ordonnance d'Orléans. Lesdites remontrances portaient sur des points de droit et avaient trait à des décisions relatives aux magistrats eux-mêmes, comme on peut en juger par l'aperçu suivant, qui complétera notre extrait de l'ordonnance elle-même :

L'examen exigé de tous les conseillers, à nommer ou déjà nommés, sera maintenu. — La résidence, devenue obligatoire pour les baillis ou sénéchaux, le sera seulement à partir du 31 décembre 1566, terme

[1] A en juger par les usages actuels (on se rappelle la lutte soutenue par l'auteur des *Guides-Conty* à l'effet d'indiquer aux voyageurs les prix réels des hôtels où ils descendaient), cette prescription n'existe plus en Europe. Existe-t-elle même encore à la Martinique et à la Guadeloupe, colonies françaises où la Cour de cassation déclarait en 1827 l'ordonnance de Moulins applicable ?

[2] Parmi les signataires de l'ordonnance de Moulins, on remarque le *prince dauphin;* il s'agit du fils du duc de Montpensier, lequel épousa, en 1566, la fille unique du marquis de Mezière.

extrême et dernier [1]. — En ce qui concerne les remontrances du clergé sur les cas privilégiés contre les personnes ecclésiastiques, la déclaration accorde deux mois pour présenter de nouvelles explications. — Pour la confection de l'inventaire des biens d'un prisonnier, les prévôts des maréchaux, vice-baillis et vice-sénéchaux appelleront, à peine de privation de leurs offices, deux proches voisins de la maison où il aura été arrêté, ou l'un des officiers du lieu, pour y assister et signer ledit inventaire. — Afin de mieux faire à l'avenir *les preuves de tonsures et professions de vœu monachal,* quand besoin sera, il sera établi et déposé au greffe du juge ordinaire un registre de la profession monachale. — La distribution des incidents à la barre se fera sur requêtes présentées par les parties, par les présidents de nos parlements, qui, pour ce faire, s'assembleront à certains jours.—Touchant les procureurs, nous permettons aux présidents de nos cours de parlement de s'associer à quatre conseillers pour aviser jusques à quel nombre il pourrait être requis d'augmenter le nombre des procureurs reçus avant l'édit de l'an 1559 [2].

Nous mentionnerons, pour terminer ce qui concerne la justice dans cette période, que son respect diminuait et semblait menacé, au moins dans la capitale du royaume, puisqu'une déclaration du 5 août 1567, rendue à Compiègne, portait que dans chacun des quartiers de Paris *cent bourgeois armés* seraient choisis pour prêter appui à la justice.

L'ordonnance de Moulins, et la déclaration complétive dont il vient d'être question, ne sont pas les seules dispositions législatives appartenant aux temps traités en ce chapitre ; nous rappellerons par exemple :

1° La déclaration [3] qui défend de recevoir un domestique s'il ne présente, en offrant ses services, un certificat de son ancien maître. Cette déclaration a son importance : elle insiste sur l'utilité pour l'État d'une bonne et loyale admi-

[1] Il y eut, par la déclaration du 11 décembre 1566, une nouvelle prolongation de ce délai, pour une année au total.

[2] Les articles dont nous ne faisons pas mention se rapportent à l'action et à la police intérieure des divers tribunaux.

[3] Rendue à Toulouse le 21 février 1565.

nistration des maisons privées, laquelle ne peut avoir lieu si les serviteurs les volent et les pillent; elle prescrit donc à tout chef de famille de n'en recevoir aucun sans ladite *certification*, et veut en revanche qu'on ne donne congé à un domestique *sans lui bailler aussi acte de l'occasion de son congé;* enfin elle menace le serviteur d'être puni comme vagabond s'il voyage sans être muni de cette pièce.

2° L'édit[1] qui ordonne la démolition de toutes saillies et ôte-vents[2] des maisons de Paris, édit confirmatif de l'article 96 de l'ordonnance d'Orléans, dont nous avons cité le texte précédemment[3].

Nous avons signalé l'inquiétude causée aux protestants par l'entrevue de Bayonne, la reine mère ne pouvant puiser dans ses rapports avec l'Espagne que des sentiments hostiles à leur parti. Cette inquiétude s'aggrava par la préparation d'une armée composée de Siciliens, de Napolitains, de Milanais, ainsi que de chevau-légers espagnols, que le duc d'Albe formait en Piémont pour mener dans les Pays-Bas. Les réformés essayèrent de parer à ce danger en incitant d'une part les habitants des Pays-Bas à s'opposer par les armes à l'entrée de cette armée sur leur territoire, ce que ceux-ci n'osèrent faire, et aussi en effrayant la cour de France sur le danger d'un voisinage aussi puissant; car, les Pays-Bas une fois vaincus, il pouvait se faire que les Espagnols fussent tentés par le désir de profiter des circonstances

[1] En date du 29 décembre 1564 ; publié à Montpellier.

[2] Par corruption *auvents*. — L'étude comparative des expressions du XVIe siècle avec celles du XIXe serait instructive. On disait par exemple non un *infanticide*, mais le *parricide* d'un enfant nouveau-né : voyez p. 1277 de la *Novvelle et cinqvième edition du Recveil d'arrests notables des covrs sovveraines de France*, par JEAN PAPON, conseiller du roy et son lieutenant général au bailliage de Forests, à Lyon, par Iean de Tovrnes, imprimevr du roy, 1569.

[3] Chapitre II de ce premier livre, p. 44.

pour démembrer la France[1]; mais le gouvernement français ne pouvait se préoccuper d'un danger aussi lointain, quand il avait dans son sein des ennemis également acharnés et capables, ils l'avaient prouvé, de recourir pour triompher à l'appui d'une puissance étrangère.

Les divisions devenaient plus grandes entre les personnages des sphères gouvernementales. Il en existait dans la famille même du connétable, dont les deux fils, tous deux maréchaux, tenaient pour des partis différents : l'aîné, le maréchal de Montmorency, pour la maison de Châtillon; le second, le maréchal d'Amville, pour les princes de Lorraine. Le connétable finit par se trouver embarrassé de cette situation, et une grande indécision en résulta dans sa conduite. Cette hostilité entre frères se reproduisait plus rudement encore entre concitoyens, en sorte que la masse flottait indécise et inquiète, tandis que les passionnés s'agitaient et s'apprêtaient à profiter des éventualités sombres qu'on entrevoyait.

Parmi ces derniers il faut ranger le prince de Condé et l'amiral.

Le premier réclama la lieutenance générale, et comme on la lui refusa, pour la donner au duc d'Anjou, frère du roi, ce qui était prudent, vu que plusieurs fois le chef passé, et sans doute le chef *futur* des protestants, avait trahi et combattu la cour, il se montra plus hostile encore et prêt à lever à nouveau l'étendard de la révolte.

Le second, qui aimait à se poser en chef et en arbitre, s'était rendu une fois au Parlement[2], de sa propre autorité et mission, acte insolite s'il en fut, là avait présenté plus d'une remontrance, et cru pouvoir promettre aide aux

[1] *Mémoires de Castelnau*, livre VI, chap. II et III.
[2] A la fin de 1565.

Parisiens pour maintenir la paix dans la capitale et éloigner les maux qui les menaçaient. La cour de France s'était alarmée d'une pareille tentative; on empiétait en effet sur ses prérogatives en agissant de son propre mouvement, et les lambeaux de son pouvoir pouvaient passer ainsi peu à peu entre les mains des grands; toutefois elle n'osait rien dire, et si elle songeait à se défendre et même à se venger, c'était plutôt par des coups cachés.

Evidemment l'amiral de Coligny avait agi ainsi pour irriter la reine mère qu'il voyait abandonner les protestants après les avoir flattés. Peut-être avait-il aussi été l'instigateur de la singulière[1] opposition faite par le maréchal de Montmorency à l'entrée dans Paris du cardinal de Lorraine, accompagné des gardes armés dont il pouvait marcher entouré, suivant une autorisation royale; cette entrée (le ridicule à part, car évidemment le cardinal abusait de ses gardes) ne déplaisait certes pas aux Parisiens, qui se montrèrent toujours catholiques, et c'était jouer pièce autant à la royauté, qui avait récompensé les services du cardinal par ce privilége, qu'offenser la maison de Guise.

Admettons que ces symptômes alarmants aient été effacés en partie par la réconciliation conclue à la suite de l'assemblée de Moulins; ce fut un moment fort court. D'autres symptômes surgirent, et, comme tous influèrent sur la prochaine rupture entre les partis, il nous les faut mentionner encore.

La reine de Navarre, mécontente que l'on eût empêché le mariage de sa nièce, Françoise de Rohan, avec le duc de Nemours, quitta la cour en arguant le prétexte que l'on avait voulu arrêter un ministre réformé coupable d'avoir prêché chez elle.

[1] Le prince de Condé la blâma. Voyez *Histoire de François II*, p. 25.

D'Andelot accusa publiquement le duc d'Aumale d'avoir voulu se défaire de lui par la main d'un capitaine nommé Attin; cette accusation tomba devant l'interrogatoire subi par ce dernier, retenu à cet effet prisonnier.

Ces disputes éclatant de ci, de là, entre les grands, montraient un état d'irritation secret; des mots on devait passer aux actes, et les armes allaient jouer leur rôle. A ce moment où la deuxième guerre civile éclate, on ne peut nier cependant que le gouvernement n'ait fait plusieurs tentatives de conciliation; il est utile de mettre ce point de vue en lumière, afin d'indiquer comment il a fini par être poussé à bout. Plusieurs fois dans ce chapitre nous avons vu la reine mère chercher à calmer les colères et à rapatrier les esprits les plus violents. On peut également prouver l'intention du gouvernement d'essayer une franche et loyale observation des édits de pacification. En passant à Nérac, le roi Charles IX recommande de choisir les magistrats de la ville moitié parmi les protestants, moitié parmi les catholiques. Blaise de Montluc cherche à maintenir la balance égale entre les deux religions, ayant soin de faire pendre tous ceux qui transgressaient l'édit de pacification, qu'ils soient catholiques ou protestants. « Quand les deux religions, dit-il, virent que les uns ny les autres ne pouvoient avoir d'asseurance de moy s'ils transgressoient, ils se commencèrent à entr'aymer et à se fréquenter [1]. » Et il ajoute : « Voy-là

[1] Les catholiques, ayant violé la trêve ou l'édit à Casteljaloux, furent jetés dans la tour de Magnebeuf, prison de cette ville. Le commandeur de cours voulut délivrer ces prisonniers, mais Jeanne d'Albret écrivit à Xaintrailles, de Nérac, le 19 avril 1564 : « Montez à cheval, tout incontinent cette lettre reçue, pour vous en aller audit Casteljaloux, et là, étant arrivé, appelez les magistrats et consuls et autres gens de bien de ladite ville, faites faire le guet aux portes, afin que le susdit n'exécute son entreprise; faites de votre pouvoir telle résistance que l'autorité en demeure au roi, *à la conservation de ses edits*, à moi et à justice, sous peine d'être responsable des prisonniers et s'en prendre à vous s'il vient faute. »

comme j'entretins la paix l'espace de cinq ans en ce pays de Guyenne entre les uns et les autres; et croy que si tout le monde eust voulu faire, *sans se partialiser d'un costé ny d'autre*, et rendu la justice à qui la méritoit, nous n'eussions jamais veu tant de troubles en ce royaume [1]. » Il y a du sens dans cette réflexion : la justice chez l'autorité, la modération chez les partis, eussent pu ramener le calme et la prospérité dans le pays; mais, gouvernement ou sujets, est-on jamais sage? le fut-on surtout à cette époque? et à qui incombe la plus grande part de responsabilité? Nous dirons plus tard notre opinion sur ce grave sujet.

[1] Fin du livre V des *Commentaires*.

CHAPITRE VIII

DEUXIÈME GUERRE CIVILE JUSQUES ET Y COMPRIS LA PAIX DE LONGJUMEAU

1567-1568

La deuxième guerre civile éclata par une attaque des protestants. Leur projet avait couvé en silence, le secret ayant été sévèrement imposé parmi eux [1], et le 27 septembre 1567 ils se réunirent dans un lieu fixé comme rendez-vous, avec le dessein formellement arrêté d'enlever le roi; en même temps ils essayaient de surprendre les gouverneurs des provinces et de s'en défaire.

Comment en étaient-ils arrivés là? car pareille tentative constituait une révolte, parce qu'ils ne combattaient pas seulement pour la liberté religieuse, mais par passion politique; parce qu'ils voulaient dominer, se sentant la force et le talent de le faire : voilà pour les chefs. Quant

[1] « Il n'y a personne de la religion qui (ne) scache l'entreprise de France... aujourd'huy ou bien demain le roy ou la royne sont prins ou morts et tout le royaume de France revolté », se fait avouer Montluc près de Lectoure. (Voyez le début du livre VI des *Commentaires.*) Comme trait de mœurs, rappelons que parmi les troupes dont disposait alors Montluc, il y avait un groupe de 14 arquebusiers conduits par un prêtre nommé Malaubère.

aux soldats, ils ne manquaient pas à cette époque à qui levait un drapeau, la princesse *Picorée* se chargeant de les dédommager de leurs dangers et de leurs fatigues. D'ailleurs il fallait à tout prix sortir d'accusations terribles et certainement nuisibles à un parti, même en les supposant mensongères. Je ne parle pas d'un écriteau apposé sur le passage de Catherine de Médicis, et où les menaces pour sa vie ne manquaient pas, si elle ne revenait pas à des sentiments favorables pour les réformés; mais je rappelle un fait très-connu, l'assassinat en plein jour, dans Paris, du président Minard, tué d'un coup d'arquebuse tiré par une main inconnue. En rapprochant ce fait de l'assassinat du duc de Guise, il semblait aux catholiques que leurs adversaires entraient dans une voie des plus regrettables; de là chez eux une grande irritation[1]. Charles IX la partageait, et la reine mère, le chancelier avaient peine à la calmer. De là sans doute plus d'un mot prononcé dans la colère, plus d'un projet violent, comme en forme un homme butté contre une idée fixe et se parlant à lui-même. Les protestants saisirent-ils une trace de cette colère, de ces projets? c'est probable, car ils avaient partout des complices, frères conquis secrètement à leur croyance, mais non encore déclarés, lesquels redisaient ce qu'ils entendaient, divulguaient ce que leurs yeux apercevaient[2]. Toujours est-il que les écrivains de ce parti affirment qu'en prenant subitement les armes, leurs coreligionnaires prévinrent les mesures extrêmes dont ils allaient être victimes.

[1] « L'imprudence et l'audace de quelques protestants exaspérés par de continuels outrages avaient peut-être aussi contribué à indisposer davantage encore les catholiques et la cour. » *Histoire du calvinisme dans l'Auxerrois*, par Challe, t. I, p. 131.

[2] On soupçonne souvent Michel de l'Hôpital de compter parmi ces derniers.

L'assemblée des chefs huguenots avait eu lieu dans la ville de Châtillon-sur-Loing. Là, sans se cacher beaucoup, car plusieurs y venaient avec une cuirasse sous leur manteau, l'amiral et ses deux frères, entourés d'un grand nombre de gentilshommes, de capitaines et d'habitants des villes appartenant à leur parti, délibérèrent sur les mesures les plus avantageuses à prendre. Cette réunion ne resta pas tellement secrète que la cour n'en fût avertie à temps, au moment même où elle se rassemblait, et cela de plusieurs côtés à la fois. Mais une cour croit difficilement aux alarmes; elle préfère parler plaisirs et chasse, et souvent de la sorte se perd sans retour. L'un des avertisseurs, Michel de Castelnau, qui revenait de Bruxelles, et avait appris la vérité en route, fut mal reçu; on lui objecta l'impossibilité de la chose, et ce fut en maugréant qu'on manda le connétable, le chancelier et les princes de Lorraine. Dans ce conseil le connétable n'osa blâmer directement l'ambassadeur d'avoir avisé de ce qu'il avait appris, mais il émit cette boutade : « Je suis connétable, je commande les armées de France, je dois avoir des intelligences par tout le royaume; il ne peut rien survenir dont je ne sois averti mieux que tout autre[1]. Une armée de huguenots ne se met pas dans la manche, et, dès que cent hommes de pied ou de cheval courent la campagne, je le sais.» Le chancelier montra moins de brusquerie, mais, également froissé de ne rien savoir, il posa en théorie que c'était mal agir que de donner un faux avis à son souverain. Cependant un tel aveuglement dut tomber devant la suite des informations; la reine mère dépêcha Castelnau et son frère pour se mieux renseigner. Tous deux revinrent donner les nouvelles les plus précises; Vespasien de Castelnau

[1] Ainsi disaient encore nos chefs militaires en juillet 1870, lors de la déclaration de guerre de la France à la Prusse.

assura qu'il avait vu plus de 600 chevaux, que l'armée protestante se formait. A cette nouvelle, le connétable éclata encore : « On ne peut asseoir aucun fondement sur vos nouvelles, cria-t-il aux deux frères, et si ce n'était pour vos services, je vous ferais arrêter. » En effet, il donna l'ordre d'arrêter Vespasien s'il se représentait, ce dont les deux frères furent avertis. Malgré cette menace[1], ils firent leur devoir, et le lendemain Titus de Castelnau, envoyé par Vespasien, revint dire à Michel de Castelnau[2], resté à la cour, qu'il avait reconnu l'armée protestante, qu'elle marchait très-serrée vers Lagny et venait vers Monceau, afin d'entourer la cour et de la faire prisonnière. A cette nouvelle le connétable s'adoucit, déclara l'avertissement trop sérieux pour le négliger, puis chargea Michel de Castelnau lui-même d'aller en reconnaissance et d'envoyer sans retard des nouvelles[3].

A quoi tiennent pourtant les destinées des empires, et combien les grands ont besoin de serviteurs dévoués qui veillent pour eux malgré leur mauvaise humeur et leurs coups de boutoir! car il faut supposer qu'il n'y avait autre chose chez le connétable, et ne pas le ranger parmi ceux dont parle Mendoça[4], lesquels criaient aux faux bruits pour dissiper les craintes de la cour et la porter à donner congé aux 6,000 Suisses récemment arrivés, qui donnaient tant d'ombrage aux réformés.

[1] Michel de Castelnau fut mis à de plus rudes épreuves, car on ne lui remboursa pas les sommes qu'il avança au duc d'Alençon, et il fut presque ruiné, sans que cette circonstance pût ébranler sa fidélité au trône.

[2] Ils étaient trois frères : Vespasien de Castelnau mourut en 1569, au siége de Saint-Jean-d'Angely ; Titus de Castelnau fut assassiné par les protestants en 1573 ; Michel de Castelnau, l'auteur des *Mémoires*, mourut en 1594, dans son château de Jonville, en Gâtinais.

[3] *Mémoires de Castelnau*, VI, IV.

[4] *Commentaires* de BERNARDINO DE MENDOÇA, livre II, chapitre VIII.

On était à la veille de la Saint-Michel de septembre. Les frères Castelnau se rendirent à Lagny; déjà les protestants y paraissaient, et il fallut lutter de vitesse avec eux pour se saisir d'un pont; nos éclaireurs y réussirent et prévinrent le roi de chacune de leurs démarches. Castelnau, rappelé sur Meaux, donna tous les détails. La cour, surprise, était consternée, sauf le jeune roi et ses frères qui ne rechignaient point à l'idée du péril. Un conseil se réunit : les uns voulaient rester à Meaux, où les Suisses pouvaient conserver la ville et permettre aux renforts d'arriver; d'autres opinèrent pour se rendre immédiatement à Paris. Ce dernier avis, appuyé par le duc de Nemours, prévalut, d'autant plus que le colonel des Suisses supplia le roi de ne pas se laisser enfermer par des sujets rebelles dans une localité si faiblement organisée pour la résistance. Tous les capitaines suisses se tenaient à la porte du conseil; ils joignirent leurs instances à celles du colonel Fifer, et promirent d'ouvrir au milieu des adversaires un chemin assez large pour que la cour pût passer sans danger. La reine mère, touchée, répondit à ces fidèles serviteurs : « Allez maintenant vous reposer le restant de la nuit; demain matin je confierai très-volontiers à votre zèle et à la force de vos bras le salut et la majesté de la couronne de France. » Cette réponse produisit un moment d'émotion, qui indique combien l'entourage trouvait la position grave; des applaudissements éclatèrent, ainsi que des cris de vengeance.

Vers une heure du matin, le 29 septembre 1567, les tambours des Suisses battirent, et ceux-ci allèrent se former à un quart de lieue de la ville, où le roi, coupant par divers sentiers, vint les rejoindre au point du jour. C'était, on le voit, une marche secrète que l'on méditait; il eût donc mieux valu ne pas donner l'éveil par le son du tambour à

une heure insolite; mais on ne semblait à cette époque, au moins dans le camp royal, savoir recourir à la précaution et à la ruse. Le duc de Nemours prit la tête avec les chevau-légers du roi, le connétable se mit à l'arrière-garde avec les gentilshommes de la cour. Après une petite heure de marche, les royalistes rencontrèrent la cavalerie protestante accourant à grands pas, sans doute pour attaquer. Les Suisses s'arrêtèrent et baissèrent résolûment les piques; à la vue de ce bataillon serré, nullement intimidé par la fougue des chevaux, l'amiral n'osa donner dans cette épaisse infanterie. Mais d'Andelot et la Rochefoucault firent mine de l'assaillir en queue avec 500 reîtres. Alors les Suisses se retournèrent vivement et offrirent la bataille de ce côté, le roi se mettant avec eux ainsi que ses courtisans; or parmi ces seigneurs aucun ne se trouvait suffisamment armé; Charles IX était lui-même en chausses et en pourpoint, seulement il avait saisi une arquebuse[1]. Néanmoins, après plusieurs décharges et la menace souvent répétée d'une charge, les huguenots se retirèrent, en chevauchant au travers de la campagne et en suivant les Suisses, tantôt près, tantôt loin, avec une constance inébranlable; cela durant sept lieues de chemin. Enfin, voyant que rien n'abattait la fermeté des Suisses, et que des renforts ne leur venaient pas, ils se lassèrent au déclin du jour et battirent en retraite dans les villages voisins. Assurément le salut de la cour, dans cette circonstance, est dû à la lenteur des protestants prévenus par la promptitude des catholiques; de part et d'autre il n'y avait pas un moment à perdre, la suite le prouve. En effet,

[1] Il n'oubliera pas que ses sujets rebelles l'ont obligé d'avoir la nuit, sur un grand chemin, une arme à feu en main, pour se défendre contre eux; pour commettre un pareil oubli, il eût fallu ou un très-grand caractère réconforté par l'expérience de l'âge mûr, ou une vie heureuse et disposée à l'indulgence, toutes choses qui lui manquèrent.

dès l'éloignement des cavaliers de d'Andelot, les seigneurs catholiques laissèrent le connétable et le duc de Nemours avec les Suisses, puis, emmenant le roi et la reine mère, gagnèrent Paris, au milieu de mille appréhensions, car le moindre parti de 200 chevaux suffisait pour enlever la famille royale et la mettre à néant. La Providence ne permit pas une pareille catastrophe, réservant les Valois, déjà condamnés comme race, à d'autres épreuves; les contemporains traduisent chacun à leur façon cette pensée philosophique : « La maison royale pouvoit estre entièrement perdue, dit par exemple Davila. Que si ce malheur n'advint, *ce ne fut pas sans beaucoup de hasard;* comme c'en fut encore un bien grand que les Suisses y arrivèrent si à point[1]; pour ce qu'il estoit impossible sans eux de s'empescher de tomber entre les mains des huguenots. » Michel de Castelnau émet l'avis que les Suisses, en cas d'engagement, auraient eu le dessus, et se garde d'avouer le danger couru par le roi : mais la manière dont il montre ensuite les huguenots installés à la porte des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, Montmartre et Saint-Honoré, et le pain n'arrivant plus de Gonesse dans la capitale, ainsi que son départ brusque et difficile[2] pour les Pays-Bas, où la cour le dépêchait vers le duc d'Albe pour en obtenir des secours, prouve combien les circonstances sont critiques.

On guerroye en effet chaque jour contre l'enceinte de Paris; la ville n'est pas suffisamment approvisionnée, les secours attendus de province n'arrivent pas; durant ce temps, les protestants ravagent les alentours, se réunissent, forment leur armée en gens de pied et en gens de cheval, occupent

[1] Ils étaient à Meaux depuis trois heures lorsqu'il leur fallut quitter cette ville avec la cour, mais ils le firent avec joie et en chantant.

[2] Il eut de la peine à sortir de Paris.

les points de passage importants, préparent le plus de chance en leur faveur dans les événements militaires qui vont se produire.

Un attrait particulier s'attache à la comparaison du récit du même fait par deux esprits sérieux, compétents, mais habitant chacun dans un camp différent. Nous pouvons établir cette comparaison pour la demande de secours adressée au duc d'Albe par Charles IX, possédant à ce sujet la relation de Bernardino de Mendoça et celle de Michel de Castelnau, l'un et l'autre à la fois guerrier et diplomate, tous deux très à même d'être parfaitement renseignés. Suivant le premier, le duc d'Albe, à la nouvelle du danger couru par le roi de France, proposa directement à ce souverain de venir l'aider lui-même, avec 1,500 fantassins et 5,000 chevaux, à châtier les sujets rebelles et hérétiques de son royaume ; la cour de France ne voulut pas accepter que le duc vînt en personne avec ces forces, craignant sans doute de sa part trop de zèle et trop de rudesse, redoutant qu'il ne fût pas sympathique en France, même aux catholiques; le roi très-chrétien céda néanmoins aux sollicitations de ses ministres et réclama quelque cavalerie ; le duc d'Albe lui envoya 1,500 chevaux aux ordres du comte d'Aremberg. Suivant Castelnau, qui négociait en notre nom avec les Espagnols, les choses se passèrent autrement. Il avait pour mission de solliciter l'envoi de trois ou quatre régiments [1] de pied espagnols et italiens, de 1,000 chevau-légers espagnols et de 1,000 chevau-légers italiens. Remarquez ce passage : évidemment Catherine de Médicis désire avoir des troupes italiennes avec les troupes espagnoles, et les obtenir en pareil nombre. Après plus d'un danger subi en route, il atteignit Péronne,

[1] Les Espagnols disaient *tercios*.

Cambrai, et enfin Bruxelles, où le duc d'Albe le reçut, dit-il, fort favorablement *en apparence*, et lui offrit incontinent de monter à cheval avec toutes ses forces pour aller rompre la tête aux huguenots et remettre Leurs Majestés en liberté. Ces rodomontades plurent médiocrement à Castelnau qui, dissimulant, lui demanda une réponse particulière à sa requête, sans pouvoir en tirer autre chose que : « Je vous rendrai content. » Après la première audience, un grand nombre de seigneurs espagnols offrit à l'envoyé français de l'accompagner en France si le duc voulait leur en donner la permission, ce que celui-ci refusa, et avec raison; mais durant sept jours, le chef de l'armée espagnole, pressé par notre ambassadeur, car chaque jour de retard devenait préjudiciable, ne voulut lui répondre autre chose que ceci : « J'irai moi-même », ce dont il avait le cœur très-éloigné, dit l'intéressé, car c'est un plaisir pour lui que de nous voir engagés dans la guerre civile. Enfin, sur une nouvelle instance, il remit sa réponse au lendemain, et ce lendemain, après un dîner, déclara qu'il ne pouvait envoyer les 2,000 chevau-légers s'il ne marchait lui-même, et offrit 4,000 lansquenets, sous la conduite du comte Ladron, avec 1,500 gendarmes des Pays-Bas, troupe dont il se défiait, et promit de tout faire partir sous vingt jours. Castelnau consulta Charles IX. Il lui fut répondu par deux courriers que le roi ne voulait pas des lansquenets, mais bien 12 compagnies de chevau-légers, et à défaut, quelque cavalerie ou gendarmerie du pays. Aussi, après une nouvelle et vaine instance pour obtenir mieux, notre ambassadeur prit le parti de remercier le duc de ses lansquenets et d'accepter les gendarmes, en demandant qu'ils fussent prêts à partir sous trois jours. Ils en mirent quinze à faire leurs préparatifs, mais enfin ils partirent avec un certain nombre de volontaires, et

furent à Cambrai le 15 novembre 1567; seulement, au lieu de passer par Senlis, comme le voulait la cour de France, ils prirent par Beauvais pour la rejoindre sous Paris, et de la sorte atteignirent le camp du roi après la bataille qui fut bientôt livrée. Ce secours, en effet, avait ordre de ne point combattre, ce qui semble indiquer combien l'Espagne voulait *à priori* laisser les troupes de France s'entre-détruire, sans doute afin de mieux profiter ensuite de la faiblesse de cette puissance.

La bataille, ou plutôt le grand combat auquel nous venons de faire allusion, est celui de Saint-Denis. Le connétable, regrettant d'avoir été surpris par la levée de boucliers des protestants, dont la conséquence avait été ce quasi-siége de Paris et la prise d'Orléans, et apprenant à son tour que ses adversaires étaient encore très-faibles comme effectif, prit la résolution d'engager la lutte si les circonstances se présentaient favorables; et de fait c'était le seul moyen de répondre dignement aux exigences montrées par les protestants lors d'ouvertures pacifiques qui leur avaient été récemment faites. On rapporte même à ce sujet qu'une scène émouvante avait eu lieu en pleine cour: le roi s'étant plaint, devant tous les officiers de ses troupes rassemblés à dessein, de ce que les protestants, ses sujets, avaient argué ne pouvoir se fier à la promesse royale, le connétable prit la parole et dit au nom de la réunion: « Nous tous qui environnons Sa Majesté, tenons-nous prêts à l'environner de même dans les armes... Vous, Messieurs, faites-le avec un cœur digne de vous et qui réponde à votre courage; pour moi, qui ai l'honneur de commander ses armées, *tout vieux que je suis,* je promets de charger les ennemis le premier. » Dans la bouche d'un vieillard de soixante-quatorze ans, tellement comblé de dignités qu'il

pouvait aimer encore la vie, c'était certes une noble parole et qui fut tenue ; on y répondit par un mouvement d'enthousiasme devant lequel il serait de mauvais goût d'insister sur le soupçon, partagé par un grand nombre de seigneurs, du penchant secret que Anne de Montmorency nourrissait pour les huguenots en dépit de ses fières et fougueuses paroles.

Le connétable fit effectuer une reconnaissance afin de trouver un lieu propice au combat, ou tout au moins au campement, puis il sortit de Paris, au grand contentement de la population, qui se plaignait des incommodités qu'elle souffrait et disait que les forces royales étaient assez considérables pour l'en délivrer. On était à la date du 9 novembre, *la vigile de la Sainct-Martin.* Le maréchal de Montmorency devait former l'avant-garde avec de la cavalerie et les Suisses ; il vint se poster à la Chapelle. A la gauche se trouvaient force gens de pied, suivis *de toute l'infanterie parisienne*, c'est-à-dire des milices levées dans la ville et manquant de l'expérience des combats ; à la droite, la meilleure infanterie guidée par les colonels de Brissac et Strossy. Le duc d'Aumale et le maréchal d'Amville se tiendraient à l'arrière-garde avec deux escadrons de cavalerie. Cette marche contraignit les huguenots à réunir leurs forces de peur d'être attaqués en détail et facilement battus ; ils abandonnèrent donc les têtes des faubourg éloignés, ce qui permit aux approvisionnements d'entrer dans Paris, et se concentrèrent sur Saint-Denis : ils disposaient de 1,500 chevaux et de 1,800 hommes de pied seulement, d'Andelot et Montgommery étant partis du côté de Poissy pour s'opposer à l'arrivée d'un renfort catholique, et, quoique rappelés, ne pouvant évidemment revenir à temps. Anne de Montmorency connaissait ce faible effectif, et désirait profiter de

cette circonstance; sa lenteur paralysa cette excellente intention. Il mit deux jours, les 9 et 10 novembre, à sortir de Paris, et ce dernier jour commença ses opérations si tard que son armée fut à peine formée à 3 heures de l'après-midi. Encore une faute de cette importance, et il risquait de perdre la bataille.

Le prince de Condé n'admit pas la proposition de se retirer émise par plusieurs seigneurs de son parti, et résolut de combattre, mais en étendant son front pour dissimuler sa faiblesse. Il mit sa droite à Saint-Ouen, sur le bord de la Seine, et en confia le commandement à l'amiral; porta sa gauche contre Aubervilliers, avec Genlis pour la diriger, et de sa personne demeura au centre vers Saint-Denis, par conséquent affecta un ordre de bataille concave.

Les protestants manquaient d'artillerie; le connétable fit tirer la sienne contre Genlis. Ce dernier souffrait beaucoup, quand le prince de Condé lui envoya dire de faire passer son infanterie en avant. Comme la cavalerie donnait vers Saint-Ouen, l'amiral lui opposa également ses fantassins, en ayant soin de les faire tirer à 50 pas seulement, ce qui causa beaucoup de dommage. En même temps Coligny chargea avec sa cavalerie, mais sans trop se séparer de ses arquebusiers, dont le feu pouvait lui être utile, tandis que le connétable, si nous en croyons Davila, avait laissé son infanterie trop en arrière pour qu'elle pût être de la partie en même temps que sa cavalerie[1]. Là il y eut mêlée, et un régiment de milice parisienne, le plus beau, le mieux équipé, le plus leste, un régiment composé de l'élite de la jeunesse de la capitale, effrayé du caractère terrible de cette lutte,

[1] Quant à *masquer* primitivement son infanterie et à se priver de ses feux, c'est une faute commise des deux côtés, mais qui s'explique mieux chez les catholiques, lesquels possédaient des canons.

lâcha pied et gagna ses pénates. Alors l'amiral, bientôt secondé par le prince de Condé, s'acharna sur les Suisses au milieu desquels se trouvait le connétable; là les charges se répétèrent furieuses; et quand le maréchal de Montmorency accourut à l'aide de son père, on le contint par le choc d'un groupe de cavaliers. Le connétable se voit promptement entouré, mais il résiste bravement, malgré un coup de hache d'armes et plusieurs blessures légères au visage. Autour de lui périt un grand nombre de vaillants soldats. Alors un Écossais, Robert Stuart, arrive vivement et le somme de se rendre : — Tu ne me connais pas, riposte le vieux guerrier. — Si fait, et c'est pour cela que je t'attaque. Et à ces mots, il lui tire dans les reins son pistolet. Le connétable conserve la force de se retourner, et du pommeau de son épée, récemment brisée, frappe son jeune adversaire au visage, lui casse deux dents[1], le renverse à terre, puis tombe aussi de cheval. A ce moment, Condé se tient à 10 pas du connétable, précipité de son cheval. Cette dernière chute et la vue d'une troupe fraîche, celle du maréchal d'Amville, dont les royalistes disposent encore, décident l'amiral à effectuer sa retraite.

D'Amville atteint en effet les dernières troupes protestantes et les empêche d'emmener le connétable ; le duc de Nemours talonne également les escadrons du prince de Condé. La nuit seule arrête l'action. Les protestants abandonnent le champ de bataille et y laissent leurs morts, s'avouant ainsi vaincus.

Si le connétable s'était montré inhabile dans la conception et la direction de l'action, il avait déployé un courage digne d'un meilleur sort. Mais sa destinée lui paraissait

[1] Castelnau dit *deux*, Davila *trois;* ainsi parfois le chroniqueur du XVIe siècle s'arrête aux détails.

enviable, car il périssait de la mort d'un soldat, victorieux au total, et sans avoir bu jusqu'au bout la coupe des malheurs qui allaient fondre sur la France. Il montra le plus grand calme sur son lit de douleur, et, comme on s'en étonnait : « Ne serait-ce pas honteux, répondit-il, d'avoir su vivre pendant soixante-quatorze ans, et de ne pas savoir supporter durant un quart d'heure les angoisses de la mort? » Il succomba le lendemain de la lutte.

Ce lendemain, les protestants firent une bravade ; ils revinrent sur le champ de bataille au son des tambours et des trompettes, comme pour défier les royalistes : c'était singulier après l'avoir abandonné. Il n'en résulta que l'incendie du village de la Chapelle et l'insulte de plusieurs faubourgs. Les vaincus durent ensuite se retirer sur Montereau-sous-Yonne, pour y joindre les reîtres et les lansquenets que le duc de Bavière Jean Casimir amenait à leur secours.

En ce moment même le comte d'Aremberg pénétrait dans Paris avec ses gendarmes brabançons et y était bien reçu ; il fut logé près de Bourg-la-Reine et d'Antony. Le roi se rendit à ses quartiers pour passer en revue ces troupes auxiliaires, qui furent trouvées bien montées et bien armées. Le comte témoigna son extrême regret de n'avoir pu se trouver à la bataille. On le logea près du Louvre, on lui donna entrée au conseil, on le défraya de toutes choses.

Ne quittons pas ce qui concerne la bataille de Saint-Denis sans rapporter le mot d'un maréchal[1]. Comme on discourait devant le roi lequel des deux partis avait remporté la victoire, à cause du chiffre de la perte en tués plus grand chez les catholiques que chez les protestants, le maréchal dit à

[1] Les uns l'attribuent au maréchal de Brissac, les autres au maréchal de Vieilleville ; voyez les *Mémoires* de ce dernier, livre IX, chapitre XXXIX. — Nous rapportons le sens du propos tenu et non les paroles exactes.

haute voix : « Ce ne sont ni les royalistes, ni les réformés qui ont vaincu ; le vrai vainqueur, c'est le roi d'Espagne, car tout affaiblissement de la France se fait à son profit. » Michel de Castelnau, décrivant les cruautés en usage des deux parts, opine dans le même sens : « L'appétit de vengeance dominoit trop la plupart des esprits forcenez des François et les animoit au carnage les uns contre les autres, tellement que leur furie préparoit un beau chemin et entrée aux estrangers pour se faire seigneurs de la France. » A plusieurs reprises ces pensées sont revenues au cœur des patriotes français, et chaque fois à un moment douloureux de notre histoire ; plaise au ciel que dans l'avenir, si elles reparaissaient encore, elles soient définitivement et heureusement détournées de leur réalisation, comme dans la série d'événements qui nous reste à raconter de la bataille de Saint-Denis à l'avénement de Henri IV !

Plus d'une province se ressentait alors des tourments de l'émeute ; la situation de la France équivalait à un soulèvement général.

En Bourgogne, par exemple, Auxerre se trouvait aux mains des protestants depuis la fin de septembre. Le lieutenant général (du bailliage) et le gouverneur avaient trahi le roi, favorisé par leur connivence secrète les préparatifs du complot et dirigé en quelque sorte son exécution par leur fourberie qui trompa jusqu'au dernier moment la population catholique contre laquelle ils agissaient. Les réformés, sous la conduite du capitaine la Borde, avaient envahi la maison de ville et s'y étaient fortifiés. Le poste d'une porte voulait se porter au centre de la ville, dès que le guetteur de nuit eut donné l'alarme au bruit que ce coup de main produisit ; mais le gouverneur, qui parcourait les rues à cheval, lui persuada que des enfants s'amusaient à faire résonner les

cloches. Ce même gouverneur avait laissé pénétrer des soldats huguenots par deux autres portes, en sorte qu'au matin les catholiques se trouvaient entourés et surpris. Les ecclésiastiques se cachèrent de leur mieux lorsqu'ils ne purent prendre la fuite, les vainqueurs publiant en vain que leur intention était seulement de réduire les impôts, mais nullement de persécuter les prêtres ou de supprimer la messe. En vain aussi un fait parut venir en aide à cette publication et justifier sa véracité. Le prédicateur catholique Divolé, homme de réputation, fut conduit devant un capitaine, et là questionné sur ses attaques en chaire contre les réformés; il répondit avec courage, ne renia aucune de ses opinions, et alors fut privé de la moitié de ses vêtements, puis amené devant la Borde, le chef de l'insurrection. Des ministres protestants, la plupart anciens religieux, jadis ses collègues, entreprirent de disputer avec lui; toujours cet homme de bien, même le pistolet sous la gorge, parla suivant sa conscience. La Borde, touché de la fermeté de la victime, la fit mettre en liberté avec un autre prêtre qui l'accompagnait, et tous deux purent gagner Paris[1]. Cet épisode fut unique. La scène s'aggrava par l'arrivée dans la ville d'une foule de perturbateurs avides de pillage. Les églises furent saccagées, puis incendiées, à moins qu'une personne pieuse ne consentît à racheter[2] leur charpente et leur couverture, car pour l'intérieur il n'y restait jamais, après le passage de ces dévastateurs, que les quatre murailles. Il y eut surtout à regretter le trésor et la bibliothèque de la cathédrale, ainsi que les nombreux manuscrits de l'abbaye de Saint-Germain. Non-seulement on dépouilla, mais on endommagea les sculptures en bois, prin-

[1] Les *Sermons* de PIERRE DIVOLÉ ont eu trois éditions; la dernière date de 1579.

[2] Cela eut lieu pour l'église des Jacobins.

cipalement celles des jubés, en tirant dessus à coups d'arquebuse. On profana et dispersa les ossements de saint Germain, ancien évêque et protecteur de la contrée, et ce ne furent pas les seuls. Outre les édifices religieux, l'hôtel de ville souffrit, les démolisseurs ayant aperçu sur sa façade des sculptures, des ornements qui avaient trait à la religion. Enfin, le 7 octobre, Jean de la Borde réclama 3,000 écus pour l'entretien de sa troupe ; les contemporains accusent ce *gouverneur pour le roi sous l'autorité du prince de Condé* d'en avoir gardé 2,000 pour lui, ce qui augmenta notablement sa part de butin [1].

Après avoir séjourné à Montereau, l'armée du prince de Condé avait marché vers Bray et Nogent-sur-Seine et s'en était emparée, pendant que ses détachements ravageaient des villages voisins de Sens, tels que Coulon [2], Nolon, Pailly et Vertilly. Les renforts qu'elle attendait du Midi et qui la rejoignaient alors, en venant d'Orléans par Montargis et Cheroy, s'étaient, par un vigoureux assaut, rendus maîtres de leur côté de Pont-sur-Yonne, petite ville entre Villeneuve-la-Guiard et Sens, dont les murailles se trouvaient défendues par trois compagnies d'infanterie et une population de mariniers énergiques. Du Sénonais les réformés se rapprochèrent de la Lorraine, ne perdant pas de vue leur but principal, à savoir la jonction à opérer avec leurs alliés d'Allemagne.

Pendant ce temps le jeune duc de Guise abandonnait Sens avec une centaine de cavaliers et se retirait vers Troyes, sans doute pour se rapprocher de la route que le prince de

[1] *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, par LEBEUF, 1723. — *Histoire des guerres du calvinisme dans l'Auxerrois*, par M. CHALLE, 1863, tome Ier.

[2] Un simple épaulement avec fossé défendait ce bourg ; en comparant les divers modes d'enceintes et de fermetures, on prend une idée de la fortification de ce temps.

Condé allait suivre. Il laissait dans Sens un capitaine éprouvé, Nicolas de Villegagnon, redevenu catholique après avoir été protestant, le même qui avait conduit une expédition française au Brésil[1] et dont nous avons parlé à ce titre dans l'*Histoire de François II*. Ce chef de renom, car à cette époque un voyage outre-mer constituait une circonstance rare dans la vie d'un capitaine, commença par raser les maisons et les églises de trois faubourgs, afin de dénuder les approches de la place et de pouvoir mieux s'opposer aux tentatives des protestants. Ces sacrifices ne furent pas inutiles ; l'ennemi, à la vue d'une cité munie d'une garnison vigoureusement commandée et en parfait état de défense, renonça à ses intentions, se borna à engager, sous les murs de Sens, une action de peu d'importance (30 novembre 1567) et gagna la Champagne par la forêt d'Othe.

L'armée protestante atteignit de la sorte Châlons-sur-Marne, puis, pour éviter l'ennemi, se jeta du côté de Nancy et de Metz, et opéra enfin à Pont-à-Mousson sa jonction avec les troupes allemandes qu'elle attendait impatiemment et au-devant desquelles elle se rendait. Deux remarques s'appliquent à cette longue marche : elle fut couverte avec habileté et vigilance par d'Andelot et ses arquebusiers à cheval ; les réformés trouvèrent un grand nombre de chevaux, ce qui permit à leurs gens de pied de se monter et d'achever ainsi leur route avec moins de fatigue.

Du côté des catholiques, un changement s'était opéré dans le commandement de l'armée ; le connétable n'avait pas reçu de successeur. Catherine de Médicis, déjà lasse de concessions, et rêvant à une reconstitution de l'autorité royale, attaquée sous prétexte de religion, comme le confesse Montaigne,

[1] Il nomma sa colonie *France antartique*. Montaigne eut à son service un homme ayant séjourné dix ans en ce lieu. *Essais*, I, 30.

préféra se réserver la direction exclusive de ladite autorité et supprima cet emploi élevé. D'un autre côté, le conseil royal décida qu'il n'était pas convenable dans les circonstances présentes, au milieu d'une lutte fratricide, que le roi commandât son armée et fût en quelque sorte obligé de se plier à la volonté d'adversaires nés ses sujets. Un moyen terme fut adopté, et Henri, duc d'Anjou, frère puîné du roi, déclaré lieutenant général de l'armée catholique ; son gouverneur, François de Carnavalet, et le maréchal de Gonnor, tous deux estimés dans le métier des armes, devaient conseiller son inexpérience et guider ses premiers pas dans la carrière. En même temps on donna la direction de l'avant-garde au duc de Montpensier. Cela mécontenta et éloigna le maréchal de Montmorency, qui prétendait à ce poste comme le plus ancien maréchal[1]. Parmi les autres chefs royalistes, on distinguait le sieur de Martigues, qui avait fait la guerre en Ecosse, alors élevé au rang de colonel général de l'infanterie ; le seigneur de Tavannes, bientôt maréchal ; Armand de Biron, qui le sera plus tard ; tous deux à la veille d'être célèbres et de jouer un grand rôle.

L'armée royale, comptant dans ses rangs les cavaliers flamands du comte d'Aremberg, et possédant huit pièces d'artillerie, se mit à poursuivre les protestants et les serra souvent de près. Lorsque ceux-ci, après avoir opéré leur jonction, et s'être dépouillés de leur butin afin de parfaire une somme de 100,000 écus exigée par leurs alliés, revinrent de Champagne en Beauce, à peu près par le chemin suivi pendant l'aller, ils eurent surtout en vue de se rapprocher de Paris, dont la possession les tentait, et aussi d'Orléans, ville où François de la Noue s'était jeté et se trouvait alors

[1] Le duc d'Aumale y prétendait également *pour estre le plus vieil capitaine de France ;* il avait en effet débuté avant Montmorency.

assiégé par 4,000 fantassins et 700 chevaux. L'armée protestante possédait peu de vivres ; la nécessité l'aurait donc probablement engagée à l'acceptation d'une bataille, expectative qui plaisait à la fougue juvénile du duc d'Anjou et même à son conseil ; Tavannes, avec sa franchise habituelle, disait qu'une pareille résolution valait mieux que les tâtonnements auxquels les royalistes avaient jusque-là borné leur action, mais la reine mère, accourue dans le camp de son fils, s'y opposa, sous le motif que le roi pouvait soutenir la guerre longtemps, tandis que les huguenots en étaient déjà réduits à la misère, et que la patience romprait aussi sûrement leur armée que les coups de vigueur ; peut-être n'était-elle pas fâchée de mieux habituer le duc d'Anjou au commandement avant d'engager son nom dans la responsabilité d'une bataille. Son avis prévalut. Le généralissime se mit alors à côtoyer l'adversaire, non plus avec les avis de Carnavalet et de Gonnor, soupçonnés de favoriser les huguenots, mais avec ceux du comte de Brissac et du seigneur de Martigues, et surtout du duc d'Aumale, revenu après le passage de la Meuse, et auquel l'accueil le plus flatteur avait été fait.

Pendant que ces arrangements se prenaient à la principale armée royale, il se passait sur divers points du territoire des événements militaires dont le tableau appartient à cette histoire et peut se mesurer par un mot de Gaspard de Tavannes : « Les huguenots, à la Sainct-Michel, pour estre fideles les uns aux autres, prirent *cinquante villes*[1]. »

1° *Fin des opérations en Bourgogne.* Louis de Gonzague, duc de Nevers, revenu à la tête de quatre compagnies de cavalerie organisées en Italie aux frais du pape, et rallié aux

[1] Comptons Blois dans le nombre, car ces cinquante villes ne furent pas prises le jour même de la Saint-Michel.

forces catholiques du Dauphiné et à 4,000 Suisses de nouvelle levée, paraissait sous Mâcon, reprenait cette ville dont les protestants s'étaient saisis, et conquérait ainsi assez de prépondérance pour pouvoir envoyer une partie de ses forces au duc d'Anjou. En vain conseillait-il de reprendre Auxerre sans abandonner la ligne de la Loire sur laquelle il était d'avis de se fortifier. Bientôt on le rappelait sur Sens, par Saint-Florentin (février 1568). Chemin faisant, il laissa garnison à Montbard et à Cravant, puis médita de surprendre Auxerre malgré son faible effectif ; mais ses ruses manquèrent. Villegagnon s'occupait dans ce temps de mettre en état de défense Villeneuve-le-Roi et Joigny; il se plaignait beaucoup de la mauvaise tête des habitants et de l'enceinte non flanquée de cette dernière ville, commandée en effet par une montagne élevée, bâtie elle-même en amphithéâtre, et précédée[1] d'un pont de bois facile à rompre. Comme les protestants, dans leur mouvement de retour, s'étaient approchés de Tonnerre, et avaient mis cette place à contribution, le duc d'Anjou dépêchait en toute hâte des troupes vers Joigny et Villeneuve-le-Roi, afin de couvrir ces cités; mais déjà le duc de Nevers, mécontent du peu d'attention accordé à ses avis, avait repris la route de Nevers et adressé un courrier à la reine mère, pour lui expliquer la situation des affaires militaires en Bourgogne.

Durant ce temps, la garnison protestante d'Auxerre s'était portée contre Cravant, par le motif que le pont de cette ville offrait un chemin de plus, et un chemin abrégé vers la Loire. Malgré deux canons et la brèche qu'ils firent, la place ne put être enlevée en dépit de plusieurs assauts. A l'approche de l'armée de Condé, le capitaine la Borde, qui

[1] *Précédée*, quand on vient d'Auxerre, comme c'était le cas pour le duc de Nevers.

dirigeait le siége, obtint du prince plusieurs pièces d'artillerie et un détachement de renfort; mais une nouvelle tentative demeura encore infructueuse. Alors les protestants dirigèrent leurs coups contre Irancy, bourg enclos de murs. Cette localité résista également de son mieux, même contre un régiment entier; mais battue en brèche le lendemain, elle fut prise et traitée avec la dernière rigueur; les habitants ne périrent pas tous, comme on l'a dit, puisque le bourg était encore peuplé huit ans après, mais il subit un affreux carnage (7 février 1568).

Vis-à-vis Irancy, de l'autre côté de l'Yonne, se trouve Coulanges-la-Vineuse. A l'approche d'un autre régiment protestant, ce village se rendit et se racheta moyennant une somme d'argent.

En passant à Auxerre, le prince de Condé ôta les fonctions de gouverneur à la Borde, dont les habitants se plaignaient, mais ils n'eurent guère plus à se louer de son successeur, Antoine de Guerchy. Le prompt départ vers Orléans de l'armée protestante, et à sa suite de l'armée catholique, laissa le champ libre aux aventuriers protestants cantonnés dans Auxerre, lesquels se mirent à courir les environs et à dévaster les abbayes et les monastères. Les protestants, maîtres de la ville d'Entrains, se mirent également à faire des incursions et rendirent leur nom redoutable. Comme ils attaquèrent le duc de Nevers, dans sa marche vers Nevers, à la hauteur de Donzy, et lui firent au genou une blessure grave, il prescrivit, une fois la paix venue, de raser les fortifications de cette cité qui appartenait à son domaine et à sa juridiction.

A Gien, il se produisit une réaction contre les rigueurs exercées en 1562 par les catholiques; les protestants, excités par un ministre nommé Lambert, et aidés par des vauriens

nommés les pieds-nus de Bourges, saccagèrent couvents et églises, mutilèrent les prêtres et osèrent rentrer dans la ville porteurs de débris humains, hideux ornements dont ils faisaient parade en criant qu'ils avaient trouvé des chapelets de papistes.

2° *Opérations dans le Dauphiné.* Des Gordes était pour le roi lieutenant de cette contrée; secondé par les sieurs de Monsalez et de la Terride, il voulut remonter vers Paris, afin de poursuivre Mouvans qui se portait vers Orléans, afin aussi de se rapprocher de l'armée royale; il joignit en plusieurs rencontres les huguenots et les battit. Une fois, entre autres, il repoussa Ponsenac, chef des révoltés de l'Auvergne et du Bourbonnais, et le contraignit de laisser libre la route de Lyon [1]; ce dernier chef protestant paraît ensuite avoir obtenu un avantage, mais près de Gannat, c'est-à-dire en dehors de la susdite route. Après ce succès, ses soldats le tuèrent [2] et se dirigèrent sur Chartres pour rejoindre l'armée du prince de Condé; plus tard son corps fut déterré par les catholiques et percé de mille coups, par un esprit de vengeance que nous avons peine à concevoir aujourd'hui.

Les huguenots du Dauphiné combattaient également sous la conduite de Montbrun.

3° *Opérations dans le Languedoc.* D'Acier, frère de Crussol, duc d'Uzès, faisait des progrès marqués dans le Languedoc; il se saisit de Nîmes et de Montpellier, le vicomte de Joyeuse manquant de forces pour s'opposer au nombre des protestants et à l'habileté de leur chef.

4° *Opérations en Provence.* Le comte de Sommerive com-

[1] Davila et Castelnau s'accordent pour dire que Ponsenac fut battu en *une* rencontre.

[2] Il ne périt donc pas dans l'action, comme le rapportent plusieurs historiens, se fiant sur sa témérité reconnue.

mandait les catholiques de cette contrée, où Montbrun et Mouvans, qui s'étaient déjà rendus redoutables dans le Dauphiné, firent sentir leur action.

5° *Opérations en Gascogne et en Saintonge.* Là nous retrouvons le bouillant Montluc à la tête des royalistes, et combattant avec d'autant plus de force morale qu'il avait averti la cour de France, avant les hostilités, de ce que les protestants tramaient contre elle. Ce chef se laissait d'ailleurs rarement surprendre; alerte [1], inventif, il ne manquait jamais de gens *qui l'advertissoyent.*

La nuit de la Saint-Michel 1567, il devait être assailli et enfermé dans le château de la Cassaigne, près Lectoure, d'où l'on espérait, après un siége fort court, le faire sortir prisonnier, l'enceinte de ce château étant mal flanquée, ce qui rendait plus facile l'emploi des tranchées dont Montluc lui-même avait perfectionné l'art au siége de Thionville (1558) [2]. La conséquence de la captivité de ce chef était probablement la reddition de Bordeaux. Heureusement pour les catholiques, Blaise de Montluc ne tenait pas à un brillant cortége pour se mettre en marche et commencer les opérations; au lieu d'attendre que la noblesse catholique vînt le trouver, et se fiant peu sur les promesses, car, en ce temps troublé, *on faisait bon marché de se dispenser de ce qu'on avait promis*, il se rendit à Agen et de là fit écrire à près de six cents gentilshommes de venir le joindre, leur indiquant cette ville et le 10 octobre pour lieu et date de rendez-vous. Cette besogne, raconte-t-il en ses *Commentaires,* dura cinq jours et cinq nuits, et il faillit tomber malade de ce labeur de cabinet auquel il était peu propre; mais, en homme de

[1] « J'ay eu, dit-il, ce malheur là toute ma vie, que dormant et veillant, *ie n'ay jamais esté en repos.* » Livre VI.

[2] Reportez-vous à notre *Biographie* et à notre *Portrait* de Montluc.

sens, il ajoute, après cette gasconnade : « J'aime mieux passer toute une nuit la cuirasse sur le dos que non pas à faire escrire ; *il y peut avoir du deffaut de mon costé*, comme je l'ai remarqué aux autres qui s'en soucient trop, aymant mieux estre dans leur cabinet qu'aux tranchées. »

Neuf jours après la Saint-Michel, Montluc reçut nouvelles de la cour ; en lui annonçant la difficile rentrée du roi dans Paris, on lui recommandait de conserver la Guyenne. Aussitôt il envoya des dépêches à Toulouse et à Bordeaux, prescrivant instamment qu'on marchât au secours du roi assiégé dans Paris. Pour lui, il occupait Limoges le 28 octobre avec mille chevaux et trente enseignes de pied, auxquels le sieur de Gourgues paya le prêt [1] ; il expliqua la situation à ses officiers, et, d'accord avec eux, arrêta le projet de diriger ce renfort par Moulins et de se porter ainsi à l'aide de la cour, en laissa le commandement à M. de Terride et revint à son poste, c'est-à-dire dans Agen, en passant par Périgueux. Le commandement de Bordeaux lui fut promptement enlevé, et Charles IX le chargea d'aller assiéger la Rochelle, cité qui s'était récemment déclarée en faveur des protestants ; cette mission ne prouvait pas qu'il fût en faveur, et il s'en plaint beaucoup. Comme il avait pourvu à la garde des différents points du pays, de Toulouse à Cahors, il pouvait quitter son commandement sans grande inquiétude ; mais on ne lui en fournissait guère les moyens, l'argent manquant à la cause royale ; cela se comprend d'ailleurs, car en cas pareil un gouvernement distribue le peu dont il dispose à ses préférés, en sorte que le disgracié pâtit

[1] C'était, suivant l'assertion des *Commentaires*, un *général des finances*, mais nous pouvons le considérer comme un contrôleur des guerres (il passe en effet la *monstre* ou revue administrative des troupes de Montluc), et joindre son nom à ceux cités en note à la page 256 de notre *Histoire de François II*.

à la fois et de la piteuse mission qu'on lui donne et de l'abandon où la mauvaise humeur du pouvoir le plonge. Pareille situation se présente plus fréquemment quand c'est une femme qui gouverne, les caprices féminins se faisant inévitablement jour au milieu des ordres transmis. Ce sont de ces points de vue qu'un historien ne doit céler, afin d'éclairer l'expérience humaine en vue de l'avenir, afin de défendre un guerrier tel que Montluc, très-dévoué à la cause royale et méritant un meilleur traitement en dépit de son ton vantard.

On accordait à Montluc 20,000 francs provenant de la vente des meubles confisqués sur les huguenots, et 15,000 francs sur quelques droits royaux à percevoir en Saintonge. Le parlement et les capitouls de Toulouse lui répondirent que l'argent des meubles avait été dépensé, et la ville de Bordeaux, à laquelle il demanda une avance d'argent, refusa son concours, disant avec raison qu'elle préférait garder ses ressources pour sa propre défense. Alors il écrivit à la cour et expliqua sa détresse. En même temps il rassembla ses enseignes et les dirigea sur Saintes; on peut les évaluer à douze. Il disposait en outre de trois compagnies de gendarmes, la 4e, celle de M. de Jarnac, étant presque entièrement avec le prince de Condé. Ses troupes marchèrent rapidement, livrèrent un engagement près de Saint-Séverin, et se groupèrent à Saintes. De sa personne il atteignit bientôt Marennes, où il apprit que la place de Nantes se trouvait hors d'état de lui fournir un seul canon. Dénué d'argent, privé d'artillerie, il regretta de s'être avancé si promptement. Ecrire à la reine mère, envoyer des courriers à la cour, devint son occupation. Cependant on lui fit espérer de l'artillerie venant de Bordeaux, et un gentilhomme du pays lui amena six enseignes en lui promettant de lui obéir

comme au roi, *parce qu'il était le plus vieux capitaine de France.* Cela ne suffisait pas encore, et le siége de la Rochelle ne put commencer. Certes Montluc eût intimidé les habitants, et peut-être leur aurait-il fait du mal; mais il n'espérait pas prendre la place. Siége et prise étaient parties remises ; il fallait pour cela un autre roi, le second roi d'une autre dynastie, et un grand ministre.

M. de Pons s'étant emparé de l'île d'Oléron, Montluc envoya son neveu de Leberon s'embarquer au Brouage et attaquer l'île de Ré ; le débarquement fut difficile, mais il finit par s'effectuer de nuit, sur un point de la côte non gardé. Un combat s'ensuivit ; les assaillants se dirigèrent aussitôt au grand fort de l'Église, l'attaquèrent de plusieurs côtés et l'emportèrent. Les vaincus qui purent échapper se réfugièrent avec de petits bateaux à la Rochelle.

Ce succès avait son utilité : il dégageait l'un des flancs pendant le siége à poser devant la Rochelle. Deux compagnies de catholiques stationnèrent dans l'île de Ré, et Montluc, laissant des forces à Marennes, se rapprocha de la Rochelle, amassa des approvisionnements, se prépara à commencer le siége de cette cité. A ce moment apparut un courrier qui déclara la paix déjà presque arrêtée; et en effet, peu de jours après, des lettres officielles vinrent confirmer cette nouvelle et ordonner de publier la pacification.

Revenons aux deux armées principales.

A la fin du mois de février, l'armée catholique stationnant encore aux environs de Paris, l'armée des huguenots était en France. A son approche, les royalistes avaient disparu des alentours d'Orléans, et cette ville s'était vue délivrée des appréhensions d'un siége. Ce résultat n'avait guère profité au prince de Condé, le duc d'Anjou s'étant résolu à ne pas combattre parce que le parti protestant manquait d'ar-

gent et de vivres, et que traîner la guerre en longueur, c'était le ruiner[1]. Tavannes, le nouveau conseiller de l'héritier du trône, venait d'inspirer ce plan de temporisation, et à cela il y avait quelque fermeté ; en effet, le jeune duc de Guise s'étant trop promptement retiré des environs de Sens et les précédents conseillers du duc d'Anjou lui ayant fait manquer une excellente occasion d'attaquer l'ennemi à Notre-Dame-de-l'Épine[2], près Châlons-sur-Marne, il semblait naturel de désirer prendre une revanche.

Afin de sortir de cette situation difficile, Condé eut une inspiration, ou plutôt son conseil la lui donna, car son inquiétude le portait à l'assembler tous les jours. Il vint assiéger Chartres, ville importante, centre d'un pays agricole d'où la capitale tirait de nombreux approvisionnements, espérant que jamais ses adversaires n'en souffriraient la prise. Traversant 20 lieues de pays en deux jours avec sa cavalerie, ce qui était alors une marche rapide, il parut brusquement devant cette cité le 2 mars 1568, laissant à peine à 15 enseignes de vieilles troupes et à 200 chevaux le temps de s'y jeter, et sans délai fortifia les alentours et battit l'enceinte avec 4 pièces d'artillerie, du côté de la porte de Dreux. Le sixième jour il y avait brèche, mais les assiégés s'étaient remparés derrière et en outre pouvaient tirer *de flanc* sur la brèche[3]. Toutefois la situation se montrait critique. Les catholiques devenaient embarrassés, ne voulant pas combattre, ne pouvant laisser sans déshonneur Chartres

[1] L'armée catholique « la quelle de sa part ne veut aussi hazarder le combat, esperant la defaicte de ses ennemis par les incommoditez, et qu'il ne falloit jouer tout contre rien ». *Mémoires de Gaspard de Tavannes.*

[2] Une très-curieuse église du XIIIe siècle existe encore en cette localité, aujourd'hui simple village.

[3] Ils s'étaient donc habilement postés, profitant des chances offertes par le tracé des remparts.

succomber. Castelnau fut aussitôt expédié en Allemagne auprès du duc Jean Guillaume de Saxe, anciennement au service du roi Henri II, pour l'engager à pénétrer en France avec 5,000 chevaux, et l'on espérait d'autant plus le voir accepter cette proposition qu'il avait offert ses services à la reine mère.

Pendant cette mission, les catholiques essayèrent de jeter du secours dans Chartres, mais sans succès. Catherine de Médicis songea donc à recourir à son moyen ordinaire, et proposa un accommodement. Les députés protestants se rendirent à Vincennes, où l'on débattit les conditions. Ces conditions furent avantageuses pour les réformés; néanmoins Condé, peu confiant dans les intentions de la cour, les rejeta. La reine mère dépêcha dans le camp ennemi trois représentants qui eurent l'adresse de se faufiler parmi les réunions d'officiers et de soldats, et d'y exposer les avantages d'un traité de paix; leurs raisons furent goûtées, une opinion publique se forma parmi les combattants huguenots, et tous, leur voix fut unanime, demandèrent la cessation des hostilités; le prince Casimir lui-même se rangea à cet avis, en sorte que son alliance ne sembla pas lui avoir rapporté ce qu'il s'en était promis. Les chefs protestants continuèrent leur opposition; mais comme les gentilshommes, déjà satisfaits de rejoindre leurs familles et leurs maisons, bien compromises pendant la guerre civile, se montraient disposés à quitter l'armée, force leur fut d'y consentir. La paix fut donc conclue. A peine signée, le prince de Condé se vit en butte aux violentes attaques des ministres réformés qui l'accusaient du désir de retrouver à la cour les délices d'une vie molle et voluptueuse. En même temps le pape et plusieurs princes catholiques blâmèrent la cour de France; Catherine de Médicis chercha les moyens de justifier, et elle

expliqua très au long à l'ambassadeur de Venise, ses motifs et les exigences des temps; elle insista surtout sur cette circonstance que le siége de Chartres avait produit une nécessité nouvelle, ou livrer une grande bataille, les catholiques s'étant mal préparés, ou consentir à un accommodement. Cet ambassadeur, homme fort modéré et appartenant à un pays désintéressé dans la question, redit les explications de la reine mère, mais sans y convertir personne. Tout le monde demeura mécontent.

Il nous faut surtout citer, sous ce rapport, le duc Jean Guillaume de Saxe. Ce prince, à l'arrivée de Michel de Castelnau qui lui remit, de la part de Catherine de Médicis, les portraits de Henri II et de ses enfants enrichis de pierreries[1], portraits qu'il désirait en raison de ses services passés, rassembla 5,000 reîtres, et parvint en moins de vingt-sept jours à les armer et à leur faire passer le Rhin. De là il se rendit à Rethel où la monstre de son corps auxiliaire eut lieu. La cour de France envoya dans cette localité l'argent nécessaire et en même temps manda Castelnau à Paris. A peine arrivé, il fut dit à ce dernier qu'il s'était trop hâté d'amener ses Allemands, et que la paix était conclue. Ce brave serviteur ne se découragea pas, et retourna immédiatement auprès du duc Jean Guillaume lui parler paix après l'avoir excité à la guerre. Malgré la promesse de pourvoir à l'entretien de ses troupes, le duc se fâcha; mais notre ambassadeur, déployant les ressources de son esprit, finit par lui inspirer confiance, par le mêler à la conduite de nos affaires, par l'entraîner même à la cour, où il fut admirablement reçu.

La paix fut signée à Longjumeau le 20 mars, et enregistrée

[1] Ce don valait 8,000 écus.

le 27 : l'édit fut publié après cet enregistrement au Parlement. Cette paix accordait tout ce que les protestants désiraient, hormis un point qui ne manquait pas de portée; désarmement immédiat, reddition des places fortes, interdiction de lever à l'avenir ni un homme, ni un denier. Si cette clause était exécutée, le pouvoir royal devenait plus fort, mais à une condition, celle de trouver de l'argent, car il lui fallait payer ses propres alliés, et aussi les troupes du prince Casimir qu'il s'était engagé à solder en partie.

Les points accordés par le nouveau traité revenaient à ceux-ci :

1° Il sera permis, conformément au précédent édit de pacification, à ceux de la religion prétendue réformée de s'assembler partout où ils voudront pour y faire exercice de leur religion, et cela sans les exceptions antérieurement stipulées.

2° Les huguenots licencieront le prince Casimir et ses gens.

3° Le roi congédiera les Suisses, la cavalerie italienne et les forces à lui prêtées par le roi d'Espagne.

4° Tous les capitaines et seigneurs de la religion pourront se retirer où il leur plaira pour y jouir de leurs charges et de leurs biens, sans trouble ni empêchement quelconque.

5° Le prince de Condé, l'amiral et les autres chefs protestants demeureront absous des condamnations prononcées contre eux ; le roi certifiera par une déclaration qu'il ne s'est rien fait qu'à bon escient et pour le bien du royaume.

Une telle déclaration était excessive. On avait combattu son monarque légitime, on avait voulu l'enlever, on avait saccagé le pays, et tout cela était pour le mieux. Quel mensonge politique !

Évidemment un pareil traité ne pouvait être sincère.

On appela cette pacification *la petite paix.*

CHAPITRE IX

PART PRISE PAR LA FRANCE AU CONCILE DE TRENTE [1]

Reportons notre pensée de l'intérieur de la France en dehors de ses frontières, des luttes guerrières aux luttes pacifiques et religieuses qui agitaient alors l'Italie, et examinons dans quelle proportion la France prit part à la dernière session du concile de Trente ; une telle participation se rattache d'autant mieux à notre sujet, que les décisions de cette assemblée, en écartant de fait la convocation d'un concile national, rompirent à jamais tout sujet d'entente avec les protestants touchant le dogme et les cérémonies.

A la réception de la nouvelle de la mort du roi de Navarre [2], le cardinal de Lorraine avait formé le dessein de revenir dans le royaume de France dont il s'éloignait à peine. Il était en Italie depuis la mi-novembre, occupé à Trente des affaires du concile. Au sein de cette assemblée il avait exposé

[1] Si le présent chapitre paraît un récit des faits du cardinal de Lorraine, c'est qu'il représentait la France plus encore que nos ambassadeurs laïques, et si les détails abondent ici plus que les grands traits, c'est qu'en effet tel fut le caractère de ce concile et celui de ses discussions.

[2] Cette nouvelle parvint à Trente le 7 décembre 1562 ; la mort de ce prince eut lieu le 17 novembre, et il avait été blessé au siége de Rouen vers le 12 octobre.

non-seulement les différends religieux, mais les troubles politiques qui agitaient notre pays, et les secousses terribles qui menaçaient d'entraîner sa perte : l'ambassadeur français [1] avait parlé dans le même sens et s'était adressé au concile pour obtenir le rétablissement de l'Église catholique en son entier, en sorte que les prélats réunis se trouvaient saisis de la situation critique du royaume de France, de même que le roi d'Espagne et d'autres souverains, et en effet le concile formait bien en ce moment une puissance réelle, mais dont les décisions auraient du poids, et avec laquelle il fallait compter. Toutefois, quand l'ambassadeur avait invité le concile à terminer promptement les affaires déjà entamées, afin d'examiner les remèdes propres à sauver la France, il avait blessé la lenteur proverbiale de cette assemblée ; le cardinal de Lorraine déplut à son tour en réunissant à part chez lui les prélats français et en faisant voter à cette réunion partielle, et par anticipation, des décisions sur les objets à discuter par le concile. La conduite du cardinal et de l'ambassadeur était d'ailleurs conforme à leurs instructions.

Mais déjà l'on accusait dans les environs du concile le cardinal de Lorraine d'être porté pour certaines réformes qui déplaisaient, savoir « l'introduction du calice, l'abolition des images, l'usage de la langue vulgaire dans les offices ». Ces accusations étaient fort exagérées et regardaient plutôt la reine mère et l'évêque de Valence que les princes lorrains ; elles devinrent le départ de froissements qui augmentèrent quand il fallut discuter au long si l'institution des évêques était de *droit divin* et par conséquent égale à celle du pape, ou simplement de *droit humain*, au lieu d'en venir à la réforme possible des abus signalés. Le cardinal de Lor-

[1] Du Ferrier.

raine proposait de déclarer les évêques *institués par Jésus-Christ*, mais d'autres prélats français réclamèrent, disant leur juridiction de droit divin, et prétendant l'autorité papale bornée et circonscrite par les canons.

Le 8 décembre, le cardinal de Lorraine parla sur l'obligation de la résidence pour les évêques : il donna beaucoup de raisons favorables et contraires, sembla cependant pencher vers la résidence obligatoire, sauf pour des causes justes, notamment en ce qui concerne la part à prendre au gouvernement de l'État ; on voit que cette considération le touchait personnellement et ne sortait pas de sa mémoire, qu'il ne voulait pas être fautif comme absentéiste, s'il revenait un jour au conseil du roi, et que les personnages les plus élevés ne peuvent se défendre de songer à leurs intérêts particuliers.

Comme tout traînait en longueur, les Impériaux et les Français demandèrent, chacun de leur côté, que l'on s'occupât enfin des matières de réformation, répétant sans cesse que, s'ils n'obtenaient cette satisfaction à Trente, les Français y pourvoiraient eux-mêmes en France. Cette assertion contraria le pape, qui fit dire au cardinal de Lorraine que, suivant la promesse faite par Charles IX, on ne pouvait traiter ces matières devant le concile, mais qu'en effet on allongeait les matières par vanité d'orateur, et qu'il fallait abréger la session du concile. En même temps Pie IV fit savoir qu'il considérait les évêques comme *institués par Jésus-Christ pour être faits par le pape et en recevoir telle portion d'autorité qu'il jugerait convenable.*

Sur ces entrefaites, un envoyé du duc de Bavière parut à Trente ; il se rendait à Rome pour essayer d'obtenir du pape la communion du calice. Comme cette demande cadrait avec un des points sollicités par la France, il eut une audience du cardinal de Lorraine et s'entendit avec lui.

Le concile ralentissait déjà ses travaux, ayant expédié un évêque au saint-père pour le consulter sur divers sujets, lorsque le 28 décembre parvint à Trente la nouvelle de la bataille de Dreux. Cette bataille constituait pour les catholiques un succès relatif, mais l'avis reçu enflait ses avantages, et l'on en conçut assez de joie. Une messe venait d'être célébrée afin d'appeler sur l'armée catholique française les bénédictions du Très-Haut; le 10 janvier 1563, le cardinal de Lorraine en dit une autre en action de grâces ; un discours fut prononcé par François de Beaucaire à l'éloge du vainqueur (François de Guise) ; puis l'officiant traita les cardinaux, les ambassadeurs et un grand nombre de prélats.

Au commencement de 1563, les ambassadeurs de France présentèrent leurs *articles de réformation*, qui furent aussitôt communiqués au pape par un courrier. Le roi Charles IX espérait qu'on aurait égard à ses trente-quatre demandes, s'en remettant pourtant au jugement et à l'expérience des Pères réunis dans le concile. Citons les principaux articles de cette requête.

Aucun prêtre ne sera ordonné sans qu'on lui donne en même temps un titre de bénéfice ou sans qu'on lui assigne un ministère, afin qu'il n'y ait aucun titre sacerdotal sans office. — Les prêtres et les autres ecclésiastiques s'occuperont des affaires de leur ministère et ne se mèleront d'aucune autre. — Aucun curé ne sera nommé s'il n'est d'une vie éprouvée et capable de bien instruire la population. — Nul ne sera abbé ou prieur s'il n'a pris le doctorat ou quelque autre degré, ou s'il n'a enseigné la théologie dans une université célèbre. — Il sera prêché dans les évêchés et cures aussi souvent qu'il deviendra utile, et dans les monastères on enseignera la sainte Écriture et l'on instituera des hôpitaux. — Les catéchismes seront conformes à la demande faite par l'empereur. — Chaque ecclésiastique ne possédera plus qu'un bénéfice, et ceux qui en ont plusieurs opteront; en revanche, les bénéfices ne seront grevés d'aucune pension. — Afin de purger l'ordre sacerdotal de toute suspicion d'avarice, on n'exigera rien pour l'administration des sacrements, mais les curés seront pourvus pour eux, un ou deux

clercs, de façon à pouvoir exercer l'hospitalité. — Après la messe dite en latin, on fera des prières publiques en langue vulgaire[1]. — L'ancien décret des papes Léon et Gelase sur la communion sous les deux espèces sera rétabli. — Les résignations *in favorem* seront proscrites de la cour de Rome. — Les évêques ne traiteront aucune affaire importante sans l'avis de leur chapitre, dont les chanoines résideront et auront au moins trente-cinq ans d'âge. — Afin d'éviter les troubles, le concile fixera mieux ce que le peuple doit croire relativement aux images, et aussi par rapport aux indulgences, aux pèlerinages, aux reliques et aux confréries. — On rétablira dans l'Église catholique la pénitence publique et le jeûne public *pour les péchés publics et considérables*. — On se servira de l'excommunication seulement contre les péchés graves et dans lesquels le coupable persistera. — Les synodes diocésains se tiendront au moins une fois l'an, les provinciaux tous les trois ans et les généraux tous les dix ans, quand il n'y aura pas d'empêchement.

La lecture de ces articles causa quelque impatience au pape, qui s'écria qu'on voulait saper l'autorité ecclésiastique ; mais on lui fit entendre, d'après les instructions du cardinal de Lorraine, qu'on lui demandait beaucoup pour obtenir un peu ; qu'il pourrait, en accordant certains articles, modérer sur quelques-uns et en éluder d'autres, d'autant plus que les évêques de France ne les approuvaient pas tous. Le saint-père se rangea à cet avis, fit remettre au roi Charles IX par le cardinal de Ferrare 40,000 écus sans aucune condition, et en même temps lui adressa une réponse dont voici le sens : « Les articles présentés par la France serviraient à la réformation de l'Église, et il souhaitait que le concile les mît en partie à exécution ; pourtant il ne les approuvait pas tous, les uns allant à la diminution de l'autorité du roi, comme celui qui concernait la nomination des abbés, et les autres comme entamant sa propre autorité, par exemple la suppression des pensions sur les bénéfices, ce qui lui ôtait le moyen

[1] Aujourd'hui les livres de prières contiennent, à côté du texte latin, la traduction en français, et l'on chante certains cantiques en français.

de faire des aumônes. » Le pape transmit les articles français au concile, avec diverses censures y relatives et la recommandation d'examiner les articles le plus tard possible, en commençant par les moins préjudiciables. Le concile s'ajourna au 4 février, et il n'avait pas encore terminé avec l'article relatif à l'institution des évêques : ainsi la discussion des propositions de la France ne pouvait venir qu'ultérieurement. En attendant, le pape accorda une satisfaction officielle aux souverains ; il réunit un consistoire, y exposa les instances des plus grands princes de la chrétienté pour la réformation, déclara n'avoir ni raison ni prétexte pour s'y opposer, et promit de commencer par lui-même en corrigeant les abus de la *daterie*, en abolissant les coadjutoreries et les résignations *in favorem* [1]. Plusieurs cardinaux combattirent ces intentions du pape, notamment pour les coadjutoreries en Allemagne, parce que là les évêques étaient en même temps princes séculiers et avaient besoin d'être aidés.

Lorsque le concile reprit la discussion concernant les évêques, on ne put s'entendre sur la définition de leur autorité ; alors les légats entraînèrent l'assemblée à s'occuper de la question de résidence. Le cardinal de Lorraine, de concert avec le cardinal Madruce, avait dressé sur cet article un projet de décret, approuvé d'abord par les légats, puis rejeté par les canonistes ; il se froissa et déclara ne plus vouloir se mêler de rien, ni traiter avec les évêques. Aussitôt les esprits s'échauffèrent au point que les légats durent interrompre les congrégations. Alors les évêques tinrent entre eux des assemblées particulières, on chercha des causes de tumulte, on parla de rompre le concile. Le cardinal de Lorraine se plai-

[1] Elles revenaient à se désigner un successeur, contrairement aux canons, puisqu'on demandait ainsi que le saint-père assurât à l'avance votre charge à telle personne.

gnit de ces intentions à tous les ambassadeurs, les priant d'écrire à leurs souverains pour obtenir du pape la continuation du concile, et il ajoutait : Si cela se reproduit à la prochaine session, si le concile n'est plus libre, je retournerai en France pour y tenir un concile national, où les Allemands pourraient bien venir. Nos représentants à Rome prononcèrent la même menace, au point que le pape finit par dire qu'il ne s'épouvantait pas des conciles nationaux, qui avaient aussi leurs difficultés, certain d'ailleurs que les Allemands ne se soumettraient jamais à un concile français.

Après bien des pourparlers, on en vint à se prendre au secrétaire, et à contester la manière dont il recueillait les votes; un deuxième secrétaire fut demandé. Sur ces entrefaites, l'évêque de Vintimille revint de Rome; adroit et fin, il remit les choses à flot, en assurant que le saint-père souhaitait la reprise des travaux du concile, en distribuant un grand nombre de grâces, en complimentant le cardinal de Lorraine et en lui certifiant que le pape espérait de lui une prompte et heureuse issue de l'assemblée.

Néanmoins, à la première réunion, le cardinal de Lorraine s'opposa à l'adoption de ce principe : *Le pape possède l'autorité de régir l'Église universelle*, comme contraire à l'opinion française que le concile se trouve au-dessus du pape, et cette résistance prouve, malgré sa vanité, qu'il cédait difficilement à la flatterie.

En dépit de cette opposition, les légats chargés de la direction du concile vinrent le trouver lorsqu'ils furent obligés de suspendre la discussion sur une proposition relative au décret de la résidence, tel qu'il l'avait rédigé; cette discussion tournant mal et engendrant des disputes, ils jugèrent à propos de différer la session, dans l'espoir que le temps calmerait les esprits. Ils demandèrent donc au car-

dinal de Lorraine de les aider à sortir de cette situation ; celui-ci répondit qu'on avait tort de cabaler pour donner au pape plus qu'il ne lui appartenait, en ôtant aux évêques le pouvoir qu'ils tenaient de Jésus-Christ, mais qu'il consentait, par complaisance, à la remise sollicitée, en priant qu'on s'employât réellement pour réprimer l'inquiétude et l'agitation de certains esprits. Cette remise fut donc proposée dans la congrégation du 3 février 1563 ; elle eut beaucoup de peine à passer ; on alla jusqu'à dire qu'il était honteux [1] de remettre ainsi la session de terme en terme, et que, sans doute, c'était pour contraindre les Pères à ratifier des opinions contre leur conscience; nonobstant, le concile fut prorogé jusqu'au 22 avril, après Pâques. Le cardinal de Lorraine, tout en paraissant céder uniquement sur ce point, vit, dit-on, sans peine cette prorogation, qui lui permettait de traiter avec l'empereur, de mieux pénétrer les vues du roi d'Espagne, enfin de recevoir, sur la marche des événements en France, des nouvelles qui pourraient le mieux guider dans ses relations avec le concile.

Les ambassadeurs de France demandèrent instamment que l'on proposât les articles de la réformation avec ceux du mariage. Les légats répondirent que le concile ne devait recevoir la loi de personne ; alors nos ambassadeurs sollicitèrent qu'on les laissât proposer eux-mêmes leurs articles, ou qu'on leur fît un refus positif. Les légats promirent de répondre d'une façon plus précise sous trois jours, et enga-

[1] *Histoire du concile de Trente*, par Sarpi, traduction Le Courayer. Londres, 1736, t. II, p. 420. Il y a certes à reprendre dans cet ouvrage, dont les proportions sont grandes et qui a dû coûter un long travail ; mais un auteur compétent le déclare moins pernicieux (*perniciosior*) que le livre du père jésuite *Palavicinus* sur le même sujet. Voyez *De tribus historicis concilii Tridentini*, auctore Cæsare Aquilinio. Anvers, 1662, p. 95.

gèrent le cardinal de Lorraine à les adoucir jusqu'à la réception d'une réponse de Rome.

Le 5 février, une réunion spéciale eut lieu, et l'on y partagea entre les théologiens huit articles relatifs au mariage. Il y eut une longue réclamation sur le rang à suivre entre les docteurs qui opineraient sur cette question. Les Français demandèrent à parler avant les Espagnols ; ces derniers n'y consentirent qu'à la condition de recevoir un acte authentique constatant que cela n'emportait aucune préséance de royaume ; cet acte leur fut délivré. Quant aux théologiens dn pape, ils avaient obtenu de parler les premiers, ce à quoi les Français avaient seulement adhéré en exigeant et en obtenant qu'un d'entre eux (ce fut le doyen de la faculté de Paris) fût rangé parmi cette première classe.

L'évêque de Rennes, ambassadeur de France auprès de l'empereur, étant arrivé à Trente, le cardinal de Lorraine annonça son voyage à Inspruck, et en prévint le saint-père par une lettre *ad hoc*. Ce voyage inquiéta la cour de Rome, et l'on ne douta pas qu'il n'eût pour but de s'entendre sur le concile, sur les réformes demandées, principalement sur la communion du calice. Pour ce dernier article, le roi de France était d'accord avec l'empereur, le roi des Romains, le duc de Bavière ; on craignait même que le roi d'Espagne n'en fût pas éloigné, et l'on se rappelait ces paroles du cardinal : « Jusqu'à ce que cet article soit accordé, les souverains feront de nouvelles demandes ; après ils seront plus faciles. » On prenait aussi ombrage de plusieurs fluctuations du prince lorrain, et l'on en concluait qu'il n'avait pas encore laissé percer à Trente ses véritables intentions.

Dans la réunion des théologiens du 9 février, le doyen de la faculté de théologie de Paris parla le deuxième, expliqua et défendit l'opinion française, à savoir que l'Église pouvait

et devait déclarer nuls les mariages contractés clandestinement. On prétend qu'il qualifia le pape de *recteur et modérateur de l'Église romaine*, c'est-à-dire, suivant lui, de l'*Église universelle*, parole qui plut beaucoup aux Italiens, mais fut interprétée par les autres docteurs français dans un sens moins étendu que les docteurs italiens ne le supposaient d'abord.

Le 11 février, les Français présentèrent une lettre de leur monarque, datée du 18 janvier[1], rappelant sa victoire de Dreux, et demandant que le concile lui vînt en aide en adoptant une réformation qui répondît à l'attente générale. Du Ferrier commenta ensuite cette lettre, montra à nu la situation critique de la France, insista pour l'examen prompt et consciencieux des articles de réformation, assurant qu'ils étaient nécessaires, parce que plus de chrétiens étudiaient l'Ecriture sainte, soutint que la France ne demandait rien de singulier, rien de conforme aux opinions des protestants, qu'il fallait lui donner satisfaction et empêcher ainsi des provinces et des royaumes de se séparer de l'Église, ce qui avait eu lieu trop souvent depuis la première ouverture du présent concile. Le concile répondit par des éloges pour la France et pour son roi, les invitant à persévérer dans la conservation de la foi ancienne, au détriment même de certains intérêts passagers. Il paraît néanmoins que les Romains furent froissés de certains passages du discours de notre ambassadeur, notamment de celui où il déclarait remettre à d'autres temps la proposition de choses plus importantes, ce qui leur faisait craindre que la France n'eût en vue quelque grande entreprise dont elle cachait le dessein.

Le 12 février, le cardinal de Lorraine partit pour Inspruck,

[1] Le rapprochement de ces deux dates indique le temps nécessaire pour l'envoi de la correspondance; il fallait trois semaines de Paris à Rome.

accompagné de neuf prélats et de quatre théologiens choisis parmi les plus habiles. Il avait obtenu des légats promesse que l'on ne traiterait point en son absence la question du mariage des prêtres, laquelle intéressait la France, parce que l'on voulait, dans l'intérêt de la famille de Bourbon et pour augmenter le nombre des princes du sang, qu'il fût exceptionnellement permis au cardinal de Bourbon de se marier : aussi ne s'occupa-t-on jusqu'à son retour que du mariage ordinaire, sujet qui entraîna de longues et importantes discussions.

Pendant ce temps, le pape prenait une décision relative aux demandes des Français et transmettait l'ordre à ses légats de ne pas les proposer au concile, en usant de remises, mais sans opposer un refus formel : un écrit anonyme, émané de la cour de Rome, circulait même déjà dans Inspruck contre ces demandes, au grand mécontentement des Français et des Impériaux, qui s'attendaient à ce que les leurs fussent traitées d'une façon analogue. A cette communication un des légats, le cardinal de Mantoue, répondit au saint-père qu'il n'osait plus paraître dans les congrégations pour ne donner que des paroles, que les ministres des princes disaient tout haut qu'il ne désirait nullement la réforme, n'ayant à ce sujet rien exécuté de ce qu'il avait promis. Cette franchise dénotait un prélat à bout de courage, éprouvant un grand dégoût des affaires humaines, que mille causes incidentes dirigent autant et plus que la logique, dégoût qui se produit souvent chez les personnes âgées et rapprochées de la mort ; il mourut en effet six jours après.

Le cardinal de Lorraine, ayant eu durant cinq jours de longues conférences avec l'empereur, le roi des Romains[1]

[1] Deux heures par jour, assure-t-on, avec l'empereur et le roi des Romains *seuls*.

et leurs ministres, revint à Trente et y trouva des lettres papales par lesquelles l'intention de travailler à la réformation lui était annoncée, mais en subordonnant cet examen à l'expurgation des paroles contestées des décrets de l'ordre; il publia ces lettres afin de les opposer à l'opinion générale que les légats avaient reçu des instructions toutes différentes.

Les membres du concile cherchèrent à deviner ce qui avait pu être résolu à Inspruck, mais les prélats français ne possédaient guère les secrets de leur chef et ne se laissèrent pas pénétrer. Le cardinal de Lorraine annonça en public les bonnes intentions de l'empereur pour le concile, déclara qu'au besoin ce souverain se rendrait de sa personne à Rome, afin de prier le pape de prendre la chrétienté en pitié et de permettre qu'on travaillât à la réformation sans amoindrir son autorité; en particulier il laissa entrevoir combien l'empereur trouvait lentes les allures du concile, et ne cacha pas que si l'on s'occupait à peine des affaires de la réforme, il pourait en résulter un grand scandale. Voici ce qu'il voulait dire. On peut présumer que le cardinal entretint l'empereur des points désirés en commun par la France et par l'Allemagne, savoir, par exemple, la communion du calice, le mariage des prêtres, l'usage de la langue vulgaire pour les prières, et que, pour le cas où l'on n'obtiendrait rien du concile à ce sujet, ils convinrent de la réunion d'un concile national, où l'on essayerait d'accorder les Français et les Allemands; et c'est, sans aucun doute, à cette résolution que le chef des prélats français faisait allusion en parlant d'un grand scandale.

Un pareil propos n'était pas de nature à ramener le calme parmi les membres nombreux du concile. Peu après, le discours de Jacques Alain, théologien français, émut encore

l'assemblée en ce sens qu'il y mit, en traitant des dispenses, l'autorité du concile fort au-dessus de celle du pape, lui attribuant le droit de diminuer cette dernière comme représentant l'Église, qui tenait, elle, directement ses pouvoirs de Jésus-Christ.

La discussion sur le mariage des prêtres s'ouvrit incontinent, et la possibilité pour eux de prendre femme fut rejetée; toutefois, comme l'opinion générale du concile semblait être que le pape avait autorité pour accorder des dispenses, les Français agitèrent entre eux la question de savoir s'il était opportun de solliciter cette faveur pour le cardinal de Bourbon, quoique l'abandon de l'état ecclésiastique par ce cardinal rendît incontestablement le cardinal de Lorraine le premier prélat de France, et par conséquent le mît en position d'être proclamé patriarche dans le cas d'un schisme; néanmoins, le cardinal de Lorraine fut d'avis d'ajourner cette demande, tant les affaires du concile lui paraissaient embrouillées, tant surtout la France avait des intérêts plus considérables à défendre encore.

Un des légats chargés de la direction du concile étant mort, le saint-père en nomma, incontinent et de son propre chef, deux pour le remplacer. Il paraît que le parti français eût désiré voir le cardinal de Lorraine obtenir cet emploi de faveur, mais le pape l'écarta comme étant déjà le chef d'une des parties intéressées.

Ce cardinal reçut le 9 mars une nouvelle des plus fâcheuses pour lui, celle de l'assassinat de son frère sous les murs d'Orléans : une pareille mort lui causa la plus vive douleur[1] et ne fut pas sans influence sur le concile. En

[1] Montaigne rend compte de la marche suivie, en cette occasion, par la légitime douleur du cardinal, avec une finesse de sentiment particulière : « Dernièrement, dit-il, un prince des nostres, ayant ouy à Trente, où il

effet, elle amena en France la paix de la cour avec les huguenots, paix recommandée à la reine mère par la victime à son lit de mort, et par suite on prit le parti de ne plus autant solliciter le pape et de hâter le retour du cardinal de Lorraine.

Sur ces entrefaites, l'empereur demanda plus de liberté pour le concile et recommanda de ne pas soulever la question de la supériorité du pape sur le concile, à laquelle Charles-Quint avait été contraire. Pie IV, voyant alors les intérêts de la France et de l'Empire contraires aux siens, se retourna du côté de l'Espagne, et, de fait, les prélats espagnols repoussèrent les ouvertures faites auprès d'eux au nom de l'empereur, pour obtenir leur consentement à la concession du calice.

L'influence du cardinal de Lorraine, et sa bonne entente avec l'empereur, ressortent de ce fait que le cardinal Seripand, en mourant (17 mars), lui recommanda, ainsi qu'aux légats, le soin des affaires du concile. Les ambassadeurs de France profitèrent de ce décès pour dire aux légats que le concile traînait en longueur (ils avaient onze mois de séjour à Trente) et qu'on y succombait à la peine : les légats répondirent que les affaires iraient plus vite quand leurs deux nouveaux collègues seraient arrivés. Cette réponse parut plus satisfaisante, d'autant que le pape déclara, en même temps, sur diverses réclamations, que le décret *Proponentibus*

estoit, nouvelles de la mort de son frère aisné, mais un frère en qui consistoit l'appuy et l'honneur de toute sa maison, et bientost aprez d'un puisné sa seconde espérance, soustint ces deux charges d'une constance exemplaire ; comme quelques jours aprez, un de ses gents veint à mourir, il se laissa emporter à ce dernier accident, et, quittant sa resolution, s'abandonna au deuil et aux regrets, en manière qu'aulcuns en prinrent argument qu'il n'avoist esté touché au vif que de cette dernière secousse ; mais, à la vérité, ce feut que, estant d'ailleurs plein et comblé de tristesse, la moindre surcharge brisa les barrières de la patience. » *Essais*, livre Ier, chap. II.

legatis recevrait dorénavant une interprétation de nature à laisser chacun libre d'émettre une proposition.

Pareille déclaration enlevait une des difficultés pendantes et dont il résultait un grave mécontentement. Il existait *trois* autres difficultés secondaires ou de discussion inutiles à rappeler; il restait à statuer sur l'autorité du pape (était-elle ou non sans limite ?) et enfin sur la réformation générale.

L'examen des projets relatifs à cette réformation n'avançait pas; et le fait de la citation devant les cardinaux inquisiteurs à Rome d'un cardinal[1], d'un archevêque[2] et de huit évêques[3] français, sembla l'éloigner encore. Cependant l'un des nouveaux légats, le cardinal Moron, fut reçu par le concile, puis installé dans une congrégation tenue le 13 avril; il parla et fut d'avis que pour faire cesser les guerres et les séditions il fallait apaiser Dieu et rétablir l'ancienne pureté des premiers chrétiens. Avant d'aller traiter avec l'empereur pour l'engager à ne pas se rendre à Trente, et en obtenir que la réformation s'effectuât à Rome par le pape et non par le concile, ce cardinal eût voulu s'entretenir avec le cardinal de Lorraine; mais ce dernier, désirant éviter de prendre aucun engagement sur les instructions confiées à Moron qu'il avait pénétrées, retarda sa rentrée à Trente jusqu'au 20 avril. Plusieurs personnes de distinction allèrent à sa rencontre, et le lendemain, dans une congrégation, son avis pour ne pas proroger le concile au-delà du 20 mai (au lieu du 3 juin), vu que l'on avait déjà différé beaucoup de points

[1] Le cardinal de Châtillon.

[2] Jean de Saint-Chaman, archevêque d'Aix.

[3] Jean de Montluc, évêque de Valence; Jean-Antoine Caraccioli, évêque de Troyes; Jean de Barbançon, évêque de Pamiers; Charles Guillard, évêque de Chartres; Louis d'Albret, évêque de Lescar; Claude Regni, évêque d'Oléron; Jean de Saint-Galais, évêque d'Usez (Uzès); François de Noailles, évêque d'Acqs (de Dax).

controversés, fut adopté et en quelque sorte acclamé, ce qui donna de la jalousie[1] aux partisans du pape en mettant encore au grand jour et d'une façon nouvelle sa réputation et son crédit : cette jalousie, dont il reçut l'impression, détermina le saint-père à tenter de mettre dans ses intérêts un prince de l'Église si écouté de la France et de l'Empire. Et en effet, il reçut avec une grande bienveillance son secrétaire venant exprès à Rome le disculper d'être un chef de parti.

Bientôt un bruit se répandit; un envoyé de France, Birague, devait demander la translation du concile en Allemagne, pour donner, disait-on, quelque satisfaction aux huguenots, tout au moins aux luthériens ; le pape était décidé à n'en rien faire, car c'était détruire le fruit et la longue influence de ce nom de Trente, que de dater d'une autre ville les dernières opérations de cette assemblée, et il y avait une certaine inconséquence à demander une *prompte* réformation et en même temps un changement qui devait tout retarder et pouvait compromettre plus d'une attente.

Que pensait le cardinal de Lorraine à ce sujet, et l'inconséquence venait-elle de lui ou de la cour? Pensait-il à la lettre de Marie Stuart au concile, lettre où elle promettait assez à la légère de faire rentrer l'Angleterre sous l'obéissance du saint-siége quand elle serait reine de ce pays, et dont il était le promoteur, ou bien ajoutait-il une foi entière à la lettre remise par le pape à son secrétaire, et dans laquelle ce pontife assurait qu'il consentait à surseoir aux disputes que soulevaient certaines questions pour s'occuper exclusivement des affaires de la réformation?

[1] Le cardinal de Lorraine avait pourtant raison, car beaucoup de théologiens français, que la France appauvrie ne pouvait plus y entretenir, quittaient Trente.

Le 14 mars 1563, une congrégation se réunit pour traiter des abus de l'ordre. Dans cette séance, le cardinal de Lorraine ne cacha pas son blâme sur les abus de la cour de Rome, mais en le faisant passer autant que possible sous le couvert de la France ; ainsi il condamna le concordat[1], désapprouva que les princes eussent la nomination aux prélatures, et rejeta la possession d'évêchés par les cardinaux. Comme à Rome les cardinaux avaient plusieurs évêchés, le reproche tombait droit ; il l'exprima aussi directement et enfin dit que c'était une moquerie de Dieu que de donner plusieurs bénéfices à un seul homme. Il traita d'autres abus, parla éloquemment et occupa la séance à lui seul. Son discours fut mal reçu par les intéressés, qui s'emportèrent au point de dire qu'il opinait comme un luthérien, ce dont lui, qui se tenait pour orthodoxe, fit ses plaintes au pape.

Les affaires en étaient là quand on sut que l'empereur désirait que le concile achevât sa mission à Trente et insistait pour qu'il s'occupât de ses demandes et de celles de la France. Mais cette grande assemblée touchait à sa crise finale.

Le cardinal de Lorraine ayant vu le cardinal de Ferrare, qui revenait de France, fut instruit de l'état réel des affaires, et invité à retourner au plus vite à la cour de Charles IX dans l'intérêt de sa famille. Quoiqu'il tînt à honneur de poursuivre près du concile l'œuvre de la réformation, on remarqua dès lors chez lui moins d'ardeur, et il est probable qu'il songea à rester le moins de temps possible en Italie ; mais il ne s'ouvrit pas de cette intention à son interlocuteur, et lui notifia, relativement aux questions pendantes, qu'il partageait toujours l'avis de déclarer la résidence des évêques de *droit divin*.

[1] Celui de Léon X et de François Ier.

Le reine mère, prenant confiance dans la pacification conclue avec les huguenots, crut pouvoir négliger les affaires religieuses, ménager l'autorité du pape plus qu'au moment où elle espérait plaire aux réformés en en arrachant quelques lambeaux, et rappeler le cardinal de Lorraine ; elle écrivit donc à ce dernier de ne plus entreprendre au concile que le strict nécessaire[1], et fit assurer le saint-père de son désir de coopérer au prompt achèvement des affaires de cette assemblée.

Toutefois, Pie IV refusa son consentement à l'aliénation de cent mille écus de biens ecclésiastiques, quoique l'ambassadeur de France l'assurât que l'intention royale consistait à rétablir par ce secours les finances de l'État, et à employer ensuite la force résultant des finances restaurées à la réunion de tous ses sujets dans la religion et la foi catholiques.

Il se produisit ensuite une dispute de préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, ce dernier prétendant avoir le pas, entre autres raisons, à cause de *l'ancienneté* de la puissance du roi d'Espagne, prétention singulière, l'Espagne étant encore presque entière sous la puissance musulmane, alors que la France, régie par Charlemagne, se trouvait déjà une puissance catholique et protectrice de la papauté.

Sur ces entrefaites, le président de Birague ne demanda

[1] Déjà le chancelier, dans une épître latine, lui avait dit : « Si tu vois que tout est faux et mensonger, qu'il est impossible d'atteindre aux résultats espérés, reviens promptement avec ta suite, et n'attends pas la fin des conférences, afin que nul ne t'accuse de maladresse ou d'ambition, et ne se figure que tu as tout sacrifié à de trompeuses espérances ; ce parti sera plus digne de toi. Gardons l'honneur, seul reste de notre splendeur passée. Si la fortune accable la France et lui ôte tout espoir, le devoir du bon citoyen sera de ne point survivre au désastre, après avoir fait tous ses efforts pour sauver son pays. » *Poësies complètes de Michel de l'Hospital*, traduction de M. Bandy de Nalèche, 1857, p. 291. Que d'amertume dans ce passage, et combien l'on voit à quel degré de troubles la France était tombée, puisque ceux qui la gouvernaient éprouvaient un tel découragement !

plus la translation du concile hors de Trente, cette demande ayant été contraire aux dernières lettres de Catherine de Médicis, mais il exposa l'état du royaume de France et pourquoi Charles IX avait fait la paix : en réponse, les légats allaient répondre et approuver la conduite royale, quand, le cardinal de Lorraine leur observant judicieusement qu'il lui semblait difficile pour le concile d'approuver un pacte avec les huguenots, ils demandèrent du temps afin d'examiner comme elle le méritait une communication d'une telle importance.

Le 3 juin, l'évêque de Nîmes parla contre les annates. Dans une séance suivante le cardinal de Lorraine rappela l'opinion française que le concile était au-dessus du pape, puis, transigeant, demanda seulement que le nouveau concile ne déclarât rien qui fût contre cette façon de voir. Son discours fut vivement combattu, et il lui revint qu'on recommençait à mal parler de lui à Rome. Birague partit bientôt pour Inspruck, afin de féliciter l'empereur sur l'élection du roi des Romains : ce fut un appui de moins pour le cardinal, sous les ordres duquel il se trouvait presque ou dont il devait prendre l'avis sur les questions principales.

Dans une congrégation tenue le 26 juin, Lainez, général des jésuites, celui dont il a déjà été question, parla en faveur de la cour de Rome et de ses doctrines, malmenant assez ses adversaires ; mais, apprenant combien les Français se montraient choqués de son discours, il envoya dire au cardinal de Lorraine qu'il avait voulu s'élever seulement contre certains docteurs de Sorbonne, excuse qui fut mal prise par un grand nombre de prélats présents à ce moment chez le cardinal.

Afin de clore ces interminables démêlés, les légats rédigèrent les deux décrets de l'institution des évêques et de la

résidence en termes si généraux que les deux partis se déclarèrent satisfaits. Le pape rejeta cette déclaration, croyant qu'elle suffisait pour égaler dans son diocèse chaque évêque à lui-même. Il fallut chercher un nouveau tempérament ; on s'en occupa aussitôt que les légats et le cardinal de Lorraine eurent rédigé de concert une réponse à l'exposition faite par Birague de la situation des affaires politiques et religieuses en France. On en traita dans des réunions particulières, mais sans parvenir à s'entendre ; alors les légats découragés attendirent qu'une occasion favorable se présentât pour terminer le concile.

Cette occasion faillit résulter d'un renouvellement de discussion sur la préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne au sujet de la présentation de l'encens et de la paix. Les légats voulurent le 29 juin, dans une messe dite à la cathédrale, les accorder aux deux ambassadeurs, mais il en résulta un grand désordre, et il fallut y renoncer. Le cardinal de Lorraine se plaignit qu'on ne l'eût pas consulté sur cette affaire, et du Ferrier, notre ambassadeur, déclara qu'il était résolu de protester et de partir, au cas qu'on ne lui maintînt pas la préséance. Les Français allèrent plus loin dans leurs plaintes, rappelèrent une opinion d'après laquelle Pie IV se disait pape sans être légitime, son élection ayant été entachée de simonie, et dans un discours latin qui ne fut pas prononcé, mais distribué, espèce de protestation ou annexe destinée à être jointe à un pareil factum, du Ferrier peignit le saint-père en noir et le montra brouillant tout dans le but de se faire reconnaître supérieur au concile. Les choses s'aigrissaient, on le voit, et la France dévoilait ses griefs, sinon contre la papauté et l'Église romaine, au moins contre celui qui en était le chef effectif, lorsque l'on convint de ne plus donner ni paix ni encens dans les cérémo-

nies publiques jusqu'à la réponse du roi d'Espagne dont l'avis avait été demandé. Le cardinal de Lorraine vint également en aide à la situation en proposant d'omettre à la prochaine congrégation les articles de l'institution des évêques et de l'autorité du pape, afin d'écarter les motifs de contestation : son avis, appuyé par l'empereur, l'emporta.

Les bonnes dispositions du cardinal de Lorraine en faveur de la papauté, renouvelées par la situation de sa famille en France depuis la mort de ses frères, car déjà ce prince de l'Église entrevoyait l'obligation où l'on pourrait se trouver de former dans ce pays une grande ligue catholique comme moyen politique de contre-balancer l'ambition du parti protestant ; ces bonnes dispositions furent en ce moment augmentées par des lettres amicales de Pie IV qui l'engageait à se rendre à Rome afin qu'ils pussent s'entendre sur divers points. Tout en ajournant son voyage dans la capitale du monde chrétien, il continua son intervention en faveur de la conciliation et de la simplification dans les affaires du concile, notamment dans la discussion qui s'éleva sur les fonctions des différents ordres, matière délicate, souvent attaquée par les protestants, suivant lesquels ces ordres n'avaient pas été institués par Jésus-Christ ; il proposa d'omettre dans les procès-verbaux de l'assemblée les pourparlers relatifs à ce sujet et de ne prendre aucune autre décision que celle de recommander aux évêques le soin de faire remplir le mieux possible les fonctions dites des ordres mineurs, si fréquemment abandonnées aux laïques [1].

Le cardinal de Lorraine continua son rôle de conciliateur dans les assemblées particulières de prélats qui furent tenues

[1] Allumer les cierges, sonner les cloches, préparer chaque autel pour la célébration de la messe, prendre soin des objets servant au costume des officiants et à la décoration de l'église, etc.

pour la lecture préalable des décrets, lecture faite dans le but d'éviter de nouvelles discussions de la congrégation générale, et notamment il ramena les Espagnols à ne pas demander une nouvelle rédaction du décret relatif à l'institution des évêques.

Enfin, les principaux prélats étant d'accord, on commença les congrégations générales, à la date du 9 juillet 1563. On lut les chapitres doctrinaux et les canons de l'ordre. Cette lecture terminée, le cardinal de Lorraine parla brièvement sans soulever de difficultés : c'était pour donner l'exemple, et il fut imité, sauf par un certain nombre de prélats espagnols, qui réclamèrent encore pour que l'institution des évêques fût déclarée de droit divin. Néanmoins, le décret fut approuvé ; celui sur la résidence également, après l'addition, en ce qui concernait les causes légitimes d'absence, des mots *utilité de l'État,* sur la proposition universellement approuvée du cardinal de Lorraine. Les autres décrets passèrent sans opposition. Seulement, dans une séance supplémentaire en date du 14 juillet, on ajouta, dans le décret sur la résidence, qu'il était obligatoire pour les cardinaux.

Le 15 juillet, une cérémonie eut lieu à l'église, et, après la messe et le sermon, lecture des actes préliminaires et des décrets fut donnée; tous les approuvèrent, sauf les Espagnols, qui firent une restriction. Cette session réussit très-bien ; elle brouilla seulement le cardinal de Lorraine et les Espagnols, qui se prétendaient abandonnés par ce prince de l'Église, notamment pour le décret de l'institution des évêques. Le fait est que le chef des prélats français avait changé son point de vue : l'exposition même des actes relatés en ce chapitre met ce point hors de doute.

Restait à ménager la prompte conclusion et la fin du concile. Pour y atteindre, les légats proposèrent, ce qui fut

admis, de confier à une commission de dix théologiens, dont deux français, l'examen des articles concernant l'indulgence, l'invocation des saints et le purgatoire.

Pour les articles de réformation, le représentant de l'Espagne à Trente souleva des difficultés, tandis que le roi d'Espagne venait de donner au pape l'assurance de sa volonté de hâter les dernières délibérations du concile : semblable diversion mit le trouble dans l'assemblée. Pour s'en distraire, on examina la question du mariage : le cardinal de Lorraine insista pour qu'on condamnât les divorces permis par le code Justinien, et obtint gain de cause. En même temps un mémoire, lu au nom du roi de France, demanda le consentement des parents pour rendre valides les unions des enfants de famille.

Mais déjà le cardinal de Lorraine se montrait plus impatient, car il désirait se rendre à Rome, suivant l'invitation du saint-père, et son gouvernement venait de l'y autoriser, de l'engager même à entreprendre ce voyage. Aussi vit-il avec plaisir les légats remettre aux ambassadeurs quarante-deux articles de réformation et leur demander à ce sujet leur avis. Lesdits articles devaient être examinés en deux sessions. Le représentant de l'Espagne essaya de faire renvoyer l'examen de ces articles à des députés spéciaux, pris dans chaque nation, disant que les propositions des légats cadraient trop avec les intérêts de la cour de Rome. Le cardinal de Lorraine s'opposa à cette demande et fut appuyé par le Portugal et les Impériaux; en même temps il conseilla aux légats de retrancher de leurs propositions tout ce qui ne pourrait être facilement adopté, et, comme un cardinal paraissait étonné de ce revirement dans ses opinions, revirement que nous avons déjà signalé, il ne lui cela point qu'en effet il attendait maintenant peu de chose du concile

pour la réformation. Et de fait, le gouvernement royal de France, se trouvant en paix avec les protestants, avait un moindre intérêt à obtenir de Rome quelque concession capable de les satisfaire; aussi ses instructions avaient changé comme ses dispositions personnelles; si le concile avait duré moins longtemps, il en aurait été sans doute autrement, ce qui montre une fois de plus qu'il existe, dans la gestion des affaires humaines, un instant favorable à saisir.

Chaque pays donna son avis sur les articles en question par l'organe des ambassadeurs qu'il possédait déjà à Trente : les Français opinèrent le 3 août. Leurs principales demandes établissaient le programme qui suit : — Il n'y aura que vingt-quatre cardinaux, dont aucun frère ou neveu du pape, et tous âgés d'au moins trente ans; — aucun ecclésiastique ne pourra tenir plus d'un bénéfice, et, en France, il devra être Français, conformément aux lois du pays; — les résignations *in favorem* seront abolies; — les causes criminelles des évêques et les causes ecclésiastiques ne seront jamais jugées hors de France; — aucun chanoine ne pourra avoir moins de trente-cinq ans[1]; — on terminera la réforme ecclésiastique avant de s'occuper de ce qui concerne l'autorité des rois et des princes.

Quand les nations représentées eurent chacune opiné par écrit, les légats délibérèrent sur leurs mémoires, afin de savoir ce qu'ils devaient proposer; le cardinal de Lorraine, conformément à ses précédents avis, conseilla de faire opiner seulement sur les points susceptibles de ne pas soulever de difficultés.

Dans les congrégations consacrées à la rédaction définitive des canons ayant rapport au mariage, les Français insistè-

[1] Cinq ans de moins qu'un cardinal, mais l'âge du cardinalat était ainsi fixé en faveur des princes.

rent afin que la présence d'un prêtre fût nécessaire pour valider une union, ce qui fut approuvé; seulement ce prêtre compta pour un témoin, ou du moins le nouveau décret n'exigea plus à l'avenir que deux témoins au lieu de trois. Il y eut 133 voix favorables à ce décret et 56 contraires.

Le 21 août, sur l'ordre du saint-père, qui désirait de plus en plus clore les opérations du concile et avait écrit dans ce sens aux divers souverains, les légats offrirent à la discussion trente-deux articles (on les avait réduits à ce nombre) sur la réformation. On tint plusieurs assemblées particulières pour les discuter, et, sur les observations spéciales des Impériaux, on supprima (en l'ajournant) l'article concernant la réformation des princes séculiers. Les vingt et un articles restants furent présentés le 7 septembre aux congrégations. Leur examen donna lieu encore à bien des contestations, mais entrer à ce sujet dans des détails nous entraînerait trop loin, vu que nous nous occupons du concile uniquement pour retracer la part qu'y prirent les représentants de la France.

Il nous suffira de dire qu'au reçu d'une copie des articles de réformation présentés par les légats, la France en prit de l'ombrage, et s'apercevant que l'on voulait par eux diminuer l'autorité royale au profit du clergé, de même que déjà les évêques avaient essayé de mettre sous leur obéissance les ordres religieux, elle protesta haut et ferme. Ses ambassadeurs reçurent l'ordre de s'opposer aux articles de la réformation des princes, puis, aussitôt leur opposition faite, de se retirer à Venise : en hommes prudents, ceux-ci notifièrent aux légats la première partie de cet ordre, et tinrent la deuxième secrète.

Sur ces entrefaites (15 septembre), le concile fut prorogé jusqu'au 11 novembre; le pape inclina dès lors, s'il ne pou-

vait le finir, à le transférer ou à le dissoudre. Le saint-père venait en outre d'apprendre le scandale causé à Beauvais et à Rouen par le cardinal de Châtillon qui, devenu protestant et marié, avait osé reprendre publiquement le costume du cardinalat, à la nouvelle que cette dignité lui était retirée; en sorte qu'il se sentait en butte à de pénibles mortifications au moment où le cardinal de Lorraine parut au Vatican. Faisant trêve à ces ennuis fréquents dans la vie des souverains, il reçut son noble invité avec des honneurs inusités, lui rendant même visite dans son propre appartement, ce qui ne s'était pas encore vu; lui laissant entrevoir, dit-on, qu'il désirait l'avoir pour successeur, et lui promettant, en outre, de créer des cardinaux à sa recommandation, ce qui lui constituerait des partisans dans le sacré collége. Les points principaux traités entre les deux illustres amis (on peut leur donner ce nom, leurs intérêts étant alors identiques, et l'appui de l'un fortifiant l'autre) furent le projet d'une entrevue entre Sa Sainteté, l'empereur, les rois de France et d'Espagne, proposée par Catherine de Médicis, et la demande indiquée d'une aliénation de cent mille écus de biens ecclésiastiques; il paraît que le cardinal jugea l'entrevue impossible et proposa de s'en remettre au concile pour la demande.

Il ne restait plus que huit évêques français au concile, le cardinal de Lorraine en ayant emmené six à Rome, et les autres ayant quitté Trente successivement; c'était presque un abandon. On devait voir ou plutôt entendre pis encore, à savoir une protestation de du Ferrier, qui excita un grand soulèvement dans l'assemblée. Cette protestation, préparée en partie à l'avance, surgit d'une maladroite exposition d'un prélat, lequel, dans la congrégation du 22 septembre, attribua la cause de tous les désordres aux princes et pré-

tendit qu'ils avaient plus besoin de réformes que les autres, alors qu'on était tacitement convenu de ne pas attaquer le point délicat du contact des puissances séculière et ecclésiastique. Dans la partie de sa remontrance où il parlait au nom du roi, du Ferrier dit que son souverain s'étonnait que les Pères, réunis uniquement pour rétablir la discipline ecclésiastique, se fussent mis en tête de réformer ceux à qui ils devaient obéir et pour lesquels ils devaient prier, même quand ils seraient de mauvais maîtres; dans la partie où il parla en son propre nom, il déclara qu'en s'appliquant à la prière, à une bonne vie, à la prédication, les Pères pourraient devenir des Ambroises[1], des Augustins, des Chrysostômes, et alors faire surgir des Théodoses. Cette protestation fut suivie d'un grand bruit; on dit l'orateur hérétique, on l'accusa d'avoir profité, pour s'exprimer ainsi, de l'absence du cardinal de Lorraine. Plusieurs se froissèrent de ce qu'il appuyait sur la loi naturelle, l'Écriture sainte et les anciens conciles, l'autorité des rois de France, eu égard aux personnes et aux biens ecclésiastiques. Du Ferrier se justifia. L'archevêque de Sens et l'abbé de Clairvaux prétendirent que, créature du roi de Navarre, il voulait de la sorte fournir l'occasion de tenir en France un concile national. A la suite d'un tel dissentiment, l'ambassadeur de France prit les ordres du roi, afin de savoir s'il devait exiger que sa protestation, prescrite par Sa Majesté, fût insérée dans les actes du concile : en même temps il se plaignit des erreurs qui s'étaient glissées dans l'extrait envoyé au pape par les légats, puis, afin de rétablir l'exactitude de ses paroles, publia son discours et en envoya une copie au cardinal de Lorraine.

[1] Saint Ambroise a composé un traité sur le devoir des prêtres.

Ici chacun oubliait une circonstance : depuis quatre siècles il existait, entre la cour de France et la papauté, des divergences dans les points de vue et des différends dont le concile n'avait que faire, et qui cependant se produisaient devant lui, par le fait que les souverains intervenaient en ses affaires. On aurait dû écarter ce qui pouvait faire revivre ces différends, tenant à l'essence des deux pouvoirs, aussi vivaces l'un que l'autre et durant encore aujourd'hui, dans une situation analogue, trois siècles après l'époque dont nous retraçons l'histoire, et, en proposant d'agir ainsi, le cardinal de Lorraine avait raison. La suite le prouva, car trois réponses anonymes parurent contre du Ferrier, qui, à son tour, mit au jour une apologie de son discours. L'incendie allumé dans les esprits continua. Il se répandit dans Rome dès que le fait fut connu, le pape se montrant mortifié de ce que le roi de France, au moment où il le faisait solliciter pour obtenir l'autorisation de prélever cent mille écus sur le clergé, déclarait en plein concile, par la voix de son ambassadeur, qu'il avait le droit de le faire, le cardinal de Lorraine regrettant cet incident, qui se jetait mal à propos au travers de ses négociations. Ce dernier pourtant reprit promptement courage; il chercha à convaincre le saint-père que tout cela ne serait pas arrivé si les légats avaient tenu leur promesse de ne pas laisser parler des rois et des souverains; il l'assura que le concile finirait encore tranquillement, et lui promit d'une part d'écrire à Charles IX pour lui présenter ses plaintes, d'autre part de faire revenir à Trente nos ambassadeurs qui venaient de quitter cette ville (7 octobre) pour se rendre à Venise. Mais il ne put empêcher Pie IV de publier le 13 octobre la sentence rendue contre les cinq évêques français accusés d'hérésie, et de citer la reine de Navarre (veuve d'Antoine de Bourbon) à

comparaître sous six mois à Rome, sous peine de déchéance de ses dignités et domaines et d'annulation de son mariage, mesure extrême assurément et peut-être dangereuse. Le saint-père rejeta aussi en principe le projet d'entrevue avec les souverains.

On s'occupa, en attendant le temps de la session, des indulgences, du purgatoire et du culte des saintes images, puis on trouva moyen de calmer les Espagnols, eu égard aux exemptions des chapitres, en sorte que bientôt il ne resta plus qu'une difficulté, celle concernant le décret *Proponentibus legatis* : le cardinal de Lorraine arriva à temps dans Trente pour trouver une rédaction qui contenta tout le monde, de façon que le charme de son éloquence et la flexibilité de son esprit semblèrent avoir grandi à Rome. En même temps le chef des prélats français témoigna des pieuses intentions du pape, de ses désirs de voir l'Église améliorée, l'épiscopat resplendissant, le concile terminé.

Dès ce moment, un esprit commun semble avoir animé les membres du concile, et la résolution se forme de précipiter la fin de cette grave assemblée. Les instructions du saint-père sont arrivées, et, en cas de nécessité, la prudence des légats doit être corroborée pour la direction finale de l'avis du cardinal de Lorraine.

La nouvelle session s'ouvrit le 11 novembre, comme il avait été annoncé. François Richardot, évêque d'Arras, prononça un sermon et affirma qu'après deux ans de réunion le concile rétablirait, au sein de la religion, la doctrine et la discipline. Après la lecture du chapitre 5e des décrets de réformation, concernant les causes criminelles des évêques, le cardinal de Lorraine l'approuva, sauf ce qui faisait entrave aux droits et priviléges du royaume de France, puis, aussitôt la communication au concile de tous les décrets, il

déclara les recevoir non comme une réformation parfaite, mais comme une préparation à une réformation plus complète, laquelle viendrait en son temps sous l'impulsion du saint-père, et, au besoin, d'un nouveau concile : il demanda qu'un acte authentique fût dressé de cette protestation fort modérée, qu'il avait annoncée précédemment. D'autres prélats présentèrent des réserves, et la session fut remise au 9 décembre.

Cette nouvelle session fut employée à la continuation de l'examen des décrets de réformation; les objections s'élevèrent en petit nombre, mais les prélats se communiquaient leurs impressions et s'étonnaient de telle ou telle disposition; ils se demandèrent, par exemple, si le pape gagnait ou perdait en s'attirant à lui seul le droit de dispense en fait de mariage. Les Français n'approuvèrent pas la peine d'une amende prononcée contre les ravisseurs de jeunes filles, assurant que c'était à l'autorité laïque à prononcer cette peine. Quant à la rédaction relative au décret *Proponentibus legatis*, elle fut si tempérée, elle reconnut tellement l'autorité des anciens conciles et les précédentes règles, que beaucoup la trouvèrent contraire à la vérité du fait et dirent en outre qu'énoncer de pareilles intentions à la fin du concile venait trop tard.

Durant ce temps, Charles IX recevait la nouvelle du refus fait par le pape d'autoriser une nouvelle aliénation sur les biens du clergé, passait outre et vendait néanmoins ces biens, mais à vil prix[1], les populations se croyant, si elles les achetaient, sous le coup d'une excommunication. Le roi écrivit à du Ferrier et à ses autres ambassadeurs près le concile de demeurer à Venise jusqu'à nouvel ordre, ajoutant

[1] La juridiction de l'archevêque de Lyon sur cette ville fut adjugée pour 30,000 livres.

que cet ordre ne lui serait envoyé qu'après certitude que les articles de réformation n'entameraient ni les droits de la couronne, ni les priviléges et immunités de l'Église gallicane[1] : il prévint le cardinal de Lorraine de cette disposition de son gouvernement. Quant à la citation de la reine de Navarre, il fit dire au saint-père, par le sieur d'Oisel, notre ambassadeur à Rome, que c'était un acte insolite auquel nul pape n'avait recouru, et cependant il ne manquait pas de princes ayant embrassé, avant l'année 1563, les principes de la réformation.

Dès la clôture de la session du 11 novembre, le cardinal de Lorraine, secrètement d'accord avec les légats pour tout finir en *une* session dernière et définitive, commença à dire partout qu'il ne pouvait être à Trente pour Noël, et qu'il regrettait d'être obligé de quitter le concile, mais que ses ordres l'y forçaient. Les Impériaux parlèrent dans ce sens. Alors, le cardinal Moron, l'un des légats, tint chez lui une congrégation particulière comprenant, outre les cardinaux, vingt-cinq prélats, et leur demanda de donner leur avis sur la conclusion du concile, sollicitée par les deux princes dont l'état des royaumes avait le plus incité à réunir l'assemblée. Le cardinal de Lorraine, dont l'influence grandissait et qui, en toutes ces affaires, montrait au grand jour l'éclat de ses talents, déclara que la continuation du concile ne pouvait qu'être nuisible, que sa fin terminerait l'*Intérim* d'Allemagne et empêcherait en France la convocation d'un concile national; il ajouta qu'on pouvait le clore en une session, en y traitant du reste de la réformation, en s'occupant peu du catéchisme et de l'index des livres défendus, en renvoyant au pape les articles relatifs aux indulgences et aux images,

[1] L'expression *Eglise gallicane* remonte donc au-delà de Louis XIV et de Bossuet, comme beaucoup de personnes ne le supposent pas aujourd'hui.

en se bornant à projeter l'anathème sur les hérétiques en général. A l'exception de trois évêques espagnols, tous furent de cet avis. Cette proposition fut communiquée aux ambassadeurs ecclésiastiques et séculiers, auxquels elle convint, sauf celui d'Espagne. Des congrégations furent aussitôt ouvertes pour préparer cette dernière session. On y résolut de solliciter avant tout du pape la confirmation des décrets rendus par le concile sous Paul III, sous Jules III et sous Pie IV, résolution qui éprouva encore quelque peine à passer; mais le cardinal de Lorraine rappela que les prélats français étaient obligés de partir, et qu'après eux le concile cesserait d'être général, ce qui fit tomber les objections.

Aussitôt le frère de François de Guise écrivit à du Ferrier qu'il pouvait revenir à Trente, le texte relatif à la réformation des princes ayant été corrigé; mais notre ambassadeur trouva que le cardinal outre-passait ses pouvoirs, lui répondit qu'il devait attendre les ordres du roi, et écrivit à la cour qu'il ne croyait pas que ce fût le cas pour lui de reparaître au concile, les libertés de l'Église gallicane restant encore blessées par certaines dispositions dans les décrets à émettre.

Huit prélats furent chargés de préparer les décrets du purgatoire, de l'invocation des saints et du culte des reliques et des images; il fallut encore plus d'un tempérament pour les rédiger de façon à contenter tout le monde. Une congrégation fut consacrée aux indulgences et plusieurs à l'index. Enfin l'on convint que si l'on ne pouvait tout terminer en un seul jour, on remettrait la suite au lendemain, mais comme affaires traitées dans une seule et même session. Quatorze évêques espagnols s'opposèrent à cette décision; les légats passèrent outre. Alors le cardinal de Lorraine et les ambassadeurs impériaux sollicitèrent l'ambassadeur espagnol de se réunir à une résolution si unanimement prise, ce que ce

dernier fit, après bien des défenses et en réservant notamment certains points.

Cette dernière et solennelle session s'ouvrit le vendredi 3 décembre 1563. La messe célébrée, le sermon prêché, on fit la lecture des décrets : la doctrine sur le purgatoire encourageait les prières pieuses des vivants pour les morts; le décret sur les saints enseignait que les saints prient pour les hommes et qu'il est utile de les invoquer; le culte des images, sans être parfaitement circonscrit et borné, reposait sur l'idée que la représentation peinte des mystères remet dans la mémoire du peuple les principaux articles de foi. Lecture fut aussi donnée des vingt décrets relatifs à la réformation[1], et enfin d'un dernier décret précisant que toute clause insérée dans un des décrets du concile, soit sous le pape vivant, soit sous ses prédécesseurs, ne pouvait porter préjudice à l'autorité du saint-siége.

La suite de la réunion eut lieu le 4 décembre avant l'aurore, suivant la convention, et quoique l'on fût depuis plusieurs jours plus tranquille sur la santé du saint-père, dont l'état avait donné des inquiétudes. Le décret sur les indulgences, prononçant anathème contre quiconque en nierait l'utilité, et recommandant d'en user avec réserve et modération, fut communiqué aux Pères dans l'après-dînée. Pour l'index[2], le concile s'en rapporta au pape : il déclara en outre, pour les places accordées dans ses séances aux ambassadeurs, n'avoir voulu préjudicier aux prétentions de personne, et finalement exhorta les princes à ne point laisser violer ses décrets par les hérétiques.

[1] On le trouvera à la fin des recueils contenant les canons et les décrets du concile.

[2] Le dix-neuvième de ces décrets excommuniait les duellistes, leurs parrains et aussi les princes autorisant le combat singulier.

Le secrétaire du concile se leva ensuite et demanda s'il plaisait aux Pères qu'on mît fin au concile : tous répondirent : *Placet;* le président leur accorda une indulgence plénière, les bénit et leur recommanda de se retirer après avoir rendu grâces à Dieu.

Signalons les acclamations prononcées suivant l'usage à la fin du concile. Ce fut le cardinal de Lorraine qui se chargea de ce soin, dont sa vanité et sa légèreté ont été rudement accusées. Il dit d'abord[1] :

Au bienheureux Pie, pape et notre seigneur, pontife de la sainte Église universelle, beaucoup d'années et une mémoire éternelle!

Et les Pères lui répondirent :

Seigneur Dieu, conserve le saint-père le plus longtemps possible à son Église!

Ces souhaits, qui s'adressaient à l'Église elle-même en la personne de son chef, étaient à leur place après la maladie du pape qui venait de se résoudre, si un mieux sensible ne s'était pas prononcé, à créer huit cardinaux et à mettre ordre à sa succession.

Le cardinal français acclama ensuite la mémoire des papes Paul III et Jules III, le souvenir de l'empereur Charles-Quint, promit une longue vie à Ferdinand et aux rois protecteurs du concile (mais sans nommer Charles IX, oubli singulier et peu français, au moins dans la forme), souhaita nombreuses années aux légats, aux cardinaux, aux évêques, et finit par ces mots :

Anathème à tous les hérétiques!

ce à quoi le concile répondit unanimement :

Anathème! anathème!

[1] Reportez-vous, pour le texte réel de ces acclamations, faites en latin, à la page 288 de *Concilii Tridentini canones et decreta*, édition Quétif Paris, 1664, in-18.

Ce dernier dire restait vague, comme le cardinal l'avait toujours proposé; il s'adressait même aux hérétiques anciens comme aux hérétiques modernes, et dans cette forme ne pouvait gêner l'action d'aucun gouvernement.

Les Pères du concile signèrent tous les décrets; on s'abstint de faire remplir la même formalité par les ambassadeurs, à cause de l'absence de ceux de France, dont la non-signature eût pu être mal interprétée.

Dans un consistoire tenu le 26 janvier 1564, le pape confirma sans exception et sans réserve les actes du concile, malgré l'avis de deux cardinaux qui voulaient restreindre plusieurs décrets, particulièrement ceux qui concernaient l'autorité accordée, ou plutôt reconnue, aux évêques. C'était bien là, en effet, l'opinion de la cour de Rome et de son entourage; mais le saint-père, appuyé par la plupart des cardinaux, surtout par les légats du concile, se mit au-dessus de ces tiraillements et donna une approbation entière. Il n'y a pas à examiner si cette déclaration infirmait l'autorité morale du concile, puisque le concile lui-même l'avait sollicitée.

Tel fut le concile de Trente, telle fut surtout la part qu'y prit la France; nous avons essayé de mettre cette part en lumière.

L'influence de notre pays y fut grande, incontestée. De nombreux prélats français agirent par leur parole, leur savoir, leur expérience; nos ambassadeurs conservèrent la prépondérance due à la nation fille aînée de l'Église, et qui, malgré ses troubles religieux et ses guerres civiles, pesait encore tant dans la balance des intérêts catholiques. Quant au cardinal de Lorraine, son ingérence, son autorité sont de tous les instants; on l'écoute, on se rallie autour de lui; s'il la perd un instant, il la ressaisit bien vite, soit auprès du pape, soit auprès de l'empereur, soit auprès des légats et de

la majorité des prélats. On est à se demander si, en son absence, cette grande assemblée eût aussi bien accompli sa mission, principalement si elle l'eût achevée; le pape malade, écrivant à Trente et le priant de se souvenir de sa promesse[1], forme à cet égard un témoignage irrécusable. Devant un tel résultat, les défauts de ce cardinal disparaissent, et son éloquence, son habileté, son esprit de conciliation restent seuls pour asseoir sa renommée.

Ses tendances politiques dans le concile ne méritent pas le même éloge; il est certain qu'elles ne furent pas celles d'un ami du gouvernement de Charles IX : rien que le singulier oubli du roi de France parmi les souverains acclamés, alors qu'il n'était pas obligé de prononcer lui-même ces acclamations, en donne la preuve. Il céda également par rapport à l'opinion gallicane que le concile était supérieur au pape, mais sans doute pour se ranger à l'avis le plus général parmi les prélats de ce temps, que la réformation et les discordes religieuses avaient fait pencher en faveur du saint-père plus qu'au commencement du siècle et au siècle précédent. En outre, il fit avec la papauté un pacte d'alliance, sans doute dans l'intérêt de sa famille en France, à coup sûr pour la conservation de la religion catholique dans ce royaume, et peut-être parce qu'il entrevoyait ainsi plus de chance pour se frayer un chemin à la succession pontificale de Pie IV.

La cour de France reprocha sa conduite au cardinal de Lorraine, lequel allégua, et ce fut sa meilleure raison, que resté seul à la fin, avec huit prélats, il n'avait pu contrebalancer la manière de voir et la volonté formelle de deux cents prélats.

Le parlement de Paris blâma l'extension prise par la puis-

[1] Pallavicini, livre XXIV, chapitre v.

sance ecclésiastique au détriment de la puissance temporelle, et notamment la menace insérée dans un décret contre les souverains qui permettraient le duel, menace d'excommunication alors fort sérieuse, disant que nul pouvoir humain ne peut dépouiller les princes du pouvoir que Dieu leur a donné, et qu'en France il était de principe que ni le roi, ni ses officiers ne pouvaient être excommuniés pour ce qui concerne l'exercice de leurs charges[1]; il déclara contraire aux droits des conciles provinciaux et nationaux la réserve des causes criminelles des évêques au pape, et s'éleva contre le cercle vicieux qui autorisait les ordres *mendiants* à posséder des biens-fonds, à moins qu'on ne modifiât leur organisation.

En vain le cardinal de Lorraine arguait qu'il avait fait insérer une clause de réserve en faveur des droits et de l'autorité du roi de France, en faveur aussi des priviléges de l'Église gallicane; on lui rétorquait son argument en le défiant de montrer *copie* de cette réserve, et en spécifiant que d'ailleurs, faite le 10 novembre, elle ne s'appliquerait pas aux décrets rendus dans la dernière session, et c'étaient les plus nombreux.

Les évêques, les théologiens et leur entourage parlèrent encore plus librement du concile.

Toujours est-il qu'il ne fut pas admis à cette époque en France, et que depuis il n'a jamais été publié et accepté *en forme*, malgré les instances de la cour de Rome, malgré la conservation du droit de préséance maintenu à la France sur l'Espagne, malgré une tentative des docteurs de Sor-

[1] Ceci rappelle le mot de Richelieu prétendant avoir un bref du pape qui le dispensait de plus d'une obligation en vue de ses fonctions politiques : « Et ce bref s'étend-il, lui disait un légat, jusqu'à résister à la papauté ? — Je le crois, répondit le fameux cardinal. »

bonne en 1567, malgré les efforts de Pie V et d'autres papes [1].

Et, si notre tableau est fidèle, le lecteur restera convaincu de quelle difficulté une aussi inextricable machine qu'un concile est entourée et menacée tant que des pilotes habiles et résolus, à l'imitation du cardinal de Lorraine, ne se mêlent pas de la conduire, à peu près, à bon port. Assurément, si des gens aussi pieux, aussi expérimentés dans les choses de l'esprit, se disputent autant que les prélats de toutes nations du concile de Trente [2], cela doit tranquilliser les laïques sur ce qui se passe au XIX[e] siècle dans les grandes assemblées politiques et ne pas les faire prendre en mauvaise part. L'intérêt, les passions humaines sont inhérents à toute réunion d'hommes : cela le prouve une fois de plus. Heureux donc les mortels, ecclésiastiques ou laïques, qui parviennent à se débarrasser, dans leurs actions, du côté personnel et particulier !

[1] Henri III se borna à la promesse de faire exécuter *par ses ordonnances* ce qui était prescrit par le concile pour certains articles particuliers. — L'édit de pacification de 1577 parlait encore d'un *concile national* à convoquer. — Nous reprendrons cette question dans l'*Histoire de Henri III.* A défaut de notre opinion, ou, si l'on veut, en l'attendant, le lecteur peut consulter : *Histoire de la réception du concile de Trente dans les différents Etats catholiques.* Amsterdam, chez Arkstée et Merkus, 1756, in-12.

[2] Saint Grégoire de Nazianze déclare n'avoir jamais vu un concile finir d'une manière heureuse, mais il va trop loin en ajoutant que ces assemblées augmentent plutôt les maux de la société religieuse qu'ils ne les font disparaître.

CHAPITRE X

UNE EXPÉDITION FRANÇAISE DANS LA FLORIDE EN 1565 [1]

Après avoir reposé nos yeux des affaires intérieures de la France en nous occupant du concile de Trente et des discussions intéressantes qui le terminèrent, suivons encore l'action de nos compatriotes dans un pays lointain, en Amérique, et parlons de l'expédition à petite échelle qui fut faite dans la Floride en 1565, de même que nous avons exposé dans l'*Histoire de François II* les faits relatifs à la colonisation tentée au Brésil par Villegagnon [2].

Cette contrée avait été découverte sous François Ier. Dès

[1] Nous extrayons les détails de ce chapitre de *Brief Discovrs et histoire d'vn voyage de quelques François en la Floride* et du massacre exécuté sur eux par les Hespagnols, par ci devant redigé au vray par ceux qui s'en retirèrent et maintenant reueue par M. Vrbain Chavveton, 1579. Ce récit laisse à désirer, et cependant il se sert de l'écrit d'un témoin oculaire nommé Lechalleux, Dieppois. On doit une autre relation à un peintre dieppois, Jacques Lemoyne de Morgues, qui faisait partie de l'expédition, parvint à se sauver et gagna Londres.

[2] Villegagnon, ou Villegaignon, avait été envoyé à Brest en 1552, avec une commission de vice-amiral de Bretagne, alors que Marc de Carné, gouverneur de Brest, exerçait déjà ces fonctions de la vice-amirauté bretonne; on comprend que la mission de Villegagnon ait eu à souffrir de cette situation. Lisez *Histoire de la ville et du port de Brest*, par M. Levot, t. I, p. 59 et suivantes.

1524, nous y possédions une colonie, mais le peu de Français laissés en ce pays ne tardèrent pas à y être massacrés et peut-être mangés, si les sauvages de l'intérieur avaient réussi à s'en emparer, car ces derniers étaient cannibales, ceux de la côte ne l'étant pas. Quarante ans plus tard, nous reparûmes dans ces contrées, et y construisîmes Charles-fort, sur la rivière de May (Riosan-Mateo), en l'honneur de Charles IX, non loin d'une autre rivière, bordée de peuplades indigènes et que les nôtres nommèrent Seine. Cet établissement, commandé bientôt par un Poitevin, René de Laudonnière, brave officier de marine, chef d'une des expéditions, ne tarda pas à être ruiné par une attaque de 400 naturels, et ceux qui l'occupaient tués ou affamés. André Thevet prétend à tort que la France perdit ainsi un millier d'hommes; il est peu croyable que l'on ait envoyé autant de monde de France en Amérique, ou que la population venue depuis trente ou quarante ans se fût ainsi accrue. Jean Ribault, Dieppois, marin connaissant déjà la Floride, où il avait paru, dit-on[1], en avril 1560, fut renvoyé sur les côtes américaines[2], dans un intervalle de pacification intérieure, par Charles IX, avec le titre de *lieutenant de roi*, et pourvu de sept navires. Ribault, dont les instructions portaient qu'il n'attaquerait aucune possession espagnole, vint droit en Floride. Il amenait trois cents hommes, y compris plusieurs familles d'artisans. Malgré une relâche forcée de deux semaines[3] à l'île de Wight, sur la côte méridionale de

[1] Un fort avait été établi à l'entrée du Toubachire; le capitaine Aubert ou Albert y demeura avec 25 soldats, dont les nommés Guernache et Lacheré; ce dernier fut tué et mangé en mer par ses compagnons, lesquels s'étaient, après bien des misères, confiés à un mauvais brigantin, pour gagner la Bretagne, où ils revinrent en effet.

[2] Le nombre des voyages successifs de Ribault dans ces parages ne me paraît pas bien déterminé.

[3] Du 28 mai au 14 juin.

l'Angleterre, sa traversée se termina le 14 août. Débarquant à une cinquantaine de lieues des précédents établissements français, il s'aboucha avec les habitants du pays, armés d'un arc et de flèches qu'ils plaçaient dans leur chevelure longue et retroussée, comme dans une espèce de carquois.

A peine installé, Jean Ribault fit remparer et munir un nouveau fort, nommé également le fort Caroline, de façon à le mettre à l'abri d'une insulte inopinée, et voulut en confier à nouveau le commandement au capitaine Laudonnière, mais celui-ci, usé par son séjour en ce pays et par de nombreux soucis, déclina l'offre.

Le 3 septembre 1565, cinq navires espagnols, venus exprès de Cadix, se montrèrent en vue des nôtres et se déclarèrent ennemis. Une tempête terrestre et maritime éloigna la collision et donna le temps aux Espagnols d'observer nos mouvements et de s'entendre avec les sauvages qu'ils fréquentaient depuis plus longtemps. Ils profitèrent de cette situation et se firent conduire par un chemin détourné afin de surprendre le fort, par une matinée pluvieuse, alors que la garde s'y faisait mal. Les Français furent impitoyablement égorgés, à l'exception d'un petit nombre qui parvinrent à sauter par-dessus les palissades et à fuir vers les vaisseaux, et d'un autre groupe qui gagna un bois voisin, mais fut presque entièrement massacré. Jacques Ribault[1], capitaine de la *Perle*, fut ensuite sommé de se rendre avec ses navires ; il n'en fit rien, répondant qu'il n'était point en guerre, que le roi lui avait interdit de descendre sur aucune terre appartenant à l'Espagne, et qu'il n'avait en rien enfreint cette défense. Une telle réponse irrita les Espagnols. Pour sortir de cette situation critique, les survivants de l'expédition résolurent de revenir en

[1] Fils du chef de l'expédition.

France. Ils mirent à la voile dans ce but le 25 septembre avec deux bâtiments que la tempête sépara bientôt, mais enfin, après une traversée des plus pénibles, ils parvinrent sur la côte française aux alentours de la Rochelle. Pendant ce temps, le capitaine Jean Ribault cherchait la flotte espagnole pour la combattre ; il fut pris et mis à mort avec tous les siens. On l'écorcha, et la peau de son visage, envoyée au Pérou, puis à Séville, comme trophée, devint une marque indélébile autant de la cruauté déployée vis-à-vis d'un adversaire courageux que de sa gloire. Mais ces colons de la Floride professaient presque tous la religion protestante, en sorte que les Espagnols mettaient contre eux plus d'acharnement. On prétend même que les corps des pauvres pendus portaient cette inscription : *Non comme Français, mais comme hérétiques.*

Les veuves, les orphelins, les familles entières des Français massacrés, adressèrent de vives réclamations à Charles IX sur une action, disaient-ils, « contraire à toutes factions de la guerre et à toutes loix et ordonnances qui jamais ayent esté receues de Dieu ne des hommes ». Le roi de France, se portant défenseur de ses sujets, réclama justice de son beau-frère ; celui-ci désavoua d'abord le fait, puis prescrivit une enquête qui n'inquiéta guère les auteurs des cruautés gratuitement exercées, et pourtant en quoi une aussi faible tentative de colonisation pouvait-elle contrarier les établissements espagnols ?

Nous recueillerons les noms conservés des Français qui tombèrent victimes en cette occasion, en regrettant que les relations parvenues jusqu'à nous n'en aient pas cité un plus grand nombre [1].

[1] Voici les noms d'autres Français dont il est parlé dans le récit des diverses expéditions de la Floride : le capitaine *Fiquinville*, Nicolas Barré, les soldats

1° SUR LA FLOTTE :

Jean Ribault[1], chef de l'expédition et montant la *Trinité*, vaisseau amiral ; homme gracieux, modeste, peut-être trop peu énergique en cette circonstance (car il jouissait d'une grande renommée), malgré les faibles ressources dont il disposait.

Maillard, capitaine d'un petit navire.

Lagrange, capitaine d'un autre bâtiment, marin de bon conseil et d'une conduite exemplaire.

Jacques Ribault, capitaine de la *Perle*.

Louis Ballard, son lieutenant.

Thomas Levasseur (de Dieppe).

Vincent Simon.

Michel Gonor.

Christoffle Le Breton (du Havre de Grâce), l'un des survivants du massacre, suivant une autre version.

Lemoyne de Morgues, peintre, auteur d'un portrait du chef sauvage, nommé Satouriona, et devenu notre allié, du dessin d'un combat et de plusieurs autres croquis.

2° DANS LE FORT :

René de Laudonnière[2], capitaine du fort.

la Roquette, le Genre, et François Jean, ce traître qui conduisit les Espagnols au fort Caroline. Il est singulier que le nom de *Basanier* ne se trouve nulle part dans le texte : cela fait l'éloge de sa modestie.

[1] Né en 1520.

[2] Laudonnière s'échappa et revint en France en janvier 1566 ; on a publié une *Histoire notable de la Floride* contenant ses trois voyages et celui du capitaine Gourgues. Paris, 1586, in-8°, chez Auvray. L'éditeur de l'ouvrage du capitaine Laudonnière s'intitule M. (Martin ?) BASANIER, *gentilhomme français, mathématicien*. Ce volume rare a été réimprimé en 1853, dans la *Bibliothèque elzévirienne*.

Sa fille de chambre [1].
Un trompette (celui du sieur de Laudonnière).
Le sieur *de la Blonderie.*
Maistre Robert, chargé de faire les prières dans le fort.
Maistre Jacques Tousé.
Le sieur *d'Ully* (de Beaucaire).
Le laquais du sieur d'Ully.
Le neveu de M. Lebeau [2].
Jacques Morgues (de Dieppe) [3].
François Duval (de Rouen).
Le fils de la *Couronne de fer* (de Rouen) [4].
Nicolas, menuisier.
Le sieur *d'Ottigny.*
— *de la Caille.*
— *de la Roche-Ferrière*, guerrier aventureux.
— *d'Eslac.*
— *Levasseur.*
— *des Fourneaux*, chef d'un complot contre Laudonnière.

Du côté des Espagnols, voici trois noms d'officiers :
Don Pedro Menezez, ou Menendes, chef de la flotte;
Don Pedro Malvendo, colonel ;
De Vallemande, capitaine, lequel reçut la reddition loyale des nôtres, et les fit cependant massacrer.

[1] On reprocha en France à Laudonnière d'avoir emmené cette femme; probablement il y avait un peu de calomnie dans ce reproche bien sévère pour une pareille époque ; toujours est-il qu'il se défend dans sa relation en disant que c'était une pauvre chambrière qui prenait soin de son ménage, gouvernait ses animaux domestiques, soignait les malades de la colonie et finit par épouser un de ses soldats.

[2] M. Lebeau faisait aussi partie de l'expédition.

[3] Nous n'avons pu découvrir s'il tenait d'une façon quelconque au peintre de même nom embarqué *sur la flotte.*

[4] Une auberge sans doute.

Les Dieppois indignés eussent voulu venger Jean Ribault et ses compagnons; la continuation des troubles, dont Dieppe ressentit plusieurs secousses, les en empêcha. La cour était hors d'état de rien tenter; peut-être même l'insuccès de Coligny, car c'est lui qui s'intéressait le plus à ces tentatives de colonisation, ne la fâcha-t-elle pas trop. Un particulier eut plus d'audace. Ce gentihomme gascon, nommé Dominique de Gourgues, déjà porté contre les Espagnols pour divers sévices reçus pendant ses navigations, vendit son bien, fit construire deux navires, les équipa, se rendit en Floride, attaqua le fort *Caroline*, tua la garnison entière et en pendit les soldats avec ces mots : *Non comme Espagnols, mais comme traîtres, voleurs et meurtriers*[1]. Nous souhaitons qu'à chaque faiblesse gouvernementale, vis-à-vis d'un outrage commis en pays étranger sur nos nationaux, la marine marchande de France soit, à cet instar, assez forte et assez osée pour se faire justice elle-même! Mais, à côté de ce souhait patriotique, il reste à l'historien un devoir pénible à remplir, celui de dire que la cour de France accueillit fort mal de Gourgues à son retour. Voici pourquoi. L'Espagne se plaignit d'un acte aussi audacieux, aussi contraire aux lois du droit, puisque les monarques, les chefs d'État doivent seuls faire la guerre, et non les particuliers, et Philippe II réclama justice. Devant cette réclamation, et comme le roi Charles IX ne voulait alors rompre avec l'Espagne, de Gourgues, qui offrait pourtant de remettre à ses frais la Floride sous notre obéissance, fut obligé de se

[1] Le lecteur curieux de connaître plus de détails sur l'expédition volontaire (Montluc l'avait commissionné contre les nègres de Benin) du Marsanais Dominique de Gourgues peut recourir à un ouvrage bien fait : *les Pionniers français dans l'Amérique du Nord*, par Francis Parkman, traduction de Mme de Clermont-Tonnerre, Paris, 1874, chez Didier, première partie, *les Huguenots à la Floride*, chap. IX.

cacher à Rouen. Comme il comptait de beaux services de guerre, ayant, avec 30 soldats, glorieusement soutenu un siége dans une petite place près de Sienne, puis après voyagé sur la côte d'Afrique et au Brésil, la reine d'Angleterre le rechercha et voulut le prendre à son service; finalement, il alla se mettre à la tête de la flotte de don Antoine, lorsque ce dernier tenta de s'emparer du Portugal, mais il mourut en se rendant à Tours afin d'y arrêter les dernières résolutions relatives à cette expédition.

CHAPITRE XI

CATHERINE DE MÉDICIS INCLINE AUX PARTIS VIOLENTS ; DISGRACE DE L'HOPITAL ; RUPTURE DE LA PAIX

La petite paix dura cinq mois, et ces cinq mois ne furent pas exempts de troubles et d'hostilités.

La première occupation fut la négociation relative au départ du prince Casimir : on en chargea Castelnau, qui revenait de remercier le duc d'Albe de sa coopération à la dernière guerre civile. Les reîtres stationnaient vers Auxerre ; on les disait disposés à s'acheminer vers la frontière et à se retirer en Allemagne, mais à condition de toucher auparavant l'argent qui leur était dû. On leur devait trois mois, plus le mois de retour, et en outre chaque mois commencé devait être soldé intégralement ; il eût fallu éviter l'accomplissement de cette condition onéreuse, acceptée par le prince de Condé et passée ainsi au compte du gouvernement ; mais on ne pouvait payer immédiatement, il y avait même à craindre que, par l'époque reculée du payement, on ne laissât commencer le sixième mois. Castelnau voulut escamoter le mois commencé, car nécessité fait loi, et d'ailleurs il avait des ordres ; il offrit donc au

prince Casimir un don personnel de 15,000 écus, mais celui-ci ne consentit à rien de ce qui pouvait léser ses troupes. Notre négociateur se vit dans l'obligation de consulter la cour. La réponse portait qu'il ne fallait songer à payer les cinquième et sixième mois, qu'on accordait le don au prince, que l'on enverrait 300,000 écus prochainement, et qu'il fallait absolument prendre terme pour compter le reste aux foires de Francfort. Lorsque Castelnau communiqua cette réponse, les reîtres furent très-mécontents et parlèrent de revenir sur leurs pas. Alors les princes de Guise conseillèrent de ne pas tolérer une telle bravade, de s'y opposer par les armes et de faire avancer contre Casimir soit les troupes royales, soit les auxiliaires du duc Jean Guillaume. Singulier arrangement qui montre où peut mener le défaut d'ordre dans les finances, car on proposait ainsi de remplacer les écus par des horions, et les deux princes allemands étant beaux-frères, l'un, il est vrai, de la confession d'Augsbourg, et l'autre calviniste, pouvaient s'entendre afin de guerroyer ainsi pour la forme et prolonger de la sorte le temps pendant lequel ils serviraient la France. Heureusement, en rapportant à Castelnau les avis divers émis dans le conseil royal, on le laissait libre d'agir par la douceur, en menaçant toutefois au besoin d'une intervention armée pour faire évacuer aux troupes étrangères le territoire français. Il lui fallut en effet employer cette menace. La colère des reîtres et des lansquenets devint telle à ce mot, qu'ils mirent une compagnie autour du logis de l'ambassadeur français. Celui-ci, sans s'émouvoir, fit demander s'il était prisonnier et si le droit des gens était violé en sa personne. On lui adressa le colonel Schomberg pour lui assurer que c'était en vue de pourvoir à sa sécurité : ce colonel lui demanda en même temps de faire fournir des

vivres aux troupes allemandes ; Castelnau répondit que la population se montrait fatiguée de leur séjour prolongé et qu'il manquait de pouvoirs pour suffire à leur nourriture. Enfin, le soir même de cette rude journée, il eut une longue conversation avec le prince Casimir et transigea pour une seule montre en représentation des cinquième et sixième mois, le tout devant être payé deux mois après à Francfort.

Les Allemands partis, l'édit de Longjumeau fut mal observé des deux côtés. Le prince de Condé et l'amiral, agités par la défiance, se tenaient sur la réserve, et négociaient encore à l'étranger. D'anciens soldats protestants, sans doute encouragés par eux, couraient encore la campagne par petites troupes, principalement près du château de Saint-Valery, dont ils réussirent à s'emparer. Les places ne rentraient pas vite dans les mains des royalistes ; mécontent à son tour, le roi ne licencia ni ses Suisses, ni ses Italiens. Ce fut à cette époque, sans doute afin de pouvoir exposer les affaires avec plus d'intimité, qu'il commença à composer son conseil royal plutôt de personnes à sa dévotion que des personnages indiqués par leur rang, et dès lors on dit le *cabinet* autant que le *conseil*.

Le chancelier Michel de l'Hôpital était l'un des membres de ce cabinet, mais son rôle touchait à sa fin, et il est temps de retracer avec quelque détail son office de législateur. Outre les déclaration et édit mentionnés ci-dessus[1], il fut l'instigateur des mesures suivantes :

1° Déclaration contre le luxe des habits et de la table, confirmative des édits précédents. Nous sommes aujourd'hui d'avis que de semblables restrictions n'ont qu'une portée

[1] Chapitre VII.

très-faible; mais c'était le goût du temps, et l'Hôpital n'y pouvait échapper.

2° Déclaration du 20 avril 1565 portant que les pensions ou les gages des fonctionnaires et serviteurs de l'État seront dorénavant payés uniquement sur des états approuvés par le roi : cette mesure avait évidemment pour but d'éviter des abus et de faire cesser la dilapidation des deniers publics. Une autre déclaration, datée du 8 juin suivant, prend ses précautions contre les receveurs des finances, en les obligeant à verser leurs recettes aux jours fixés, *sous peine du quadruple.*

3° Déclaration[1] intervenant au profit des cultivateurs et réduisant à prix d'argent et au denier douze les rentes constituées en blé. Par cette décision, on rétablissait l'écart entre le prix du fermage et la valeur du blé, quand cette dernière montait beaucoup : le denier douze était alors le taux légal de la rente, et au delà elle se trouvait illicitement et usurairement constituée et perçue[2].

D'autres déclarations, relatives à la tranquillité du royaume, prescrivirent de ne faire aucune assemblée dans les villes sans y appeler un conseiller au parlement, le sénéchal ou un autre officier; réitérèrent la défense de porter des armes à feu et de jurer le nom de Dieu; confirmèrent l'inaliénabilité du domaine de la couronne. Un édit ordonna de donner à cens et à rente les terres vagues dépendant du domaine du roi; c'était à la fois peupler les lieux déserts et se créer une augmentation de revenu.

Postérieurement à l'ordonnance de Moulins, dont nous avons parlé en détail, nous rencontrons, dans l'œuvre du

[1] Nov. 1565, rendue à Tours.

[2] Reportez-vous au § 4 du chap. v de notre livre III, chapitre intitulé *les Finances.*

chancelier de l'Hôpital, plusieurs mesures concernant les comptables, ce qui démontre l'état de désordre de notre administration financière. Des lettres patentes défendent de rien acheter appartenant à ces fonctionnaires, avant la fin de l'année qui suit l'expiration de leur charge. Un édit crée deux nouveaux officiers pour l'examen des dépenses faites en vue de la réparation de nos places fortes. Un dernier édit rendu à Saint-Maur, en mai 1567, cherche à remédier aux malversations, à ne plus les laisser impunies, et prescrit de procéder contre les comptables, jusqu'au jugement de torture exclusivement, par la chambre des comptes seule, et, lorsqu'on en vient à la torture, par cette même chambre, aidée des avocats et des procureurs généraux, tant du parlement que de ladite chambre des comptes; en outre, le jugement devra être rendu par cette chambre, à laquelle s'adjoindront un président et cinq ou six conseillers de parlement.

Nous terminerons en citant :

4° *L'édit des mères*. Il s'agit dans cet édit de l'ordre de succession pour les familles nobles, dans le cas où le mari et les enfants succombent les premiers, et où la mère demeure seule sur cette terre. Un ancien usage, alors en vigueur dans la Guyenne, le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, donnait à cette mère l'héritage de tout, même du nom et des armes qu'elle pouvait, en se remariant, porter dans une nouvelle famille. De là de graves inconvénients et un chagrin réel pour l'aïeul des enfants décédés, s'il existait encore. L'édit dont nous parlons, signé et daté en mai 1567, enlevait à la veuve cette largesse de l'ancienne loi et la reconnaissait apte à succéder uniquement aux meubles et aux acquêts, toutefois en lui accordant viagèrement l'usufruit de la moitié des biens appartenant à ses enfants avant leur décès.

Ce ne sont pas évidemment ces diverses mesures, empreintes d'un grand esprit de justice et de prévoyance, qui discréditèrent le chancelier. Mais il avait des ennemis, et déjà on l'accusait. On avait soulevé contre lui le fantôme d'un détournement de 50,000 livres, parce que ce payement par le trésorier de l'épargne était irrégulier, mais le roi avait autorisé ce don au chancelier[1]. Cette fois l'Hôpital conserva son poste. Bientôt le monarque fut seul à le défendre et à vouloir son maintien. Lorsque les chefs protestants, après s'être tenus éloignés de la cour et sur leurs gardes, lorsque Condé eut répondu avec un ton de menace au roi qui lui rappelait qu'il devait payer une certaine somme au prince Casimir, lorsque surtout le prince de Condé et l'amiral eurent trouvé moyen d'échapper à la surveillance exercée contre eux, de gagner la Rochelle avec leurs familles et d'en faire leur place d'armes[2], un cri d'indignation partit du milieu catholique, et l'on prétendit que les délibérations secrètes du conseil royal avaient été communiquées aux réformés. Cette communication devait provenir du chancelier, d'autant plus qu'il était le principal auteur de la récente paix, au sujet de laquelle il avait publié un petit écrit[3]; ainsi s'exprimait le cri public. L'Hôpital jouait-il véritablement un double rôle? il en a été violemment soupçonné, mais on manque jusqu'à ce jour de preuves irrécusables, et Davila fait cette déclaration formelle : « Il n'y avait rien d'essentiel qui pût le faire priver de sa charge. » Pourtant l'inculpé se défend mollement, en homme modéré; dans les temps de troubles et de passions, les hommes de cette trempe

[1] Charles IX avait déjà doté le chancelier d'une terre et d'un revenu sur le Trésor.

[2] En même temps le cardinal de Châtillon passait en Angleterre dans une barque.

[3] Discours des raisons et persuasions de la paix en l'an 1568.

ont toujours tort. Ecoutez-le plutôt : « La fortune a éprouvé ma vieillesse et m'a dépouillé d'une charge éminente : *je n'ose dire que cette mesure soit injuste et frappe un homme exempt de tout reproche*, mais à coup sûr elle a éloigné un fidèle gardien des lois, un sincère ami du trône, un citoyen dévoué au bien-être de sa patrie, intéressé au maintien de la concorde et de la paix..... Dieu m'a laissé plus de biens que la violence de mes détracteurs ne m'en a fait perdre. Pour une si petite privation, j'ai devant moi la vie éternelle, et les promesses de Dieu ne sont pas mensongères; rien ne me troublera tant que je suivrai les traces de Jésus-Christ sur la route pleine de fatigues et d'écueils qui conduit au ciel. *L'espoir d'une vie meilleure me délasse et me fortifie*[1]. » Ces paroles sont dignes du grand esprit qui les a écrites; la plainte y point à peine, tandis que les motifs de consolation abondent; aucune insinuation contre la famille royale ne se fait jour; c'est plus tard seulement, après la Saint-Barthélemy, que notre homme d'État fera l'éloge[2] de Louis XII comme une critique indirecte du roi Charles IX. Il avait même un peu antérieurement, dans une pièce de vers *sur les déboires de la faveur*, envoyée à son ami Guy du Faur, prêché à ce dernier monarque l'énergie et le courage nécessaires à son rôle royal : « Rien ne sera solide et durable, dépeignait-il, tant que le monde dépendra comme aujourd'hui du caprice d'un roi. *Le nôtre n'est pas né méchant*, sa mère aime la France et chérit son fils; mais on dédaigne l'âge de l'un et le sexe de l'autre; tous les grands cherchent à accaparer le pouvoir; ils ne reculent ni devant l'infamie, ni devant l'assassinat; et moi, malheureux, sans moyens d'action dans ces luttes, je suis forcé de comprimer

[1] Poésies latines de Michel de l'Hopital, épître 2 du livre VI.
[2] *Item*, fin de l'épître 8 du livre VI, adressée à Anne d'Est.

les élans de mon cœur et de mes malédictions; ma puissance reste enchaînée dans les mains de quelques audacieux. — O toi, roi Charles, reprends courage. Tu as à ta disposition des armes et des soldats : avec eux tu pourras reconquérir la puissance arrachée jadis à tes jeunes mains; sauve la patrie des fléaux qui l'accablent, des tyrans qui la perdent; fais tomber le glaive qui menace d'égorger tous les hommes de bien, et la France, heureuse et fière de ne servir qu'un seul maître, aura recouvré sa liberté. » Ce passage dénote un vrai royaliste, comme une précédente citation indique une croyance marquée en une vie future.

Toujours est-il que, soit forcé, soit de sa propre volonté (on sait ce que veut dire en pareil cas une démission volontaire), Michel de l'Hôpital se retira dans sa terre de Vignay, près d'Etampes; les sceaux furent donnés à Jean de Morvilliers, homme d'expérience et certainement fidèle au catholicisme, en sa qualité d'ecclésiastique (7 octobre 1568)[1], lequel, comme l'Hôpital, avait eu les Guises pour premiers protecteurs[2].

On a prétendu que l'Hôpital fut destitué pour son refus de faire enregistrer une bulle du pape accordant 570,000 écus de prélèvement sur les biens du clergé, à condition d'employer cette somme contre les hérétiques; il est certain que cette bulle, arrivant après la paix conclue, se trouvait contraire à l'édit de pacification.

Il est probable que l'ensemble de la situation, plus que ce fait isolé, a produit la retraite de Michel de l'Hôpital. Et, en effet, le parti catholique reprenait le dessus, il s'organi-

[1] Il était évêque d'Orléans; c'est à lui que l'Hôpita. adresse son épître sur les *Avantages de la guerre*.

[2] Le chancelier était loin alors d'être le garde des sceaux; ce dernier titre désignait les greffiers et un édit de juin 1568 en créa un dans chaque juridiction du royaume.

sait, et, se sentant en majorité notable, voulait dominer et diriger les affaires. Des écrivains modernes appellent cette tendance la *réaction* catholique, quand nul en 1568, même chez les protestants, ne songeait au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot; et d'ailleurs, lorsque la politique tournait en faveur des réformés, il y aurait donc eu une réaction protestante. Mais l'Hôpital était l'homme du milieu, il paraissait indifférent par cela même, blâmait sans doute, malgré plus d'une concession (qui n'en fait dans les cours!), la politique d'oscillation et les moyens peu délicats employés par Catherine de Médicis, et devenait ainsi impossible quand la famille royale et son conseil se lançaient dans une voie nouvelle; un changement de personne convenait mieux, dans des conditions semblables, pour couvrir la prérogative souveraine.

En effet, le conseil royal s'apprêtait à donner la mesure de ses hésitations. Un des premiers actes de Morvilliers fut un édit confirmant les précédents articles de paix et assurant la liberté de conscience aux réformés qui demeureraient paisibles et s'abstiendraient de prendre les armes. C'était une distinction; peu de jours après elle ne parut pas suffisante. Alors parut un nouvel édit (il eût certes mieux valu ne pas publier le premier) qui disait l'inverse et donnait raison aux catholiques. Ces derniers assuraient que la clémence du roi ne gagnait aucun réformé, et que la fidélité envers le pouvoir ne s'accusait guère par la retraite d'un grand nombre d'entre eux dans la Rochelle, où ils venaient de rejoindre leurs chefs. Ce dernier édit déclare que les mesures de tolérance envers la nouvelle religion ont été arrachées à la reine mère, qui n'était pas alors *la plus forte* (quel aveu de faiblesse!), et *contre son opinion*, qui a toujours été chrétienne; il rappelle les révoltes à main armée et les injures de toute

espèce adressées au trône et à la religion catholique ; finalement, il défend de professer une autre religion que cette dernière, et prescrit aux ministres protestants de vider le royaume sous quinze jours, à peine de confiscation de corps et de biens. En même temps, il comporte l'adoucissement de pardonner tous les faits et actes perpétrés en France en matière de religion et au sujet des troubles qu'elle avait occasionnés.

Ce revirement soudain dans la politique, quoique justifié par une délibération du conseil royal, dont il faisait partie, fut assurément un des premiers chagrins que sa charge coûta au nouveau chancelier.

Une pareille déclaration fut favorablement envisagée par les catholiques, qui se décidèrent à une guerre implacable contre les huguenots ; de leur côté, ceux-ci dans la Rochelle, où la reine de Navarre et son fils venaient aussi de se jeter, juraient de défendre leur religion jusqu'à la mort, et leurs chefs promettaient de ne conclure la paix que du consentement général des capitaines.

Ainsi une troisième fois, sous le règne qui nous occupe, on courait aux armes sinon avec une grande gaieté, du moins avec résolution, et cela des deux côtés.

Pouvait-il en être autrement quand, aussitôt la pacification de Longjumeau, chaque parti reconnut une de ces deux vérités :

1° Les catholiques possédaient un plan pour mieux obtenir, coûte que coûte peut-être, mais qui devait réussir s'ils s'entendaient et profitaient des forces dont dispose une majorité : la reine mère surtout puisait dans l'ensemble de ses renseignements une conviction profonde à ce sujet, et c'est en cela qu'elle inclinait vers l'emploi des moyens violents qui n'eussent pu convenir au caractère du précédent chancelier

et ne s'adaptaient guère plus aux habitudes de Morvilliers.

2° Les protestants avaient commis une faute en acceptant le traité. Blaise de Montluc, qui ne leur est pas favorable, reconnaît combien à ce moment ils avaient la part belle : « Monsieur le prince et Monsieur l'amiral, dit-il, firent en ceste paix *un pas de clerc*, car ils avoient l'advantage des jeuz, et croy qu'ils eussent emporté Chartres. Ceux qui moyennèrent lors la paix, firent un beau service au roy et à la France. » Et ce traité avait été consenti par eux très-brusquement ; nous possédons à ce sujet un passage formel. Après l'édit de pacification de Longjumeau, raconte Jehan Mallet dans ses Mémoires, « le cardinal de Châtillon se réfugia en Angleterre, lequel fut *si pressé de partir* du château de Bresle, près de Beauvais, qu'il y laissa beaucoup de riches tapisseries, quelques armes, et toute sa bibliothèque remplie de toutes sortes de beaux et bons livres et d'autres *méchans*, qu'il fit renfermer dans une cache faite au-dessus des voûtes de l'Église ; et sans y penser et prévoir ce qui en pourrait arriver, il y fit enfermer un petit coffre plein de missives de plusieurs grands personnages, remplies de plusieurs affaires d'État importantes, le rôle de ceux qu'il faisait contribuer aux frais de la guerre ; ce qu'ayant été depuis découvert par ceux qui avaient fait la cache, ayant été ouverte par le commandement de l'économe de l'évêché de Beauvais, que le roi avait donné audit seigneur cardinal de Bourbon, fut fait un recueil desdites lettres et papiers, lesquels avec tous les livres furent portés à Paris, par le commandement du roi ; lequel ayant voulu voir lesdits papiers, rôles et lettres, pour l'importance, les fit brûler en sa présence, commanda et fit jurer à ceux qui les avaient portés de n'en rien révéler à qui que ce fût. *Je le sais, parce que j'en étais l'un.* »

CHAPITRE XII

TROISIÈME GUERRE CIVILE (1569-1570) ; BATAILLES DE JARNAC ET DE MONCONTOUR ; PAIX DE SAINT-GERMAIN ; MARIAGE DE CHARLES IX.

Des deux côtés, les préparatifs se firent avec empressement.

Le 2 novembre 1568, après les marches nécessaires pour la concentration et quelques escarmouches, les deux armées se joignirent près de Châtelleraut. La *monstre* ou revue de l'armée royale accusa 7,000 chevaux, 6,000 Suisses, 2,000 Italiens et 12,000 fantassins français, au total 27,000 hommes. Le prince de Condé, maître des villes d'alentour, ce qui rendait sa position très-forte, disposait en tout de 28,000 hommes, dont 4,000 cavaliers. Les forces étaient à peu près égales de part et d'autre, mais le généralissime dirigeait de vieux soldats, enrégimentés, disciplinés, soldés; son adversaire commandait à des volontaires, se payant eux-mêmes et ne pouvant demeurer longtemps hors de chez eux. Dans les deux camps on désirait une bataille ; elle eût terminé la campagne en l'ouvrant, et au moins on eût été quitte de la glace, de la neige, des jours courts, qui en-

travaient les opérations à ce moment de l'année. Au lieu d'une bataille, on eut une escarmouche ; c'est assez l'image de la réalisation de nos désirs ici-bas.

La Rochelle devenait évidemment l'objectif, les uns voulant le conserver, les autres aspirant à s'en emparer; la direction des opérations résultait naturellement de ce but commun, et elles allaient se passer dans l'espace compris entre Châtelleraut et la Rochelle.

Le duc d'Anjou occupait les villages de Chasseneuil (ou Jaseneuil) et de Sansé, aux alentours de Poitiers ; le prince de Condé s'était logé à Colombière, ou plutôt Coulombiers, localité sise à 2 lieues de Lusignan, où il se trouvait favorablement situé. Le village de Pamprou s'élevait à égale distance des deux camps ; chaque chef d'armée projetait de s'en emparer, afin d'y placer son avant-garde et de pouvoir inquiéter l'ennemi. Dans ce but, Martigues s'y porte avec les catholiques, d'Andelot avec les protestants; de là une escarmouche des plus sérieuses qui se prolonge plusieurs heures. Les catholiques cèdent et quittent le village ; ils sont même poursuivis. Le duc de Montpensier vient au secours de ces repoussés avec six cents lances. D'Andelot n'a plus dès lors que des forces inégales, mais une colline et le village de Pamprou s'étendent derrière lui ; il se place habilement à mi-pente de cette colline, son infanterie aux ailes, sa cavalerie au centre, sur un front étendu, et en même temps couvre à merveille ses diverses fractions de troupes, donne à croire que l'armée protestante est peut-être là cachée, refroidit l'ardeur de Montpensier et réussit à n'être pas attaqué. Le prince et l'amiral, ignorant sans doute cette situation, apparaissent avec toute l'armée protestante. A cette vue, les catholiques cessent peu à peu d'escarmoucher, se retirent vers un bois touffu, en couvrent la lisière et y dis-

persent leurs arquebusiers de façon à faire croire à un effectif plus grand que le leur. Cette feinte réussit comme avait réussi celle de d'Andelot. A ce moment, d'ailleurs, le jour disparaissait; les protestants, contents d'occuper Pamprou, prirent leurs dispositions nocturnes et n'avancèrent plus. Cette quiétude de leur part explique le succès d'une seconde ruse des royalistes, qui, semant sur les arbres et les buissons des mèches allumées, au risque d'y mettre le feu, firent croire à l'occupation continuée du bois, lorsqu'au contraire ils s'éloignaient en silence et regagnaient le camp de Jaseneuil.

Comment le duc d'Anjou ne fit-il pas soutenir le duc de Montpensier ? Est-ce par négligence, ou bien ne fut-il pas averti suffisamment à temps ? Il serait permis d'entrevoir là une trop grande confiance, si le maréchal de Tavannes ne nous en donnait l'explication en ces termes : « M. de Montpensier manda qu'il estoit à la veue des ennemis, et que l'on allast à luy. Ainsi *chacun pensoit, tant amis qu'ennemis, avoir toute l'armée devant soy;* mais il fut advisé qu'estant mon dict sieur chargé de l'artillerie, les gendarmes allés à leur logis, qu'il seroit impossible de marcher la nuit par un païs si fort que les ennemis ne les trouvassent en marchant, si forts d'arquebuzerie comme ils estoyent, à grand desadvantage, pour ne pouvoir la dicte gendarmerie jouer, ny les Suisses; qu'il valoit mieux revoquer le dict sieur de Montpensier avec ses troupes toute la nuit [celui-ci se replia en effet], et cependant faire fortifier le camp de tranchées, afin que si les ennemis venoyent, l'on peust les soutenir, attendant que l'on eust peu faire les esplanades nécessaires à la gendarmerie. »

Le lendemain, les protestants reconnurent leur tort de ne pas avoir attaqué la veille au soir. Désireux de le réparer,

ils marchèrent droit à Jaseneuil, comptant trouver les catholiques désavantageusement logés, groupés çà et là, leurs gendarmes surtout séparés par les villages. Ils virent leurs adversaires rangés en bataille dans un lieu étroit, et ne songèrent à les assaillir ; dès que leurs arquebusiers furent dispersés, le sieur de Brissac vint à leur rencontre avec sept cents arquebusiers catholiques. Ces derniers, soutenus par des pièces d'artillerie qui tirèrent à coups redoublés, firent d'abord merveille ; mais bientôt trois mille arquebusiers protestants s'avancèrent, et Brissac dut demander de l'aide ; sinon il était perdu. Une charge de cavalerie lui porta secours ; une autre charge fut tentée sur un autre point du champ de bataille. Ces deux charges réussirent et terminèrent cette espèce de faux combat qui coûta près de deux cents arquebusiers aux réformés. Pendant la nuit, l'armée catholique demeura sur le qui-vive ; mais l'adversaire s'étant retiré, elle vint ensuite à Lusignan et s'y reposa deux jours. De là elle gagna Poitiers, afin de rejoindre ses traînards. Après un jour passé dans cette ville, le conseil du généralissime décida qu'on irait se loger de l'autre côté du Clain. Le temps était pluvieux, et déjà l'on craignait que les maladies ne vinssent réduire le chiffre de l'armée.

Le mauvais temps rendait aussi plus difficile le passage des rivières, et les catholiques allaient être contraints d'effectuer plusieurs marches en raison de cette circonstance. Après un campement à Dissays, lequel dura une douzaine de jours, l'ennemi occupant Mirebeau et ses environs, mais sans oser, après un léger engagement, venir assaillir la position avantageuse prise par Tavannes, ils suivirent leurs adversaires quand ceux-ci se dirigèrent sur Saumur et semblèrent vouloir atteindre Niort ; puis, afin

d'assurer leurs vivres, appuyèrent du côté de Chinon. Dans cette marche, les deux armées se côtoyèrent, et cependant on avait soin de ne pas trop prêter le flanc [1]. Le passage de la relation de Tavannes est caractéristique à ce sujet : « A quoi fut debattu, par le sieur de Sansac et autres capitaines, que ce seroit passer fort près d'eux, et monstrer le costé d'une armée en marchant, qui seroit chose dangereuse. Sur quoi fut debattu encores, par ledit sieur de Tavannes, que l'ordre des batailles se pouvoit faire en sorte qu'encore qu'on marchast en monstrant le costé de l'armée, les premiers rangs se pourroient facilement treuver en leur rang, sans guère bouger de leurs places, faisant departir l'artillerie, une partie à l'avant-garde, l'autre partie à la bataille ; que le bagage pouvoit marcher à main droite, et estre couvert de l'armée, et que si l'on failloit à combattre les ennemis en ce lieu-là, que l'on estoit pour attendre longtemps [2]. »

En laissant à main gauche le château de Barroque et en allant jusques à la Marsolle (de l'autre côté de Loudun), Martigues et les chefs qui l'accompagnaient se virent pressés. « Que devons-nous faire ? car l'ennemi stationne à 500 pas de nous », envoyèrent-ils demander au duc d'Anjou. Ce dernier assembla son conseil. Tavannes fut d'avis que dans le cas où les protestants passeraient tel chemin creux, bien reconnu d'ailleurs à l'avance, Martigues cheminât toujours et attendît un commandement exprès pour attaquer. Et comme plusieurs trouvaient étrange que le généralissime, qui se tenait tous les jours avec la bataille,

[1] Dans la guerre de Sept ans, Frédéric oublia encore ce précepte, ce qui faillit le compromettre, notamment à Kollin (1757) ; il est vrai qu'il comptait sur la qualité manœuvrière de ses troupes.

[2] Relation de la bataille de Jarnac dans les *Mémoires de Gaspard de Tavannes*, collection Petitot, t. III, p. 64.

pût ordonner au moment opportun à son avant-garde de charger, il leur fut expliqué secrètement que le prince allait effectuer un mouvement tournant, que ce mouvement devait être suffisamment avancé pour rendre l'attaque efficace et aussi pour éviter un trop grand éloignement entre l'avant-garde et la bataille, surtout pendant l'action. La marche continua de la sorte très-régulière, malgré un temps de verglas [1], et en imposa à l'adversaire, qui, le lendemain, sortit de Loudun avec quelque artillerie et des troupes. Une vallée et un ruisseau séparant les deux armées, il se produisit uniquement des escarmouches et des canonnades.

On était réduit à ces marches et contre-marches par l'égalité des forces, le mauvais temps et le manque de vivres qui s'aggravait par la difficulté des transports.

L'armée royale séjourna quatre jours à Mercey, afin de donner à ses fantassins, dispersés par la continuité des pluies, le temps de rejoindre. Mais bientôt les colonels vinrent dire que les combattants se dispersaient à nouveau, que les enseignes restaient seuls, qu'il fallait aviser. Le duc d'Anjou s'installa dans Chinon avec l'artillerie et les Suisses, mit Brissac à l'Isle-Bouchard avec ses bandes et le restant à Saumur. En même temps les royalistes gardèrent les rives de la Loire et de la Vienne, afin d'empêcher tout passage. L'ennemi, se sentant plus fort, car le prince d'Orange venait d'entrer en France, l'ennemi, disons-nous, avait surtout envie et espérance de traverser à Saumur; pour cela il fallait que les catholiques rompissent leur armée.

[1] Ce verglas dura quatre jours, et plus de 400 gentilshommes s'y blessèrent. Un critique remarquerait que dans ce fait tout procède par le chiffre 4 ; c'est ainsi que commencent les légendes historiques.

Comme ils n'en firent rien, les protestants marchèren vers Niort et Saint-Maixent, afin de mieux répartir leurs malades et de se porter vers Limoges, puis vers la Loire supérieure [1], de façon à tenter le passage vers la Bourgogne, dans le but de donner la main au prince d'Orange. Le duc d'Anjou hâta son départ, gagna la Creuse à la Roche-Posay, et, descendant suivant le sens où coule la Vienne, atteignit Montmorillon. On semblait vouloir se séparer. Mais le lendemain le duc d'Anjou écouta différents chefs de son parti qui lui proposèrent de prolonger leur marche le long de la Vienne jusqu'à Confolens, et, malgré l'avis de Tavannes, adopta ce projet. C'était s'aventurer dans un pays ruiné et s'exposer à livrer bataille avant la réunion avec les reîtres que l'on attendait, et en effet, à peine parvenu en ce point désiré, il fallut passer en partie l'eau pour se procurer des vivres. On consulta de nouveau Tavannes ; ce dernier, sans trop se targuer d'avoir prévu ce qui arrivait, conseilla de faire cesser immédiatement le danger de pouvoir être acculé à la rivière après avoir été quérir des vivres, et pour cela de se diriger de la Vienne sur la Charente, à Verteuil ou à Ruffec. On se rangea sans conteste à cet excellent conseil ; on s'achemina sans délai sur Champagne [2], au-delà du cours inférieur de la Charente, et de ce village sur Ruffec, dont le château fut pris.

Sur ces entrefaites, les deux mille reîtres attendus s'annoncèrent : la certitude de ce renfort mit sans doute en haleine. On entreprit diverses courses ; un parti de douze cents chevaux obtint même du duc d'Anjou de tenter l'aventure à l'insu de Tavannes ; mais celui-ci, *sentant les*

[1] C'est-à dire vers les sources de cette rivière.

[2] Tirez une ligne droite de Verteuil à Confolens, elle passera à très-peu près par Champagne : il s'agit de Champagne-Blanzac, dans les environs de Cognac.

ennemis pillards, fit révoquer ce congé dès qu'il l'apprit. En effet, le gros des forces protestantes était revenu de ces côtés, et l'amiral, caché entre deux villages, attendait ses adversaires avec deux mille chevaux et trois mille arquebusiers. Ces dispositions décelaient l'imminence d'une bataille ; on tâtait en effet le terrain depuis trois mois, on hésitait, on cherchait à se ruiner mutuellement ; cela ne pouvait durer, ou, si cela durait, les soldats allaient échapper aux ordres transmis.

Le capitaine la Rivière en donna promptement l'exemple : il imagina de se rendre, avec une soixantaine de chevaux, de Verteuil à Jarnac, pour y piller une maison ; c'était franchir seul au moins 7 lieues de pays et aller se placer au milieu des ennemis, dont le camp stationnait entre Angoulême et Cognac. Cette course s'expliquait encore par l'amour du butin, mais pourquoi rester deux jours dans la localité sans donner aucun avis de sa situation ? Au troisième jour, ce capitaine fut assiégé. On envoya le sieur de la Vauguyon à son secours, avec cinq cents chevaux, sans grand espoir de le sauver ; ce secours reconnut mal le terrain, revint sans avoir rien fait, et annonça que la Rivière était prisonnier, nouvelle prématurée, mais qui devint bientôt exacte.

Tavannes engagea le duc d'Anjou dans l'accomplissement d'une opération depuis longtemps méditée, celle de tourner Angoulême, de prendre Châteauneuf, afin de s'assurer un pont de pierre sur la Charente, et en même temps d'observer de là tout détachement protestant accourant de la Gascogne.

Cette opération s'effectuait quand un paysan vint annoncer que le château de Jarnac se défendait encore. Un cri unanime s'éleva pour marcher de ce côté. Tavannes, sans

dévier de son bon sens habituel, assura que c'était une menterie, un piége. « Il ne faut pas encore passer l'eau, dit-il ; demain, à l'arrivée des reîtres, nous aviserons. » Néanmoins, *les plus accoustumez à se haster*, Guise et Brissac, se mirent à la tête de six cents chevaux, partirent quêter l'ennemi, et le rencontrèrent à une lieue du camp. Brissac voulut l'atteindre avec les coureurs, mais il fut ramené. Ce fut heureux : l'amiral se tenait embusqué plus loin, et disposait de deux mille chevaux. Son but ressortait clairement. Après le faux bruit qu'il avait semé relativement à Jarnac, car Tavannes avait deviné sa ruse, dont une demoiselle (dame) catholique de très-bonne foi était l'auteur, un émissaire, de la part d'un sien parent habitant Jarnac, étant venu lui confier ce prétendu secret, Coligny devait, ou bien attirer les royalistes vers Jarnac et les surprendre, ou les attirer sur la rive droite de la Charente et alors s'élancer sur la rive gauche devenue libre, puis gagner de la sorte quatre ou cinq marches vers les reîtres protestants, car, ne l'oublions pas, les marches côte à côte, et enfin celle de Châtelleraut à Confolens, avaient pour but de barrer le passage aux réformés et de les empêcher de s'étendre vers leur renfort.

Les reîtres catholiques étant arrivés, le duc d'Anjou continua sa marche, et, se pressant, atteignit Châteauneuf en deux grandes journées ; le capitaine du château de cette localité se rendit le soir même, pendant que les protestants se retiraient à Cognac, d'où ils étaient déjà partis vers Barbezieux, afin de donner la main à leurs reîtres. Le pont de Châteauneuf était rompu. Rétablir l'arche interceptée, élever un ravelin d'un autre côté, le garnir d'un enseigne, tout cela dura peu. Tavannes donne ensuite l'ordre à un bourgeois de la ville, nommé Tesseron, de rassembler les

pêcheurs des environs pour renflouer les bateaux coulés en cet endroit par l'ennemi et pouvoir en tirer aide, soit pour transporter l'armée entière, soit pour faire descendre des vivres. Ces soins pris, il mena les siens jusqu'à Cognac, voulant voir la contenance de ses adversaires ; à cet effet, il engagea devant cette petite ville une escarmouche qui fut mal soutenue, et pendant laquelle il aperçut nettement l'armée protestante marchant, de l'autre côté de la rivière, droit sur Châteauneuf. Malgré la solidité de son pont et la fortification qui le couvrait, Tavannes revint d'une traite, et avec toute l'armée, coucher à Châteauneuf, qu'il atteignit seulement à 2 heures du matin, ayant fait 8 lieues.

Les réformés s'étaient arrêtés à Jarnac. « Patience, redit[1] Tavannes au duc d'Anjou, la gloire les ramènera à la pointe de nos épées. » L'événement allait se charger de justifier et le mot et les manœuvres accomplies depuis deux jours par le sage et habile mentor du jeune prince.

Le pont de Châteauneuf étant insuffisant pour le passage de l'armée catholique entière, Tavannes se jeta avant le jour dans un bateau de pêcheurs, avec le comte de Gayas, sonda la rivière afin de chercher les endroits peu profonds où l'on pourrait installer les chevalets, car on manquait de bateaux, puis chargea son compagnon d'aller auprès du grand maître de l'artillerie[2] quérir un nombre suffisant de charpentiers, lesquels s'embusqueraient en un point favorable et attendraient la nuit pour commencer la construction d'un pont improvisé, ce qui fut fait et fournit de la sorte un second moyen de passage. Une circonstance peu remarquée rendait

[1] Il avait depuis un certain temps déjà parlé dans ce sens : « Le sieur de Tavannes quoy qu'envié, prophétise la bataille dans 15 jours ; ses ennemis s'en mocquent. Il déclare le secret à M. d'Anjou. » *Mémoires de Gaspard de Tavannes*, collection Petitot, t. III, p. 40.

[2] Le sieur de la Bordaisiere.

ce second pont indispensable. Châteauneuf occupe la pointe d'un coude assez prononcé de la Charente, en sorte que l'adversaire, en se portant résolûment en avant de cette ville, pouvait appuyer ses deux ailes à cette rivière et s'opposer au développement en plaine de l'armée catholique aussitôt son passage. Le second pont, construit en dehors du pont permanent de la ville, rompait ce dessein, car il jetait les royalistes sur une des ailes des réformés ; de toute façon la tactique n'était pas encore assez perfectionnée, surtout chez les protestants qui apprenaient la guerre en la faisant, pour qu'un semblable mouvement fût imaginé et promptement exécuté [1]. Il est vrai que le retour subit des catholiques vers Châteauneuf avait trompé sur le véritable point de passage Montgommery, Soubise et la Noue [2], chargés de garder la rivière.

L'après-dînée de ce jour, il survint une escarmouche d'une demi-heure entre mille arquebusiers royalistes et la cavalerie protestante qui était venue prendre position sur une éminence en face du pont. Cette escarmouche eut lieu par-dessus la rivière, *qui n'était pas beaucoup large*, suivant l'expression de Davila, et n'avait d'autre influence que d'empêcher les deux armées de se joindre. Dès ce soir même, une partie des réformés se logea près de Jarnac, en un lieu nommé Bassac. Le duc d'Anjou fit délibérer sur la question de savoir si l'on gagnerait l'autre rive ; le conseil fut unanime, et le mouvement commença vers 3 heures du

[1] C'est celui des Autrichiens à Essling (1809).

[2] Ne confondez pas le fameux de la Noue dont nous avons esquissé le portrait en un livre de notre jeunesse (1853), avec le seigneur de la Loue ; tous deux appartiennent au parti protestant, tous deux combattaient à Jarnac, tous deux devinrent prisonniers ; la Loue évita la mort en se faisant passer pour la Briche, enseigne de Martigues ; la Noue fut échangé contre un lieutenant du duc de Guise.

matin, par une nuit fort sereine ; dix enseignes furent laissés pour la garde des bagages, puis un détachement lancé à la poursuite et reconnaissance du gros des réformés, qui, après l'escarmouche de la veille, avait pris le chemin de Montagnac. Cette dernière mesure était essentielle ; il ne fallait pas que, durant la bataille, un corps frais vînt à tomber inopinément sur le flanc des catholiques. Le résultat ne se fit pas attendre : la troupe dont on était en peine cantonnait à une lieue de là, ce qui occasionna une grande joie, car on était sûr de pouvoir atteindre ce gros et peut-être isolément. « Vous serez demain un des princes les plus satisfaits qui se puisse trouver », dit à ce propos au duc d'Anjou le sieur de Tavannes, qui ne varia jamais, on le voit, dans sa conviction que le frère du roi obtiendrait la victoire.

Le passage s'effectua heureusement, *sans embarrassement quelconque*. Le colonel des chevau-légers (M. de Guise) et le chef de notre avant-garde (Martigues, *le soldat sans peur*) trouvèrent l'ennemi déjà parvenu au sommet de la montagne d'où ils avaient escarmouché, mais se retirant et se postant derrière un ruisseau. Un engagement les débusqua et les reporta un kilomètre plus loin, derrière un autre ruisseau et près d'un étang ; leur droite joignait cet étang, mais les catholiques[1] les talonnèrent tellement qu'ils arrivèrent sur eux à peine formés. Néanmoins, c'était s'avancer beaucoup ; en effet, Martigues, vis-à-vis de l'avant-garde culbutée[2], reçut lui-même une charge qui le rejeta en arrière ; sans Tavannes, qui accourut avec les reîtres du rhingrave, il pouvait en résulter du désordre. A ce moment, deux officiers vinrent dire à Tavannes que le ruisseau couvrant le front

[1] Le Frère les désigne ici par l'épithète de *croisés*.
[2] Le sieur de la Valette commandait cette pointe.

des ennemis était facile à franchir. C'était le cas d'avancer, mais tout mouvement s'opérait alors à découvert, les deux armées s'apercevant mutuellement. Tavannes pria le rhingrave de modérer son mouvement et de se placer de façon à pouvoir se jeter sur le flanc de l'adversaire.

Cette précaution adoptée, Tavannes revint près du duc d'Anjou, ayant pour mission spéciale de combattre aux côtés mêmes du prince. Notre artillerie venait d'arriver, mais tardivement, car elle ne put tirer que deux coups. Cela montre combien l'action fut vive et courte. Les protestants chargèrent les premiers, assez mollement, jusqu'à l'apparition de Condé, qui se mit à la tête des siens et repoussa les sieurs de la Valette, de Guise et de Martigues; le duc de Montpensier et le prince-Dauphin soutinrent la charge, et peu après le duc d'Anjou arriva *avec un tel à-propos* que les protestants prirent la fuite. Si les reîtres, dont la seule présence effraya les vaincus, avaient poussé de l'épée sur les derrières du prince de Condé, le désastre eût été plus grand, mais ils allèrent faiblement à la charge. Là périt le prince de Condé. Comme on lui conseillait de se retirer, dépité de la déroute de ses soldats, il s'était précipité avec furie dans la mêlée et avait tout culbuté devant lui, jusqu'au moment où son cheval blessé tomba et le renversa par terre ; seul, abandonné, il ne put ressaisir une seconde monture, et, apercevant deux gentilshommes de sa connaissance, d'Argence et Saint-Jean, qui passaient près de lui, les appela et se rendit à eux sous promesse de la vie ; c'est alors qu'un des combattants[1], qui survenait brusquement, le reconnut, et, sans hésitation, par ignorance sans doute de ce qui venait de se passer, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Telle fut

[1] Montesquiou.

la fin du prince qui a laissé à la postérité la mémoire d'un des plus généreux chefs de son temps; l'éloge est d'un catholique, de Michel de Castelnau.

Si l'action eût duré davantage, l'artillerie catholique aurait repris son tir et probablement procuré la supériorité à son parti, car les réformés manquaient de canons; mais la victoire fut due au passage savamment combiné de la Charente, à la bataille imposée si brusquement que l'adversaire ne put ni concentrer ses forces[1] ni développer sa cavalerie, à la confiance inspirée depuis longtemps aux troupes.

Le duc d'Anjou eut dans cette occasion un cheval tué sous lui; cette circonstance prouvait son courage, et la gloire de la journée, si habilement préparée par Tavannes, lui revenait comme chef de l'armée.

Les contemporains ont longtemps appelé cette action la bataille de Bassac, du nom du village qui servit de cantonnement à l'avant-garde protestante; le nom de bataille de Jarnac a prévalu depuis. Quant à la date, elle fut livrée le 16 mars 1569. On évalue la perte des vaincus à 700 morts, presque tous gentilshommes et cavaliers de réputation; celle des vainqueurs fut minime. L'armée protestante se dispersa après la défaite, et des chefs, d'Acier gagna Cognac, d'où il était parti le matin avec 6,000 arquebusiers sans pouvoir arriver assez à temps pour prendre part à la bataille; Montgommery atteignit Angoulême, l'amiral et d'Andelot coururent jusqu'à Saint-Jean-d'Angély. Le soir même de sa victoire, le duc d'Anjou fit une entrée triomphale dans Jarnac, traînant après lui le cadavre de Condé attaché sur un cheval de bagage, acte d'ostentation inutile et déplacé,

[1] L'infanterie huguenote était trop éparpillée le long de la rivière, faute capitale et sur laquelle l'attention des guerriers a été maintes fois depuis appelée par des faits saillants de l'histoire des guerres.

surtout vis-à-vis d'un homme de guerre courageux ; traitement qu'un prince du sang aurait dû épargner à son parent[1].

Peu de temps après la bataille, les chefs protestants revinrent pour la plupart à Cognac, notamment la Rochefoucauld et Teligny, voire même l'amiral et d'Andelot. Les affaires de ce parti devinrent incertaines. Coligny aspirait à y prendre la première place, mais il avait beaucoup d'ennemis ; la mort de son frère d'Andelot ne tarda pas à l'isoler et à l'amoindrir comme influence. Du reste, il eut l'habileté de conserver la réalité du pouvoir, sans briguer un titre plus brillant, et poussa la reine de Navarre à présenter son fils aux réformés. Celle-ci vint à Cognac, où, sur sa présentation courageuse et adroite, Henri de Navarre fut en effet élu chef de parti et reçut le serment de fidélité des seigneurs, des capitaines, des soldats. On se garda toutefois de le laisser seul à la tête des protestants, ce qui eût blessé le souffle républicain qui animait alors ceux-ci, et moins bien assuré la prééminence de l'amiral. Le fils du défunt prince de Condé lui fut adjoint. Malgré ce biais, qui satisfaisait en partie la masse des influents et contentait même Coligny, il paraît que la reine de Navarre mena cette affaire plus vite qu'il n'eût voulu, en présentant les deux princes, dont l'aîné avait quinze ans.

Sous les ordres des princes et vu leur jeunesse, l'amiral reçut du conseil le gouvernement de l'armée ; d'Acier, le commandement des gens de pied ; Genlis, la direction de l'artillerie. On s'arrêta au projet d'occuper et de défendre les principales places. La reine Jeanne demeurant donc dans la Rochelle, les princes et l'amiral se rendirent à Saint-

[1] Le cadavre fut ensuite remis au duc de Longueville, et le prince de Navarre le fit ensevelir à Vendôme.

Jean-d'Angély, Piles à Saintes, Montgommery dans Angoulême, Genlis à Loudun ; d'Acier resta dans Cognac.

Après trois jours de repos accordés à ses troupes, ce qui était assez, vu que pendant ce temps les royalistes s'occupaient trop du butin, se le partageant et échangeant entre eux les objets qui leur étaient échus, le duc d'Anjou résolut d'assiéger successivement les places où les huguenots s'étaient jetés, afin de traîner la guerre en longueur et de les ruiner ainsi plus sûrement, car, avec leurs soldats improvisés, le prolongement de la lutte leur était nuisible et souvent funeste. Il lui fallut faire venir de Poitiers de grosses pièces d'artillerie, assez puissantes pour battre les murailles, car il n'avait conduit jusqu'alors avec lui, même sur le champ de bataille de Jarnac, que des *pièces de campagne ;* l'expression se rencontre dans les historiens contemporains et prouve que l'artillerie se partageait déjà en deux espèces suivant ses calibres : l'une plus légère, destinée aux combats ; l'autre plus lourde, destinée aux siéges.

Dès que les grosses pièces furent arrivées, l'armée catholique se porta sur Cognac et y mit le siége : les protestants se trouvaient préparés à la défendre avec énergie, ce qui indique combien la défaite les avait peu abattus, et en effet l'action de Jarnac n'avait été engagée ni contre la totalité de leurs troupes, puisque l'habileté du passage de la rivière avait ouvert l'action avant qu'ils ne fussent concentrés, ni entièrement achevée, puisque la mort de Condé devint le signal d'une fuite complète dont ce malheureux prince avait voulu arrêter le commencement. La garnison de Cognac comprenait 7,000 fantassins et 600 chevaux, aux ordres de d'Acier. A peine installés, les régiments de Brissac et de Martigues s'efforcèrent d'inquiéter les assiégeants ; ceux-ci « répondirent si menu que les plus eschauffez qui les alloient esclairer de trop près, ne

retournoient pas tous sous leurs enseignes ». Ce fut surtou en passant devant le Parc que les catholiques eurent à souffrir d'arquebusiers apostés qui tuèrent plus de cent des leurs. L'ardeur devint telle parmi les protestants, que comparant leur grand nombre et se trouvant froissés d'être ainsi enfermés derrière des murailles, ce qui se comprend d'autant mieux que parmi eux se trouvaient beaucoup de volontaires appartenant à la petite noblesse de province, ils voulurent en quelque sorte transporter la lutte à l'extérieur et effectuèrent de nombreuses sorties, les renouvelèrent avec des troupes fraîches, empêchèrent de la sorte les royalistes de détruire leurs dehors et de réaliser aucun progrès.

Dès que la défense reprend assez de prépondérance pour aller chercher ses adversaires, dès qu'elle réussit à les vaincre dans chacune de ses tentatives, la première période d'une résistance animée et extérieure se prolonge trop pour que l'assaillant puisse espérer gagner à son tour la supériorité morale, et le siége est bientôt levé ; c'est ce qui arriva dans cette circonstance. Après une perte d'environ 300 hommes, le duc d'Anjou quitta Cognac avec la résolution de courir le pays, de s'attaquer à des villes moins bien gardées, puis, par leur prise successive, d'isoler Cognac et d'en avoir ensuite meilleur marché.

La besogne à ce sujet avait été commencée pendant les préparatifs de la journée de Jarnac par les gouverneurs catholiques d'Angers et de Nantes qui, désireux de faire cesser les courses effectuées par les protestants enfermés dans Montaigu, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Clisson, avaient rassemblé 3,000 hommes et étaient venus camper devant le château de cette ville dont les fortifications étaient mal entretenues. Le gouverneur protestant s'était plus occupé de pressurer les habitants que de préparer sa

défense; il laissait 20 hommes dans le château, et faisait défaut lui-même, car il mourut le deuxième jour du siége d'un accès de fièvre chaude. Quinze soldats, abandonnant le séjour de Niort, venaient d'atteindre Montaigu. Ces 35 combattants se défendirent contre l'attaque dirigée du côté de la porte Nantaise, et firent même une sortie, mais ils furent contraints de se retirer dans la ville.

A peu de distance se trouvait, sur la Sèvre nantaise, Tiffauges, pourvue de 40 hommes de garnison ; c'était une ancienne cité, jadis très-forte, bien fossoyée, peu à peu délaissée et réduite à l'état de bourg. Les murailles tombaient en ruine; les portes seules subsistaient pour attester l'ancienne splendeur de la ville. Le château était presque intact; il occupait le plateau entier d'une vaste montagne, et ses fausses braies couraient le long de la pente, flanquées de distance en distance par des tours solides et percées elles-mêmes de meurtrières. La Sèvre baignait le pied de cette montagne, et de l'autre côté un grand étang défendait la place. Une chaussée traversait cet étang, mais elle était merveilleusement protégée par une grosse tour neuve et par la courtine sise en arrière. Des hauteurs inaccessibles gardaient un autre côté de la ville. Enfin une grosse tour sert de donjon ; elle a ses fossés à fond de cuve, maçonnés des deux côtés et remplis d'eau. La porte se trouve garnie d'une triple muraille. D'autres éminences dominent la place, mais, en général, elles sont hors de la distance nécessaire pour canonner la cité, et le pays entier est assez tourmenté pour rendre difficile le transport de l'artillerie. Une position aussi forte ne fut pas, circonstance singulière! ne fut pas même défendue. Sur la nouvelle que Montaigu était pris par les catholiques (elle allait l'être en effet), les soldats de la garnison s'enfuirent, et le capitaine Priou, demeuré seul,

rendit la place ; la compagnie de royalistes qui y fut laissée brûla le château et le donjon, afin que les protestants ne pussent dorénavant y élire gîte, se contentant pour leur parti des places de Clisson et de Montaigu.

Pendant que ses lieutenants réussissaient ainsi à s'emparer de plusieurs localités, pendant qu'après une tentative d'escalade essayée sur Clisson et manquée par les protestants, les gouverneurs catholiques se trouvaient plus libres de courir le pays, le duc d'Anjou visitait successivement la Saintonge, l'Anjou, le Limousin, et prenait plusieurs places. D'abord Aubeterre, qui résista quelques jours ; cette ville, arrosée par la Dronne, n'est pas éloignée de Riberac. Puis Mucidan ; là se trouvaient les régiments de Brissac, de Montluc et de Des Cars ; plusieurs assauts furent donnés, et tous avec perte. A l'un deux, Brissac, toujours téméraire, voulut reconnaître la brèche de plus près, et, quoique bien en armes, reçut, dès qu'il avança la tête pour mieux découvrir la brèche, une arquebusade dans la joue, près du nez, eut le cerveau percé et succomba sans pouvoir prononcer un seul mot. Ainsi périt à vingt-six ans un chef d'avenir, déjà chevalier de l'ordre et colonel général de l'infanterie, généralement aimé et regretté. Un assaut furieux vengea sa mort, et, la place enlevée, en dépit des capitulations et des promesses, ni les défenseurs ni les habitants n'obtinrent quartier[1].

Les protestants envoyaient alors le fameux Piles se saisir du fort de Médoc, sis vis-à-vis de Blaye, ce qui fut accompli sans encontre par 2,000 piétons, lesquels passèrent la Gironde en bateaux ; cette île fut saccagée, et les soldats y trouvèrent un riche butin. De là, Piles descendit le fleuve

[1] Davila et le Frère le disent tous deux.

jusqu'à Bourg ; mais Montluc avait largement pourvu à la défense de ce point, et déjà une attaque des protestants avait échoué ; d'ailleurs Piles fut rappelé.

La situation de l'armée royale laissait à désirer. Castelnau nous la dépeint exactement : « Je trouvay, dit-il, que le duc d'Anjou n'estoit pas satisfait de beaucoup de capitaines de son armée qui, à faute de payement, demandoient congé de se retirer en leurs maisons, comme quelques-uns avoient fait ; la plupart aussi des soldats se desbandoient tous les jours, tant à faute de payement que pour ce qu'ils avoient grandement paty en l'armée, en partie à cause de l'hyver, qui avoit esté fort grand cette année, et de beaucoup de maladies qu'ils avoient reçues, dont grand nombre estoient morts ; en sorte que l'infanterie estoit réduite *à une moitié*, la cavallerie *au tiers*, à qui il estoit deu près de trois mois de leurs services ; ce qui donnoit beaucoup de mescontentement au duc, qui recevoit les plaintes d'un chacun ; aussi blasmoit-il fort ceux qui estoient du conseil de Leurs Majestez, pour le peu d'ordre qu'ils apportoient de faire venir de l'argent, à quoy, de leur costé, ils estoient assez empeschez, s'estonnant comme les huguenots, qui en devoient bien avoir moins, pouvoient entretenir si longtemps une armée sur pied, et faire venir tant d'estrangers, auxquels il falloit beaucoup d'argent[1]. » Les protestants mettaient sans doute plus d'économie dans leur administration ; ils frappaient sur les pays où l'on guerroyait, principalement dans le Poitou, des emprunts volontaires ou forcés; ils vendaient les biens ecclésiastiques; et ces sources où ils s'abreuvaient d'argent n'étaient pas inconnues, seulement on ne s'attendait pas à les voir fournir autant.

Un combat indécis sortit les catholiques de cette situation ;

[1] Livre VII, chapitre VI.

c'est le sort commun, et de nos jours nous avons vu souvent ce moyen réussir en politique : quand tout va mal, on frappe un grand coup, on soulève un monde, et l'attention est détournée. C'est plus vrai encore à la guerre : le combat est le moyen de sortir d'embarras[1]; mais cette fois ce furent les protestants qui y recoururent et répondirent ainsi au besoin secret des catholiques ; ils y recoururent à cause de la pénurie de vivres dont ils souffraient.

Il s'agit de l'engagement de la Roche-Abeille[2]. Les roya listes étaient solidement campés sur une éminence, non loin de Limoges et tout près de Saint-Yrieix, quand leurs adversaires vinrent à eux (23 juin 1569). L'amiral donna droit, avec son avant-garde, contre le quartier de Strozzi, et avec sa bataille contre celui des Italiens. Strozzi fut assailli par plus de 4,000 hommes, c'est-à-dire par des forces presque quadruples des siennes ; il réussit pourtant à se défendre en raison des obstacles (arbres et haies) garnissant le terrain qu'il occupait, en raison surtout de ce qu'il dominait l'ennemi et faisait contre lui des décharges plus avantageuses. Si ce chef n'eût quitté cet excellent poste, sans doute les protestants n'eussent pu l'en déloger ; mais, piqué des reproches des Français qui semblaient par leurs regrets en faveur de Brissac, son prédécesseur comme colonel général de l'infanterie, exprimer qu'un chef italien leur convenait peu[3], il cria aux siens de le suivre, descendit dans la plaine, et, par un

[1] Le combat amène une décision, et tous les généraux heureux ont employé ce moyen pour compléter leur œuvre. Voyez la page 91 de nos *Commentaires sur Clausewitz.*

[2] Des contemporains écrivent la Roche-la-Belle et la Roche-Beille ; beaucoup de cartes portent aujourd'hui la Roche-l'Abeille.

[3] Les Italiens ont joué un grand rôle sous les trois règnes des fils de Catherine de Médicis, et l'histoire montrera *peut-être* un jour que leur influence a été alors funeste, principalement en faisant agir la cour en dehors du caractère français, et en nous apportant des vices de plus.

choc des plus vigoureux, rejeta en grand désordre les arquebusiers qui le pressaient précédemment et, en cet instant, feignaient de fuir pour l'attirer plus loin. A peine en plaine, il fut entouré par la cavalerie de l'amiral, se défendit avec énergie et fut bien secondé ; mais, renversé de cheval et foulé aux pieds, il ne tarda pas à être prisonnier, et, au dire de Davila, « fut estimé d'un chacun plus louable pour sa hardiesse que pour sa prudence ». C'est ainsi que pour échapper à un désagrément on tombe souvent dans un plus grand ; l'exemple de Strozzi à la Roche-Abeille est frappant. MM. de Guise et de Martigues s'aventurèrent trop aussi avec un gros de cavalerie, et en furent vertement tancés par Tavannes, leur disant devant les troupes : « *Messieurs, avant d'entreprendre, il faut réfléchir.* » Suivant un chroniqueur, leur charge intempestive aurait entraîné Strozzi, qui, croyant marcher avec l'aide de la cavalerie, s'en trouva ensuite abandonné. Pareilles témérités coûtèrent 300 hommes aux catholiques et 153 aux protestants. L'amiral eut beau poursuivre les vaincus, ils reprirent position sur la colline, et, une fois en leur premier poste, ne purent plus être débusqués : ils furent aidés à ce moment par les chevau-légers italiens qui, voyant le désastre, mirent pied à terre et escarmouchèrent derrière les châtaigniers. Sur le reste de la ligne, c'est-à-dire là où la bataille des réformés combattait, l'action se prolongea d'une heure, mais la perte y resta minime (120 soldats des deux côtés), parce que les catholiques conservèrent imperturbablement leur poste. Finalement, les protestants furent obligés de se retirer ; ils eussent sans doute obtenu un plus grand succès sans la pluie qui ne cessa de toute cette journée « voire en telle largesse qu'il n'y eut personne qui ne s'en retournast bien trempé ». Cette pluie, en effet, avait tellement mouillé le bassinet ou humecté la

corde et le serpentin des arquebuses à rouet, que la poudre « déjà toute moite » ne pouvait prendre feu, ce qui annula la supériorité de Coligny en fantassins et empêcha l'effet de tireurs émérites qu'il avait prescrit de placer dans les endroits favorables [1].

Afin d'inquiéter les catholiques, les princes protestants et l'amiral résolurent de camper sur le lieu même qu'ils avaient occupé pendant l'action ; leur idée était que la cavalerie du roi, resserrée sur un terrain peu étendu, devait souffrir. Mais peu de jours suffirent pour les détromper. Logés à l'étroit, en effet, les catholiques se trouvaient à portée de Limoges, et tiraient de cette ville des vivres et des fourrages en abondance ; en outre, la plupart des autres cités leur appartenaient, en sorte que les réformés entretenaient la guerre dans une province peu à leur dévotion, peu productive de sa nature, et où ils étaient obligés de se nourrir et de nourrir leurs alliés les Allemands ; force leur fut de chercher une contrée plus fertile, et ils se rendirent dans le Périgord.

A ce moment, la reine mère parut au camp de son fils, récemment accru des forces du duc d'Aumale et du secours amené de Rome par le comte de Santafior [2], passa devant le front de l'armée rangée en bataille et visita toutes les bandes, parlant aux uns, exhortant les autres, louant leur courage et leur fidélité. Cette démonstration adroite et virile, qui cachait peut-être la jalousie de Charles IX n'osant se montrer à son armée aux côtés de son frère vainqueur, dut exciter quelque enthousiasme. Accompagnée des cardinaux de Bourbon et de Lorraine, Catherine de Médicis venait se concerter avec le duc d'Anjou sur la conduite de la guerre, les membres du conseil royal n'étant

[1] Henri de Navarre accomplit ses premières armes dans ce combat.
[2] 3,000 fantassins et 1,200 chevaux.

pas d'accord à ce sujet, et leurs vues concordant peu avec celles des chefs de l'armée et surtout de Tavannes. Elle vint également « pour voir quels moyens il y auroit de faire une bonne paix et pour donner courage aux gens de guerre et les contenter par belles paroles et promesses, attendant que partie de la levée fust faite des deniers de la subvention que les ecclésiastiques faisoient à Sa Majesté par la vente et aliénation de leur temporel, jusques à la concurrence de cinquante mille escus de rente, suivant la bulle et permission du pape. »

Nous avons signalé en son lieu la négociation relative à ces cinquante mille écus; mais ce qu'il nous faut remarquer ici, c'est moins l'usage à peu près constant de prendre sur les biens du clergé dans les moments où il y a pénurie dans le trésor, que l'indication naïve de ce moyen perpétuel de gouvernement : *contenter par belles paroles et promesses;* il est vrai, le diplomate qui parle avait été souvent réduit, faute de mieux, à jouer ce jeu pour le compte de la France, et vis-à-vis des troupes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'Etat n'avait pu faire autrement.

A quoi aboutit cette présence de Catherine de Médicis au milieu de l'armée royale? On le pressent peu, même en connaissant sa prédilection pour les actes de temporisation et d'atermoiement, car il sortit du conseil de guerre et d'État y tenu la résolution de ne point combattre, d'user les protestants et surtout leurs alliés par la guerre traînée en longueur, par les inconvénients de la chaleur et d'une consommation imprudente des fruits et du raisin. Etait-ce le parti le plus viril? et put-on s'y conformer? La suite de ce récit le fera voir.

Les circonstances devenaient graves. Après avoir opéré leur jonction avec leurs alliés allemands le 23 juin 1569, à Saint-Yrieix, distant de la Roche-Abeille d'une lieue environ,

les chefs protestants envoyèrent une requête au roi, au nom de tous leurs coreligionnaires de France, à la fin d'exposer leurs plaintes et de solliciter le libre exercice de leur religion, avec les sûretés requises et sans exception, promettant, si on leur pouvait prouver qu'ils s'éloignaient de la doctrine des apôtres et prophètes, de céder volontiers à l'avis de ceux qui les instruiraient mieux; en même temps, ils demandaient la convocation d'un concile libre et général. C'était, sous forme de simple pétition, soulever les discussions déjà entreprises à Orléans, à Poissy, et aussitôt abandonnées. L'Estrange, choisi pour député par son parti, se rendit auprès du duc d'Anjou à l'effet d'obtenir un passe-port, mais il reçut pour toute réponse un avis que sa demande serait transmise à Sa Majesté. Charles IX, sachant que les réformés voulaient gagner du temps, sans traiter réellement, répondit qu'il n'entendrait aucune remontrance avant que les huguenots n'eussent posé les armes et repris les allures de sujets fidèles. Le maréchal de Montmorency crut devoir écrire en même temps à l'amiral que le roi oublierait tout dès qu'on serait rentré dans la règle. Coligny, en retour, déclara regretter les troubles qui désolaient la France, témoigna être porté pour le service du roi, mais en même temps annonça l'intention de se maintenir, avec tous les protestants de la France, dans le libre exercice de leur religion, malgré la violence de leurs ennemis. On le voit, la scission entre la royauté et les huguenots se manifestait de plus en plus profonde et sérieuse.

Pendant que le duc d'Anjou se rendait à Tours et y passait plusieurs jours auprès de sa mère et de son frère, le comte du Lude était obligé, malgré ses efforts, de lever (2 juillet) le siége de Niort, ville à laquelle il avait donné plusieurs assauts, dont un très-brillant, désigné par un auteur sous le

nom d'*assaut-colonel*, mais il avait eu contre lui à l'intérieur la Noue, Teligny et de vaillants défenseurs. Là ne se borna pas le bonheur des protestants; ils s'emparèrent alors de plusieurs places: à la fin de juin, de Brantôme, où ils entrent par composition, et de deux châteaux, sis dans le Périgord. Ils reviennent ensuite sur la Vienne vers Confolens et Chabanais, fortifications importantes, car elles sont au pied du long plateau qui sépare la Vienne et la Charente, et Chabanais s'élève à un coude de la première de ces rivières. Il y avait à Chabanais un lieutenant de Montluc lequel, espérant être secouru, tint bon et *attendit le canon*, suivant l'expression du temps, c'est-à-dire ne se rendit qu'après brèche faite à l'une de ses tours, la tour Rochechouart (6 juillet); aussi toute la garnison fut-elle mise à mort. Quant au gouverneur, nommé la Planche, il sauva sa vie par une rançon de 10,000 livres et la promesse de rendre la liberté à Virel, ministre de la reine de Navarre, retenu par le terrible Montluc.

Ensuite Châtelleraut et ses 60 défenseurs catholiques capitulèrent (12 juillet), et une ville peu fortifiée et de garde difficile, en raison de son étendue, tomba en trois jours au pouvoir des protestants; nous voulons parler de Lusignan. La description du château nous a été conservée. Assis sur une vaste et haute montagne, il était dominé pourtant de deux côtés par des montagnes plus élevées, mais se défendait sur son pourtour entier par une double muraille, construite *de dure estoffe* et difficile à battre en brèche; cette brèche se présentant d'ailleurs trop roide pour pouvoir être franchie sans un soutien spécial. Du côté de la ville, ledit château portait triple muraille, bien flanquée, avec double fossé à fond de cuve. Son armement montait à neuf canons; il contenait assez de munitions, mais un petit nombre de soldats. Le siége de ce château commença le vendredi

15 juillet 1569 ; ces trois canons[1], d'autres plus faibles et quelques petits *sacres*, tels que les Allemands en traînaient toujours avec eux, tous logés assez près, sur la pente d'une colline, ouvrirent le feu. Après un tir nourri, ils ne purent abattre que la tour élevée à l'un de ses angles ; il en résulta une brèche telle qu'il eût fallu des échelles pour la gravir commodément. Le capitaine Piles réclama pour son régiment l'honneur de former la tête de la colonne d'assaut. Avant d'organiser cette colonne, l'amiral envoya deux capitaines effectuer une reconnaissance spéciale de la brèche, *ce qu'ils firent ayant chacun le rudache*[2] *au bras*[3]. Un coup de canon malencontreusement tiré par les assiégeants pendant cette reconnaissance, et pointé sur la brèche, la bouleversa au point de terrasser et d'étouffer l'un des capitaines ; l'autre capitaine se tira de cet accident et donna l'avis d'améliorer encore la brèche par le tir du canon. Les salves recommencèrent, augmentées d'un feu très-vif d'arquebuserie ; bientôt les défenseurs cessèrent de se montrer, et enfin menacés d'une double attaque, sans compter une escalade qui se pouvait donner par la ville, ils demandèrent à capituler. On débattit les conditions, et enfin l'accord eut lieu le 20 juillet. 25 sortirent aussitôt et furent conduits à 3 lieues au delà pour leur sûreté. Le lendemain, ce fut le tour du gouverneur, de ses gardes et du capitaine La Barre[4], lequel, blessé à Niort, s'était réfugié à Lusignan pour s'y faire soigner ; les autres défenseurs prirent du service dans l'ar-

[1] L'un s'appelait *chasse-messe*.

[2] Rondache ou bouclier.

[3] *Vraye histoire des troubles et guerres civiles*, par LE FRÈRE, t. I, verso du folio 361.

[4] Il était de Laval. Peut-être était-ce lui qui commandait en 1563 une compagnie d'arquebusiers à cheval, comme nous l'avons indiqué à la page 41 du mémoire intitulé : *l'Art militaire pendant les guerres de religion*.

mée des princes, et c'est un fait curieux à noter. On ne dit pas s'il en fut de même des défenseurs protestants des châteaux de Lassay et de la Ferté, appartenant à la province du Maine, dont le gouverneur d'Alençon prit possession en ce même mois de juillet.

Les catholiques obtinrent un autre dédommagement de la reddition de Lusignan dans la prise de Regennes-sur-l'Yonne, à 8 kilomètres d'Auxerre[1], où s'était réfugié, après l'engagement de la Roche-Abeille, un gros de protestants qui de là entreprenait des courses dans le pays; les habitants d'Auxerre, de Joigny et de Villeneuve-le-Roi, ne voulant pas rester avec cette menace suspendue sur leur tête, et si près de leurs familles, d'autant que la contrée environnante se trouvait sous la domination de seigneurs protestants, se réunirent et marchèrent contre le château fort, le canonnèrent, l'enlevèrent en donnant l'assaut (24 août) au moyen des trains de bois flotté qui, déjà à cette époque, descendaient le cours de l'Yonne, et tuèrent tout ce qui leur tomba sous la main. Plusieurs cruautés furent commises[2], à titre de représailles sans doute; cette action de guerre n'incombe pas comme responsabilité aux troupes, puisque ce furent en partie des citoyens qui la commirent; je dis en partie, parce qu'il se mêla aux volontaires des détachements accourus des garnisons royalistes voisines.

De ce côté de la France, il se passa au même moment un singulier fait. Le château de Noyers avait été abandonné par les 25 hommes de sa garnison, à cause de la peste qui régnait

[1] Sur l'Yonne qui l'entourait de trois côtés, et non sur la Cure, comme le dit le Frère; le fossé du quatrième côté pouvait recevoir les eaux de la rivière.

[2] On alla jusqu'à griller et même manger le cœur d'un guerrier connu sous le nom de *Cœur de roi;* c'est la Noue qui fournit ce détail, et de Thou le confirme.

dans la ville; les protestants, plus courageux, étaient venus l'occuper. Les catholiques purent promptement revenir en force suffisante, et une capitulation ne se fit pas attendre, mais le sieur de Donjon, capitaine de la garnison qui avait déserté son poste, fut mis en jugement.

Sur ces entrefaites, l'amiral s'acharnait au siége de Poitiers. Il s'était rendu sous les murs de cette ville, malgré l'avis de ses capitaines, à la date du 24 juillet. Or, le duc d'Anjou s'était occupé d'approvisionner et de munir ladite cité de la façon la plus prévoyante et la plus généreuse[1]; cette sollicitude se comprend, car Poitiers et Montaigu étaient les deux seules forteresses du Poitou qui ne fussent pas au pouvoir des réformés.

Poitiers, bâtie sur des pentes fertiles, plantées en vignes et en blés, au bas desquelles coule le Clain, possédait alors des murailles peu épaisses, mais bien cimentées et solides, munies de tours et aboutissant à un château triangulaire[2]. Une tour garnit chacun des angles de ce château, et ces tours se défendent l'une l'autre, ce qui dénote que leur écartement était basé sur la portée des armes : un avant-mur élevé à l'entrée, percé à merveille et convenablement flanqué, augmentait la difficulté de l'approcher. Sans les hauteurs qui la dominent, la cité, protégée par une rivière et un étang profond, se trouvait ainsi à même d'arrêter une puissante armée ; on avait remédié aux inconvénients de cette position, non-seulement par l'amélioration de l'enceinte et par l'augmentation de la garnison, qui se complétait de six

[1] L'artillerie seule manquait, neuf pièces à peine figurant sur les fortifications de la ville ; la poudre était en petite quantité ; quant à la farine, pour l'avoir plus fraîche, on avait échangé celle des magasins contre le blé récolté cette année même par les habitants.

[2] Cette forme se présente rarement en fortification, soit dans les temps anciens, soit dans les temps modernes ; en effet, elle étrangle trop l'espace intérieur.

compagnies de fantassins levées exprès et d'un grand nombre de volontaires. Cette garnison fut répartie sur les points dangereux, en beaucoup de postes ; douze corps de garde spéciaux furent créés, et certains quartiers confiés à la vigilance des seigneurs de marque. Enfin, le 22 juillet, deux jours avant l'arrivée de Coligny et les débuts du siége, le duc de Guise se jeta dans la place, accompagné du duc de Mayenne son frère. Ce fut un appui moral ; le futur *Balafré* visita les murailles, intérieurement et extérieurement ; il fit ainsi un certain nombre de prisonniers dont il apprit avec certitude que, sous peu de jours, les protestants camperaient à la vue des défenseurs.

L'amiral, une fois devant la ville, rechercha l'extension de ses quartiers, afin de compenser la difficulté de gravir sur les pentes, qui présentaient à l'attaque des échelons successivement défendus, et dans ce but, lequel devait amener le fractionnement des forces des défenseurs, plaça son infanterie sur les deux rives du Clain, la faisant communiquer d'un bord à l'autre par un pont de cordages. Les chefs protestants occupaient le couvent de Saint-Benoît, la porte Saint-Lazare, le faubourg de Pierre-Levée, tandis que la cavalerie, cantonnée dans les villages, atteignait jusqu'à Crustel, sis à 2 lieues.

A peine les postes pris par l'assaillant, Sessac, lieutenant du duc de Guise, sortit avec 120 chevaux et chargea la cavalerie placée dans le village de Marne, la trouva en désordre, la défit, et, dans son retour, assaillit furieusement 200 reîtres aux ordres de Briquemaut, et en laissa 40 sur la place, les autres prenant la fuite. Afin d'empêcher de semblables sorties, l'amiral plaça contre la porte dont Sessac était sorti 2,000 piétons qui se retranchèrent en ce lieu et de là arquebusèrent les défenseurs. Pourtant la garde faite par ces

2,000 hommes ne fut pas telle que la garnison de Saint-Maixent, après avoir abandonné cette place beaucoup trop faible, et fait une étape de 9 lieues en six heures, ne réussit à traverser les retranchements élevés sur ce point par les protestants et à pénétrer, au nombre de 600 combattants, dans la ville de Poitiers, qui reçut de la sorte, par cette tentative hardie, un renfort notable. La porte de Poitiers en avant de laquelle se passèrent ces escarmouches se nommait la porte de la tranchée.

Une fois le siége formé, il y eut pour ainsi dire trêve durant les premiers jours. Mais ces engagements reprirent, et les protestants eurent beaucoup de peine à élever une batterie de 14 canons, laquelle ouvrit son feu le 1er août, du côté de la porte Saint-Cyprian, dont le ravelin et la tour tombèrent abattus. Un assaut fut donné de ce côté, mais il resta infructueux, la brèche étant défavorable. L'amiral ordonna de diriger les canons de cette batterie d'un autre côté, et de faire brèche à une courtine construite le long de la rivière et aboutissant au lieu dit le *Pré-de-l'Abbesse*. Le 10 août, la brèche se trouva praticable, et un pont destiné à faciliter l'assaut fut jeté, mi-partie sur des bacs, mi-partie sur des tonneaux. Toutefois, une reconnaissance de la brèche ayant été faite, Coligny, sur le rapport qui lui fut adressé, renonça à combattre dans ces conditions, retira ses troupes, puis commanda de dresser un autre pont plus solide sur le tablier duquel la cavalerie même pût passer. La nuit, un stratagème vint à la traverse de ses desseins : pendant que les assiégés se livraient à des démonstrations hostiles, et que l'artillerie de la place tirait à toute salve, afin de détourner l'attention, un soldat romain[1], accompagné de deux

[1] Amené par le comte de Santafior ; il se nommait Blaise Capicucci.

excellents nageurs, se glissa dans l'eau, atteignit le dessous du pont et en coupa les cordages. Les défenseurs profitèrent du répit causé par cet événement pour réparer leur brèche et construire en arrière un nouveau rempart plus solide que le premier; ce travail, accéléré par la vue du duc de Guise portant lui-même la hotte, fut achevé en peu de temps.

Le 18 août, l'amiral, qui avait renforcé sa batterie et construit trois ponts, donna à l'enceinte un nouvel et furieux assaut. Ses soldats s'étaient déjà beaucoup avancés quand on découvrit qu'un cavalier avait été élevé au couvent des Carmes, et que les boulets qui en partaient battaient l'emplacement sur lequel se tenaient les troupes d'assaut; il fallut abandonner cette tentative qui coûta sept capitaines aux réformés; dans cette action, la Noue fut blessé au bras gauche, qu'il perdit en partie par suite de cet accident [1]. Les défenseurs furent aussi décimés; parmi leurs morts on compte un capitaine et leur ingénieur, homme de réputation [2].

Les assiégeants renforcèrent leur batterie de huit coulevrines et se livrèrent à un dernier effort. Peut-être les murailles n'eussent pas résisté et la ville serait devenue intenable, si les catholiques n'eussent réussi par un barrage à contrarier le courant de la rivière, à l'arrêter presque et à gonfler de la sorte tellement ses eaux, que de ce côté les mines et les travaux de l'assiégeant furent inondés. Coligny, obligé de changer la direction de ses coups, les reporta sur la tour d'où partait le barrage, espérant pouvoir ainsi atteindre et détruire ce dernier : elle se nommait la tour du Rochereuil. Les protestants réussirent en effet à détruire,

[1] Et d'une autre blessure reçue plus tard au siége de Fontenay en 1570 : de là son *bras de fer* et son surnom.

[2] Il se nommait Cerason.

sur une soixantaine de pas, le mur d'enceinte, auquel, le capitaine de Piles en tête, un assaut fut donné, ainsi qu'à ladite tour. Cet assaut fut vigoureusement reçu ; les capitaines et seigneurs se portèrent en foule à sa rencontre ; là le duc de Guise fit des prouesses. L'attaque fut renouvelée à la nuit, sans son chef précédent qui était gravement blessé, mais il n'eut pas plus de succès, les assiégés ayant construit d'autres fortifications derrière la brèche.

Les chaleurs de l'été avaient déjà occasionné des maladies, et les troupes allemandes perdaient beaucoup de soldats. La plupart des chefs protestants s'étaient éloignés. L'amiral, resté presque seul, quoique affaibli par un flux de sang, persista dans ses intentions, et, le 2 septembre, ordonna un dernier assaut qui dura plusieurs heures et lui coûta, dit-on, sept cents hommes tués ou blessés, tant les assiégés mirent d'ardeur et d'énergie à le repousser. Néanmoins, son opiniâtreté et celle de son armée ne semblèrent pas faiblir. Alors les assiégés s'adressèrent au duc d'Anjou, et lui demandèrent de leur porter secours.

Ce cri fut entendu. Déjà la reine avait été avertie que les chefs catholiques se plaignaient de leurs fatigues, qu'il faudrait aux uns de la santé, comme à Tavannes (il souffrait des poumons [1]), à tous du repos ; elle savait aussi que l'irrégularité de la solde nuisait au maintien de la discipline, et portait les soldats à quitter l'armée ; et ainsi prévenue, elle guettait les événements. L'argent était rare ; il devenait de plus en plus difficile d'en trouver, mais on pouvait envoyer d'autres chefs, sinon pour remplacer les plus fatigués, au moins pour les aider. On tint un conseil royal sous la présidence du roi lui-même, que le duc d'Anjou

[1] Tavannes mourut d'une pleurésie.

était venu trouver pour rendre compte de ses opérations et de sa situation. Le discours par lequel il remplit ce devoir avait été préparé par Tavannes ; il insistait sur la situation critique du duc de Guise dans Poitiers. On ne s'accorda pas dans la première séance, parce que Tavannes émit ce point de vue qu'il ne fallait pas tout sacrifier au désir de secourir Poitiers, et que c'était à force de patience qu'on réduirait les huguenots. Mais, dans un conseil restreint et séparé, le roi déclara sa volonté : il fallait secourir Poitiers. « J'y perdrai plutôt mon royaume », dit-il.

Alors Tavannes imagina le siége de Châtelleraut, qui devait tourner à la honte de l'amiral en cas de succès, et très-probablement le porter à quitter Poitiers [1]. Cette dernière supposition se réalisa. Le 5 septembre, les catholiques atteignirent Ingrande, localité éloignée d'une bonne lieue de Châtelleraut ; le lendemain la ville fut reconnue et les logements pris, mais à une certaine distance, les faubourgs ayant été brûlés. Le 7 septembre, déjà une batterie des assiégeants tirait près de la porte Sainte-Catherine et dirigeait des projectiles vers la porte Saint-Jean : le feu dura, chaque jour, de l'aube à 2 heures ; on l'entendait de Poitiers. Malgré les préparatifs des défenseurs, malgré leurs amas de sacs à terre et de fascines pour remparer la brèche, ils savaient du nouvel ingénieur envoyé par l'amiral que ce dernier viendrait à leur secours, avec toute son armée, dès que le danger apparaîtrait pour eux.

Et en effet, aussitôt la canonnade commencée, le camp protestant retira son canon et quitta Poitiers (15 septembre) ; à ce moment même, un puissant renfort catholique pénétrait dans la ville. L'approche de l'armée ennemie n'empê-

[1] Sept grandes lieues séparent Châtelleraut et Poitiers.

cha pas les royalistes de donner un assaut à Châtelleraut, dès que la brèche fut jugée praticable. « Là, rapporte le Frère, il y eut quelque différend entre les fantassins françois et italiens, chacun desirant auoir la pointe [1] sur l'autre nation, comme est surtout coustumier le François, qui ne veut estre secondé par quelque nation qui se puisse presenter, soit en assaut, soit en bataille. Les Italiens quereloient cest auantage, considéré mesmement, que pour estre venus de si loing, ils auoient tant enduré pour soustenir le party des catholiques. En fin le sort vuida ce différend, et tomba la faveur sur les Italiens ; avec les quels se ioignirent plusieurs braues, et signalez cavalliers de leur nation, secondez par quelques trouppes d'arquebusiers et piquiers françois, qui asseuroient toute l'armée d'emporter la ville du premier assaut. Tous marchoient fort brauement, et d'vne asseurance grande iusques dedans la bresche, faisant pleuuoir vne infinité d'arquebuzades, les quelles ne portèrent comme point, pour ce que personne ne s'y presenta. » Une fois dans la brèche et fiers déjà d'y avoir planté quinze enseignes, ces Italiens souffrirent beaucoup des feux de mousqueterie de la défense, parce que les assiégés avaient eu soin de garnir la plate-forme couronnant cette trouée de barricades et en outre de créneler les maisons voisines, en sorte que force protestants, et les plus adroits, se trouvaient embusqués derrière ces obstacles : en outre, ces protestants sortirent parfois de leurs gabionnades, en sorte que les bandes italiennes furent décimées ; fort peu revinrent de cette action sans blessure, et pareilles blessures devenaient mauvaises, vu que les balles employées par leurs adversaires étaient, assure-t-on, empoisonnées.

[1] La tête de la colonne d'assaut, c'est-à-dire le premier rang au combat, le poste le plus dangereux.

Les Français catholiques qui marchaient en queue firent leur possible pour soutenir les Italiens, mais sans grand succès.

Le lendemain, 8 septembre, Tavannes apprend l'arrivée de l'armée protestante, commandée par l'amiral, sur les bords de la Vienne : aussitôt il replie son artillerie, ses assiégeants, ses bagages, et de fait, après l'insuccès des Italiens, c'est ce qu'il y avait de mieux à faire. Le duc d'Anjou, *croyant les fols*, c'est-à-dire les jeunes, les téméraires, ceux dont son mentor se plaignait souvent, car il était pour la fougue uniquement sur le champ de bataille et à point nommé, quand son emploi pouvait devenir favorable, le duc d'Anjou, disons-nous, voulut s'arrêter 2 lieues plus loin et y coucher, mais Tavannes le rabroua par ces mots : « Demeurez si vous voulez ; je m'en vay avec ceux qui aiment le salut de la France. Dans deux heures vous aurez l'ennemi sur les bras. » Monsieur (on nommait ainsi le prince) se résignait assez aux avis de Tavannes, malgré leur brusquerie[1]; il *deslogea fasché*, mais délogea et suivit l'armée entraînée par Tavannes ; les catholiques vinrent passer la Creuse au port de Piles, près de son confluent avec la Vienne, et garnirent si bien ce point de passage d'arquebusiers et de chevau-légers que l'amiral se vit obligé de venir à Laselle (Jean de Tavannes dit *Selle*), position défendue par la rivière, des marais et les retranchements du bourg. Mais ne trouvant pas son adversaire disposé à combattre, il se rendit à Faye-la-Vineuse. Cette temporisation et aussi l'échec de Poitiers, les maladies et la famine, diminuaient l'armée protestante ; beaucoup de volontaires la quittaient. Aussi dès que les catholiques

[1] En cas de dissentiment, Tavannes devait avoir le commandement (à lui secrètement déféré), son propos l'indique.

s'approchent, il s'éloigne et gagne le bas Poitou ; l'ardeur qu'il remarque chez l'ennemi le fait hésiter ; acceptera-t-il ou non la bataille ? Tavannes, *devin ordinaire par son entendement* [1], suivant l'expression de son fils, marche à l'ennemi et cherche à lui couper les chemins, aussitôt qu'il remarque combien cela contrarie ses projets.

Il le rencontre enfin et le surprend non loin de Moncontour, l'attaque et lui tue trois cents hommes ; l'amiral résiste peu, gagne du temps et change de position à la nuit. Tavannes cherche à gagner la source d'un ruisseau, afin de couper la retraite aux huguenots, qui se décident à ne plus refuser la bataille. On arrive ainsi sur la rive gauche de la Dive, dans la plaine vulgairement dite de Moncontour, c'est-à-dire dans le lieu où se livra l'action.

Les catholiques disposent de 16,000 fantassins, 8,000 chevaux, 15 canons ; les huguenots ont un millier de chevaux et 4 canons de moins. Si ces chiffres, empruntés aux Mémoires de Gaspard de Tavannes, sont vrais, la différence entre les deux armées était minime, et les renforts souvent cités comme récemment reçus par le duc d'Anjou se bornaient presque au résultat de l'égalisation des deux armées ; il faut donc surtout les considérer comme ayant doté les catholiques de troupes fraîches, tandis que les protestants se trouvaient fatigués, mal approvisionnés, malades. Les armées sont si bien égales que Tavannes, qui sera ici, comme à Jarnac, le principal acteur, pense que son armée sera, *homme pour homme*, plus forte que celle de ses adversaires, *à cause de la noblesse catholique ;* et il en est d'avis parce que l'on va combattre en plaine, terrain propice à la cavalerie.

Dès qu'il a su que les huguenots faisaient halte à Airvault

[1] Ce trait nous montre Tavannes utilisant adroitement le moindre symptôme, comme nous l'avons fait voir dans le mémoire sur *l'Art des indices.*

pour y passer le Thouet et atteindre la plaine de Moncontour, il a été les reconnaître *sur un cheval d'Espagne* emprunté au duc d'Anjou, a remarqué combien leurs escadrons marchaient avec décousu, combien aussi les piques des lansquenets se choquaient entre elles, et les a jugés *en peur ;* aussi, de retour, il donne bon espoir aux siens. Avouez que si tout cela provient d'une feinte, elle est vraiment bien jouée et digne d'un grand capitaine.

Cet espoir fait adopter pour mot de ralliement : « Marchons au nom de Dieu ! » expressions dont il se sert en l'annonçant. Il arrive par la route d'Assais, étend sa gauche afin de barrer le chemin d'Airvault, et ne forme qu'une ligne, mais en ayant soin de se constituer une réserve. Les protestants sont également sur une seule ligne.

Tavannes, par un souvenir de Jarnac et du sort du connétable, ne laisse pas son avant-garde charger trop tôt. Il lui permet seulement de partir quand déjà la canonnade a commencé l'action[1]. L'infanterie suit les escadrons, et la lutte de cavalerie dégénère bientôt en mêlée générale. Le duc d'Anjou court des dangers et a un cheval tué sous lui[2] ; Coligny est blessé à la mâchoire. A ce moment les Suisses, placés au centre des catholiques et un peu en avant de leur front, donnent vigoureusement et percent tout, protégés qu'ils sont par le feu d'arquebusiers postés sur le côté et abrités derrière des chariots. Voyant ce succès, Tavannes ébranle sa réserve, qui enfonce aisément les cavaliers huguenots dénués de lance et rangés sur un seul rang. Battus à l'avant-garde, enfoncés sur le centre et culbutés par la réserve, les protestants fuient sur la route de Parthenay et sont poursui-

[1] Le P. Daniel assure que cette canonnade dura quatre heures, sans qu'on en vînt aux mains, jusqu'à 2 heures après midi.

[2] Le marquis de Villars le releva.

vis durant 2 lieues jusqu'à Airvault : la nuit favorise leur retraite. Dans cette bataille, tout dépend de la *prévoyance* de Tavannes ; il n'attaque pas trop tôt, se procure un appui de flanc par des arquebusiers postés derrière une ligne de chariots, et emploie une réserve ; aussi la lutte dura-t-elle une demi-heure après la canonnade et ne fut-elle guère douteuse (3 octobre 1569).

Cependant *l'un des pages de l'amiral* (on nommait ainsi par moquerie les deux princes chefs du parti protestant), le prince de Béarn, avait saisi un instant favorable, lors de la lutte des deux avant-gardes, et, voyant les siens obtenir momentanément la supériorité, s'était écrié en chargeant : « Donnons ! donnons ! voilà le point de la victoire, déjà ils branlent. » Mais on ne suivit pas son avis, et son signal fut non avenu. Sauf cet incident, la victoire demeura entière aux catholiques.

Des deux côtés, un grand courage fut déployé, et les capitaines coururent les mêmes dangers que les soldats ; les témoignages des contemporains sont unanimes et formels à ce sujet. Le chiffre élevé des chefs blessés ou prisonniers[1] le prouve surabondamment. Quant au nombre des soldats tués, Davila l'estime à 10,000 du côté des protestants ; le chiffre paraît exagéré pour une bataille qui a duré si peu de temps, quoique, par un souvenir du combat de la Roche-Abeille, les Suisses se soient montrés impitoyables vis-à-vis des Allemands ; on peut le réduire à 5,500 d'après Castelnau, qui était présent à la bataille. Cet exact écrivain se prononce d'une façon indécise au sujet de la perte des catholiques : « Le duc d'Anjou, dit-il, perdit *peu d'infanterie*, mais de sa cavalerie plus de cinq cens. »

[1] La Noue, toujours malheureux, Biancon et d'Acier comptent parmi les prisonniers.

Le vainqueur resta maître du champ de bataille, de 200 drapeaux[1], de 900 charrettes de vivres, des bagages et de l'artillerie ennemie, mais il ne coucha pas sur le lieu du combat, et alla loger le soir même à Saint-Genez. De là un officier fut dirigé sur Tours et envoyé au roi pour lui apprendre le succès de son armée ; ce fut Albert de Gondy, comte de Retz, l'un des Florentins venus à la suite de la reine mère, qui apporta la bonne nouvelle ; la cour se réjouit, et avis en fut donné sans délai au saint-père et aux monarques catholiques de l'Europe.

Les chefs protestants retirés à Parthenay se trouvèrent dans une situation critique. Comment ne pas se sentir découragés en se voyant cantonnés en un coin du royaume, dénués d'argent, presque d'amis, n'ayant pour eux que l'espérance d'un revirement? L'amiral, malgré sa blessure, sa joue percée, ses quatre dents cassées, eut l'énergie de rassurer les esprits, de montrer les ressources qui restaient, de conseiller la temporisation. Après son discours, on dépêcha des envoyés en Allemagne et en Angleterre, à l'effet de réclamer des secours, et l'on résolut de s'en tenir aux places de la Rochelle, de Saint-Jean-d'Angély et d'Angoulême, assez fortes pour être défendues et suffisantes pour leur permettre d'attendre un sort plus favorable, d'y laisser de solides garnisons et de se retirer dans les montagnes de la Gascogne, de l'Auvergne, du Languedoc, vers Montgommery, un des leurs, qui semblait prédestiné à relever leur parti, et vers le maréchal de Damville, dont les opinions catholiques s'effondraient, et qui nourrissait de grandes inclinations vers le parti protestant, dont il entrevoyait pouvoir devenir le chef après Coligny.

[1] Vingt-six de ces drapeaux furent remis aux troupes italiennes et envoyés par elles à Rome.

Les princes et l'amiral marchèrent donc vers Niort, y laissèrent Movy et les fantassins échappés au désastre de Moncontour; puis, accompagnés de 100 cavaliers seulement, ils s'éloignèrent rapidement. Les leurs se débandèrent, puis attteignirent la Rochelle fort amoindris. Ils y laissèrent le comte de la Rochefoucauld et la Noue (ce dernier, mal gardé, venait de s'échapper), et, confiants dans Piles, placé à Saint-Jean-d'Angély, et dans le sieur de Pontivy, chargé du commandement d'Angoulême, prirent le chemin de Montauban.

Après s'être emparé de Parthenay, Châtelleraut et Saint-Maixent, le duc d'Anjou posa le siége devant Niort; Movy, gouverneur de cette cité, ayant été tué par un des siens, pendant la rentrée d'une sortie, la reddition ne se fit pas attendre. Saintes, Cognac et les autres places suivirent cet exemple; il ne resta aux protestants que les trois villes récemment pourvues par eux, à savoir : la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély et Angoulême.

Le roi, la reine mère vinrent à l'armée, effectuèrent à Niort une entrée victorieuse, tinrent dans cette ville conseil de guerre. On proposa dans ce conseil de poursuivre les princes avec l'armée royale triomphante depuis un an; mais la pensée que la France se trouvait troublée sur tous les points fit préférer de conserver une position centrale pour le gros des forces, et de confier la poursuite de l'amiral au maréchal de Damville et à Montluc. En conséquence, le duc d'Anjou parut devant Saint-Jean-d'Angély, ville située sur la Boutonne et la deuxième en importance de la Saintonge, que Piles remit après une vaillante défense riche de quarante-six jours de durée; Charles IX fut présent à ce siége et y déploya de l'activité et du courage, mais sans prendre lui-même le commandement. L'armée royale tourna dès lors ses vues

vers la Rochelle, mais sous les ordres du prince-Dauphin, fils du duc de Montpensier, le généralissime étant tombé malade par suite de fatigues, et s'étant retiré avec la famille royale dans Angers, à la fin de s'y reposer et de s'y guérir (1er janvier 1570).

Son éloignement de l'armée donnait-il de l'espoir et du courage aux protestants? toujours est-il que bientôt leurs affaires prirent meilleure tournure en Saintonge, en Aunis et dans le bas Poitou, en un mot sur l'échiquier même du théâtre principal de la guerre depuis la reprise des hostilités.

Déjà le siége de Saint-Jean-d'Angély, par ses difficultés, avait désorganisé et affaibli l'armée catholique ; les Italiens voulaient se retirer. Cependant, après plusieurs succès partiels et l'occupation des îles de Saintonge (sauf l'île de Ré, encore défendue par les réformés), la Rochelle se trouva bloquée par terre et par mer ; on augmenta la fermeture de ce dernier côté au moyen d'une croisière exécutée par le capitaine Landereau, devenu, en récompense de ses services, vice-amiral du Poitou, et par le fameux baron de la Garde. Les effets de cette croisière furent arrêtés par l'arrivée de la Noue, qui fit embusquer des soldats près de Tonnay-Charente, et s'empara de la sorte d'une des galères remontées jusque-là ; les autres galères lui échappèrent ; il en profita pour se livrer à des opérations plus importantes, surprit la garnison de Marans, s'empara de Luçon, de Mareuil, et, attaquant les Sables d'Olonne par terre et par mer, y entra, massacra les 400 hommes qui occupaient cette ville, et prit à la fois 4 navires et Landereau lui-même [1]. Comme cette

[1] Cet amiral eût été mis à mort par les calvinistes, si le roi n'avait promis de traiter le baron de Renti, prisonnier, absolument comme il serait traité à la Rochelle.

place se trouvait éloignée des autres postes protestants, son château et ses retranchements furent rasés et abandonnés.

Sur ces entrefaites, Puy-Gaillard reparut à la tête de 4,000 catholiques, reprit Luçon et d'autres postes. Ces attaques entraînèrent des rencontres ; tout fut sanglant, et comme les forces augmentèrent avec la fin des froids du premier trimestre de l'année 1570, le carnage s'effectua de part et d'autre sur une grande échelle.

Une tentative de ce corps catholique sur Tonnay-Charente échoua ; la Noue, ce résultat obtenu, se porta contre un fort récemment bâti devant Luçon. Là les catholiques espéraient le surprendre, mais il parvint à ranger ses troupes avant eux, à les charger brusquement ; les officiers catholiques, jaloux de Puy-Gaillard, devenu leur chef de son état premier de simple gentilhomme, ne soutinrent pas leurs soldats étonnés ; ce fut une panique ; l'infanterie abandonnée, malgré ses tirailleurs habilement postés, fut culbutée, et laissa 500 tués et 800 prisonniers. A la suite de ce succès, la Noue s'empara de Fontenai ; il eut encore le bras gauche cassé dans cette affaire, et cette fois il fallut le lui couper.

Pendant ce temps, l'armée des princes avait atteint Montauban, dans un état pitoyable ; sans la mésintelligence de Damville et de Montluc, sa jonction avec Montgommery devenait impossible. Ce dernier occupait Condom, de l'autre côté de la Garonne. Après avoir ravagé les rives de ce fleuve, de Toulouse à Agen, et cela pour nourrir leurs reîtres qu'ils étaient dans l'impossibilité de payer, ils vinrent à Port-Sainte-Marie[1], en aval d'Agen, et là construisirent un pont, sans se priver de courses jusque dans le Bordelais.

[1] De Port-Sainte-Marie à Condom, le chemin de fer projeté, qui suit la vallée de la Bayse, compte aujourd'hui 39 kilomètres.

Montluc, réfugié dans Agen, réconforta les habitants et se tint prêt à supporter un siége ; on n'osa l'attaquer. Toujours est-il qu'il jugeait le pont de Sainte-Marie dangereux, d'autant qu'on le perfectionnait et consolidait chaque jour ; un soir, il prit sur lui de faire détacher un moulin, celui appartenant au président Sevin, qui venait d'abandonner la ville, et ce moulin, venant choquer fortement les bateaux du pont, les enleva, quoique solidement amarrés, et détruisit ce point de passage, malgré les huit canons et le millier d'arquebusiers qui le gardaient. Ce grand résultat fut acclamé dans la ville de Bordeaux, quand un petit bateau poussé par 7 rameurs, et envoyé par Montluc à son frère l'évêque de Valence, en apporta la nouvelle ; ce dernier expédia sur-le-champ un courrier à la cour, mais cela ne para nullement le mal que le dire de ses ennemis avait fait auprès de Charles IX à Blaise de Montluc, car il fut incontinent séparé du maréchal de Damville et envoyé en Béarn, presque sans moyen d'action. Froissé légitimement, il eut cependant le mérite fort louable, et des plus désintéressés, de suppléer à l'ingratitude de la cour ; il emprunta, se fit suivre de la noblesse qui aimait son caractère fougueux et gai, et alla mettre le siége devant Rabasteins, place de Bigorre. Chacun étant découragé, il fit merveille, ranima les cœurs, planta son artillerie avec talent et ouvrit une brèche suffisante. Au premier assaut, son fils Fabien fut blessé au menton. Il mena lui-même le second, non sans quelque pressentiment, mais bravement inspiré, s'écriant : « Mes amis les gentilshommes, il n'y a combat que de noblesse... nous ne saurions choisir mort plus honorable. Monsieur de Gohas, nous allons combattre ensemble : si je suis tué ou blessé, ne vous en inquiétez pas et poussez outre. » Comme il luttait contre des barricades sises dans la brèche, il reçoit une arquebusade

en plein visage ; le sang lui sort par toutes les issues de la tête, mais lui, futur maréchal, se montre au-dessus des circonstances : « Au combat ! dit-il aux siens ; je n'ai point de mal ; suivez. » La douleur le force enfin à s'éloigner : « Je m'en vais me faire panser, avoue-t-il ; vengez-moi si vous m'aimez. » Arrivé à son logis, on lui arrache les os des joues et on lui coupe en partie les chairs du visage. Durant ce temps, les siens sont vainqueurs et passent la garnison au fil de l'épée.

Les opérations de Montluc arrêtèrent les progrès des protestants. Ne pouvant plus songer à s'emparer de Bordeaux et ne trouvant plus à vivre dans cette province, ils durent gagner Nîmes et de là le Dauphiné ; c'était se rapprocher de la frontière et tendre la main aux renforts étrangers, s'il devait leur en arriver. Cette longue marche ne fut pas exempte de combat. L'amiral, après quelques jours de maladie, rejoignit les siens, remonta jusqu'au Beaujolais, pénétra dans la Bourgogne et se saisit d'Arnai-le-Duc. Une armée royale, commandée par le maréchal de Cossé, ne tarda pas à paraître vers ce point ; elle comprenait 10,000 fantassins et 3,000 ou 4,000 chevaux. Le lent Cossé laissa ses adversaires prendre une position avantageuse, sur une colline située devant la ville ; des chemins creux coupaient cette colline, et deux étangs joints par un ruisseau occupaient la vallée qui se trouvait en bas. L'amiral posta 400 arquebusiers contre la digue de l'étang le plus voisin de ses troupes, et occupa de la même façon un moulin plus rapproché de la cité. Sa cavalerie formait 6 escadrons à rangs épais, le prince de Navarre dirigeant l'escadron le plus avancé. Une position défensive si habilement prise indiquait un grand tact militaire et permettait de résister à des forces quadruples et à du canon. Après avoir commis la faute de la

laisser à l'ennemi, le maréchal de Cossé comprit qu'on ne la quitterait pas dans le but de venir l'attaquer, et attaqua lui-même. En escarmouchant et en traversant le ruisseau, ses enfants perdus furent repoussés. Son détachement, lancé contre la chaussée ou digue de l'étang, reçut un feu terrible de mousqueterie et une charge de cavalerie. Le poste du moulin soutint aussi bravement le choc ; appuyé à temps, il poursuivit les catholiques repoussés, et une action générale allait s'engager, quand Coligny, par prudence et vu le petit nombre des siens, prescrivit de s'arrêter. Cette série de combats dura sept heures et coûta de part et d'autre bien du monde. Le lendemain, il sembla un instant que la lutte allait recommencer ; mais le maréchal, désespéré de voir les réformés si invariablement postés, les salua d'une canonnade et se retira. Telle fut l'affaire d'Arnay-le-Duc.

Ce fut la dernière de cette troisième guerre civile. Déjà l'on négociait, et ce fait mérite d'autant mieux d'être remarqué que la tête de l'amiral avait été mise à prix avant la journée de Moncontour, par un arrêt du parlement de Paris et pour crime de lèse-majesté, moyennant la somme de 50,000 écus. Dès cette victoire, Castelnau avait été envoyé auprès de la reine de Navarre par Catherine de Médicis ; cette dernière offrait « des conditions honnestes aux protestants, lorsque, comme bons et fidèles sujets, s'estant mis à leur devoir, ils voudroient entrer en quelque demande et requeste raisonnable ». Jeanne d'Albret répondait : « qu'elle avoit, et tous ceux de sa religion, beaucoup de sujets de se défier d'aucuns du conseil, des quels elle disoit l'intention estre bien éloignée de la paix ». Néanmoins, et malgré la connaissance par les réformés des négociations de la cour, ou tout au moins du cardinal de Lorraine et de ses partisans, avec le pape et le duc d'Albe, en vue de mieux abattre leur

parti, les négociations continuèrent, et bientôt le maréchal Cossé fut chargé de les poursuivre et d'examiner les sûretés désirées.

Le point principal des négociations porta sur le nombre de places de sûreté accordées aux réformés. Catherine de Médicis consentait à *deux*[1], à condition qu'elle entretiendrait dans chacune d'elles un gouverneur auquel ils seraient tenus d'obéir, sauf en ce qui concerne la religion, pour laquelle ils jouiraient d'une liberté entière. La reine mère exigeait en même temps la remise de toutes les autres places en leur pouvoir, le licenciement de leurs troupes et la rentrée des chefs chez eux. Malgré les témoignages d'affection qu'elle prodigua aux négociateurs, les protestants demeuraient en défiance, ne sachant si cette amabilité ne cachait un piége ou un funeste projet pour l'avenir. D'ailleurs Charles IX cherchait à prendre plus d'autorité par lui-même, et une partie des courtisans lui attribuait l'intention de faire la paix quand même, malgré sa mère, malgré son conseil, et l'on disait que déjà il désignait le traité à intervenir sous le nom caractéristique de *sa paix*. Sa dissimulation naturelle, excitée par les soucis et les difficultés qui abreuvaient sa situation royale, cachait-elle le même projet que chez la reine mère, ou bien ce monarque de vingt ans voulait-il en réalité s'affranchir de tutelle et chercher à gouverner par lui-même? Il en eut la velléité, dont les diplomates protestants profitèrent pour lui promettre la prompte visite des princes, si les Guises étaient éloignés de la cour. Ces diplomates adressèrent également au roi d'autres demandes, par exemple le rappel de Michel de l'Hôpital aux affaires; ils désiraient deviner ses intentions d'après ses réponses. Mais déjà Charles IX, reconquis par sa

[1] Dernier chapitre des *Mémoires de Michel de Castelnau.*

mère, reprenait un rôle moins accusé : il refusa l'éloignement des Lorrains, au moins pour l'instant, déclara l'Hôpital trop âgé, laissa difficilement l'administration du comté d'Armagnac entièrement libre à la reine de Navarre, enfin gagna du temps sur la question de conserver le gouvernement de la Guyenne au marquis de Villars.

La paix fut signée à Saint-Germain en Laye le 5 août 1570. Elle défendait l'exercice de la religion réformée à la cour et dans un rayon de 2 lieues autour de sa résidence, mais elle accordait *quatre* places de sûreté.

Au mois de novembre suivant, Charles IX se rendit à Mézières, où le 26 son mariage fut célébré avec Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien. Huit ans auparavant, le maréchal de Vieilleville, notre ambassadeur à Vienne, avait proposé, comme nous l'avons dit précédemment, cette union à l'empereur existant, oncle de la future reine de France. Cette ouverture avait été bien prise ; ce projet dura jusqu'en 1570, à cause de l'opposition de l'Espagne qui craignait une alliance trop intime entre les souverains de la France et la branche allemande de la maison d'Autriche. Il fut repris dans l'intervalle, nous en possédons un témoignage irrécusable. Melvil nous rapporte en effet : « La régente songea alors tout de bon à marier Charles IX avec la fille de Maximilien. Elle s'adressa à l'électeur palatin, à qui elle députa un de ses secrétaires nommé Villot pour le prier de mettre cette affaire sur le tapis. Cette princesse, qui ne voulait pas faire inutilement les premières démarches, crut devoir pressentir auparavant l'empereur sur ce mariage. Elle pria donc l'électeur d'en porter les premières paroles à Maximilien, comme de son propre mouvement, et d'envoyer en France le portrait de sa fille, s'il pouvait l'avoir. L'électeur s'employa pour cette affaire avec beaucoup

de chaleur. Il me députa en France pour en rendre compte à la régente et pour lui porter le portrait de la princesse. » Les deux époux firent leur entrée solennelle à Paris le mardi 6 mars[1].

Un deuxième mariage, celui de la princesse Marguerite, sœur du roi, avec le prince de Béarn, signala l'année 1571. Charles IX le désirait, suivant plusieurs auteurs[2], pour mieux attirer les protestants à sa cour; il profita d'observations relatives au dernier édit de pacification pour envoyer le maréchal de Cossé à la Rochelle et porter à la reine de Navarre les premières propositions. La princesse était belle et aimable; ses frères, à en croire plus d'un bruit, ne le savaient que trop. Cela n'engageait guère Henri de Béarn, instruit d'ailleurs de la préférence de Marguerite pour le duc de Guise. Néanmoins, le parti des réformés trouvait tant d'avantages dans cette union, désirée par Coligny avant la paix de Saint-Germain, et dont le projet, si nous ajoutons foi à Claude Haton, contribua tant à cette pacification, car il constituait pour elle un véritable gage, qu'elle fut acceptée et Biron envoyé au roi. Bientôt même la reine de Navarre consentit, malgré sa répugnance, à se rendre à Paris pour les préparatifs des noces, au milieu de ces Parisiens, si hostiles à la huguenoterie. Charles IX, satisfait, voulut également attirer l'amiral; ce fut difficile, mais le bruit d'une guerre possible avec l'Espagne, au sujet des Pays-Bas, dont une partie reviendrait sans doute à la France victorieuse[3],

[1] Pierre Bosquet a publié en 1572 même, chez Olivier Codore, à Paris, un *Bref sommaire recueil* de cette entrée, qui est un des beaux livres de l'époque.

[2] Par exemple Davila.

[3] Si Guillaume le Taciturne ne prêta pas la main à ce projet de partage, son frère Louis de Nassau, régent de la principauté d'Orange, récemment rendue par Charles IX, et l'un des appuis du parti protestant en France, s'en fit l'instigateur dans les conférences de Lumigny (en Brie). Lisez à ce sujet *Essai sur les projets de partage des Pays-Bas*, par Th. Juste, Bruxelles,

et l'annonce que le commandement de cette expédition lui serait confié, déterminèrent cet esprit clairvoyant[1], malgré le peu de propension de la reine mère pour cette guerre[2]; il fut d'ailleurs admirablement reçu et comblé de grâces. Le mariage eut lieu le 18 août : est-il vrai que la princesse ne prononça pas le fameux *oui*, et qu'un mouvement de tête, occasionné par son frère qui la poussa, tint lieu de son consentement? toujours est-il qu'elle fut mariée[3]. Les fêtes qui suivirent se distinguèrent par leur magnificence et firent oublier aux protestants qu'ils avaient vu appendus à Notre-Dame, pendant la cérémonie du mariage, les drapeaux conquis sur eux.

Un événement vint attrister ce milieu. Le vendredi 22 août, en sortant du jeu de paume du roi, l'amiral, en train de lire une requête, reçut d'une fenêtre un coup de feu qui lui enleva le second doigt[4] de la main droite et le blessa au bras gauche[5]. Le coupable se nommait Charles de

1856, p. 33 et suiv. Charles IX rendit encore d'autres services à la famille de Nassau relativement à la principauté d'Orange ; une lettre à lui adressée, le 10 mai 1571, par Guillaume le Taciturne, en fournit la preuve.

[1] Montluc le blâme de cette démarche et assure que ce fut une faute qui lui coûta la vie.

[2] Catherine avait d'abord approuvé ce projet ; la crainte de déplaire à Philippe II, qui convoitait la Toscane, l'en détourna ; alors, comme au début de la négociation, son fils se cacha d'elle et dirigea seul cette affaire, ayant pris pour secrétaire le sieur de Sauve, auquel il fit « defence d'en parler à homme vivant, non pas mesme à la Roine, *à peine de lui donner de la dague dans la gorge* ». Cependant de Sauve révéla tout à la reine mère (voyez notre chapitre sur les *Causes de la Saint-Barthélemy*), et obtint néanmoins son pardon.

[3] Elle assista seule à la messe de mariage, son époux s'étant retiré « la cérémonie de l'anneau parachevée » par le cardinal de Bourbon.

[4] Si nous en croyons d'Aubigné (*Histoire universelle*, tome II, in-folio, 1618, chap. Ier), Ambroise Paré se reprit *à trois fois* en coupant le doigt blessé dans lequel il avait reconnu un commencement de gangrène : cet auteur nomme le doigt perdu le *grand doigt* de la main droite : c'est bien en effet le *second* doigt après le pouce qui fut atteint.

[5] C'était une funeste année pour Coligny. A la fin de mai, il avait été saisi à Saint-Etienne d'une fièvre telle que Baudichon, célèbre médecin du

Louviers, sieur de Maurevel ; il parvint à s'enfuir quoique poursuivi, et même serré de fort près, par Saint-Auban, l'un des seigneurs qui se trouvaient auprès de Coligny lorsqu'il fut blessé[1]. Le roi Charles, raconte la nouvelle mariée dans ses mémoires, « se doubtant bien que le dict Maurevert avoit fait ce coup à la suscitation de monsieur de Guise, son père, que le dit amiral avoit fait tuer de même façon par Poltrot, il en fust en si grande colère contre monsieur de Guise, qu'il jura qu'il en feroit justice. Et, si monsieur de Guise ne se fust tenu caché tout ce jour-là, le roy l'eust faict prendre.» Charles IX, qui avait d'abord fait adopter quelques mesures défensives au Louvre, en sortit quand il sut que cette tentative d'assassinat ne mettait pas les armes aux mains des protestants, alla rendre visite au blessé, et lui promit une vengeance dont il serait satisfait.

Les deux mariages et l'intention meurtrière dont nous venons de parler ne furent pas les seuls événements qui remplirent les temps écoulés depuis la paix de Saint-Germain jusqu'à la Saint-Barthélemy.

La reine de Navarre était morte avant le mariage de son fils, non sans soupçon de poison. Les préparatifs pour l'expédition de Flandre continuaient ; le maréchal de Montmorency en Angleterre, et le comte de Schomberg en Allemagne, recherchaient des alliances pour cette éventualité, tandis que l'amiral se rendait à Châtillon, de l'aveu du roi, pour y régler ses affaires domestiques avant de partir sur nos frontières et d'entreprendre cette guerre, qui plaisait à ses vues politiques, et dont la poursuite avait failli le brouil-

temps, l'avait saigné *trois fois* le même jour. Son énergie morale survivait néanmoins.

[1] Reportez-vous aux mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, mémoires très-courts qui parlent de cet événement, puis des années 1586 et 1587.

ler avec le maréchal de Tavannes. La faveur de Coligny se maintenait ; Charles IX lui accordait toutes ses demandes. Il en profita pour faire gracier plusieurs de ses coreligionnaires et attirer sur les protestants de la Savoie, vis-à-vis du duc Emmanuel, la protection du roi de France. Il essaya de rétablir une certaine organisation parmi les forces militaires de la France, organisation dont nous essayerons de donner une idée dans l'un des derniers chapitres de cette histoire.

LIVRE II

LA SAINT-BARTHÉLEMY

CHAPITRE PREMIER

CAUSES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Le pape, sans doute mieux informé que la cour, n'avait jamais cru aux avantages procurés par la journée de Dreux[1]; il n'avait point espéré non plus un bénéfice de la paix qui suivit, et cependant il savait combien la reine mère cherchait à rendre service à la papauté, en lui facilitant, par exemple, l'acquisition de l'île de Corse, qu'elle ne voulait pas voir tomber aux mains des Espagnols. Ne se faisant ainsi aucune illusion, le saint-père ne pouvait compter pour la suppression de l'hérésie en France, ce royaume *demi-huguenot*[2], que sur la continuation de la guerre et sur plusieurs victoires sanglantes, ou sur des mesures violentes.

[1] Avant le 4 janvier, il manifesta en congrégation ses doutes sur cette victoire.

[2] Dernière expression de la cinquantième et dernière lettre de Prosper de Sainte-Croix au cardinal Borromée.

La guerre, maintenant apaisée, avait eu ses alternatives pour les deux partis; restaient les voies de rigueur, moins humaines et moins franches assurément que les luttes ouvertement armées, mais qui n'avaient point été essayées, les persécutions ayant toujours conservé sous les règnes précédents un caractère partiel. Et ces mesures, on en parlait depuis le massacre de Vassy, nous l'avons indiqué précédemment[1], massacre qui fut suivi d'assez nombreux assassinats commis sur les protestants, au moins jusqu'en 1566; il y eut même, en février 1571, un massacre effectué à Orange; mais, en réalité, cette enclave n'était pas une terre française[2].

Vers la fin de 1564, dans son voyage de France avec Charles IX, à Bayonne, Catherine de Médicis avait vu, comme nous l'avons dit, le duc d'Albe, cet inflexible exécuteur des volontés de Philippe II, dont nous avons esquissé ailleurs la figure, et n'avait pu réussir à lui faire approuver son système d'oscillations et de tempéraments politiques; la rudesse de ce guerrier, qui parlait de l'emploi du fer et du feu comme d'un moyen habituel pour réduire les volontés des hommes, fit impression sur elle, et, pour la première fois, dit-on, si nous en croyons Sismondi[3], elle aurait laissé percer l'intention d'en finir avec la religion réformée par un massacre général des chefs huguenots (juin 1565). Une pièce trouvée aux archives de Simancas, mais sans signature, paraît même indiquer une ouverture faite par l'Espagne à la cour de France dans ce sens et antérieurement à l'entrevue de Bayonne[4].

[1] Au chapitre qui expose le massacre de Vassy, chapitre v du livre Ier.
[2] La principauté d'Orange appartenait depuis 1530 à la maison de Nassau, dont le fils aîné en porte encore le titre.
[3] Ecrivain protestant.
[4] *La Réforme et la Ligue*, par Capefigue, fin du chapitre x.

En 1568, au moment de la paix de Longjumeau, les catholiques voulaient une bataille décisive : « Si nous sommes vainqueurs, disaient-ils, le parti protestant sera abattu pour jamais. — Cela serait vrai, répondait l'Hôpital, *s'ils y périssaient tous*, mais une faible perte les enflammera et les rendra plutôt irréconciliables[1]. » Ainsi, même sans le vouloir, Michel de l'Hôpital mettait aussi en avant l'idée que l'extermination *entière* des huguenots amènerait l'unification de croyance et par suite la paix.

Le projet de guerre contre l'Espagne et l'espoir d'obtenir pour la France une partie des Pays-Bas ne fut pas seulement un leurre et un moyen d'endormir le parti protestant, de maintenir ses chefs à Paris ; il reçut un commencement d'exécution, il fut l'objet de négociations incontestables ; Louis de Nassau y prit part avec Coligny et d'autres sommités, soit parmi les réformés, soit parmi les catholiques. Seulement il se produisit un revirement dans l'esprit de Charles IX, et par suite dans la politique de la France. Tel est, je crois, le vrai point d'où il faut voir les événements. Le roi de France se laissa entraîner au plaisir d'une guerre qui pouvait pacifier son royaume, d'un agrandissement qui eût glorifié son règne, d'un acte viril au souffle duquel son âme se sentait mieux, car déjà, l'histoire ne peut en disconvenir, le malaise l'atteignait. Il entrevit sans doute la possibilité d'une trahison dans ce projet de guerre ; mais, comme tous ceux qui dirigent ici-bas les nations, il était prêt également à profiter des avantages de cette expédition si le vent eût favorablement tourné, et cela tint à peu de chose. Je sais que Capilupi le représente, après la Saint-Barthélemy, comme faisant dire à Philippe II : « Telle est la guerre que je méditais contre

[1] Le mot n'est donc pas nouveau en politique.

vous, mais sans pouvoir la divulguer. » Ce sont de ces justifications après coup. Si la reine mère persista dans le projet du massacre depuis son entrevue avec le duc d'Albe, Charles IX a certainement oscillé, et la preuve est que dans ce complot, où il était mal affermi, sa mère le surveilla jusqu'à la fin.

Le projet de la Saint-Barthélemy ne remonte pas seulement à 1564 et à l'influence du duc d'Albe. Dès 1562, lors du début de la guerre civile, les chefs catholiques parlent de déchaîner la populace contre les huguenots qui s'attaquent aux églises, et de lâcher à cet effet la *grande levrière.* Ces dispositions sont augmentées par celles des protestants; ces derniers fulminent la mort contre le cardinal de Lorraine :

Garde toi, cardinal,
Que tu ne sois traité
A la minarde
D'une Stuarde[1].

L'assassin de François de Guise sort de leur sein, et ils voudraient jeter hors de France tous les papistes :

Non! non! il vault mieux hors de France les jetter
Avec Villegagnon, pour terres conquester[2].

Ainsi projeté, répété par des têtes ardentes, au milieu d'un siècle qui ne répugnait pas au sang répandu[3], le des-

[1] On trouve ce quatrain dans les *Mémoires de Castelnau.*

[2] *Recueil de poésies calvinistes* (1560-1566), publié en 1866 par Prosper Tarbé.

[3] Reportez-vous à la note de la page 45 de notre *Histoire de François II.* Voyez aussi le livre fort rare intitulé : *Théatre des cruautez des Hereticques de nostre temps*, et les images repoussantes qu'il contient, surtout les neuf images du cahier : *Qvelqves crvavtez horribles exercées en France par les Hvgvenots*, depuis leur première rébellion contre le Roy, l'an 1562. Cet affreux factum a été édité en 1588 par Adrien Hubert, libraire d'Anvers; on en attribue la composition à Jean Crespin, d'Arras. L'artiste qui a composé les illustrations de ce livre montre parfois un certain talent.

sein de la Saint-Barthélemy trouva un appui dans la situation prise par le parti protestant lors de la blessure de Coligny. Déjà Charles IX reconnaissait que les intentions de la cour, relativement à la nécessité d'adopter un grand parti, *se découvraient*[1], qu'une nouvelle guerre civile devenait imminente ; à l'agitation des huguenots, à leurs menaces jusque sous le Louvre, il se rappela ce mot imprudent de Coligny : « Sire, faites la guerre aux Espagnols, ou nous serons obligés de vous la faire », mot qu'il ne pouvait pardonner, car il n'est pas d'un sujet, et alors il préféra livrer une bataille dans Paris. Que ne l'a-t-il fait en plein jour, à armes égales, au lieu d'accomplir traîtreusement un massacre !

Une fois la question posée en ces termes, un acte de la nature de la Saint-Barthélemy devenait inévitable. La cour savait, redisons-le, que pour vivre il lui fallait frapper un grand coup ; le conseil royal réunissait l'unanimité à ce sujet, seulement on gardait le secret sur une pareille décision. Le coup tiré sur l'amiral par Maurevel semble avoir dérangé le voile mystérieux dont on s'entourait. Fut-ce un imprudent qui ne sut pas attendre, ou quelqu'un arma-t-il son bras? On a souvent exposé ces deux points de vue sans rien résoudre[2]. Charles IX, par ses témoignages d'amitié, apaisa le ressentiment de Coligny et de son parti, qui crurent le roi sincère ; ainsi, près du moment suprême, le roi n'était pas encore si décidé, et, en effet, Catherine de Mé-

[1] « Le Roy present cognoissant que tout s'alloit descouvrant. » *Mémoires de Gaspard de Tavannes.*

[2] Ce furent sans doute la reine mère et le duc d'Anjou, ou la *famille* des Guises, qui poussèrent Maurevel à ce meurtre, après avoir osé proposer à Mme de Nemours, veuve remariée de François de Guise, de tuer elle-même l'amiral au milieu de la cour, d'un coup de pistolet, comme l'indique une lettre de Salviati, datée du 24 août. Consultez sur ce point un travail très-bien fait : *la Saint-Barthélemy*, par M. Ath. Coquerel fils, 1859, p. 25.

dicis, dans la fameuse visite à l'amiral blessé, jugea sa présence utile pour détourner l'effet de la parole sensée de ce vieux serviteur[1] sur le caractère capricieux d'un fils qui certainement aurait voulu, par moments, pouvoir secouer le joug maternel et gouverner seul, et de fait elle abrégea l'entretien secret de Coligny et de Charles IX.

Nous possédons à ce sujet une scène reproduite par l'auteur des *Mémoires de Gaspard de Tavannes;* résumons-en les traits principaux : « On avertit la reine mère de regagner la puissance que l'amiral lui avait fait perdre. La jalousie du gouvernement de son fils et de l'Estat, ambition démesurée, enflamme, brusle la royne dehors et dedans, et tient conseil de se défaire de l'admiral. Le roi chasseur va à Montpipeau, la royne y court; enfermée en un cabinet avec luy, elle fond en larmes et dit : « Je n'eusse pensé pour avoir pris tant de peine à vous eslever, vous avoir conservé la couronne... que m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moi... Je scay que vous tenez des conseils secrets avec l'admiral. La guerre d'Espagne, dont de Sauve m'a parlé, malgré vostre défense formelle, mettra vostre royaume en proie à ceux de la religion... Avant que voir cela donnez-moi congé et esloignez de vous vostre frère, qui se peut nommer infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vôtre. » Le roi étonné, ému, malgré sa méfiance envers la finesse de sa mère et envers l'ambition de son frère, avoue et promet obéissance. Il court même jusqu'à Monceaux, où Catherine de Médicis s'était retirée mécontente pour passer la nuit, et là, devant Tavannes et de Rets, se laisse à nouveau transformer en ennemi des huguenots, lui leur ami quand il parlait avec Coligny.

[1] L'amiral, se croyant près de la mort et ayant des *choses importantes* à dire au roi, avait sollicité cette visite par l'entremise de Damville et de Téligny.

Au dernier instant Catherine de Médicis, désireuse (nous venons de le voir) de conserver son pouvoir et de continuer à régner sous le nom de son fils, fut-elle seule à exercer une pression sur le roi, pour lui arracher l'ordre du massacre?

Le duc d'Anjou l'aida : ce prince savait que Coligny ne l'aimait pas ; en outre, les victoires qu'il avait remportées devaient en faire un ennemi implacable des huguenots. Non-seulement pour soutenir sa mère, mais parce que l'intimité de l'amiral lui nuisait dans l'esprit du roi, il opina pour l'exécution du parti, ses aveux au médecin Miron, qui l'accompagna en Pologne, en fournissent la preuve, et même il insinue que l'amiral excitait contre lui le caractère fougueux de Charles IX, qui une fois sembla le menacer de sa dague. Aussi, avant le massacre des protestants, tenait-il à se défaire de l'amiral ; ce fut la première résolution arrêtée entre lui et sa mère, et le plus difficile à obtenir de Charles IX.

Ce monarque se décida sous une autre cause influente.

Cette cause réside dans le désir de vengeance des Guises. Coligny, qui ne s'est jamais totalement lavé de cette accusation, n'avait pas encore payé sa dette pour sa participation à l'assassinat de François de Guise ; aussi la puissante famille de Lorraine continuait-elle à le poursuivre. Or, il n'était plus possible de le massacrer seul, tandis qu'on pouvait l'englober dans une tuerie générale. On le voit, le Balafré et ses oncles devaient pousser à la Saint-Barthélemy [1].

[1] Ils paraissent cependant avoir désiré ensuite reporter sur le roi la responsabilité de l'acte par lequel débuta la Saint-Barthélemy et dont ils se chargèrent, de l'assassinat de Coligny. Le passage suivant indique cette disposition : « S'il se propose un dessein qui profite ayant des incommoditez, il ne faut debattre les contrarietez des temps, à ce que, par ces difficultez du mal non encore present, le bien qui en peut advenir ne se perde. Ainsi sagement firent MM. de Guise, *ne contrariant la proposition de se charger*

A cette pression capitale se joint l'influence de l'esprit italien dont la cour était imbue, espèce de ferment qui devait fatalement aboutir, dans une situation aussi tendue, à une décision cruelle, car l'Italie de ce temps c'était l'Italie sous la domination espagnole, l'Italie de la décadence, non encore délivrée des habitudes de débauches et de cruautés qui signalent l'époque des Borgia. Catherine de Médicis, en effet, avait traîné à sa suite, dans ce beau royaume de France, une foule d'Italiens, surtout depuis douze années qu'elle gouvernait l'Etat sous le nom de ses fils ; les façons subtiles, l'élasticité des croyances, l'incroyable affaissement des mœurs, la promptitude à recourir au poignard, tout cela, chez ces étrangers, avait frappé et indisposé la population. Ils étaient supportés, mais n'avaient point pris racine ; ils restaient, suivant une expression du temps, cette « *racaille infinie de foruscis* [1] vomie par l'Italie et enrichie par la reine mère ». Evidemment ils étaient du complot ; ou Catherine de Médicis leur avait soufflé le mot d'ordre, ou ils la devinaient, car dès qu'un *indice* des intentions de la cour apparaît, on le leur doit [2], ou plutôt on le leur attribue [3].

du meurtre de l'amiral au commencement, mais attendirent *qu'il fust faict* [quelle haine ! c'était bien là le principal pour eux] pour dire qu'il n'estoit raisonnable qu'ils fussent coupables de ce que le Roy avait fait faire pour son utilité. » *Mémoires de Gaspard de Tavannes*, collection Petitot, t. III, p. 323.

[1] Vieux mot qui veut dire provenant du dehors. — En bon italien, *uscita* signifie sortie, tandis que *sortita* est un mot moderne et familier.

[2] Il est juste de leur rendre un témoignage d'après la Popelinière ; dans son récit de la Saint-Barthélemy, cet auteur en signale plusieurs ouvrant la porte de leurs maisons aux protestants poursuivis dans Paris et leur sauvant ainsi la vie, parce qu'ils « ne haioient pas tant les personnes que les opinions qu'ils s'estoient imprimées au cerueau ».

[3] Pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, un Italien nommé Marsilii, banni pour meurtre, acheta 30 écus la tête d'un compatriote réfugié à Lyon et l'envoya à Lucques ; cette traîtrise raffinée ne lui fit pas obtenir sa grâce, car les seigneurs de sa ville natale eurent horreur de cette affreuse action commise à l'encontre d'un protestant.

La cour de Rome, il faut employer cette expression puisque deux pontifes ont été mêlés à l'événement de la Saint-Barthélemy, a été accusée d'avoir trempé dans le projet de cette journée, et même d'avoir émis la recommandation de recourir à ce moyen extrême. Nous n'irons pas aussi loin que l'abbé de Caveirac, en sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemy*, lequel assure que la religion n'a eu *aucune part* dans la résolution relative à ce massacre, mais nous dirons : rien n'est prouvé relativement à l'ingérence de la papauté *avant* l'événement. Qu'elle se soit réjouie *après*, et avec trop de fracas, c'est incontestable ; il eût été plus charitable de dire des messes pour le repos éternel des protestants trépassés. Mais quelle différence entre cet entraînement et la faute contre la morale chrétienne de pousser froidement à une extermination ! Je ne connais aucune pièce écrite de Rome en faveur du massacre, je doute même qu'il en existe. On se sera gardé d'avertir officiellement le saint-père, et d'ailleurs jusqu'au dernier moment la décision était non-seulement secrète, mais ajournée et douteuse ; on s'en sera gardé parce qu'alors celui-ci eût été obligé de réprouver l'acte projeté [1], et alors, si longs eussent été le sdélais de sa réponse, ils eussent paralysé les bras cruels et méchants que l'on ne voulait plus retenir. En outre, Charles IX connaissait le caractère énergique de Pie V et le savait capable de lancer subitement

[1] Nous raisonnons d'après ce qui advint pour le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois ; jamais, malgré le dire de Varillas, le pape ne l'approuva avant la Saint-Barthélemy (il ne le pouvait) ; il proposait même de marier la princesse Marguerite au roi de Portugal. *Après* cette catastrophe, il céda, voilà tout, et encore plus tard cette union fut rompue. S'il avait voulu favoriser la Saint-Barthélemy, il se fût au moins abstenu de *dissuader* Charles IX de conclure ce mariage (voyez le *Stratagème contre les Huguenots*), et aurait conservé la neutralité. Pour presser la conclusion du mariage, le roi fut obligé de simuler une dépêche de son ambassadeur à Rome, lui assurant la réception prochaine d'une dispense papale.

une remontrance contre laquelle il n'eût plus été possible de revenir [1]. Ce pape mourut le 1er mai 1572. Son successeur, Grégoire XIII, fut entraîné dans la même ligne de conduite ; il n'y avait donc pas à en espérer davantage. Ajoutons que le nouveau pontife se montra toujours opposé à l'assassinat, comme il le fit voir plus tard en soutenant la *Ligue*, mais avec la réserve formelle qu'il ne fallait pas attenter aux jours du roi Henri III.

Quant à l'Église de France, elle ne dit d'elle-même ni messes, ni louanges pour ceux qui avaient trempé leurs mains dans le sang des huguenots à la Saint-Barthélemy ; plus tard Charles demanda pour ce fait des prières, des chants, des processions, et ils lui furent accordés parce que la sollicitation, conforme à l'aveu en parlement, fut présentée en faveur de la répression d'une conjuration.

L'historien ne peut statuer que sur les faits ; si des prêtres catholiques ont désiré qu'on en vînt à un massacre, c'est autre chose, mais l'intention n'est pas l'approbation, ni surtout la coopération.

On a également argué d'une convention secrète entre Pie V et Catherine de Médicis ; nous ne croyons pas que la reine mère, dans cette affaire, ait négocié sans l'attache officielle, sans l'entremise des secrétaires d'Etat, et à ce sujet nous avons marqué ci-dessus notre avis, à savoir que l'intervention réelle de la papauté n'apparaît pas dans la décision relative à la Saint-Barthélemy. La lettre de Pie V à la reine mère dans laquelle on lit : « Si Votre Majesté

[1] On sait que Pie V a été proclamé *saint* en 1712 par Clément XI. Ses ennemis l'appellent l'auteur de la Saint-Barthélemy, et prétendent qu'on l'a canonisé pour cet acte. Or, à l'époque de sa mort, près de quatre mois *avant* cette sanglante exécution, qui pouvait répondre qu'elle aurait lieu ? On pouvait peut-être croire à une action semblable, et encore, en pareille matière, la décision finale est tout.

continue à combattre ardemment les ennemis de la religion catholique jusqu'à ce qu'ils soient tous massacrés, qu'elle soit assurée que le secours de Dieu ne lui manquera jamais » ; cette lettre, par sa généralité, reste étrangère à la Saint-Barthélemy.

Au résumé, c'est le sentiment de la vengeance qui a principalement produit la triste exécution de la Saint-Barthélemy.

Le *Balafré* et sa famille nourrissaient une haine implacable et un désir de vendetta contre Coligny [1].

Charles, parfois sous le charme de la supériorité de l'amiral quand il était près de lui, une fois rentré dans son palais, et soumis à son entourage habituel, ne pardonnait plus à ce seigneur sa grande influence [2], sa fierté, la prétention de se poser en chef de parti et de vouloir élever, vis-à-vis de lui, Etat contre Etat. Il n'était ni assez éclairé, ni assez mûri, ni assez puissant, puisque les catholiques l'avaient menacé de le faire sans lui, pour le châtier de cette outrecuidance à la façon du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire en attaquant les protestants ouvertement et en les réduisant à l'impuissance.

Catherine de Médicis en voulait à tous ceux qui avaient entravé son pouvoir et cherchaient à l'en priver, à Coligny

[1] Coligny et les principaux chefs protestants abattus, les Guises se montrèrent favorables, généreux, même envers les protestants de moindre volée dont leur ambition n'avait rien à craindre. La distinction est essentielle. Pour plus de clarté, la vengeance des Guises en voulait à Coligny, leur ambition aux chefs protestants et au roi.

[2] « .... Il etoit mieux obei de ceux de la nouvelle religion que je n'etois .... je me pouvois dire commandant seulement une des parts de mon royaume.... Il ne m'a pas été possible de le supporter plus longuement, et me suis résolu de laisser tirer *le cours d'une justice à la vérité extraordinaire* et autre que je n'eusse voulu, mais telle qu'en semblable personne il etoit nécessaire de pratiquer. » Lettre de Charles IX à M. de Schomberg, son ambassadeur en Allemagne, 13 septembre 1572.

et aux chefs protestants autant qu'aux princes lorrains et aux catholiques zélés [1]. Ces derniers étant les plus forts, elle pencha vers eux, quitte à faire assassiner un de leurs chefs quand Coligny ne serait plus.

Les gentilshommes frivoles ne pouvaient s'habituer aux manières froides et réservées de la plupart des réformés ; de là une méfiance qui pouvait facilement dégénérer en inimitié.

Ainsi les protestants, Coligny surtout, possédaient peu d'amis parmi les catholiques. Si ce dernier, dangereux avant tout pour les deux plus grands personnages de ce temps, pour la reine mère et le duc d'Anjou, odieux aux Guises, hostile aux Italiens, gênant pour les courtisans ; si Coligny, disons-nous, qui avait été à coup sûr un rebelle vis-à-vis de son roi, et qui fit une si mince défense dans l'enquête de l'affaire de Poltrot, ne paraît pas exempt de culpabilité à ce sujet, il a mérité son sort, au défaut de légalité et aux raffinements près, c'est-à-dire la Saint-Barthélemy étant admise, et il semble naturel, logique, que le massacre ait commencé par lui : l'historien peut déduire ce résultat, tout en le regrettant.

[1] « Il y avoit en France deux partis formez, *dont le Roy avoit un interest egal à se defaire*, le party des calvinistes et celuy des catholiques zelez. » Varillas, *Histoire de Charles IX,* livre IX.

CHAPITRE II

LE MASSACRE A PARIS

> « Nous ne sçavons qui est ici plus à admirer, ou nostre grande credulité de nous estre arrestez aux parolles de ceux qui nous avoyent tant de fois circonvenu, ou l'infidelité de nos adversaires qui ont voulu abuser de notre rondeur. » Début du *Tocsain contre les massacreurs*, 1579.

Non-seulement la grande exécution de la Saint-Barthélemy était convenue, arrêtée, nous venons de le voir, mais chacun avait hâte d'en finir, comme si, dans une décision pareille, ajourner eût été reculer. Aussi comme tous renversent les obstacles, même aux dépens de leur affection! Catherine de Médicis en fournit un curieux exemple. Le soir même, lorsque déjà les fronts s'assombrissent en pensant à la rude besogne de la nuit, elle dit à la reine de Navarre, sa fille, d'aller se mettre au lit. A ce moment son autre fille, la duchesse de Lorraine, qui était dans la confidence, se sent émue, et, en embrassant Marguerite de Valois, lui glisse à l'oreille : « N'y allez pas. » Ce mot, jeté au milieu des sanglots, produit son effet. La reine mère gronde celle qui l'a prononcé ; cette dernière insiste et représente sa sœur de Navarre exposée aux représailles des protestants, si ceux-ci s'aperçoivent de quelque chose. « S'il plaît à

Dieu, reprend Catherine de Médicis, votre sœur n'aura pas de mal ; d'ailleurs, quoi qu'il en soit, elle doit se rendre au milieu des huguenots, afin de n'éveiller aucun soupçon [1]. » Voyez-vous une mère obligée d'en venir à une pareille extrémité ? exposer son enfant afin de sauvegarder la réussite d'un projet politique ! il n'est pas une femme qui ne condamne cette conduite.

L'auteur des *Mémoires de Gaspard de Tavannes* nous enseigne que « les peres amateurs de leurs enfants doivent, devant leur mort, brusler les papiers qui nuisent [2] », et il déduit sagement les motifs de ce précepte. Les auteurs de la Saint-Barthélemy n'agirent pas ainsi ; malgré le secret apporté dans la préparation, il s'est conservé dans les archives divers papiers révélateurs ; il y eut d'ailleurs les dépêches de notification après l'événement et tous les ordres suscités par le mouvement d'opinion politique qui se produisit alors dans la province ; il nous reste surtout cette étrange déclaration par laquelle Charles IX se reconnaît l'auteur du *commandement* par lequel l'amiral, ses adhérents et complices, ont été mis à mort comme coupables de conspiration. C'est dire qu'il existe encore assez de pièces probantes sur la Saint-Barthélemy ; essayons d'en extraire un récit clair et suffisamment complet des faits qui composent ce grave événement dans Paris même.

Catherine de Médicis était décidée, tout en regrettant son premier projet de se débarrasser seulement des principaux chefs des deux partis [3], afin que la royauté pût

[1] Voyez les *Mémoires de Marguerite de Valois*, année 1572.

[2] Collection Petitot, t. XXV, p. 224.

[3] Ce n'eût pas été assez, si nous en croyons ce mot de Jean de Tavannes : « En France faudroit tuer mil seigneurs, ce qui ne se pourroit. » Jean de Tavannes appelle ce procédé : *tuer pour s'établir;* ce moyen, dit-il, ne vaut rien ni en France, ni en Flandre, mais il est profitable en Angleterre.

marcher sans lisières ; Charles IX enfin venait de donner son assentiment dernier et définitif, sans doute parce que Coligny *alité* ne pouvait plus exercer sur lui aucune influence, sans doute aussi parce qu'il voulait éviter la scène projetée pour le 24 août même, où les seigneurs protestants seraient venus lui dénoncer publiquement le duc de Guise comme assassin de l'amiral, alors que Gondi venait de lui apprendre que la reine mère et le duc d'Anjou étaient les complices tacites dudit duc. Désormais Catherine et le roi, et avec eux le conseil intime, marchaient entraînés à la remorque de l'opinion populaire, et allaient, en se confiant à ce dangereux torrent, jouir pour un moment de la popularité du duc de Guise, qui avait toujours eu le talent et la bonne fortune de se trouver de ce côté.

La faute des huguenots, dont les chefs étaient jeunes, consistait à s'être laissé circonvenir, jusqu'au point de venir dans Paris et de s'y confiner. Dans ce grand milieu, circonscrit et pourtant peuplé de tant de têtes, les passions humaines ont de tout temps fermenté. Et les passions religieuses ne pouvaient s'attiédir quand, devant les signes extérieurs du culte, les huguenots passaient froids et la tête couverte.

La faute des catholiques, dirigés par la duplicité de Catherine de Médicis, était de n'éprouver aucun remords à la vue de ces compatriotes qu'ils retenaient par des dehors trompeurs, au moins parmi les classes élevées, et qu'ils devaient cependant égorger sans pitié.

Un massacre allait se produire, résultat le plus regrettable et le plus extrême des haines de ces temps et des difficultés sans nombre soulevées par la réforme, laquelle avait été en fait plus dirigée contre les richesses de l'Eglise

que contre ses idées ou ses mœurs. Tant il est vrai que ce qui divise le plus les hommes, c'est la diversité, disons mieux, l'antipathie, même secondaire, des sentiments et des opinions.

A ce meurtre collectif, prescrit au nom du roi, comme une bataille, la cour accorda deux chefs : le maréchal de Tavannes pour les préparatifs militaires, le duc de Guise pour l'organisation du mouvement municipal et la direction à donner aux confréries bourgeoises [1].

On peut comprendre dans les préparatifs militaires l'amas d'armes fait dans les palais royaux [2], la répartition des soldats autour de la cour du Louvre, avec leurs armes chargées ; l'occupation des boutiques touchant à l'hôtel de Coligny, la concession de logements, dans le Louvre même et dans la rue de l'amiral, au plus grand nombre possible de gentilshommes réformés [3]; enfin l'enregistrement par les quarteniers de tous les protestants logés dans les hôtelleries.

L'organisation municipale fut dirigée par le duc de Guise, qui vint la nuit, suivant Davila, trouver les deux prévôts des marchands, le nouveau et celui qui venait de quitter cette charge [4], ou plutôt les manda chez lui, suivant un autre

[1] Aussi les considère-t-on comme deux des instigateurs de la Saint-Barthélemy. Un coup aussi *expéditif* rentrait dans les allures militaires de Tavannes; pourtant rappelons le dire de son fils, à savoir que, mourant, il se confessa « sans faire mention d'avoir adheré au conseil de la Saint-Barthélemy ». Remarquons, à notre tour, que ni Guise, ni Tavannes, n'obtinrent de récompense pour leur participation à la Saint-Barthélemy.

[2] « Aucuns protestans augmenterent leur premier soupçon, quand ils virent entrer au Louvre *six crocheteurs chargez d'armes.* » *Vraye et entiere histoire des troubles,* par Jean le Frère. Paris, 1584, t. II, p. 548.

[3] Si la cour envisageait les réformés en ennemis, elle les eût volontiers tenus dispersés ; donc elle ne les redoutait plus, mais c'était pour en avoir un plus grand nombre sous la main, l'intention est évidente. Eux croyaient venir défendre l'amiral ; ils se livraient.

[4] Celui-ci s'appelait Marcel.

dire. Il fut convenu que les capitaines de chaque quartier se tiendraient prêts, et qu'au signal donné par le tocsin, on mettrait des flambeaux aux fenêtres des maisons : seulement les capitaines bourgeois exigèrent la certitude que le roi prescrivait l'exécution, et le duc la leur donna à deux reprises. « Toutes les choses prescrites furent incontinent exécutées, rapporte Davila, *et pour l'inclination du peuple*, et pour la grande autorité du duc de Guise, *outre* que le roi le commandait ainsi. » C'est bien là en effet la graduation réelle, l'historien doit la relever, quitte à se répéter : la Saint-Barthélemy se fit en premier lieu parce qu'elle plaisait aux masses, en deuxième lieu parce que le duc de Guise la patronnait, en troisième lieu parce que le roi l'ordonnait ; on n'aurait rien fait sans la volonté de ce dernier, la responsabilité était trop grande, mais il suffisait que cette volonté fût un consentement arraché. Cette simple remarque, disons-le avant de rassembler les pièces du jugement, prouve que si Charles IX fut ici coupable, plus coupables encore furent ses conseillers, surtout en raison de leur âge et de leur expérience.

Le duc de Guise avait encore prescrit à chaque catholique de *ceindre un linge en blanc autour de son bras et de mettre une belle croix en son chef*, précautions qui sembleraient faire croire que l'on songeait à une exécution plus nocturne, en ce qu'elle rappelle l'espèce d'expédition militaire appelée *camisade*. Mais on commença seulement au point du jour et à la date de la Saint-Louis [1] ; il restait encore assez de temps, car les jours sont longs. On recula de la sorte l'exécution de quelques heures, malgré l'impatience fiévreuse qui secouait les conseillers du roi et les chefs de troupes,

[1] La Saint-Barthélemy tombe la veille de la Saint-Louis.

parce que le maréchal de Tavannes, avec son coup d'œil militaire et la brusquerie qui ne messied pas à un homme émettant une idée juste : « Ne voyez-vous pas qu'à la faveur des ténèbres, beaucoup de protestants peuvent s'échapper? » Au jour, il est vrai, aurait-on pu lui objecter, ils se grouperont; mais non, les mesures étaient telles qu'ils étaient dispersés, isolés à l'avance.

Chacun ayant été exact à un premier rendez-vous donné place de Grève, les compagnies occupèrent les quais voisins, et de là, après des instructions de détail, se partagèrent en petits groupes et se répartirent dans les différents quartiers. On assure que les Parisiens armés se comptaient au nombre de 60,000; c'était douze contre un : la lutte ne pouvait être longue.

A ce moment suprême, le chef du mouvement municipal se rendit au Louvre et rendit compte de ses agissements. Il se concerta une dernière fois avec la reine mère, ne faisant sans doute que répéter et confirmer sa pleine confiance dans le succès. Le roi, à son grand honneur, demeurait incertain. Tous ceux qui l'entouraient, le duc d'Anjou (car le futur Henri III appuya toujours dans le sens de l'accomplissement de la Saint-Barthélemy), le duc de Nevers, le maréchal de Tavannes, et, bien entendu, Catherine de Médicis et le Balafré, se mirent à le presser, à lui prouver qu'on ne pouvait reculer, que l'occasion était belle. Il finit par dire : « Je me fie à mon cousin le duc de Guise. » Ce seul mot indique à qui revient, avec la reine mère et le duc d'Anjou, la plus notable part dans le massacre. Et en effet, alors que les calvinistes se bercent encore dans leur aveuglement, car de tous ces préparatifs il ressortait comme un air funeste, comme un avertissement public; alors, disons-nous, le duc de Guise se dirige sur l'hôtel habité par Coligny, qu'il eût

été beau pour lui d'épargner, justement parce qu'il était son ennemi personnel et qu'on l'accusait d'avoir favorisé l'assassinat de son père. A peine remis de sa blessure, Coligny était couché ; il avait demandé comme sauvegarde une compagnie de la garde du roi ; on lui en avait envoyé une commandée par l'un de ses adversaires les plus acharnés[1]. Le Balafré trouva donc de l'aide dans la place ; et en un instant on fut à la porte de la chambre de l'amiral[2]. « Ouvrez, au nom du roi », cria un capitaine. Durant ce temps, Coligny disait au ministre Merlin : « Mon père, recommandons notre âme à Dieu », et il s'habillait à la hâte. Son valet de chambre ouvrit la porte et tomba aussitôt transpercé de coups. Un des assassins s'avança et dit : « Tu es l'amiral ?— Oui. Tu devrais respecter ma vieillesse ; mais, quels que soient tes actes, tu n'abrégeras plus ma vie de beaucoup. » Un coup d'épée dans la bouche arrêta sa parole, et vingt coups de poignard mirent fin à ses jours. Le duc d'Angoulême[3] était dans la cour avec le duc de Guise. « Est-ce fait? cria ce dernier. — Oui. — Jette le corps, car d'Angoulême ne veut le croire » ; et le cadavre tomba lourdement sur la dalle pour recevoir du duc d'Angoulême un coup de pied et l'apostrophe d'assassin de François de Guise.

De restreinte, car la milice bourgeoise de Paris montra de la tiédeur pour accepter l'horrible rôle qui lui était dévolu, et surtout les cloches aidant par une sonnerie à grandes volées, non-seulement celles de Saint-Germain-l'Auxerrois comme au début, mais celles de toutes les paroisses, la

[1] Cosseins, qui lui porta le premier coup. Quelle tromperie !

[2] Le peintre Vanloo habita cette chambre (1747); elle faisait partie d'un hôtel, qui devint une auberge, et se trouvait rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

[3] Et non le duc d'Anjou ; celui-ci stationnait alors, avec sa mère, en une chambre du portail du Louvre *joignant le jeu de paume.*

partie devint générale. Les uns furent mis à trépas en voulant aller trouver l'amiral afin de former un centre autour de lui en cette occurrence critique et d'aviser à se faire jour ; d'autres furent tués à la porte de leur logis, à peine la reconnaissance de ceux qui frappaient effectuée et comme si les victimes voulaient saluer leurs meurtriers[1]. On fit sortir les gentilshommes couchés dans l'antichambre du roi de Navarre, et on les massacra froidement sur le pont du château ; l'un d'eux, le vicomte de Léran, blessé au bras, et poursuivi par quatre archers, accourt à la porte de la reine de Navarre, et criant, et frappant, se la fait ouvrir. Il se précipite sur le lit de la princesse, et se jette dans la ruelle, ayant saisi Marguerite de façon à se faire un rempart de son corps. Celle-ci effrayée, et ne sachant ce que veut cet homme, ignorant même si l'on n'attentera pas à sa propre vie, crie à son tour. M. de Nançay, capitaine des gardes, arrive, et à la vue de cette scène, où la reine de Navarre était presque nue, *ne se peust tenir de rire, et encore qu'il y eust* (dans son fait) *de la compassion;* mais en homme bien appris, il blâme les archers de cette indiscrétion, les fait sortir et accorde la vie à Léran[2]. Entraînée chez sa sœur, Marguerite de Valois manque en chemin de recevoir un coup de hallebarde destiné à l'une des victimes, et s'évanouit presque ; cependant elle trouve encore assez de force pour aller implorer à genoux la vie de deux officiers de son mari[3], dont le roi et la reine mère lui accordent la grâce[4]. Ce beau rôle joué par la jeune reine,

[1] *Cæsar! te morituri salutant*, auraient-ils pu dire, eux aussi, à Charles IX, comme les anciens gladiateurs à Rome, surtout quand ce monarque s'établit à une fenêtre pour mieux voir, comme nous l'indiquons dans le dernier alinéa de ce chapitre.

[2] Marguerite de Valois le fit coucher et soigner dans son cabinet.

[3] Miossans et Armagnac.

[4] C'était fort rare. Charles IX refusa la grâce du capitaine Monins au brave Fervaques, qui fut obligé de livrer son ami.

victime de l'ambition de sa mère, car elle était femme d'un protestant malgré elle, et maintenant elle allait supporter les conséquences de cette situation jusqu'à craindre pour la vie de son époux[1], jusqu'à voir la régente songer à rompre son union[2]; ce rôle, disons-nous, peut assurément parler en sa faveur et atténuer, auprès de la postérité, quelques-uns de ses écarts de conduite.

Les protestants qui habitaient le faubourg Saint-Germain, alors recherché des nobles pour la beauté du site, furent sauvés par une circonstance singulière. En voulant gagner ce quartier de Paris, les ducs de Guise, de Nevers et d'Aumale choisirent comme point de passage la porte Buci, mais le portier se trompa de clef et fut obligé de retourner chez lui en quérir une autre; pendant ce temps le vidame de Chartres, Jean de Fontenay, le comte de Montgommery, Colombières, Jean Laffin, seigneur de Beauvais; Ferrière de Maligny, Ségur, l'un des Pardaillan, un gentilhomme *proussien*[3], avertis par un de leurs coreligionnaires qui avait réussi à sortir de la ville, montèrent à cheval et s'échappèrent[4], quoique poursuivis jusqu'à Montfort, d'où ils parvinrent à gagner la côte et à se retirer en Angleterre.

Le massacre s'étendant de rue en rue et ne discontinuant pas, le pavé se teignit de sang, des cadavres se virent partout, les eaux de la Seine elle-même, où l'on en jetait beaucoup, se troublèrent. Ce milieu grisa le peuple, et le nombre

[1] « *Tous, tous* », aurait d'abord dit Charles IX, en parlant des protestants à égorger, mais le mot n'est pas prouvé.

[2] La reine ma mère « me demande si le Roy mon mary estoit homme, me disant que si cela n'estoit, elle auroit moyen de me desmarier ». *Mémoires de Marguerite de Valois.*

[3] Sans doute *russe.*

[4] Nous nous garderons bien de ranger l'exécution de la Saint-Barthélemy parmi les guerres, et par conséquent ne citerons pas ce fait, quoiqu'il s'y rattache, dans la nouvelle édition que nous préparons de notre mémoire *le Bonheur à la guerre.*

des meurtriers s'accrut ; d'ailleurs, en prenant part à l'affreux massacre, on affichait sa religion, et cela devenait une sauvegarde; pour beaucoup de gens, dénués de caractère et d'honneur, cela dut les pousser dans les rangs des exécuteurs. Le bruit que le corps de garde du Louvre venait d'être attaqué, et que 20 soldats catholiques y avaient perdu la vie, excita la populace et l'incita encore à plus de férocité.

C'est ainsi que périrent un grand nombre de protestants, parmi lesquels on peut citer :

Francourt Manseau, émissaire qui avait réussi à obtenir des Allemands l'envoi de secours pour les derniers troubles au profit des protestants.

Le président La Place, très-zélé réformé; son corps fut traîné à la rivière.

Ramus (Pierre La Ramée), ce célèbre professeur de philosophie du Collége de France, qui cependant avait racheté sa vie moyennant une forte rançon, et comptait tant d'élèves, qu'il aurait dû être défendu.

Lambin, le célèbre commentateur d'Horace, ennemi comme Ramus, et sans qu'il y eût de sa faute, de son collègue Charpentier.

Le secrétaire des finances de Loménie, auquel en voulait un homme qui plaidait contre lui pour un terrain sis à Versailles et qui le poignarda, malgré une renonciation en forme à tous ses droits.

Armand de Piles, ce capitaine illustré par sa défense de Saint-Jean-d'Angély. On rapporte que, logé au Louvre, il se tourna vers le balcon du roi, et y lança d'une voix terrible une de ces apostrophes qui font baisser la tête aux plus grands : « Tenez donc votre parole royale envers nous, Sire, tenez-la, ou vous aurez menti. »

Plusieurs utilisèrent cette cruelle journée pour se défaire de leurs ennemis; ainsi Rouillard, conseiller au Parlement, fut mis à mort, quoique vivant *à la catholique*, mais on prétendit qu'il nourrissait des opinions protestantes et que sa vie intérieure était autre, en dépit de son titre de chanoine de Notre-Dame. Il fut tué dans la maison du curé de Saint-André-des-Arts, au moment où il opinait que l'on eût dû procéder à l'exécution des protestants suivant un certain ordre de justice.

D'autres catholiques périrent; tel fut Salcède, capitaine d'origine espagnole, chargé du gouvernement de Vic-sur-Seille. Evidemment on tuait ces derniers pour s'emparer de leur argent : ce fut surtout le cas de Guillaume de Bertrandi de Villemor, maître des requêtes, qui était fort attaché à l'Eglise romaine.

C'est alors que des secrétaires d'Etat et des conseillers au Parlement insistèrent auprès du roi à l'effet de lui représenter [1] l'incroyable licence [2] prise par la populace qui, dispersée dans Paris, et les armes à la main, achevait de se monter la tête, se verrait bientôt maîtresse de la cité, et pouvait être tentée non-seulement d'un pillage général, mais de faire tourner cette journée en une révolution. Charles IX, frappé de ces observations, et voyant sans doute en imagination le duc de Guise élevé sur le pavois par le peuple, fit proclamer à son de trompe défense de conserver des armes *et des prisonniers* à tous autres qu'aux officiers de la garde et de la ville.

[1] Ces représentations furent renouvelées à la séance royale du Parlement par l'avocat général Guy du Faur de Pibrac, l'un des amis de Michel de l'Hospital.

[2] On prétend qu'il existe une estampe du massacre fait le jour même (voyez *la Réforme et la Ligue*, par Capefigue); mais, dans leur *Histoire de France*, MM. Bordier et Charton déclarent n'en avoir trouvé aucune.

Il fut difficile d'atteindre à l'exécution de cette défense. Les uns voulaient encore recueillir des dépouilles opimes, les autres se plaisaient à tirer sur les toits[1] pour en chasser les pauvres réformés qui fuyaient par cette voie aérienne.

La bourgeoisie parisienne qui avait allégrement pris part à l'exécution des protestants, lesquels lui étaient peu sympathiques en raison de leur air austère et de leur ton de critique sur toutes choses, cette bourgeoisie s'émut dès le second jour, et provoqua la mesure de rester chez soi sous peine de mort. Les quarteniers reçurent l'ordre de parcourir les maisons, d'y faire garder les religionnaires et de protéger leurs personnes. Le troisième jour, ordonnance royale pour défendre les pilleries; enfin, il vint à l'idée de conduire à l'Hôtel de ville les protestants trop menacés en leur demeure.

Mais le moyen d'arrêter des gens en armes ? Les mesures précitées dénotent les craintes conçues par ceux qui possédaient quelque chose ; elles n'indiquent pas la fin du désordre. Le tumulte dura *non-seulement un jour*, et avec 2,000 victimes pour ce jour[2]; *non-seulement trois jours*, comme le laisse croire Davila, *mais à peu près la semaine entière*, comme le confirme ce passage : « Vn tel peuple, dit le Frère, composé de si differens humeurs, vne fois mis en furie pour telle occasion, ne se pouuoit si tost recognoistre. Ainsi, si altéré de sang huguenot, ne cerchoit que les moyens de donner vne autre pinsade aux rechapez de sa première chaleur. Vray est que ceste poursuite sembloit se refroidir à ceux qui n'eussent voulu tenir aucun moyen à

[1] Sous Louis XV, le comte de Charolais se livrait encore à de pareils passe-temps, jeux de prince pour lui assurément, mais qui sapaient l'autorité et le prestige de sa famille.

[2] De Thou l'affirme.

leur vengeance, ou desir insatiable de gangner. Mais aux poursuivis, le peuple ne paroissoit rien quitter de sa fureur. Si bien que le presque dernier iour de la septmaine, fut peu moins remarqué de meurtres particuliers qu'auoient été les autres. »

On ne peut dire que la lutte fut prolongée par la résistance des victimes. En général elles en firent peu et acceptèrent leur sort avec une grande et touchante résignation, se laissant frapper en face et tombant avec une attitude digne, les soldats surtout; mais plusieurs disputèrent leur vie, comme c'était leur droit et leur devoir, car vis-à-vis d'un ennemi, le retarder et l'affaiblir, c'est toujours sauver quelqu'un de son parti. Ainsi fit le baron de Pont qui, *troué comme un crible*, l'expression est de ce temps, se battait encore, et, quoique mutilé, coupé presque en morceaux, résista tant qu'il eut du sang dans les veines. D'autres se jetaient sur leurs bourreaux et les entamaient à coups d'ongles et de dents, tellement qu'ils en portèrent longtemps la trace.

Le plus triste de ces moments, ce fut assurément la besogne de jour. Au milieu des rues, dont les boutiques et toutes les portes restaient closes, on continuait la tuerie, mais avec plus de sang-froid ou plutôt de calcul. Déjà la spéculation commence, car elle se glisse partout; le long des quais elle opérait sur les cadavres que l'on livrait à quelque parent éloigné pour une somme débattue; à l'intérieur des quartiers on se fait payer non la grâce, on ne saurait en accorder, mais le genre de mort; on va jusqu'à laisser pour 10 écus le patient se tuer lui-même. Et personne ne se regimbe! avec vingt hommes de cœur formant un noyau de résistance on eût fortement inquiété les catholiques, qui eux aussi se trouvaient éparpillés. Nul des pro-

testants ne montre ce courage ou n'émet cette idée; on les dirait alors moralement frappés! Croyaient-ils leur parti anéanti, ou espéraient-ils qu'il aurait la force de survivre à une pareille atteinte? A peine quelques-uns maudirent-ils la reine mère et vouèrent-ils le roi à une mort prochaine, célèbre appel au tribunal de Dieu qui remémore celui du roi Philippe le Bel par le grand maître des templiers Jacques de Molay, en 1314, et, comme ce dernier, sembla recevoir son accomplissement.

Nous ne dirons plus qu'un mot sur le massacre; ce sera finir par où nous avons commencé. Il s'agit du cadavre de Coligny. Les assassins l'avaient laissé dans la cour de son hôtel pour courir après de nouvelles occupations. Quand la populace envahit la demeure de l'amiral, elle se porta d'abord à sa chambre; le lit étant vide, elle redescendit et vit ses restes. Alors un Italien saisit la tête par les cheveux et la sépara du tronc : comme il disparut, on a prétendu, mais sans preuves, que cette tête fut portée à Catherine de Médicis, et qu'ensuite, embaumé, un tel trophée parvint jusqu'au pape. Quoi qu'il en soit, les sévices continuèrent sur ce pauvre corps : l'un coupa les pieds, celui-ci les mains; puis, quand il ne resta qu'une masse informe[1], on eut encore l'idée féroce et tenace de l'attacher à une claie et d'aller la pendre au gibet de Montfaucon. Pendant plusieurs jours la foule des curieux se porta sur ce point afin de contempler ce hideux spectacle, et c'est là que Charles IX, dans

[1] Il ne fut donc pas pendu *par un pié*, comme plusieurs relations le disent, comme le répétait récemment M. Victor Guichard, dans son écrit *la Liberté de penser*. Nous savons que l'astrologue Michel de Nostredame, dans le paragraphe 47 de sa *Centurie IV*, dit :

...... les plus grans par col et *pieds* pendus ;

mais cette prédiction ne concerne pas uniquement Coligny. Au surplus, les historiens ne sont pas d'accord sur les mutilations que subit le corps de l'amiral ; nous signalons le fait sans y attacher d'importance, à titre de curiosité historique.

une visite à laquelle le mouvement populaire le conviait[1], prononça, dit-on, cette répétition du mot de Vitellius : « Est-ce que jamais le corps d'un ennemi sent mauvais ? »

Voilà certes beaucoup de méchancetés, et, si l'histoire ne se voile pas la face, c'est qu'il lui faut tout dire et virilement, sinon son enseignement n'aurait pas de portée. Eh bien ! il y eut encore d'autres cruautés !... Sous ce rapport on peut adopter le mot de la complainte intitulée *le Déluge des huguenots :*

..... L'amiral de Chastillon
Servit à tous d'eschantillon.

Qu'étaient devenus les princes du sang après le massacre de leurs gardes ? Anxieux, ils erraient d'une salle à l'autre et questionnaient ceux qu'ils rencontraient ; personne n'osait leur répondre, et l'auteur des *Mémoires de Gaspard de Tavannes*, qui se trouva dans ce cas, prétend que Henri de Navarre, quand il fut devenu Henri IV, lui en voulut toujours de sa réserve silencieuse. Enfin ils surent que le roi venait de les racheter, car originairement il avait été question de leur massacre, un seul protestant ne devant pas survivre, et assurément, dans la conception du sinistre projet, c'était logique ; Charles IX les avait rachetés non pour les faire mourir à son plaisir, comme ces trente huguenots acquis à beaux deniers comptants par le comte de Coconas, mais pour les sauver[2] au prix d'un retour à la religion catholique[3].

[1] Il fut aussi obligé de visiter en grande pompe l'aubépine du cimetière des Innocents qui, desséchée, se mit à refleurir pendant la deuxième journée de la Saint-Barthélemy, ce que la populace attribua à un miracle.

[2] On lit dans la *Relation des massacres de Lyon* (une édition in-18, publiée par M. Gonon, a paru à Lyon en 1818) une promesse de la reine mère de les faire périr *avant la Toussaint;* évidemment c'était une défaite, car il était facile de les mettre à mort pendant la Saint-Barthélemy, mais non après.

[3] Malgré l'assertion de Varillas, Charles IX n'eut pas besoin de faire grâce

Le prince de Condé se montra récalcitrant à l'autorité royale, et le roi dut le menacer ; dans ce cas Charles IX savait exécuter son monde et prenait un ton de sévérité très-digne, mêlée parfois d'un peu d'emportement. Il accorda trois jours seulement au prince. Au besoin on aurait eu recours à la torture pour le contraindre : le conseil royal l'avait entendu ainsi, sur la proposition de Gonzague[1].

Le roi de Navarre avait été plus souple, et, en homme adroit comme dans toute sa vie, s'était plié à la nécessité du moment[2]. Baptisé catholique[3], devenu protestant en 1563 par la conversion de sa mère, il reprenait le catholicisme pour sauver sa vie[4], comme il retournera vers la religion réformée afin de devenir le chef du parti protestant, comme il se fera définitivement catholique afin d'obtenir la couronne de France. Ses sentiments du moment, sentiments forcés puisqu'on lui imposait une abjuration officielle *six jours* après son mariage[5], se retrouvent fixés sans doute possible dans sa lettre au pape, tirée des archives secrètes du Vatican et qui porte la date du 3 octobre 1572. Voici cette lettre, ou plutôt cette longue phrase :

« Tres sainct Pere, l'esperance que j'ay de la paternelle affection que portéres tousjours, comme vicaire de Dieu en terre, à ce que ses

à Ambroise Paré ; ce célèbre médecin n'était pas protestant, M. Jal l'a démontré. Suivant Marguerite de Valois, son frère eût voulu sauver le jeune et intéressant Teligny (gendre de Coligny), la Noue et la Rochefoucault.

[1] Voyez *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, tome Ier, ou les *Archives curieuses*, de Cimber et Danjou, t. VII, p. 109.

[2] Il put être effrayé, mais je doute qu'il se soit jeté aux genoux du roi.

[3] Le 6 mars 1554, à l'âge de deux mois et demi.

[4] Le roi de Navarre avait alors affaire : 1° à un roi de France parfois *furieux*, l'expression est de Péréfixe ; 2° au duc d'Anjou, personnage *dissimulé ;* 3° au duc d'Alençon, prince *faux ;* 4° à Catherine de Médicis, laquelle lui en voulait depuis la prédiction qui lui donnait un jour le trône de France ; 5° à la maison de Guise, vis-à-vis de laquelle il jouait le rôle d'obstacle. Que de gens intéressés à sa perte !

[5] Ce mariage avait donc bien été un des moyens employés pour capter les protestants et les retenir à Paris.

enfans, desvoyés pour quelque temps de nostre saincte Église Catholique, Apostolique et Romaine, et se repentans, y soient benignement recueillis et receus, a tellement vaincu le doubte qu'aultrement je peuvois avoir de la juste severité de Vostre Saincteté, qu'après avoir esté conforté tant par le Roy trez chrestien, que par la sage et prudente admonition de la Royne, madame ma belle mère, Messieurs frères du Roy, Monsieur le cardinal de Bourbon, mon oncle et de mon cousin, Monsieur le duc de Montpensier, en cette persuasion je me suis finalement résolu que Vostre dicte Saincteté me recognoissant pour l'ung des siens par les premières marques que j'ay receues en ladicte Église en la foi de laquelle j'ay esté baptisé, et ne m'imputant l'institution qui depuis m'a esté donnée, dont il n'estoit point en moy, veu mon bas aage, de faire jugement ou ellection, elle ne desdaignera de m'ouvrir les bras de son indulgence, et en recevant la confession de ceste mienne penitence, reduction et obeissance, comme je l'ay icy tesmoignée et protestée en la présence du nonce de Vostre Sainctété, me recevoir au giron d'icelle Église dont je vous recongnois chef, et me tenir et reputer desormais pour trez humble, trez obeissant et trez devot fils, comme j'en supplie trez humblement Vostre dicte Sainctété, à laquelle j'espere rendre bientost solemnelle soumission pareille à celle de mes predecesseurs roys, sitost qu'il lui plaira l'avoir agreable, ainsi qu'elle l'entendra par le gentilhomme que depesche a present le sieur cardinal de Bourbon, mon oncle, tant pour cest effect qu'aussi pour supplier trez humblement Vostre dicte Sainctété de ma part, qu'en apprenant le mariage dont il a pleu au roi m'honorer avecques Madame sa sœur, nous en donner et octroyer, pour la consanguinité qui est entre nous, la dispense qui sera nécessaire, avecques telle absolution que nous et nostre postérité en demeurions deschargez envers Dieu et Vostre Sainctété. »

Lettre tardive assurément, car elle aurait pu partir avec la notification de la Saint-Barthélemy envoyée au pape, mais on ne voulut sans doute compliquer en rien l'annonce d'une telle nouvelle ; lettre travaillée par un secrétaire, car chaque prince y obtient une louange et par conséquent une bonne note auprès du pape ; lettre qui contient en *post-scriptum* le plus essentiel, car sans cette autorisation le mariage restait nul. Peut-être le retardement de cette lettre provient-il de ce que Henri n'avait rien répondu sur le

moment à Charles IX, ce qui était un acquiescement tacite, mais sans une promesse bien empressée, en sorte qu'il fallut venir en aide à cette réserve et rompre cette froideur, calculée assurément et fort habile, vu la gravité exceptionnelle des circonstances. On peut se rallier à cette idée quand on sait que le roi de Navarre fit en définitive son abjuration solennelle à la date du 26 septembre seulement, alors que le prince de Condé, d'abord plus récalcitrant, l'avait déjà prononcée depuis neuf jours.

La lettre du prince de Condé au pape est également datée du 3 octobre; le prince y demande aussi dispense pour son mariage *accompli entre deux cousins germains enfans du frère et de la sœur*, et les époux disent au saint-père : « Nous vous recognoissons pour chef et vicaire général de Dieu en terre. Comme tel nous daignez desormais tenir et reputer pour vos tres humbles, tres deuots enfans et simples brebis de vostre saint troupeau [1]. »

Les princes de Conti et de Soissons, cadets de Condé, suivirent son exemple et celui du roi de Navarre, et tous deux persévérèrent depuis dans la religion catholique, différence essentielle entre ces quatre convertis par force.

En cette ville de Paris, où l'on tuait alors un homme pour 33 écus [2], les quatre princes du sang dont nous venons de parler ne furent pas les seuls sauvés des horribles cruautés qui s'y commettaient. Parmi ces échappés nous citerons :

Jacques de Crussol, comte d'Acier, frère du duc d'Uzès, que la reine mère sauva à la considération de son frère, qui le cacha dans sa seigneurie de Tonnerre ; il se fit plus tard catholique et s'attacha aux Guises.

[1] On lit cette lettre au chapitre XXI de LE FRÈRE, ou XXX de LA POPELINIÈRE, ce qui est tout un.

[2] *Mémoires de l'Estoile*, 25 avril 1575.

Biron, grand maître de l'artillerie, auquel le maréchal de Tavannes fit dire de se retirer immédiatement dans l'arsenal et de s'y tenir sur la défensive ; la menace de quelques coulevrines bien pointées arrêta les bandes d'égorgeurs [1]. Si Tavannes, un des instigateurs de la Saint-Barthélemy, sinon comme conception, au moins comme exécution, sauva ainsi Biron, c'est que ce dernier était catholique et seulement compromis par ses liaisons avec les protestants.

Biron, à son tour, sauva l'un des frères La Chastegneraye, lequel tout blessé avait gagné cependant l'arsenal ; il le sauva en le refusant à Mlle de La Chastegneraye, sa sœur, qui le réclamait sous prétexte de le faire panser et soigner, mais en réalité pour le faire achever et recueillir son héritage. On s'était rendu incontinent chez ces deux frères afin de plaire à cette sœur sans cœur, et cela parce qu'elle était la maîtresse du capitaine de la garde du duc d'Anjou. Si les princes, car ici le futur Henri III avait donné des ordres particuliers, si les princes réfléchissaient combien leur autorité perd à de pareils actes, ils comprendraient mieux que ce sont eux, le plus souvent, qui font naître les bouleversements politiques, tels que les guerres de religion et la Fronde.

Mais revenons à nos échappés.

La Neufville, Bethunes, Baignac et la Verdin furent soustraits au danger par Jean de Tavannes [2].

Gramont, Duras, Gamache et Bouchavanes obtinrent la vie sauve sous promesse de ne plus porter les armes en faveur du calvinisme ; Marguerite de Valois avait pris le

[1] *Vie de Gaspard de Tavannes*, par l'abbé Perau, dans les *Hommes illustres de la France*, 1749, in-12, p. 468.

[2] *Mémoires de Gaspard de Tavannes*, t. III, p. 298.

même engagement pour Léran, et tous cinq le tinrent fidèlement. On fit également grâce à Cugy, à Saint-Romain, au jeune Briquemaut [1].

Le maréchal de Cossé dut la vie à l'intérêt que lui portait la maîtresse du duc d'Anjou, la belle et résolue de Rieux de Châteauneuf, demoiselle d'honneur de la reine mère.

Le vicomte de Monclar et le baron de Paulin furent graciés, grâce à l'intervention du marquis de Villars, et envoyés dans le midi pour conserver les villes de cette partie de la France dans l'obéissance du roi [2].

Reniers [3], gentilhomme du Quercy, averti, emmené hors de Paris et jusque dans son château par le dévouement admirable du lieutenant de roi de sa province, M. de Vezins, qui nourrissait contre lui une haine mortelle.

D'autres se tirèrent eux-mêmes du massacre. Tel fut le jeune de Caumont, depuis maréchal de la Force, qui raconte lui-même ses aventures en tête de ses *Mémoires;* il comptait alors douze ans d'âge. Tel fut Jacques de Saint-Auban, fait prisonnier par la Mardeille et conduit près la porte Buci, où il fut menacé de périr par le poignard pendant plusieurs semaines; enfin conduit à la conciergerie, confronté avec d'autres coupables, sans qu'on pût le comprendre parmi ceux qui avaient poursuivi Maurevel, il devint libre

[1] Briquemaut l'aîné périt, non sur le moment, mais comme condamné après l'enquête. C'était un vieux gentilhomme qui combattait pour sa religion et non par ambition. On lui attribue un mot au prince de Condé aspirant à la couronne : « *Je vous quitte si vous venez là.* Prenons le parti de Dieu; autrement je me retire. » Sa mémoire fut réhabilitée, au début de la Révolution française, avec celle de Coligny.

[2] De Briou succomba, mais son élève, le jeune prince de Conti (François de Bourbon), lequel se convertit, nous venons de le dire, chercha non-seulement à le sauver, mais à le couvrir de son corps.

[3] On écrit souvent Regnier. Je lirais Reniès, Reiniès, de Reyniès : il existe aujourd'hui une famille catholique de ce nom.

et se retira dans sa maison du Dauphiné [1]. Tels furent encore le ministre Merlin et Cornaton, gentilhomme dévoué à Coligny, lesquels réussirent à s'échapper de la maison même de ce dernier, et pendant qu'on l'assassinait; ils avaient fui sur son ordre exprès, ainsi formulé : « Sauvez-vous, car vous ne sauriez garantir ma vie. »

Parmi les principaux exécuteurs de ce jour fatal, exécuteurs commandés ou qui s'arrogèrent eux-mêmes un tel pouvoir, nous citerons, outre le duc de Guise et Cosseins, auteurs de l'assassinat de Coligny, les cinq noms suivants : Crucé, Pezou, Coconas, René, Ferrier.

Thomas Crucé, dit Croizier, était un tireur d'or; son nom se rattache au meurtre du conseiller Rouillard, l'une de ses victimes. Il portait comme armes deux poignards à la ceinture, une dague dans chaque main; un mauvais manteau bleu couvrait ses épaules. La population l'avait remarqué, car il ne se reposait pas, même pour manger; et en le voyant venir, on criait : *Gare à Crucé!* L'historien de Thou avoue son soulèvement de cœur à la vue de cet homme, qui se vantait cyniquement d'avoir tué 400 personnes en un seul jour. Cette audacieuse menterie ne réussit pas à lui valoir la première place parmi tant de bourreaux. On l'accorde généralement à Pezou, boucher de profession, lequel traitait les réformés comme les bœufs, en les assommant à coups de massue [2].

Annibal de Coconas obligeait ses prisonniers à renier leur culte, et leur donnait la mort, lorsqu'ils croyaient s'être rachetés par ce sacrifice.

René, célèbre empoisonneur, se rendait aux prisons où

[1] Début des *Mémoires* de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban.

[2] Un autre homme du peuple, *Tanchon*, ne valait guère mieux.

l'on avait entassé les victimes, et là satisfaisait ses instincts de meurtre en les poignardant.

Jean Ferrier, avocat et capitaine de la rue Saint-Antoine, tua tant de monde que le surnom de massacreur lui en demeura.

La plupart de ces exécuteurs, le duc de Guise et le capitaine du Guast[1] compris, finirent d'une mort violente.

Y eut-il un ordre signé de Charles IX pour l'exécution de la Saint-Barthélemy, ordre d'ailleurs délibéré et arrêté dans un conseil intime? La plupart des historiens le croient. On peut cependant conserver des doutes, par la raison qu'un ordre écrit de cette importance ne se rend jamais par celui qui l'a reçu ou par sa famille. Nous possédons d'ailleurs la teneur d'une lettre royale par laquelle le gouvernement rejetait la responsabilité de l'événement sur la maison de Guise, et pourtant cette lettre ne fut pas envoyée; on voit donc que rien ne se perd. Les minutes conservées devaient parvenir aux gouverneurs de Bourgogne, de Touraine[2] et du Poitou[3] : Charles IX y traite l'amiral de *cousin* et qualifie la Saint-Barthélemy de *bien grande et lamentable* SÉDITION, pendant laquelle il n'a « peu apporter le remède à désirer, ayant eu assez d'affaire à employer ses gardes et autres troupes pour se tenir le plus fort en son château du Louvre avec ses frères ». Il déclare qu'il n'y a pas rupture de l'édit de pacification, et qu'on doit l'entretenir *autant que jamais* par tous les endroits de son royaume. Il annonce un *merveilleux regret* si le massacre s'étend dans les provinces de

[1] L'un des favoris du duc d'Anjou. Il fut assassiné en sa maison de Paris, rue Saint-Honoré, le lundi dernier jour d'octobre 1575, et Pierre de l'Estoile dit de lui, dans son *Journal :* « Ce capitaine avait répandu beaucoup de sang *innocent* à la Saint-Barthélemy. »

[2] Le sieur de Prie.

[3] Le sieur de Montpezat.

la monarchie, et fait entendre que chacun doit *demeurer en repos*, sans prendre les armes ni offenser autrui.

La lettre adressée aux magistrats de Bourges et datée du 27, trois jours après la précédente, annonce la Saint-Barthélemy et recommande également la tranquillité, mais sans accuser la maison de Guise.

Ce n'était plus nécessaire. Soit que Charles ait craint, en mettant en avant cette maison princière, de donner à entendre qu'il ne dirigeait plus son gouvernement; soit qu'il ait voulu ôter au Balafré un moyen de popularité de plus, car, il ne faut pas se le dissimuler, l'ivresse du succès fit que, pendant les premiers temps, cette sanglante exécution fut applaudie par les catholiques; soit encore qu'il ait redouté de porter l'animosité entre les huguenots et les Guises à un tel degré qu'une nouvelle guerre civile en surgît, au moment où la France avait tant besoin de repos, toujours est-il qu'il avoua le massacre et en prit la responsabilité, mais en prétextant la découverte d'un complot tramé par les protestants, complot dont Coligny devint le principal chef[1], quoique l'inventaire de ses papiers, fait avec soin par le chancelier Morvilliers, n'ait rien découvert[2] de compromettant[3] pour sa mémoire[4].

[1] Camille Capilupi place ce complot antérieurement à la tentative d'assassinat de Maurevel sur l'amiral. Voyez le *Stratagème de Charles IX*. Il est possible qu'une portion des protestants en ait émis l'idée, sans que Coligny ait eu part à ce projet, sans qu'il ait songé à devenir *roi* lui-même, après le prince de Condé.

[2] L'abbé de Caveirac, dans sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemy*, répond à cette constatation.

[3] Son escarcelle, qui tomba au pouvoir du capitaine florentin Tosinghi, contenait seulement une médaille avec ce mot *Extermine*, suivi des lettres *R. L. P.*, mais ces trois dernières voulaient-elles réellement dire : Roi, Lorraine, Papauté ?

[4] *Vie de Coligny*, par PERAU, dans les *Hommes illustres de la France*, 1747, t. II, p. 616, 649. D'après une conversation de l'ambassadeur anglais (Valsingham) à Paris avec Catherine de Médicis, on sait seulement que

Cet aveu officiel porte au début que le roi veut expliquer la cause et occasion de la mort de l'amiral et de ses adhérents et complices, ledit fait ayant pu être *déguisé autrement qu'il n'est*. Puis la proclamation continue en ces termes :

« Sa dite Majesté declare, que ce qui en est ainsy advenu a esté *par son exprès commandement* et non pour aucune cause de contrevenir à ses edits de pacification qu'il a toujours entendu, comme encore veult et entend observer, garder et entretenir, *pour obvier et prévenir l'exécution d'une malheureuse et detestable conspiration* faicte par le dit amiral, chef et auteur d'icelle, et ses dits adhérents et complices, en la persuasion du dit seigneur roy et contre son estat, la royne, sa mère, MM. ses frères, le roi de Navarre, princes et seigneurs estans près d'eux. »

Plaignons Coligny d'être ainsi publiquement accusé d'avoir conspiré contre le roi de Navarre ! et même contre le fils du *capitaine muet*, qui se trouve compris sous l'expression générale de *princes estans près d'eux !* Dans cet événement, il porte toute la peine, mais c'est un homme de taille à la supporter. L'un de ses meurtriers, nommé Attin, avouait n'avoir jamais vu une de ses victimes envisager la mort avec autant de calme et d'intrépidité. Chez lui cela provenait d'un caractère fortement trempé qui en avait fait un guerrier de mérite et un profond politique. Ajoutons la modération qui tempérait son amour du commandement, mentionnons sa disposition à rectifier et parfois à censurer, citons ses talents d'administrateur, et nous obtiendrons de la sorte un raccourci de son portrait [1].

Mais revenons à l'aveu du 28 août. Il défend d'attenter en rien *contre les dits de la religion prétendue réformée, leurs*

l'amiral avait recommandé au roi de France d'abaisser autant que possible l'Angleterre et l'Espagne ; c'est là un conseil éclairé et tout patriotique.

[1] Nous avons esquissé ce portrait au paragraphe XV, *Influence des chefs de guerre*, de notre mémoire *l'Art militaire pendant les guerres de religion.*

femmes, enfans et famille, sous peine de vie. En même temps, il interdit aux protestants « de faire assemblées pour quelque occasion que ce soit, jusques à ce que le roi, *après avoir pourvu à la tranquillité de son royaume*, en ordonne autrement ». Enfin il s'oppose à ce que les particuliers fassent des prisonniers et en tirent rançon. Ces diverses mesures avaient pour but de prévenir un soulèvement des protestants en province, ce à quoi aidaient les massacres qui avaient lieu sur plusieurs points et dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Nous avons écrit ci-dessus l'aveu du *vingt-huit* août ; il doit être en réalité daté du *vingt-six*, parce que ce jour-là une séance du parlement avait eu lieu et la même proclamation s'y était faite de vive voix.

Dans cette séance, Charles IX, que ses frères et le roi de Navarre accompagnaient, accusa en effet hautement l'amiral, en présence de toutes les chambres assemblées, d'avoir conspiré contre sa personne et contre la famille royale[1], et ajouta que, pour empêcher l'accomplissement d'un pareil dessein, il avait été contraint d'en venir à une extrémité cruelle, mais indispensable. Il termina en disant que tout s'était passé ce jour-là par ses ordres, et prescrivit à la cour une enquête afin de découvrir et de punir les coupables. Ainsi la notification écrite, et la notification verbale qui l'avait précédée, se trouvaient pleinement d'accord. Le gouvernement, longtemps indécis entre le système de contenir le parti catholique par le parti protestant, et le système de sacrifier celui-ci afin de reprendre la popularité aux dépens des Guises,

[1] Dans la visite de la famille royale à Coligny blessé, la reine mère et le duc d'Anjou tremblent en se voyant « entourés de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du party de l'amiral, avec des faces tristes et des gestes et des contenances de gens malcontens ». *Mémoires de l'Estat de France*.

se trouvait fixé ; il penchait définitivement vers les catholiques et adoptait leurs idées, leurs passions ; Henri III et même Henri IV agiront de même, seulement ils ne seront pas obligés de l'avouer dans une occurrence aussi difficile et aussi solennelle.

Après un tel aveu, je ne vois pas que les médailles frappées à Paris en souvenir de la Saint-Barthélemy revêtent une grande importance, et je ne puis partager l'avis d'un écrivain qui les considère, contrairement à l'intention de leurs auteurs, comme ayant « perpétué l'infamie d'une action détestable, honteuse pour le prince et pour la nation, et que les races futures auront perpétuellement en horreur ». Les actes officiels et publics dont il vient d'être question atteignaient seuls et déjà ce but. L'une de ces médailles portait : *Pietas excitavit justitiam. — Virtus in rebelles. — 24 Augusti 1572.* On lisait sur une autre : *Charles IX dompteur des rebelles le 24 août 1572 :* c'était, on le voit, une consécration du *succès* royal. Quant au principal vaincu, à Coligny, il fut condamné comme criminel de lèse-majesté, déclaré vilain, roturier, et dégradé de noblesse, lui et toute sa postérité.

Dans la notification de la Saint-Barthélemy aux souverains étrangers, la cour de France prit des tons différents suivant l'esprit et la religion des princes auxquels elle s'adressait.

Vers Philippe II on dépêcha un envoyé spécial[1] chargé de narrer de vive voix, mais cet envoyé était porteur de deux billets. Charles IX disait à son beau-frère : « La royne ma dame et mère a voulu vous despecher Montaigne[2] pour vous raconter de nos nouvelles et nous rapporter des vostres. J'ai pour tres agreable cette election (ce choix), et *je veux croire que vous prendrez plaisir d'en entendre parler par lui.* »

[1] Notre ambassadeur à Madrid était M. de Saint-Goard.
[2] Ce n'est pas l'auteur des *Essais.*

Catherine de Médicis disait plus nettement sa pensée : « Monsieur mon fils, je ne fais nulle doute que ne ressentiez comme nous mesme la heur que Dieu nous a faicte de donner le moyen au roi mon fils de se desfaire de ses subjects rebelles a Dieu et a luy. » Ici le ton est allègre, mais j'aime à croire que la reine mère était plus satisfaite de posséder enfin une politique accusée et vigoureuse que de l'événement en lui-même.

Vis-à-vis du pape, la cour se félicitait également de l'extermination des huguenots. Le pape[1], et avec lui la chrétienté, fut dans la joie. C'était inévitable ; on croyait à Rome comme à Paris avoir remporté une grande victoire ; ce n'était qu'un répit, et vingt ans encore la lutte continuera en France entre catholiques et protestants.

Auprès de l'empereur Maximilien II, son beau-père, qui désapprouva le massacre, le roi de France atténua le plus qu'il put, alla même, dit-on, jusqu'à *nier* sa participation à la Saint-Barthélemy.

A l'égard des cours protestantes, la notification devenait difficile. Celles qui étaient dans notre alliance allaient se trouver froissées qu'on n'ait pas eu égard à leur intérêt légitime pour les réformés ; l'animosité des autres allait croître. On s'y prit habilement. M. de Schomberg dit à l'Allemagne, au nom de Charles IX : « L'amiral, Teligny, la Rochefoucauld ont confessé avant de mourir que les protestants voulaient mettre à mort Sa Majesté, la reine mère et les princes. De quoi averti, le roi, pour se garantir d'un danger certain, a été obligé de lâcher la main à Messieurs de la maison de Guise, qui, le 24 de ce mois d'août, avec

[1] Le pape envoya la Rose d'or à Charles IX, mais cet envoi honorifique n'exprime rien de plus que la médaille *Ugonottorum strages*, les peintures de Vasari et la prédication du 1er janvier par le prêtre français Muret.

un petit nombre de soldats, ont tué le dict amiral et quelques autres gentilshommes de sa faction. Sa Majesté prie les princes germaniques d'ajouter foi à ce qu'elle leur faict savoir présentement et de refuser ce qui leur en serait dict pour calomnie. » A la reine d'Angleterre, on fit expliquer par Lamothe Fénelon, et par Castelnau pour lequel elle avait de l'estime, que, tout en voulant dans la France l'exercice d'un seul culte, on souffrirait les protestants de la même manière qu'elle souffrait les catholiques en Angleterre[1]. Auprès des ligues suisses on présenta la chose en ces termes : « Le roy sent un bien grand desplaisir et regret de l'accident survenu ces jours passés. Sa Majesté n'a pu y pourvoir, estant la chose montée avec telle rage et fureur populaire, qu'elle avoit assez affaire de se garder avec la royne sa mère, messeigneurs ses frères, roy de Navarre et autres princes. Cet inconvénient et accident est advenu par querelles particulières, et non pour altérer les édits de pacification donnés par Sa Majesté, qu'elle veut conserver et entretenir. »

Si c'était le monarque qui minutât lui-même ses lettres, nous pourrions offrir ici une remarque au lecteur : jamais Charles IX ne parle de sa personne et de l'intérêt ou des soins qu'elle mérite, sans y accoler sa mère, ses frères, ses cousins. Mais une semblable attention ou convenance est peu de chose en présence du cortége de précautions et de mensonges auquel le gouvernement français se trouve obligé de recourir pour justifier une semblable mesure.

Relativement au massacre dans Paris, une dernière question se présente : Charles IX a-t-il tiré sur les protestants[2] ?

[1] Outre les *Mémoires de Castelnau*, modestement succincts au sujet de cette mission, lisez la *Correspondance de Lamothe Fénelon*, récemment publiée.

[2] Il aurait tiré d'un balcon abattu en 1758.

Quoiqu'on se grise à la vue du sang, surtout avec le caractère de Charles IX, nous croyons pouvoir répondre *non.* D'Aubigné mentionne le fait sans insister, et pourtant, s'il avait eu lieu, ce serait un point important de ces tristes *Vêpres*[1]. L'historien de Thou n'en parle pas. Brantôme, le seul qui en fasse mention, énonce le trait par ouï-dire, car, de son aveu, il était absent, assistant alors à l'embarquement qui s'effectuait à Brouage[2]. Le duc d'Anjou n'en souffle mot dans son entretien avec le médecin Miron, durant une de ses nuits d'insomnie en Pologne. Ces preuves négatives[3] semblent probantes[4].

Enfin Charles IX a-t-il, d'une fenêtre du Louvre, froidement envisagé certains actes du massacre, comme la mise à mort de Pardaillan, Pilles et Saint-Martin[5]? Le *Tocsain contre les massacreurs* l'affirme, et à ce sujet le compare à Néron considérant avec joie, dans Rome, les progrès de l'incendie qu'il avait allumé. Il est probable, en effet, que le roi voulut s'assurer de l'exécution de ses ordres dans une circonstance aussi grave; que, se regardant comme le capitaine d'une armée, il fut curieux de voir la façon d'agir de ses soldats.

[1] On appelle souvent la Saint-Barthélemy les *Vêpres parisiennes*, par opposition aux *Vêpres siciliennes.*

[2] L'abbé Perau, dans sa *Vie de Coligny*, reproduit le dire de Brantôme, mais sans l'appuyer d'aucune preuve.

[3] Relevées par M. Roisselet de Sauclières, en son *Coup d'œil sur l'histoire du calvinisme,* 1844, p. 249.

[4] M. Ath. Coquerel fils adopte la version que Charles IX a *giboyé aux passants*, mais il considère le trait comme *peu important* au point de vue historique. *La Saint-Barthélemy*, p. 55. Ce travail de M. Coquerel acquiert une importance particulière des communications que l'auteur avait reçues de M. Mignet, l'écrivain le plus versé en ces sortes de matières.

[5] Saint-Martin *dit* de Brychanteau.

CHAPITRE III

LE MASSACRE EN PROVINCE

La veille de l'exécution parisienne, le roi, dit-on, avait fait partir divers courriers pour les principales provinces, avec ordre d'agir de la même façon vis-à-vis des protestants : aucune de ces dépêches n'a pu se retrouver, ou du moins aucune n'est encore parvenue à notre connaissance, ce qui semblerait donner raison aux écrivains niant l'envoi de pareils ordres [1].

On prétend que Catherine écrivit ou prépara, dès la fin de mai, des lettres parlant de la Saint-Barthélemy au temps passé : « Aujourd'hui l'amiral et tous les huguenots habitant Paris ont été tués, je vous en avertis : avisez à vous rendre maître de la ville de ***, et faites aux réformés qui tomberont entre vos mains de même que nous avons fait à ceux-ci. Gardez-vous d'y faire faute, sinon vous desplairez au roi Monsieur mon fils et à moy. » Ne dirait-on pas un prélude du principe énoncé par Juste Lipse dans ses *Politiques* à

[1] Papyre Masson, dans son *Histoire* ou plutôt *Eloge* de Charles IX, publié en latin (1577), dit : « Aussitôt l'exécution de Paris faite, le roi envoya ordre par écrit à tous les gouverneurs de provinces de faire passer les restes du parti au fil de l'épée. »

l'égard des dissidents, afin de ramener l'unité du culte et d'un culte reconnu par l'État[1]: *Ure et seca* (brûlez et tranchez)? Mais laissons ce raffinement et contentons-nous de savoir que des recommandations verbales avaient été faites: dès la réception de la nouvelle des massacres de Paris, elles devaient avoir cours. Vu la distance, il est assez naturel que ce soit dans un rayon de 12 lieues que l'avis soit arrivé de prime abord. On manque de détails sur la Saint-Barthélemy dans la plupart des localités situées à l'extrémité de ce rayon, mais une relation existe sur le massacre de ceux de la religion à Meaux en Brie[2]. La reine mère ne pouvait oublier ces derniers, car elle possédait *la* comté[3] de Meaux. Son courrier entra dans cette ville le dimanche à 4 heures du soir sans que personne fût encore sur ses gardes, les portes de la capitale ayant été rigoureusement closes, et se rendit au logis du procureur du roi. Ce magistrat, nommé Louis Cosset, prend aussitôt ses mesures et donne rendez-vous à 7 heures du soir aux gens qu'il choisit pour exécuteurs. Alors on ferme les portes de la cité, on saisit les religionnaires en commençant par les rues des Vieux-Moulins, Saint-Remy et Poitevine; on les conduit en prison. Jusque-là Cosset ne passait pas pour un homme méchant, quoique la relation dont nous extrayons nos détails le dépeigne « ignorant jusqu'au bout, punais, puant et vilain comme un bouc, yvrogne et railleur ordinaire, n'ayant dextérité quelconque en audiance, au demeurant demy catholique et aimant plus

[1] En vain Juste Lipse prétendit-il ensuite que son principe était une métaphore; l'animosité devint telle à Leyde qu'il fut obligé de quitter cette ville et sa chaire d'histoire.

[2] C'est un écrit des protestants. En général, les récits des massacres viennent d'eux; beaucoup de pièces relatives à ces temps ont d'ailleurs été détruites.

[3] *Comté* était alors féminin, et *lettre* masculin (les lettres royaux).

la femme de son voisin que la sienne ». Mais ce jour-là, dit le chroniqueur, *sa malice s'aiguisa*, surtout sous la pression du sergent de ce bailliage, Denis Roland. Le lundi matin le pillage commença, non-seulement en ville, mais aussi dans le *grand marché*, c'est-à-dire au faubourg sis de l'autre côté de la Marne; en ce dernier lieu, comme les hommes s'étaient enfuis, les exécuteurs se ruèrent sur les femmes, outragèrent les unes et massacrèrent les autres, au nombre de vingt-cinq environ. A leur rentrée en ville, ils tuèrent le procureur Jean Maciet et le drapier Gilles le Conte; ce dernier était haï de tous parce qu'il tenait les fermes de la reine mère pour la draperie et le vin, et exerçait sa charge avec rigueur, ce qui exaspérait d'autant plus les catholiques qu'il était protestant. Le mardi, Cosset lui-même, armé de deux pistolets, conduisit les massacreurs en prison; il se plaça en haut d'un escalier dominant une grande cour carrée, et là se mit à faire l'appel des prisonniers qui, sortis de l'intérieur dans ladite cour, étaient mis à mort *par cinq ou six*. Parmi ces victimes il faut citer Faron Haren, ancien échevin durant les premières guerres civiles, et sous lequel la messe avait été temporairement supprimée à Meaux; ce malheureux fut mutilé d'une manière affreuse. On employa les jours suivants à courir après les protestants qui s'étaient échappés ou qui demeuraient dans les quartiers éloignés; ainsi vingt-cinq furent dagués le vendredi au moulin de la Juiverie, puis jetés dans la Marne [1], leur mise en terre donnant trop de mal. On en poursuivit même à l'extérieur de la ville, au moyen d'une compagnie de cavaliers qui commirent beaucoup de dégâts.

Les protestants de Senlis furent plus heureux que ceux

[1] L'un de ceux-ci, ayant nom Pierre Foulé, fut rejeté sur le bord, et revint à la vie; il se fit depuis catholique.

de Meaux; avertis à temps, les uns s'enfuirent à Sedan, puis en Allemagne; les autres gagnèrent Chantilly ou autres lieux, enfin rassurés par la présence du maréchal de Montmorency, et aussi, il faut le dire malgré le silence de l'historien de Thou, confiants dans la mansuétude des habitants, revinrent dans leurs logis, où aucun mal ne leur fut fait. Ceci résulte péremptoirement du passage suivant des Mémoires de Jehan Mallet[1] : « Le 24 août 1572, en la journée de la Saint-Barthélemi, furent faits grandes inhumanités et massacre des huguenots, excepté en Picardie et *à Senlis*, où il ne se fit aucun remuement ni outrage; les huguenots y demeurant paisibles. Seulement furent avertis de se retirer hors la ville, sans bruit, ainsi qu'ils firent. »

Si nous quittons l'Ile-de-France pour la Champagne, nous ferons bien de nous diriger sur la capitale de cette province. La nouvelle de la Saint-Barthélemy se répandit dans la cité de Troyes le mardi 26 août; aussitôt les protestants effrayés cherchèrent à s'enfuir, mais on ferma les portes; alors ils se cachèrent. Néanmoins l'un deux, Etienne Mauguin (c'était un marchand), chercha à se diriger vers une des portes de la ville; on le poursuivit, il se réfugia chez un catholique de ses amis, en sortit déguisé, fut encore suivi jusqu'au pont des Miracles, puis là jeté à terre par un grand coup d'épée qu'un chaussetier nommé Boucquet lui asséna sur la tête. Le samedi, Anne de Vaudrey, sieur de Sainct-Phalle, bailli de la ville, envoya, par tous les quartiers, rechercher les religionnaires et les fit con-

[1] On trouve ces mémoires dans un volume qui porte un titre assez mal défini, savoir : *Mémoires inédits de l'histoire de France*, 1100-1600, publiés par Bernier, 1835, Paris-Senlis, et comme sous-titre : « Mémoires concernant les villes d'Amiens, Beauvais, Clermont-Oise, Compiègne, Crépy, Noyon et Senlis. » En réalité cet ouvrage contient les mémoires de *Mallet* et de *Vaultier*.

duire en prison ; cet ordre fut exécuté facilement ; on cite même un prisonnier livré par un de ses parents, chez lequel il cherchait un refuge. Là les captifs furent remis à la garde d'une troupe de meurtriers. Le massacre commença le 2 septembre par un pauvre diable qui, sommé de donner 6 écus pour sauver sa vie, n'en voulut ou n'en put donner qu'un ; cette tuerie continua par un marchand nommé Jean Robert. Alors elle eût pu cesser, car les lettres royales du 28 août, défendant de rien entreprendre contre ceux de la religion, arrivèrent entre les mains du bailli. Ce dernier, sur le conseil de Philipe Belin, lieutenant particulier de son bailliage, ne tint compte de ces lettres et hâta l'exécution projetée en y conviant le bourreau, suivant une relation protestante ; toutefois ce dernier refusa d'agir, vu qu'il n'y avait pas de condamnation prononcée. Le gardien des prisonniers gagna de son côté le plus de temps possible, mais le bailli le pressa tellement et lui donna de telles garanties, qu'il revint à des sentiments de cruauté, fit dresser une liste, et, les appelant un à un, envoya hors de ce monde ces pauvres captifs. Ce jour-là, tous les protestants qui purent être saisis à Troyes furent massacrés ; on cite, parmi ces derniers, la femme Colin, brodeuse, et le potier d'étain Pierre Blampignon. Le lendemain, 5 septembre, le bailli, *appliquant l'emplastre après la mort*, suivant l'expression d'un contemporain, publia à son de trompe la déclaration royale protégeant dorénavant la personne des réformés.

A Auxerre dans le Sénonais il n'y eut point de Saint-Barthélemy, au moins au moment qui nous occupe, c'est-à-dire en 1572 ; de Thou et d'Aubigné sont formels à ce sujet. Claude Haton fournit l'explication suivante : « Les premiers advertis du saccagement de Paris, les huguenots

eurent moyen de s'enfuir [1] avant qu'on ne s'avisast de mettre la main sur eux. » Tout se borna au pillage de châteaux appartenant à des gentilshommes protestants, pillage effectué par des bandes qui profitaient des circonstances [2].

Les autorités d'Orléans reçurent la nouvelle de la Saint-Barthélemy et les ordres y relatifs, s'il y en eut, le lundi 25 août, et le lendemain diverses invitations pressantes, venant sans doute de particuliers, pour attaquer les réformés. Il courait en ville de vieilles animosités contre ceux-ci, surtout depuis l'occupation de la cité par François de la Noue, au nom du prince de Condé, pendant laquelle les églises et les images saintes avaient beaucoup souffert ; en outre, le sieur de Sainte-Foy [3], prédicateur royal et leur grand ennemi, avait attisé l'hostilité des catholiques. L'exécution commença par un conseiller d'Orléans, le sieur de Bouilly, chez lequel le capitaine La Tour alla s'installer avec quelques compagnons afin de souper ; bien reçu et bien repu, ce dernier demanda de l'argent, et comme le conseiller ne lui en voulait donner, il l'y contraignit par le récit de ce qui s'était passé à Paris et la description des préparatifs faits à Orléans, puis le tua sans merci et pilla sa maison. Dans la nuit du 26 mars, on occit d'ensemble, à coups d'arquebuse et de pistolet, les religionnaires logés le long des remparts. Le mercredi, ces scènes de désolation continuèrent et durèrent à peu près la semaine ; il y eut quelque résistance, entre autres celle de quatre réformés résolus qui habitaient la même maison, au milieu delaquelle

[1] A Sedan, en Allemagne, à Genève.

[2] *Histoire de la prise d'Auxerre*, par Leboeuf, Auxerre, 1723, p. 199.

[3] Arnaud Sorbin, *dit* de Sainte-Foy, comme nous l'apprend le titre de son *Histoire de la vie de Charles IX*, Paris, chez Chaudière, 1774.

ils furent brûlés. Les meurtriers ont prétendu avoir mis à mort plus de douze cents personnes ; en admettant qu'ils se soient vantés du double, ce serait encore beaucoup. Le lieutenant général fit soigner un de ses amis qu'il tira des mains des exécuteurs, mais ce fut en vain ; ce dernier, apothicaire de son état, ne tarda pas à mourir. On cite un catholique massacré parce qu'il avait assisté une fois au prêche ; voilà une curiosité cruellement punie. Est-il vrai qu'on fit manger ce qu'on ne nomme pas à un pauvre drapier attaché exprès à un poteau et qui fut ensuite tué [1] ? Je croirais plutôt au raffinement de cruauté qui força des protestants à tuer leurs confrères en religion, pour être ensuite et à leur tour massacrés.

Ce fut aussi le 25 août, jour de foire à Bourges, que la nouvelle de la Saint-Barthélemy parvint en cette ville. Le mardi matin, les catholiques, certains de l'événement, fermèrent les portes ; le même jour, à minuit, ils sonnèrent le tocsin et prirent les armes. La troupe des exécuteurs, dont la plupart s'improvisaient eux-mêmes, toutefois avec l'encouragement de l'autorité, commença par piller les boutiques des meilleurs marchands. Le notaire Simoneau fut le premier tué ; on ne put trouver le célèbre jurisconsulte François Hotman, lequel avait su quitter la ville dès les premières rumeurs sur ce qui se préparait. Il y eut d'autres victimes. Mais les réformés parvinrent à se cacher, espérant que, la furie apaisée, ils pourraient sortir par la porte Dorée. De paisibles catholiques en admirent plusieurs chez eux. Le mercredi et le jeudi se passèrent tranquillement ; des protestants purent même s'enfuir. Cela indiquait l'hésitation où l'on se trouvait sur le sens à donner aux massacres

[1] Ce drapier se serait nommé *Cochon*, et son corps aurait été jeté à la voirie.

de Paris. A la réception des lettres royales du 30 août 1572 qui interdisaient aux réformés de faire *aucunes assemblées ny presches* en leurs maisons ni ailleurs, et leur prescrivaient de se retirer en leurs maisons, *pour y vivre doucement*, comme il est permis par le bénéfice de l'édict de pacification, sous peine qu'il leur soit *couru sus* avec toutes les forces, afin qu'ils soient taillés en pièces comme ennemis de la couronne, à cette réception la fureur redoubla, les exécuteurs se portèrent aux prisons ; là périrent un conseiller au siége présidial que les supplications adressées au maire par sa femme ne purent sauver, un notaire royal que son neveu avait eu la cruauté de conduire lui-même aux prisons, deux sergents royaux et quatorze autres personnes [1]. Les cadavres de ces malheureux furent jetés dans les fossés de la ville, *à la porte Bourbonnoise*. Un catholique, Guillaume Palus, fut emprisonné également, mais au bout de trois jours il fut assez heureux pour prouver sa catholicité de bon aloi et put se retirer dans son domicile.

A une journée de Bourges se trouve la Charité. Sous prétexte d'y faire monstre, la compagnie du duc de Nevers entra dans cette cité le jour même du massacre effectué à Paris, ce qui prouve que son capitaine se trouvait dans la confidence des événements probables [2] et que la mesure ne fut pas seulement arrêtée inopinément : toutefois ce chef agit avec précipitation et sans être certain que le projet d'extermination ait été mis à exécution. Cette compagnie se com-

[1] Parmi ces victimes, citons le mercier l'Amoureux, dont la femme, qui se mourait, fut amenée le lendemain par les meurtriers en pleine rue, et jetée sur le sol, secousse qui acheva de la tuer.

[2] La probabilité était qu'il y aurait massacre, et que ce massacre s'effectuerait le 24 août, puisque le 18 août Charles IX écrit au sieur Fr. de Mandelot d'arrêter à Lyon tout courrier voulant traverser cette ville *dans six jours, à compter du datte de ceste présente*.

posait d'Italiens ; suivie par la populace, elle massacra une vingtaine de personnes. Après cette exécution, qui offrit des scènes repoussantes, à peu près comme partout, car ceux dont on déchaînait ainsi les passions étaient en général des gens de sac et de corde, les maisons des victimes et de tous leurs coreligionnaires furent pillées. On laissa ensuite sortir de la ville les réformés riches, moyennant une grosse rançon ; quant à ceux qui voulurent ne pas quitter leur foyer, on les contraignit d'aller à la messe.

Le 27 août, vers 6 heures du matin, on apprit à Lyon le massacre fait à Paris ; ainsi les nouvelles se transmettaient entre la capitale et Lyon en quarante-huit heures, car le courrier partit vraisemblablement le lundi matin [1]. Aussitôt les portes furent fermées, les gardes renforcées, des armes distribuées dans les maisons ; déjà la ville possédait un corps de 300 arquebusiers, et la garde du gouverneur et celle de la citadelle comptaient près de 700 hommes. Les réformés voulurent croire que c'était pour les préserver de toute attaque ; sur la surface entière du territoire, telle fut leur attitude, comme s'ils devaient gagner à se laisser faire. Pourtant ordre était donné aux Lyonnais de tailler en pièces chaque réunion des protestants qui se montrerait par les rues. On ne tarda pas à capturer ceux qui sortaient de chez eux. A la nuit, on les rechercha dans leur domicile, pour les conduire aux prisons, mais peu y parvenaient, la fureur populaire grandissant dès qu'elle les tenait et les daguant ou les jetant à l'eau. Un ministre nommé Jacques l'Anglois [2] fut trahi par un apothicaire auquel il avait sauvé la vie en 1562, enlevé vers 10 heures

[1] En effet, un homme à cheval peut franchir dans ce temps une distance de 480 à 500 kilomètres, soit le plus long chemin entre ces deux cités.

[2] Nous écririons aujourd'hui Langlois.

du soir, conduit au pont de la Saône et là frappé d'un coup de hallebarde, poignardé dans les yeux, puis précipité au milieu des eaux. Le vendredi 29 août, le sieur du Perat, chevalier de l'ordre, apporta un pli de la cour. Etait-ce un ordre de massacre? On a discuté longuement à ce sujet. Pourquoi prescrire une Saint-Barthélemy à Lyon, quand on n'en fit ni en Dauphiné, ni en Languedoc, ni en Provence? C'est que, assure un contemporain, « la royne mère bailla d'elle-même le paquet à du Perat ; car le roy, quelque furieux qu'il fust, ne servoit que d'ombre aux passions cruelles de sa mère » ; et, à l'appui de cette opinion, on rapporte que trois échevins de la ville, alors à Paris, ne purent obtenir passe-port pour leur courrier avant que du Perat ne fût parti et déjà loin. Toujours est-il que le lendemain on publia à son de trompe ordre aux religionnaires de se rendre chez le gouverneur, afin d'y entendre la volonté du roi. La plupart répondirent à cet appel recéleur d'une trahison ; la nuit, en effet, ils furent mis à mort. Le dimanche matin, on acheva ceux qui occupaient les prisons, et dans la journée ceux qui se trouvaient dans la maison de l'archevêque ; ces derniers furent privés de la vie, avec des raffinements de cruauté, par une troupe aux ordres du capitaine Le Clou, chef des arquebusiers de la ville, lequel considéra ce spectacle, sans y prendre part, du haut d'une galerie, son porte-enseigne [1] lui servant de cospectateur. Quand les autorités et les notables vinrent ensuite visiter cette cour, elle leur fit horreur ; plusieurs même, dit-on, moururent de l'impression que leur causa la vue d'un pareil tas de corps humains. L'exécution se termina par la poursuite des réformés cachés dans les

[1] Il se nommait Saupiquet.

maisons ; ceux que l'on découvrit furent rançonnés, meurtris de coups, puis traînés à la rivière. Le lundi 1er septembre, on entassa les corps morts dans des bateaux, pour les porter et les étendre de l'autre côté de la Saône en un pré de l'abbaye d'Esnay. Les moines n'ayant voulu les laisser enterrer dans leur cimetière, il fallut, dans le but d'éviter une influence pestilentielle, les remettre à l'eau ; le Rhône les charria au loin, leur passage épouvantant les populations riveraines. La répulsion devint telle qu'elle expliquerait à elle seule l'absence de massacre dans ces contrées : pourquoi faut-il si souvent que le bien ne sorte pour l'homme que de l'excès du mal? A Lyon, il y eut encore quelques meurtres durant le mois de septembre ; le 4, par exemple, on étrangla trois bourgeois notables.

A Dijon, un seul gentilhomme, le sieur de Traves, fut massacré ; tous les autres, il est vrai, se soumirent à une abjuration. Dans la plupart des villes de ce gouvernement, le triste événement se passa d'une manière analogue.

Le vendredi matin, 29 août, un Poitevin, Montsoreau, appartenant à la noblesse et venant de Paris [1], atteignit Saumur où il excita les catholiques et donna le signal de l'extermination, en tuant de sa main le lieutenant de cette ville. Il gagna ensuite Angers le plus rapidement possible et en fit fermer les portes. Se rendant chez le sieur de la Barbée, ancien guidon du feu prince de Condé, il le trouva parti et tua son frère. Alors il vint chez le ministre de la Rivière, et, conduit au jardin de la maison par la femme de ce ministre, eut la cruauté, en causant avec ce dernier,

[1] Nous aurions voulu citer au début de ce chapitre un ordre émanant du roi, relatif à la Saint-Barthélemy en province, et n'avons pu en trouver, mais les relations disent expressément que Montsoreau obtint à son départ « passeport *avec lettres* pour aller faire saccager ceux de la religion à Angiers ». Ce pouvaient être des lettres particulières.

de lui dévoiler qu'il arrivait de la capitale, par ordre du roi, pour le mettre à mort; sa victime lui répondit qu'elle n'avait commis aucun forfait, adressa au ciel sa prière et se laissa abattre d'un coup de pistole. Deux autres ministres devinrent la proie d'un tel forcené. Il y eut aussi sept autres victimes, et si tous les réformés ne furent pas massacrés, ce fut grâce à la modération que les magistrats opposèrent aux désirs de Montsoreau. En revanche, les biens des emprisonnés comme ceux des morts furent mis sous les scellés ; le duc d'Anjou, auteur de cet ordre, tira de son idée de rapine plus de 100,000 francs [1].

La cité de Rouen fut épargnée durant trois semaines, le sieur de Carrouges, gouverneur pour le roi, ayant interprété et appliqué avec la plus grande prudence les dépêches officielles, ayant même résisté aux incitations particulières. Ce retard permit à un grand nombre de réformés de s'échapper et même de passer en Angleterre, mais les derniers jours on commença à les emprisonner. Sur de nouvelles instances du gouvernement, Carrouges laissa le massacre s'accomplir, sans y mêler toutefois la main et en se retirant pendant cette journée à l'intérieur du château de la ville. Un curé et un capitaine dirigèrent l'exécution. Elle commença par les prisonniers de la conciergerie, au nombre de 60 environ, et continua par les maisons privées. On calcule 500 victimes environ, dont 50 femmes. Les cadavres furent chargés dans des tombereaux et jetés, à la porte Cauchoise, au milieu de grandes fosses : les habillements qui en provenaient furent lavés et distribués aux pauvres.

Dans les rues de Toulouse le sang coula une dizaine de jours, après le massacre de Paris. Un grand nombre de

[1] Mourin, *la Réforme dans l'Anjou*

réformés s'étaient enfuis, n'ajoutant aucune foi, dès qu'on eut connaissance des événements de la capitale, aux protestations des catholiques et surtout à la proclamation, portant, au nom du roi, défense de molester en rien ceux de la religion. Les exécuteurs assouvirent leur rage sur ceux qui avaient eu la simplicité de demeurer. Un conseiller au parlement fut placé à chaque porte, en compagnie d'un commerçant catholique notable, pour reconnaître ceux qui sortiraient, et commandement fait aux catholiques de dénoncer les protestants qui seraient cachés. On amassa par ces mesures des prisonniers (dont cinq conseillers) qu'on laissa languir jusqu'à la réception d'ordres positifs. Deux marchands de la ville (on les nommait Delpech et Madron) ayant enfin, dit-on, apporté l'expression de la volonté royale, à savoir la signification de ne plus remettre l'exécution, celle-ci eut lieu sans délai ; 300 réformés environ périrent, et leurs corps entièrement dépouillés, après être restés exposés deux jours, furent jetés dans de grands fossés que l'on creusa exprès au milieu des terrains de l'archevêché. Les conseillers prisonniers furent pendus en robes. Des maisons des victimes, aucune n'échappa au pillage.

On ne peut évaluer le nombre total des protestants mis à mort dans les provinces au sujet et à la suite de la Saint-Barthélemy parisienne ; il y en eut plusieurs milliers, et, suivant l'expression d'un chroniqueur appartenant à la religion nouvelle, il serait pourtant désirable « de ne fruster à ce sujet la posterité de ce qu'il faut qu'elle cognoisse, *pour estre plus sage aux despens d'autruy* ».

Toujours est-il que les réformés survivants à ces terribles événements, et aux angoisses qui pour eux les avaient accompagnés, se trouvaient comme éperdus. La plupart,

contraints d'abjurer et suivant une formule officielle [1], allèrent à la messe, puis ensuite quittèrent la France dès qu'ils le purent ; chez beaucoup de ceux qui restèrent en France, l'abjuration n'eut lieu que du bout des lèvres, et ils se maintinrent de cœur avec la cause protestante. Tel fut sans doute Nicolas Harlay de Sancy, au moins lors de sa première abjuration [2].

Qu'eût donc été le résultat de la Saint-Barthélemy si un bon nombre de gouverneurs de province [3] ne s'étaient opposés [4] au massacre? Un plus grand appauvrissement de la population, une perturbation plus notable dans les rouages sociaux.

Parmi ces gouverneurs dont la conduite offre à l'esprit attristé une espèce de compensation, on peut citer :

[1] Citons-en quelques passages : « J'abjure et anathématise toute erreur et hérésie luthérienne, calviniste, huguenotique, et toute autre hérésie quelle qu'elle soit, de laquelle j'ai été cy devant entaché et diffamé.... Je confesse ce qui est contenu au symbole des Apostres (et l'on récitait le *Credo*).... Je recognois ce qui est contenu ès livres tant du Vieil que du Nouveau Testament, approuvez par la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine... Je declare les sept sacrements instituez par nostre seigneur Jesus Christ, necessaires pour le salut du genre humain.... Je recognois que la saincte messe est un sacrifice et oblation du vray corps et sang de Jesus Christ, et que cette messe est salutaire et profitable tant aux vivans qu'aux trespassés.... Je croy pareillement et accepte tous les articles du peché originel et de la justification.... Je confesse le pouvoir des indulgences... » Tout cela était trop formel pour être admis sincèrement par les protestants.

[2] Il abjura plusieurs fois. C'est lui qui avait acheté 100,000 livres le diamant princier dit *le Sancy*. On lui doit un *Discours sur l'occurrence des affaires*, qui se trouve à la suite des *Mémoires de Villeroy*. D'Aubigné a composé une satire intitulée *la Confession de Sancy*.

[3] Est-il vrai que les gouverneurs dans ce cas se trouvaient suffisamment éloignés de la cour pour n'en avoir rien à craindre, ou qu'un fleuve, une citadelle, tout autre obstacle, leur permettait de se mettre à l'abri? On a présenté cette remarque.

[4] A Paris il y eut des refus. Ainsi *Nanssey* ou plutôt de Nancé ou de Nançay, capitaine aux gardes, déclina la mission d'assassiner le comte de la Rochefoucault deux heures après ses ébats dans l'intimité du roi; la Barge, capitaine originaire d'Auvergne, le remplaça et se fit ouvrir la porte de la victime en lui annonçant une communication pressante de Sa Majesté.

1° *Le comte de Charny, en Bourgogne.* Ce gouverneur, qui désapprouvait des actes de cruauté aussi révoltants, contint l'ardeur des catholiques de sa province. On lui attribue ce propos : « Avec le temps et la douceur on obtiendra plus des réformés que par la violence. » Ses instructions disaient bien que *la voie douce était celle qu'on aimait le mieux*, mais en même temps elles l'autorisaient, comme celles déjà précitées, *à courir sus* aux protestants assemblés en armes, expression dont la violence abusa tant dans d'autres provinces. Ainsi l'interprétation d'un ordre, et le refus de lire entre les lignes d'un factum officiel ce que les esprits extrêmes d'un parti veulent qu'on y aperçoive, voilà ce qui préserva toute une province ; rien ne prouve mieux l'influence d'un homme et avec quel soin la monarchie doit le choisir, surtout quand il occupe une position élevée, ou même une position modeste, mais essentielle. Et pour que le lecteur comprenne mieux cette réflexion, qui peut paraître au premier abord banale et de redite, nous reproduisons une partie des instructions adressées au comte de Charny, et dont, suivant nous, on pouvait tirer tant de choses, malgré leur rédaction fort sage et leur ton paternel. « ... Le comte de Charny, grand écuyer de France, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, advisera les meilleurs moyens qu'il pourra de faire vivre en paix, union et repos, tous les sujets de Sa Majesté, tant de l'une que de l'autre religion... Il ira par tous les endroits de son gouvernement et fera entendre la vérité de l'*esmotion* advenue en la ville de Paris, contre ceux de la religion prétendue réformée... Sous ombre de la blessure du feu amiral, de laquelle le roy voulait faire justice, les gentilshommes du dit amiral auroient fait une détestable conspiration, comme les principaux adhérans l'ont confessé... Pour prévenir cet

abominable desseing, *et non pour aucune cause de religion*, Sa Majesté a été contrainte, à son grand regret, de permettre ce qui est advenu le dimanche 24 du mois d'aoust [1]... Nonobstant les dits de la religion peuvent vivre et demeurer en toute liberté et seureté, avec leurs femmes, enfans et famille, en leur maison, sous la protection et sauvegarde royales, *s'ils se veulent contenir* doucement sous l'obéissance légitime comme Sa Majesté le désire... Le comte de Charny leur offrira et baillera lettres de sauvegarde en bonne et authentique forme... Si aucuns catholiques estoyent si téméraires de faire choses contre les distes sauvegardes, le roy, bon prince et bening pour les réformés, veut que punition prompte, rigoureuse et exemplaire en soit faite... Comme les entreprises faites par les dits de la religion contre le service royal ont esté résolues entre eux aux assemblées des presches, mondit sieur le comte de Charny leur fera particulièrement entendre *qu'ils fassent cesser les presches* en question, lesquels *émeuvent les catholiques*, jusques à ce que autrement en soit ordonné, et qu'ils s'accommodent à cela comme chose qui sert grandement son intention d'une vraye concorde entre ses sujets... Le gouverneur repetera aux sujets catholiques que ce n'a jamais esté et n'est encore l'intention de Sa dite Majesté qu'il soit fait aucun tort à ceux de la dite religion. »

La défense des prêches et assemblées pouvait être un moyen d'atténuer l'irritation des catholiques, mais elle se trouvait en désaccord avec la promesse de tenir en son plein effet l'édit de pacification.

2° *Le comte de Tende-Sommerive*, *en Provence* [2]. A la

[1] Ce sont à peu près les termes de l'aveu royal en Parlement. Voyez notre précédent chapitre.

[2] Suivant un auteur, le commandant de la Provence s'appelait *de Villeneuve*.

réception d'un ordre secret à lui apporté par un domestique du duc d'Alençon[1], le comte de Tende répondit qu'un pareil ordre ne pouvait provenir du roi, que plusieurs membres du conseil abusaient de son nom et de son autorité. Et, à l'appui de son dire, il invoqua les lettres royales qui rejetaient l'événement sur le duc de Guise et en laissaient à ce seigneur la responsabilité entière. « J'aime mieux me fier à ces premières lettres, énonça-t-il ; celles dont vous êtes porteur sont tellement cruelles que je n'y obéirais pas, le roi lui-même me le commanderait-il en personne. » Cette résolution est d'une dignité des plus louables ; elle fait honneur à son auteur et un peu à son temps. Pourquoi faut-il, en la rapportant, ajouter que, peu de semaines après, le comte de Tende fut empoisonné dans Avignon !

3° *Saint-Herem, comte de Montmorin*[2], *gouverneur de l'Auvergne.* Cet officier refusa d'obéir aux ordres royaux, mais nullement de la façon ordinairement contée. Voltaire rapporte à ce sujet une lettre digne et fière qui est fausse. L'ordre du massacre avait été confié à un colonel, François Combelles de Clermont, frère d'un président aux aides. En route, ce messager rencontre un calviniste échappé au massacre, lequel, pour mieux cacher sa religion, lui assure qu'il porte une dépêche dans le Languedoc au maréchal d'Amville. Cet aveu inspire confiance à Combelles, qui divulgue également sa mission, sans réfléchir qu'il ne connaît pas son interlocuteur. On arrive à Moulins ; le hasard veut qu'on soit logé dans la même chambre. Là le réformé recourt à la ruse ; il laisse son compagnon s'endormir, puis, trahissant son géné-

[1] Il se nommait la Mole, et fut plus tard exécuté. Voyez notre chapitre II du livre III.

[2] D'une ancienne famille d'Auvergne ; le village de Montmorin s'élève à 23 kilomètres sud-est de Clermont-Ferrand. Plusieurs ouvrages écrivent le nom de Saint-Herem ainsi : *Theran*, ne reproduisant de la sorte que la consonnance finale.

reux abandon, enlève sa dépêche, part au point du jour, se rend à Issoire et remet le paquet dérobé au ministre Baduel, lequel gagne incontinent le Languedoc avec ses coreligionnaires. L'historien qui rapporte ces détails, et les emprunte à des manuscrits locaux[1], ne cite ni le nom du protestant qui joua ce tour à Combelles, ni la teneur de l'ordre royal, et cependant cet exemplaire, parvenu entre des mains intéressées à le conserver, n'a pu être détruit par les catholiques, comme on le prétend de tant d'autres. Quoi qu'il en soit de son récit, et des côtés qui peuvent faire soupçonner sa véracité, Saint-Herem se trouva fort embarrassé quand le colonel Combelles vint lui avouer qu'il ne possédait plus la lettre royale dont il devait être le porteur officiel. Il hésita, puis finit par répondre qu'une indication verbale ne pouvait lui suffire dans une conjoncture aussi grave. Le courrier repartit pour Paris. Alors le gouverneur conserva sa situation expectante ; afin de la maintenir, il fit même incarcérer les protestants, car sans cela, si l'ordre formel revenait, il n'en aurait plus eu un seul à ce moment sous la main. Cette mesure devint le signal de plusieurs massacres, principalement à Aurillac, car les catholiques connaissaient les événements, et la difficulté de contenir leur fureur d'imitation augmentait de plus en plus. Assurément c'est regrettable, mais je ne crois pas que Saint-Herem fût libre d'agir autrement qu'il n'a fait ; à la distance où il se trouvait, il ne pouvait connaître les tendances de la cour, très-variables d'ailleurs ; il ne pouvait prévoir que la terreur, si vivement implantée, durerait peu et que jamais il ne tiendrait en main un duplicata de l'ordre de massacre à lui destiné. Son rôle reste moins chevaleresque, c'est incontestable, que dans les histoires de France

[1] M. Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, 1855, p. 133 et 134.

antérieures à la seconde moitié du XIXe siècle[1], mais il doit encore compter parmi ceux qui ne cédèrent pas à l'entraînement général et n'autorisèrent aucun meurtre.

4° *Le vicomte d'Orthez, à Bayonne.* D'Aubigné rapporte seul la fameuse lettre qu'on attribue à d'Orthez, mais le caractère du personnage, et aussi la diversité des versions[2], font douter de son authenticité. Toujours est-il que les protestants furent épargnés dans la ville de Bayonne.

5° *Simiane de Gordes, dans le Dauphiné.* Le gouverneur de cette province se retrancha dans une excellente raison pour ne pas procéder au massacre prescrit; suivant lui, les protestants du Dauphiné étaient tellement nombreux et puissants qu'on ne pouvait les attaquer par surprise, qu'au moindre signal ils traiteraient les catholiques comme la cour voulait qu'on les traitât eux-mêmes, et s'érigeraient aussitôt en république avec l'aide des Suisses[3].

6° *Hennuyer*[4], *à Lisieux.* Celui-ci était un évêque qui signait du nom apostolique de *Jean.* Pour sauver la vie aux réformés de son diocèse, il les recueillit lui-même dans son palais, les secourut en tout ce qui dépendait de lui, et, par cette conduite généreuse, parvint à en ramener bon nombre dans le giron de l'Église.

[1] Varillas se rapproche de la vérité en disant : « Saint Herem répartit que pour exécuter un ordre si sanguinaire, il voudroit le recevoir de la bouche du roi. »

[2] Nous copions la version la plus habituelle : « J'ai communiqué le commandement de V. M. à ses fidèles habitants et gens de guerre de la garnison ; je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais *pas un bourreau.* C'est pourquoy eux et moi supplions tres humblement Votre dite Majesté vouloir employer en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme estant, autant qu'elles dureront, Sire, vostres. »

[3] L'idée protestante de constituer la France en république, et même de la composer de petites républiques fédératives, apparaît déjà.

[4] Nous avons rencontré pour ce nom la forme *Ennuyer.*

7° *Matignon, gouverneur de Normandie*[1], lequel empêcha le capitaine Lago, gouverneur du château de Caen, d'effectuer un massacre.

8° *Le duc de Guise, en Champagne*. Cette province vit à peine quelques meurtres, notamment à Reims, où l'on eut l'attention de laisser s'esquiver la plupart des protestants; l'influence du cardinal de Lorraine se retrouve dans ce fait autant que celle de son frère, qui était gouverneur de la Champagne.

Dans plusieurs contrées on fit contre les massacreurs un semblant de poursuite ; transformé en poursuite réelle, cet acte se serait d'autant mieux justifié que si l'exécution avait été prescrite, tout au moins tolérée, il n'en était plus de même des excès qui l'avait accompagnée partout comme dans une cité prise d'assaut, à savoir du vol, du viol, voire même de l'inceste et autres vilenies.

La Providence sembla se charger de leur punition, du moins on peut l'inférer de la mort violente qui vint saisir chacun d'eux, et le lecteur peu imbu de croyances religieuses, ou simplement morales, ne pourra manquer d'être frappé de ce fait que nous avons déjà remarqué pour les massacreurs de Paris.

Ainsi Montsoreau, qui apporta jusque dans Angers les lettres royales ordonnant le massacre, fut plus tard exécuté comme meurtrier; Maromme, l'un des tueurs de Rouen, mourut furieux et désespéré; un des meurtriers du sergent royal Bardot, à Lyon, succomba également, dit-on, comme un démoniaque reniant Dieu et scandalisant tous les habitants de la ville. Les cheveux de Catherine de Médicis blanchirent; sa figure se rida. Cette nuit du 24 août pesa, ce semble, sur

[1] Suivant Monteil, de Tanneguy le Veneur commandait en Normandie, et Matignon à Bordeaux.

sa personne comme plusieurs années. Il en fut de même pour Charles IX. L'historien doit exposer ces faits malgré la tendance à l'exagération, et le désir de se venger des auteurs de la Saint-Barthélemy qui a dû animer assurément les auteurs protestants desquels proviennent surtout de telles remarques et de tels rapprochements ; il doit les citer et ajouter combien ils s'appuient sur un fond réel, les personnes qui sont mêlées à de pareilles luttes y usant, à toutes les époques, leurs forces et leur existence, notamment quand le milieu troublé où elles passent de longs jours devient aussi sanglant et aussi parsemé d'embûches et de trahisons[1].

Mentionnons cependant parmi les meurtriers des gens assez convaincus pour croire qu'ils accomplissaient un acte agréable à Dieu[2] ; ce sont des fanatiques, l'aveu est nécessaire, mais peut-on les juger et les flétrir en 1572 autant qu'on serait en droit de le faire dans le dernier quart du XIXe siècle, c'est-à-dire trois siècles après la Saint-Barthélemy?

Pour clore ce chapitre et esquisser un tableau complet du sort des malheureux protestants dans ce massacre général, nous dirons un mot des *échappés*, soit au massacre de Paris, soit au massacre de la province.

Nous les diviserons en quatre catégories :

[1] De nos jours également, les hommes qui ont le plus trempé dans les mouvements révolutionnaires, et y ont encouru de graves responsabilités, ont vieilli avant l'âge.

[2] Casimir Delavigne exprime ce sentiment dans sa tragédie *Une Famille au temps de Luther*, en faisant dire à Paolo, prêt à égorger son frère Luigi :

..... Voici l'heure! Ah ! pardonne,
Colère du Très-Haut, si ta voix me l'ordonne,
A ta voix frissonnant, si je suis plein de toi.
Un ordre encore ! Un signe ! Et marche devant moi,
Marche, et je te suivrai ; marche, sainte Colere,
Consume et purifie, immole et régénère.

Le signe demandé vient : c'est la mère des deux frères lisant ce verset de la Bible : « Prends celui que tu aimes, et va me l'offrir en holocauste. » Et le meurtre, le fratricide s'accomplit.

I. *Echappés cachés en France.* Il y en eut beaucoup, dans toutes les villes, dans les campagnes; la plupart furent recueillis par les catholiques dont les maisons seules offraient un refuge assuré.

II. *Échappés poursuivis.* Il y en eut également, et l'acharnement déployé contre eux indique une inimitié des plus regrettables. Le plus connu de tous est le comte de Montgommery, l'un des échappés du faubourg Saint-Germain. Dès le soir de la Saint-Barthélemy, le roi écrivait au gouverneur de Normandie la lettre suivante : « Monsieur de Matignon, pour ce que j'ai entendu que le sieur de Montgommery s'est retiré en ses maisons du costé de Normandie, où il est à craindre qu'il esmeuve mes subjects et assemble ceux-là de sa religion, et face esmouvoir aussy par ce moyen mes autres subjects catholiques, j'ay advisé vous faire cette lettre, outre l'autre que je vous escripts, pour vous prier de prendre garde doucement et sans bruit où il se sera retiré, afin que, avec ce que vous pourrez assembler de forces, vous le preniez ou faciez prendre, et vous en asseuriez, *si bien que j'en puisse demeurer en repos;* mais que l'on ne sache que je vous en ay escript, et y procedez le plus dextrement qu'il vous sera possible[1]. » Montgommery, quoique pris, se sauva encore, et reparut plus tard devant la Rochelle avec une armée d'Anglais venant au secours de cette ville; certain qu'on ne lui pardonnerait jamais d'avoir tué involontairement le roi Henri II, ce seigneur ne pouvait se réconcilier avec la cour et se trouvait fatalement voué aux hostilités contre la France.

III. *Échappés retirés dans des places fortes.* Menacés de

[1] *Recueil des anciennes lois françaises*, par JOURDAN, DECRUSY et ISAMBERT, t. XIV, p. 256.

la vie, les protestants avaient tout intérêt à se grouper pour se défendre au moins les armes à la main. Ils se jetèrent donc dans Montauban, dans la Rochelle, dans d'autres places, et renouvelèrent la guerre civile. Il fallut envoyer contre eux pour les réduire et les soumettre, ce qui donna lieu à des événements dont nous donnerons le récit en un autre chapitre.

IV. *Échappés sortis de France.* Il y en eut un grand nombre. Ils se retirèrent en Suisse, en Allemagne, en Angleterre. Précurseurs de ceux de leur religion qui s'exileront un siècle plus tard, à la révocation de l'édit de Nantes, ils commencent à fonder des colonies et hésitent à revenir en France malgré les instances royales[1].

[1] Voyez le *Reveille-matin des François.*

CHAPITRE IV

JUGEMENT SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY

Action exécrable, qui n'a jamais eu et n'aura jamais de pareille !
PÉRÉFIXE.

Excidit illa dies !
MICHEL DE L'HOSPITAL.

Charles IX monta sur le trône à dix ans et demi, et pourtant on ne dit jamais de lui le *petit roi* comme de son frère : c'est que tout est sérieux sous son règne ; les luttes grandissent et menacent d'anéantir en France pouvoir, prestige, richesses, tout ce qui fait la force et la renommée de ce pays ; l'événement dont nous venons de raconter les faits, et que nous allons examiner dans son ensemble, donne à ce règne un ton plus grave encore et le revêt d'un voile de tristesse tout particulier.

La Saint-Barthélemy a coûté à la France *10,000 personnes* de tout rang, suivant Papyre Masson, dont 2,000 tuées dans la capitale[1]. Malgré la modestie de ces chiffres, comparés à ceux cités par plusieurs auteurs[2], c'est encore une

[1] C'est pour Paris le chiffre du *Tocsain contre les massacreurs,* pamphlet assez violent pour qu'on ne craigne pas, en adoptant ses chiffres, de rester en dessous de la vérité.

[2] Les protestants ont eu intérêt à dresser leur martyrologe ; pourtant

exécution considérable, et l'on a peine à comprendre que l'on ait pu conserver assez de rage pour tuer ainsi par petits groupes, et en dehors d'un champ de bataille, une telle quantité de monde; l'horreur, le dégoût auraient dû surgir plus tôt et arrêter.

Une telle perte de concitoyens justifie le mot : *Périsse ce jour !* Chaque esprit droit arrive à une conclusion pareille, et par conséquent le lecteur attend autre chose d'un chapitre historique intitulé *Jugement sur la Saint-Barthélemy.*

Nous n'examinerons cependant pas, avec Jean de Tavannes, s'il « y avoit des moyens plus licites, et sans tant de meurtres, pour atteindre à semblable fin » ; car nous voudrions qu'il eût été absolument impossible, d'une façon ou de l'autre, de commettre un pareil acte, pour si exceptionnel qu'on le tienne, de faire avaler à la société française ce que Capilupi appelle *une forte médecine.*

Je reconnais qu'on a été conduit à la Saint-Barthélemy de pas en pas. D'abord on a fait ou laissé tirer sur Coligny, car, ce grand homme mort, c'était un point capital de gagné. Cette tentative d'assassinat soulève les protestants qui menacent les Guises, et cette menace (d'où est sortie la première impulsion ayant déterminé Maurevel) est tellement ancrée dans l'esprit du pays que plus tard le roi, croyant politique de rejeter la Saint-Barthélemy sur quelqu'un, en accusera publiquement les princes lorrains. Ces derniers acceptent l'accusation générale, mais en profitent pour ameuter le peuple et se poser en champion de la catholicité. La royauté se voit débordée, comprend qu'elle n'a contenté personne,

toutes leurs relations ne le font pas. On a été jusqu'à évaluer les morts à 100,000 pour toute la France ; c'est d'une grande exagération. A n'en croire que les preuves, le nombre des victimes fut relativement restreint, au-dessous même de 10,000.

se met du parti le plus fort[1] et se détermine à un massacre de protestants.

Telle est la pente qui a irrésistiblement produit la Saint-Barthélemy ; telle est celle qui plus tard conduira fatalement Henri III à ordonner l'assassinat du Balafré.

La constatation de cette pensée ne doit pas nous empêcher de reconnaître à qui remonte la responsabilité de la Saint-Barthélemy.

Comme conception, elle remonte à l'opinion publique ; cette opinion est la complice morale, l'auteur premier du massacre, et de fait, à ses yeux, il n'y avait eu que des désolations en France depuis l'introduction de la Réforme[2]. Nous croyons dans les pages précédentes avoir déjà suffisamment indiqué cette pression du sentiment public. « Sauvez-nous tous, sauvez le pays, criait la voix générale à Charles IX ; tout homme de bien et équitable approuvera un acte salutaire qui nous préservera d'une quatrième guerre civile et des pilleries, bruslemens, ruines, degast et embrasement dont vos Gaules fument encore trop misérablement[3]. » Ainsi, au point de vue de son acceptation et de sa préparation, la Saint-Barthélemy est le crime du temps plus encore que celui des individus, même des plus acharnés, même du grand personnage dont un contemporain a pu dire : « Tel est appelé à la cour *Monsieur* qui mérite le nom de bourreau[4]. »

[1] Devenu roi, le duc d'Anjou aura encore pour principes de caresser le parti catholique jusqu'à la formation de la *Ligue ;* c'est que, dans les grandes crises, le pouvoir exécutif doit, sous peine de déchéance, marcher avec la majorité.

[2] C'est-à-dire que les huguenots sont ici *cause première.* Nous avons touché ce point de vue dans l'*Histoire de François II.* Voyez aussi le chapitre VII du livre Ier de cette *Histoire de Charles IX.*

[3] *Vraye et entière histoire des trovbles*, 1584, feuillet 566.

[4] Le *Théâtre du monde*, par BOAYSTUAU, Paris, 1573, in-32, feuillet 11, au recto.

Comme décision, la Saint-Barthélemy remonte à Catherine de Médicis ; cette princesse en est responsable aux yeux de l'histoire. Outre ce que nous avons rapporté dans les chapitres du présent livre, il existe des témoignages concluants. Brantôme dit du discours de l'amiral cloué sur son lit de douleur au roi Charles qui le visitait : « Voilà la cause de sa mort et du massacre des siens. » La Popelinière penche vers la même opinion. L'historien contemporain Mathieu assure tenir de Henri IV que la Saint-Barthélemy n'était pas un acte prémédité, ce qui en laisse le point de départ à la colère de Catherine contre Coligny engageant son royal fils à secouer le joug maternel. Il est vrai que, d'une lettre publiée récemment[1], il pourrait résulter à la rigueur que la reine mère eût ordonné le massacre dans le but de supprimer le parti protestant et de débarrasser ainsi le gouvernement d'une gêne, afin que, devenu plus puissant et plus libre dans ses allures, le roi de France pût agir contre le roi d'Espagne et le punir de la mort de sa sœur Elisabeth de Valois ; mais la conséquence à tirer ainsi d'une phrase me paraît trop grave pour l'admettre autrement qu'à titre de conjecture, surtout Catherine de Médicis disant dans la lettre en question, à propos des sévices exercés par Philippe II contre Elisabeth en réponse à la sympathie qu'elle avait montrée pour le malheureux Don Carlos : « *C'est chose qu'on ne tient pas pour certaine* », et ayant même songé un instant à donner sa seconde fille pour épouse à son gendre devenu veuf.

Sous le double rapport de la conception et de la décision relative à l'entreprise, Charles IX se laissa entraîner.

[1] Par M. de Barthélemy et extraite par lui du manuscrit 15555 de la Bibliothèque nationale, folio 139. Il s'agit d'une lettre adressée de Paris le 1er octobre 1572 par Catherine de Médicis à du Ferrier, notre ambassadeur à Venise, lettre rédigée dans le sens de la déclaration royale du 28 août, dont nous avons surabondamment parlé à la fin du chapitre II de ce livre.

Mais, en cette grave conjoncture, il a commis une faute personnelle des plus tristes; nous voulons parler de sa fausseté vis-à-vis de tous les protestants, véritable trahison grâce à laquelle il endormit leur sécurité. Il les accueillait à merveille depuis le dernier édit de pacification, surtout depuis le projet de mariage entre sa sœur et le roi de Navarre. Il appelait l'amiral *mon père*, goûtait ses conseils, et finit par lui inspirer une telle confiance que les 1,200 arquebusiers introduits dans Paris pour la Saint-Barthélemy le furent avec son acquiescement, sous la simple réserve que leurs chefs agréeraient à son parti. Les réformés ne se méfiaient point de Charles IX, et quand celui-ci variait dans ses opinions ou ses idées, « il traitait avec un si beau moyen et une si belle manière de faire, que les huguenots attribuaient cette fascon de faire du monarque si peu résolue, plutost à une debilité et froidure de son naturel qu'à aucune astuce ou artifice qui fust en luy [1] ». Le roi aurait pu s'arrêter dans cette voie, qui ne fut pas immédiatement la sienne, car nous admettons, avec M. Mignet, que de sa part la paix avait été sincère et la réconciliation véridique vis-à-vis des protestants ; il aurait pu ne pas ternir sa mémoire par une fin aussi terrible donnée à cette tromperie qui devint persistante, lorsque le maréchal de Retz s'opposant, dans l'un des derniers conseils, au massacre proposé, prononça ces paroles significatives : « Si homme doit haïr l'amiral et son parti, c'est moi, car ils ont diffamé ma race ; mais je ne veux point, aux dépens de mon roi, me venger de mes ennemis par un conseil si dommageable à lui et à tout son royaume ; nous serions à bon droit taxés de perfidie et de déloyauté. » Et cette déloyauté, l'historien le plus

[1] *Le Stratagème de Charles IX contre les huguenots.*

bienveillant pour sa jeunesse et les circonstances difficiles qui enrayaient la marche de son règne, ne peut en décharger Charles IX, puisque ce souverain [1] l'avoua lui-même, après la Saint-Barthélemy, d'abord au saint-père en s'excusant d'avoir procédé au mariage de sa sœur sans son autorisation et en lui expliquant que c'était pour retenir les huguenots à Paris, tous groupés autour du Louvre et de la sorte plus faciles à atteindre ; ensuite à Philippe II, en lui faisant comprendre pourquoi le projet de la guerre de Flandre avait été mis sur le tapis.

Examinons actuellement les conséquences de la Saint-Barthélemy.

Castelnau, en terminant ses Mémoires [2], s'exprime en ces termes : « Tu pourras juger, mon fils, et ceux qui liront ces mémoires, s'ils estoient un jour mis en lumière, à qui il a tenu si l'edict de la paix, tant d'une part que de l'autre, a esté mal observé, et cognoistras *par ce qui est depuis advenu*, quel glaive spirituel, qui est le bon exemple des gens d'église, la charité, la prédication et autres bonnes œuvres, est plus nécessaire pour retrancher les hérésies, et ramener au bon chemin ceux qui en sont devoyez, que celui qui respand le sang de son prochain, principalement lorsque le mal est monté à tel excez, que plus on le pense guérir par les remèdes violens, c'est lors qu'on l'irrite davantage. » La Saint-Barthélemy produisit cet effet ; si elle acquit définitivement quelques esprits au catholicisme, elle confirma la plupart des réformés dans leurs idées religieuses et leur en fit presque un point d'honneur,

[1] Les rois du XVIe siècle ne se considéraient pas comme liés par leur parole, mais c'est un tort, et cela n'excuse pas le roi de France. — Aujourd'hui, ce sont surtout leurs engagements *financiers* que les gouvernements ne tiennent pas : ils le regretteront quand ils verront que *crédit est mort*.

[2] Cette fin se rapporte à la paix de Saint-Germain (1570).

semblable à celui qui dicta, en 1415, à Jérôme de Prague, d'abord gracié par l'empereur Sigismond, la courageuse profession de foi qui le faisait disciple de Jean Huss. Le maréchal de Vauban prétend même, en son *Mémoire pour le rappel des huguenots*, remis à Louvois en décembre 1689, que peu de temps après la Saint-Barthélemy, il se trouva *110,000* huguenots[1] de plus ; il ne fournit, il est vrai, aucune preuve à l'appui de son dire.

Mais si la Saint-Barthélemy n'abattit pas le protestantisme en France, elle en paralysa les progrès, effet déjà produit par l'exécution d'Amboise [2]. Elle supprima la plupart des chefs de ce parti et un grand nombre de gentilshommes de campagne qui l'avaient embrassé. « Onques depuis, écrit Jean de Tavannes [3], les huguenots n'ont pu faire armée d'eux-mesmes : là où les malcontans catholiques leur ont manqué, c'a esté peu de chose d'eux, et auparavant ils avoient donné quatre batailles sans assistance d'aucun catholique. » Ainsi par cet événement leur nombre diminue ; si plus tard ils deviennent plus redoutables, c'est que le roi de Navarre leur apportera ses talents militaires et son influence royale. Si, au lieu d'arrêter la Saint-Barthélemy dans ses effets, le roi de France, voulant profiter entièrement de cet acte, les eût fait poursuivre, et, Tavannes vivant, il le pouvait, le parti du protestantisme eût encore été plus abattu.

En outre, la Saint-Barthélemy, en affaiblissant la religion réformée, enleva toute chance à la possibilité pour la

[1] Ce mot, suivant Frotté de la Landelle, viendrait de *huc nos*. Voyez les *Mémoires* de ce Malouin.

[2] Charles IX mourra après la Saint-Barthélemy, comme le chancelier Olivier était mort après l'exécution d'Amboise.

[3] *Mémoires de Gaspard de Tavannes*, t. III, p. 389.

France de devenir protestante : c'est là un résultat important, puisque, suivant l'opinion de bons esprits [1], le catholicisme a fait et fait encore la gloire et la force de notre pays. Je le constate sans croire qu'avant cet événement il eût été facile, sous Charles IX, de rendre la France protestante ; c'était là une des illusions du faible Antoine de Navarre.

Ces conséquences admises, peut-on retourner la question et en conclure que la Saint-Barthélemy fut un acte nécessaire, indispensable ? Non certes, car elle ne trancha point le nœud de la situation, n'éteignit point l'ère des tergiversations pour la royauté, ne supprima point la guerre civile, et fit même reculer le progrès de la tolérance religieuse [2] tant désiré par les réformés.

Finalement, comment le spectateur impartial peut-il définir la Saint-Barthélemy ? Il est un mot du langage politique moderne qui s'y applique à merveille : *ce fut un coup d'Etat* exécuté avant que les victimes aient réussi à s'emparer du pouvoir comme c'était leur intention. Le 18 brumaire et le 2 décembre lui ressemblent sur une petite échelle, mais on les attaque moins, à cause de la confusion toujours faite du côté religieux, qui choque tant dans l'acte exceptionnel du 24 août 1572, et cependant cet acte, la

[1] M. Guizot, par exemple.

[2] Jusqu'aux conversions forcées employées sous Louis XIV, à l'insu de ce monarque. Voici l'un des modes les plus curieux que j'emprunte à une lettre peu connue de l'ingénieur militaire Sainte-Colombe adressée à M. Tomard, antiquaire : « *De Brest, le jour des Roys.* — L'abbé des Motes a converti *novissimè* plus de 200 matelots par de pareilles maximes plaisantes et facétieuses. Son principal moyen est de leur dire : Crois-tu, gros lourdaud, que le Roy, qui a tant de docteurs de Sorbonne, se damne ? Ils n'ont garde de dire ouy, et par ce moyen en leur donnant quelque argent, ou en les faisant contremaistres, gardiens, etc., ils consentent aller avec luy aux Capucins faire leur abjuration sans autre forme de procédure. »

Saint-Barthélemy, ce sera notre dernier mot, reste pour l'historien *une exécution plus politique*[1] *que religieuse*[2].

[1] Sauf l'histoire, qui juge et flétrit un acte sanglant, quand cet acte a eu lieu, la société se reconstitue et ferme ses plaies, car il faut bien qu'elle vive, et, comme les morts ne se plaignent pas, on oublie ce qui a eu lieu. C'est dire que l'on doit se défendre, même sur cette terre, et se tenir en garde, lors des crises politiques, plus que ne l'ont fait les protestants en 1572 et les députés français la veille du 18 brumaire.

[2] Ce fut aussi une occasion de pillerie. « Plusieurs historiens affirment, a dit M. Ath. Coquerel fils, que la perspective de dépouiller les victimes fut un des motifs décisifs du massacre ; et il n'y a pas de doute que ce motif ne soit entré dans les desseins d'une cour fastueuse et pauvre. » *La Saint-Barthélemy*, p. 66.

LIVRE III

APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY

CHAPITRE PREMIER

MESURES PRISES A LA SUITE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Une des premières conséquences de la Saint-Barthélemy fut, relativement aux protestants, que cette exécution venait en quelque sorte de proscrire, l'exclusion de leurs emplois et charges. L'ordonnance royale statuant sur ce sujet est du 22 septembre 1572. Les considérants paraissent logiques. « Ceux de la nouvelle opinion, y est-il dit, seroient suspects, odieux, et mettroient en grande desfiance nos sujets catholiques, s'ils exerçoient à présent leurs offices, après ces esmotions fraischement advenues... Sa Majesté, desirant obvier à de nouveaux troubles, a avisé de faire déposer les dits officiers de l'exercice de leurs dits offices jusques à ce que par elle en soit autrement ordonné. » Comme compensation, il est accordé aux révoqués le payement de leurs appointements et aussi la faculté de résigner leur office à un catho-

lique. Les menus officiers sans gages, tels que notaires et sergents (huissiers), continueront leur état, *s'ils veulent adjurer;* sinon, ils se feront remplacer.

Une autre conséquence concerne la Navarre. Sur l'invitation pressante de Charles IX, au milieu de telles circonstances c'était un ordre, le roi de Navarre écrivit dans les pays dépendant de son obéissance aux principaux seigneurs à l'effet d'y interdire l'exercice de la religion réformée; en même temps il envoya son édit prohibitif par Grammont. Dans cet édit il annonce avoir pris l'avis de la reine mère, de la reine sa femme et du cardinal de Bourbon son oncle; avoir entendu, dans une « conférence volontaire et amiable, beaucoup de grands et suffisants personnages et docteurs catholiques en théologie, contrairement avec aucuns des plus scavants ministres d'opinion contraire » ; avoir reçu de ces derniers[1] la certitude qu'ils étaient convaincus par d'évidents témoignages et arguments. Puis il conclut à ce que tous ses sujets soient, à son imitation et exemple, induits à suivre la voie catholique. Malgré la présence et les exhortations du sieur de Grammont, son lieutenant général, représentant sa personne en ses royaume et pays, cet édit, daté du 16 octobre 1572, et scellé sur double queue, fut considéré comme non avenu par les Navarrais, qui le déclarèrent captif, et préférèrent, dans cette situation, ajourner leur obéissance.

Le duc de Lorraine fut plus heureux ; il publia une défense semblable dans ses États et fut obéi ; il est vrai qu'il avait introduit en son ordonnance la faculté pour les réformés de vendre leurs biens et de quitter le pays, le tout sous le délai d'un an.

[1] Par exemple Hugues Sureau dit du Rozier.

Il existe des terres prédestinées qui ont eu le privilége d'attirer en tout temps les regards de la France ; telles sont celles du territoire d'Alger. La reine mère, sous la régence de laquelle un comptoir avait été établi à la Calle (1561) et un consul français nommé[1] à Alger (1564), songea que la souveraineté de ce pays pourrait convenir au duc d'Anjou, son fils préféré. Elle savait, on le lui avait prédit et elle croyait à cette prédiction, que ses trois fils règneraient ; ne pouvant supposer qu'ils gouverneraient la France l'un après l'autre, elle cherchait les moyens d'entrer dans les vues de l'oracle, en leur ménageant à chacun un trône. C'était l'ambition du temps, et le goût du duc d'Anjou le portait au faste, à la représentation. Ce prince avait au front une auréole de gloire militaire; il est donc certain qu'une couronne lui convenait assez, à en juger conformément aux apparences. Du moment que la reine mère, malgré ses épreuves et ses tribulations de tous les jours, trouvait la situation royale enviable, et le métier de gouvernant appétissant, la recherche d'un trône lui était permise. Celui d'Alger n'était peut-être pas fort séduisant ; le futur Henri III y aurait fait triste figure, sauf peut-être pour les mœurs ; mais cette illusion, si c'en était une chez Catherine, offrait comme avantage d'habituer à l'idée de voir chez le duc d'Anjou le premier candidat européen à la royauté, et du moment où Elisabeth n'en voulait plus pour époux[2], un Etat barbaresque pouvait être un pis aller. La reine mère pensa en outre que cet État, espèce de république despotique sous la suzeraineté du Grand

[1] Ce consul ne fut jamais admis dans sa résidence. Il paraît que Sélim II concéda à la France, non-seulement le commerce de la Calle, mais celui de Collo et de Bône.

[2] L'espoir de marier un de ses fils, et surtout le duc d'Anjou, à la reine d'Angleterre, fut une des illusions les plus caractérisées de Catherine de Médicis ; sur ce thème, Elisabeth la joua plus de vingt ans.

Seigneur, passerait volontiers sous le joug d'un prince français, capable d'augmenter son importance, plutôt que sous la domination des Espagnols, qui se hâteraient de combler son admirable port. Ces points de vue admis, il fallait entreprendre une négociation diplomatique à Constantinople, afin de savoir si les Turcs abandonneraient les Algériens, ou se sentiraient assez forts pour les protéger. L'évêque d'Acqs (Dax), de la famille de Noailles, partit chargé de cette mission. Il emporta et offrit des présents, suivant la recommandation expresse de M. de Petremol[1]. Dès sa première conférence avec le grand vizir, il insista sur le mal que les pirates d'Alger occasionnaient au commerce de la chrétienté, mal bien connu et que Charles-Quint avait eu la velléité de faire cesser ; puis demanda s'il déplairait à la Porte Ottomane de voir un prince français s'emparer de ce pays et y introduire des coutumes plus civilisées. Sa pénétration lui fit bientôt voir que jamais les Turcs ne souffriraient sur la côte africaine un chef catholique, fût-il même de la famille du roi François Ier, leur allié. En compensation de ce refus, la Turquie offrit au duc d'Anjou une flotte de 200 galères sous son commandement, avec faculté de conquérir en Italie, ou sur les îles méditerranéennes, tel territoire qui lui conviendrait, lequel territoire lui demeurerait sans redevance aucune. Mais cette proposition fut déclinée, car il ne pouvait être question, vu l'imminence du danger, de ramener les Turcs en Italie, alors qu'il avait été si difficile de les expulser d'Otrante, et en outre Catherine de Médicis, d'origine ita-

[1] Adrien de Petremol, greffier du bailliage de Troyes, secrétaire de notre dernier ambassadeur en Turquie, et resté, après la mort de celui-ci, en qualité d'agent français. Dépêche au roi, du 15 novembre 1564 : « Envoyez un homme digne et expérimenté aux affaires pour y résider ambassadeur, avec quelques petits présents, tant au Grand Seigneur que ses principaux ministres, afin d'apaiser *leur immense désir de présents* avec peu de chose. »

lienne, ne consentait sans doute pas, même au profit de son fils, à dépouiller sa patrie. Le vizir proposa, dans le but de contenter la cour de France, d'occuper dans la Méditerranée les Espagnols, pour le cas où le duc d'Anjou porterait ses armes contre les Pays-Bas dont le mécontentement était notoire, on le savait à Constantinople, et promit de ce faire sans réclamer aucuns frais. Cette proposition plut davantage à l'envoyé français, et il en fit l'objet d'une dépêche spéciale à laquelle la cour de France prêta sur le moment peu d'attention, mais qui portera ses fruits sous le règne suivant, en poussant un autre prince français à tenter cette même entreprise.

Vers ce temps le maréchal de Rets fut envoyé en Angleterre[1], pays où il déploya le plus grand luxe. Il avait pour mission de solliciter un emprunt d'argent, au nom personnel du roi de France ; d'empêcher que les Anglais ne portassent un secours important, soit en hommes, soit en écus, aux habitants de la Rochelle; d'expliquer le massacre de la Saint-Barthélemy. Sur le premier point, l'ambassadeur français essuya un refus; sur le second, il eut demi-satisfaction; quant au troisième, il atténua l'exécution du 24 août, et endormit la prudence d'Elisabeth.

Le parti des *politiques* ou *malcontans*, dont l'existence remonte au règne de François II, s'accentue alors davantage; il se consolide surtout et même change de caractère. Composé au début d'hommes modérés, et peut-être indifférents au point de vue religieux, il comptait depuis la Saint-Barthélemy les catholiques auxquels cet acte répugnait, et ils étaient nombreux. Seulement, comme ces derniers mettaient l'intérêt de l'État au-dessus de toute autre considération,

[1] En mai 1573.

et n'établissaient, quant à la politique, aucune différence entre les partisans des deux religions, ce parti convint beaucoup aux protestants; ils s'y rallièrent et finirent par l'absorber. Il faut y comprendre, au moment qui nous occupe, les personnes ayant eu des relations avec l'amiral de Coligny, ou même simplement ennemies des Guises, par exemple les quatre Montmorency, fils du connétable[1], et le maréchal de Cossé. Le roi de Navarre et le prince de Condé, catholiques malgré eux, ne tardèrent pas à y être affiliés; le duc d'Alençon suivit bientôt leur exemple et se laissa entraîner au-delà des bornes permises à un frère du roi, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

La reine de France eut une fille peu de temps après la Saint-Barthélemy, enfant qui fut tenu sur les fonts de baptême par la reine d'Angleterre; l'acceptation de la marraine prouvait que ce sinistre événement n'avait pas laissé en son esprit une velleité de rancune trop marquée.

[1] Le maréchal de Montmorency avait rendu des services aux protestants. Ainsi, au mois de juillet 1569, il remettait au roi une pièce qui a été imprimée dans le format in-12, en 1570, sans lieu d'impression, avec ce titre: « *Supplicatio Carolo IX Gallorum regi exhibita post collectas conjunctasque copias et stipendia Germanico exercitui persoluta, ab illustrissimis principibus, nobilibus, cœterisque qui ad suam suorumque defensionem contra Guisios reliquosque Hispanicæ ac papisticæ factionis conjuratos.* » Ce factum remplit 24 pages d'impression.

CHAPITRE II

QUATRIÈME GUERRE CIVILE

Soulèvement du midi. — Siége de la Rochelle. — Election du duc d'Anjou au trône de Pologne. — Pacification nouvelle. — Famine de Sancerre et tumulte de Bassigny. — Départ du duc d'Anjou pour Varsovie. — Conspiration du duc d'Alençon : jugement et exécution de la Mole et Coconas. — Siége de Domfront : prise et mise à mort de Montgommery.

Les catholiques avaient pensé que de la Saint-Barthélemy sortirait une période pacifique ; mais « comme les entreprises pleines de violence ou de sang, nous dit un contemporain [1], n'ont jamais eu d'heureux succez, la providence de Dieu ou l'obstination des hommes en décida autrement ».

Les protestants désespérés prirent en effet, nous l'avons dit à la fin du chapitre III du précédent livre, la résolution de se jeter dans les villes appartenant autrefois à leur parti ; c'était la seule ressource de ceux qui ne voulaient ni abjurer, ni se cacher, ni s'expatrier. Les Poitevins, les habitants de la Saintonge et de l'Angoumois, se réfugièrent à la Rochelle, ceux de l'Ile-de-France [2] à Sancerre, ceux du midi près de Montauban et de Nîmes.

[1] Davila.
[2] On les appelait les *François*.

L'arrivée de Terrides, échappé au massacre de Paris, anima ces dernières villes, ainsi que Millaud, capitale du Rouerge, et Puylaurens, capitale du Lauraguais; ces diverses cités se mirent en état de résister et se résolurent à une *défense perpétuelle.* On conçoit une pareille animation, résultat d'un courroux légitime : le parti prenait soin de l'entretenir en répandant le bruit calomnieux que le roi faisait rechercher les protestants qui survivaient par des massacreurs soudoyés pour parcourir les provinces [1]. Terrides parcourut le pays et incita plusieurs villes à faire de même. Villemur, vicomté avec château, sis à 3 lieues de Montauban et appartenant au roi de Navarre, fut armé par de Reyniers, gentilhomme prétendant à quelque hypothèque sur ce lieu et qui s'y retira avec un certain nombre de soldats. La plupart des cités protestantes le long de la Garonne, dans le Lauraguais, en Languedoc, dans l'Albigeois, le Rouargue, le Vivarais, le comté de Foix suivirent cet exemple. Cadenat et Cadeillat, dans le haut Quercy, furent saisies et occupées par le vicomte de Gourdon ; d'autres localités, et nombreuses, se rangèrent du parti des protestants.

C'était, au moins au midi de Paris, un soulèvement presque général.

A l'est, les Strasbourgeois s'émurent à la vue de ces bandes de Français qui se retiraient en Allemagne, afin d'échapper à la persécution, et n'ouvrirent leurs portes qu'aux gens connus. Les cantons calvinistes de la Suisse, surtout Berne et Zurich, craignirent que le roi de France,

[1] Recto du 17e feuillet de *Histoire et vray discours des gverres civilles es pays de Poicton, Aulnis avtrement dit Rochelois, Xainctonge et Angoumois, depuis l'an* 1574 *jusqu'à l'édit de pacification de* 1576. In-12, Paris, chez du Puys, à l'enseigne de la *Samaritaine*, 1578. L'impression de ce petit volume est excellente, mais les feuillets ne sont pas numérotés.

victorieux chez lui de leurs coreligionnaires, ne vînt les attaquer à leur tour, afin de se débarrasser d'un voisinage qu'il considérerait comme dangereux pour ses sujets ; et comme l'armée de France possédait des troupes suisses, levées chez les cantons catholiques, il courut en cette république un frémissement de voir un jour les Suisses aux prises les uns avec les autres. C'eût été une nouvelle guerre civile, mais l'exemple est contagieux, et il existait dans le royaume de Charles IX depuis son avénement.

Ce n'était pas tout, et la levée de boucliers contre l'autorité royale menaçait de s'étendre encore.

Qu'opposa le pouvoir central à cette situation ?

Il prit le parti de ramener chacun à son devoir : tout gouverneur de province dut partir pour son poste, empêcher les levées des protestants, prêcher la concorde, faire observer les édits et les ordonnances. Ces officiers rejoignirent et se comportèrent conformément aux dites instructions. Ils trouvèrent presque toutes les cités fermées et prêtes à la riposte. Alors ils parlementèrent, surtout par le moyen de réformés échappés au massacre de Paris, et s'efforcèrent de prouver le bien qui serait produit par la soumission à l'autorité royale. Charles IX, en même temps, se prépara pour la guerre, prescrivit la revue de toute sa gendarmerie, y compris les archers des compagnies d'ordonnance, et fit tenir ces derniers dans leurs garnisons. Voyant le soulèvement prendre de plus graves proportions, il envoya vers les villes principales, soit de nouveaux gouverneurs, soit des gentilshommes en qui il avait confiance, avec la mission de réunir le plus de confédérés possible et de leur confirmer qu'il ne voulait point contrevenir à ses édits, qu'il octroyerait à chacun la liberté de conscience : ces derniers envoyés firent ce qu'ils purent, car un semblable

langage, exprimé au lendemain de la Saint-Barthélemy, inspirait nécessairement peu de confiance.

Biron fut compris dans cette série de nominations nouvelles et chargé du gouvernement de la Rochelle, de la Saintonge et du pays d'Aunis [1]. On espérait en ce seigneur parce qu'il était favorable aux huguenots, quoique catholique; mais lui, dont les intérêts semblaient le rattacher à la guerre civile, et qui sans doute ne pardonnait guère à la cour d'avoir voulu l'englober dans le massacre, prévint sous main, dit-on, les Rochelois de ne recevoir aucun gouverneur, et en effet, refusé par eux, malgré une lettre pressante du roi de Navarre (10 septembre), ne put entrer dans la ville, tout en faisant des efforts ostensibles dans le but de parvenir à ce résultat. Le roi cependant, dans une lettre datée du 19 septembre, avait non-seulement accordé aux Rochelois la liberté de conscience (à condition de ne recevoir aucun étranger sans l'autorisation de leur gouverneur) et les avait exemptés de garnison. Le refus de laisser entrer Biron dans les murs de la place fut tempéré par le voisinage de Philippe de Strozzi, celui qui commandera l'an 1582 l'expédition envoyée par la France au secours du roi Antoine de Portugal [2]; ce chef se trouvait au port de Brouage avec bon nombre de vaisseaux réunis par lui dans le but d'aller guerroyer au dehors, afin d'éviter le renouvellement des guerres civiles, car, lié avec Teligny [3], il partageait à ce sujet l'opinion de Coligny, à savoir qu'une guerre étrangère préserverait la

[1] On rencontre à ce moment, dans les livres imprimés, la forme corrompue *Onyx*.

[2] Il y fut fait prisonnier et brutalement jeté à la mer par ordre du vainqueur.

[3] En apprenant sa mort dans l'exécution de la Saint-Barthélemy, il dit qu'il l'eût sauvé ou fût mort avec lui.

France des maux prêts à fondre sur elle. Il avait, dès la première nouvelle du massacre, offert aux Rochelois de leur donner pour garnison *telles compagnies et de telle religion qu'ils voudroient ;* son offre repoussée, il n'en demeurait pas moins à peu de distance, en observation, opposé aux préparatifs et aux menées du grand port calviniste. C'était quelque chose dans le moment présent, alors que la royauté avait projeté et accompli un coup d'Etat, sans être prête à résister sur tout le territoire à un nouveau soulèvement [1]. Un incident vint tirer la cour d'embarras au sujet d'un gouverneur pour la Rochelle, car elle ne tarda pas à s'apercevoir de la trahison secrète de Biron. La Noue *Bras de fer*, guerrier renommé et dont notre plume a retracé jadis le portrait, venait d'échapper à un combat livré en Picardie par la garnison protestante récemment sortie de Mons ; recueilli secrètement par le duc de Longueville, gouverneur de cette province française, et présenté par lui à la cour, avec l'autorisation royale et un sauf-conduit spécial, il fut chargé de se rendre à la Rochelle, dont il avait déjà eu le commandement, mais pour les princes, et d'y gouverner au nom du roi. Sa mission consista à faire comprendre aux Rochelois que leur cité ne pouvait plus dorénavant servir de refuge aux ennemis de l'État, et qu'en reconnaissant leur roi naturel et en lui obéissant, ils obtiendraient les libertés et immunités auxquelles ils étaient accoutumés. C'était sans conteste un rôle délicat et qui le mettrait dans une fausse position : il le comprit, mais accepta. Reçu froidement, il finit par accepter également la charge de général de l'armée des Rochelois, et s'en

[1] De même, en juillet 1830, le roi Charles X tentera un coup d'État sans être en mesure de combattre l'émeute. Moralement et matériellement les pouvoirs se perdent toujours par leur propre faute.

excusa auprès du roi, disant que par là il empêchait la ville de se jeter dans les bras de l'étranger et l'amènerait ainsi plus aisément à composition. Charles IX vit bien qu'il fallait se plier à cette nécessité, mais il comprit trop tard sa faute, laquelle dotait les Rochelois d'un chef excellent et qui leur manquait. Quant à François de la Noue, après la satisfaction de ne pas renier ses coreligionnaires, il dut sentir de combien de difficultés il se trouvait entouré et comprendre qu'à moins d'un événement inattendu il ne pourrait s'en tirer honorablement. Un reflet de ces difficultés se rencontre dans un écrit du temps et singulièrement exprimé : que le lecteur en juge. L'auteur, après avoir fait l'éloge des qualités guerrières et morales de la Noue, ajoute, au sujet de sa conduite à la Rochelle : « Comme il est à l'homme malaisé de bien vser des friandises de cuisine pour en receuoir plaisir sans en incommoder sa santé, aussi est il peu croyable à plusieurs qu'vn gentilhomme peust entreprendre la conduite d'vne guerre, et se fist chef d'vne armée telle que celle qu'il a conduit, qu'il ne fust alleché de quelque mauuais desir, ou qu'il ne se promette chose qui offense sa conscience, quelque volonté qu'il puisse auoir de s'en garder[1]. »

Le roi se décida enfin à charger le duc d'Anjou de mettre le siége devant la Rochelle ; une pareille décision annonçait l'intention formelle de réduire la cité rebelle. Le prince, chef de notre future armée de siége, avait écrit le 19 septembre, comme la reine mère, comme le roi, aux habitants de la Rochelle pour les engager à faire bon accueil au maréchal de Biron ; on lui avait répondu en apparence dans le sens qu'il désirait, mais en demandant à Biron de « se contenter pour le présent de n'entrer en la ville ». Il devait

[1] *Histoire des guerres civiles es pays de Poictou, Aulnis*, etc., 1578, déjà cité, recto du feuillet 23.

donc être assez mal disposé pour les Rochelois et prêt à leur faire sentir la force de son épée habituée aux succès, disposition que la présence dans la ville de la Noue, l'un de ses ennemis, ne pouvait guère diminuer. Il était temps du reste que la cour frappât un coup de vigueur ; partout les réformés augmentaient leurs préparatifs, et les points de résistance sérieuse se multipliaient. La Rochelle venait de compléter le conseil qui assistait son maire, puis de lever, parmi les soldats réfugiés en ses murs, des gens de pied et de cheval, et notamment une compagnie de 120 arquebusiers payés 10 livres par mois, 8 compagnies de 200 hommes chacune et 200 volontaires non encadrés, mais prêts à toute besogne : fière de ces préparatifs, la ville avait répondu à Strozzi, qui la pressait de choisir *la paix ou la guerre*, et aussi au baron de la Garde, d'une façon ferme et évasive qui revenait à peu près à ce propos : « On nous promet beaucoup, et rien ne s'effectue. » Strozzi et Biron groupèrent aussitôt les forces qu'ils commandaient, se rapprochèrent des fortifications et finirent par tenir la place assiégée jusqu'au moment où le duc d'Anjou parut devant elle (février 1573). Malheureusement c'était trois mois après la déclaration par laquelle le roi dénonçait qu'il l'attaquerait par les armes, sans autre tentative que de refouler les sorties des habitants, et d'attaquer quelques dehors, car il ne faut parler de la surprise éventée à l'avance de Puygaillard. Ce retard et le zèle religieux aidant, le boulevard du protestantisme se trouvait abondamment pourvu de matériel et de provisions : pareil ravitaillement avait été d'autant plus facile que l'automne de 1572 s'était montrée extraordinairement douce et sèche.

Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour amenait une puissante armée, avec laquelle, quatre mois plus tôt, il eût

obtenu immédiatement la réduction de la Rochelle et son retour à l'obéissance. La gendarmerie entière, c'est-à-dire celle des provinces et localités demeurées catholiques, toute l'infanterie française et suisse, les princes du sang, soit le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé, ces derniers empêchés de la sorte de se ranger du côté des Rochelois, les princes lorrains, les ducs de Nevers et de Bouillon, les maréchaux, Blaise de Montluc[1], une foule de capitaines renommés, telle était la réunion dont disposait le généralissime et qui prouvait par elle-même l'importance attachée par le parti catholique entier aux opérations contre la Rochelle. Et en effet, plus ces luttes fratricides se renouvelaient, plus la Rochelle acquérait de grandeur et d'influence, à cause de l'énergie de sa population, à cause également de ses communications par mer avec les côtes de France et avec l'étranger; peut-être même un jour faudra-t-il rompre ces communications dans le but d'amener ses habitants à composition.

La situation de la Rochelle facilitait le rôle du chef militaire François de la Noue, et du chef civil le maire Jacques Henry. Du côté de terre, des marécages l'entourent et ne laissent qu'une entrée, vers le nord; cette entrée est des mieux fortifiées, les ouvrages s'y accumulent et augmentent les difficultés naturelles. En arrière se trouve une vaste place d'armes où la garnison peut se réunir afin de repousser l'assaut, s'il pénétrait à l'intérieur. Le port possède une vaste étendue, offre plusieurs embouchures, et se laisse aborder presque en tout temps par les bâtiments, tandis que les côtes voisines sont mauvaises, ce qui empêche la surveillance rigoureuse des entrées du port par une flotte de siége.

[1] Ce guerrier célèbre ne devint maréchal que sous Henri III.

Monsieur (on commençait à employer ce terme pour désigner le frère aîné du roi[1]) s'arrêta à 7 lieues environ de la Rochelle, à Mauzebourg, et de là écrivit aux gentilshommes renfermés dans la ville : « Sachant que iusques icy la vérité vous a été desguisée, et que vous vous figuré un courroux et ire irreconciliable de luy : je veux humainement excuser la resolution que vous avez iusques icy suivie. Reserver vous à meilleure occasion pour faire service à vostre Prince, plutôt que le contraindre à faire sentir la rigueur et severité de sa main à ses propres suiets. » Il lui fut répondu : « Si les forces qui depuis dix mois tiennent ce pays et le ruinent se fussent retirées et ne nous eussent réduits au dernier point et nécessité de la conservation de nos vies, en l'exercice de nostre religion, nous ne fussions tombez en deffiance ny en danger de voir que nostre salut nous fust tourné en reproche de dureté et obstination... Nous vous supplions tres humblement qu'il vous plaise immortaliser vostre grandeur d'vne tres magnifique gloire de la reduction de ce turbulent estat, en vne bonne, saincte et seure paix. »

Cette réponse est accompagnée de la date du 15 février 1573 ; il ne restait plus qu'à combattre. Malheureusement la saison était mauvaise, et l'on a peine à croire que l'on voulût commencer un siége en ce moment ; il y eut, durant les trois premiers mois de la nouvelle année, de la glace, de la neige, du verglas, des pluies fréquentes dont les assiégés souffraient évidemment moins que les assiégeants. Le 26 février, la Noue effectua une sortie avec 16 pistoliers et mit une trentaine de catholiques en déroute, mais il se trouva entouré au retour et ne put rentrer dans la ville que grâce à un capitaine qui se dévoua. Le jour suivant, les catholiques, ayant

[1] On le voit déjà au sujet des états d'Orléans.

déjà une trentaine de pièces dans le fossé, préparèrent une grande escarmouche à laquelle les assiégés répondirent. Commencé vers midi, cet engagement dura jusqu'à la nuit et fut sanglant : la Noue y perdit 3 capitaines et 6 soldats ; les catholiques, outre plusieurs chefs, abandonnèrent 50 combattants. La nuit fut employée au logement des pièces, et, particularité digne de remarque, on battait alors tous les tambours à la fois afin d'empêcher les habitants d'entendre le bruit fait par les chariots d'artillerie, et de lancer des coups mieux dirigés contre ces chariots. Puis, le dernier jour de février, les batteries des assiégeants furent commencées contre les défenses comprises entre la tour d'Aix et le boulevard de l'Evangile, également contre le clocher de Congnes qui possédait des vues dangereuses et dominantes sur leurs travaux d'approche. Les Rochelois prirent leurs précautions contre la formation d'une brèche, allant réparer, hommes, femmes et enfants, les fortifications là où il était nécessaire, et préparant des balles de laine, des fascines et des sacs à terre afin de garantir les murailles.

A peine une douzaine de volées eut-elle frappé les échos, que, croyant à une frayeur de la population, le duc envoya un trompette sommer la ville de se rendre et demander à la Noue de venir à son camp pour parlementer. C'était trop se hâter et agir comme si un dommage avait été causé. Deux sorties répondirent à cette proposition, l'une par la porte de Congnes dirigée par la Noue, l'autre par la porte neuve sous le capitaine le Normant ; cette dernière prit une tournure heureuse, mais la première fut arrêtée par la cavalerie du roi. Les Rochelois commencèrent à sentir le fâcheux de leur situation ; déjà ses amis avaient engagé la Noue à profiter d'une sortie pour s'échapper, déjà un émissaire était parti pour réclamer les secours des cités protestantes du midi.

Celui-ci obtint la promesse d'un renfort de 3,000 arquebusiers et de 300 chevaux ; le capitaine de ce renfort ayant été tué, personne ne se soucia plus de le conduire, et ce fait indique les difficultés de l'opération.

Privés de renforts, privés de la Noue (qui bientôt quitta sa position devenue un tel enfer qu'un habitant nommé la Place en était venu jusqu'à le souffleter), privés des gentilshommes qui se retirèrent avec leur chef militaire, les Rochelois tinrent bon, déployèrent le plus grand courage, la plus énergique persévérance. Les assauts se multiplièrent, les vivres firent défaut ; ils supportèrent tout. Deux forts[1], reliés par un gros vaisseau, fermaient presque l'entrée du port ; du côté de terre, des redoutes reliaient les tranchées ; la ville se trouvait presque bloquée. Ne l'eût-elle pas été[2], elle ne pouvait plus compter sur un secours venant soit de l'Angleterre, soit de l'Allemagne, ces puissances étant fatiguées de se mêler à nos discordes civiles et ayant promis à nos ambassadeurs de ne plus intervenir. Un seul fait soutenait la Rochelle, c'est que des avis sans nombre lui parvenaient du camp royal, beaucoup de seigneurs désirant sauver et cette ville et le parti protestant, c'est-à-dire une cause perpétuelle de troubles maintenant la royauté dans un état d'infériorité qui leur plaisait et dont ils profitaient.

Ce n'est pas que les catholiques fussent eux aussi, malgré les dires officiels[3], exempts d'inconvénients et de soucis. Le duc d'Anjou avait reçu, en parcourant les approches, trois blessures légères, une au cou, l'autre au côté, la troisième à la main gauche ; il lui fallait du repos. Le duc d'Aumale

[1] L'un à la pointe de Coreille, l'autre vis-à-vis, au lieu dit le Port-Neuf.

[2] Le comte de Montgommery, arrivé en vue de la Rochelle avec un seul vaisseau chargé de munitions, n'avait pu y pénétrer.

[3] Les catholiques répétaient par exemple : « On aura beau mêler les cartes, le roi se trouvera toujours dessus. »

avait succombé. Vingt mille soldats, prétend-on, étaient morts, soit par les armes, soit par maladie. Le duc d'Anjou conservait pourtant son ardeur, surtout quand il vit 6,000 Suisses venir à son aide, et il pressait vivement le siége. Allait-il réussir ou échouer? Un événement préparé par notre politique, mais peu attendu dans le public, le dispensa de répondre catégoriquement à ce doute. Nous voulons parler de son élection au trône de Pologne.

A ce moment de son existence, Henri de Valois pouvait exercer une certaine séduction sur un peuple tel que les Polonais. Il avait de la tournure, l'esprit vif, de la libéralité et même de la gloire, en dépit de ses vingt-deux ans, le goût de la domination et l'ambition qui en est la suite; on ne devinait encore en lui ni des mœurs efféminées, ni la dévotion outrée, et, si l'instinct sanguinaire s'apercevait, il n'était pas de nature à déplaire à ses nouveaux sujets. Un homme adroit, Jean de Montluc, évêque de Valence et frère de Blaise de Montluc, était l'auteur heureux de toute la négociation.

Le dernier roi polonais, Sigismond Auguste, avait indiqué pour le choix de son successeur une seule condition, que ce successeur fût en état d'épouser sa sœur qui représentait l'ancienne maison de Jagellon[1]; le duc d'Anjou remplissait cette condition, mais un autre compétiteur répondait au même programme, et de plus avait pour lui sa tante, troisième femme de Sigismond Auguste et par conséquent reine de Pologne, ainsi qu'un nombre considérable des nobles polonais, et pouvait en outre faire marcher des troupes sur la frontière de Pologne. L'évêque de Valence envoya près la cour de l'empereur, afin de surveiller les menées de ce

[1] Sigismond Auguste avait alors cinquante ans, et sa sœur quarante-six ans.

concurrent, son fils naturel Balagny, depuis célèbre[1], alors étudiant à l'université de Padoue, avec charge de pousser jusqu'à Varsovie et d'y faire l'éloge du prince français. Ce jeune homme dont l'esprit était subtil et délié, non encore tant que celui de son père, mais suffisamment pour sa mission, se mit en route avec un train convenable comme s'il voyageait pour achever son éducation et gagner en expérience, puis, arrivé à Vienne, y renoua les relations ébauchées par son père ; là il reconnut à plusieurs indices que l'empereur, par économie et par prudence vis-à-vis des Turcs, ne songeait point à une démonstration militaire pour appuyer la candidature de son fils, et en donna promptement avis à Paris. Aussitôt l'évêque d'Acqs retourna de Raguse à Constantinople et convainquit le grand vizir, et par celui-ci le sultan Selim, que la Turquie avait intérêt à s'opposer à ce qu'un prince autrichien montât sur le trône de Pologne.

Ce point gagné, et la réputation du duc d'Anjou solidement établie en Pologne par Balagny, qui, de Vienne, avait gagné Varsovie et Vilna, fréquentant la cour, les grands, et saisissant les occasions favorables pour parler avec avantage des qualités et de la gloire de ce prince, les choses prenaient déjà une bonne tournure. L'évêque de Valence[2] se mit en route (fin août) dès la nouvelle du décès du roi Sigismond, malgré sa mauvaise santé et le chagrin que lui causait la Saint-Barthélemy, événement tout récent. Il fut arrêté à

[1] Depuis maréchal de France et prince souverain de Cambrai, qu'il vendit à Henri IV.

[2] La reine mère employait les ecclésiastiques comme ambassadeurs ; c'était le système de son beau-père, mais son mari, Henri II, préférait les gens d'épée, surtout pour les envoyer à Rome. Louis XIV mena également le pape *militairement*. Lisez à ce sujet, dans les premières pages de la *Vie* de François Ier par Brantôme, un curieux passage. Édition à la sphère, Leyde, 1692, chez Sambix, t. I, p. 240 et suiv.

Pont-à-Mousson et conduit à Verdun où un capitaine voulut le massacrer comme calviniste (il l'était bien un peu, car par ce temps on ne pouvait se déclarer ni l'un ni l'autre); heureusement son trépas fut différé à la requête du secrétaire de l'évêque de la localité, qui désirait l'évêché de Valence pour son frère et accourut à Paris solliciter cette place. La sollicitation ne fut pas longue, car la reine mère se courrouça de l'arrestation de son ambassadeur[1]. A peine échappé, Jean de Montluc fut saisi par des officiers allemands, dans la ville de Francfort, et mis à contribution comme responsable des sommes qui ne leur avaient pas été payées en France à titre de solde; il en fut quitte pour 300 écus. Afin d'éviter une troisième arrestation, il prit un costume vulgaire, puis, arrivé à la frontière polonaise, fit porter à la Diète une lettre par laquelle il posait la candidature du duc d'Anjou. Cette lettre, qui expliquait le massacre de la Saint-Barthélemy de façon à disculper le duc d'Anjou d'une participation trop directe, ne fut pas favorablement accueillie, vu les relations contraires déjà reçues sur cette cruelle exécution. Mais ensuite la dextérité de notre représentant fit que l'impression s'effaça et qu'un grand nombre de seigneurs lui promirent leur voix. Alors l'Autriche intervint et, pour nuire au prince français, sema le bruit que le légat, qui se trouvait à Paris, y venait afin de faire conclure au roi très-chrétien une ligue avec l'empereur dans le but d'extirper le protestantisme de l'Allemagne. Cette nouvelle empruntait quelque vraisemblance de la Saint-Barthélemy même; elle indisposa violemment et retira les trois quarts des voix. Montluc écrivit en France pour qu'on expédiât sans délai un homme de crédit dans le but de désabuser les protestants d'Allemagne. Schomberg, marié à une

[1] Les communications étaient lentes, et d'ailleurs les nominations aux différents postes diplomatiques et autres ne se publiaient pas.

héritière de la maison de la Roche-Pozay [1], fut choisi. Il se rendit auprès de l'électeur palatin du Rhin, lequel lui refusa une audience, mais en s'adressant au prince Casimir, fils du palatin, il en fut bien accueilli et parvint à expliquer un fait évident, à savoir que la France avait intérêt à demeurer l'alliée des princes protestants d'Allemagne [2], qui pouvaient empêcher les deux branches de la maison souveraine d'Autriche, c'est-à-dire l'Empire et l'Espagne, de l'attaquer en même temps; il ajouta qu'à titre de réciprocité la France servait à retenir la maison d'Autriche qui, sans cela, se rendrait absolue et opprimerait les princes électeurs. Schomberg dit aussi que la Saint-Barthélemy avait été dirigée contre l'esprit républicain animant les rebelles, et qu'on avait massacré ceux qui conspiraient contre l'autorité royale, nullement ceux qui se bornaient au simple exercice de leur religion. «Et pour preuve, ajouta-t-il, mon souverain est prêt à octroyer de bonnes conditions aux Rochelois s'ils rétablissent en leur ville l'ancienne forme de gouvernement. » Sans convaincre les princes protestants, ces raisons les empêchèrent de traverser la négociation nouée par l'évêque de Valence. Schomberg fit, du reste, au duc d'Anjou, un vaillant partisan dans la personne de la duchesse douairière Henri de Brunswick, sœur aînée du feu roi de Pologne, laquelle porta tous les amis de sa maison à voter pour le prince français et engagea sa belle-sœur à ne pas repousser par avance comme époux un prince aussi jeune et aussi célèbre par ses aventures galantes que le troisième fils de Catherine de Médicis.

La nouvelle de l'élection du nouveau roi de Pologne

[1] La Roche-Posay, comme on écrivait alors, ville au confluent de la Creuse et de la Gartempe.

[2] A ce point de vue, la Saint-Barthélemy avait été une faute, car elle risquait de compromettre cette alliance nécessaire.

parvint au camp devant la Rochelle au début de juin 1573. Avait-on au dernier moment, et dans le but d'assurer l'élévation au trône du prince français, réellement promis d'accorder la paix aux rebelles? toujours est-il qu'elle se conclut et à des conditions fort douces pour les Rochelois, sans cesser d'être honorables pour les assiégeants, car, vis-à-vis de ses nouveaux sujets, le roi à élire ne pouvait amoindrir sa gloire pour satisfaire à l'opinion protestante. On prétend d'ailleurs qu'il n'était pas fâché de déposer l'armure pour retourner jouir à la cour des amusements et des plaisirs de son âge. Les conditions furent les suivantes : Le roi promettait d'oublier tous les excès commis et approuvait ce qui avait été fait pour les réformés, tant à Montauban et à Nîmes qu'à la Rochelle, depuis le 24 août 1572 jusqu'au jour de la convention; il permettait l'exercice de la nouvelle religion dans ces villes, par petites assemblées, faites *sans armes*, sous la surveillance de ses délégués, et autorisait les Rochelois opposés à ces restrictions à se retirer où bon leur semblerait, sauf en territoire ennemi; il confirmait les immunités précédemment accordées à ces trois villes. En revanche, tout en conservant leur mode de baptiser et de marier, sans se réunir à cet effet plus de dix[1], les réformés gardaient les fêtes et coutumes publiques de la religion romaine, et recevaient un gouverneur de la main du roi, sans garnison toutefois; ils renonçaient à toute alliance avec les étrangers; ils s'obligeaient à ne point secourir ceux de leurs coreligionnaires qui entretiendraient la guerre civile; ils remettaient les églises, monastères et hôpitaux enlevés par eux; enfin ils fournissaient des otages, échangeables tous les trois mois et contraints à suivre la cour. Les articles contenant

[1] Cette tolérance fut établie pour tout le royaume, mais chez les gentilshommes de *libre juridiction* seulement.

ces stipulations ayant été signés le 11 juillet, Biron pénétra aussitôt dans la ville en qualité de gouverneur, prit possession de ses fonctions et fit publier le traité de paix par un héraut.

Ainsi se terminait une opération militaire qui avait occasionné des inquiétudes à la cour en vue de la tournure fâcheuse, et certainement coûteuse, qu'elle pouvait prendre. Il n'était plus nécessaire à la reine mère de réconforter le chef de notre armée par des lettres d'une teneur pareille à la suivante : « Je ne suis pas de ces mères qui n'aiment leurs enfants que pour eux, car je vous aime pour vous voir et désirer les premiers en grandeurs, et honneurs et réputation. Vous devez louer Dieu, si prenez cette ville, de vous avoir faict la grâce d'être le restaurateur et conservateur du royaume, et que en l'âge de vingt et un ans vous en avés plus faict que grand capitaine qui ait esté, et cela vient de Dieu, et de luy aussi faut que recognoissiez et à luy seul attribuiez toutes vos victoires. »

Si le duc d'Anjou n'avait pas montré en ce siége la même verdeur et la même initiative qu'en ses premières campagnes, faut-il en conclure que la présence du maréchal de Tavannes, trop malade pour l'avoir accompagné, lui faisait défaut, et le mettait dans un grand embarras? Assurément, moins peut-être pour la conduite même de l'opération, car un siége, avec des ingénieurs entendus[1], marche progressivement et sûrement, que pour la fermeté à purger l'armée royale des gens hostiles à la cause catholique, le duc d'Alen-

[1] Entre autres Augustin Ramelli, originaire d'Italie (de Ponte de la Tresia), blessé à mort et fait prisonnier durant le siége, mais qui se guérit et fut délivré par la paix. Ce capitaine a publié en 1588, à Paris, un curieux ouvrage, orné de nombreuses planches : *le Diverse et artificiose machine*, in-folio, texte italien et français; ce livre est dédié à Henri III. — Les travaux d'approche furent dirigés par Scipion Vergano, tué pendant les opérations; Jean Pierre Peloye était chef de l'une des attaques.

çon et le roi de Navarre par exemple, lesquels sans doute communiquaient clandestinement avec les assiégés[1].

La principale qualité déployée par le duc d'Anjou devant la Rochelle concerne la discipline; il y tint la main, les chroniqueurs le disent. Ainsi le Frère écrit en son livre XIII: « En ce temps le capitaine Cadet, qu'on disoit Turc de nation, fut exécuté à Nieul par le commandement de Monsieur à l'occasion des volleries dont on le chargeoit, nonobstant les prières et requestes de plusieurs tant seigneurs que capitaines qui moyennoient sa délivrance. Dont Son Excellence[2] fut louée de tout en la iuste punition des voleurs. »

D'autres opérations avaient eu lieu.

Dans le midi, le maréchal d'Amville avait assiégé la petite ville de Sommière, mais sans grand désir de la prendre.

Le gouverneur du Berry, Claude de La Châtre, pressait la ville de Sancerre depuis le 3 janvier 1573; c'était le troisième siége qu'il posait devant cette cité, l'ayant déjà serrée de près, par deux fois, en 1569. Cette dernière fois il la bloqua pendant plusieurs jours et la réduisit à une affreuse famine dont le long récit a été conté par le ministre huguenot Jean de Lery. Cette ville n'étant pas comprise dans le domaine du roi, mais appartenant au comte de Sancerre, fut tenue en dehors de l'accord des Rochelois; elle dut se rendre séparément (19 août). La Châtre la traita avec une grande sévérité. Il pardonna bien et autorisa les cérémonies du culte réformé dans les mêmes conditions qu'à la Rochelle, mais prit douze otages, et, à peine entré dans la ville, en fit abattre les murailles, brûler les portes, jeter bas les maisons déjà ébranlées par le canon des assiégeants, ôter l'horloge et les cloches, et en outre, par un ordre secret, paraît avoir causé

[1] Mémoires de Gaspard de Tavannes, année 1573.
[2] Le terme *Altesse* n'était pas encore consacré.

la mort de l'ancien chef de la révolte, le bailli Johanneau, qui fut un soir entraîné hors de chez lui, poignardé et jeté dans un puits. Démantelée et ruinée par le pillage et la violence sous toutes ses formes, Sancerre devint du jour au lendemain un gros village rempli de ruines[1].

Le Bassigny, contrée mi-lorraine, mi-champenoise, dont Vaucouleurs, Chaumont, Langres, sont les localités connues, avait été aussi le théâtre d'une attaque singulière à laquelle les contemporains ont donné le nom de *tumulte*. Sur la fin du mois d'avril 1573, une bande de 200 hommes de nationalité française, mi-fantassins, mi-cavaliers, vint de la frontière belge et se jeta sur le Partois et le Bassigny avec l'intention de saccager et d'entretenir les troubles qui lui paraissaient un milieu favorable à ses pilleries. On croit qu'ils avaient dessein d'attirer l'étranger de ce côté, mais lorsqu'ils pourraient lui livrer deux places de sûreté, ce qui était la condition formelle, et s'ils tentaient la fortune en si petit nombre, c'était dans l'espérance de voir leur troupe se grossir rapidement par l'adjonction de tous les aventuriers sans occupation. En la première rencontre, ces vauriens semèrent le désordre, l'épouvante, tuèrent quelques prêtres, marchands et officiers du roi. Le cardinal de Lorraine, averti, manda aux villes voisines de faire bonne garde, et, de Joinville où il était, se jeta dans Saint-Dizier, place que les rebelles convoitaient. Ceux-ci, déjoués, se saisirent par surprise du château de Choiseul, sis à 6 lieues de Chaumont, malgré son assiette forte et élevée, et le remplirent d'approvisionnements afin de s'en faire un refuge. Cette conquête émut toute la Champagne; le duc de Lorraine réunit sans délai à Neufchâtel des troupes sous les ordres du comte de Sainne ; le cardinal de Lorraine

[1] Cette localité se releva depuis.

convoqua la noblesse des environs à Saint-Dizier et lui remontra le danger de la situation ; on leva incontinent des compagnies bourgeoises, auxquelles on s'efforça de communiquer l'assurance militaire ; Chaumont et Langres fournirent « le plus de gens qu'elles peurent et de bons hommes ». Le cardinal se procura également de l'artillerie, et, grâce à un *prompt charroi*, parut avec sa petite armée devant le bourg de Choiseul avant que les rebelles en eussent avis. Sûrs de leur position, ils « se donnaient du bon temps », n'ayant au dehors aucune sentinelle, seulement des obstacles au milieu des rues. Au bruit des tambourins des assaillants, lesquels, voulant effectuer une surprise, auraient mieux fait de ne pas donner ainsi l'éveil[1], ils se retirèrent rapidement vers le château, mais furent tellement poursuivis par le capitaine Courtel et ses arquebusiers, qu'ils purent à peine fermer les barrières, et encore en perdant du monde. Ils furent aussitôt cernés et leur poterne de communication gardée par des gens de pied. Mais la cavalerie des assiégés effectua de ce côté un feu terrible, éloigna ainsi ces fantassins, et profita de la circonstance pour se sauver dans la campagne. Trois jours après, les assiégeants, ayant reçu leur artillerie, sommèrent la garnison restante, laquelle, mécontente d'avoir été abandonnée, était désunie et se rendit malgré ses munitions[2]. Presque tous, parmi cette soixantaine de prisonniers, furent massacrés, parce que l'on voulait punir un tel tumulte d'une façon éclatante ; il en fut de même des quelques pillards qui s'étaient emparés un instant de la tour de Malain. Le capitaine Courtel occupa le château reconquis jusqu'à la

[1] Cette faute militaire se rencontre fréquemment dans les guerres civiles ; on va au plus pressé, on agit comme des enfants.

[2] Ces rebelles possédaient deux ou trois *caques* de poudre.

réponse du roi, qui ordonna de le raser. Ainsi finit un incident qui coûta la vie à plus de 100 hommes[1].

Le duc d'Anjou reçut à son camp devant la Rochelle les nonces de la diète venant lui annoncer son élection ; il leur fit brillante réception et accepta la volonté des Polonais.

Ayant ensuite licencié son armée, il monta sur une galère et, accompagné de ses favoris ainsi que des principaux Rochelois venus pour lui faire la cour et lui offrir leur service, alla visiter les îles voisines, traînant à sa suite une petite flotte, descendit jusqu'à Nantes, s'y arrêta et de là, longeant la levée de la Loire, atteignit Paris. Pour être moins glorieuse que la dernière, celle de 1570, sa rentrée lui offrait un attrait particulier : cette fois il rentrait en roi et se trouvait l'égal de son frère. En effet, il retrouva dans la capitale les ambassadeurs polonais, les admit auprès de lui, reçut leur serment et prit les insignes de la royauté. Hélas ! il lui fallait l'aller chercher bien loin, cette royauté tant désirée, et pour cela quitter la belle France qu'il aimait tant. Il le sentit et voulut se rattacher à elle. Son désir fut soutenu par Catherine de Médicis dont il était le Benjamin, et qui voulait éloigner à tout prix du trône le duc d'Alençon qui ne l'écoutait plus et semblait vouloir se mettre à la tête des protestants. On le déclara officiellement, comme cela avait été convenu pendant le siége (car il s'en était échappé pour venir conférer à ce sujet), et, quoique roi de Pologne, on le déclara *apte*, lui et ses fils, *à succéder à la couronne française*, si le roi mourait sans enfants mâles, précaution inutile du moment que le contraire n'était pas spécifié ; mais le vainqueur de Moncontour

[1] Consultez : *le Tvmvlte de Bassigni, appaisé et esteinct par l'auctorité, conseil et vigilance de Monseigneur le Cardinal de Lorraine*, par Lebon, médecin dudit cardinal, à Lyon, par Benoist Rigavd, 1573, avec permission.

craignait que, lui parti, Charles IX ne secouât le joug de la reine mère et ne se rapprochât, à son détriment, du duc d'Alençon. En cela il ne voyait pas l'avenir et ne savait en rien que, roi de France, il serait presque déposé et assassiné ; sinon il eût réfléchi et se serait peut-être résigné à la Pologne, laquelle en somme ne lui apporta aucun chagrin.

Après une procession générale effectuée à Paris, et un *Te Deum* chanté à Notre-Dame [1] le dimanche 7 juin 1573, il y eut un grand mois de répit à cause de l'absence du duc d'Anjou, qui ne quitta définitivement la Rochelle que dans les environs de la mi-juillet. Les mois d'août et de septembre furent, en faveur de ce dernier, à son retour, passés en magnificences [2], et le monarque élu se mit en route pour son nouveau royaume au commencement d'octobre ; afin de faire honneur à son rang et à un pays ami, le roi et la reine mère le reconduisirent, et la cour alla jusqu'à la frontière la plus voisine, celle de Lorraine, Charles IX restant de sa personne à Châlons d'où il convoqua, pour le 20 janvier, à Compiègne, plus d'un de ses gouverneurs de province [3].

Ce départ accompli contentait doublement Charles IX : il éloignait un frère dont il était jaloux, comme le sera plus tard Louis XIV de son cousin le grand Condé, et pour la même cause, pour ne pas pouvoir se dire *vainqueur*, dans une journée où il eût exercé le commandement suprême [4] ;

[1] Une pièce de quatre pages, signée G. de Nyverd, a paru sur ce sujet à Paris en juin 1573.

[2] Dans les inscriptions d'un banquet donné aux Tuileries, la reine mère s'appelait *Pallas Gallica*, le roi de France *Jupiter Servator*, le roi de Pologne *Apollo Gallicus*.

[3] Lettre du roi Charles IX adressée à André de Bourdeille le 20 novembre 1573.

[4] Reportez-vous au mémoire intitulé : *Réflexions sur les talents militaires de Louis XIV*, lu en 1866.

il donnait à la France plus d'influence et un puissant allié à l'est de l'Europe [1]. Et pourtant, dès qu'il fut revenu aux alentours de Paris, au milieu de ces châteaux royaux où s'écoulait sa vie, dès qu'il eut repris ses exercices privilégiés de chasse, ce monarque montra, avec plus d'évidence et d'ampleur, ces humeurs noires et dangereuses qui devaient profondément troubler son être et menaçaient son existence.

Cela n'empêcha pas le gouvernement de veiller à la restriction des abus qui sont inséparables du règlement de compte d'une guerre civile, entre autres de celui en vertu duquel un tas de vauriens, sous prétexte de provenir de compagnies licenciées, parcourent le pays, l'effrayent et le mettent à contribution; et souvent de véritables troupes, prétendant parcourir les campagnes afin d'y maintenir la tranquillité, imitent ces pillards, en sorte que la population ploie sous le faix et se mécontente. Une lettre du roi, datée du 4 septembre 1573 et adressée au roi de Navarre, prescrit à ce sujet des mesures rigoureuses qui furent appliquées en Guyenne et sans doute dans d'autres provinces.

Si Charles IX avait pu être jalousé par le roi de Pologne, avide d'une royauté, et cela dès son jeune âge, c'était bien pis de la part du duc d'Alençon qui n'admettait même pas que son frère eût plus de droits que lui comme son aîné; cependant, si cela est vrai, c'est surtout dans les familles royales où l'âge assure, comme garantie publique, un privilége quant à l'hérédité. Ce prince portait dans l'esprit autant de faiblesse que d'ambition. Héritant, par le départ du roi de Pologne, du titre de Monsieur, il voulait être généralissime et même lieutenant général du royaume;

[1] Nous dirions aujourd'hui *au centre*, mais la Moscovie était si peu connue qu'elle ne comptait pas.

peu sûre de lui, et d'ailleurs ne l'aimant guère [1], le faisant épier (elle le faisait bien pour Charles IX), la reine mère lui refusa ce dernier titre [2]. Alors le duc d'Alençon songea à l'obtenir d'un parti nouveau formé par la fusion des huguenots avec les politiques, ou plutôt on y pensa pour lui et l'on vint le lui proposer. De simples pourparlers on s'éleva jusqu'à une conjuration. Pour l'entraver, la reine mère promit une souveraineté à son fils, mais déjà les malcontents lui donnaient à croire que la couronne de France lui reviendrait; en effet, la première condition du complot était la privation pour le roi de Pologne de succéder à son frère, soit comme auteur de la Saint-Barthélemy, soit comme monarque étranger; la seconde condition concernait Catherine de Médicis et la privait de toute participation aux affaires. On semblait donc las en France du gouvernement d'une femme [3], et de longtemps en effet il ne se reproduira [4]. Bientôt la conspiration atteignit des proportions plus graves : au lieu de se borner à priver la reine mère du pouvoir qu'elle s'était arrogé et à réserver la succession éventuelle à un prince resté français, on pencha du côté des protestants ; ceux-ci rêvèrent encore le plan d'une république

[1] De tous ses enfants elle préférait le duc d'Anjou, le récit de ce règne le fait déjà voir; pourtant c'est celui qui lui ressemble le plus comme caractère ; il est vrai que cette similitude n'avait pas encore produit de froissement, le futur Henri III ayant assez bien suivi et secondé la politique de sa mère qui lui avait promis une couronne et la lui fit obtenir en Pologne, avant celle que la Providence lui réservait en France.

[2] André de Bourdeille, dans une lettre à ce prince (de Périgueux, 13 mars 1574), a donc tort de dire : « Vous aussi, Monseigneur, qui avez telle charge et puissance en ce royaulme que le roy de Poulogne avoit, dont je suis grandement ayse. »

[3] L'Éloge de l'ingérence des femmes dans le gouvernement des peuples par *Forcatel* n'avait pas encore paru; il est de 1579.

[4] Pendant la minorité de Louis XIII, ce sont le maréchal d'Ancre, le connétable de Luynes et Richelieu qui gouvernent; pendant celle de Louis XIV, ce fut Mazarin, auquel le roi mourant avait légué la direction supérieure du conseil de régence.

fédérative, se fortifièrent sur les points du territoire à leur dévotion, réclamèrent un édit plus favorable et *garanti* par trois puissances [1]; certes le parti des politiques se trouvait débordé, et le plus fâcheux pour lui, c'est qu'il possédait un piètre chef dans le duc d'Alençon que sa mère devinera et qui les trahira sans peut-être le savoir; dans de pareilles circonstances il fallait agir sans délai, puis gouverner sous le nom du prince, sinon le moindre événement pouvait tout faire échouer.

Cet événement surgit par la tentative fort louche et restée obscure d'un sieur de Vantabran vis-à-vis du duc de Guise à Saint-Germain même, au mois de février 1574, et qui pouvait faire croire à un dessein d'assassinat, contre ce seigneur, dressé par le maréchal de Montmorency. Il surgit encore mieux par la maladroite apparition, dans les derniers jours du même mois, de 300 chevaux, à peu de distance de la même ville; évidemment c'était un détachement qui venait chercher le duc d'Alençon et l'enlever ostensiblement comme chef de parti, car il ne pouvait avoir l'intention de tuer « le roi, la reine mère et son conseil », la cour devant être gardée par une force plus imposante. Toujours est-il que l'entourage royal feignit de croire à ce dernier projet et qu'en toute hâte on quitta Paris; Catherine de Médicis se logea chez le cardinal de Retz au faubourg Saint-Honoré. Charles IX, rassuré par les explications de son frère, resta d'abord au château de Saint-Germain [2], entouré de 3,000 hommes, puis rejoignit sa mère dans la capitale; aussitôt des mesures furent prises afin d'arrêter les princes.

[1] L'Angleterre, la Suisse et les princes protestants d'Allemagne.

[2] Suivant Marguerite de Valois, il serait revenu avec la reine mère et dans le même chariot, en compagnie du roi de Navarre. Dans ce voyage Marguerite tenta de faire évader ou ce dernier, ou le duc d'Alençon, en les déguisant en femme; du moins elle le raconte.

Ceux-ci irrésolus, et de fait le projet n'était pas assez mûr et leurs partisans assez nombreux [1], hésitèrent encore plus ; le duc d'Alençon, sur l'avis de Coconas, son principal conseiller, avoua, dit-on, de vive voix partie de son plan [2] à sa mère, puis déclara par écrit qu'il tenait pour mensongère l'assertion qui lui attribuait l'entreprise de Saint-Germain ; le roi de Navarre agit de même. Catherine de Médicis profita de cette tergiversation pour accabler les coupables, ou tout au moins pour les empêcher de nuire, visant ainsi au plus pressé et dégageant l'autorité du roi d'un danger menaçant. Seulement elle alla bien loin. Le bruit croissant et la voix publique assurant « qu'on avoit voulu tuer Leurs Majestez », elle fit arrêter la Mole, gentilhomme préféré du duc d'Alençon ; le comte de Coconas, le capitaine Saint-Martin et les sieurs François Tourtay et de Grandry. D'autres s'échappèrent ; les princes furent considérés comme prisonniers. Les principaux captifs, la Mole et Coconas, avaient des ennemis : la reine mère « vouloit se venger du premier pour quelque chose qui ne se peut dire », et le second « se doutoit bien qu'on lui en vouloit à cause de luy pour l'amour d'elles [3] ». On leur fit un procès [4] sévère au mois d'avril 1574, à la fin duquel tous les deux furent déclarés « atteints et convaincus du crime de lèze majesté, et pour la réparation d'iceluy condamnés à estre décapités sur un eschafaut dressé en la place de Grève, leurs corps mis en quartiers et leurs têtes plantées

[1] Pour ce motif, le maréchal de Damville, tout en gagnant sous main les notables du Languedoc, n'osait se déclarer.

[2] Les *Mémoires de l'État de France sous Charles IX* relatent cet aveu comme antérieur à la déclaration et surtout à l'arrestation du duc d'Alençon.

[3] Le duc de Nevers et le maréchal de Retz savaient de quelles personnes il s'agissait.

[4] Une relation détaillée a été conservée.

en un poteau. Avant cette exécution, la torture et la question leur furent infligées [1]. » Christophe de Thou, premier président, et Pierre Hennequin, président, dirigèrent les interrogatoires, le jugement et l'exécution. Les condamnés subirent leur sort avec un grand courage. Un fait bizarre, c'est que la magie apparaît dans ce procès et l'entache singulièrement. On assure, et il en est question en effet dans les procès-verbaux de torture, que la Mole avait fourni au duc d'Alençon des figures de cire et en avait commandé à Cosme Ruggieri ; il s'agit de ces figures représentant un ennemi, ici c'était Charles IX, que l'on *envoutait,* suivant l'expression consacrée, en lui perçant le cœur avec deux aiguilles, ce qui devait amener sa mort, et constituait en tous cas un vœu en faveur de cet événement lugubre. Un fait certain, c'est l'aveu de Cosme reconnaissant qu'il avait fourni une de ces figures. Charles IX voulait la mort de cet astrologue, mais la toute-puissance de Catherine obtint du parlement une condamnation aux galères, dont peu après Henri III le gracia. Cette grâce, ou plutôt cette absolution, Cosme Ruggieri ayant ensuite reparu à la cour, remet en mémoire les soupçons portés contre la reine mère d'avoir poussé au complot, de l'avoir laissé naître et prendre corps, afin de mieux tenir en bride Charles IX qui cherchait à secouer sa tutelle, et dont elle devait se méfier seulement pendant peu de temps, puisque sa mort était prédite par un pronostic déjà vérifié dans plusieurs de ses parties, et qu'elle avançait visiblement pour tous ceux à même de remarquer avec quel emportement il usait sa vie.

Avant le procès de la Mole et de Coconas, on avait arrêté le maréchal de Montmorency, qui, conduit à la Bastille, y

[1] La Mole y rappela qu'il avait reçu plusieurs coups d'arquebuse au service du roi, et que tous les huguenots étaient ses ennemis.

demeura deux ans ; du moins l'ordre de Henri III qui le libère est du mois d'avril 1576, et il relate que le prisonnier avait été incarcéré sur l'ordre *verbal* du roi Charles IX. On voit par cet incident combien l'autorité royale s'était étendue depuis la bataille de Crécy, c'est-à-dire depuis un siècle environ. Le maréchal de Cossé fut arrêté en même temps. Les deux maréchaux étaient impliqués dans la conspiration du duc d'Alençon, mais on n'instrumenta point contre eux : au dire d'un contemporain, les Parisiens, alors catholiques et conservateurs, furent satisfaits de leur incarcération.

Il ne nous reste plus à mentionner qu'un fait de ce règne, l'arrestation de Montgommery.

Pendant le siége de la Rochelle, ce seigneur, que son coup fatal contre le roi Henri II avait porté à quitter la France, puis à embrasser la réforme, tant il se croyait certain d'avoir toujours la famille royale entière parmi ses ennemis [1], ce seigneur, disons-nous, échappé de la Saint-Barthélemy, avait durant ce siége pris possession, dans le voisinage, de l'île de Belle-Isle et ainsi contrarié les opérations des catholiques. Des chroniqueurs prétendent qu'il aspirait à remplacer l'amiral de Coligny ; et de fait il groupa autour de lui un grand nombre de mécontents, mais il faut regarder comme exagérée l'assertion qui le montre « commençant à partager le roiaume avec le roy ». Sans que son influence soit montée à ce diapason, il entreprit ses opérations le 23 février et s'empara, dans la Normandie, de Saint-Lô, de Carentan, de Domfront, pendant que d'autres

[1] Il ne se trompait pas, si Davila dit vrai en la fin de son livre V : « Après l'exécution de Montgommery, le Roy et la Reine furent bien ayses, non-seulement de s'être defaits d'un si superbe ennemy, qui avoit de continuelles prattiques avec les princes estrangers, *mais encore d'avoir vangé la mort de Henri II.* » Quel temps passionné !

succès étaient remportés par des détachements qu'il incitait au centre du Poitou et du Lyonnais. La mort de son frère Saint-Jean, arrivée au début de cette guerre, ne ralentit pas son zèle. Quand le vicomte de Turenne et le sieur de Guiton parurent contre Saint-Lô, il ne jugea pas la localité de suffisante défense, et, y laissant un de ses lieutenants, gagna Domfront, qui dépend de la juridiction d'Alençon et dont le château occupe le plateau d'une roche élevée. M. de Matignon, lieutenant gouverneur de la Normandie en l'absence du duc de Bouillon, fit sonner le tocsin, amassa les communes[1] et contraignit d'une part la garnison de Saint-Lô à se confiner dans les murs de cette cité, d'autre part Montgommery et son escorte à demeurer dans Domfront lorsque celui-ci espérait tenir la campagne « et ne s'enfermer ni enclorre en aucun lieu ». En vain ses partisans font courir le bruit qu'il ne se trouve point dans cette place, mais sur ses vaisseaux que les Dieppois viennent de combattre ; Matignon ne se laisse détourner de ses vues ; il appelle à lui des volontaires, puis, se voyant assez fort, construit des tranchées devant Domfront et envoie quérir de l'artillerie en la ville de Caen. Montgommery n'avait guère plus de 100 hommes avec lui ; 3,000 ennemis environ finirent par l'entourer. Aussi une sortie furieuse qu'il effectua le 19 mai fut-elle repoussée. Le dimanche 23, une batterie de 7 pièces ouvrit le feu contre la ville vers 4 heures du matin et le soutint jusqu'à midi ; ce tir de huit heures produisit une brèche « assez raisonnable ». Le soldat rechignant pour y monter, la noblesse donna l'exemple, et

[1] On rencontre rarement cette expression ; elle prouve que les troupes communales possédaient encore une existence. Nous l'extrayons de *la Prinse dv comte de Montgommery dedans le chasteav de Donfron*, plaquette éditée à Paris, en 1574, *povr* Nicolas du Mont demeurant aupres le college de Reims.

la cité fut emportée sans grande résistance. Le château tint bon jusqu'à la nuit. Le lendemain Montgommery parlementa ; ses demandes furent envoyées au roi. On resta dans l'inaction du lundi au jeudi ; ce dernier jour il se remit aux mains de M. Matignon avec 40 des siens. Une compagnie fut laissée à Domfront et les prisonniers conduits à Saint-Lô. Montgommery fut aussitôt acheminé sur Paris et enfermé à la conciergerie ; son procès dura à peine un mois, juste le temps qui fut nécessaire pour réduire Saint-Lô, Carentan, Valognes, et mettre ainsi fin à la guerre civile. Condamné le 26 juin, il fut assisté et consolé par cinq docteurs en théologie qui lui parlèrent de la brièveté et des misères de cette vie afin de l'engager à penser uniquement à la vie éternelle ; le lendemain, mené en place de Grève, il y fut décapité et « son corps mis en quatre quartiers ». On rapporte qu'en allant au supplice, il demandait au peuple, stationnant dans les rues, de prier Dieu pour lui ; sur le lieu même de l'exécution, son cœur ne faiblit pas : il devinait sans doute que si son gendre avait succombé dans la défense de Saint-Lô, son fils de Lorges, prisonnier à la même affaire, se tirerait par la fuite des griffes de ses ennemis.

La nouvelle vengeance légale[1] de la royauté, cette exécution en fut une, lui profitera-t-elle ? Elle ne lui profitera certainement pas du vivant de Charles IX.

[1] Le crime était incontestable ; il s'agissait d'un rebelle pris les armes à la main.

CHAPITRE III

FIN DE CHARLES IX

Ce monarque n'est pas tué par le remords. — Ses obsèques. — Son portrait physique. — Son caractère. — Résumé de son règne.

Le jeune roi de France inclinait en effet vers la tombe.

Une fin aussi prématurée a porté l'opinion publique, principalement chez les protestants, à croire qu'il succombait à une terrible maladie, suscitée par la main divine, et que le remords le tuait. On rapporte même, à l'appui, ce mot souvent répété par lui, sur son lit de mort, à sa nourrice le soignant : « *Que de sang répandu ! je ne vois que du sang !* »

Assurément la responsabilité d'un tel acte est lourde et a dû lui causer plus d'une insomnie ; et pourtant les princes y sont moins sujets que les autres individus, et s'habituent fort bien à ce que des milliers d'hommes périssent par leur ordre ; mais si une tendance de cette nature a pu aggraver son état maladif, elle ne l'a pas déterminé.

On a relaté des détails sur la maladie dont il mourut, qui en font une espèce d'infirmité inconnue ; il suait, dit-on, du sang.

Le soupçon d'un empoisonnement a figuré également parmi les motifs attribués à son trépas.

En la recherche de toutes ces causes, la surexcitation de l'esprit populaire est visible, car il n'était pas nécessaire d'aller bien loin pour trouver l'explication de cette mort royale. Arnaud Sorbin, dans son *Histoire de la vie de Charles IX*, publiée en 1574, l'année même où ce souverain quitta le monde terrestre, nous parle de poumons malades, d'une certaine langueur, de diminution progressive dans les forces, d'une courte haleine; tous disent que déjà il portait un air vieux. Il semble donc naturel qu'il ait succombé à une maladie d'épuisement, compliquée peut-être d'une affection de poitrine et certainement d'une infirmité du cœur [1]. L'immixtion de la reine mère en cette maladie multiple consiste à avoir jeté son fils dans certains abus d'amour et de chasse [2] auxquels il s'adonnait avec une frénésie fébrile [3], et qui ont évidemment brisé une constitution par elle-même peu robuste. Des trois enfants de Henri II qui occupèrent le trône de France, François II était chétif, Charles IX frêle, Henri III d'une santé ordinaire [4].

Catherine de Médicis n'était déjà plus en bons termes avec Charles IX, et cela devait lui arriver avec tous ses fils (comme

[1] Au dire de Sorbin, « on lui trouva le cœur flestry, privé de péricardie, petite toilette qui sert de pavillon à cet organe ».

[2] De là cette épitaphe qui paraît faite après le XVIe siècle :

Pour aimer fort Diane et Cyprée aussi
L'un et l'autre m'ont mis en ce tombeau ici.

Charles IX, outre ses chiens de chasse, possédait un lévrier très-connu, nommé *Beaumont*. Lisez la 2e édition de mes *Chiens de guerre*, chapitre relatif à l'opinion de Montaigne sur la race canine.

[3] N'ajoutons pas foi à l'apparition d'un spectre en feu qui se dressa devant lui dans la forêt de Lioris (en Normandie), peu avant son mariage ; ce serait tout au plus une hallucination.

[4] Le don de toucher les écrouelles et de les guérir leur était toujours attribué, et, si nous en croyons Sorbin, l'un des guéris de Charles IX fut le sieur de Sasse-Tillon, gentilhomme du Mans.

cela s'était produit vis-à-vis de sa belle-fille Marie Stuart) une fois ceux-ci mis par l'âge hors de sa tutelle, car elle aimait trop le pouvoir et l'exerçait d'une façon absolue, après avoir préparé le moment favorable par la ruse. Vis-à-vis de Charles IX, elle se sentait une cause d'inimitié de plus ; à beaucoup d'égards il avait été élevé en vue d'un grand règne, c'est un honneur pour la mémoire de Cypierre son gouverneur, et d'Amyot son précepteur, et justement c'étaient les vues élevées et un certain talent pour gouverner qui devaient le plus offusquer Catherine. Toujours est-il que, sans la conspiration du duc d'Alençon, la reine mère eût été peut-être écartée du pouvoir ; notre précédent récit l'indique. L'état du roi la rassurait. Quand il fut malade et s'alita, elle le soigna peu. Mais un jour, elle le savait condamné, elle entra dans sa chambre, et, profitant de ce moment suprême où l'on n'a plus ni haine contre ceux qui vous ont fait souffrir, ni d'autre ascendant que celui d'une dernière volonté et d'un héritage à laisser, elle lui arracha la régence, sans doute afin de l'ôter au duc d'Alençon qui l'eût exercée de droit, ou tout au moins pouvait se poser en prétendant à cette haute fonction, même après le triste rôle qu'il venait de jouer. Varillas dit de Charles IX mourant : « Il pressa la reine mère d'accepter la régence et voulut que les princes et les parlemens l'en priassent. » Rien n'est moins exact, Catherine elle-même l'avoue d'un mot dans sa lettre de notification du décès royal aux gouverneurs des provinces : « Mon cousin, vous avez ci-devant pu entendre la maladie du feu roy, lequel cognoissant *enfin* que Dieu vouloit l'appeler à soy, a ordonné, quant à l'administration des affaires de ce royaume, de m'en remettre la charge, attendant le retour du roy de Pologne. » Comme cet *enfin* sonne mal dans une bouche maternelle et annonce l'impatience fiévreuse d'une reine qui, pour être plus tôt

régente et seule maîtresse du royaume de France pendant un interrègne, ne pardonne pas à son fils de se faire illusion sur l'approche de la mort! Les faits prouvent encore mieux l'insistance de Catherine de Médicis. Déjà le moribond avait publié que « ne pouvant vaquer aux affaires pour raison de maladie, il ne sauroit faire election de personne sur laquelle il se pût mieux reposer que sur la royne mère[1] ». Cela ne parut pas suffisant à l'intéressée. Elle fit venir le duc d'Alençon et le roi de Navarre, leur montra la déclaration du roi, leur rappela que le duc d'Anjou allait devenir roi de France, comme il avait été entendu à son départ pour la Pologne, puis, les menaçant d'une procédure, en exigea un serment solennel d'obéissance envers le nouveau roi, et ils promirent en effet de s'opposer à toute rébellion. Alors, en leur compagnie, elle revint auprès de Charles IX et en obtint, par une espèce de contrainte, une charte plus explicite. Le pauvre malade ne douta plus de sa situation désespérée et dit à voix aussi élevée que possible : « Faictes tout ce que la royne ma mère vous commandera et lui obeissez comme à moi même. » On était le 30 mai 1574, à 8 heures du matin, dans une des salles du château de Vincennes; trois heures après, Charles IX expirait, après avoir pardonné à ses ennemis, ce qui ne doit point étonner, car ce prince avait de la grandeur, mais sans avoir pu signer la nouvelle charte préparée par Birague ; elle fut expédiée en Pologne et confirmée par Henri III sous la date du 15 juin.

En mourant, Charles IX recommanda ses enfants à sa mère ; elle avait déjà fait reconnaître le comte d'Auvergne, pro-

[1] L'expression officielle est : « *Sa très honorée dame et mère.* » De même Catherine de Médicis, en parlant du roi, disait toujours : « *Monsieur mon fils.* » Évidemment, dans nos citations, nous avons souvent sauté ces formules ; il suffit de les signaler au lecteur.

mit de l'assister, et plus tard en effet le constitua un de ses héritiers ; la fille légitime, Marie Élisabeth de France, mourut près de quatre ans après son père, en sorte qu'une fois les Bourbons devenus rois, il resta seulement un représentant du sang des Valois, ledit comte d'Auvergne, devenu duc d'Angoulême sous Louis XIII.

La mère de Marie Élisabeth, la reine de France avait aussi été recommandée à la reine mère par le roi sentant les approches dernières. On voyait naguère cette pieuse princesse, « par neuf jours durant, toute descouverte par le visage, simplement vestue comme pauvre damoiselle, nue piedz, sans monture aulcune, accompagnée de grand nombre de pauvres enfans tant filz que filles, aller en pelerinage du bois de Vincène ès eglises de la Ste Chapelle et N. D. de Paris, prier Dieu pour le recouvrement de la santé du roy et pour l'apaisement des troubles du royaume, et apres s'en retournoit au bois de Vincène sans boire ne manger, en tel ordre et compagnie qu'elle estoit allée[1] ».

Le roi mort fut aussitôt ouvert par ordre de la reine sa femme, et son cœur, avant l'enterrement, porté et déposé en l'église des Célestins de Paris. Le corps, après les cérémonies d'usage dans la chambre d'honneur, cérémonies durant quarante jours et consistant en un service continuel, même pour les repas, fait comme du vivant du monarque, en face de son effigie, son corps fut transporté du château de Vincennes en l'église Saint-Antoine des Champs, à Paris. Le cortége, précédé des 24 crieurs de la capitale et de 500 pauvres vêtus de deuil, se composait des officiers de la maison de Charles IX, de 15 prélats, des rois d'armes, des Cent-Suisses et de 400 archers de la garde. On était à la date du 10 juillet ; ce

[1] Mémoires de Claude Hatton. La reine Élisabeth se retira en 1575 au couvent de Sainte-Claire à Vienne, et y mourut en 1592.

jour-là même, un service religieux fut célébré dans ladite église pour le repos de l'âme du roi. Le lendemain dimanche, après les messes accoutumées et l'eau bénite jetée sur le mort, ou plutôt sur son effigie, par les assistants, l'évêque de Paris, Pierre de Gondy, fit la levée du corps. Aussitôt le cortége se reforma et se mit en marche vers Notre-Dame de Paris, les princes du sang en deuil et les ambassadeurs y assistant. La cathédrale était fort ornée. Le lundi, le service continua et l'évêque de Paris célébra la dernière messe. Après l'offerte, M. de Sainte-Foy (Arnaud Sorbin), prédicateur et auteur d'une Vie de Charles IX que nous avons citée plusieurs fois, prononça l'oraison funèbre de ce prince. Vers une heure, le cortége se remit en marche vers Saint-Denis, où le cardinal de Lorraine, abbé du lieu, reçut le corps. Le jour même, on chanta vêpres. Le lendemain 13 juillet, il y eut une dernière grand'messe dans laquelle officia le même cardinal, puis les restes du feu roi furent déposés dans le tombeau à eux destiné. A l'appel du roi d'armes, on déposa tout près ses insignes et les enseignes de ses gardes. Quand tout fut terminé, le héraut cria trois fois : « Le roi est mort. » Puis la bannière de France se releva fièrement, et un cri fut poussé : « Vive le roi Henri III ! Que Dieu lui prête longue vie ! » On releva également les enseignes, et chacun se rendit en la grande salle, entièrement tendue de noir, où un diner solennel fut servi. A la fin de ce repas, le grand maître des cérémonies dit à haute voix : « Messieurs, notre maître est mort, et sa maison est détruite. » Joignant en effet l'acte aux paroles, il rompit le bâton qu'il portait comme signe de sa charge. C'est ainsi qu'on enterrait un roi de France au XVI[e] siècle [1].

[1] Nous suivons dans notre récit une relation quasi officielle. D'autres rapportent que le roi défunt fut peu accompagné.

Parmi les personnes, en petit nombre, qui regrettèrent Charles IX, il faut citer, outre sa maîtresse Marie Touchet, bientôt mariée cependant au sieur d'Entraigues[1], sa sœur la reine de Navarre, qui s'exprime ainsi sur son compte dans ses intéressants *Mémoires :* « Dieu me priva du roy Charles, tout l'appuy et support de ma vie, un frère duquel je n'avois receu que bien, et qui en toutes les persecutions que mon frère d'Anjou me fist à Angers m'avoit tousjours assistée et advertie et conseillée. Bref je perdois en luy tout ce que je pouvois perdre. »

Si peu de Français regrettèrent le roi sous lequel se fit la Saint-Barthélemy, c'est que tout le monde en 1574 était mécontent. Écoutez Blaise de Montluc[2]; il dépeint ce règne d'un trait, s'écriant : « *O qu'il y a de peine à servir les grands* et de dangers quant et quant! mais il faut passer par là : Dieu les a faits naistre pour commander, et non pour obeyr... Les princes devroient se garder d'offenser un grand cœur et un homme de service. C'est en effet *un grand creve cœur* et un grand regret de *mourir à la guerre*, faisant son devoir pour *un prince auquel on n'est aggreable ;* combien cette condition est miserable !... Le roi devroit clore la bouche aux dames qui se meslent de parler en sa cour ; de là viennent tous les rapports, toutes les calomnies... Je dirai aussi les traverses et charités qu'en mon temps j'ai veues prester à grands personnages et à de pauvres gentilshommes comme moy ; tout cela provient des envies que les uns et les autres se portent, et qui sont près des roys... De là resulte que les guerres civiles naquirent de la jalousie des grands, car ils n'ont pas coustume de se faire brusler

[1] Il n'était pas alors déshonorant d'épouser la maîtresse du roi; du reste celle-ci, modeste et d'une conduite régulière, était en quelque sorte veuve.
[2] Aux premières pages du livre VII des *Commentaires*.

pour la parole de Dieu ; je le ferois confesser aux chefs des protestants si j'étois avec eux devant la Reine mère. »

Ce résumé de l'opinion d'un homme considérable et clairvoyant de cette époque, car il faut priser ainsi Montluc, en dépit de ses vanteries qui tenaient à son origine, et de ses cruautés qui se trouvaient à l'unisson du temps, ce résumé montre que le gouvernement de ce règne n'avait su s'opposer, ni aux bavardages d'une cour voluptueuse, ni aux prétentions de nobles qui préféraient la conservation et l'agrandissement de leur indépendance au bonheur et à la gloire du pays entier.

Quel était donc le chef de ce gouvernement, le roi Charles IX ? Un homme de vingt-cinq ans à peine quand il mourut et de dix lorsqu'il ceignit la couronne, c'est-à-dire un souverain sans expérience auquel les ailes poussaient au moment où il disparut du monde. Et ce jeune souverain s'était trouvé soumis à l'influence de sa mère : c'était donc une femme qui avait gouverné pour lui. Ainsi, une femme à la tête de l'État ; des femmes, habiles aux intrigues, au milieu de la cour ; et autour d'elles des hommes efféminés, dont plusieurs deviendront pis encore : tel nous apparaît le tableau de ce règne.

Le portrait du roi se détache assez nettement d'un pareil cadre.

Au physique, il avait le teint pâle, des yeux d'un bleu foncé, des sourcils élevés et mobiles, le front découvert, le nez long, les oreilles grandes, la lèvre inférieure forte, l'ensemble majestueux ; il inclinait légèrement la tête ; des rides sillonnaient son front et creusaient ses joues ; sa grande taille se voûtait légèrement.

Au moral, Charles IX semblait avoir les qualités promises par sa jeunesse, mais modifiées en mal par sa vie agitée, par

les événements terribles de son règne, et surtout par ces exécutions sanglantes dont la Saint-Barthélemy constitue le couronnement. Ainsi son humeur de sérieuse devient sombre, sa vivacité naturelle se transforme en violence, sa valeur en cruauté, sa noblesse de cœur en dissimulation, même vis-à-vis de ses meilleurs amis. C'est un homme dévoyé par l'irritation de ne pouvoir jamais agir à sa volonté, et qui, au moment où il croit ressaisir la puissance, manque de la force physique nécessaire pour accomplir un tel acte et supporter une pareille secousse.

Il est sombre, mille faits l'indiquent ; mais cette humeur farouche ne le rend pas méfiant, car il autorise ses secrétaires d'État à signer pour lui dans certains cas.

Il est violent. Quand la passion débordait en lui, il se promenait à grands pas, roulait des yeux ardents, mettait la main sur sa dague.

Il est devenu cruel. On dirait qu'il cherche à se venger de n'avoir pu exercer sa valeur et d'en avoir laissé l'occasion au duc d'Anjou, parce que l'on n'osait confier le monarque à une armée qui aurait pu être vaincue et le laisser prendre ; raisonnement funeste : en ces temps de trouble, la royauté se fût retrempée dans les combats, même au sein des guerres civiles, d'où elle aurait pu d'ailleurs, à un moment donné, partir pour une lutte en pays étranger, suivie de soldats expérimentés. On ne peut mettre en doute sa cruauté. Papyre-Masson, qui ne lui est point hostile, rapporte au sujet de l'exécution de Briquemaut et de Cavagnes, condamnés en qualité de complices de Coligny : « Il prit plaisir de rendre ses yeux témoins de leur supplice, où il assista avec tant d'avidité que de suppléer au défaut du jour par des flambeaux qu'il fit approcher du gibet *pour voir la grimace des mourans*. Cela fut remarqué comme une

chose de mauvais augure et indigne de son caractère ; car encore qu'il appartienne aux roys de decerner des supplices cruels à proportion de l'enormité des crimes, il est mal seant qu'ils s'en rendent spectaxteurs, de peur que cela ne les accoustume à la cruauté. » A la chasse même, son acharnement dégénérait en férocité, surtout quand au retour il s'amusait à tuer des pourceaux ou à couper dextrement le cou à des ânes[1].

Ce sont là de singulières originalités fort difficiles à mettre sur le compte de la fantaisie d'un poëte, et que le goût des lettres et de la musique aurait dû tempérer. Il se décèle ainsi des indices d'un commencement de maladie de l'esprit. Nous rangerons dans la même catégorie, non le plaisir que le roi trouvait à la danse, à la paume, au métier d'armurier[2] et de canonnier, mais son habitude de forger des fers de chevaux et de vagabonder la nuit dans les forêts[3].

Une bizarre habitude pour un roi très-chrétien se rencontrait encore chez Charles IX : il jurait et reniait Dieu pour un rien, et avec un grand sang-froid, principalement dans la conversation familière ; c'était assez l'usage de la cour, et les seigneurs agissaient ainsi par mode ; cependant le gouverneur du roi, Cypierre, jurait relativement fort peu et toujours *en cavalier ;* ce fut son favori Albert de Gondy, depuis le maréchal de Retz, lequel sut lui soutirer tant d'argent, qui lui communiqua cette vicieuse coutume, la considérant comme une gentillesse, car, au dire de Brantôme, il jurait comme un sergent arrêtant un pauvre diable.

On peut résumer ainsi le gouvernement de Charles IX :

[1] Il payait aussitôt à leurs propriétaires le prix de ces pauvres bêtes. Lanssac s'opposa à ce qu'il tuât de la sorte son mulet.

[2] Plus tard Louis XVI s'exercera comme serrurier.

[3] C'était le goût du temps pour certaines imaginations exaltées ; les récits de sorcellerie en font foi.

Sauf une grande faute, peut-être[1] inutile, la Saint-Barthélemy, laquelle doit être regardée autant comme un coup d'État que comme une vengeance et un assassinat multiple; malgré quatre guerres civiles; en dépit des mœurs dissolues de la cour et de l'influence délétère de Catherine de Médicis, et de ses intrigues *à l'italienne*, sur la dignité des caractères, ce règne n'est pas sans gloire. Il eut ses victoires[2], malheureusement remportées en grande partie[3] sur des Français; il obtint l'élection d'un prince français au trône de Pologne; il vit surgir de bonnes lois et des mesures administratives éclairées; la tolérance envers les protestants s'en dégage peu à peu et ressort de la violence même de la répression; enfin les œuvres de l'esprit sont en progrès, et la langue s'épure.

L'histoire peut-elle réellement dire que Charles IX fut un prince méconnu, que sa supériorité fut étouffée et par son entourage et par la maladie? Ce serait aller trop loin. Mais, assurément, si Charles IX fût parvenu au trône plus tard, de façon à pouvoir gouverner par lui-même dès le début, il eût mieux fait; ce résultat indique combien un pays doit s'intéresser à ce que l'on veille sur l'éducation d'un prince héritier, à ce que l'on ne détourne point ses facultés du développement intellectuel et moral nécessaire à l'exercice complet et fructueux des devoirs royaux.

A la mort de ce prince, il semble que la dynastie des Valois ne puisse tomber plus bas; elle y tombera cependant sous Henri III. En effet, si Charles IX est plus à plaindre, son frère est plus méprisable. Décidément, malgré la difficulté

[1] Nous parlons au point de vue du XVIe siècle.

[2] Quatre victoires, Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Moncontour.

[3] En effet, les protestants comptaient dans leurs rangs des alliés, presque tous Allemands.

de ces temps, les princes français ayant du sang italien dans les veines ne prospèrent pas au XVIe siècle. Il faudra un autre sang pour retirer la couronne du fouillis des émeutes, et pousser le pays dans les voies nouvelles de sa destinée.

CHAPITRE IV

ÉTAT DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS PENDANT LE RÈGNE DE CHARLES IX

Comment les lettres n'eussent-elles pas prospéré sous un petit-fils de François Ier, poëte lui-même, élève d'Amyot, qui le premier institua la Bibliothèque royale[1] à Paris, et donna le nom d'Académie à une réunion[2] de lettrés? Comment n'eussent-elles pas séduit plus d'un esprit indépendant au milieu de ces discordes sans fin, de ces malheurs journaliers dont il était bon de pouvoir s'abstraire? Comment les grâces de la poésie et des contes galants n'eussent-elles pas plu à une société licencieuse et qui naviguait toutes voiles dehors?

Nous voulons parler des lettres *françaises* et non des lettres latines et grecques; les premières, en effet, commencent à sortir des langes, les autres continuent à être cultivées et forment, dans les choses intellectuelles comme dans les affaires politiques, un moyen de communication universel.

[1] Par le transport dans la capitale de la bibliothèque de Fontainebleau dont la fondation remonte à son grand-père.

[2] La société d'Ant. Baïf, en 1570.

Les lettres françaises reçoivent leur plus éclatante application dans la traduction de Plutarque par Amyot, qui appartient entièrement à ce règne, la traduction des *Hommes illustres* ayant paru en 1560, et celle des *Œuvres morales* en 1574, chez Vascosan[1]. Jusqu'alors on lisait Plutarque en latin, par exemple dans l'édition donnée à Lyon[2] l'année 1548 ; dorénavant tous purent le lire en français. Un pareil travail désignait le traducteur à l'attention publique, mais il eût peut-être été oublié, s'il n'eût consenti à en dédier les prémices au roi François Ier, qui lui donna une abbaye ; à l'abri du besoin et ayant des loisirs, il continua. Plus tard, Henri II le choisit pour précepteur de ses fils. C'est lui qui orna l'esprit de Charles IX et lui donna le goût des choses littéraires. Ce monarque l'aimait et l'appelait son maître : il le pourvut de plusieurs bénéfices et de l'évêché d'Auxerre ; en compensation, il se moquait de son avarice et lui reprochait parfois sa préférence pour les langues de bœuf[3].

Parmi les essais littéraires de Charles IX figurent en première ligne ses vers. Ronsard lui ayant dit :

> Un roi sans la vertu porte le sceptre en vain,

il répondit par une pièce où se lit cette pensée :

> Or donc je te diroy que bien heureux serois
> Si de ton esprit un rayon je tirois
> Ou bien que, sans t'oster rien du tien si exquis,
> Par estude et labeur un tel m'estoit acquis.

[1] L'édition in-8º de 1574 des *Œuvres morales* (on disait alors les *Œuvres meslées*) s'intitule 2e édition.

[2] *Plvtarchi Cheronei Græcorvm Romanorvmque illustrivm vitæ*, è Græco in Latinum versæ. Lygdvni, apud Paulum Mirallietum, sub insigni D. Pauli. in-12, 1548. Le tome II se termine par une *Vie de Platon*, également en latin et due à Guarinus (de Vérone).

[3] *Histoire de Charles IX*, par Papyre Masson.

On sait ce que signifient ces aveux entre monarque et poëte ; ce dernier, en apparence, a toujours le côté le plus brillant, mais il reste relativement une mouche vis-à-vis d'un lion ; plus récemment, Frédéric de Prusse et Voltaire ont remis cette vérité dans tout son jour. L'historien doit aussi, lorsqu'il s'agit d'une pièce de vers attribuée à un roi, émettre un doute[1] et tenir le lecteur en garde ; Charles IX, en effet, a-t-il composé ceux-ci lui-même ? il est si facile à un monarque[2] d'en acheter de tout faits, au prix où étaient alors et où sont restées les œuvres de l'esprit, prix si bas que leur auteur, outre la peine de les faire, doit les imprimer à ses frais[3].

N'oublions pas une circonstance qui montrera les goûts littéraires en honneur à la cour de Charles IX ailleurs que dans le cabinet du monarque. Élisabeth d'Autriche, cette reine sage et douce, brebis égarée en ce siècle de loups, laquelle appréciait l'état de bouleversement de la France au point de remercier le ciel de ne lui avoir point donné de

[1] On donne comme le premier billet de Charles IX à Ronsard celui qui débute ainsi :

Ronsard, je conçois bien que si tu ne me vois,
Tu oublies soudain de ton *grand roi* la voix.

En général, même sur le trône, on ne se décerne pas à soi-même l'épithète de *grand*, quoique ici elle puisse fort bien être simplement une *cheville ;* cette remarque corrobore le doute émis et porte à croire que ledit billet ne provient pas de Charles IX. Les vers attribués à Charles IX par Voltaire en son *Dictionnaire philosophique*, au mot *Charles IX*, ne me paraissent pas plus authentiques, et cet article du célèbre dictionnaire semble être fait pour déclarer qu'*un bon poëte ne peut être un barbare*.

[2] On affirme pourtant qu'il dicta son épître à Ronsard comme son *Traité de la chasse* à Mesnil, lieutenant de vénerie, qui l'avait initié à cet art.

[3] Ceci ne concerne pas Desportes, qui fut pourvu de riches abbayes et reçut 800 couronnes d'or de Charles IX pour son *Rodomont ;* aussi le recueil de ses vers imprimé en 1573 est-il magnifique. Desportes avait composé des vers pour réconcilier Charles IX avec Marie Touchet, et cela avait réussi ; pareil incident explique la libéralité du roi. — A l'égard des poëtes Ronsard et Baïf, Charles IX fut plus réservé ; chacun connaît son propos : « Il faut les traiter comme les chevaux, leur donner à manger sans trop les engraisser. » Et cela afin de les contraindre à travailler.

fils, a composé, dit-on, un écrit sur les événements les plus considérables qui arrivèrent de son temps dans le royaume; cet écrit envoyé par elle, pendant son veuvage, d'Allemagne à sa belle-sœur Marguerite de Navarre, n'a pas, que je sache, été retrouvé.

Etudions les écrivains, les savants, les artistes vivant sous ce règne, en les classant par genre.

§ 1er

POETES

Les autres poëtes, en dehors de ceux qui vivaient sous François II, sont : Philippe Desportes, âgé de vingt-huit ans à la mort de Charles IX, mais ayant alors produit ses principaux ouvrages; Jean Passerat, de dix ans plus vieux; Antoine de Baïf, l'aîné de Passerat d'une année, et Charles Fontaine, chargé de dix-huit ans de plus que Baïf.

C'est ce dernier qui a dit, en s'adressant à son deuxième fils, nouvellement né :

> Petit enfant! peux-tu le bien venu
> Estre sur terre, où tu n'apportes rien,
> Mais où tu viens comme un petit ver nu?
> Tu n'as de draps, ne linge qui soit tien,
> Or ny argent, n'aucun bien terrien;
> A pere et mere apporte seulement
> Peine et soucy, et voilà tout ton bien.
> Petit enfant, tu viens bien povrement.

Ce morceau ne manque ni de mélancolie, ni d'une certaine portée philosophique.

Jean Passerat, qui travaillera plus tard à la Satire Ménip-

pée, a produit peu de poésies; on connaît sa jolie *vilanelle* sur la perte d'une tourterelle, car tourtereau et amoureux exhalent les mêmes plaintes.

Antoine de Baïf, secrétaire de la chambre de Charles IX, est connu par sa manie de vouloir *latiniser* la langue française, ce dont Joachim du Bellay l'a ridiculisé dans un sonnet hérissé de mots latinisés, et qui se termine ainsi :

Ah! nul de toi hardieurement en France
N'a pourchassé l'indoctime ignorance,
Docte, doctieur et doctime Baïf!

La tentative de Baïf rappelle celle de Ronsard voulant introduire dans les vers français l'emploi de syllabes longues et brèves qui eussent été scandées comme dans les vers latins. On doit encore à Baïf ce vers satirique sur son époque :

C'est estre fol que d'estre sage.

Quant à Philippe Desportes, il publia en 1572 trois poëmes : *Roland furieux*, dédié à Charles IX ; la *Mort de Rodomont*, présenté au marquis de Villeroy, alors ministre, et *Angélique et Medor*, composé pour le duc d'Anjou. Chacun de ces ouvrages est approprié au caractère de celui auquel il s'adresse.

Le début de *Roland* semble faire croire que Desportes méditait de célébrer les victoires royales remportées sur les protestants, et peut-être cette adroite indication fut-elle une des causes de sa faveur croissante. Voici le passage :

Charles, roy magnanime issu du sang des dieux,
Je chante en m'essayant ces regrets furieux,
Attendant qu'une fois plus hardiment j'entonne
Les combats achevés pour sauver ta couronne,
Quand le discord mutin, par la France allumé,
Rendoit contre l'enfant le père envenimé.

Le dernier accès de fureur de Roland est énergiquement décrit :

Il mord, il égratigne, il se tourne, il se vire ;
Des pieds, des poings, des dents, il rompt, froisse et déchire ;
Il hurle furieux, et fait un plus grand bruit
Que le flot courroucé qui bouillonnant se suit ;
D'un choc continuel ses dents se font la guerre.

La *Mort de Rodomont et sa descente aux enfers* est, comme la pièce de *Roland furieux*, une imitation de l'Arioste ; cependant l'auteur y avait mis de son invention. Ecoutez-le :

Roger à ce combat est dextrement agile,
Et le fier Rodomont, qui tout partout distille
Et qui lance [1] le sang par tous les lieux du corps,
N'a les bras si tendus ny les membres si forts ;
Tellement qu'à la fin, apres mainte secousse,
Maint tour et maint retour, Roger si fort le pousse,
Mettant le pié devant, qu'il le fait trébucher
Comme une grosse tour ou comme un grand rocher,
Quand ils sont emportez par l'effet du tonnerre,
Puis qu'avec un grand bruit ils retombent en terre.

Et ici Desportes, qui a dit au début, s'adressant à Villeroy, que sa muse

Quitte de Cupidon le triomphe et la gloire,

y revient et s'y complaît comme dans un péché d'habitude. Ne montre-t-il pas, quand Roger combat contre Rodomont,

.... l'amante désolée
Tremblant pour son Roger, son cœur, son tout, *son Dieu ?*

puis, lorsque de Rodomont

Le cerveau tombe à bas du test escarbouillé,

[1] Le mot de l'auteur est plus trivial.

il la dépeint rassurée, joyeuse :

Maintenant, au contraire, elle est toute ravie,
L'appelle son esprit, sa lumière et sa vie,
Et souhaite en son cœur de voir la fin du jour
Pour cueillir le fruit de si parfaite amour.

Ainsi, chez Desportes, on rencontre un mélange d'énergie et de douceur, la peinture restant toujours riche et colorée.

Dans la pièce d'*Angélique*, tirée également de l'Arioste, car ces trois morceaux paraissent des fragments d'une traduction libre du poëte italien, le ton amoureux domine, et le jeune héros Medon, qui plaît à la belle Angélique, se trouve esquissé de main de maître : je n'en veux qu'une citation pour preuve :

Or ce jeune Adonis, d'Angélique adoré,
Eut le chef tout couvert d'un petit poil doré,
Qui flotte *mollement* quand le vent qui s'y joue,
Ravi de sa beauté, doucement le secoüe.
Une toison subtile au menton lui naissoit,
Qui comme un blond duvet *mollement*[1] paroissoit,
Prime, douce et frisée, et nouvellement creüe
Comme petits flocons de soye bien menüe.
De coral fut sa bouche....... ...
Il eut le teint de lys et d'œillets mis ensemble...

Ne dirait-on pas un adroit portrait du duc d'Anjou? Les contemporains durent le supposer, le prince en être flatté, et les lectrices de la cour rêver à ce charmant Adonis dont le poëte ose dire :

Amour n'est point si beau[2]......

On le voit, la poésie affecte des allures plus dégagées, plus

[1] Cet adverbe répété constitue une négligence; Desportes n'en manque pas.

[2] Autre exemple de répétition chez Desportes; un des vers suivants s'exprime ainsi sur Medor :

C'est son Dieu, c'est son tout, c'est l'âme de son âme ;

et ces expressions, il les a déjà employées vis-à-vis de Rodomont.

heureuses ; elle marche, elle vit, elle est en progrès, et, parodiant un vers de Desportes, on peut se la représenter disant alors :

J'aime mieux chanter point que chanter tiedement.

C'est Desportes surtout qui la perfectionne ainsi ; chez lui la pensée est abondante et presque toujours aussi gracieuse que la forme ; de là son succès, sa popularité, cette dernière telle qu'on chantait encore sous Louis XIV, un siècle plus tard, sa fameuse ode :

O nuict, jalouse nuict, contre moy conjurée !
Qui renflammes le ciel de nouvelle clarté ;

c'est-à-dire, nuit qui devrais rester noire et obscure pour faciliter mes amours.

Desportes, disons-le, est bien le précurseur de son neveu Regnier, qui lui-même tend la main à Boileau ; ces trois poëtes français se rattachent d'ailleurs par un point de similitude : ils ont fait à leurs devanciers de nombreux emprunts[1], et la force créatrice n'a pas été chez eux entière. Mais Boileau l'emporte sur les deux autres non-seulement par un goût sûr, par une versification plus pure, mais par une morale élevée ; ce n'est pas lui qui eût composé certaines pièces hasardées comme Regnier, ou qui eût dit, avec la morale facile de Desportes, dans un des sonnets des *Amours de Diane*[2] :

C'est une vieille erreur, qui aux femmes se trouve ;
Car leur honneur ne gît qu'en vaine opinion.

Disons en terminant que Desportes a composé plusieurs poésies chrétiennes, notamment des paraphrases de psaumes

[1] Desportes à l'Arioste, Regnier aux poëtes latins et italiens, Boileau à Horace.

[2] Un de ses plus longs poëmes ou plutôt recueil ; il y a deux livres dans cette œuvre, le 1er de 69 pièces, le 2e de 76.

qui témoignent d'épreuves subies[1] et de sentiments plus dignes d'un abbé. Par ce côté de son œuvre il touche à Racine et montre parfois un cœur ému :

O Père ! à toy seul je m'adresse,
Pecheur qui prens la hardiesse
D'elever le regard si haut ;
Et te descouvrant mon offence,
J'invoque, en pleurant, ta clémence
Pour me purger de tout défaut.

Si je suis tout noirci de vice,
Tu peux m'appliquer ta justice
Comme j'en ay parfaicte foy ;
Si je ne suis que pourriture,
Pourtant je suis ta créature
Qui ne veux m'adresser qu'à toy.

Nous évitons, en cette revue rapide, de parler des poëtes de circonstances, auteurs d'une pièce détachée pour mettre en tête d'un livre ou joindre à un bouquet ; les noms de Chovayne, Biard, Joachim Blanchon[2] figureraient dans cette catégorie.

Une contemporaine, célèbre par son admirable beauté, la baronne de Fontenille, surnommée *la belle Paule*, laquelle habitait Toulouse, a composé des vers élégants qu'il convient de rappeler ici.

§ 2

AUTEURS DRAMATIQUES

Nous citerons, en tête de ce genre de lettrés, André de Rivaudeau[3], auteur d'une tragédie d'*Aman* et de poésies

[1] La perte d'un ami et d'autres chagrins.
[2] Auteur de vers mis sur une carte du Limousin, 1594.
[3] Petit-fils du jurisconsulte Tiraqueau, le *buveur d'eau*. Son vrai nom

parues en 1566, rééditées[1] en 1859; il suivait la religion calviniste et mourut en 1579. Comme poëte, Rivaudeau appartient à l'école de Ronsard, mais doit être rangé au deuxième ou troisième rang.

Hector (dit également Eustorge) de Beaulieu peut être mentionné ici, car il mourut à Genève, vers 1566, devenu calviniste, après avoir été prêtre catholique, mais sa principale pièce[2], l'*Histoire de l'enfant prodigue mise par personnages*, remonte beaucoup plus haut, et date du règne de François Ier, puisqu'elle fut jouée à Lyon, avec un grand succès, dès 1535.

Jean et Jacques de la Taille, deux frères, ont composé chacun des tragédies; Jean a également fait représenter des comédies en prose, très-supérieures aux anciens *Mystères* et aux *Moralités*. On cite de Jacques[3] : *Daire* (Darius), tragédie, et *Alexandre*, tragédie, toutes deux parues en 1573 ; cette dernière dédiée au roi de Navarre. La même année sa *Manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin* vit le jour. Il était mort à vingt ans en 1562, et ses ouvrages ont été publiés par son frère. Celui-ci est l'auteur des deux tragédies : *Saül le furieux*, 1572, et *la Famine* ou les Gabaonites, 1573 ; il a composé un *Art de la tragédie*, un *Éloge* de son frère, le *Negromant* et les *Corrivaux*, comédies, enfin des poésies diverses. En outre, Jean de la Taille s'est fait écrivain politique; on lui doit : *Remontrance pour le roi à tous ses sujets qui ont pris les armes*, 1563, et

s'écrivait Ribaudeau; il en changea une lettre afin d'éviter les plaisanteries, et cela en effet fit meilleure figure quand il fut anobli et s'intitula *Robert* de Rivaudeau, seigneur de la Guillotière.

[1] Par M. Ch. de Sourdeval. — Rivaudeau avait débuté par des traductions : *la Noblesse civile* d'Osorio, Paris. 1549; et *Doctrine d'Épictète* Poitiers, 1567.

[2] On cite de lui *les Deux Moralités*.

[3] Jacques de la Taille était aussi un bon helléniste.

Discours notable des duels, paru en 1607, un an avant sa mort. C'était un homme aussi modéré que savant.

A la fin du règne de Charles IX, le poëte Jacques de Champ-Repus vivait probablement ; mais, quoique les auteurs dramatiques de ce temps aient produit fort jeunes, il n'est pas certain que sa tragédie d'*Ulysse* fût composée avant 1574 ou dans cette année. La poésie de cette pièce est encore embarrassée et semée d'expressions qui nous paraissent vieillies plus que dans diverses œuvres de ce temps ; voici l'un des passages les plus réussis comme style :

C'est assez discouru, n'en parlons d'avantage :
Il est temps que chacun serre son équipage,
De cheminer plus outre il ne nous est permis :
Car nous auons esté tant seulement commis
Pour le conduire icy, en son isle d'Ithaque,
Où il sera reçeu de son fils Telemaque,
Et de tous ses subiets comme vn roy généreux[1].

Le caractère des ouvrages dramatiques de ce temps, c'est une amélioration réelle, moins cependant comme entente de la scène que comme coupure et vivacité du dialogue.

§ 3

ORATEURS

Nommons Michel de l'Hôpital comme le premier de tous les orateurs politiques de ce règne ; nos longs emprunts à ses discours ont dû former la conviction du lecteur.

Du côté des catholiques, on doit mentionner le cardinal de Lorraine, à la parole fleurie et facile, et l'évêque Vigor,

[1] Les *Œuvres* de ce poëte ont été rééditées en 1861, chez Bachelin, par un de ses descendants, M. Marigues de Champ-Repus, capitaine d'état-major.

beaucoup moins prêt à faire des concessions aux huguenots. Du côté des réformés, Th. de Bèze se trouve hors de pair : il était venu en 1570 présider le synode des protestants à la Rochelle, ce qui lui appartenait comme successeur de Calvin ou chef des calvinistes[1]. Nous avons assez souvent cité, dans le cours de cette histoire, les uns et les autres de ces orateurs religieux, pour n'avoir point besoin de revenir sur les caractères de leur talent.

§ 4

HISTORIENS ET CHRONIQUEURS

Davila, d'Aubigné, la Popelinière, tels sont les principaux historiens de ce règne[2]. Le premier s'occupe presque exclusivement des événements militaires, mais il est bien instruit des autres, au point de vue catholique et de la cour. François d'Aubigné, cet homme singulier qui, parmi un grand nombre d'aventures, trouva moyen de se remarier étant condamné à mort[3], reste précis dans ses Mémoires, mais touche à un grand nombre de sujets en son *Histoire universelle*, qui parut plus tard et commence à l'année 1550. La Popelinière, qui joua surtout un rôle militaire[4] dans les premières années du règne de Henri III, est une

[1] Th. de Bèze, fort versé dans les littératures anciennes, était en outre poëte, et assez, non-seulement pour traduire des psaumes, mais pour composer une tragédie en vers de dix syllabes, *le Sacrifice d'Abraham*, Lausanne, 1550.

[2] Jacques-Auguste de Thou n'appartient à ce règne, ni comme magistrat, ni comme historien ; il ne comptait en effet que vingt et un ans à la mort de Charles IX.

[3] En 1622 ; il avait alors soixante-dix ans.

[4] En 1575 il réussit dans une expédition contre l'île de Ré.

source vivace et abondante ; sa *Vraye et entiere histoire des troubles et guerres civiles advenues de nostre temps* date de 1571 et fut imprimée treize ans plus tard, non plus à Cologne, mais à Paris, avec le nom de Jean le Frère (de Laval) comme auteur. La Popelinière était protestant, et, comme il traite principalement des guerres, son livre doit constamment être comparé avec celui de Davila : ce sont, remarquons-le, deux chefs, deux témoins oculaires qui écrivent.

Il faut aussi rappeler, outre les *Mémoires d'Etat sous Charles IX*, Marguerite de Valois et Guillaume Paradin.

Les Mémoires de Marguerite de Valois forment une source précieuse, particulièrement en ce qui concerne la Saint-Barthélemy et la jeunesse du Béarnais. On les a maintes fois réimprimés, annotés, et aucune des éditions ne manque d'intérêt ; c'est que cet écrit vit, respire, avec autant d'animation que la gracieuse et légère princesse qui en est l'auteur déclaré.

Guillaume Paradin a publié plusieurs ouvrages historiques, une *Chronique de notre temps*, continuée jusqu'en 1556, et les Annales de la Savoie et de la Bourgogne; mais son nom mérite surtout de figurer en raison de son *Journal*[1] qui embrasse les années 1572 et 1573. C'est un écrivain exact, qui était chanoine à Beaujon, comme son frère Claude, l'auteur des *Devises héroïques*[2].

[1] Publié en 1838.

[2] C'est un des derniers *Emblemata*, fort à la mode dans ce siècle. In-12, Anvers, avec nombreuses figures, 1563, chez Jean Stelsius, imprimé par Christophe Plantin. Ces recueils sont plus sérieux qu'on ne le croit généralement, et il y règne une douce philosophie. Choisissons pour exemple la devise *Cœcus amor prolis ;* voici la réflexion de Paradin : « Le singe naturellement aime tant et estant fol de ses petits, qu'en les embrassant et acolant, les estraint si fort, que souvent les oppresse et tue. Et ainsi fait cōme plusieurs peres, qui amignardet tant, et sont tant douillets, et tendres de leurs enfans, qu'en fin n'en font chose qui vaille. »

Au dernier rang des historiens écrivant sous ce règne, nous mentionnerons un auteur médiocre, François de Belleforest, très-connu de son temps pour un livre courtisanesque et imprimé avec assez de luxe, l'*Histoire des neuf rois de France* qui ont eu le nom de Charles[1]; cet auteur tenta de vains efforts pour se faire admettre dans la pléiade.

Les historiens et chroniqueurs de ce temps vivent trop en notre récit pour insister à leur égard plus longuement.

§ 5

GÉOGRAPHES ET STATISTICIENS

On a calculé, sous Charles IX, que la France mesurait en longueur et en largeur le même nombre, deux cents lieues; qu'elle contenait cent millions d'arpents de terre labourable, cent vingt mille localités habitées[2], vingt-cinq millions de feux[3]. Ces résultats statistiques sont fort curieux, et semblent indiquer, s'ils sont exacts, que notre pays était alors plus peuplé que sous le règne de Louis XVI : seulement se rendait-on bien compte alors de ce que c'était qu'un million ?

Les géographes sont peu nombreux avant Henri III, et c'est à peine si l'on commence, à la fin du règne de Charles IX, à graver des cartes dans ce pays. La traduction de Ptolémée est due à un Italien laborieux, Girolamo Rus-

[1] Paris, 1568, in-folio.

[2] En parcourant les cartes de ce temps, on est frappé du très-petit nombre de villes fondées depuis trois siècles; par exemple en France on aurait de la peine à en citer, surtout avant certaines agglomérations déterminées, sur les lignes de chemins de fer, en des points déjà habitées.

[3] Le proiect et calcvl faict par le commandement du Roy de la grandeur de son Royaume, 1566.

celli, qui a composé sur ce livre des *Espositioni e Introdvttioni universali*, imprimées sept ans après sa mort, c'est-à-dire en 1573, à Venise[1].

Cependant les Français voyageaient au loin, continuant à suivre les traces glorieuses des navigateurs hardis du début du siècle ; il nous suffira à ce sujet de rappeler l'essai tenté dans l'île d'Haïti, pour civiliser les boucaniers et flibustiers qui l'habitaient, par Bertrand Ognon, sieur de Berière-en-Allais, essai qui appartient bien au règne de Charles IX[2] et dont il subsiste encore un souvenir[3].

§ 6

PAMPHLÉTAIRES

Les pamphlets sont nombreux sous le règne de Charles IX ; ils pleuvent sans pitié sur les grands.

Catherine de Médicis n'est pas à l'abri de leurs coups, et cela prouve, en même temps que ses fautes, la grandeur de sa personnalité au milieu des troubles et des passions de ce temps. Le principal pamphlet publié contre elle appartient au règne suivant[4], mais d'autres ont vu le jour sous son

[1] Chez Giordano Ziletti, à l'enseigne de l'Étoile, in-4°. — Le médecin Moleto publie la même année, chez le même libraire, un opuscule sur la facilité d'apprendre la géographie ; le titre le désigne ainsi : *Medico, filosopho et matematico excellentissimo.*

[2] Berière séjourna dans l'île en 1561 et 1565.

[3] L'église Saint-Severin de Paris offre à la vue des curieux, au-dessus du bénitier de gauche, une plaque en marbre blanc qui porte une inscription funéraire dressée à la mémoire de ce hardi colonisateur.

[4] Il est de Henri II Estienne et parut en 1575 sous ce titre : *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de la reyne Catherine de Médicis*, declarant tous les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France et ruiner l'estat d'iceluy ; traduit plus tard en latin et dénommé alors : *Legenda beatæ Catharinæ*. — Suivant Antoine

second fils ; l'événement seul de la Saint-Barthélemy en a fait éclore : tels sont le *Reveille matin des François et de leurs voisins*, paru en 1574, et le *Tocsain contre les Massacreurs*, qui date d'un peu plus tard ; nous leur avons fait des emprunts.

§ 7

PHILOSOPHES

Que le lecteur ne s'étonne point de les voir prendre rang ici après les pamphlétaires ; ce sont encore des pamphlétaires à l'égard de la Providence quand ils nient son existence et refusent de reconnaître le côté utile et gouvernemental des idées religieuses.

C'était rare alors, même dans le camp protestant : on exagérait la religion plutôt qu'on ne la supprimait.

Mettant ici à part le côté religieux, nous dirons de la philosophie que, malgré la conversion de Ramus au protestantisme [1], cette science *continuait* la réforme proposée par ce professeur dès 1536, dans sa première thèse [2], à savoir la simplification (nous pourrions dire la suppression) de la scolastique, au profit de la logique, de la raison assez émancipée dorénavant pour « socratiser un peu », et aussi l'adoption d'une prononciation plus rationnelle. Cette même continuation se produisit dans la vive opposition déjà soulevée par les *Anti-Ramistes* et dans laquelle son collègue

Tessier, Henri II Estienne serait aussi l'auteur de la *Vie de Catherine de Médicis* publiée sous le nom du sieur de la Grière et aurait été récompensé pécuniairement de ce travail, le 15 octobre 1579, par Henri III ; on a peine à croire qu'il ait écrit tour à tour le panégyrique et le pamphlet.

[1] Cette conversion ne peut être que postérieure au colloque de Poissy (1561).

[2] Et plus tard dans ses *Aristotelicæ animadversiones*, 1543, ouvrage dédié à Charles (depuis cardinal) de Lorraine, mais censuré.

Charpentier[1] mit un acharnement sans pareil : l'*Oratio* imprimée à Paris par ce dernier, en 1566, *contra importunas Rami actiones*[2] constitue un des factums de cette lutte. Lorsqu'elle parut, Ramus s'était déjà réfugié à Genève; il en revint plus tard, et périt à Paris durant la Saint-Barthélemy, sur les incitations de Charpentier. Ramus vivait en philosophe, se nourrissant avec sobriété, couchant sur la dure, mangeant de la viande bouillie, buvant de l'eau, prenant trois heures d'exercice par jour, soit au jeu de la paume, soit par la marche, travaillant tout le reste du temps, se montrant avec autrui doux, sincère, charitable; il donnait donc l'exemple et se distinguait ainsi dans la pratique de la philosophie autant que dans la théorie de cette science. Est-ce aussi à la modération qu'il faut attribuer son usage de ne jamais expliquer dans une leçon plus d'une page de Cicéron ou de Virgile[3]? mais certes c'est demeurer modéré que de ne jamais répondre comme lui aux propos et aux écrits injurieux[4].

§ 8

JURISCONSULTES

La science du droit prend une grande extension et se trouve plus avancée qu'on ne le croit généralement. Les ouvrages de ce temps le prouvent.

[1] Voyez ci-dessus, dans notre livre sur la Saint-Barthélemy, le chapitre intitulé : *le Massacre à Paris ;* il y est question de Ramus et de Charpentier. Ce dernier était aussi en relations avec Lambin et lui écrivait; une de ces lettres a paru, à Paris, en 1569, dans le format in-12.

[2] In-12, de 19 pages, y compris la préface.

[3] De là son surnom de *paginarius*.

[4] Il devint victime, comme le général académicien de Guibert, sous Louis XVI, de son système de ne rien articuler contre les calomnies.

Dès 1549 on voit apparaître un dictionnaire de législation. Ce n'est encore qu'un *Sommaire des lois, statuz et ordonaces royaulx*[1] dus aux précédents monarques, jusques au règne de Henri II, mais ce résumé est clair et substantiel. L'auteur relate à chaque mot les obligations légales qui s'y rapportent, et met en marge le nom des rois ayant rendu à cet égard des décisions, avec la date de chaque décision ou ordonnance, et le livre où elle se rencontre. Ses recherches remontent ainsi jusqu'à Philippe le Bel, par exemple en ce qui concerne les assises et l'usure.

Le règne de Charles IX vit se répandre un livre bien supérieur, le *Recueil d'arrests* de Jean Papon[2], dont la cinquième édition parut à Lyon en 1569, chez Jean de Tournes, imprimeur du roi. Ce recueil, riche de 1397 pages in-12 très-compactes, sans compter le discours dédicatoire et les tables, ne procède plus suivant l'ordre alphabétique ; il est partagé en 33 livres dont chacun traite d'un sujet spécial, le premier *des Choses sacrées*, le quatrième *du Roi et de ses droits*, le onzième *des Donations*, etc. Le nombre des matières traitées indique un jurisconsulte exercé, et la quantité d'arrêts cités et invoqués est prodigieuse ; dès la première page on en rencontre un de 1388.

Ce recueil ne fut pas le seul en usage à cette époque, mais il forme un excellent spécimen, et montre qu'il y a trois siècles on était presque aussi avancé qu'aujourd'hui dans l'art de faire des livres.

En jurisconsultes de ce règne nous mentionnerons encore

[1] Par Michel Berland, procureur au grand conseil du Roy, Paris, in-12, chez l'Angelier, libraire, rue des Canettes. Ce livre ne porte pas de numéros à ses feuillets, mais l'ordre alphabétique des matières y supplée.

[2] Seigneur de Marcilly, conseiller et lieutenant général au bailliage de Forests.

Charles Dumoulin, auteur du *Grand Covstvmier général*[1] et s'y intitulant *Jurisconsulte de France et de Germanie*, parce que, réfugié en Allemagne à la suite de sa conversion au protestantisme, et d'un ouvrage en faveur de l'*edit des petites dates*, rendu par Henri II en 1550, dans le but d'empêcher la cour de Rome de continuer à toucher plusieurs fois des sommes pour l'investiture d'un seul bénéfice, il avait été bien accueilli dans ce pays et avait professé le droit à Tubingue et à Strasbourg, quoiqu'il fût un piètre orateur. De retour en France en 1557, il y vécut tranquillement durant cinq années, donnant tout son temps au travail; mais ayant publié en 1562 une consultation contre les décisions du concile de Trente que l'on voulait alors recevoir en France, il fut à nouveau violemment attaqué; le Parlement venait de décréter contre lui la prison, quand le roi le fit mettre en liberté sous la condition qu'il n'imprimerait plus rien sans une permission expresse. Le repos tua ce savant homme, l'un des meilleurs jurisconsultes que la France ait possédé.

Carondas le Caron[2], Parisien, poëte et philosophe à ses heures; il est l'auteur des *Responses dv droict françois, confirmées par les arrests des cours souveraines de la France et rapportées aux lois romaines*, publiées en 1586, à Paris, chez l'Huillier. Cet auteur, né en 1536, avait exercé des fonctions judiciaires sous Charles IX.

Adam Fumée, conseiller de Paris, envoyé auprès de M. de Crussol, en Provence et à Lyon, en qualité de con-

[1] In-folio, Paris, 1567, par Iaques du Puys, libraire iuré de l'vniversité. Dumoulin comptait, dit-on, une Courtenay parmi ses ancêtres.

[2] Il s'intitule ainsi sur ses livres, tandis que ses biographes le nomment Loys le Caron, *dit* Charondas. Il était avocat et lieutenant général au bailliage de Clermont en Beauvoisis; il mourut en 1617. On lui doit un *Grand Coutumier de France*, in-4°.

seil, l'an 1562 ; homme très-docte, ce magistrat était à la fois mathématicien, philosophe, historien et même poëte ; on lui reconnaissait un don de parole claire et facile.

François Hotman, originaire de Silésie, appartient à la France comme professeur de droit, puisqu'il tint une chaire à Valence et à Bourges. Si son principal ouvrage *Franco-Gallia*, ou traité du gouvernement des rois de France et de l'ordre de leur succession, où il soutient que les états généraux peuvent choisir chaque monarque, a paru à Genève (1573), c'est qu'il s'y était réfugié après avoir échappé à la Saint-Barthélemy. Il était donc calviniste. Son *Discours sur l'étude des lois* ou *Anti-Tribonien* date de 1567 ; le recueil des lois de Justinien[1] se trouve critiqué avec verve dans ce travail, dont la politique contemporaine est entièrement absente[2].

En jurisconsultes étrangers à la France nous pouvons citer un Bolonais, *Gabriel Palœoti*, professeur de jurisprudence à l'âge de vingt-quatre ans, qui a composé et mis au jour en 1572, à Venise, un livre sur les bâtards[3], sujet assurément intéressant alors pour un grand nombre de familles, vu le relâchement des mœurs, vu les mariages contractés depuis la réforme par un assez grand nombre de prélats et de religieux, vu surtout la différence à établir, au point de vue des successions, suivant qu'ils étaient légitimés ou non. Palœoti constate l'indifférence de la loi civile relativement au con-

[1] Qu'il nous soit permis de rappeler une magnifique édition du *Digeste*, un de ces volumes comme on n'en fait plus : *Digestorvm seu pandectarvm libri qvinqvaginta ex Florentinis pandectis re præsentati*, Florentiæ in officina Laurentii Torrentini dvcalis Typographi, 1553, in-f° de 1666 pages sans compter les préliminaires, l'index et un supplément.

[2] Son *Brutum fulmen*, en faveur du roi de Navarre, écrit excommunié, date de 1588. Il y a des éditions dépourvues de l'indication du lieu d'impression ; les meilleures sont celles de Leyde et Genève. On doit à M. Rodolphe Dareste un *Essai sur Hotman*, 1850.

[3] *De nothis spvriisqve filiis liber*, in-18, apud Iacobum Leoncinum.

cubinage, et termine par une table des noms des fils de naissance illégitime qui parvinrent à la célébrité.

§ 9

LATINISTES

L'emploi de la langue française se répand et devient plus général, mais les controverses religieuses maintiennent encore la langue latine, vu que par elle on se fait comprendre des savants et des prêtres de tous les pays.

Notre énumération de latinistes, car nous ne pouvons guère présenter autre chose, vu le défaut de sources, vu surtout notre incompétence, comprendra les noms suivants :

Jean Garet, de Louvain, auteur d'un traité *de Verâ Præsentiâ*, de la vraie présence du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, imprimé à Paris en 1562, chez Fremy.

François Balduin, auteur connu et qui apparaît avec autorité, au moins à partir de 1563 : auteur d'un travail profond sur la composition de l'histoire universelle et sur ses rapports avec la jurisprudence[1].

Andreas[2], dont un volume d'*Exemplorvm memorabilivm*, ce que l'on appelle vulgairement un *Selectæ* dans le sens classique moderne, a paru en 1569, à Paris, dans le format in-12.

[1] *De Institvtione historiæ vniversæ et eius cvm ivrisprvdentiæ coniunctione*, Paris, chez Wechel, in-4°, 1561. Dédié au roi de Navarre Antoine de Bourbon, et précédé d'une lettre au chancelier Michel de l'Hospital.

[2] Né à Evora en Lusitanie (Espagne). Il ne faut pas le confondre avec le ministre protestant Jacques *André*, né dans le Wurtemberg, latiniste et hébraïsant.

Jacob Prævosteau, auteur d'un recueil de discours grecs et latins à l'usage des élèves du collége de Calais (1570); un anagrammiste contemporain retourna le nom patronymique de ce latiniste de façon à former *Avrevs poeta*, et cela eût pu nous autoriser à le classer parmi les poëtes.

Jean de Serres, ministre calviniste, retiré à Lausanne après la Saint-Barthélemy, et frère d'Olivier de Serres; il a composé en 15 livres : *Commentariorum de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ*, qui a paru de 1571 à 1573. C'est un ouvrage sérieux, composé par un bon esprit qui est rentré au service diplomatique de la France sous Henri IV.

Mentionnons encore un professeur d'hébreu, *Cinq-Arbres (Quinquarboreus)*, parce qu'il a mis en latin des psaumes, plusieurs extraits d'Avicenne, et qu'il a publié dans cette langue sa *Grammaire hébraïque;* ses débuts remontent au règne de Henri II.

En poëtes latins écrivant sous le règne de Charles IX, nous pouvons rappeler :

Vida (Marc-Jérôme)[1], évêque d'Albe sur le Tanaro, poëte à la fois exact et élégant, auteur de poésies sur la vérité chrétienne, sur l'art poétique, sur les vers à soie, sur les échecs, auteur également d'églogues et de poëmes divers, dont les œuvres ont été réunies à Lyon[2] en 1561 : très-loué et très-blâmé, et poëte de talent, quoiqu'il soit exagéré de le placer, comme on l'a fait, immédiatement après Virgile.

On réimprimait alors en France, à titre de curiosité sans doute, mais aussi parce que plus de personnes que de nos jours lisaient le latin, des poëtes latins de la décadence, par exemple Juvencus, Sédulius et Arator, dont Jean de Tournes

[1] Mort en 1566.
[2] Un volume in-32 de 575 pages imprimées en caractères italiques.

a donné un petit recueil en 1560[1]. Mieux valaient, au point de vue moderne, les réimpressions des auteurs classiques, telles que celles de la traduction d'Hérodien en latin par Ambrogini, dit *Politien*, précepteur de Léon X, dont l'imprimeur Plantin d'Anvers[2] gratifia le public en 1566.

§ 10

HELLÉNISTES

Amyot, outre sa traduction des œuvres complètes de Plutarque, qui fit accomplir des progrès à notre langue et fut lue de toute la France durant plus d'un siècle, a mis en français six livres de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile et le roman de *Daphnis et Chloé*, de Longus ; chacun sait que cette dernière traduction a été conservée par Courier, un connaisseur émérite, qui l'a revue, complétée, et a fini, à force de retouches, par la faire sienne.

Le règne qui nous occupe a vu d'autres hellénistes.

Jean Frison, lequel, en 1562, fait imprimer à Zurich une édition[3] de *Opera et dies*[4] d'Hésiode, avec une préface de Melanchton, des annotations de Jacob Ceporinus, qu'il corrige et complète[5], une explication de la versification grecque, enfin la traduction en vers latins des deux livres

[1] Pour Sédulius, c'est une réimpression de l'édition incunable de 1499 ; ce poëte a été réédité à Rome en 1794. On rencontre souvent ses œuvres jointes à celles de Fortunat.

[2] Plantin, né Français, posséda également une maison d'imprimerie à Paris.

[3] Un volume in-12 de 266 pages.

[4] Œuvres et jours, poëme de 826 vers.

[5] En tête de ces annotations se trouve une planche représentant les instruments aratoires des Grecs.

de l'auteur grec dont il s'est fait l'éditeur. Frison annonce ladite traduction pour aussi littérale que possible. Cette édition d'Hésiode est peu connue et mériterait d'être consultée.

Le libraire *Frédéric Morel*, lequel a imprimé plusieurs livres utiles en grec et en latin, sous les règnes de trois fils de Henri II, était interprète et architypographe royal ; nous le plaçons surtout parmi les hellénistes, en ce sens que ses éditions grecques sont et correctes et fort belles [1].

On se préoccupait de la prononciation grecque ; un discours spécial publié en 1568, à Paris, par Denis Lambin [2], traite de ce sujet. L'auteur essaye de réformer des habitudes vicieuses, et, à ce propos, il examine successivement le sort de chaque lettre ; par exemple des trois voyelles longues α, η, ω, la première est la plus sonore, la deuxième doit être médiocrement aspirée (c'est, dit-il, un ε redoublé), la troisième demande une bouche arrondie sans une trop grande compression des lèvres ; quant à la voyelle υ, c'est la moins bruyante.

Citons encore le célèbre philologue Adrien Turnèbe (Tourneboeuf), mort pendant le règne de Charles IX en 1565 ; professeur de littérature grecque et latine au Collége de France, il a donné d'excellents commentaires, notamment sur les odes d'Horace et sur Varron. Ses éditions sont nom-

[1] Son fils, portant aussi le prénom de Frédéric, fut comme lui professeur royal. Ne les confondons pas avec Guillaume Morel, correcteur chez Tilletan, puis aussi imprimeur royal pour le grec, en remplacement de Turnèbe.

[2] Lambinvs *Monstroliensis*, c'est-à-dire né à Montreuil-sur-Mer ; très-compassé dans ses habitudes, ce professeur (il enseignait au Collége de France) a, dit-on, donné naissance aux mots *lambiner* et *lambin*. Ce détail, qui décèle contre Lambin un peu de ce penchant de moquerie naturelle au caractère français, n'est pourtant pas indigne de l'histoire lorsqu'elle s'occupe de philologie. — Lambin était également latiniste et a contribué à restituer à Cornélius Népos les *Vies des hommes illustres* dont il a donné en 1569 une édition avec commentaires ; son édition d'Horace a été imprimée à Venise.

breuses ; ses commentaires sur Horace, par exemple, ont été réimprimés en 1586[1].

Pierre Danès (Danesius) survécut de dix ans à Turnèbe ; on lui doit une excellente édition de Pline. Il avait été élève de Guillaume Budé et fut lui-même précepteur de François II.

Henri Estienne, le célèbre imprimeur[2], élève de Danès, helléniste de premier ordre, a publié son fameux *Thesaurus græcæ linguæ* en 1572 ; en œuvres secondaires, on lui doit un curieux petit volume dont voici le titre : *Comicorvm Græcorvm sententiæ*, latinis versibus ab Henrico Stephano reddite et annotationibus illustratæ, 1569.

Ces citations sommaires et les noms qu'elles contiennent mettent au grand jour le fait que les lettres grecques étaient plus cultivées sous Charles IX que de nos jours. Elles l'étaient aussi dans le voisinage de la France, car Guillaume Canter publiait à Anvers, chez le célèbre Plantin, en 1571, trois écrits où le grec figurait, savoir : *Novarvm lectionvm libri octo*, ouvrage rempli d'une saine critique ; les *Epitaphes des héros d'Homère*[3], et *De emendandi Græcos avctores*.

§ 11

MATHÉMATICIENS

On a dû s'occuper de science et de météorologie sous ce règne, puisqu'une question de calendrier s'est présentée et

[1] Adriani Tvrnebi, philosophiæ et græcarvm litterarvm Regij professoris, *Commentarius in librum primum carminum Horatij*, Paris, in-12, chez Guillaume Julien, à l'enseigne de *l'Amitié*, près le collége de Cambrai.

[2] Reportez-vous sur Henri Estienne à la note du § 6 de ce chapitre.

[3] Ce livre rédigé en latin est moins connu (editio secvnda, in-12 de

a été résolue en 1564, celle de fixer le commencement de l'année au 1er janvier.

On s'occupe certainement de météorologie, mêlée à l'astronomie, afin de chercher à prédire non-seulement le beau ou le mauvais temps, mais l'avenir lui-même, témoin Michel de Nostredame, l'auteur des *Centuries*, livre fameux où l'on a cru découvrir la prédiction des événements de la Révolution française, qu'il appelle le *Commun advenement*, et même la prédiction des événements plus récents, et qui a été maintes fois publié et commenté[1]. Cet astrologue, juif d'origine quoique chrétien, avait d'abord exercé la médecine.

Quant aux mathématiciens purs, citons au moins Ramus, qui s'est occupé de géométrie et a blâmé, ou plutôt combattu, Euclide en géométrie, autant qu'Aristote en philosophie. On connaît son livre : *Rami arithmeticæ libri dvo ; geometricæ septem et viginti*, avec figures, petit in-4°, Bâle, 1569, qui est assez répandu en France.

§ 12

ALCHIMISTES

L'alchimie est la chimie du moyen âge ; elle revêt un caractère de secret et de fantaisie qui appartient bien à cette époque. Ses expériences sont merveilleuses ; seulement, on

31 pages). Guillaume Canter avait voyagé en France vers 1588 et s'était lié avec Jean Dorat et Morel.

[1] Nostredame a succombé en 1566 à Salon. Deux ans auparavant, Charles IX, passant par cette ville, l'avait mandé auprès de lui. Mentionnons parmi ses commentateurs vivants M. l'abbé de Torné-Chavigny (1860), M. Buget (1862), M. Le Pelletier (1867).

en tire de fausses déductions. Les alchimistes montrent une patience à toute épreuve ; mais ils se taisent et s'entourent de précautions mystérieuses dont leur vie dépend, car l'autorité spirituelle se méfie encore des sciences, et d'ailleurs elle ne laissera pas émettre une découverte qui contrarierait la foi et le dépôt des idées venues par tradition. D'un autre côté, l'alchimie s'était donné un but impossible, en voulant passer sans intermédiaires de ses faibles connaissances au problème le plus difficile, celui de fabriquer un corps de toute pièce, par exemple l'or, car la science doit procéder par des observations successives et des conquêtes assurées.

Pourtant c'est la recherche de l'or, but secret des alchimistes, et qui les a tous rendus malheureux, au point qu'on peut la comparer à la poursuite du bonheur échappant dans cette vie à ceux qui s'en occupent avec trop d'ardeur, cette recherche, disons-nous, s'explique mieux quand on sait que l'alchimie, procédant de l'art sacré de l'ancienne Égypte, croyait que le soufre et le mercure composaient tous les corps, et surtout les métaux ; on peut donc supposer qu'elle considérait l'or comme une aggrégation particulière de ces deux corps, ou d'autres éléments, à la façon par exemple du sucre et de l'amidon, lesquels ont absolument la même composition sans jouir des mêmes propriétés.

Paris, parmi les villes d'Europe, renfermait le plus d'alchimistes ; ils se réunissaient sous les péristyles des églises, et notamment sous celui de Notre-Dame, pour se communiquer le résultat de leurs recherches, ou du moins ce qu'ils en voulaient dire. La plupart cherchaient à deviner le secret des autres, ou encore à trouver un élève ou un associé.

La seule expérience curieuse de ce temps est celle dévoilée

par un Grec associé de Denis Zachaire[1], originaire de la Guyenne et qui tient une place parmi les alchimistes vivant sous Henri II ; elle consistait à mêler du cinabre avec de l'argent et à en retirer par la coupellation un poids d'argent un peu plus considérable que celui introduit. L'augmentation était très-faible et devait tenir à la présence d'un peu d'argent dans le cinabre ; en tout cas il n'y avait pas de quoi s'enrichir.

Les poudres qui semblaient provenir de la pierre philosophale étaient des composés aurifères adroitement dissimulés et dont, par une simple projection, on extrayait l'or paraissant ainsi sortir d'une transformation. Il y eut des quantités assez considérables de ces poudres fabriquées à l'époque qui nous occupe, mais le secret même de leur fabrication n'a jamais été divulgué ; l'alchimiste Kelley, qui fit à Prague tant de bruit en 1585, et devint même un instant maréchal de Bohême, grâce à l'enthousiasme de l'empereur Maximilien II, cet alchimiste, croyons-nous, employait de la poudre dont il avait trouvé un dépôt, mais ne savait point la composer, même en employant de l'or, ce qui fut cause de ses malheurs et de sa fin.

Cosme Ruggieri n'était pas un alchimiste, quoiqu'il dût se connaître en opérations de fourneaux et de creusets ; c'était plutôt un adepte des sciences occultes, on nommait alors ainsi les sciences physiques, c'était surtout un supputateur, un astronome, ou mieux un astrologue. Il fallait pour un tel rôle de la science et de l'habileté ; celui qui le jouait devait être à la fois philosophe et dominateur. Cosme réunissait ces qualités diverses ; de là son empire sur la reine mère.

Le magnétisme et l'un de ses effets, la seconde vue,

[1] Assassiné et dépouillé en 1566 à Cologne.

n'étaient pas inconnus en ce siècle ; Nostradamus semble les avoir employés alors qu'il prédit à Catherine de Médicis, par une femme dont il dirigeait les réponses, l'avenir de ses cinq enfants, tous rois ou reines, tous mourant sans postérité, le dernier des rois étant assassiné.

Et, fait curieux, les prédictions de la seconde vue s'accordaient de tout point avec celle de l'horoscope tiré par Cosme à la naissance de la reine mère.

Mais, dira le lecteur, nous voilà loin de l'alchimie ; non, certes. L'alchimiste était parfois astrologue, et l'astrologue était souvent médecin, tant les connaissances humaines restaient encore mêlées, tant surtout l'extraordinaire et le désir de deviner l'avenir agitaient encore les meilleurs esprits et les détournaient de recherches plus pratiques et plus utiles.

Une dernière branche de l'alchimie, ou plutôt de la chimie, comprenait l'art de composer les poisons, que l'on excellait encore à administrer comme au moyen âge proprement dit, qui dans une fleur, qui avec une paire de gants, qui au moyen d'une lettre ; mais c'était assurément un art italien, nullement un art français, quoique le Dauphin, frère aîné de Henri II, ait succombé, croit-on, par suite d'un empoisonnement. Que cette mention du plus abominable moyen de vengeance ou de politique suffise ici.

§ 13

MÉDECINS

Il en coûtait cher pour se faire recevoir médecin ou chirurgien, 881 livres[1] d'après le témoignage de Ramus dans

[1] En théologie, 1,002 livres.

ses *Advertissements sur la réformation de l'Université de Paris* (1562) ; ce n'était donc pas une profession accessible à tous, et il fallait jouir par sa famille d'un certain patrimoine [1].

A cette époque, l'art de la chirurgie se perfectionne, non-seulement par l'enseignement dans les universités, mais aussi par la pratique que développent les guerres civiles en multipliant le nombre des opérations.

Nous avons déjà mentionné *Ambroise Paré*, dans l'histoire du règne précédent. Sous Charles IX, il ne s'associa pas, quoique catholique, au mouvement général d'entraînement en faveur du massacre de la Saint-Barthélemy [2].

L'un des élèves d'Ambroise Paré, *Jacques Guillemeau*, parrain de son petit-fils Charles, se fit l'éditeur des œuvres de son célèbre ami, traduites en latin ; il était lui-même chirurgien.

Citons encore Postel, Acquapendente, Tagault, Honoré de Castellan et Louis du Laurens.

Postel soigna d'Aubigné après la Saint-Barthélemy, alors qu'après une collision dans un village de la Beauce, avec un homme qui le poursuivait à cheval, il fit 22 lieues étant blessé, et arriva épuisé chez le sieur de Talcy. « Je fus visité durant ma maladie, relate d'Aubigné en ses *Mémoires*, par plusieurs médecins, et entre autres de Postel, qui me conseilla de me confesser pour empêcher que je ne fusse massacré par les catholiques; ce que n'ayant pas voulu faire,

[1] Cependant on pouvait parvenir de très-bas ; l'exemple de Ramus, d'abord berger et domestique, le prouve. Toutefois de pareils travailleurs forment exception.

[2] Il perdit sa femme Jeanne Maselin en novembre 1573 ; remarié l'année suivante, il eut encore plusieurs enfants. On le voit qualifié de *noble homme* dans plusieurs actes notariés; sa charge de premier chirurgien du roi devait en effet, comme plus tard certains emplois, donner au moins le titre d'écuyer.

il resta auprès de moi jusqu'à ma guérison, afin de rompre les mauvais desseins que l'on pourrait tramer contre ma vie[1]. »

Acquapendente, médecin italien, fut également envoyé auprès des victimes de ce jour néfaste.

Jean Tagault, docteur en médecine, est l'auteur d'un livre intitulé : *la Chirvrgie*, publié d'abord en latin, traduit en français, puis réimprimé à Lyon, avec diverses figures, en 1580, dans le format in-12, par Barthélemy Honorat. Cet ouvrage se partage en six livres consacrés : le premier aux tumeurs contre nature, le deuxième aux plaies récentes, le troisième à la guérison des ulcères, le quatrième aux fractures et à leur guérison, le cinquième aux luxations et à leur réparation, le sixième à la matière chirurgicale. Cela paraît un travail sagement élaboré, exposant le domaine de la science sans l'agrandir. Les figures des pages 239 et 240 sont curieuses comme images, mais elles n'apprennent rien, surtout la seconde qui représente un chirurgien ouvrant une poitrine humaine au-dessus du sein droit, pour en extraire une plombée, c'est-à-dire une balle de plomb. Tagault, ne l'oublions pas, à l'imitation de plusieurs médecins de ce temps, était versé dans les bonnes lettres.

Honoré de Castellan[2], devenu célèbre à Montpellier et dans tout le Languedoc, fut appelé à la cour par Charles IX et exerça les fonctions de médecin du roi.

Son ami et beau-frère *Louis du Laurens*, père du médecin de ce nom qui devint médecin[3] de Henri IV et composa un

[1] D'Aubigné avait alors vingt ans et était amoureux, ce qu'il explique avec complaisance.

[2] Ce n'est pas *Jules* Castellan, philosophe et évêque italien, mort à cinquante-huit ans.

[3] Il s'agit d'André du Laurens, docteur de Montpellier et professeur en cette faculté. Quant à Honoré du Laurens, il avait suivi les cours de méde-

gros traité d'anatomie[1], exerçait à Tarascon; il se transporta ensuite dans la ville d'Arles. Là, il enseignait le matin aux chirurgiens, dans l'après-dînée aux apothicaires, et, pour ses visites et consultations, ne prenait rien aux pauvres, aux écoliers, aux gens de lettres; les clients abondèrent tellement autour de lui qu'il finit par prendre *une petite mule*, afin de moins perdre de temps. Quand Charles IX s'arrêta dans Arles, l'an 1565, Honoré de Castellan l'accompagna, descendit chez du Laurens, et présentant ses neveux au monarque : « Sire, dit-il, vous aurez ici un jour de braves serviteurs. — Je les reconnaîtrai », répondit le roi[2].

Enfin rappelons que *Nicolas Ellain*, mentionné comme poëte dans l'*Histoire de François II*, était médecin.

On envoyait des médecins aux armées. Deux médecins du roi, dont le nom se ressemblait et qui plaisantaient eux-mêmes de cette similitude, Jean *Chapelain* et Honoré *Chatelain*, remplirent souvent ces fonctions périlleuses et honorables; ils les remplissaient ensemble, car, fort amis, jamais on ne songea à les séparer. Ils moururent tous deux en 1569, au siége de Saint-Jean-d'Angély, et à peu de jours d'intervalle : on les enterra sous la même pierre, et, dans une pièce de vers latins, Michel de l'Hôpital célébra leur tombeau et leur science. Je ne sache rien de plus honorable que cette carrière confraternelle. Il va sans dire que, sur le champ de bataille, ces deux médecins soignaient tous ceux qui avaient besoin de leur habileté, qu'ils fussent catholiques ou qu'ils fussent protestants.

cine aux frais de son oncle Castellan, qui mourut jeune, mais lui laissa la somme nécessaire; toutefois il ne persévéra pas et s'adonna au droit. Dans cette partie de l'enseignement comme dans la médecine, il en coûtait déjà pour se faire recevoir docteur.

[1] Publié, je crois, en 1595.

[2] *Une famille au* XVI[e] *siècle*, Paris, 1867, p. 49.

Les médecins de ce temps cultivaient souvent la philosophie ; cela se rencontre encore de nos jours, mais pas avec le même caractère. Ceux du XVIe siècle parlaient, philosophaient sur toutes choses, témoin Cardan *le Subtile*, qui traite de Dieu, des éléments, de la nature et de la forme de l'homme, des sens et des choses sensibles, des bêtes parfaites, de celles engendrées par la putréfaction [1], des pierreries, des plantes, des arts et des inventions merveilleuses : Cardan était également mathématicien et chimiste, mais nous ne faisons ici que le citer, nous étant déjà occupés de lui dans l'histoire du règne précédent.

Nous terminerons ce paragraphe en rappelant que la guérison des possédés relevait plus de la religion que de la médecine ; l'histoire du diable de Laon, qui tourmentait Nicole Aubry, au commencement de 1565, en est la preuve. Cependant, dans la première adjuration à laquelle il se livre, l'évêque de Laon est accompagné de deux docteurs, entre autres du docteur *Chausse*, de la faculté de Paris, et chaque fois qu'on essaye de délivrer cette femme par la présentation de l'hostie, des médecins et chirurgiens experts sont présents et étudient jusqu'à quel point s'étend son insensibilité.

§ 14

ÉCRIVAINS CYNÉGÉTIQUES

Du Fouilloux doit ouvrir la liste de ces auteurs spéciaux ; il a en effet écrit sur la chasse un livre dont le texte a été plusieurs fois imprimé, du moins on en cite une édition

[1] C'est presque de la génération *spontanée*.

de 1561 et j'en connais une publiée en 1573 par le libraire juré Galiot du Pré, habitant à Paris, rue Saint-Jacques[1]. Son traité de *la Venerie* contient les préceptes résultant de son expérience pour le choix et l'élevage des chiens de chasse, pour la découverte du gîte du cerf, la recherche de ses routes, l'établissement des relais, sa poursuite, son atteinte, sa curée. C'est un livre des plus curieux, orné de planches et reproduisant les notes musicales des cris et sonneries. Les ruses du cerf, cet animal donné *pour le plaisir des rois*, y sont admirablement décrites, puis déjouées ; il en est de même des habitudes d'autres animaux ; en cette partie surtout de son œuvre, l'auteur se décèle comme un fin observateur. Toutefois plus d'une fable obscurcit ce livre : telle est celle du serpent venimeux qu'un vieux cerf mange pour se purger et se renouveler, c'est-à-dire se rajeunir. Du Fouilloux demeure dans une meilleure sphère, celle des remarques propres au chasseur émérite, quand il assure que le cerf, même forcé, préfère se rendre à l'homme et non aux chiens[2].

En tête de *la Venerie* une image représente du Fouilloux à genoux, faisant hommage au roi de son ouvrage. Charles IX lui-même doit être rangé au nombre des écrivains cynégétiques comme au milieu des poëtes, et cela doit peu étonner, car Pierre de l'Estoile déclare qu'il « aimoit trop la chasse, *mortis causa Diana fuit* ». Ce prince a composé un livre intitulé : *de la Chasse du cerf*, mis en lumière à nouveau en 1859 seulement, d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Institut[3]. Cette compo-

[1] Dans le format petit in-4°. — Le lecteur fera bien de lire le chapitre LXII relatif aux *renards* et à la manière de les prendre.

[2] Du Fouilloux, malgré sa réputation, a fait plus d'un emprunt aux *Deduitz de la chasse* de Gaston Phœbus.

[3] Paris, chez Aubry, in-8°. Un de nos meilleurs bibliophiles, M. Henri

sition renferme vingt-neuf chapitres. L'auteur royal s'y montre profond connaisseur des habitudes du cerf et des qualités du chien. Ainsi, pour reconnaître le cerf *par le pied*, il différencie le pied du jeune cerf, du vieux cerf, d'avec le pied de la biche, assurant que le cerf, malgré sa jeunesse, a « tousiours le pied de derrière meilleur, c'est-à-dire plus grand, et la jambe plus large qu'vne vieille Bische ». Ainsi il distingue les chiens gris qui « n'ont pas le nez si bon que les noirs ; cela est cause que leur façon de chasser est toute différente, car comme les autres chassent par le menu, ceulx cy estant extremement vistes et ayant deffault du sentiment chassent à grandes randonnées (circuits) loing des voyes, et à la veue les vns des aultres ». Quant au veneur, son opinion est nette : « Il fault que le jeune Gentilhomme que l'on veult rendre bon Veneur, soit bien sain, dispost et de belle taille, qu'il ayt l'esprit bon, notamment le jugement prompt et vif, d'aultant que la principalle partie de l'art consiste en la promptitude du jugement, et d'aultant que le prouerbe dict que l'aage d'vn homme n'est suffisant pour bien et parfaictement apprendre vn art ; le plus jeune que l'on y peult entrer est le meilleur et singulièrement en celuy de la Venerye, auquel on voit et congnoist chascun jour choses nouuelles, que la nature des bestes apprend aux hommes. »

Chevreul, a donné ses soins à cette édition. — Une édition antérieure avait vu le jour en 1625 ; l'éditeur Alliot l'avait dédiée au roi Louis XIII. On ignore d'après quel manuscrit elle fut publiée, mais son texte n'est pas entièrement conforme à celui de l'édition de 1859. L'édition de 1625 a été réimprimée en 1857 et en 1858. Ainsi la *Chasse du cerf* a eu, en trois années, les honneurs de trois éditions, fait qui montre combien la grande chasse avait alors repris faveur en France.

§ 15

CATALOGUE DES LIBRAIRES FRANÇAIS DE CE RÈGNE

Leurs noms figurent déjà dans les notes de plusieurs chapitres de cette histoire, mais il nous semble utile de réunir les principaux et de les classer par ville, en nous bornant aux deux villes les plus considérables.

Libraires de Paris : Frédéric Morel, 1560 ; — Vincent Sertenas, à l'image de saint Jean l'évangéliste, 1561 ; — Claude Fremy, à Saint Martin, rue Jacob, 1562 ; — Guillaume Julien, à l'enseigne de l'Amitié, près le collége de Cambrai, 1562 et 1569 ; — Charles Perier, au Bellerophon, 1565 ; — Gabriel Buon, à Saint Claude, 1566 ; — Jean Charron, à Saint Jean, 1568 ; — Ægide Gorbin, à l'Espérance, 1567 ; — Thomas Brumen, à l'Olive, 1569 ; — Jean Dallier, à la Rose blanche, 1569 ; — Denis du Pré, à l'enseigne de la Vérité, 1570 ; — Galiot du Pré, à la Galère d'or, 1573 ; — Nicolas du Mont, 1574 ; — Michel Buffet, à la Couronne, 1574 ; — Michel de Vascosan, imprimeur et beau-père de *Fé*deric[1] Morel, 1574[2].

Libraires de Lyon : Mathias Bonhomme, à la Clef d'or, 1560 ; — Jean de Tournes, éditeur d'un grand nombre d'ouvrages ; — Antoine Gryphe, 1561 ; — Jean Frellon, 1567 ; — Benoist Rigaud, 1570 ; — Michel Iove, 1571 ; — Guillaume Rouille, 1574.

[1] Cette forme adoucie est remarquable ; deux siècles plus tard le grand Frédéric l'adoptera pour sa signature.

[2] Nous ne citons pas les libraires ayant édité des livres postérieurement à 1574, parce que nous ne sommes plus certain qu'ils fussent déjà établis sous Charles IX ; par exemple *Guillaume Chaudière*, 1579, rue Jacob, à l'enseigne du *Temps* et de *l'Homme sauvage*.

§ 16

ARCHITECTES

Trois architectes brillent sous Charles IX et décorent la France de monuments remarquables ; ce sont Bullant, Delorme, Lescot.

Jean Bullant, qui exerçait aussi les arts de la sculpture et de la gravure, a construit vers 1540 le château d'Écouen pour le connétable de Montmorency, et est devenu en 1557 *contrôleur des bâtiments du roi.* En 1560 il embellit le château de Chenonceaux échangé et possédé alors par Catherine de Médicis[1]. Il travailla également aux Tuileries et acheva pour la reine mère l'hôtel dit plus tard de Soissons. Il exécuta plusieurs tombeaux, notamment celui du connétable. Cet artiste complet a mérité d'être appelé le prince des architectes français. Il a écrit sur son art et publié un traité de l'horlogerie (1561).

Philibert Delorme, déjà célèbre sous François I[er] et auteur de la cour en fer à cheval du château de Fontainebleau, projeta, par ordre de Catherine de Médicis, le palais des Tuileries et en acheva la partie centrale. Il est l'inventeur d'un système de charpente pour les toitures qui nous paraît fort lourd, mais était léger par rapport aux grosses charpentes précédemment en usage et qui coûtaient très-cher en surchargeant les bâtiments ; ce système fut essayé au château de la Muette. Philibert Delorme jouit d'une grande

[1] Montaigne témoigne en faveur de la reine mère, signalant *sa libéralité naturelle et munificence*, exercée durant de longues années, en faveur des bâtiments somptueux et utiles, autant que *ses moyens suffisoient à son affection.* Les *Essais,* III, 6.

faveur ; il a écrit sur l'architecture ; le sentiment religieux se fait jour dans ses ouvrages et en élève les pensées et le style.

Pierre Lescot, l'auteur du vieux Louvre terminé en 1548, était de quelques années l'aîné des précédents ; dans ce palais il employa la sculpture pour décorer son attique, ayant commencé au rez-de-chaussée par l'ordre le plus riche, par le corinthien. Cet architecte vivait encore sous ce règne, et s'appelait l'abbé de Clagny, d'un riche bénéfice qu'il possédait près de Versailles, et dans les terrains duquel cette cité a, de nos jours, créé un quartier.

§ 17

PEINTRES

Un petit portrait de Charles IX par Fr. Clouet se trouve au musée du Louvre. Ce Clouet a peint également, en 1563, un beau portrait du même monarque, lequel appartient à la galerie du Belvédère à Vienne, et y a été sans doute envoyé lorsqu'il s'est agi du mariage du roi avec Élisabeth d'Autriche.

On pouvait être docteur et avoir porté les armes ; on pouvait même, en remplissant ces deux conditions, savoir peindre. Tel était un nommé Gleyse[1], neveu des médecins du Laurens, lequel avait servi le roi à Montauban, devant la Rochelle et même en Hollande, où il comptait parmi les défenseurs de Breda contre Spinosa. Ce Gleyse connaissait bien les mathématiques et peignait ; il exécuta une collection de vues de cette dernière ville.

[1] Ce nom existe encore dans le midi de la France.

§ 18

SCULPTEURS

Trois sculpteurs méritent attention.

1° *Simon Le Roy*, peintre et sculpteur établi au fauboug Saint-Germain et ami du graveur Bechot et du peintre Clouet.

2° *Germain Pillon*, sculpteur du roi, aux gages annuels de 33 livres. En 1573, il fut nommé contrôleur général des monnaies, avec charge de fournir au tailleur des monnaies des figures en cire du roi que celui-ci n'aurait plus qu'à copier. La nouvelle création ne fit pas plaisir à Claude de Hery, ledit tailleur, mais il dut se soumettre. Germain Pillon, né à Paris, où il passa sa vie entière, est célèbre par son groupe des trois Grâces et par divers autres morceaux de sculpture, ainsi que par des terres cuites.

3° *Michel Gaultier*, beau-frère de Germain Pillon[1].

§ 19

GRAVEURS

Mentionnons *Claude de Hery*, qui d'orfévre était devenu également graveur sur métaux, comme l'usage le voulait alors; il obtint en 1558, malgré la concurrence d'un autre graveur nommé *Guillaume Martin*, l'office de tailleur et

[1] Le peintre Nicolas Le Blond, qui appartient plutôt au règne suivant, était son autre beau-frère.

graveur général des monnaies de France[1], qu'il exerça jusqu'en 1581. A l'avénement de Charles, il exécuta les coins nouveaux, et durant neuf ans les testons furent ainsi frappés. En 1569, il en fit d'autres que François Clouet *dit Janet*, peintre du roi (Clouet III), approuva quant à la ressemblance, mais qui déplurent au monarque et à sa mère, connaisseurs en choses artistiques, en sorte que leur emploi fut ajourné[2].

Le graveur *Aubin Olivier* était aussi attaché à la fabrication des monnaies en qualité de maître ouvrier et de conducteur des engins.

Signalons encore *Olivier Codoré*, auteur des belles planches qui décorent la publication *Entrée de Charles IX à Paris*, le 6 mars 1572, et *Perissin* et *Tortorel,* les graveurs populaires du massacre de la Saint-Barthélemy et des autres événements de ce règne.

Enfin parlons du graveur et orfévre d'Avignon *Bernardin Megières*, lequel grava les coins, aux armoiries du pape et du légat, avec lesquels on frappa dans cette ville des écus et testons durant la mise en état de défense de ladite cité, pendant l'année 1562.

§ 20

MUSICIENS

Le roi Charles IX aimait la musique, ressemblant en cela à son père ; il eut de bons chanteurs et les payait avec largesse, notamment un castrat du nom de *Leroy*[3] qu'il enten-

[1] Il avait eu pour prédécesseur un graveur très-habile, *Marc Béchot*.

[2] M. de Laborde, *Renaissance des arts,* 1855, p. 583, et *Dictionnaire de biographie et d'histoire* par M. Jal, au mot *Hery*. L'ordre d'ajournement remonte au 5 février 1570.

[3] Voyez Brantôme et Papyre Masson.

dait avec plaisir. On le montre même se mêlant aux chœurs et y faisant sa partie. Tous les plaisirs vifs séduisaient ce prince[1].

Citons à ce sujet son autorisation de la création de l'*Académie des deux sciences* (4 décembre 1570), laquelle subsista sous son règne et sous celui de son frère Henri III, et fut en réalité une Académie française aidée par le secours de la musique.

[1] A la fin du deuxième prologue de son livre IV, composé en 1552, Rabelais cite un grand nombre de musiciens ses contemporains, mais ils sont tous antérieurs au règne de Charles IX, au moins comme célébrité; car plusieurs moururent sous ce règne; par exemple: Cyprien de Rore, Belge d'origine, décédé maître de la chapelle Saint-Marc à Venise en 1565, et Rousseau ou Roussel, d'origine italienne, mort après 1572 maître de la chapelle Saint-Jean de Latran à Rome, tous deux ayant paru en France; Philippe Verdelot, Belge d'origine, décédé en 1567; et peut-être Jean du Mollin, maître de la chapelle de la cathédrale de Sens, car on ignore la date précise du jour où il quitta cette terre.

CHAPITRE V

LES FINANCES

En 1537 Rabelais[1], alors à Rome, recommande de donner « *un escu sol* ou quelque pièce *de viel or*, comme royau, angelot ou salut », pour une commission à un libraire de Lyon, nommé Parmentier, et demeurant en cette ville, à l'Écu de Bâle, lequel adressait ses lettres et paquets de Lyon à Poitiers; il prie son ami et correspondant l'évêque de Maillezais de mettre cette somme dans une lettre adressée au susdit libraire « en considération des diligences qu'il fait » pour assurer les envois de l'un et de l'autre. L'exiguïté de la remunération prouve que l'argent avait alors beaucoup moins de valeur qu'aujourd'hui. Pourtant les finances de ce temps offrent un grand intérêt, car leur emploi doit être proportionné aux ressources, et il y a de l'habileté à manier fructueusement les revenus d'un grand pays au milieu de tant d'événements difficiles et imprévus. Examinons, autant que les sources nous le permettront, le mode de gestion employé

[1] Épitres VII et X à ce prélat.

pendant les années où Charles IX exerça la souveraineté, et avant tout les sources de recette et les motifs de dépense.

§ 1er

LES RECETTES

Les impôts de ce temps comprennent les *tailles* ou impôts directs, comme nous dirions actuellement, et les *aides* ou impôts indirects.

On distinguait les tailles en trois espèces : les tailles personnelles, applicables à la personne roturière et taillable ; les tailles *réelles*, en usage dans le Languedoc et la Provence, et payées pour un bien, quel que fût le domicile du possesseur ; les tailles *mixtes*, imposées au lieu du domicile pour tous les biens possédés, quelle que soit leur situation. Etaient exempts des tailles les gens d'église vivant cléricalement, les nobles[1] pour leurs immeubles[2] même d'origine roturière, leurs métayers restant taillables ; les gens de guerre, y compris les mortes-payes ; les recteurs et docteurs des universités, les principaux des colléges, les écoliers, les médecins et avocats du roi, les officiers de judicature.

Les *aides*, ou impôts indirects, ont commencé par une imposition de 12 deniers pour livre sur toutes les denrées, sauf le sel et le vin.

A ces deux impôts principaux il faut joindre les *creues*, toujours mises provisoirement, mais conservées ; le *taillon*,

[1] La profession d'avocat n'enlevait pas la noblesse ; ainsi fut jugé le 1er février 1545 par Anne de Terrieres, seigneur de Chappes, avocat renommé.

[2] Tavannes, en ses *Mémoires*, se montre très-opposé à ce qu'on soumette la noblesse à ce que nous appelons aujourd'hui les impôts indirects.

institué en 1549 par Henri II pour être distribué aux gens de guerre, à condition qu'ils ne pilleraient plus ; les *gabelles* ou droit sur le sel et *l'équivalent* ou acquisition du droit d'acheter et de débiter le sel à volonté ; l'impôt du vin ; les impôts forains ; la contribution dite de cinquante mille hommes, instituée par François I[er] spécialement « pour la solde des gens de pied appelés soldats », c'est-à-dire des légionnaires, contribution qui atteignait tout le monde sans privilége aucun[1] ; les décimes ou dons gratuits (lisez *forcés*) levés sur les bénéfices de fondation royale et sur tous les autres, pourvu que le revenu en fût *ordinaire et perpétuel* et les hôpitaux exceptés ; enfin les *deniers communs*, qui permettaient aux villes, bourgs et paroisses de pourvoir à leur entretien local, et pour la levée desquels il fallait le consentement des habitants et l'approbation du chancelier, chacun, bien entendu, chez les laïques, quel que soit son rang, y participant. Les gens d'église devaient contribuer à ce dernier impôt pour sa plus grande partie : tel fut au moins, le 7 octobre 1550, le jugement rendu contre ceux de Bourges par les *grands jours* tenus à Moulins.

Outre les impôts, il existait des moyens détournés de faire recette : d'abord la vente des offices et des honneurs, à laquelle la nécessité contraignait la plupart des souverains et qui avait pris de grandes proportions depuis François I[er] ; en second lieu les bénéfices vacants ou plutôt saisis : vacants par renoncement à la religion catholique pour la croyance nouvelle ; saisis par refus d'obéissance aux lois du royaume[2].

[1] C'était un commencement d'égalité devant l'impôt.

[2] Les bénéfices dont nous accusons ici la vacance étaient vacants *certo modo*, et le légat en France pouvait les conférer. Le cardinal de Ferrare usa souvent de ce droit, qui résultait de ce qu'il était *legatus de latere*. Consultez Mandosii *in regulas cancellariæ apostolicæ Commentaria*, in-4°, Venise, 1554, aux mots *legatus* et *beneficium*.

Le total de l'état des finances dressé en 1574, dernière année du règne de Charles IX, atteignait quatorze millions[1].

La population trouvait les impôts lourds et désirait revenir aux us du règne de Louis XII, plus doux à son peuple ; l'espoir à ce sujet était fondé, le gouvernement l'ayant solennellement promis aux états d'Orléans. On disait aussi que les charges étaient *mal égallées*, et en premier lieu l'égalité était réclamée à l'égard de tout impôt nouveau et extraordinaire, soit pour le vin, soit pour le sel, soit pour les subventions des villes, en un mot pour les objets d'un usage commun. On parlait en même temps de convertir l'impôt en une somme générale, par exemple dans la proportion tant de deniers pour livre sur l'ensemble des marchandises vendues, mais cette somme de deniers étant répartie entre tous les habitants au lieu et place du droit précédemment touché lors de chaque achat, ce qui semblait devoir « oster l'occasion des seditions souvent advenues pour les imposts de choses vendues en détail ».

§ 2

LES DÉPENSES

On peut les classer ainsi :

Aumônes ;

Maison du roi ;

Réparation et construction des places de guerre ;

Traitement des ambassadeurs ;

[1] Du temps de Charles VI, en 1424, *quatre cent mille livres* ; les deux sommes se correspondent, et cette dernière vaut à peu près celle inscrite dans le texte, vu la différence des temps.

Solde de l'armée { Gendarmerie, Infanterie, Artillerie ;

Matériel de guerre ;

Autres dépenses militaires ;

Pensions aux étrangers ;

Pensions accordées aux particuliers du royaume ;

Gages des officiers de judicature et autres ;

Dépenses diverses.

§ 3

ATTRIBUTION DES RECETTES AUX DÉPENSES

Chaque espèce d'impôt avait sa destination spéciale, ce qui semblerait indiquer qu'on ne formait pas un fonds de recette commun, un trésor général pour en extraire ensuite les sommes au fur et à mesure des besoins. Deux ordonnances[1] prescrivent bien de dresser par an, et pour chaque généralité, un état de finances ; ces états étaient *centralisés*, mais on ne voit pas que l'argent fût réuni.

Ainsi le domaine, c'est-à-dire les propriétés royales (on ne disait pas encore *l'État*), servait pour l'entretien « de la personne, grandeur, apparat, majesté et maison du roy ».

Les tailles, instituées par Louis IX, revenaient de droit à la gendarmerie.

Le *taillon*, imposé par Henri II en 1549, revenait également et exclusivement à la gendarmerie : du moins l'édit le promettait. Même promesse en 1555 pour la solde dite *de*

[1] Datées de 1542 et 1554.

cinquante mille hommes; seulement, après avoir dû porter sur les seules cités closes, cette solde fut appliquée à toutes les localités indistinctement. De plus, comme le gouvernement, malgré la rentrée dans ses coffres de cet impôt ainsi étendu, payait mal les gens de guerre, ceux-ci pillaient, et, selon l'expression du temps, les paysans étaient doublement grevés, *mangés*.

Pour les dons, on puisait partout et sans discernement. Une liste des bienfaits accordés n'existait même pas, sans doute à cause des intérêts auxquels cette situation servait, car il tombe sous le sens d'en avoir une ; l'ordonnance de Philippe de Valois prescrivant aux donataires de dire s'ils avaient déjà reçu une pension ou un don, cette ordonnance tombait en désuétude.

En outre, on accordait trop à la fois et à un seul : « Vous avez donné, ose dire Montluc au roi, vous avez donné à un gentilhomme de la Guyenne *de quoi en contenter cinquante.* » Ce sera bien pis sous le règne suivant, et pourtant la générosité n'est pas la profusion ; un abîme les sépare. Un souverain peut être généreux et maintenir l'ordre dans sa maison et dans l'État[1]. Où mène d'ailleurs la profusion? Bodin nous le dit : « De prodigue le prince devient exacteur *et d'exacteur Tyran*, car après avoir donné tout ce qu'il a, il donne ce qu'il n'a pas, il donne même à plusieurs la même chose, jetant ainsi la pomme d'or entre ses subjets pour les ruiner, par les disputes et les procès qui s'ensuivent[2]. »

Un don de cette époque peut être cité, quoique postérieur au règne ; en 1582, à la mort du colonel général et amiral

[1] C'était alors tout un, ne l'oublions pas, excepté en ce qui concernait les revenus du domaine.

[2] *De la République*, livre V, chapitre IV, *du Loyer et de la peine.*

Philippe de Strozzi, la reine mère acheta sa bibliothèque et ses riches collections moyennant le don à son fils d'une terre dont l'achat lui coûta 42,000 livres[1]. Un pareil échange n'a rien que de très-honorable. Ces livres vinrent plus tard se fondre dans la bibliothèque du roi à Paris. Mais remarquons-le, c'est un don de Catherine de Médicis qui fut assez économe et n'eut jamais, pour ses favoris, l'aveuglement sinon de Charles IX, au moins de Henri III.

En effet, c'est de ce dernier et de son père Henri II qu'il est surtout question dans les attaques du temps contre les rois prodigues. Charles IX le fut peu, même envers Marie Touchet et son fils, et, quant à ses poëtes, nous l'avons dit, il évitait, dans l'intérêt de leur travail, de leur accorder le superflu.

§ 4

DU FONDS DE RÉSERVE, DES DETTES ET DES EMPRUNTS

« Les sages princes donnoient à cinq pour cent[2] l'argent qui revenoit bon aux finances » : ainsi s'expriment les contemporains ; mais depuis une trentaine d'années la France, travaillée de guerres extérieures, épuisée de luttes intestines, ne pouvait plus *faire ce mesnage*.

En effet, les dépenses excédaient les recettes, et, au lieu d'amasser un trésor, il fallut bientôt emprunter et contracter des dettes ; Charles IX ne fit pas autre chose depuis son avénement, jour où il trouva l'Etat endetté de 43 millions

[1] La terre de Molé en Normandie.

[2] Cela fournissait, pour un million d'écus prêté, 50,000 écus de bénéfice par an.

700,000 livres[1]. On cherchait seulement à emprunter *sans intérêt*, ce qui se conçoit, quand on trouve des gens pourvus d'assez de foi dans le gouvernement pour lui rendre le service d'aventurer et leur revenu et leur capital, mais ce qui assurément devint de plus en plus rare dès la fin même du XVI[e] siècle. Bodin, en son livre VI de la *République*, rectifie cette manière de parler, en disant que les princes doivent emprunter *à intérêt modéré;* sinon, ajoute-t-il, des banques se font intermédiaires et gagnent au détriment de l'Etat, comme la banque Saint-Georges de Gênes qui acquit assez de richesses pour pouvoir acheter l'île de Corse.

L'intérêt modéré constituait une rareté ; on vivait encore au temps florissant de l'usure, et une exigence de 12 0/0 n'étonnait pas : le métier était si bon que plus d'un négociant délaissait son commerce pour s'y livrer[2]. Néanmoins, de 1572 à 1574, il fut interdit de prêter à un taux supérieur à 6 0/0, défense sur laquelle on revint par une déclaration de mars 1574, publiée à Vincennes. Ces deux déclarations prouvent l'embarras du gouvernement, et cet embarras provenait de son propre exemple ; afin d'obtenir l'argent dont il avait besoin, il lui fallait, après avoir engagé le domaine, emprunter et consentir au payement de l'intérêt exigé par les prêteurs, c'est-à-dire, « emprunter de tous costez *à usures excessives*, et quand il n'avait pas le moyen de les payer, voir l'interest de l'interest s'augmenter souvent, et envers plusieurs créanciers, de façon à surmonter

[1] Voyez le discours de Michel de l'Hôpital aux états d'Orléans, 31 janvier 1560.

[2] Lisez *Traité de la pratique des billets entre les négocians*, Louvain, chez du Prat, 1682, in-32, p. 257. Ce petit livre, dû à un docteur en théologie, a pour but d'examiner si la religion permet la pratique des billets, et il se prononce hautement pour l'affirmative.

le sort principal, comme cela était déjà arrivé au feu roy Henri II [1] ».

D'ailleurs l'arrivée de l'or du Pérou et son invasion en Europe venaient de déprécier l'argent [2] et d'augmenter toutes choses ; les denrées se cotaient dix fois plus haut que par le passé, les terres rapportaient autant comme revenu qu'elles avaient coûté deux siècles auparavant. Cette hausse subite enfla prodigieusement les dépenses de l'Etat et rendit encore la situation financière plus critique.

Ce n'était pas seulement le roi de France qui se trouvait endetté. Dès 1536 Rabelais écrit [3] : « L'empereur a faulte d'argent et en cherche de tous costés ; et taille tout le monde qu'il peut et en emprunte de tous endroits. Luy estant icy arrivé, en demandera au pape, c'est chose bien evidente. Le dit pape respondra qu'il n'a point d'argent, et luy fera preuve manifeste de sa pauvreté. » Ainsi l'empereur, le pape, le roi de France, voilà trois souverains appauvris ; combien nous en trouverions d'autres ! Cette situation, certes, n'est pas particulière au XVIe siècle.

§ 5

FRAUDES EN FAIT DE FINANCES

Les faux en écriture privée ou publique, surtout relatifs aux deniers et à leur emploi, se produisaient au moyen âge [4]

[1] Et arriva à Charles IX lui-même d'après les dettes qu'il laissa. Voyez le *Traité des finances de France*, dédié à Henri III, et daté de 1580.

[2] Auparavant *quarante mille livres de rente* constituaient une dot digne d'un prince; Davila le déclare en termes tels qu'on n'en peut douter. Voyez la fin du livre III de son *Histoire des guerres civiles*.

[3] De Rome, à Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, épître XIV.

[4] Pour avoir vendu quatre lettres fausses nommant à l'office de sergent

comme aujourd'hui ; une ordonnance de Charles IX, datée de 1570, décida la formation à Paris d'une corporation composée de sept *écrivains jurés* destinés à faire foi judiciairement en matière de faux et d'écriture[1].

On se méfiait des fraudes en fait de monnaies, et c'est pour cela que Charles IX défendit en 1566, même aux maîtres des monnaies, de *fondre* aucune pièce *forgée* à ses coins et armes. Les orfévres ne devaient *à fortiori* difformer aucune pièce d'or ou d'argent, même décriée, pour l'employer en leurs ouvrages, sous peine de confiscation de corps et de biens, et cela depuis 1540[2].

§ 6

PERSONNEL FINANCIER

Primitivement, dans le royaume de France, le maniement des finances se trouvait confié à des gentilshommes. Mais peu à peu la vénalité s'introduisit dans ces emplois, et les nobles déjà pauvres, plus pauvres que les bourgeois enrichis par le négoce, ne purent en acheter.

Sous Charles IX, la France comptait 34 receveurs et 96 généraux des finances; ces derniers ordonnançaient, les premiers ne faisaient que recevoir.

Il y avait en outre un grand nombre de trésoriers, jouis-

(huissier), à la fin de décembre 1519, Simon Salomon fut condamné à être battu publiquement de verges, à être marqué au front d'une fleur de lis, à 200 livres d'amende et au bannissement perpétuel. — En 1394, pour un faux en écriture privée, à savoir une fausse obligation de 1,000 livres, soi-disant signée par le seigneur de la Rivière, Guillaume Marcel fut condamné à 1,000 livres.

[1] Ce sont nos experts assermentés actuels. Lesdits écrivains obtinrent le privilége d'enseigner l'écriture.

[2] *Traité des monoyes* par Boisard, 1711, in-12, chez Le Febvre, p. 363.

sant du *droit de buche et chauffage*[1] : parmi ceux créés par Charles IX, nous citerons les deux *officiers trésoriers* chargés d'examiner les dépenses pour la réparation des places fortes, l'un devant s'occuper des places du midi, l'autre des places du nord de la France[2]; parmi les autres, nous rappellerons les trésoriers de l'artillerie, de l'ordre du roi, de la marine, des guerres (ordinaires ou extraordinaires), des mortes-payes, enfin des offrandes et aumônes[3].

L'augmentation du nombre des agents était favorable au trésor, au moment où chacun d'eux versait le prix de sa charge ; mais le grand nombre de mains par lesquelles passait l'argent du roi tendait plutôt à sa diminution : les contemporains ne se gênent pas pour le dire.

En effet, plus d'une fraude[4] se glissait dans cette administration[5]. Deux témoignages suffiront.

Dans une harangue que Blaise de Montluc adresse au roi, au livre III de ses *Commentaires*, il dit nettement : « Vous devez encourager par quelque gracieuse parolle, ou si c'est quelque pauvre gentilhomme, luy donner de l'argent. Si vous le faites de vostre main, cinq cens escus seront prins de meilleure part que deux mil par vos thresoriers, car *quelque chose leur demeure tousjours dans les pattes.* Une fois le roy Henri, vostre pere, mon bon maistre, que Dieu

[1] Ce droit fut étendu sous Henri III aux généraux des finances.

[2] Edit du 14 janvier 1567.

[3] Voyez *Indice des droicts roiaux et seigneuriaux* par Ragveau, 1583 et 1600, au mot *thresorier*.

[4] Les luttes civiles facilitèrent même les vols et les spoliations. On disait quelqu'un tué dans un combat, et l'on s'emparait de ses biens. Théodore-Agrippa d'Aubigné en est un exemple, et raconte lui même le fait au début de ses Mémoires. Le lecteur remarquera qu'au moment où il plaide à Orléans pour réclamer son patrimoine, les juges, après l'avoir entendu, se lèvent, le reconnaissent à l'unanimité pour un d'Aubigné et condamnent ses adversaires à restitution.

[5] Nous avons cité les mesures restrictives contre les financiers au chap. xi du livre Ier de cette *Histoire de Charles IX*.

pardoint, m'avoit donné deux mil escus; celuy qui me les devoit bailler *n'eut pas de honte de m'en retenir cinq cens*, mais il trouva un Gascon qui n'avoit pas accoustumé ce tour de baston; il sceut que je m'en voulois plaindre au roy ; il eut plus de joie de me les faire prendre que je n'eus de les recevoir. »

Le jurisconsulte Carondas le Caron ne précise pas un fait comme Montluc, mais, en parlant des troubles publics, il ajoute : « Quand, apres avoir été agités de tempestes, flots et orages, nous estimons approcher du port de sureté, nous nous trouvons assaillis par je ne scay quels petits *escumeurs d'offices* et *corsaires de finances*. » Ainsi il attribue en partie le malaise politique aux financiers, et avec raison. « Si les finances publiques, continue-t-il, estoient aussi soigneusement conduictes et espargnées, que les biens privez, si l'honneur estoit plus estimé que les trafiques des mercenaires et perissables richesses, tous s'employeroient vertueusement aux charges qui leur seroient ordonnées, et iroient tant qu'il leur seroit possible au devant des maux pour les empescher et destourner devant qu'ils fussent advenus [1]. »

Tant que les guerres civiles dureront, le personnel financier ne pourra s'améliorer, et les abus commenceront seulement à disparaître sous les fermes et vigilantes investigations de Sully.

Une ligne résume ce chapitre : le règne de Charles IX, financièrement parlant, ne vaut pas le précédent, sans doute parce qu'il fut plus long et embrassa plus de malheurs.

[1] *Responses du droict françois*, folio 442, au verso.

CHAPITRE VI

ESQUISSE D'UN TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOUS LE RÈGNE DE CHARLES IX

Le récit des faits de ce règne accuse déjà, dans son ensemble, l'état de la société ; cependant il semble utile de reprendre un à un certains traits particuliers, certains détails, afin de ciseler plus au vif un pareil tableau et de mieux faire comprendre ce qu'était la France dans ses coutumes et dans ses mœurs, à trois siècles de distance de nous.

§ 1er

LA COUR

La cour de France conserve encore un usage singulier : elle entretient des *nains*. Noël Cochon et Mauguichon, gouverneurs des nains; Rondeau, leur tailleur, et Yves Bourdain, varlet des naines, figurent dans les comptes de dépense de la reine mère. L'un de ces nains se nommait Montouillot Collé d'Albert, les autres Augustin Romanesque, le grand

pollacre et le petit pollacre (ces deux derniers venus de Pologne), Bezon, La Roche ; ce dernier figura comme page au siége d'Orléans. Marville ou Merville, nain de Henri II, existait encore. La reine d'Espagne possédait un nain nommé Montagne. Charles IX reçut en outre, en 1572, sept nains de Pologne ; il paraît que ce pays en fournissait beaucoup. L'usage des nains continua sous Henri III.

L'étiquette établie à la cour par François I[er] et continuée par son fils semble avoir pris une place définitive dans les usages sous le règne même du roi Charles IX, par les soins de Catherine de Médicis. Ce fut assurément passer de la cour d'Auguste à celle des empereurs byzantins et faire un pas en arrière. Pour le faible avantage de montrer le monarque à sa noblesse, d'occuper celle-ci à des heures déterminées, de lui inculquer le goût d'une toilette de jour, on guinda les relations, on substitua la forme du respect à l'affection, au dévouement, et l'on bannit de l'entourage royal les hommes préférant à la flatterie et aux faveurs la franchise et la justice, hommes moins agréables peut-être, mais utiles dans leur rudesse même et sans lesquels une société ne peut se conserver.

Il existe un *Avis* [1] de Catherine de Médicis à Charles IX *pour la police de sa cour*. Elle le termine en disant : *C'est comment vos predecesseurs faisoient*, mais elle a pu y ajouter à sa volonté. La reine mère mande à son fils qu'il fera bien de régler sa façon de vivre et de remettre sa cour dans l'honneur et la police d'autrefois. Elle lui conseille de se lever en apparat, et de laisser entrer avec les habillements, lorsqu'il prendrait la chemise, *les princes*, *seigneurs*, *capitaines*, *chevaliers de l'ordre*, *gentilshommes de la*

[1] Il remonte probablement à septembre 1563.

chambre, maistres d'hotel et gentilshommes servants; puis de garder ses *quatre* secrétaires et de dépêcher les affaires les plus pressées ; d'aller à la messe à 10 heures, accompagné des princes et seigneurs; de dîner, de donner audience après dîner deux fois la semaine, puis de se retirer chez l'une des reines, d'y tenir sa cour; vers 3 heures, de se promener au dehors et de se montrer ; de se livrer de temps à autre *à quelque exercice honneste* avec la jeune noblesse ; enfin de souper, et après souper, deux fois par semaine, *tenir salle de bal*[1]. Voilà certes une existence suffisamment remplie ; elle fut à peu près adoptée. En outre, une surveillance sévère fut établie pour la façon d'entrer et de se conduire dans l'intérieur de ce palais ; les *entrées* devinrent restreintes et la faveur de les obtenir très-sollicitée. Catherine de Médicis recommande enfin à son fils de causer avec ses sujets, de leur témoigner de la confiance, et d'aller jusqu'à s'entretenir avec eux de leur ménage ; en cela elle tempère la rigueur de l'étiquette et revient à désirer que la bonhomie si renommée de nos premiers rois reparaisse encore.

Les traitements des fonctionnaires de la cour ne nous paraîtraient pas très-élevés, si nous en jugions par celui de Bastien Tarquin, jardinier des Tuileries pour Catherine de Médicis, lequel recevait 300 livres tournois de gages annuels.

[1] Les hommes dansaient, même à la cour, en présence du roi, *la tête couverte;* voyez les tableaux et estampes du temps.

§ 2

LES SEIGNEURS

Un mélange de politesse et de sauvagerie se montre chez les seigneurs.

Ils aiment le soir, la nuit, à sauter de toit en toit, pour *vaurienner*, à courir les rues, à chercher les aventures de mauvais goût. Les princes eux-mêmes, Charles IX surtout, ne s'en faisaient faute. Pareilles scènes ont été souvent reproduites : la plus célèbre est relatée dans le Journal de Henri III par de l'Etoile et se passe chez le prévôt de Paris avant le départ du duc d'Anjou pour la Pologne. On y voit *trois rois* [1], et une bande de seigneurs, fouiller, après un repas, les armoires, les coffres, et enlever plus de 50,000 livres. Ce n'est plus seulement une scène de débauches, c'est une spoliation, une pillerie : le plus curieux, c'est que le roi, sur la plainte du premier président, étouffa l'affaire, mais *sans rembourser* [2].

Les seigneurs de ce temps chérissent la guerre. Un propos du président de la Vaquerie en témoigne, et nous le reproduisons tel que le cite Carondas le Caron [3] : « Il n'y aura jamais bien en la France, sinon lorsque *les gendarmes auront en horreur la guerre*, les médecins les maladies et les juges les procès. » Chacun exagérait donc dans le sens de

[1] Charles IX, le roi de Pologne, le roi de Navarre (Henri IV). C'est le second qui projette ce coup de main, le prévôt Duprat de Nantouillet ayant refusé d'épouser sa maîtresse, la Chateauneuf.

[2] Malgré la différence des temps, il faut reconnaître, dans cette indigne volerie, un de ces actes qui font crouler, et à bon droit, une monarchie.

[3] *Responses du droict françois*, feuillet 442, au verso.

sa profession : nous pouvons le prouver vis-à-vis des militaires par d'autres citations. Ainsi, quand Balzac affirme que ces derniers ne sont jamais *las de combats*[1], il ne fait que répéter le mot du maréchal de Biron à son fils : « Cultivons la guerre pour ne pas mourir de faim », lequel mot ressemble à une imitation de l'assertion d'un ambassadeur vénitien[2] : « Tout noble en France qui n'aime et ne cherche point la guerre n'est pas estimé. » Rappelons aussi qu'au dire de son principal biographe et ancien gouverneur[3], Philippe de Strozzi, mort en 1582, avait « eu continuellement ses intentions si bandées au faict de la guerre par mer et par terre, qu'il n'avoit jamais pris le loisir de penser à se marier et n'a laissé nay de soy aucun successeur en France de tant de merites et lauriers de sa maison ».

Sous Charles IX, les nobles s'adonnent au duel, moins comme à une image de la guerre que comme à un passe-temps qui dote l'existence d'un certain piquant, résout plus d'une rivalité et cadre bien avec les passions de cour ; ils l'aiment aussi parce que les femmes se complaisent assez à ce que l'on se batte, à ce que l'on meurt même pour elles, cela marquant au mieux l'influence exercée par leur beauté.

Malgré l'usage du duel et leurs actions souvent légères, les gentilshommes professaient sur le courage une opinion réfléchie. On peut le conclure d'un passage des Mémoires de d'Aubigné : « Je veux, mes enfants, dit cet écrivain, vous donner ici un exemple du pouvoir que Dieu s'est

[1] L'auteur du *Théâtre du monde* fait un tableau assez éloquent des maux de la guerre. Ce livre est de P. Boaystuau, surnommé Launay, et date de 1573 pour l'édition française, car il fut d'abord composé en latin. Les divers sonnets élogieux qui, suivant l'usage du temps, précèdent l'œuvre, appellent l'auteur *le Seigneur* de Launay.

[2] Les *Relations*, t. II, p. 237.

[3] H. de Torsay, *la Vie, mort et tombeav de havt et pvissant seigneur Philippe de Strozzi*, 1608, dernière page.

réservé sur le courage des hommes. Lorsque j'appris la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy, je me trouvois accompagné de 80 soldats de ma compagnie parmi lesquels il y en avoit certainement une douzaine des plus braves et des plus déterminés qui fussent en France, et je promenois avec eux sans penser à rien, quand une voix s'étant fait entendre et mise à crier sans nul dessein ni aucun rapport à notre troupe, nous nous mîmes tous à fuir comme un troupeau de moutons jusqu'à perte d'haleine ; et puis, nous étant pris par la main trois ou quatre ensemble, un chacun se mit à contempler son compagnon témoin de sa peur et de sa fuite, et à rougir de honte d'avoir pris l'alarme si mal à propos. D'où *nous conclùmes* tous que Dieu ne donnoit pas le courage et l'entendement, mais ne faisoit seulement que le prêter. » L'observation est philosophique et saine, mais, après Dieu, c'était au chef à retenir les fuyards, et d'Aubigné garde la franchise de ne pas s'attribuer un mérite qu'il n'eut pas.

Non-seulement les apprentis guerriers, mais les guerriers eux-mêmes entretenaient la souplesse et l'agilité de leur corps par des exercices multipliés. Écoutez plutôt la reine mère : « Les Francois, écrit-elle à son fils[1], ont tant accoutumé, s'il n'est guerre, de s'exercer, que qui ne leur fait faire, ils s'employent à d'autres choses plus dangereuses. Et pour cet effet, au temps passé, les garnisons de gens d'armes estoient par les provinces, ou la noblesse d'alentour s'exercoit à courre la bague ou tout autre exercice honneste ; et *outre qu'ils servoient pour la sureté du pays*, ils contenoient leurs esprits de pis faire. » Dans le même but sans doute, Rabelais, que Catherine de Médicis avait peut-être lu, repré-

[1] Avis à Charles IX pour la police de sa cour et le gouvernement de son Estat.

sente Gargantua se livrant à mille exercices divers[1] ; on peut croire que son tableau, tracé de main de maître, reproduit pour nous, à trois siècles de distance, un ensemble de travaux qui nous prouve combien nous sommes, sous le rapport de la gymnastique, inférieurs aux Français nos ancêtres. Nous ne valons certes pas le père de Montaigne qui, âgé de soixante ans, s'élançait encore sur son cheval et montait les escaliers par trois ou quatre marches à la fois.

§ 3

LES DAMES

Les dames nobles cultivent alors fort peu les belles-lettres et sont en général dénuées d'instruction ; aussi ne manque-t-on pas de citer honorablement celles qui forment exception, comme Brantôme le fait, avec satisfaction, pour sa belle-sœur la vicomtesse de Bourdeille, femme de son frère André.

Les dames affichent une curiosité indécente, notamment en allant voir les corps « nuds » des victimes de nos guerres civiles. Ainsi, le soir de la Saint-Barthélemy, au retour du cimetière des Innocents, la reine mère s'arrête pour examiner le cadavre de Soubise, accusé par sa femme d'un défaut de conformation : le fait, tant il est avéré, n'est pas même passé sous silence par le prêtre qui a écrit, au siècle dernier, l'histoire de Marguerite de Valois[2].

C'est qu'en effet il n'y avait plus de mœurs ; nos dernières guerres d'Italie, l'invasion de la cour par des Italiennes et

[1] *Gargantua et Pantagruel*, I, 23.
[2] Le chanoine Mongez, 1787, in-8°, p. 113.

les exemples provoquants des maîtresses royales[1] ou princières[2], les avaient tuées. On voulait des passions violentes, les vers de Desportes en fournissent la preuve, et plus encore son récit hasardé d'une aventure où figuraient à la fois la princesse de Condé et Marguerite de Valois. Chacun d'ailleurs se rappelle une autre héroïne de ce temps, Mme de Sauves, dame d'atours de Catherine de Médicis, à la fois maîtresse du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du duc de Guise et de du Gast[3]. Nous n'insisterons pas ; en pareille matière, soulever le voile, c'est indiquer la profondeur du mal, de ce mal dont le poëte du Bartas disait, en terminant son *Triomphe de la Foy* :

Les vierges sont sans crainte et sans honte les femmes,

car elles vous invitent *par quelque œillade* à vous présenter hardiment devant elles, et vous pouvez croire ce que disent leurs yeux, *ces fenêtres du cœur*[4].

Pourtant, même parmi la noblesse, il existe des familles nombreuses, ce qui est un indice de bonnes mœurs : ainsi Paul de la Barthe, seigneur de Giscaro, eut de la même

[1] Même celui de Marie Touchet, qui eut pour fille la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV ; ainsi l'art des séductions se transmettait par héritage.

[2] Comme la belle Isabelle de Limeuil, maîtresse du prince de Condé, renvoyée de la cour en 1563 après un scandale, malgré sa parenté avec Catherine de Médicis, accusée même d'avoir voulu empoisonner le prince de la Roche-sur-Yon, et qui finit par épouser Scipion Sardini, de la famille des Interminelli de Lucques, un financier du XVIe siècle, qui eut un hôtel à Paris dont un débris curieux existe encore (dans le quartier Mouffetard, à l'angle des rues Scipion et du Fer-à-Moulin).

[3] Avouons qu'on était alors peu difficile en amour, et que certaines épithètes malsonnantes des pamphlets, à l'égard de ces belles dames, étaient méritées. Mme de Sauves se remaria en 1579 au marquis de Noirmoutier, qui obtint ainsi l'usufruit d'une partie de son cœur et de ses richesses.

[4] Lisez un curieux passage à la page 722 de la traduction française de *la Civile Conversation* de GUAZZO, Lyon, 1582, in-32. Une nouvelle édition de ce livre a paru en 1596, en italien, c'est-à-dire dans la langue maternelle de l'auteur, qui était un gentilhomme de Casale.

femme 34 fils et 2 filles ; le maréchal de Bellegarde présenta cette famille entière à Charles IX.

La tendance de ce temps était de sacrifier plutôt à Vénus qu'à Bacchus ; Montaigne l'énonce en termes fort clairs [1], et il ne paraît pas que les truffes déjà recherchées sous Charles VI, en 1387, aient beaucoup séduit nos courtisans, sous la domination des fils de Henri II.

§ 4

LA BOURGEOISIE

Dans la bourgeoisie les femmes se montrent plus réservées, plus modestes ; leur sévère économie parvient à tirer parti de faibles revenus [2], et, dans le négoce, contribue à la formation de ces fortunes qui fuient encore l'éclat, mais dont la grandeur n'échappe pas à l'œil parfois scrutateur de Charles IX. C'est là que l'on met les honneurs en seconde ligne et que la pratique du devoir se conserve, au milieu de nombreux enfants, de quatre à dix ordinairement, lesquels inculqueront à leur tour les mêmes sentiments à leur postérité.

Là encore l'éducation, qui, chez les grands, apprenait plutôt *à décliner vertu qu'à l'aimer* [3], se faisait avec sévérité ; toute faute était réprimée ; on allait même jusqu'au fouet pour une chiperie ou une mauvaise parole, jusqu'au soufflet pour une curiosité déplacée chez une jeune fille. Une jeune veuve restait encore sous la surveillance rigide de sa mère [4].

[1] *Essais*, livre II, chap. II. « Boire à deux repas *et modérement*, telle est, dit-il, la coutume françoise. »

[2] Posséder *mille écus de rente* juste ce que Napoléon Ier souhaitait à un juge de paix) paraissait alors un Eldorado.

[3] Montaigne, *Essais*, livre II, chap. XVII.

[4] *Une famille au* XVIe *siècle*, publication de M. CH. DE RIBBE, Paris, 1867, pages 71, 84, 107, 109.

§ 5

LES ECCLÉSIASTIQUES

Parmi les ecclésiastiques, s'il y en avait dont la vie restait exemplaire, comme Julien du Laurens, qui, une fois théologal à Saint-Trophime d'Arles, « ne se coucha jamais au lit, mais prit son repos sur une chaise », d'autres se conduisaient moins bien : on dirait qu'ils ne sont pas, comme les nobles, retenus hors de la mauvaise conduite au moins par la nécessité de conserver leur santé et leurs forces, sans lesquelles la participation à la guerre n'est plus possible. Aussi lorsque Charles IX prescrit, en 1573, de s'occuper de la surveillance des mœurs, il veut que l'on commence par eux. Voici, à ce sujet, une lettre officielle dont le texte ne peut être récusé [1] : « Je voy la corruption des mœurs s'accroistre et augmenter tous les jours en mon royaulme, sans que les remedes que je m'efforce y appliquer par doulceur et severité puissent arrester le cours de ce mal, dont je porte un extrême regret. A quoy je désire pourvoir par tous les moyens que je pourray, avant que le mal soit du tout incurable. Je vous prie donques, ayant receu ceste lettre, de prendre l'occasion de vous pourmener de ville en ville et lieux principaux, et là vous instruire doulcement et le plus dextrement des comportemens des uns et des aultres : *premierement des ecclesiastiques.* »

[1] Lettre de Charles IX à M. de Bourdeille (André), de la Fère, le 25 octobre 1573.

§ 6

COSTUMES

Le luxe continue dans les costumes autant que le permettent les goûts sévères de Charles IX et les édits qui en furent la suite.

Les seigneurs ont définitivement adopté le bas de soie introduit par Henri II, et tiennent encore au gros ventre jusqu'au point d'en revêtir de postiches. Ils portent la toque emplumée, le manteau court, la culotte bouffante[1] et nouée au genou avec un nœud de rubans, le pourpoint *tailladé*, la fraise en dentelles : chacun voit d'ici cet ensemble, car il se rappelle les portraits du temps, notamment ceux dus à Clouet et que l'on doit considérer comme des types. Les grands personnages revêtent ce costume en satin broché d'argent, ou en drap d'or avec parements de velours ; les autres en simple velours, de couleur cramoisie par exemple, souvent orné de passements d'or. Les doublures elles-mêmes ont de la valeur ; on rencontre plus d'un casaquin « doublé de toile d'argent toute découpée entre les tresses ». On avait aussi, en un nœud, les couleurs de sa dame ; Montluc, par exemple, durant le siége de Sienne (1555), portait *gris et blanc* « pour l'amour d'une dame de qui il estoit serviteur *lorsqu'il avoit le loisir*[2] ».

Les seigneurs huguenots aimaient la simplicité et affectaient les couleurs sombres ; ils se firent remarquer sous ce

[1] Des aiguillettes la rattachaient au pourpoint.

[2] Voyez ses *Commentaires*, livre III ; il ne la nomme pas et agit galamment, fait rare, alors comme aujourd'hui.

rapport dans les cérémonies splendides du mariage de Marguerite de Valois.

Le luxe pour les costumes de femmes vint d'Italie. Catherine de Médicis fut toujours habillée simplement, mais Marguerite de Valois portait à merveille le drap d'or frisé[1]; en outre, cette princesse adopta pour sa coiffure la mode des cheveux naturels parsemés de pierreries, ce qui produisait un bel effet. Les éventails, les gants parfumés, les masques, les vertugadins datent de ce temps.

§ 7

HABITATIONS

Les maisons s'embellissent, au moins extérieurement; la sculpture, l'art des ferrures de goût et celui de la plomberie, sur les toits élevés et aigus de ce temps, leur donnent un aspect élégant. A l'intérieur, elles offrent encore des salles vastes et mal closes, des cheminées trop grandes.

Ce qui précède s'applique surtout aux grands hôtels. Dans les maisons plus modestes, quoique appartenant encore à la noblesse, la façade sur la rue est tout en bois; telle est celle de l'hôtel de Quatrans, rue du Geole, à Caen. Le bois s'emploie aussi pour la construction des petites maisons, habitées soit par les bourgeois, soit par les artisans, telles qu'on en voit encore à Provins, à Verneuil[2] et à Morlaix. Ces diverses habitations possèdent des *mansardes* bien avant

[1] L'édit de 1567 restreignit l'usage des toiles d'or et d'argent aux princes et aux ducs, ainsi qu'à leurs femmes.

[2] *Architecture civile et domestique au moyen âge et à la renaissance*, par Verdier et Cattois, in-4°, 1857, t. II, pages 211 et 212.

Mansard, architecte du XVIIe siècle ; seulement au XVIe siècle on les appelle des *lucarnes*[1].

L'ameublement, même dans les palais les plus somptueux, est encore peu de chose. On en jugera par un détail qui, nous l'espérons, ne choquera pas la délicatesse du lecteur : il n'existait pas encore de table de nuit.

§ 8

DÉTAILS SUR LA VIE PRIVÉE

Une grande cherté surgit sous Charles IX. Bodin cherche à l'expliquer, indique les moyens d'y remédier[2]. Il attribue la rareté du blé à ce que tout le monde boit du vin et à ce qu'il y a trop de terres plantées en vignes. Éclairé par ce qui se passe de nos jours, nous croirions plutôt à cette cause multiple : désordre dans la gestion des finances, pillage organisé par les divers partis, luxe parfois exagéré. Pourtant Charles IX ne prêchait pas d'exemple, contrairement aux trois rois ses prédécesseurs ; Brantôme ne dit-il pas[3], et sur un pareil sujet sa compétence doit être admise : « Les autres deux roys Charles et Henri troisieme entretinrent tres mal leurs tables, et par boutades, car il s'y fit sur leurs maisons et mangeailles tant de retranchements, à cause des grands frais de la guerre terrible qu'il leur faloit supporter ;

[1] La remarque appartient à M. Viollet-le-Duc et fait partie d'un excellent livre : *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* du XIe au XVIe siècle, t. IV, page 221. Cet ouvrage gagnera beaucoup quand il sera doté, à son achèvement, d'une table générale et méthodique.

[2] *Discours sur l'extrême cherté*, 1574, chez L'Huilier, et *Response au sieur de Malestroit*.

[3] *Vie de François Ier*.

toutefois par boutades l'on y faisoit quelque bonne chere, car le plus souvent la marmite se renversoit, et quelquefois se redressoit au mieux qu'elle pouvoit, ce que demande fort le courtisan que d'avoir bouche à la cour et à l'armée, car quelque petit ordinaire qu'il leur faille tenir, il leur debauche fort la bourse[1]. »

Relativement aux soins de santé, nous dirons que l'on gardait en général le même médecin tant qu'il vivait, ce qui semble indiquer chez les médecins de ce temps du bon sens et de la science, plus sans doute que chez ceux du temps de Louis XIV[2]. Ajoutons que si la peste éclatait, on changeait de province, et l'on faisait quarantaine en arrivant dans la nouvelle. En cas de décès, on éclatait en sanglots et en cris auprès du mort.

Il y avait bien un peu de superstition, ou du moins on s'adonnait à des remarques qui pouvaient paraître tenir de ce défaut. Ainsi une veuve relève qu'elle a vécu avec son mari *quatre* ans, *quatre* mois, *quatre* heures, absolument comme Pierre de l'Estoile rapporte gravement que François II est mort âgé de *dix-sept* ans, ayant régné *dix-sept* mois, *dix-sept* jours, *dix-sept* heures[3].

La science elle-même n'était pas exempte de superstition : Cardan, par exemple, croit que *les bâtards sont plus robustes que les autres enfants ;* nous laisserons aux curieux le soin

[1] Le maréchal Marmont pose une remarque identique en ses *Mémoires* et opine pour que, dans une armée, le prince ou le général en chef tienne table ouverte.

[2] Alors les empiriques prêtaient encore plus le flanc au ridicule. Ainsi, en 1677, un abbé guérissait de la fievre en prenant de l'urine du malade, en y faisant cuir un œuf et en le faisant manger à un chien qui était censé prendre la fièvre... Quelle extravagance ! C'est Mme de Scudéry qui rapporte, dans sa lettre du 20 octobre 1677, ce fait dont je lui laisse la responsabilité.

[3] Nous nous gardons à dessein d'aller jusqu'au fond de ce sujet, et le sorcier Trois-Étoiles, jugé sous ce règne, n'obtiendra de nous rien autre chose qu'une mention.

de rechercher ses raisons[1]. Ces temps de la Réforme sont, il est vrai, favorables aux enfants naturels, et quelques-uns parvinrent au sommet des positions sociales, témoin Balagny sous les deux règnes suivants.

Quant aux croyances religieuses, un déiste, se déclarant tel publiquement, était considéré comme un athée, témoin Geoffroy Valée, pendu en 1574, quoique un peu fou, à cause d'un opuscule de huit feuillets, intitulé : *la Béatitude des Chrétiens*, où il admettait Dieu, mais en prétendant qu'on ne devait craindre sa colère ni dans cette vie, ni dans l'autre[2].

§ 9

COMMERCE ET INDUSTRIE

Dommage ayant été fait, dans le port d'Alexandrie, à des marchands français, et leurs marchandises ayant été vendues au profit du seigneur de Naxie (Naxos), qui se prétendait débiteur du roi de France, Charles IX, quand il l'apprit, dépêcha auprès du Grand Seigneur un de ses conseillers, Claude du Bourg, seigneur de Guerine, lequel expliqua l'affaire et obtint qu'à l'avenir *aucune fascherie ou empeschement* ne fût fait en tous les ports turcs, ni en mer, aux sujets de France et à ceux naviguant *sous son nom et bannière.* La satisfaction donnée et le firman qui la contient remonte au mois d'octobre 1569 ; elle mit à même de reprendre le

[1] Et ses recommandations pour avoir des fils. Lisez *les Livres de Hierosme Cardanus,* médecin milannois, *intitulez de la Subtilité,* traduits du latin en françois par Richard le Blanc, Paris, chez Pierre Cauelat, 1584, en tête du livre XII.

[2] Le lecteur trouvera l'arrêt dans les *Archives* Cimber et Danjou, t. IX, page 95.

cours de leurs affaires non-seulement les Français, mais aussi les Génois, les Siciliens, les Anconnétois[1], qui naviguaient comme tels, en raison surtout de la promesse que le montant d'une dette serait à l'avenir réclamé « au propre débiteur et que nul aultre seroit prins et demandé pour luy, ne pour le delinquant prins aultre innocent[2] ». On voit par cette mention que la France conservait encore de l'influence à la cour de Constantinople, notre alliée depuis François Ier[3].

Oserons-nous, après cette mention relative aux grandes opérations du commerce, rappeler deux faits vulgaires, à savoir que les pâtissiers formèrent une corporation en 1567 seulement, se divisant alors en pâtissiers-oublieurs et en pâtissiers pain d'épiciers, et que le dindon[4] apparut pour la première fois sur les tables françaises aux noces de Charles IX?

Revenons plutôt aux traces d'industrie que l'état des relations contemporaines nous permet de rencontrer. Un écrit de Barthélemy de Laffemas[5], valet de chambre de Henri IV, nous rappelle à ce sujet les encouragements donnés par Catherine de Médicis aux manufactures, et principalement à celles s'occupant de la fabrication de la soie. Dès 1554, la reine mère fit planter des mûriers en son château de Moulins; on l'imita, notamment M. de la Bourdesière

[1] Habitants d'Anconne (Ancône).

[2] Traduction par Dominique Olivesi, interprète du roi, imprimée à Tours, par Regnard, en 1570, sous ce titre : *Articles accordez par le Grand Seigneur en faveur du Roy et de ses subiects.*

[3] Nous avons indiqué, au chapitre Ier de ce troisième livre, les négociations de Catherine de Médicis pour faire concéder au duc d'Anjou, par le Grand Turc, le royaume d'Alger.

[4] L'introduction des choux-fleurs et des artichauts vint avec celle des *coqs d'Inde.*

[5] *Lettres et exemples de la Royne mère,* Paris, chez Pantounier, 1602.

à Tours et les échevins à Toulouse[1]. Malgré une opposition jalouse[2], disant surtout que la fabrication nouvelle supprimerait les navires qui allaient à l'étranger s'approvisionner de belles étoffes de soie, la nouvelle culture et l'élevage du ver firent des progrès. Un jeune jardinier, demeurant à Sceaux, chez M. de Gèvres, secrétaire d'État, montra par son exemple comment on pouvait fabriquer soi-même un rouet pour dévider aisément la soie. Malgré les retards apportés par les troubles et misères des guerres civiles, les améliorations de la culture des mûriers, de la récolte de la soie et de sa mise en œuvre continuèrent sous ce règne et sous celui du duc d'Anjou.

Conclusion de ce chapitre.

La société française continue, sous Charles IX, à tomber dans le désarroi qui a surgi déjà pendant le règne précédent. La politique fonctionne mal, il n'y a plus de morale, le pays devient dévergondé, surtout en haut de l'échelle. Les gentilshommes ne sont plus respectés, à cause de leurs fautes mêmes, et de la sorte préparent leur ruine. Le gouvernement semble également compromis, mais il résistera, se retrempera dans un nouveau sang, reprendra le dessus, puis, quand il se trouvera à l'apogée de sa puissance, achèvera de précipiter la noblesse dans une abdication et une déca-

[1] Les autres propagateurs furent le sieur de Bordeaux, intendant des jardins du roy; le sieur de Belinguant, le sieur Chabot, demeurant rue Saint-Germain, à Paris, près du grenier à sel; le sieur de Mercure, parfumeur du roy; le sieur Tabouret, domicilié à Fontainebleau et valet de chambre du roy.

[2] On alla jusqu'à gâter, en y jetant de la résine, la teinture dont se servaient les premiers ouvriers en soie.

dence complètes ; ce temps surgira vite : au quatrième règne, après celui qui finit en ce moment, il sera venu.

Les contemporains n'entrevoient pas un tel espoir. Ils se découragent plutôt, comme ils le feront, avec plus de raison encore, sous Henri III, et l'apologue qui suit leur convient à merveille : « Vn personnage certifioit que si Dieu luy eust dit : Après la mort, tu resusciteras et seras ou chien, ou mouton, ou bouc, ou homme, ou cheval, ou autre chose qui plus te sera agreable, il eust mieux aymé estre toute autre chose que prendre la forme d'vn homme[1].... Vn bon chien en effet est plus estimé qu'vn mauvais, le coq genereux est plus prisé que le couard : mais l'homme ne gagne rien d'estre bon, noble et généreux : le premier honneur se donne au flateur, l'autre au calomniateur, le troisième au traistre[2]. » Certes ce passage renferme une verte critique du XVIe siècle, et cependant il est doucereux, vis-à-vis des lignes suivantes de Montaigne : « Qui n'est que parricide en nos iours et sacrilege, il est homme de bien et d'honneur[3]. » Le même écrivain se montre plus raisonnable quelques pages plus loin : « Nos mœurs sont extremement corrompues, et penchent d'une merveilleuse inclination vers l'empirement ; de nos loix et usances, il y en a plusieurs barbares et monstrueuses ; toutesfois, pour la difficulté de nous mettre en meilleur estat, et le dangier de ce croullement, si ie pouvois planter une cheville à nostre roue et l'arrester en ce poinct, ie le ferois de bon cœur. Le pis que

[1] Un autre auteur semble insinuer combien la nature a départi aux animaux plus qu'aux hommes et notamment leur a appris les trois genres de médecine. *Le Théâtre du monde*, par BOAYSTUAU, édition française, in-32, Paris, 1573, feuillet 10.

[2] *La Civile Conversation* de GUAZZO, traduite par GABRIEL CHAPPUYS, Tourangeau, in-32, Lyon, chez Beraud, 1582, page 631.

[3] *Essais*, II. 17.

ie treuve en nostre estat, c'est l'instabilité[1] ; et que nos loix, non plus que nos vestements, ne peuvent prendre aulcune forme arrestée. Il est bien aysé d'accuser d'imperfection une police, car toutes choses mortelles en sont pleines ; *il est bien aysé d'engendrer à un peuple le mespris de ses anciennes observances ; iamais homme n'entreprint cela, qui n'en veinst à bout ;* mais d'y restablir un meilleur estat en la place de celuy qu'on à ruyné, à cecy plusieurs se sont morfondus de ceulx qui l'avoient entreprins. »

[1] Et ailleurs : « Le changement donne seul forme à l'injustice et à la tyrannie... Entreprendre à refondre une société entière, c'est à faire a ceulx qui, pour descrasser, effacent. » III, 9.

CHAPITRE VII

L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1574

Essayons de retracer ce que pouvaient être, au lendemain de longs troubles, les forces militaires de la France.

Il n'y a pas encore d'armée permanente, quoique les essais à ce sujet remontent à Charles VII et à Charles V. En effet, le chancelier Michel de l'Hôpital s'exprime formellement dans son discours à l'ouverture des états d'Orléans : « Et d'autant qu'il est à craindre qu'aussi tost que le roy aura levé et osté ses forces, les réformés ne reviennent et fassent pis que devant, et que ce soit comme la guerre des Parthes ou Numides ; il est nécessaire de faire de deux choses l'une : ou *que le roy tienne tousjours sus une armée pour les contenir*, qui seroit à la grande foule[1] du peuple et finances du dict seigneur, ou que vous, bourgeois et habitans des villes, preniez ce soing et charge sur vous. » Le nœud de la question se trouve compris dans ces paroles ; on regardait comme trop onéreux l'entretien d'une armée constamment sur pied. Cependant il est des moments où l'on sent la néces-

[1] Charge.

sité des soldats pour la répression des troubles domestiques ; c'est encore l'Hôpital qui le dit, et certes, comme tous les bons esprits, il n'était pas pour la domination militaire et la prépondérance de cohortes prétoriennes. Voici ce second passage : « O toi, roi Charles, reprends courage : tu as à ta disposition des armes et des soldats ; avec eux tu pourras reconquérir la puissance arrachée jadis à tes jeunes mains ; sauve la patrie des fléaux qui l'accablent, des tyrans qui la perdent ; fais tomber le glaive qui menace d'égorger tous les hommes de bien, et *la France*, heureuse et fière de ne servir qu'un seul maître, aura recouvré sa liberté[1]. »

§ 1er

INFANTERIE

Un certain nombre de régiments se trouvaient déjà formés, non-seulement avec les gardes-françaises dont nous avons parlé, mais aussi avec les vieilles bandes.

Au commencement du règne qui nous occupe (1561), il y avait eu 3 gros corps de fantassins, chacun aux ordres d'un mestre de camp, ce qui divisait le commandement unique de cette arme, fonction dont les inconvénients étaient apparus quand le colonel général de l'infanterie s'était trouvé dans les rangs protestants ; l'idée de ce fractionnement, à en croire Brantôme, appartenait à François de Guise, « qui s'entendoit à l'infanterie aussi bien qu'homme de France, encore qu'il n'y a été nourri, et l'aimoit fort ». Plus tard on compléta ces trois régiments et les 8,000 soldats

[1] Poésies latines, traduction de M. Bandy de Nalèche, 1857, épître à Guy du Faur.

encore organisés en bandes ; on les compléta, pour grossir l'armée royale, avec des levées improvisées dont la destination fut de s'opposer à ces soldats précédemment licenciés après chaque campagne, principalement après la guerre d'Italie, et qui accouraient avec une grande facilité sous les drapeaux des huguenots. C'est ainsi que Montluc leva un régiment dès la prise d'Orléans par le prince de Condé (1562), et qu'à la date du 14 août de la même année Charles IX ordonna la formation de trois autres régiments dont le commandement fut confié à MM. d'Hémery, de Rieux et de Sarlabous le jeune : les forces ramenées d'Italie par M. de Brissac constituèrent également un régiment. Lors de la bataille de Dreux, outre les garnisons et des bandes isolées, le roi disposait donc de *huit* régiments d'infanterie. A la paix suivante, ces régiments disparurent, et il n'y eut plus que des compagnies ou bandes. Néanmoins, lorsque les gardes-françaises prirent naissance en 1564, la France possédait les éléments de 9 régiments. En 1566, les gardes-françaises elles-mêmes, qui avaient accompagné le monarque dans son long voyage au travers de la France et étaient un objet de méfiance pour les réformés, furent réparties en compagnies. Mais Catherine de Médicis avait tourné la difficulté en faisant appel aux Suisses et en obtenant des cantons 6,000 soldats, soi-disant pour les opposer aux soldats concentrés en Flandre par le duc d'Albe, et ce fut, nous l'avons dit dans un précédent chapitre, un régiment suisse, celui de Pfiffer, qui protégea, le 23 septembre, la retraite de la cour de Meaux sur Paris. Ce fait d'armes remarquable détermine la transformation des soldats de Pfiffer en un régiment des gardes suisses; c'était en réalité un dixième régiment. Une nouvelle organisation eut lieu à la date du 27 octobre 1567 ; les Suisses demeurèrent à part, et des bandes du nord amenées

par Philippe Strozzi, des bandes du midi conduites par Brissac, et de toutes les bandes françaises fortes de 14,000 hommes au moins, furent constitués 2 gros régiments (nous dirions aujourd'hui des divisions), le régiment de Strozzi, le régiment de Brissac, partagés chacun en régiments secondaires aux ordres d'un mestre de camp. La campagne de 1569 se passa en partie avec l'infanterie organisée de la sorte. Brissac ayant été tué au siége de Mussidan, Strozzi devint le seul colonel de l'infanterie, et le décès de d'Andelot ne tarda pas à le mettre en possession entière et sans conteste du titre de colonel général. On ne laissa qu'un seul régiment de 10 compagnies en dehors de son autorité, celui de Piémont, dont le frère du comte de Brissac prit le commandement; puis les autres régiments et les compagnies restantes furent définitivement groupés en 3 corps, en sorte que l'on obtint ainsi :

Le régiment de gardes-françaises, fort de 15 enseignes et ayant *Cosseins* pour chef;

Le régiment de Picardie, fort de 16 compagnies, colonel Sarrieu;

Le régiment de Champagne, fort de 26 compagnies, colonel Gohas aîné;

Le régiment de Piémont, fort de 10 compagnies, colonel Brissac.

Ce sont là les quatre premiers vieux corps, lesquels existaient encore à la Révolution française; on eut aussi, à cette époque, 2 régiments provisoires de 15 enseignes chacun, commandés par la Barthe et Gohas jeune.

Nous voilà donc à 6 régiments d'infanterie. En même temps, comme une conséquence de la mort du prince de Condé à Jarnac, les protestants accordèrent à leur nouveau chef une garde de 200 hommes éprouvés, lesquels formè-

rent avec le temps un corps plus important et devinrent, à l'avénement du roi Henri IV, un nouveau *vieux corps*, le régiment de Navarre.

Il y avait d'ailleurs dans nos places frontières de nombreuses bandes isolées ou compagnies; la garnison de Pignerol se composait des bandes dites de Montferrat ; le Dauphiné, le Lyonnais en contenaient d'autres.

Enfin la France était couverte en plusieurs points de son territoire de troupes innombrables qui usurpaient souvent le nom de régiment ; ces dernières disparurent à la paix générale.

On peut évaluer la force totale de cette infanterie, en y comprenant celle des réformés, à environ 25,000 hommes[1], évaluation qui s'écarte beaucoup assurément du chiffre de *cent mille* gens de pied adopté par Jean Correro, mais nous semble plus près de la vérité[2].

§ 2

CAVALERIE

La cavalerie française avait été constituée par Charles VII en compagnies d'ordonnance ; là où l'autorité de Charles IX était méconnue, évidemment ces compagnies avaient été atteintes en leur organisation par le passage dans les armées protestantes de ceux qui les commandaient ou y combattaient. Cependant elles subsistèrent constituées de la sorte

[1] M. le général Susane accuse déjà 14,000 fantassins, du côté des royalistes, le jour de la bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567). Voyez son *Histoire de l'ancienne infanterie française*, t. I, page 161.

[2] Reportez-vous aux pages 63 et 19 du tome II de notre *Histoire de l'art de la guerre*.

et comptèrent en tout 3,170 lances en 1564 et 2,300 en 1567[1].

Les *ordonnances* françaises, par tradition et par goût, utilisaient de préférence la lance, tandis que les cavaliers allemands, ou *reîtres*, recouraient au pistolet. Cette différence dans la manière de combattre n'empêcha pas Louis de Nassau, à la bataille de Moncontour, de mêler les compagnies de cavaliers français et de cavaliers allemands; il poussa même des arquebusiers choisis un peu en avant de cette cavalerie mélangée et avec elle, en sorte qu'il recourut à une composition bizarre, assez à l'unisson avec ces temps de désordre, sans cependant être entièrement répréhensible.

§ 3

ARTILLERIE

Une différence se remarque de prime abord entre les troupes royales et celles des réformés : les premières ont de l'artillerie, les secondes en manquent et y suppléent ordinairement par des arquebusiers qui tirent à petites distances, témoin les combats de Saint-Denis et de la Roche-Abeille, témoin l'emploi qui en fut fait par Louis de Nassau et que nous venons de rappeler. Cela se comprend : le roi disposait de plus de ressources, et, si l'administration eût été meilleure, il aurait toujours possédé des forces imposantes et convenablement approvisionnées.

En outre, les protestants n'emploient pas toujours judicieusement leurs pièces; à Moncontour, ils leur laissent

[1] Y compris 30 lances dont le prince de Savoie était capitaine, et qui séjournaient en Piémont.

prendre les devants et ne les ont plus lorsqu'il leur faudrait faire taire l'artillerie du roi[1].

Il n'existe pas encore de troupes d'artillerie, mais on doit au grand maître de l'artillerie Jean d'Estrées, baron de Cœuvres[2], qui prit cette charge le 9 juillet 1550 et l'occupa jusqu'en 1577, on lui doit un système d'artillerie dit *de Charles IX*, ou du moins ses contemporains lui en attribuent l'invention. Très-probablement ce matériel date des premières années du règne, ou peut-être même lui est antérieur ; il comprenait un nombre restreint de calibres, *six* seulement : le canon, la grande coulevrine, la coulevrine bâtarde, la coulevrine moyenne, le faucon, le fauconneau.

§ 4

INGÉNIEURS MILITAIRES

Les guerres de ce règne comprenant plusieurs siéges, divers ingénieurs militaires ont dû y figurer. En feuilletant les annales contemporaines, on rencontre en effet, outre ceux de Vergano, de Peloye et de Ramelli, déjà cités, au sujet du siége de la Rochelle en 1573, les noms de Belarmati et Bephani ; ces deux derniers avaient, par ordre du roi, fortifié la position de Brouage[3] en 1569.

[1] *Études sur l'artillerie*, t. I, page 242.

[2] Époux de la fille du bâtard de Vendôme.

[3] Belarmati avait travaillé antérieurement à la première enceinte du Havre, dont les derniers vestiges viennent de disparaître.

§ 5

DISCIPLINE

Lisez les chroniqueurs de ce temps, il en sortira pour vous la conviction que souvent les chefs des troupes marchent d'eux-mêmes, sans ordre précis ; c'est qu'on les appelle, il est vrai, et qui ? un autre chef, un collègue, comme lors de la prise de Montgommery à Domfront. C'est l'un des caractères de l'époque et assez celui de toutes les guerres de séditions ; l'autorité centrale va au plus pressé, et elle combat où le danger menace. Néanmoins il y aurait pu, en ce temps, surgir plus d'unité, si par exemple le roi avait confié le commandement à un chef unique et autorisé comme Tavannes, si surtout on avait obéi, car dans le camp royal les seigneurs n'aimaient pas trop le frein d'un pouvoir ferme. C'est dire que dans ce camp la discipline était faible ; relativement elle était plus faible chez les protestants, et cela amoindrissait le résultat de l'élan que donnait à ce parti le zèle d'une religion nouvelle. Et la discipline laissait à désirer chez les soldats comme chez les chefs.

A ces derniers on peut appliquer le mot de Montluc : « Vous, messieurs les princes, mareschaux, lieutenans de roi, qui commandez aux armées, pour une picque particuliere n'abandonnez le général[1]. » Cette sentence est de tous les temps, et combien aujourd'hui encore d'officiers ne mettent-ils pas avant l'intérêt général leur rancune et leurs petits intérêts particuliers !

[1] *Commentaires*, livre VII, année 1569.

Aux soldats, on pourrait opposer l'exemple de discipline calme et forte montrée par les Suisses de Pfiffer, le 28 septembre 1567, dans la marche de la cour depuis Meaux jusqu'au Bourget, mais une lettre de Charles IX au roi de Navarre, à la date du 4 septembre 1573, est plus formelle encore : « Mon frère, j'ai faict mon edict de paciffication, en intention de mectre mes subjects en repos et les delivrer des vexations de la guerre. Toutesfois, je suis adverti que mon pauvre peuple ne laisse d'être opprimé et affligé aultant que jamais par plusieurs compaignies de gens d'armes et aucuns soldats et gens de guerre à pied, qui tiennent les champs, vont rodant le pays et font des maulx et extorsions innombrables soubs couleur de se retirer en leurs maisons, dont je suis tres desplaisant, et d'autant plus parce qu'il semble que la licence a prins telle habitude et auctorité ou que la negligence soit telle, que personne s'ingere d'y remedier, comme si tout estoit habandonné et à la discretion des mechans ; chose qui me poise à bon droict tellement sur le cœur et m'est si importante, que je ne seroy jamais contant qu'il n'y soit pourveu comme il appartient. » Nous prenons cet extrait entre mille semblables. Que pouvaient donc être ces désordres si la correspondance officielle les reconnaissait[1] ainsi?

Pourtant les ordonnances sont très-sévères, sauf peut-être encore pour les lansquenets, qu'on a « depuis quarante ans coustume de mettre en garnison ès lieux où il y a quelques vins, car ils l'aiment mieux que l'eau bouillie[2] ». Dans les ordonnances dites de M. de Chastillon : « Nul ne peut

[1] Au temps de Louis XIII et sous la régence de Louis XIV, le roi fait les mêmes aveux et abandonne à Vincent de Paul la direction et l'organisation de la charité dans la France entière. L'histoire doit rapporter ces deux moments d'impuissance.

[2] *Mémoires de Fleurange*, chapitre XXXIII.

envoyer cartel sans licence, sous peine de dégradation et de bannissement des bandes. — Le soldat qui dérobe biens d'église, ou qui viole ou qui abandonne sa bande en marche, est pendu et étranglé. — On passe par les piques quiconque pipe au jeu[1], dérobe des armes, ou commence une mutinerie. — Le soldat qui, sans occasion, dément un individu, lui demande pardon ainsi qu'à son colonel, en place publique, les enseignes étant déployées. »

Mais un point inavoué par les lettres du roi et par les ordonnances, c'est que la solde était alignée irrégulièrement et souvent faisait défaut; de là, sinon la justification, au moins l'explication des voleries faites chez l'habitant. La remarque manque de nouveauté, néanmoins elle doit être présentée : « Les paisans sont grevez doublement, énonce un contemporain, car ils donnent l'argent pour payer les gens de guerre, et les gens de guerre, se plaignans n'estre payez, les pillent. Les dits paisans se sentiroient pas si fort foullez et tourmentés comme ils sont s'ils en etoient quittes en dressant estappes aux gens de guerre, comme quelquefois il s'est fait. —Doncques, il n'y a nul moyen de remedier à la foule du peuple et *à la discipline militaire*, *qui est aneantie*, qu'en payant les gens de guerre; car, en les payant, on leur fera observer ladite discipline, et on pourra les chastier s'ils volent, pillent ou font autre excez ou violences, là où, en ne les payant point, on est contrainct d'endurer leurs pilleries, qui sont fondées sur la necessité du vivre[2]. »

Rappelons un mode de sévérité : si des troupes paraissaient peu sûres et disposées à pactiser avec le parti de la rébellion, la cour n'hésitait pas à les casser, et à les rem-

[1] Il n'était donc pas interdit de jouer.
[2] Traité des finances de la France, 1580.

placer par d'autres, confiées à des guerriers purs ou plus à l'abri d'un tel soupçon[1].

La discipline se maintient surtout à l'aide de l'esprit militaire; or, à cette époque il y en avait peu, non-seulement dans les rangs des combattants, que l'appât du pillage attirait plus que la passion de la guerre[2], mais surtout parmi la population trop rétive à prendre les armes, même pour sa défense. Ainsi, lors du tumulte de Bassigny, il fallut réveiller chez les habitants les sentiments du foyer menacé, afin de les porter à marcher résolûment et promptement à l'ennemi. « Les chefs, relate le récit de Lebon, leur faisoient belles remontrances pour leur donner courage, parce qu'on a opinion que gens de ville et non accoutumez aux guerres et combats ne sont pas si asseurez aux dangers que ceux qui ne font autre mestier. »

Ce qui nuisait le plus aux mœurs du soldat et au maintien des règles disciplinaires, c'était, il faut le dire, les alternatives trop fréquentes de paix et de guerre; pendant la lutte, le combattant était occupé, distrait, et rencontrait des profits; la lutte terminée, ces excitants disparaissaient et le plus souvent il manquait d'un métier qui le fît vivre. Aussi sentait-on la nécessité de le garder sous le drapeau, dans le rang, au milieu d'un cadre constitué et l'obligeant à garder la discipline. « Il seroit très bon, dit André de Bourdeille, à la fin de ses *Maximes et advis du maniement de la guerre*, de dresser une milice, que nos soldats françois servissent

[1] Le 21 août 1574, Catherine de Médicis ordonne ainsi de casser *sept* compagnies et de les remplacer par *trois* nouvelles, soit économie, soit difficulté de trouver des soldats fidèles.

[2] En septembre 1562, au dire des protestants, les soldats de Joyeuse se mutinent parce qu'il leur avait promis le pillage de Montpellier et qu'il ne peut tenir cette promesse. Voyez la fin du *Brief Discours sur la bataille de Saint-Gilles*.

au besoing, même les pauvres, qui gaigneroient tousjours quelque teston; car *il n'y a rien de pire que le séjour aux soldats*, parce qu'ils deviennent nonchalants et yvrognes, jouent leur argent, se corrompent entre eux et s'anéantissent. Ce dessus est par forme d'advis. »

On commettrait une erreur en supposant qu'en ces temps de réaction catholique, même dans ceux écoulés de la Saint-Barthélemy à la mort de Charles IX, aucun protestant ne put demeurer officiellement dans des fonctions à lui confiées par le gouvernement. Pour l'armée, nous avons rencontré des exemples qui témoignent du contraire. Ainsi, le capitaine Labaume, nommé en mars 1574 gouverneur de Bergerac par le représentant du roi, appartenait à la religion nouvelle, mais sans avoir quitté le service royal[1]; il inspirait donc confiance, même pour le maintien de la discipline et de la fidélité parmi les troupes. Citer un pareil exemple, c'est corroborer notre assertion maintes fois répétée : « La religion paraît un *motif secondaire* dans les luttes qui assombrirent et ensanglantèrent les règnes des fils de Henri II. »

§ 6

AVANCEMENT

Les militaires de ce temps semblaient jouir d'un privilége, celui d'être jugés en cas de crime par des gens exerçant la profession des armes, puisque, lors des suites de l'assassinat de François de Guise par Poltrot, au moment où il est incri-

[1] Œuvres d'André de Bourdeille, 1823, instruction à La Beylie, page 57.

miné à cet égard, Coligny se retranche derrière ce droit et l'invoque, repoussant l'ingérence des gens de chicane comme malséante pour son épée.

En ces temps de troubles et de combats presque continuels, une partie de la nation se trouvait toujours sur le qui-vive et presque en armes ; je croirais même assez que les villageois qui se maintinrent sans trop de dommages en leurs maisons furent ceux qui, après avoir été armés par un parti, conservaient leurs armes et leur renom de braves, car ceux-là seuls se trouvaient au niveau de la situation, au lieu de rester arriérés et timides comme à une époque où il était plus difficile d'atteindre à un premier degré d'émancipation.

Cette réflexion fait comprendre comment, au milieu de cette population en grande partie armée, celui qui ne quittait pas l'habitude des combats et s'y distinguait devait peu à peu primer les autres et devenir un chef par l'autorité de ses actions et le prestige des dangers courus. Ainsi l'auteur des *Mémoires de Gaspard de Tavannes* énonce que Claude de Saulx, seigneur de Ventoux, parvint « de grade en grade, de soldat capitaine d'arquebusiers en cheval ». On peut citer comme exemple des gens partis de plus bas : parfois même, une fois grandis, ces officiers de fortune cachaient leur origine sous un nom seigneurial ; Claude Haton en désigne de tels.

L'influence de la cour était grande, et un mauvais propos sur quelqu'un le faisait destituer ; or, par ce temps de délation, le mot dangereux devait surgir vite. Quand Blaise de Montluc est privé du gouvernement de la Guyenne, il écrit au roi[1] : « L'on vous a par importunité induit à faire chose

[1] D'Agen, le 25 novembre 1570.

que, je croix, pourra servir d'un mauvais exemple à gens de mon mestier, d'autant que ceux qui ont esté appellez aux charges depuis quelque temps, et qui désirent parvenir par l'exercice des armes, craindront, à mon exemple, que les services des longues années, et la gloire et la vertu acquises pour tout le monde, ne pourra tant leur aider que feront à leur nuire les langues de ceux qui voudroyent quelque jour les reculer. » Otez de cette citation un peu de forfanterie, et le ton restera vrai : ceci nous prouve que Charles IX ne vivait pas assez au milieu des gens de guerre, et ne tenait pas assez compte de l'esprit qui les animait, de leurs faiblesses si l'on veut; cependant il aimait les armes, mais Catherine de Médicis l'en avait distrait au profit du duc d'Anjou.

Le grade de lieutenant général surgit et se fixa seulement sous Louis XIV. On le rencontre parfois dans les auteurs du XVI[e] siècle; du Bartas, par exemple, en tête de sa *Judith*[1], nous cite Holopherne comme lieutenant général et chef d'armée; évidemment ce terme veut dire, dans son poëme, lieutenant du souverain, son *alter ego* quant aux armées.

§ 7

ÉVALUATION DES FORCES DE LA FRANCE ENTIÈRE

Il est possible à ce sujet de fournir une approximation; c'est tout ce que l'état actuel des sources permet de faire.

Nous avons signalé ailleurs[2] que la royauté eut en 1562

[1] La Rochelle, chez Haultin, 1591, page 15.

[2] *Histoire de l'art de la guerre*, t. II, page 80.

jusqu'à 55,000 hommes, répartis en trois camps de concentration, et cela sans compter les garnisons[1] et une foule de détachements ; en supposant ces détachements et garnisons de 45,000 hommes, on peut supposer, sans trop se tromper, que Charles IX, obligé de tenter un effort, a mis sur pied en cette année jusqu'à 100,000 hommes.

La plus forte armée de ce monarque sur un champ de bataille est celle qui figure à Moncontour : 16,000 fantassins, 8,000 cavaliers, 15 canons.

Du côté des protestants, l'armée qui combat dans cette même journée réunit jusqu'à 23,000 hommes.

Ces chiffres, malgré leur insuffisance, offrent un caractère essentiel ; ils montrent de quel poids l'épée de la France pouvait alors peser en Europe, alors que le système de l'équilibre et de l'alliance des Etats existants n'avait pas été fondé[2]. 125,000 hommes portaient alors cette épée[3]; avec les deux tiers seulement quelle expédition fructueuse on eût pu accomplir au dehors!

Le précédent chiffre comprend les troupes françaises seules; les troupes étrangères au service de France furent peu nombreuses durant ce règne, et parce qu'on s'éleva contre elles aux états d'Orléans[4], et parce que les protestants ne se souciaient pas d'en avoir contre eux, en sorte qu'ils s'opposaient à leur admission. Sauf la compagnie des

[1] N'oublions pas que le maréchal de Brissac était partisan du remuement des troupes et aimait à faire changer les soldats de garnison.

[2] Le *grand projet* de Henri IV sera l'un des points de départ de ce système.

[3] Comparativement Charles-Quint disposait d'un fort petit nombre de véritables soldats *espagnols ;* suivant le mémoire présenté par Coligny au conseil royal sur le projet de faire une expédition dans les Flandres, il n'aurait jamais pu doter une de ses armées de plus de *sept mille* fantassins et de *treize cents* chevaux.

[4] Voyez la Place, *de l'Estat de la religion et république,* début du livre V.

gardes écossaises, qui fut même reformée un instant, et les Suisses amenés par le colonel Pfiffer, il n'y eut que des corps auxiliaires, de reîtres allemands[1] principalement, soit du côté des catholiques, soit du côté des protestants, et l'appel ainsi que l'emploi de ces corps est d'une nature provisoire et toute différente.

Outre ces 125,000 hommes et les troupes étrangères, il pouvait se trouver sur pied des milices bourgeoises, et quelquefois des milices d'un fort effectif, si nous croyons à l'assertion qui nous montre la ville de Rouen comme capable de lever en 1563 jusqu'à 30,000 hommes.

Les forces que notre patrie pouvait mettre sur pied eussent été plus considérables encore sans une administration militaire effectivement défectueuse, surtout du côté des royalistes[2]. Ainsi les capitaines, les mestres de camp, les gouverneurs de place, les lieutenants de roi trompaient l'État à qui mieux mieux, ce qui se produit toujours avec une autorité faible, même quand elle se croit forte. Un passage des *Commentaires* de Montluc est tellement formel que le lecteur nous saura gré de le reproduire : « J'ay veu de mon temps plusieurs capitaines *qui se sont fait riches seulement sur la paye de leurs soldats*. Je n'estois pas si ignorant ny si mal habile, que je n'eusse sceu faire le tour du baston aussi bien qu'eux : il n'y a pas si grand affaire pour apprendre cela *avec un bon fourrier* et un peu d'aide, cela estoit facile. Puis après j'ay esté maistre de camp par trois fois : Dieu scait si je pouvois trouver *force passe-volans*[3], et avoir intel-

[1] Ces reîtres s'endormaient entre 8 et 9 heures du soir. Lisez les *Mémoires de Vieilleville*, livre VIII, chapitre xxxv.

[2] Nous avons fait ressortir la bonne administration de Coligny dans le mémoire sur *l'Art militaire des guerres de religion*.

[3] On se trompe donc beaucoup quand on croit découvrir l'usage et l'abus des passe-volants sous Louis XIV.

ligence avec les commissaires des vivres; car je pouvois descouvrir s'il y avoit rien à gaigner aussi tost ou plus tost qu'homme de l'armée, car j'avois assez bon nez. Après j'ay esté gouverneur des places; je pouvois tousjours avoir à ma devotion *quatre vingts ou cent hommes pour les faire passer*, comme messieurs les gouverneurs le scavent trop bien faire... Et puis encore j'ay esté lieutenant de roy à Sienne, et une autre fois à Montalsin, où il y avoit bien de quoy faire son proffit, comme d'autres qui ont eu pareilles charges l'ont fait, car il ne falloit sinon que j'eusse intelligence avec trois ou quatre marchans, lesquels eussent advoué que les bleds que les soldats mangeoient avoient été acheptés par eux, et prins sur leur crédit; et Dieu scait quel profit on fait à ces magasins. Puis je pouvois faire des demandes par manière d'emprunt, deputant quelques-uns qui en eussent pris la charge et eussent apporté cent ou deux cents mille francs de debtes. Mais au lieu de cela, Sa Majesté nous devoit cinq payes quand nous sortimes de Sienne. » C'était là en effet le mal incurable; les pilleries des fonctionnaires, qu'ils fussent militaires ou magistrats, entraînaient la gêne du trésor royal, et la pénurie de ce dernier mettait dans les payements un retard qui entraînait le soldat à prendre de quoi vivre. Tant qu'une main ferme n'aura pas forcé l'ordre à rentrer dans la perception des impôts et la distribution des revenus publics à qui de droit, un pareil malaise subsistera ; il faudra plus d'un homme, Sully et Colbert, au moins, pour montrer cette main et ne pas la laisser faiblir.

§ 8

OPÉRATIONS DE GUERRE

Les marches deviennent plus rapides; ainsi en 1560, dans un cas pressant et pour se rendre sans délai maître de Dieppe, M. de Vieilleville, depuis maréchal, fait 12 lieues d'une traite avec sa cavalerie, et, parti de Rouen à l'aube, arrive encore dans le milieu de la journée devant la ville qui se mutinait[1].

On s'occupait parfois de reconnaissances effectuées au moyen de détachements ; mais ce procédé n'était pas réduit en règle comme aujourd'hui. L'art des indices était mieux connu ; plus d'un chef savait deviner, reconnaître l'espèce de troupe qui approchait à la forme de la poussière soulevée par sa marche, non-seulement distinguer l'infanterie de la cavalerie, mais remarquer une différence entre des cavaliers et un troupeau de bétail. Divers soldats savaient entendre de loin, en mettant l'oreille contre terre, soit par un temps de gelée, soit par un temps de sécheresse. On jetait dans ce but, sur les flancs, des combattants, et à leur défaut des laquais.

L'emploi des espions était fréquent. Brantôme nous avoue que M. de Salvoison « n'en avoit jamais faute, et de doubles, et de simples, et de fidèles, et de toutes sortes ». Ce chef semblait laisser échapper devant eux un recoin de projet caché, et de la sorte, sûr à l'avance qu'ils le répéteraient à l'ennemi, semait un faux bruit et souvent bâtissait une opération sur ce stratagème.

[1] *Mémoires de Vieilleville*, par VINCENT CARLOIX, livre VIII, chapitre XII.

§ 9

ÉTUDE DE L'ART DE LA GUERRE

On se livrait fort peu à cette étude : pourtant elle était reconnue longue et hérissée de difficultés. Jean de Tavannes s'exprime avec netteté, disant : « Les theologiens et capitaines qui presument sçavoir la science l'un de l'autre, en disputent ou la veulent exercer, se font mocquer d'eux. Il ne suffit quinze ans à un bon theologien pour apprendre la theologie, la diversité des langues, loix ecclesiastiques, civiles, et histoires. Il faut plus de temps aux capitaines pour apprendre les stratagemes, ruzes de guerre, et commandements nécessaires de leur mestier. »

TABLE DES CHAPITRES

LIVRE II. LA SAINT-BARTHÉLEMY

LIVRE III. APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY

PREMIER CATALOGUE

DE

LIVRES DU XVIe SIÈCLE

APPARTENANT

AU COLONEL DE LA BARRE DUPARCQ

1501.

1. Sancti Bernardini de observantia, in-4°, Lyon, gothique.
2. Ouidii quindecim metamorphoseos libri, gr. in-8°, Lyon, gothique.
3. Problemata Aphrodisei, Aristotelis et Plutarchi, in-f°, Venise.
4. Grapaldi de partibvs Ædium liber, in-4°, Parme.
5. Anima fidelis, in-16, Paris. (Voyez 1507.)

1502.

6. Sophoclis tragœdiæ (en grec), in-12 (Alde).
7. Vergilii de inventoribvs rervm, in-4°, Paris.

1503.

8. Augustini dati Senensis opera, in-f°.

1504.

9. Orationes Francesci Philelfi, gr. in-8°, Paris.

1505.

10. Terentivs in sva metra restitvtvs, in-12, Florence (Giunta).

1506.

11. Sũma ãgelica, gros in-12, Paris.

1507.

12. Liber canonis Auicenne reuisus, in-4°, Venise.
13. Viridarium illustrium poetarum, in-4°.
14. Anima fidelis, in-16, Paris, gothique. (Voyez 1501.)

1508.

15. Pomum Crucis sancti Bonaventuræ, in-18, Venise, gothique.
16. Sabellici Exemplorvm libri decem, in-4°.

1509.

17. Liber de triplici motu, in-f°.
18. Elegidia, petit in-4°.

1510.

19. Maioris, in secundum librum sententiarum.

1511.

20. Ars epistolica Despauterii, in-8°, Paris.

1512.

21. De Permutatione beneficiorum, par de Bellemère, in-32 carré.
22. Alberti de re ædificatoria, in-8°, Paris.

1513.

23. De Contractibvs pro foro cõscientie, per de Calw, in-f°, Haguenau.
24. Sermones Roberti de Zitio, petit in-4°, Lugo.
25. Tertius tomus poematum patris Baptistæ, in-f°.

1514.

26. Opera Pontani, in-12, Lyon. (Voyez 1520.)
27. Questiones per arresta parlamenti, petit in-4°, Paris.

1515.

28. Prophetia per Advedutum, in-8°, Rome.

1516.

29. Bessarionis in calumniatorẽ Platonis, in-f° (Alde).
30. Bessarionis cardinales opera, in-f° (Alde).
31. Historiæ Augustæ scriptores, in-18 (Alde).
32. Martialis epigrammata, in-32, Venise.

1517.

33. Diodori Sicvli libri dvo, in-f°, Venise.

1518.

34. Chroniques de France, par Froissart, 3 vol. in-f°, Paris (Jehan Petit).

1519.

35. Aldi Institvtionvm grammaticarvm libri qvatvor, in-4°, Florence.
36. Richardi doctrinale sanctæ vitæ, in-4°, gothique.
37. Theodoriti de curatione Græcarum affectionum, in-4°, Paris.

1520.

38. Pontani de sermone, de aspiratione, de bello, etc., in-12, Florence. (Voyez 1514.)
39. Ivlii Pollucis vocabularivm (en grec), in-f°, Florence.

1521.

40. Mammotrepti liber omnibus ecclesiasticis tam secularibus, in-12, Paris.
41. Ciceronis epistolæ, in-18 (Alde).

1522.

42. Politiani et aliorum epistolæ, in-12, Bâle.
43. Historia d'Herodiano, in-18, Florence (Giunta).

1523.

44. Valerii Flacci Argonavtica, in-18 (Alde).
45. Erasmi paraphrasis in Euangelium secundum Ioannem, in-12, Bâle.

1524.

46. Islebii doctrina ecclesiastica, in-16, Wittemberg.

1525.

47. Epigrammata græca et latina, per Soterem collecta, in-32, Cologne.

1526.

48. Sallustii opera, in-16, Venise.
49. Τριτων βιϐλιων μερος, in-12, Strasbourg.

1527.

50. Macrobii in somnium Scipionis libri II, in-18, Cologne.
51. Logica Rabbi Simeonis, per Munsterum, in-16. — Avec deux alphabets hébreux.

1528.

52. Gaguini de Francorum regum gestis, in-12, Paris.
53. Galeni libri tres a Guinterio, in-18, Paris.
54. Alter tomvs opervm Politiani, in-12, Lyon.
55. Epigrammata græca, per Soterem, in-12, Cologne.
56. Sallustii et Q. Curtii flores, in-32, Strasbourg.
57. Eobani de tumultibvs horum temporum, in-16, Nuremberg.

1529.

58. Joci ac Sales, par Luscinius (Nachtigall), in-16, Anvers.
59. Plinii secundi epistolæ et panegyricus Traiani, in-12, Paris (R. Estienne
60. Celsi de re medica, in-f°, Paris.

61. De prophetarvm Vita, in-8°, Bâle.
62. Decisiones Egidii Belle-mère Romani, petit in-4°, Lyon.

1530.

63. Urbani grammaticæ institutiones græcæ, gr. in-8°, Bâle.
64. Vtrvm oporteat ecclesiasticos pauperes esse, in-12, Anvers.
65. De Urbini dvcibvs, par Bembo, in-4°.
66. Statii Sylvarvm libri V, in-12, Paris.

1531.

67. Haymonis commentarii in Apocalipsim, in-12, Paris.
68. De Gestis Romanorum, Paris.
69. Grammatica Rabbi Mosche Kimhi, per Munsterum uersa, in-16.
70. Lucretii de rervm natvra, in-16, Bâle.

1532.

71. Mysterii christianæ fidei, per Titelmannum, in-16, Anvers.
72. Lucretii de rervm natura, in-16, Bâle.
73. Callimachi hymni et sententiæ ex diversis, in-8°, Bâle.
74. Bembi opuscula, in-12, Lyon (Gryphe).

1533.

75. Julii Solini Polyhistor, in-18, Paris (Simon de Colines).
76. In cosmographiæ libros introductio, in-12, Paris.
77. Parabolæ sive similia Erasmi, in-12, Anvers.

1534.

78. De Sermone latino, par le card. Adrien, in-18, Paris.
79. Bellum grammaticale, in-16, Wittemberg.
80. Historia tripertita Cassiodori, petit in-8°, gothique.

1535.

81. Colloquia moralia ex variis, in-16, Cologne.
82. Logica Pauli Veneti, in-12, Venise, gothique.
83. Sannazarii opera omnia, in-18 (Alde).
84. De Rebus gestis pro restitutione Francisci II Mediolani ducis, in-16, Venise.
85. De Mensibus atticis, in-16, Paris.
86. Bembi epistolæ omnes, in-12.

1536.

87. De Natura divini Platonis, in-12, Paris.
88. Viri superiores eruditione et doctrina, petit in-4°, Paris.
89. Olympiodori in Ecclesiastic. scholia, in-18, Bâle.
90. Ivlii Pollucis onomasticon (en grec), in-8°, Bâle.
91. Pauli Æginetæ liber tertius, in-12, Paris.
92. Philosophiæ naturalis epitome, Brosserio authore, in-12, Paris.
93. Præcepta vitæ pverilis, in-16, Bâle.

1537.

94. De Verbo Dei, in-18, Venise.
95. Apophthegmatvm opvs, par ERASME, in-12, Lyon.
96. Sylva frutetum, collis, etc., in-12, Paris.
97. Titi Livii decas tertia, in-12, Lyon.
98. Salmonii Macrini Odæ, in-12, Lyon.
99. Aristotelis de generatione, in-16, Leipzig.
100. Homeri Ilias, Politao interprete, in-12, Venise.
101. In Aristotelis decem prædicamenta, in-12, Paris.

1538.

102. Plauti comediæ, avec le commentaire de CAMERARIUS, in-8°, Bâle.
103. De mundi Historia (par PLINE), petit in-4°, Hall.
104. Svper Aggaeo propheta Eckii commentarivs, in-16.
105. Dialectica Cæsarii, in-12, Paris.
106. Commentarius Iliados, par CAMERARIUS, petit in-4°.
107. Homeri Ilias ad verbū translata, in-12, Venise.
108. Historia evangelica versu descripta, in-18.
109. De ligni sancti multiplici medecina, in-16, Bâle.
110. Vultei Hendecasyllaborum libri IV, in-32, Paris.
111. Vultei Inscriptionum libri duo, in-32, Paris.

1539.

112. Cose fatte per la restitutione di Sforza, in-4°, Venise.
113. Herculis vita et alia opuscula, in-16, Bâle.
114. Historia del Regno di Napoli da Collenutio, in-12, Venise.
115. Methodus conscribendi epistolas, in-12, Paris.
116. In dialectica elementa introductio, in-12, Paris.
117. Cesarii dialectica et Murmelii prædicamenta, in-12, Lyon.
118. Justini ex Trogo Pompeio historia, in-4°, Bâle.

1540.

119. Erotemata Chrysoloræ (en grec), in-12.
120. Homeri Ilias latino carmine reddita, gr. in-8°, Bâle.

1541.

121. Topica Ciceronis ad Trebatium, in-12, Lyon.
122. De Exhilaratione animi, avthore THAUTANO, in-12, Vienne.
123. Commentaires de César, traduits par R. GAGUIN.
124. Diogeni Laertii de vita philosophorum, in-12, Lyon.

1542.

125. Aphtonii sophistæ præludia, in-4°, Paris.
126. Libro de Gverra de Ghotti, di Aretino, in-16, Venise.

1543.

127. Euthymii commentarij in Psalmos, in-12, Paris.
128. Von Rendten, Zinsen und Zehenden, petit in-4°, Bâle.

129. Similitvdines ex bibliis sacris, in-12, Lyon.
130. Hesiodi opera qvæ qvidem extant, in-16, Bâle.
131. De emendata strvctvra latini sermonis, in-12, Paris.
132. Ciceronis ad Brutum orator, in-4°, Paris.

1544.

133. Antonii Augustini emendationes et opiniones, in-12, Lyon.
134. Le Livre de police humaine, par D'AURIGNY, in-12, Paris.
135. In ruellium de stirpibvs epitome, in-18.
136. Quintiliani de oratoria institutione, in-4°, Paris.
137. Ciceronis de optimo genere oratorum, in-4°, Paris.
138. Apologia pro sexu femineo, per IRENEUM, in-16, Francfort.

1545.

139. Appiano delle gverre civili et esterne di Romani, in-12 (Alde).
140. Sturmii in orationes Ciceronis, in-12 carré.
141. De Nominibus arborum, in-12 (R. Estienne).
142. Psalt. græcvm, in-32.
143. Iuuenci historia evangelica, in-32.

1546.

144. Histoires du royaume de Naples, trad. par COLLENUCIO, in-16, Paris.
145. Acta Concilii Tridentini, in-12, Paris.
146. Methodus in scriptvræ divinæ locos, in-12, Bâle.
147. Onosandro dell'ottimo capitano, petit in-4°, Venise.

1547.

148. Pro lingua latina oratio, in-18, Paris.
149. De vera mensurarum ratione, in-12.

1548.

150. De Magistratibus (par FENESTELLA), in-12, Paris.
151. Costvmi et vita de Turchi et prophetia de Mahometani, in-12, Florence.
152. Lactantii opera, in-32, Lyon.
153. Errores moderni temporis, Venise.
154. Sesellii de republica Galliæ, in-12, Strasbourg.
155. Gyraldi liber adversus ingratos, in-12, Florence.
156. De Rebvs gestis Francorvm, in-12, Paris.
157. Palingenii *Zodiacus vitæ*, in-12, Bâle.
158. Vivis excitationes animi in Deum, in-32, Bâle.

1549.

159. Opera di Petrarca, tradotta per REMIGIO, in-18, Venise.
160. Palladii de re rustica, in-12, Lyon (Gryphe).
161. De la vraye tranquillité de l'esprit, in-32, Lyon.
162. Determinatio super assertionibus Erasmi, in-12, Venise.
163. Avgvstini confessiones, in-16, Paris.
164. Pro catholicæ fidei veritate, in-16, Paris.
165. Theophylacti in prophetas enarrationes, in-12, Paris.

166. De Rebus gestis Gallorum, in-12, Paris.
167. Loix, statvtz et ordonāces Royaulx, in-12, Paris.
168. L'Histoire œthiopique de Heliodorus, in-12.
169. Morisoti medici colloquia, in-18, Bâle.
170. Institutionum dialecticum libri sex, par Titelmann, in-12, Paris.

1550.

171. Lettere di Tolomei, in-12, Venise.
172. Galeni de Hippocratis et Platonis dogmatibvs, in-32, Lyon.
173. La Geomantia di Cocle, in-12, Venise.
174. Aristea, tradotto per Domenichi, in-16, Florence.
175. De Nvtrimentis, par Ch. Estienne, in-12, Paris.
176. Cremonensivm orationes III, in-16, Crémone.
177. Osservationi di Alvano sopra il Petrarca, in-16, Venise.

1551.

178. Orationes Forēses, Taboetio autore, in-12, Paris.
179. Manilii astronomicon, in-32, Lyon.
180. Pediani commentationes in Ciceronem, in-12.
181. Vita di Pescara, trad. per Domenichi, in-12, Florence.
182. Ivstini historici libri, in-32, Lyon (Gryphe).
183. I Costvmi et la vita de Tvrchi, in-12, Florence.
184. Philosophie d'amour, traduite par le seigneur du Parc, in-12, Lyon.
185. De morbis internis curandis, in-12, Lyon.
186. Bvnelli familiares epistolæ, in-12, Paris.
187. Beutheri Ephemeris historica, in-12, Paris.
188. La Zvcca del Doni, en spānol, in-12, Venise.
189. Rervm gestarvm a Brabantiæ dvcibvs historia, in-18, Anvers.
190. Æmylii Ferretti *de Mora*, in-12, Lyon.
191. Polibio, del modo dell'accampare et Eliano, in-18, Florence.

1552.

192. Epistres d'Ovide, en vers Françoys, par Fontaine, in-32, Lyon.
193. De Nominibus arborum, in-32, Lyon.
194. La vita di Consolvo di Cordova, scritta per Giovio, in-12, Florence.
195. Historia di Napoli da Collenucio, in-12, Venise.
196. Chrysostomi homeliæ, in-12, Anvers.
197. Sententiæ poetarvm per Maiorem, in-32, Paris.
198. Gverra di Alamagna di Faleti, in-12, Venise.
199. Dialogo di Dolce, in-16, Venise.
200. J. Obsequentis prodigiorum liber, in-12, Bâle.

1553.

201. Belloni de Aquatilibus, in-16 oblong, Paris (Estienne). — Avec fig.
202. Apophthegmes recueillis par Erasme, in-12, Paris.
203. De morborvm internorvm cvratione, in-12, Lyon.
204. Ad conjuratos Germaniæ proceres parenetica oratio, in-16.
205. I Trionfi di Petrarca, petit in-4°, Venise. — Avec fig.
206. Ælianvs Vulteio interprete, in-32, Lyon.
207. Digestorum sev Pandectarum libri, in-f°, Florence (Torrentini).

208. Discorsi del Patritio, del uero Principato, in-12 (Alde).
209. Cælvm philosophorvm, sev de secretis naturæ, in-32, Lyon.
210. Theoricæ novæ planetarvm, in-12, Paris.

1554.

211. Precationes e sacris Bibliis desumptæ (grec-latin-hébreu), in-16, Paris.
212. Mandosii in regulas cancellariæ apostolicæ commentaria, in-4°, Venise.
213. In epistolam Horatii de arte poetica, in-12.
214. Pratica criminalis canonica, in-12, Lyon.
215. Theocriti idyllia, in-16, Bâle.
216. Avli Gelli noctes atticæ, in-12, Lyon.
217. Nomenclator scriptorvm Bibliothecæ Gesneri, in-12.

1555.

218. Ad principes Christianos cohortatio pacificatoria, in-4°, Lyon.
219. Sybillina oracula (grec et latin), in-18, Bâle.
220. Adversus omnes hæreses, in-8°, Lyon.
221. Foquelini in Persũ satiras commentarius, in-4°, Paris.
222. De Prosperis Gallorum, in-12, Paris.
223. Lactantii divinæ institutiones, in-32, Paris. (Incomplet.)
224. Fenestellæ de magistratibvs, in-32, Bâle.
225. Sermons extraits de saint Jean-Chrysostôme, in-32, Lyon.
226. Aeschyli tragœdiæ, in-16, Bâle.

1556.

227. De regulis juris, annoté par Du Moulin, in-12, Lyon.
228. Commentaria in regulas juris pontificii, in-12, Lyon.
229. Le Imagini de dei de gli Antichi, petit in-4°, Venise.
230. Heliodori Æthiopica historia, in-32, Anvers.
231. Gemmae de principiis astronomiæ, in-16, Paris.
232. Basilij, de moribus orationes, in-12, Paris.
233. De Syntaxi, auctore Fabritio, in-12, Paris.
234. Sleidani de statu religionis et reipublicæ, in-12.

1557.

235. Euclidis optica et catoptica (grec-latin), in-4°, Paris.
236. Epithalamion, Bocero autore, in-16.
237. Le Prose di Bembo, in-32, Venise.
238. Dell'Origine de Barbari, in-4°, Venise.
239. Vita di Consalvo di Cordova, in-12, Venise.
240. Syntaxis linguæ græcæ, Varennio autore, in-12.
241. Varronis de lingua latina, in-12, Bâle.
242. De medicina commentarii dvo, in-12, Lyon.
243. Maxime de Tyr (grec-latin), in-12, Paris (H. Estienne).
244. Theoricæ novæ planetarvm, in-12, Paris.

1558.

245. Christophori Longolii epistolæ, in-12, Lyon.
246. Ausonii opera, in-12, Lyon.

247. Imagini degli Hvomini famosi in littere, di Giovio, in-18, Venise.
248. Gothorvm Svenvmque historia, autore Magno, petit in-8°, Bâle.
249. Anthologia Lactantii (en français et en latin), in-12, Lyon.
250. Tiraquellus, de Pœnis legum, in-12.
251. Sommaire de Sleidan, in-8°.
252. Pulvæi ad legem Atiniam, in-12, Paris.
253. De Verbis anomalis, in-12, Paris.

1559.

254. Sextvs decretalivm liber, in-12, Paris.
255. Tiraquelli de reuocandis donationibus, in-12 carré, Venise.
256. Sleidani de statu religionis et reipublicæ, in-16.
257. Varennii περι προσοδιων, in-12, Paris.
258. Placitorvm summæ apud Gallos curiæ, in-f°, Paris.
259. In quatuor evangelia scholia, in-12.
260. Macarii Egyptii homiliæ, in-12, Paris.
261. Crispi Sallustii opera, in-32, Paris.
262. Περι Τεογνιδος, ou de Theognide (grec-latin), in-4°, Bâle.
263. Chronique de Commines, in-32, Paris.

1560.

264. Apvlei operum secunda pars, in-12, Bâle.
265. Terentius et Antesignani commentatio, petit in-4°, Lyon.
266. Il Dvello di Pigna, in-12, Venise.
267. Brusonii facetiarum exemplorumque libri VII, in-8°, Lyon.
268. Traité de la composition de l'astrolabe, in-12, Paris.
269. Summa Doctrinæ Christianæ, in-16, Anvers.
270. Vergilii, de rervm inventoribus, in-32, Lyon.
271. Ragionamento sopra disegni d'arma et d'amore, in-16, Venise.
272. Excitationes animi in Deum, in-32, Lyon.

1561.

273. Paraphrasis in Dionysii Areopagitæ opera, in-12, Paris.
274. Balduini, de institutione historiæ, in-4°, Paris.
275. Ptolemaei liber de analemnate, in-4° (Alde).

1562.

276. Præcepta vitæ honestæ, in-18, Leipzig.
277. Hesiodi poema, édition Caporinus, in-12.
278. Garetii de vera præsentia, in-12, Paris.
279. Sacrificii missæ assertio, in-12, Paris.
280. Legum Flosculi, in-12.
281. Modvs legendi abbreviaturas, in-12, Paris.
282. Brocardina juris, in-12.
283. De intercalandi ratione corrigenda, in-18, Venise.
284. Brusonii facetiorvm libri VII, in-8°, Lyon.

1563.

285. Edit pour racheter les seigneuries d'Eglise en un an, in-12, Paris (R. Estienne).

286. Lettere del gran Mahvmeto, in-16, Venise.
287. Optati de schismate Donatistarvm, in-16, Paris.
288. Ad leges majestatis, commentarius Balduini, in-18, Paris.
289. Ovelii carmen contra bellum (grec et latin), in-16, Dusseldorf.
290. Devises héroïques de Paradin, in-32, Anvers, *fig*.
291. Carmina poetarvm nobilivm, in-12, Milan.

1564.

292. Cur Electores ad concilium Tridentinum non accedant, in-12.
293. Prima pars Chronici Carionis (la 2e suit), in-32.
294. Quis teneatur probare negativam, in-12, Florence.
295. Disputationes adversus protestantes, in-16, Venise.
296. Mathioli epistolæ medicinales, in-12, Lyon.
297. Amati curationes, in-12, Lyon.

1565.

298. Fulgosii factorum memorabilium, libri IX, in-12, Anvers.
299. Horatius, opera Lambini emendatus, in-4o, Venise.
300. De Vitis prophetarvm Dei, in-12, Paris.
301. L'Arte di conservare la sanita, in-8o, Pesaro.
302. De Nummis et ponderibus, in-12, Paris.

1566.

303. Virtutum exempla, per Hanapum, in-32, Lyon.
304. Memorabilium centuriæ novem, autore Mizaldo, in-12, Paris.
305. Herodiani historiæ, Politiano interprete, in-16, Anvers.
306. Epitomes adagiorvm omnivm, in-18, Anvers (Plantin).
307. Vidæ episcopi opera, in-16, Lyon.
308. Piorvm poematvm libri dvo, in-16, Anvers.
309. Petri Lombardi sententiæ, grand in-8o, Louvain.
310. Poetarvm novem fragmenta, in-32.
311. Compendium totius linguæ sanctæ, in-fo, Paris.
312. Dictionarium historicum ac poeticum, petit in-4o, Genève.
313. Cœlii, Sedvlii et Aratoris sacra poesis, in-32, Lyon
314. Laertii Diogenis de vita philosophorvm, in-12, Anvers (Plantin).
315. Hypomnema, Pontifices Romani erga Imperatores, in-12. Bâle.

1567.

316. Tavole per formare vna battaglia di Cataneo, petit in-4o, Brescia.
317. Dialectica Cesarii, in-12, Lyon.
318. Le Grand Covstvmier, par Du Môlin, tome Ier (incomplet).
319. Volumen primvm mathematicvm, geometria, etc., in-18. Strasbourg.
320. Biblia castigata, in-12, Anvers (Plantin).

1568.

321. Lambini, de iis qui litteras græcas docuerunt, in-16, Paris.
322. Contemptvs mvndi, in-32.
323. Theodoriti, de Providentia (en grec), in-12, Paris.
324. Sententiæ ex Gregorii Nazanzeni scriptis, in-12, Anvers (Plantin).

1569.

325. Rami arithmeticæ et geometriæ libri, in-4°, Bâle.
326. De extremo Dei judicio, in-18.
327. De Trinitate contre Trinitarios, in-12, Paris.
328. Exemplorum memorabilium selectorum tomus posterior, in-12, Paris.
329. Theodoriti de Providentia (en grec), in-12, Paris.
330. Recveil d'arrests notables, par Papon, gros in-12, Lyon.
331. Florum historia, Dodoneo autore, in-12, Anvers.
332. Comicorum sententiæ, in-32 (H. Estienne).

1570.

333. Della Origine de cavalieri, in-16, Venise.
334. Belli Dithmarsici anni 1559 descriptio, in-18, Bâle.
335. Omnivm gentivm anni ratio, in-12, sans lieu.

1571.

336. Modo di formare battaglie, par Cataneo, petit in-4°, Brescia.
337. Canteri novarvm lectionvm libri octo, in-12, Anvers (Plantin).
338. Discours sur Tite-Live et le prince de Machiavel, in-12.
339. Breve Trattato del mondo, in-12, Venise.
340. Paraphrase sur le style de la seneschavcée du Bourbonnois, in-18, Lyon.

1572.

341. De Arte testandi, par Duranty, in-12, Lyon.
342. De nothis spvriisque filiis, in-12, Venise.
343. Manutii in epistolas Ciceronis ad Atticum, in-18, Venise.
344. Indice deg' vomini illustri, par Rvscelli, petit in-4°, Venise.
345. Contradictiones in libros Hippocratis, in-16.

1573.

346. De Tempore utili et continuo, in-16, Venise.
347. Cyprium et Pannonicvm bellvm, in-12.
348. Bracelli, de Bello Hispaniensi, in-12 carré, Rome.
349. Mors omnia solvit, in-18, Florence.
350. Quinti Curtii de rebus gestis Alexandri, in-32, Lyon (Gryphe).
351. Tavola universal, con descrittione di mondo, in-4°, avec cartes.

1574.

352. Belleze del Fvrioso di Ariosto, in-4°, Venise.
353. Aristotelis de moribus Ethicorum, in-4°, Paris.
354. Cæsar Avgvstvs, par Goltzius, in-f°, Bruges, avec fig.
355. Rime et prose di G. della Casa, in-32, Venise.
356. La Creatione del mondo, in 4°, Venise.
357. Vite de dvchi di Milano, petit in-f°, Padoue, avec portraits.
358. Sturmius, de Imitatione, in-12.
359. Harmonie des magistrats romains et français, in-12, Lyon.
360. Gordoni, de morborum curatione, in-12, Lyon.

361. Apophtegmata et parabolæ, per Conradum, in-12, Paris.
362. Sacrarvm heroidvm libri tres, in-12, Louvain.
363. De Methodo ac ratione studendi, in-32, Lyon.

1575.

364. Discovrs de Justin Tonnelier, par Gelli, in-32, Lyon.
365. Gregorii Nazianzeni opvscvla, in-12, Paris.
366. De recte formando stvdio theologico, in-16, Cologne.
367. Dyonisii Alexandrini de situ orbis, in-12, Anvers (Plantin).
368. Epitome orthographiæ Aldi Manvtii, in-12, Venise.
369. Clypeus militantis Ecclesiæ.

1576.

370. Jordani medici Pestis phœnomena, in-12, Francfort.
371. Moyens de bien gouverner, discours contre Machiavel, in-12, *s. l.*
372. Bodini methodvs historica, in-12.
373. Hotomani questionum illustrium liber, in-12.
374. Ludovici Regii Constantini Orationes duæ, in-4°, Paris.
375. De Rebvs Emmanvelis regis Lvsitaniæ, in-16, Cologne.
376. Hotomani Franco Gallia, in-12.
377. Légende de Maistre Jean Poisle, in-12, *s. l.*

1577.

378. Histoire dv monde, description des quatre parties de la terre, in-4°, Paris.
379. Del Flusso et reflusso, per Borro, in-12, Florence.
380. Choppini de sacra Politia, in-4°, Paris.
381. Situs orbis descriptio, par Pompeius Mela, in-4° (H. Estienne).
382. Aurora philosophorum, in-12, Bâle.
383. De Peste, in-12, Bâle.
384. Justi Lipsii epistolarum questionum, in-12, Anvers.
385. Epistres dorées de Guevare, trad. par Guterry, in-12, Paris.
386. Leçons d'Ant. dv Verdier suivant celles de P. Messie, in-12, Lyon.
387. Nomenclator (en huit langues), par Jvnivs, méd., in-12 (Plantin).

1578.

388. Origine de toutes les religions, par Morise, in-12, Paris.
389. Torrentii in Suetonii Cæsares commentarii, in-12, Anvers (Plantin).
390. Nizolio Didascalvs, dialogue d'Henri Estienne, in-32.

1579.

391. Ferretti, de Iure et re nauali, in-4°, Venise.
392. Le Promptuaire, par d'Ongoys, in-16, Paris.
393. Antiquitez gavloises et francoises, in-4°, Paris.
394. Alexandri ab Alexandro, geniali dies, in-12, Paris.
395. Dialloghi familiari, par Ferretti, in-18, Ancône, avec fig.
396. Manili astronomicon, in-12, Paris.
397. Henrico III, relata gracia, par Forcatel, in-12, Paris.
398. Gorresii de sale libri, petit in-4°, Valence.

1580.

399. Defensio Tridentinæ fidei Catholicæ, in-12, Ingolstadt.
400. Æschyli tragediæ VII, in-32, Anvers (Plantin).
401. La Chirvrgie de Tagavlt, in-12, Lyon, *fig.*
402. Justiniani institutiones, petit in-8°, Arras.
403. De conservanda valetudine, in-32, Paris.
404. Geographiæ poeticæ, in-12, Lyon.
405. L'Horloge des princes, 2e partie, petit in-4°, Paris.

1581.

406. Tabvlæ in grammaticam hebraeam, in-18, Cologne.
407. Iustinus. — Trogi Pompei historiarvm epitoma, in-12, Paris.
408. Ciceronis orationvm pars prima, in-32, Anvers.
409. Aldobrandi in Institutiones Justiniani commentarius, in-f°, Venise.
410. Rvdimenta cosmographica Honteri, in-18, *s. l.*, avec cartes.
411. Commentaria in Aphorismos Hippocratis, in-12, Spire.
412. Fenestellæ de magistratibvs, in-32, Lyon.

1582.

413. De l'Origine des choses, par Vergile, traduction Belleforest, in-12, Paris.
414. Retraict lignager, par Grimaudet, in-12.
415. Paschasii epigrammata, in-12, Paris.
416. Verité de la religion chrétienne, par Ph. de Mornay, in-12.
417. Platonis Gromologia græco-latina, in-32, Lyon.
418. Histoire de France de 1550 à 1562, gros in-12.
419. Gvlielmi verisimilivm libri tres, in-12, Anvers (Plantin).
420. Conceti di Garimberto, in-18, Venise.

1583.

421. Ciofani in Ovidium observationes, in-12, Anvers (Plantin).
422. Juliani imperatoris opera (grec-latin), in-12, Paris.
423. Commentarius in aurea Pythagoreorum carmina, in-18, Paris.
424. Œuvres morales de Iean des Cavrres, in-12, Paris.

1584.

425. Les Livres de Cardan sur la subtilité, in-12, Paris.
426. Genebrardi notæ chronicæ, in-12, Paris.
427. Scaligeri de causis linguæ latinæ, in-12.
428. L'Institvtioni oratorie di Quintiliano, in-4°, Venise.
429. Sphœra Ioannis de Sacro Bosco emendata, in-12, Paris, *fig.*
430. De Rebvs in Hibernia gestis, par Stanihurst, petit in-4°, Anvers.
431. Verrii Flacci que extant, in-12, Paris.
432. Ivli Flori res à Romanis gestæ, in-12, Anvers (Plantin).

1585.

433. Arcadia di Sannazaro, in-16, Venise.
434. Vegetii de re militari (édition Stewechius), in-4°, Anvers, *fig.*

435. Æsopii fabulæ, in-32, Paris.
436. Varronis opera (édition Turnèbe), in-12, Paris.
437. Magiæ natvralis, par Porta, in-32, Anvers.
438. Criniti de honestâ disciplinâ, in-32, Lyon.
439. Laertii de vitis philosophorum, in-32, Paris.
440. Orationi militari raccolte per Remigio, in-4°, Venise.
441. L'Arithmétique de Stevin, in-12, Leyde.
442. Brutvm fvlmen.
443. Aggivnta alle rime et prose di Tasso, in-12, Ferrare.

1586.

444. Le Théâtre des divers cerveaux du monde, in-16, Paris.
445. Gregentii disputatio cum Herbano, in-12.
446. I Contenti, comedia di Parabosco, in-32, Venise.
447. Della Vita politica di Paruta, in-32, Venise.
448. Silva locorum qui frequenter in concionibvs occvrrere, in-12, Paris.
449. Ordonnances sur le fait de la iustice, in-12, Paris.
450. Turnebi et Aldi in Horatium annotationes, in-12, Paris.
451. Melissi Schediasmata poetica, in-12, Paris.
452. Responses du droict francois, par Carondas, in-12, Paris.
453. Obras del Maestro Perez de Oliva, petit in-4°, Cordoue.
454. Rime del conte Torelli, in-32, Parme.
455. Finæi de re geometrica, Paris.

1587.

456. Sermons catholiques de Simon Vigor, in-12, Paris (le tome II seulement).
457. Examen du discours contre la maison de France, par du Bellay, in-16.
458. L'Opere d'Oratio poeta lirico, petit in-4°, Venise (Sessa).
459. Dialogues de la philosophie phantastique, in-16, Paris.
460. Difesa di Pellegrini contragli Academici della Crusca, in-18, Venise.
461. Discours politiques et militaires de la Noue, in-12, Bâle.
462. Histoire du prince Erastus (*roman*), in-32.
463. Lactance, des Divines Institutions, in-32, Lyon (J. de Tournes).

1588.

464. Discovrs de l'honneste amovr, par Ficin, trad. par la Boderie, in-12.
465. L'Antichita di Roma, in-12.
466. Martialis epigrammaton libri XII, in-32, Anvers.
467. Jobvs, sive de constantia, in-12, Paris.
468. Syntaxes artis mirabilis, in-12, Venise.
469. Lipsi ad Tacitum cvræ secvndæ, in-12.
470. L'Horloge des princes, par Guevare, tr. par Herbemy, in-12, Paris.
471. Genealogia degli dei di Boccacio, in-4°, Venise.
472. Singvlaritez trovvées en Grece, Asie, Egypte, par P. Belon, in-4°, Paris, *fig.*
473. Rudimenta in doctrinam de prædictis, in-12.
474. Remonstrances au roy Henri III sur les miseres de ce royaume, in-12, *s. l.*
475. Epitome du theatre du monde d'Ortelius, par Galle, in-16 oblong, Anvers (Plantin, avec cartes).

1589.

476. Lettere di Catena, in-12, Rome.
477. Euclidis posteriores libri IX, in-12, Rome.
478. Discours sur la discipline militaire, par LONDOIGNO, in-12, Bruxelles.
479. La Foy chrestienne contre l'Alcoran, du latin de Pie II, in-8°, Paris.
480. Rime et prose del Tasso, in-32, Ferrare.
481. Meslanges historiques et paradoxaux, par SAINT-JULIEN, in-12, Lyon.
482. De incerto vrinarvm ivdicio, in-12, Leyde.

1590.

483. Premier recveil des choses de la Ligve, in-12.
484. Cronica de re di Francia, avec 62 portraits, in-f°, Venise.
485. Orationes à Melchiore Ivnio, in-12.

1591.

486. Commentaires sur la semaine de du Bartas, in-12, la Rochelle.
487. De interdictio regni Franciæ, par BERCHET, in-12, Francfort.

1592.

488. De Governi di stato et di Gverra, di Frachetta, in-16, Venise.
489. La Divina Settimana, in-32, Tours.
490. Mercerii emblemata, in-4°, Bourges, avec figures.
491. Michaelis Hospitalii epistolæ, in-16, Lyon.
492. Rittrato d'amore, par SORBOLI, in-16, Venise.

1593.

493. Montani hymni et secvla, in-32, Anvers (Plantin).
494. De Hvmana Physognomonia, par PÓRTA, in-12, Hanovre.
495. La Deuxième Semaine de du Bartas, avec Judith et Ivry, in-32.

1594.

496. Chrysostomi de christiana benignitate, in-12, Paris.
497. Dialogve d'entre le mahevstre et le manant, in-12.
498. Mémoires de Martin du Bellay, in-12.
499. Turnebi explicatio Loci Ciceroniani, in-12, Paris.

1595.

500. Discours de Capelloni, traduits par P. DE L'ARIVEY, in-16, Troyes.
501. Hortvs epigrammatvm græcorvm moralivm, in-12, Paris.

1596.

502. La Civil Conversatione del signor Gvazzo, in-16, Venise.
503. De Apollinis oraculis, in-16.
504. Praxis rervm civilivm, in-4°, Anvers, *gravures*.

1597.

505. Oppiani de venatione et de piscatu, in-12, Leyde.
506. Tratado de la religion, par Ribadeneyra, in-8°, Anvers (Plantin).
507. Emblemata anniversaria academiæ Altorfinæ, in-4°, Nuremberg.
508. Macrobi opera, in-12, Leyde.
509. De Patrio Ivre, ad filium Pseudojesuitam, in-32, Paris.

1598.

510. Le Galatée, par I. de la Case, in-32 (en quatre langues).
511. Hygieina et Therapevtica, in-32, Francfort.
512. Le Novveau Testament, in-12, Paris.
513. Phasma, hoc est comœdia de variis haeresibvs, in-12.
514. Avrea Expositio hymnorvm, in-16, Saragosse.

1599.

515. Gouvernement d'Estat, par Botero, trad. par Chappuys, in-12, Paris.
516. Le Tombeav des heretiques, par George l'Apostre, in-18, Caen.
517. Conference des ordonnances royavx, par Gvenoys, in-f°, Paris.
518. Commentarium de regno, adversus Machiavellum, in-16 (par Gentillet).

1600.

519. Commentaires de Cesar mis en francois par Vigenère, in-32.
520. Il Pastor fido, in-32, Venise, 16e édition, avec figures.
521. Speculum concvbinariorvm autore Cvyckio, in-12, Louvain.
522. Indice des droits roiaux et seigneuriaux, par Ragveau, in-4°, Paris.
523. Interpretatio poetica psalmorum, in-32, Madrid.

OUVRAGES EN DOUBLE

7	fait double avec	270 et 413.
26	—	38.
84	—	112.
105	—	117.
114	—	195.
118	—	182 et 407.
124	fait double avec	314 et 439.
152	—	223 et 463.
158	—	272.
194	—	239.
267	—	284.

Evreux, Ch. Hérissey, imp. — 775.



